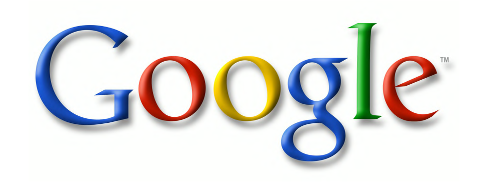
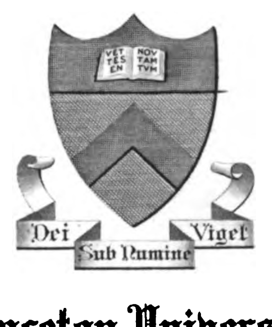







VET
TES
EN
NOV
TAM
TVM
Dei
Sub Numine
Viget

# BULLETIN

## DE LA SOCIÉTÉ

DES

## SCIENCES HISTORIQUES ET NATURELLES

DE L'YONNE.

# BULLETIN

DE

# LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES

## HISTORIQUES ET NATURELLES

## DE L'YONNE.

ONZIÈME VOLUME.






AUXERRE.

PERRIQUET ET ROUILLÉ, ÉDITEURS, IMPRIMEURS DE LA SOCIÉTÉ,

RUE DE PARIS, 31.

1857.

# SOCIÉTÉ

## DES SCIENCES HISTORIQUES ET NATURELLES

## DE L'YONNE.

**Exposé sommaire des travaux de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, pendant les dix premières années écoulées depuis sa fondation,**

PAR M. LE B$^{on}$ CHAILLOU DES BARRES, PRÉSIDENT.

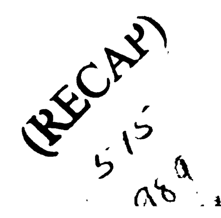
(Lu dans la séance publique de cette Compagnie, à Avallon, le 30 juin 1857.)

---

MESSIEURS,

La Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne compte dix ans d'existence. Permettez-moi d'examiner rapidement si pendant ces dix années ses travaux ont répondu à son double titre. Cette revue sera brève et sommaire; elle n'aura pas par conséquent la forme des comptes-rendus bis-annuels que j'ai soumis jusqu'ici à la Compagnie. Le cadre dans lequel je dois me renfermer ne saurait admettre une analyse des nombreux mémoires qui se sont produits successivement depuis la création de la Société. Tout m'interdirait la pensée d'un










pareil travail : d'abord son étendue, et surtout, Messieurs, la convenance de ménager vos instants réservés à des communications d'un haut intérêt, et qui, presque toutes, se rattacheront aux lieux où nous sommes réunis, à la ville qui nous accorde aujourd'hui une bienveillante hospitalité, et dont les personnes les plus éminentes qui l'habitent, assistent à cette séance ; à la ville qui, enfin, par sa situation topographique, a permis de convier à cette solennité nos savants émules des Sociétés les plus rapprochées de la nôtre.

Dès sa naissance, la Compagnie comprit la nécessité de distinguer avec soin les diverses branches des sciences historiques qui devaient être l'objet de ses études, afin de ne pas affaiblir ses forces en les portant sur trop de points à la fois et de ne pas rompre le cercle de ses investigations en l'agrandissant outre mesure. Je n'apprendrai à aucun de vous qu'un programme bien fait, des divisions nettes et précises sont des jalons précieux qui conduisent sûrement au but, et sans le secours desquels on risque de s'égarer à chaque pas.

Mais si ces limites sont d'une rigueur absolue, il est imposé aussi de ne pas trop les restreindre, car rien n'est à négliger ni à dédaigner lorsqu'on veut acquérir une entière connaissance du passé. Ce passé, qui est notre étude et notre prédilection, réside en majeure partie dans les anciennes transactions dont le temps a respecté le témoignage. Les actes notariés offraient donc en première ligne un intérêt que n'a pas méconnu la Société. Dans ces traités ensevelis dans la poussière des âges, dans ces

milliers de contrats de la vie civile, il y a à s'instruire de nos coutumes, à se faire une idée vraie et colorée à la fois de nos anciennes mœurs, à entrer par tous les pores, si l'on peut s'exprimer ainsi, dans des civilisations antérieures à la nôtre. C'est la transfusion du sang appliquée à l'histoire.

Ce fut par cela même aussi une heureuse pensée, une entreprise utile, celle de réunir et de publier sous le titre de *Bibliothèque historique* le texte de nos chroniqueurs locaux.

L'œuvre conçue il y a plusieurs années s'accomplit : elle s'achèvera. Déjà un volume in-4° a paru ; le 2e tome s'imprime. L'ouvrage obtient les encouragements du Conseil général et M. le Ministre de l'Instruction publique l'a honoré de sa souscription.

Des actes officiels qui règlent les droits des particuliers, si nous passons aux traités des chefs à sujets et des chefs entre eux, nous nous installons de plein saut au cœur de la féodalité. La féodalité ! cette institution si puissante, cette machine si compliquée, exige d'être étudiée sous ses divers aspects partout où elle a fonctionné, et il est peu d'endroits où elle ait fonctionné avec autant d'énergie que parmi ces contrées. Il y avait donc profit à rechercher quelles avaient été les relations féodales entre les évêques et les comtes d'Auxerre. Un travail analogue sur les archevêques de Sens devait offrir le tableau émouvant des luttes qui s'engagèrent tant de fois entre les prélats et les comtes de cette ville. Une vérité jaillit du spectacle de ces conflits, c'est qu'à mesure que les siècles s'écoulent, le pouvoir laïque triomphe et domine.

Toutes ces guerres locales étant au fond des guerres d'intérêt, ces intérêts, une fois qu'on a déposé les armes, se règlent par des chartes. Réunir les chartes existantes aux archives départementales, c'était rendre un sérieux service à la diplomatique. Le *Cartulaire de l'Yonne* renferme un ensemble de documents réellement utiles et qu'on sera souvent appelé à consulter.

Des recherches sur le *Tiers-Etat au moyen âge dans les pays formant aujourd'hui le département de l'Yonne*, constituent une étude dont chaque rayon éclaire une des marches franchies par les populations des villes et des campagnes. Les progrès furent lents : les charges étaient si lourdes ! Pourtant un mieux relatif apparait au bord de l'horizon. Le temps fait son œuvre. Le mémoire que nous rappelons a été l'objet d'une distinction de la part de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Du moyen âge à 1789 la distance est grande assurément. Le procédé le plus sûr pour savoir quel était l'esprit public du Tiers-Etat du bailliage d'Auxerre, à cette date mémorable, c'était de dépouiller les cahiers contenant les doléances et exprimant les vœux qui devaient être soumis aux États-Généraux. Ce travail analytique a une haute signification : il révèle, à la fois, la situation réelle du pays, l'équité et la modération des demandes des paroisses.

Le domaine de l'histoire est bien vaste : combien de sujets lui appartiennent, que de questions à passer en revue sans sortir des faits qui intéressent la localité! Raconter les circonstances qui accompagnèrent la sou-

mission d'Auxerre à Louis XI, comme conséquence de la fin tragique de celui des ducs de Bourgogne, si justement nommé Charles-le-Téméraire ; puis redire les misères qui marquèrent le siége de Noyers, c'était encore être fidèle aux études imposées à la Société.

Toutefois, il fallait, je le répète, que les travaux entrepris ne cessassent pas de se rattacher au pays par quelque lien. S'il n'y avait pas opportunité à refaire l'histoire générale des huit croisades, il était du moins important d'indiquer la part qu'y prirent les seigneurs de la Basse-Bourgogne. Il était bien aussi, sans sortir des limites à observer, de retracer un épisode des guerres civiles à Avallon au XVI[e] siècle.

Entrée dans cette voie rétrospective avec les forces et les lumières nécessaires pour la parcourir, la Société n'avait pas la faculté de rester étrangère aux discussions qu'a soulevées récemment encore l'existence d'*Alesia* ou plutôt le lieu précis de son emplacement. Le travail qu'un de nos confrères a consacré à cette importante question est venu ajouter à l'autorité des faits acquis et pleinement confirmés par la tradition des siècles. C'est encore une page des annales du passé que ne couvriront plus les ombres du doute; et en histoire le doute est bien près du néant.

Parmi ce que j'appellerais les variétés historiques — passez moi l'expression — je signalerai, en courant, une notice sur *Saint-Louis à Sens*, l'*Histoire des anciennes Sociétés littéraires d'Auxerre* ; de *Nouvelles recherches* curieuses *sur la Fête des Innocents et des Fous dans l'é-*

*glise de Sens;* une étude de mœurs, piquante, pleine de vie, sous ce titre : *Auxerre, il y a cent ans*; enfin une *Histoire des vins de cette ville.*

Si la Société eût oublié l'archéologie, assurément une telle omission eût laissé dans ses travaux une lacune plus que regrettable; mais il n'en a point été ainsi. Elle a reconnu sur divers points du département, en interrogeant un sol remué par des civilisations successives, tantôt hostiles les unes aux autres et tantôt confondues, des vestiges d'habitations et des traces de voies romaines.

En plongeant dans cette mer profonde et souvent si trouble du passé, elle conquerra des richesses plus précieuses encore. Elle avait à établir le réseau véritable des voies romaines dans le département. Grâce au concours de l'administration elle obtiendra de la part des agents-voyers chargés de dresser des cartes de la vicinalité communale, des éléments précieux pour ce travail, des relevés de plans, et des reconnaissances des anciennes chaussées. A l'aide de ces documents la lumière se fera davantage sur les origines de notre histoire locale.

Parmi les fouilles entreprises, et dont vous n'attendez pas de moi la trop longue énumération, je signalerai celles pratiquées dans la vallée de Solmé. Elles ont eu pour résultat de déterminer avec une certitude désormais incontestable le lieu où fut donnée cette sanglante bataille de Fontenoy, que se livrèrent, en 841, les fils de Louis-le-Débonnaire. La Société, en élevant sur les lieux mêmes une colonne d'un caractère simple, mais

qui sera durable, constatera l'heureuse et irréfragable conséquence de ses investigations.

Voilà ce que les pierres racontent des luttes funestes des hommes, voici ce que disent d'autres pierres mélancoliques chargées de demander pardon pour celles-là. Vous devinez que nous touchons aux lieux consacrés aux sépultures, aux monuments favoris des archéologues. La forme des tombeaux, les objets qu'on y recueille, les urnes, lampes, glaives, médailles, tout ici est plein d'une curiosité grave et instructive. Et ces sépultures, qui font plisser le front du philosophe, qui glacent le cœur de tous les hommes, sont la joie et la félicité de l'archéologie. Que de révélations attachantes, il est vrai, elle sait en extraire sur les croyances, les mœurs et les usages civils ou religieux des générations qui nous ont précédés! Ces consciencieuses études ont été poursuivies avec succès sur différents points du département.

L'importance des médailles ne se démontre plus ; il serait trop naïf de parler de leur autorité en matière historique. La Société doit se féliciter d'en avoir rencontré un assez grand nombre. Ceux de ses membres qui se sont plus spécialement voués à la numismatique placeront ces nouvelles richesses à la suite des médailles et des monnaies déjà acquises à notre collection et sur lesquelles ils ont fait un bon travail d'ensemble, divisé par villes et par époques.

Avant la rédaction des nombreux mémoires consacrés aux principales églises qui sont l'honneur de celles de

nos villes qui les possèdent, une étude pleine d'observations rigoureusement exactes avait pour objet de rechercher quelle peut être l'influence de la nature du sol, ou, en d'autres termes, celle des matériaux sur les monuments religieux. Cette influence fut réelle. Les pierres employées pour la construction des églises, dans les différentes zones du pays, l'attestent généralement avec une remarquable évidence.

Quelques-uns de ces châteaux élevés au moyen âge, et dont les ruines debout révèlent la puissance de ceux qui les bâtirent, ont dicté des narrations d'un grand intérêt. *Bétry* a eu sa notice, *Druyes* a vu ses restes encore imposants revivre sous la plume forte et colorée qui a pris soin de les décrire.

Si vous daignez encore me suivre à travers ce musée où j'essaie de grouper tous les travaux de notre Société, vous serez appelés à donner votre attention à une notice que je vous signale. Elle traite des divers monuments qui furent élevés dans le but pieux de perpétuer la mémoire de sainte Magnance, sainte Pallaye, sainte Camille, sainte Maxime et sainte Porcaire, qui accompagnèrent le corps de saint Germain, mort à Ravenne, en 448. Ce sont là des souvenirs religieux chers à toutes les âmes fidèles au catholicisme. Aussi n'insisterai-je pas sur l'opportunité de les mentionner ici avec la gravité bien sentie qu'ils imposent.

Le même esprit de reconnaissance fait pareillement un devoir de parler de l'asile hospitalier créé par la munificence et la charité de Marguerite de Bourgogne.

Ses dimensions seules commanderaient de s'arrêter devant cette œuvre colossale, quand même elle ne se distinguerait pas par le nom de son auguste fondatrice.

Des monuments du moyen âge passer aux objets d'art, de luxe sévère ou de piété qui les décoraient, ce n'est pas franchir le seuil d'une époque. Et quelle époque vivace et saisissante que le moyen âge! Qu'elle parle haut à l'esprit et aux yeux! Comment les fermer à l'éclat mystérieux des vitraux de nos vieilles églises. Ils augmentaient le silence et la méditation, ces deux compagnes de la prière. Une étude sur les vitraux incolores adoptés à certaines époques de l'art devait donc trouver sa place parmi les travaux de la Société.

Il a été un temps, et il faut peu le regretter, où les historiens se bornaient à raconter les faits généraux et les principaux événements survenus dans le cours des siècles. Quant à l'histoire des villes et des localités secondaires, il n'en était pas question. Heureusement, d'autres idées ont prévalu. On ne craint même pas aujourd'hui de consacrer des monographies à de modestes communes. Cette voie est bonne parce qu'elle est logique et juste envers chaque mérite. La Société n'a pas hésité à y entrer, et à l'aide de documents inédits, de chartes retrouvées, l'origine, le développement de plusieurs villes telles qu'Auxerre, Avallon, Vézelay, et de simples communes, ont pu être étudiées. Elle a rappelé alors leurs vicissitudes, leurs jours de prospérité et leurs temps de souffrance. Elle a décrit des circonscriptions moins restreintes connues sous le nom de

comté. On le sent, le pas s'élargit. Le terrain s'agrandissant, les recherches se sont étendues ; elles ont permis de mettre en relief des personnages qui eurent leur part dans l'histoire générale de la France.

Une Compagnie savante qui laisserait dans l'ombre ou passerait sous silence les monastères qui furent fondés sur le sol que parcourent et qu'embrassent ses études, manquerait à sa mission. Ces établissements avaient leur raison d'être dans la piété des temps et l'isolement des campagnes. Ils enseignaient le travail et la prière. Voilà la porte où entrait la souffrance, voilà celle par où sortait la consolation. Diverses notices ont été affectées à des abbayes dont les noms vivent encore, au XIX^e^ siècle, dans la mémoire des habitants de l'Yonne.

A une époque d'admirable patriotisme, quelques-uns diraient peut-être de prodigieuse vanité, lorsque la moindre ville a son grand homme en marbre ou en bronze, quand les statues couvriront bientôt toutes les places publiques, la biographie doit être en honneur plus que dans aucun temps. Elle méritait, du reste, une place dans les travaux de la Société. Ne pas permettre que s'éteigne le souvenir des citoyens qui ont laissé un nom, soit par leurs vertus, soit par les services rendus au pays, soit par leurs écrits, c'est un héritage qui nous est confié. Nous sommes les exécuteurs testamentaires de leur gloire, si modeste qu'elle soit. Bien des pages inspirées par ce sentiment de justice ont été réservées aux hommes dont le département a le droit de se montrer fier. Ce sont là nos statues. Quelques-unes de ces notices

biographiques ont reçu des développements justifiés par le rôle considérable des personnages dont elles disent ici la somme d'influence qu'ils eurent dans la haute administration, là dans les événements politiques.

Si les recherches particulières aux musiciens qui ont illustré le département depuis les premières périodes de l'ère chrétienne jusqu'au XVIII[e] siècle rentrent, rigoureusement parlant, dans le cadre biographique, elles le franchissent cependant à certains titres. Je veux par là désigner les auteurs de la musique religieuse cultivée autrefois dans les cathédrales d'Auxerre et de Sens. Ils réclamaient une place d'honneur, et ils l'ont obtenue.

Nul de vous, Messieurs, ne contestera le grand intérêt qu'il y avait à rechercher ce que fut le mode d'instruction publique dès les temps les plus reculés. On sait que, sous son sceptre puissant et civilisateur, Charlemagne avait institué des écoles auprès de chaque siége épiscopal et dans les monastères qu'il fondait. C'est de cette intelligente initiative que naquit, vers l'an 829, l'université de l'église d'Auxerre, restée si longtemps célèbre. On ne saurait oublier à cette occasion que ce fut le clergé qui eut le dépôt sacré de la science, de la science telle qu'elle pouvait être à une époque encore si voisine de la barbarie. D'autres établissements, créés à des dates plus rapprochées, ont dicté des notices recommandables.

Mais les fondations de Charlemagne que je rappelais tout à l'heure, sont séparées par bien des années de l'invention qui opéra la plus profonde des révolutions dans la marche si lente de l'humanité. Vous avez nommé

l'imprimerie. En dérouler l'histoire depuis le XV^e siècle jusqu'à nos jours, même en se restreignant à notre département, c'était encore entreprendre un travail intéressant à tous les points de vue, plein d'attrait par les faits curieux qui viennent s'y grouper. Il a été fait, et c'est à l'un de ses Membres que la Compagnie en a été redevable.

Vouloir conserver ce qu'on a ou reconquérir ce qu'on possédait est un droit et même un devoir. La Société a donné de la force à ce droit et ajouté au respect de ce devoir en réclamant contre les spoliations incroyables dont fut victime la bibliothèque d'Auxerre.

Science nouvelle, inconnue dans le passé, la statistique a une utilité qui n'est plus en question. Nous sommes loin du temps où Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, évaluait à un million sept cent mille le nombre des paroisses de France, au lieu de quarante mille. Grâce à la statistique, les recensements ont une exactitude presque mathématique. Elle n'égare jamais, surtout quand elle se renferme dans les chiffres constatés et qu'elle ne fausse pas les données recueillies en abusant des moyennes, qui ne procurent le plus souvent que des *à peu près* contestables.

Des prix destinés à récompenser les auteurs d'une bonne statistique du département ont été fondés par le Président de la Société. Jusqu'ici son appel n'a pas été entendu. Puisse cette initiative être plus tard couronnée de succès !

Encore quelques lignes, et j'aurai, heureusement pour

vous, Messieurs, terminé l'examen rapide, mais pourtant trop long peut-être, des travaux de la Société qui se relient à l'histoire.

Je serais singulièrement trahi par mes intentions si j'oubliais de vous parler d'une véritable géographie descriptive, lumineusement sommaire, de toutes les villes et communes, indiquant les voies de communication qui les traversent, les monuments, les principaux faits historiques dont ils sont le témoignage, les richesses naturelles et de l'industrie. Ce bon ouvrage dont le titre modeste est celui-ci : *Itinéraire dans le département de l'Yonne*, embrasse déjà le tiers du territoire et sera terminé dans peu d'années.

La géographie féodale sur l'un des points du département (l'ancienne baronnie de Perreuse) a été étudiée et décrite avec une exactitude dont la patience la plus studieuse peut seule triompher. — Le blason, cette science, car c'en était une, a aussi occupé la Société, mais dans une juste mesure, croyez-le. Saint-Simon, certainement, nous eut trouvés beaucoup trop parcimonieux. Mais où est Saint-Simon? Où est d'Hozier? Où est le père Ménestrier? Ces grands prêtres de la science héraldique? Il y a un blason sérieux, et je crois pouvoir m'exprimer ainsi, un blason national : c'est celui qui rappelle l'origine des places fortes, des villes nobles, des villes principales de la France. Ce blason a été étudié. Les corporations avaient des armes parlantes qui indiquaient les professions : tantôt c'était un signe, tantôt une image, tantôt une couleur, tantôt une devise, tantôt un cri. Si cet état social a dispa-

ru, les emblêmes sont restés dans les livres, au bas des diplômes, sur les bannières, dans le pli des coutumes et dans le cœur du peuple, reliquaire vivant du passé. Et puis, il n'est pas nécessaire de se livrer à de grands efforts d'érudition pour voir que les emblêmes qui composaient et qui composent encore le blason des familles illustres, rappellent des événements glorieux non-seulement pour elles, mais pour le pays. Tout ce qui est à l'honneur du pays se dit, s'écrit, doit se savoir : c'est de l'histoire. A ce titre, le blason a droit de cité dans l'histoire. Et voilà pourquoi nous lui avons entr'ouvert les portes.

Plus qu'un instant, Messieurs. Il me reste à arrêter votre attention sur les travaux de la Société qui touchent aux sciences naturelles. Quelque sommaire que soit le résumé que je vais vous soumettre, il attestera, je l'espère, la fidélité de la Compagnie à justifier son double titre.

Pendant les dix années qui viennent de s'écouler, l'histoire naturelle de notre département a été l'objet de sérieuses études. Pour s'en convaincre, il suffirait de jeter les yeux sur la série des travaux publiés par la Société.

Celle des sciences naturelles qui occupe dans notre Bulletin la plus large place est la géologie ; c'est aussi, sans contredit, la plus intéressante à suivre, à cause de la fécondité et de la richesse des objets d'étude qu'elle met devant les regards émerveillés de l'observateur, soit qu'on la considère au point de vue stratigraphique, soit qu'on descende dans le monde éteint de la Paléontologie. Retrouver dans les couches du globe la trace des révolu-

tions qui ont si souvent bouleversé le sol, étudier les animaux fossiles enfouis à tant de niveaux différents, — ces fossiles qu'on pourrait appeler « les médailles séculaires de la nature »; constater les lois qui présidèrent à leur développement, et signaler les différences par lesquelles ils s'éloignent ou se rapprochent des êtres qui peuplent aujourd'hui la terre; est-il pour le naturaliste un programme plus séduisant ?

Le sol de notre département, si varié dans ses couches et si abondant en fossiles, ouvrait aux études géologiques un champ vaste, et, il faut bien le dire, encore inexploré.

Parmi les mémoires géologiques que le Bulletin renferme, les uns exposent l'ensemble des phénomènes dont le pays que nous habitons a été le théâtre; d'autres s'attachent à l'examen des questions locales qui ne sont pas d'un attrait moins réel ni moins vif. Les siliceux des environs de Magny, les sables et les grès ferrugineux de la Puysaie, les calcaires de Coulanges-sur-Yonne et de Châtel-Censoir ont été étudiés avec le plus grand soin et ont donné lieu à de longues et savantes discussions. Je n'avais pas plus le droit de les passer sous silence qu'une carte agronomique et géologique de l'arrondissement d'Avallon, œuvre de science et de réflexion pareillement inspirée par la constitution géologique d'une partie considérable du département.

Les mémoires paléontologiques sont plus importants encore. Je me bornerai à rappeler une série d'études sur les échinides et les mollusques, le mémoire sur les crus-

tacés du terrain néocomien, les notices sur les reptiles gigantesques du Kimmeridge et de la craie : travaux consciencieux que la science a acceptés et qu'elle consultera toujours avec fruit.

A côté d'études purement géologiques se placent avec distinction quelques mémoires qui s'y rattachent indirectement. Ici c'est un essai sur l'orographie du département, esquisse vive dans laquelle sont indiquées à larges traits la direction de nos vallées et la configuration de nos bassins hydrographiques; là, c'est un travail approfondi sur le régime de nos cours d'eau, heureuse et nouvelle application de la géologie à l'agriculture ; enfin, c'est un mémoire relatif à l'influence du sol sur la marche du choléra, statistique médicale qui a fourni des renseignements nombreux, des observations dont l'avenir fera son profit. Par ses enquêtes consciencieuses sur la vaccine et le fléau indien pendant ses deux invasions dans le département, la Société provoquera dans le monde savant des discussions destinées à tourner à l'avantage de l'hygiène publique. Le mémoire sur la marche du choléra témoigne que son auteur, si rapidement enlevé à la science, alliait des notions géologiques très-étendues à une connaissance profonde de l'art médical.

Les autres branches de l'histoire naturelle, bien qu'elles tiennent moins de place dans le recueil des travaux de la Société, n'ont pas pour cela été oubliées.

La botanique a été l'objet de plusieurs communications importantes : des centuries de plantes classées avec soin, de doctes monographies, un mémoire sur

l'aspect botanique de l'arrondissement de Sens sont des matériaux appelés à concourir un jour à la création de la flore de notre département. L'organisation d'un jardin des plantes à Auxerre mérite d'être mentionnée.

La zoologie a rencontré quelques fervents adeptes : les insectes, les mollusques, les oiseaux ont donné lieu à d'excellentes observations que notre Bulletin a recueillies. N'oublions pas enfin des tableaux météorologiques dressés, depuis plusieurs années, avec une scrupuleuse exactitude, première condition de ces sortes de procès-verbaux de l'air, du ciel et des vents.

Pour ne pas laisser incomplet cet exposé, au moment où je le termine, je vous rappellerai encore la formation d'un musée départemental zoologique, géologique, paléontologique et de numismatique générale, d'antiquités diverses recueillies dans le pays, et une collection de 50 volumes de documents imprimés. J'ajouterai que le *Bulletin de la Société* se compose déjà de 10 tomes sans qu'il soit besoin de vous dire que cette publication est loin de comprendre tous les travaux de la Compagnie.

Tel est, Messieurs, le bilan scientifique et littéraire des opérations de la Société depuis sa fondation. C'est à dessein que j'emploie ici une locution presque exclusivement réservée au monde financier. Lorsque l'amour effréné du gain voit naître, chaque jour, chaque heure, des associations sans nombre dans le but avide de faire produire le plus possible de l'argent à l'argent, il est noble, il est national, car la nation, grâce au ciel n'est pas tout

entière enfermée dans le quartier de la Bourse, il est bien de voir des hommes réunis dans la pensée unique, dans le désir fraternel de faire avancer l'humanité sur la voie qui mène à la possession du vrai, du juste et du beau, ces attributs éternellement adorables du monde intelligent et moral.

# RAPPORT

## DE M. EDMOND CHALLE, L'UN DES SECRÉTAIRES, SUR LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ PENDANT L'ANNÉE 1856.

---

Les statuts de la Société imposent aux Secrétaires l'obligation de faire, chaque année, un compte-rendu des travaux de la Société.

Ces travaux se divisent en deux branches bien distinctes : SCIENCES NATURELLES, SCIENCES HISTORIQUES.

Les sciences naturelles sont représentées par les seules études de M. Cotteau ; mais notre confrère s'est déjà fait dans le monde géologique un nom justement estimé, et ses mémoires sont accueillis avec faveur par les hommes les plus compétents. M. Cotteau a continué ses études sur les fossiles du département de l'Yonne. Après avoir, les années précédentes, décrit et figuré les diverses espèces rencontrées jusqu'à ce jour dans les terrains jurassiques, l'auteur a terminé en 1856 cette première partie de son œuvre par l'étage kimméridgien; sa description comprend un assez grand nombre d'espèces nouvelles.

Quelques pages ont été consacrées par notre confrère à la collection de fossiles que MM. Eugène et Gustave Perriquet ont donnée à la Société. Le Bulletin lui doit aussi une note sur des fossiles de grès vert qui ont été trouvés dans la montagne Saint-Georges par M. Foucard.

Enfin, M. Cotteau a fait connaître à la Société, dans un compte-rendu plein d'intérêt, les travaux du Congrès géologique tenu à Joinville (Haute-Marne), le 7 septembre 1855.

SCIENCES HISTORIQUES.

On n'a pas oublié la polémique qui s'est élevée autour de la prétendue découverte de M. Delacroix. Le Président de la Société d'Emulation du Doubs annonça un jour au monde savant que jusqu'à présent les historiens et les géographes s'étaient trompés en plaçant l'*Alesia* des Commentaires de César dans l'*Auxois*, au bourg de Sainte-Reine, et qu'il fallait reconnaître l'antique capitale des *Mandubiens* dans la petite bourgade d'Alaise, qui est située entre Salins et Besançon. Cette singulière nouveauté a eu des souteneurs énergiques, éminents même. Un des membres de notre Société, M. Déy, s'est résolument jeté dans le débat et a réfuté victorieusement, nous le croyons, l'opinion de M. Delacroix. Un style clair et précis, une excellente méthode, d'exactes et curieuses recherches, la nouveauté de certains documents, la saine interprétation des textes, recommandent le travail de M. Déy, qui sera lu avec fruit par ceux qui voudront étudier une question qu'on croyait tranchée depuis longtemps.

Le même auteur a entrepris d'écrire l'histoire de la ville et du comté de Saint-Fargeau. Son travail, qui commence aux temps les plus reculés, sera continué jusqu'à l'âge contemporain; notre Bulletin comprend la période du moyen-âge jusqu'au XVIe siècle. Jacques Cœur, on le sait, posséda la terre de Saint-Fargeau, et l'auteur raconte les prospérités et les vicissitudes de l'argentier du roi Charles VII, de ce grand homme méconnu, qui, après avoir rendu à la France d'immenses services, tomba victime de l'injustice royale. M. Déy est un infatigable chercheur; sa saine critique ne laisse de côté aucun fait digne d'être conservé. On pourra désormais considérer comme faite l'histoire de cette petite ville de Saint-Fargeau, qui a eu la singulière fortune d'être possédée par des célébrités bien diverses : Jacques Cœur, la Grande Mademoiselle et Michel Lepelletier le conventionnel.

M. Camille Dormois a donné une notice sur la commune de Villiers-Vineux. Il a divisé son travail en chapitres qui en rendent l'intelligence facile. Aperçus sur les temps anciens — découvertes d'antiquités — afffranchissement de la commune — droits seigneuriaux — histoire des seigneurs, des châteaux, de l'église, de la cure, des curés — agriculture — industrie — géologie — justice — administration — population — telles sont les divisions adoptées par l'auteur, qui a su faire une monographie des plus intéressantes et des plus complètes. M. Dormois a eu l'excellente idée de joindre à son travail une très-bonne carte du finage de la commune de Villiers-Vineux.

La bibliothèque d'Auxerre possède des manuscrits précieux à plus d'un titre. Parmi ceux de date relativement récente, M. Chérest a trouvé un petit in-folio couvert de vélin, intitulé : *Mémoires de M. le comte de Brienne*, 1683. On sait que M. Fr. Barrière a édité en 1828 les mémoires de ce personnage. Le manuscrit d'Auxerre pourrait servir de complément à cette publication qui est une traduction de la main de Brienne lui-même, mais considérablement augmentée de son itinéraire ou relation de voyage de 1660 à 1662, qui est écrit en latin. On croyait perdue cette traduction que M. Chérest a eu le bonheur de retrouver.

Notre confrère a fait une heureuse analyse de l'œuvre de ce singulier esprit, qui, pendant le cours agité d'une existence plus qu'aventureuse, a éprouvé des fortunes bien diverses, tour à tour secrétaire d'Etat, ambassadeur en Suède, mêlé aux plus grandes affaires politiques de son temps; et qui, après avoir parcouru l'Europe, fut pendant vingt ans emprisonné à Saint-Lazare, où il écrivit le manuscrit d'Auxerre. M. Chérest, voulant donner une esquisse de la façon de voir et d'écrire les choses du jeune secrétaire d'Etat, s'est attaché à raconter ce qui concerne la reine de Suède, Christine. Brienne, qui excelle dans les portraits et dont

le crayon, par la vivacité du trait, rappelle quelquefois de loin le pinceau de Saint-Simon, raconte les particularités les plus étranges sur cette excentrique princesse, mélange de civilisation et de barbarie, de décision virile et de faiblesse féminine, qui portait le plus souvent un costume quasi-masculin, parlait huit langues, et dont la conversation effarouchait par sa licence les dames de la cour de France, et surtout la reine-mère Anne d'Autriche.

M. Duché a consacré un excellent article à raconter la vie d'un Auxerrois qui, sous la première république, a joué comme diplomate un certain rôle dans les affaires d'Italie. Joseph Villetard fut d'abord secrétaire d'ambassade à Gênes, puis à Venise; ce fut lui qui, après le traité de *Campo-Formio*, réprésentait la France quand cette dernière ville devint une possession de l'Autriche. Villetard était une nature chevaleresque et impressionnable; nourri des idées de Platon et de Rousseau, il croyait la liberté inséparable de la République, et dans Bonaparte n'avait pas entrevu Napoléon. L'auteur, qui a mis au jour des documents précieux sur les circonstances qui ont accompagné la chute de la république Vénitiennne, a raconté avec émotion les déchirantes angoisses de Villetard qui croyait à l'éternité de cette république, et qui cependant était obligé de s'incliner devant la volonté de Bonaparte. Notre jeune compatriote avait le malheur d'être trop entier dans ses convictions, dans ses croyances. Sa correspondance avec le général républicain est étrange et témoigne de singulières, mais respectables illusions. Aussi, ni le premier Consul, ni l'Empereur ne voulurent jamais depuis prendre au sérieux ce diplomate trop convaincu qui, consumé par un ardent désir de rentrer dans la vie publique, finit par perdre la raison et mourut dans la maison des aliénés de Charenton. M. Duché a terminé son travail par l'appréciation des œuvres littéraires de Villetard, dont les poésies légères ne manquent ni de verve ni de facilité.

Voici maintenant la biographie d'un curé d'une paroisse d'Auxerre, de Claude Salomon, qui vécut de 1710 à 1788, due à la plume de son petit neveu qui porte le même nom. L'abbé Salomon, ainsi que son évêque, M. de Caylus, ainsi que tous les prêtres du diocèse, était un ardent janséniste. Il a été toute sa vie mêlé à ces querelles religieuses que notre siècle ne comprend plus, mais qui eurent le singulier privilége d'agiter profondément la France. L'auteur, tout en restant dans les limites de la biographie, nous a montré un coin de cette curieuse époque. Le diocèse d'Auxerre était le centre et le foyer du jansénisme. C'est là que s'élaboraient les écrits qui alimentaient cette étrange polémique, à laquelle Claude Salomon prit une certaine part. Le curé de Saint-Regnobert, d'Auxerre, n'en fut pas moins un homme plein de charité et de vertu, et sa mémoire mérite d'être conservée parmi ses compatriotes.

Ce fut une triste époque que le x^e siècle. La guerre féroce, impie, régnait partout en maîtresse. Les sciences et les lettres avaient disparu; les dernières lueurs de la civilisation semblaient achever de s'éteindre ; le genre humain allait s'abrutissant, il avait presque perdu le sens moral et croyait à sa fin prochaine. Alors vivait au couvent de Saint-Pierre-le-Vif, à Sens, un moine, Odoranne, qui, pour son siècle, fut un homme universel, presque un génie. C'est l'humble vie de ce moine, grand par ses talents d'artiste, par ses connaissances scientifiques, par ses mérites littéraires, que M. A. Challe a racontée. Son récit commence par le sombre tableau des misères qui alors accablaient notre malheureuse patrie. Puis il nous montre Odoranne, qui, à cause même de ses talents, de son goût pour le travail, est en but à d'affreuses persécutions, mais qui enfin obtient la protection du roi Robert, et peut se livrer à loisir à ses études favorites. La plume de l'auteur a merveilleusement mis en relief cette vive

et intelligente figure et décrit les œuvres de l'artiste, les travaux du savant, les compositions du lettré. Grâce à cette page d'histoire le moine Odoranne a dorénavant sa place marquée parmi les hommes qui ont le plus illustré la ville de Sens.

Sous le titre d'*Episode des guerres civiles* du XVI$^e$ siècle à Avallon, M. Quantin a communiqué plusieurs pièces et documents, qui, habilement encadrés dans un récit attachant, nous montrent comme en un tableau de genre, les malheurs et les angoisses d'une cité catholique, pendant les guerres de religion qui ont désolé la France au commencement du règne de Charles IX.

Nous avons dit que la bibliothèque d'Auxerre était riche en livres et en manuscrits précieux, et cependant elle a été dépouillée d'une partie de ses richesses le 26 thermidor an XII (1804) par M. Prunelle, qui, autorisé par le ministre Chaptal, a enlevé 43 ouvrages imprimés et 31 manuscrits. Plusieurs de ces livres avaient une importance considérable, d'autres étaient surtout intéressants pour l'histoire locale. Parmi les bibliothèques qui se sont enrichies de nos dépouilles il faut citer celle de la Faculté de médecine de Montpellier. Maintes fois des réclamations s'étaient élevées contre l'illégalité de cet enlèvement, consommé en vertu d'une simple lettre ministérielle. Jusqu'à présent elles étaient restées sans résultat. Cette année cependant, après avoir entendu les observations présentées par M. A. Chérest, la Société a nommé une commission chargée de faire un rapport sur cet enlèvement, et sur les mesures à prendre pour revendiquer une propriété imprescriptible, ou tout au moins pour obtenir une indemnité.

Le rapport de M. Lepère, qui a été adopté par la Société, conclut à ce que l'autorité municipale soit invitée à faire les poursuites nécessaires pour faire triompher les droits de la ville. La

Société a, de plus, décidé que tous les documents de cette affaire seraient imprimés et envoyés à qui de droit.

M. Coeffet a inséré une note sur deux monnaies inédites frappées dans le département de l'Yonne.

La première est un triens d'or frappé à Avallon par le monétaire BIVIFVS ou BRIVIFVS, dont le nom est nouveau. C'est le seul monument connu du monayage mérovingien dans cette ville.

La deuxième, date du XIe siècle, et si on en croit Lelewel qui a décrit des pièces analogues, aurait été ouvrée dans un lieu nommé *Riedun*, près Sens. Mais l'opinion la plus commune maintenant, c'est que ces sortes de pièces sortent de l'atelier Sens-Provins.

Le Bulletin doit à M. Lorin, architecte, quelques bonnes observations sur les murs romains de la cité d'Auxerre. Un plan est joint à cette étude.

L'année dernière, fut trouvé à Auxerre, dans le mur romain, un bas-relief antique représentant une bacchante nue, qui danse en s'accompagnant du tympanum. M. Edmond Challe a expliqué ce monument, qui a été illustré par un membre de la Société, M. Gustave Perriquet.

Le même auteur a fourni une note sur des sépultures anciennes trouvées près d'Auxerre.

D'autres sépultures antiques, trouvées à Augy, près d'Auxerre, ont été décrites par M. Quantin.

M. Moreau a publié une prière, qui se trouve inscrite en caractères gothiques sur le mur extérieur de l'église romane de Saint-Lazare d'Avallon.

La Société scientifique a l'habitude de se faire rendre compte des ouvrages dont il lui est fait hommage, surtout s'ils intéressent le département. C'est ainsi que M. Quantin a consacré

quelques pages à l'examen de l'histoire du Morvan, de M. Baudiau, curé de Dun-les-Places (2 vol. in-8°). Une partie du Morvan est enclavée dans le département de l'Yonne. L'histoire de ce pays est donc pour nous de l'histoire locale. Notre confrère, très-bon juge en cette matière, a loué presque sans réserve l'ouvrage de M. Baudiau, et lui-même, en dessinant à grands traits la physionomie sauvage de cette contrée primitive, encore couverte de forêts, en esquissant le caractère et les mœurs du Morvandeau, en donnant un aperçu des événements importants qui se sont déroulés dans cette contrée étrange, qui, bien que n'ayant jamais formé une province et n'ayant jamais possédé un gouvernement particulier, a toujours eu une sorte d'unité et des limites très-distinctes, notre confrère a donné à tous l'envie de lire l'œuvre de M. l'abbé Baudiau.

Un membre de la Société, M. l'abbé Henry, ayant publié des mémoires historiques sur Seignelay, sa ville natale (2 vol. in-8°), M. A. Challe s'est chargé d'en rendre compte. Son appréciation donne une juste idée de l'œuvre de M. Henry, qui abonde en documents pleins d'intérêt, mais qui, dans quelques rares endroits peut-être, n'a pas toute l'impartialité désirable. Le compte-rendu de M. A. Challe est un véritable abrégé de l'histoire de Seignelay, un aperçu à larges traits sur le rôle important que cette ville a joué dans l'histoire, rôle que le grand nom de Colbert rend encore plus considérable.

C'est un devoir pour les compagnies savantes d'honorer la mémoire de ceux de leurs membres qui se sont distingués par leurs talents et leurs vertus. En 1855 est mort, à l'âge de 23 ans, M. Jules Tambour, qui déjà avait remporté toutes les couronnes de l'école de droit, et qui s'était placé au premier rang dans la conférence des avocats stagiaires de Paris. Jules Tambour était Auxerrois ; notre collége avait été témoin de ses premiers succès, et c'est à

Auxerre, au sein de sa famille qu'il est venu mourir. M. Paul Bert, son condisciple et son ami, a raconté avec l'émotion du regret et de l'admiration, toutes les vertus de cette âme honnête qui n'est plus, tous les trésors de cette vive intelligence maintenant éteinte, tous les travaux de cette vie que la passion de l'étude a brisée. Sa notice biographique, pleine de sève et de raison, est le plus digne hommage à la mémoire de celui qui, malgré sa jeunesse, était mieux qu'une espérance. Tambour, en effet, a laissé deux ouvrages posthumes sur le droit, qui déjà sont classiques, et témoignent de la hauteur de ses pensées et de la profondeur de sa science.

Enfin, Messieurs, notre volume contient encore le programme du prix de statistique fondé par notre honorable président, M. le baron Chaillou des Barres. — On a cru devoir aussi y insérer la circulaire ministérielle de M. Fortoul, de regrettable mémoire, sur le recueil des inscriptions de la Gaule et de la France.

La Société de l'Yonne existe déjà depuis dix ans, et elle a publié dix volumes de mémoires. Des tables décennales étaient nécessaires pour faciliter les recherches dans cette publication qui contient bien des œuvres diverses. Ces tables, rédigées avec le plus grand soin par M. Prot, instituteur communal à Auxerre et archiviste de la Société, vont paraître très-incessamment dans un volume supplémentaire qui est sous presse.

Dans ce volume sera insérée une remarquable étude de M. Ribière, sur l'imprimerie à Auxerre et dans le département de l'Yonne.

L'imprimerie a pénétré de bonne heure dans nos contrées. Dès l'année 1478, quatre ans seulement après l'établissement des premières presses à Paris, Pierre Lerouge imprimait dans la petite ville de Chablis, *le livre des bonnes Mœurs*, du moine Jacques Legrand. La bibliothèque impériale contient un exem-

plaire de cette édition rarissime. En voici le titre : *Le Livre des bonnes Meurs, impressé à Chablies par moi Pierre Lerouge, le 1er jour d'avril, l'an mil* CCCCLXXVIIJ, in-folio goth, de 51 feuillets non chiffrés, à 2 colonnes de 39 lignes. Pierre Lerouge n'eut pas de successeur à Chablis, et ce n'est que 74 ans plus tard, en 1552, que Sens posséda son premier imprimeur.

En 1580, un imprimeur sénonais vint à Auxerre éditer le bréviaire du diocèse, revu par ordre de l'évêque Jacques Amyot.

Mais ce ne fut qu'en 1584 que l'imprimerie fut vraiment introduite à Auxerre par Pierre Vatard ; depuis, les presses n'ont pas cessé de gémir ; nous nous trompons; la machine à vapeur a récemment fait justice de cette vieille métaphore.

Le travail de M. Ribière, qui conduit l'histoire de l'imprimerie depuis sa première apparition chez nous jusqu'à nos jours, a sa place marquée à l'avance dans toutes les bibliothèques. Il sera suivi du catalogue des livres imprimés soit à Auxerre, soit dans les principales villes du département; ce catalogue comprend environ 1,400 numéros.

En dehors de ses publications ordinaires, la Société a déjà édité deux ouvrages dont l'importance est vivement appréciée par ceux qui s'occupent de l'histoire locale.

Le *Cartulaire de l'Yonne* est un précieux recueil de chartes, qui a valu à son savant auteur, M. Quantin, une mention très-honorable de l'Institut. Déjà il en a paru un volume in-4°, et le deuxième volume sera livré bientôt à l'impression.

La *Bibliothèque historique de l'Yonne* comprend tous les écrits anciens concernant le département, et est publiée par les soins de M. l'abbé Duru. Le premier volume, paru déjà depuis six ans, faisait vivement désirer la continuation de ce savant ouvrage; très-incessamment paraîtra le deuxième volume qui, actuellement est sous presse.

La Société scientifique est entrée cette année dans une voie nouvelle. Elle a entrepris de faire fouiller le sol de l'ancienne ville d'Auxerre. Le lieu choisi pour les fouilles était déjà connu par d'importantes découvertes. Vers 1830, on y avait trouvé deux patères d'argent, l'inscription :

DEO. APOLLINI. R. P. PAG. II. M. AVTESSIODVRI.

A cet endroit on avait cru reconnaître l'enceinte d'un temple. Les fouilles de cette année ont amené la découverte de substructions portant d'indélébiles marques d'incendie. Toutes les monnaies trouvées appartenant au haut empire, on a dû penser que ces constructions avaient été détruites par le feu vers le 3e siècle de J.-C.

Parmi les objets antiques qui ont été mis au jour, il faut citer un petit sanglier de bronze, puis quelques fibules, un bracelet et une bague, également de bronze, sans parler des nombreux débris de tuiles et de poterie blanche, et des fragments de vases rouges dont quelques-uns portent le nom du fabricant; nous noterons encore des plaques de marbre, un morceau de colonne, une statue colossale de pierre, toute mutilée, et enfin, une statuëtte de chat. En somme, ces fouilles, à part l'intérêt de ces trouvailles, serviront à déterminer l'étendue et les limites de la ville sous la domination romaine.

Tels sont, Messieurs, les travaux que la Société scientifique de l'Yonne a accomplis dans le cours de l'année 1856. Nous ajouterons que le Musée de la Ville, depuis qu'il est confié à ses soins, a pris un nouvel essor.

La plupart des collections ont reçu de notables augmentations; de nombreux sujets, recueillis par M. Bert, sont venus accroître les séries de la zoologie départementale, déjà si riche en oiseaux. Le médailler s'est enrichi de plusieurs bonnes acquisitions.

Enfin notre Société, qui ne compte pas moins de 150 membres, est, au point de vue financier, dans un état des plus prospères, ainsi que le prouve le rapport de notre honorable trésorier, M. Petit-Sigault.

# LISTE DES MEMBRES

## DE LA SOCIÉTÉ.

---

### MEMBRES D'HONNEUR.

*Président :* M. LE PRÉFET de l'Yonne.
*Membres :* Mgr L'ARCHEVÊQUE de Sens.
M. LE MAIRE d'Auxerre.
*Président honoraire :* M. BAZIN, ancien avocat.

---

### MEMBRES TITULAIRES.

MM.

AMÉ, architecte, à Auxerre.
Marquis ANJORRANT, maire de Flogny.
ARRAULT, membre du Conseil Général, à Toucy.
Comte Léon DE BASTARD, à Maligny.
BARDIN, professeur au collége d'Avallon.
BAUDOUIN, architecte, à Avallon.
BAZIN, ancien avocat, à Bercenay-en-Othe (Aube).
BAZOT, avocat, à Auxerre.
BELGRAND, ingénieur en chef de la 3e section de la navigation de la Seine, à Paris, rue de l'Université, 29.
BELIN, pharmacien, à Auxerre.
BERT fils, licencié, rue d'Ulm, 27, à Paris.
BLIN, professeur au collége d'Auxerre.
DE BONDY (comte), ancien préfet de l'Yonne, à Paris.

BONNEVILLE, avocat, à Auxerre.
DE BONTIN, juge au tribunal de la Seine, à Paris, rue d'Assas, 3.
BOULANGÉ, vérificateur des domaines, à Auxerre.
BRÉARD, médecin vétérinaire, à Villeneuve-l'Archevêque.
BRETAGNE, directeur des contributions, à Auxerre.
BREUILLARD, curé de Savigny-en-Terre-Plaine.
BRULLÉE (l'abbé), aumônier de Sainte-Colombe, à Sens.
CAMILLE-DORMOIS, économe de l'hospice, à Tonnerre.
CAMPENON, docteur en médecine, à Tonnerre.
CARRÉ (l'abbé), maître de pension, à Auxerre.
Baron CHAILLOU DES BARRES, ancien préfet, à Sainpuits.
CHALLAN-BELVAL, percepteur, à Aisy.
CHALLE, membre du Conseil Général, à Auxerre.
CHALLE fils, conseiller de préfecture, à Auxerre.
CHARIÉ, juge au tribunal civil, à Auxerre.
Comte de CHASTELLUX, à Chastellux.
CHAUVOT (l'abbé), vicaire-général, à Sens.
CHENET, licencié et 1er commis à la direction des domaines, à Melun (Seine-et-Marne).
CHÉREST, avocat, à Auxerre.
Marquis DE CLERMONT-TONNERRE, à Ancy-le-Franc.
COEFFET-OLIVIER, orfèvre, à Villeneuve-l'Archevêque.
COLIN, inspecteur des écoles primaires, à Tonnerre.
CORNAT (l'abbé), à Sens.
COTTEAU, juge au tribunal civil, à Coulommiers.
COUARD, curé d'Asquins.
COURTAUT, sous-chef à l'administration des domaines, à Paris, 35, rue de l'Ouest.
DACHEZ, inspecteur de l'enregistr. en retraite, à Auxerre.

Deville, médecin, à Villeneuve-l'Archevêque.
Déligand, avocat à Sens.
Déy, inspecteur de l'enregistrement et des domaines, à Auxerre.
Dionis des Carrières, docteur en médecine, à Auxerre.
Dondenne, professeur de mathém. au collége d'Auxerre.
Dorlhac, directeur de l'école normale, à Auxerre.
Dourneau, juge de paix, à Seignelay.
Droit, curé de Charbuy.
Dubois, ancien notaire, à Sens.
Dubon, inspecteur des forêts, à Auxerre.
Duché, docteur en médecine, à Ouanne.
Duru (l'abbé), aumônier de l'École normale, à Auxerre.
Duru, propriétaire, à Auxerre.
Fauron, peintre d'histoire, à Paris, rue Pigale, 66.
Fleutelot (Henri), à Auxerre.
Fosseyeux, notaire, à Cravan.
Foucard, opticien, à Auxerre.
Fournerat, à Ancy-le-Franc.
François-Chaslin, membre du Conseil Général de l'Yonne, à Crisenon.
Frémy, conseiller d'Etat, à Paris, cours d'Orléans rue Saint-Lazare, 36.
Frontier, maire de Merry-sur-Yonne, à Magny.
Gallois, vice-président au tribunal civil, à Paris, rue de Verneuil, 11.
Gally (l'abbé), aumônier du collége d'Avallon.
Garnier, ancien député de l'Yonne, à Vassy, commune d'Etaules.
Gibert, propriétaire, à Sens.
Giffard, curé de Saint-Georges.

GIGUET, propriétaire à Sens.
GILBERT-BOUCHER, à St.-Mandé.
GIRARD DE CAILLEUX, direc. de l'asile des aliénés, à Auxerre.
GRALIOT, professeur au collége, à Auxerre.
DU HAVELT (le baron), propriétaire aux Barres, commune de Sainpuits.
HERMELIN, juge de paix, à Saint-Florentin.
HERNOUX, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Auxerre.
HOTTOT, ancein sous-préfet, à Avallon.
JACQUES-PALOTTE, anc. député de l'Yonne, à Serrigny, Paris, rue Chaussée-d'Antin, 27 bis.
DE JONCHÈRES, docteur médecin, à Héry.
JULIOT, professeur au lycée de Sens.
Baron DE LAGONDE, à Paris, quai d'Orsay, 1.
LALLIER, juge au tribunal civil, à Sens.
LAMBERT, avocat, à Auxerre.
LAMBERT fils, à Tanlay.
LARABIT, sénateur, à Paris, rue de l'Université, 8.
B. DE LA RUPELLE fils (Henri), à Tulle.
B. DE LA RUPELLE (Paul), juge suppléant, à Versailles.
LAURENT-LESSERÉ, adjoint au maire, à Auxerre.
LEBERTON, médecin, à Sergines.
LEBERTON, notaire, à Sergines.
LEBEUF, juge de paix, à Auxerre.
LEBLANC, ingénieur en chef en retraite, à Auxerre.
LEBLANC (Léon), propriétaire, à Auxerre.
LECHAT, chef de division à la préfecture, à Auxerre.
LECLERC DE FOUROLLES, président du tribunal à Joigny,
LE MAISTRE, receveur municipal, à Tonnerre.

LEPÈRE fils, avocat, à Auxerre.

LESCUYER, avocat, à Auxerre.

LAUREAU (l'abbé), directeur du séminaire, à Auxerre.

G. DE LORIÈRE, géologue, à Paris, rue de l'Ouest, 52.

LORIN, architecte, à Auxerre.

Marquis DE LOUVOIS, à Ancy-le-Franc.

MARIE, juge au tribunal civil, à Auxerre.

Baron MARTINEAU DES CHESNEZ, ancien sous-secrétaire d'Etat, maire de la ville d'Auxerre.

MÉTAIRIE, juge-suppléant au tribunal civil, à Auxerre.

MONCEAU, pharmacien à l'asile des aliénés, à Auxerre.

MONDOT DE LA GORCE, ingénieur en chef des ponts et chaussées en retraite, à Auxerre.

MONTALEMBERT (comte de), à la Roche-en-Brenil, par Saulieu (Côte-d'Or).

MOREAU, professeur de mathématiq. au collége, à Avallon.

MOTHERÉ, chef de division à la préfecture, à Auxerre.

PARIS fils, docteur en médecine, à Champlost.

PASSEPONT, peintre, à Auxerre.

PERRIQUET (Eugène), avocat, à Paris.

PERRIQUET (Gustave), à Auxerre.

PETIT-SIGAULT, maître de pension, à Auxerre.

PIÉPLU, architecte du département, à Auxerre.

PILLE, ingénieur des ponts et chaussées, à Sens.

PINARD, conseiller à la Cour impériale à Paris, rue Madame, 26.

POUBEAU, pharmacien, à Auxerre.

QUANTIN, archiviste du département, à Auxerre.

QUIGNARD (l'abbé), à Auxerre.

RAMPON, docteur en médecine, à Leugny.

RAUDOT, propriétaire, à Avallon.
RAVIN (Eugène), pharmacien, à Auxerre.
RAVIN, professeur de logique au collége, à Auxerre.
RÉMY, docteur en médecine, à Auxerre.
RIBIÈRE, avocat, à Auxerre.
RICHARD, libraire, à Auxerre.
RICORDEAU père, docteur en médecine, à Seignelay.
RICORDEAU fils (l'abbé), à Sens.
ROBINEAU - DESVOIDY, docteur en médecine, à Saint-Sauveur.
ROBLOT, architecte, à Joigny.
ROGUIER (l'abbé), professeur au séminaire d'Auxerre.
ROUILLÉ, imprimeur, à Auxerre.
ROUSSEAU, docteur en médecine, à Auxerre.
ROZAT DE MANDRES, ingénieur des ponts et chaussées, à Paris.
SALLÉ, pharmacien, à Auxerre.
SALMON, avocat, à Paris.
SALOMON aîné, à Saint-Florentin.
SOCHET, ingénieur, directeur des constructions navales.
SOUPLET aîné, médecin, à Charbuy.
TALMONT, à Saint-Sauveur.
TAMBOUR fils, licencié en droit, à Auxerre.
Marquis DE TANLAY, à Tanlay.
TARTOIS, propriétaire à Senan.
TONNELLIER, président du tribunal civil, à Auxerre.
TONNELLIER, greffier en chef, à Sens.
TRYON-MONTALEMBERT (vicomte de), maire, à Laferté-Loupière.
VILLIERS, receveur des hospices, à Auxerre.

VUITRY, ancien député de l'Yonne, à Paris, rue de la Pépinière, 19.

---

MEMBRES LIBRES.

MM.

GUÉRIN, instituteur, à Serrigny.
HENRY, curé de Quarré-les-Tombes.
JOSSIER, secrétaire de la mairie, à Joigny.
MEUNIER, sculpteur, à Vézelay.
MOUILLOT, instituteur, à Tanlay.
PELTIER, instituteur communal, à Auxerre.
PROT, inspecteur des écoles primaires, à Loudun.
ROBIN, maitre-adjoint à l'école normale d'Auxerre.
ZAMBKOWSKI, préparat. de physique au collége d'Auxerre.

---

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM.

ANDRÉ (l'abbé), à Paris.
Al. BARBIER, peintre, à Paris.
BARD (Joseph), à Chorey près Beaune.
BAUDIOT, curé de Dhun-les-Places.
BAUDOIN, géologue, à Châtillon-sur-Seine.
BILLOT, professeur, à Haguenau.
BERNARD, médecin, à Uriage (Isère).
BLANCHE (Isidore), vice-consul de France à Tripoli (Syrie).
BONARD, entomologiste, à Calais.

Bulliot (Gabriel), membre de la Société Eduenne, à Autun (Saône-et-Loire).

Bure (de), président de la société d'émulation, à Moulins.

Carrelet, à Saulieu.

A. de Contencin, directeur général des Cultes, à Paris, 8, rue Las Cases.

Coquand, professeur de géologie, à Besançon.

Coutant, des Riceys, à Paris.

Crosnier, vicaire-général, à Nevers.

Delente, docteur en médecine, à Paris.

Dantin, capitaine d'état-major, à Auch.

Drouet, aut. du Calog. des Mollusques de Champagne.

Dupin, médecin, à Ervy.

Duplès-Agié, archiviste-paléographe, à Paris.

Feignoux, membre de la Société géologique de France, à Cusset (Allier).

Flandin, conseiller à la cour impériale, à Paris.

J. Fleutelot, professeur, à Paris.

De Fontenay, secrétaire de la Société Éduenne d'Autun.

Frémy (Charles), docteur en médecine, à Paris.

De Fromentel, membre de la Société géologique de France.

Gall, chanoine de Saint-Ours, à Aoste (Savoie).

Garnier, archiviste de la ville, à Dijon.

Grasset, antiquaire, à La Charité-sur-Loire.

Gaudry, géologue, à Paris.

Germain de Saint-Pierre, docteur en médecine, à Paris.

Baron de Girardot, secrétaire général, à Nantes.

Grenier, professeur de botanique, à Besançon.

GUÉRIN DE MENNEVILLÉ, directeur de la Revue zoologique, à Paris.

Baron DE GUERNE, à Douay.

HÉBERT, professeur de géologie au collége de France, à Paris.

JOURDAIN, antiquaire, à Ervy (Aube).

LALLEMAND, curé de Dompère.

LABOURDETTE, docteur en médecine, à Bercy.

LEYMERIE, professeur de géologie, à Toulouse.

DE LONGUEMAR, à Poitiers.

DE LONGPÉRIER, conservateur au Cabinet des Antiques, à Paris.

MICHELIN, ancien président de la Société géologique de France, à Paris.

MIGNARD, membre de l'académie de Dijon.

MILMAN, curé à Lamborn, (Angleterre).

DE MISSERY, conservateur des forêts, à Troyes.

MORET (Ernest), homme de lettres, à Paris.

MOUGEOT, docteur en médecine, à Bruyères (Vosges).

NIGON DE BERTY, chef de division au Ministère des Cultes, à Paris.

CHARLES D'ORBIGNY, aide-profess. de géologie, au Muséum.

PASSY (Antoine), ancien président de la Société géologique de France, à Paris.

V. PETIT, dessinateur et archéologue, à Paris, rue de Lille, 23.

PRISSET, numismatiste, à Dijon.

PROTAT, de l'académie de Dijon.

V. RAULIN, professeur de géologie à la faculté de Bordeaux

ROY, ingénieur des mines, à Paris.

Jules Ray, pharmacien, à Troyes.
Baron Roger de Belloguet, à Saint-Mandé.
Salomon, inspecteur de colonisation, en Algérie.
Sellier, président de la Société des arts de la Marne.
Smyttere (de), directeur de l'asile des aliénés de Rouen.
Comte Georges de Soultrait, à Mâcon.
Vée, curé d'Entrains.
Vignon, directeur du dépôt des cartes au Ministère des Travaux publics.
De Voucoux (l'abbé), chanoine, vicaire-général, à Autun.

---

## SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

Société d'Emulation de l'Allier.
Société des Sciences et des Lettres de Blois.
Société des Antiquaires de France, à Paris
Muséum de Paris.
Académie de Bordeaux.
Société Archéologique de Sens.
Société d'Émulation des Vosges, à Epinal.
Société d'Agriculture, Sciences et Arts, à Troyes.
Commission des Antiquités de la Côte-d'Or, à Dijon.
Société d'Histoire et d'Archéologie de Chalon-sur-Saône.
Société des Antiquaires de Picardie.
Société Nivernaise, à Nevers.
Société Vaudoise des Sciences naturelles de Neuchâtel (Suisse).
Société Éduenne, à Autun.

Société d'Émulation du Doubs, à Besançon.
Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.
Société Archéologique du Midi, à Toulouse.
Société d'Archéologie Lorraine, à Nancy.
Société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.
Société Archéologique de l'Orléanais, à Orléans.
Commission Historique du Cher, à Bourges.
Société des Sciences et Arts, à Toulon (Var.)
Académie de Mâcon.
Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, à Dunkerque.
Société des Sciences, Belles-lettres, etc., des Pyrénées-Orientales, à Perpignan.
Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Meaux.
Académie du Gard, à Nîmes.
Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne, à Châlons-sur-Marne.

---

## BUREAU D'ADMINISTRATION.

*Président :*

M. le baron Chaillou des Barres, aux Barres, commune de Saintpuits.

*Vice-Présidents :*

MM. Quantin, archiviste du département, à Auxerre.
Déy, inspecteur des domaines, à Auxerre.

*Secrétaires :*

MM. Edmond Challe, conseiller de préfecture, à Auxerre.
Chérest, avocat, à Auxerre.

*Archiviste :*

M. LORIN, architecte, à Auxerre.

*Trésorier :*

M. PETIT-SIGAULT, maître de pension, à Auxerre.

*Classificateurs :*

MM. CHALLE (Edmond), conseiller de préfecture, à Auxerre. (*Archéologie*).

RAVIN (Eugène), pharmacien, à Auxerre. (*Botanique*)

MONCEAU, pharmacien de l'asile des aliénés, à Auxerre. (*Musée entomologique*).

BERT fils, avocat, à Auxerre. (*Zoologie et ornithologie*).

# SOCIÉTÉ

## DES SCIENCES HISTORIQUES ET NATURELLES

## DE L'YONNE.

---

**Compte-Rendu des travaux et publications de la Société pendant l'année 1857.**

Messieurs,

La Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, après dix années d'existence et de studieux efforts, est entrée dans une nouvelle période qu'inaugure le onzième volume de son bulletin. Conformément à l'article 12 de vos statuts, je viens vous rappeler les morceaux compris dans ce recueil et résumer à vos yeux l'ensemble des œuvres accomplies dans le cours de l'année 1857.

Les travaux scientifiques occupent comme toujours une large place dans vos publications. Qu'il me suffise de mentionner les vastes travaux de M. Cotteau sur la *Paléontologie de l'Yonne*, et ceux de M. de Fromentel, membre correspondant de la Société, sur les *Polypiers fossiles de l'étage néocomien*. Vos collections, augmentées par des donset par des legs, se sont complétées. La collection géologique surtout, revue et disposée avec le plus

grand soin par M. Cotteau, est digne aujourd'hui de fixer les regards des savants.

Parmi les travaux historiques, je distingue tout d'abord une dissertation intitulée : *Auxerre, ville municipale des Gaules*, et dans laquelle votre vice-président M. Déy établit les droits de notre cité au titre de municipe. Là se trouve expliquée et discutée la précieuse inscription de nos patères antiques dont un *fac-simile* exact facilite désormais l'examen.

En suivant l'ordre des temps, permettez-moi de vous citer un article sur *Eunius Mummol*, le fameux comte d'Auxerre signalé par M. Augustin Thierry comme un des types les plus remarquables de l'époque Mérovingienne;

Une *Histoire de la commune de Sens*, par M. Quantin à qui nous devons tant de recherches sur les développements du Tiers-État dans l'Yonne, et qui, joignant chaque jour aux vieux fonds des archives départementales les pièces qu'il récolte dans les greffes et dans les études de notaires, nous promet sur ce même sujet une réunion complète de documents;

Un fragment de l'histoire de Maligny au XIVe siècle, par M. le comte de Bastard, avec des pièces justificatives entièrement inédites, et arrachées aux limbes des archives impériales. Ce n'est là, vous le savez, Messieurs, qu'un spécimen des travaux entrepris par M. de Bastard sur la ville et sur les seigneurs de Maligny, et dont un volume s'imprime en ce moment;

La continuation de l'*Histoire de la ville et du comté de*

*Saint-Fargeau* que poursuit avec patience M. Déy et qui bientôt nous fournira tout un ensemble d'études et de renseignements sur la portion sud-ouest de l'Yonne.

Ajoutez une notice sur M. Leys, numismate sénonais, sur sa collection et notamment sur la médaille *Judæa Navalis*, par M. Edmond Challe, le secrétaire que nous venons de perdre, et dont je regrette plus que tout autre l'active coopération;

Une note de M. Amé sur une statuette du XII^e siècle, trouvée à Auxerre dans la rue Saint-Pèlerin;

Une autre note de M. de Bastard sur une peinture de l'église de Pontigny;

Cinq lettres inédites de l'abbé Lebeuf, publiées et annotées par le même. Mais je dois le dire : grâce à notre généreux collègue, non-seulement ces lettres enrichissent notre bulletin, elles sont aussi l'ornement de notre collection d'autographes. Espérons que cette collection, à peine commencée, grandira promptement. Espérons surtout que la correspondance complète de l'abbé Lebeuf, cette mine féconde et naguère ignorée, sera bientôt livrée au public et vulgarisée par l'impression. Une pareille tâche mérite les soins de ceux de vos membres qui nous ont déjà donné l'édition nouvelle et achevée des *Mémoires sur le diocèse d'Auxerre*.

Les séances publiques que vous avez tenues à Avallon et à Vézelay ont fait naître tout une série de travaux sur une partie intéressante et peu étudiée de notre département. Ce sont 1° Une *note sur la géographie physique du Morvan*, par M. Moreau;

2° *Avallon au* VI<sup>e</sup> *siècle et saint Germain, évêque de Paris*, par M. l'abbé Roguier;

3° Le *Siége d'Avallon en* 1433, par M. Challe;

4° *Avallon à la fin du* XVI<sup>e</sup> *siècle*, par M. Raudot;

5° Une Notice *sur Robert le Foul, sieur de Vassy, conseiller du roi aux bailliage et prévôté d'Avallon*, par M. le vicomte de Tryon Montalembert;

6° Des *Aperçus historiques sur la Magdeleine de Vézelay*.

Je crois pouvoir rattacher à cette catégorie d'opuscules, bien qu'il n'ait pas été lu dans les mêmes circonstances, un article de M. l'abbé Henry sur la *bataille de Montcullan ou de Quarré-les-Tombes*.

C'est encore à Avallon que notre regrettable et très-regretté président nous adressa pour la dernière fois la parole. Il résumait, avec cette élégance que vous avez souvent applaudie, les travaux de nos dix premières années et nous conviait à de nouvelles œuvres. Son discours est à la fois l'histoire fidèle de notre court passé et sous une forme attrayante, un vrai recueil de conseils, de leçons, d'encouragements suprêmes. Il nous rappelait « qu'un programme bien fait, des divisions nettes et « précises sont des jalons précieux, qui conduisent sûre- « ment au but et sans le secours desquels on risque de « s'égarer à chaque pas. » Il nous exhortait à pénétrer la surface, quelquefois trompeuse ou insignifiante, des faits matériels, « à entrer par tous les pores dans les civi- « lisations antérieures à la nôtre. » Il nous engageait enfin à élargir notre cadre, et, sans sortir des limites du dépar-

tement à y chercher de préférence toutes les questions qui se rattachent à l'histoire générale.

Pourquoi faut-il que le même bulletin contienne le discours de M. le baron Chaillou des Barres et l'article nécrologique dans lequel son digne successeur paye un juste tribut de regrets à celui dont nous déplorons tous la perte. Pourquoi faut-il que je termine par cette triste mention l'analyse du volume de 1857.

Encore un mot cependant sur les fouilles opérées dans le cours de cette année et dont nos procès-verbaux signalent les phases et les résultats. Quelques esprits impatients se sont plaints qu'elles n'aient point enrichi nos collections de plus d'objets précieux, tels que médailles, pierres gravées ou sculptées, bronzes antiques, etc. Elles ont prouvé du moins que sous la couche de sol qui recouvre aujourd'hui le vieil Auxerre il y avait encore des débris immenses, des substructions gallo-romaines, et qu'avec des efforts persévérants l'on pourrait parvenir à reconstituer le plan de la cité qu'habitaient nos aïeux.

Voilà, Messieurs, quels ont été les travaux de la Société en 1857; voilà comment elle a inauguré la seconde période de son existence.

*Le Secrétaire,*

AIMÉ CHÉREST.

# SOCIÉTÉ

DES

# SCIENCES HISTORIQUES ET NATURELLES

DE L'YONNE.

## SÉANCE DU 11 JANVIER 1857.

PRÉSIDENCE DE M. DÉY, VICE-PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté. A ce sujet, un membre demande qu'à l'avenir les bulletins de convocation portent l'objet de la séance. Il est observé par M. Quantin, vice-président, que jusqu'à présent il en avait été ainsi, et que les lettres de convocation, qui maintenant sont adressées à tous les membres titulaires, porteront l'ordre du jour, ainsi que les anciens bulletins, qui n'étaient envoyés qu'aux membres résidents.

M. le Président dépose sur le bureau les ouvrages offerts à la Société :

1° Le Guide du voyageur de Paris à Marseille, par M. Joseph Bard, membre correspondant ;

2° Eugène et Philopès, ou Plan de Vie d'un Instituteur, par M. l'abbé Duru, membre titulaire ;

3° Le bulletin de la Société d'Emulation des Vosges ;

4° La quatrième livraison du bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie.

Divers objets ont été donnés à la Société.

M. Cauchois, de Seignelay, a envoyé : — Une spatule à parfums en bronze. — Des fragments de poterie antique. — Une serrure et deux clefs anciennes. — Des médailles dont voici la description :

1° Diocletianus, tête laurée à droite. ℞. *Genio populi Romani*, génie debout. (M.B.) 2° Constantinus I, tête laurée à droite. ℞. *Marti propugnatori*, Mars armé passant dans le champ. *sa.* ex. *ptr.* (M.B).

Plusieurs autres pièces romaines indéchiffrables.

1 blanc de Henri VI d'Angleterre, *Francorum et Anglié Rex*, dans le champ les écus de France et d'Angleterre, accolés, au-dessus *Hericus*. ℞. Fleur de lys. *sit nomen dni benedictu*, croix longue accostée d'un lys et d'un léopard ; au-dessous *Hericus* et une barre. — 1 blanc de Charles VII.

Plusieurs jetons de Nuremberg.

M. Madelénat a fait don de deux monnaies romaines trouvées à Auxerre. 1° Claudius. *Ti. Claudius Caesar aug. germ.* tête à gauche. ℞. *Constantia augusti,* S.C. l'empereur debout, s'appuyant sur la haste. 2° Magnus Maximus, tête diadêmée à droite. ℞. *Reparatio reipublicæ,* l'empereur debout, une victoire sur la main gauche, tendant la droite à une femme tourrelée.

M. Guérin donne une brique romaine, de forme circulaire, qui probablement entrait dans la construction d'un hypocauste de thermes. Cette brique a été trouvée à Arcy-sur-Cure; des renseignements seront pris sur les débris antiques qui peuvent exister en ce lieu.

M. Donon, instituteur à Argentenay, fait hommage d'une boîte contenant une palette de couleurs pour le pastel et la peinture

à l'huile, exclusivement minérales, et provenant toutes du département de l'Yonne.

Il est ensuite procédé aux élections.

MM Sochet, directeur des constructions navales à Cherbourg, présenté par MM. Chaillou des Barres et Challe père;

Rampont, docteur en médecine à Leugny, présenté par MM. Quantin et Duché ;

Monceaux, interne en pharmacie, à l'asile départemental des aliénés, présenté par MM. Ed. Challe et Quantin;

Sont nommés membres titulaires, par des scrutins secrets et séparés.

Il est présenté un membre titulaire et un membre libre.

M. Challe donne communication d'une lettre de M. Bazin, ancien avocat à Auxerre, nommé, dans la dernière séance, président honoraire, dans laquelle notre vénérable collègue, après avoir remercié la Société du titre qu'elle lui a conféré, annonce qu'il s'occupe de consigner dans un mémoire qui ferait suite au travail intitulé: *Auxerre il y a cent ans*, ses impressions et ses souvenirs sur l'état, l'esprit et les mœurs de la société Auxerroise à la fin du dix-huitième siècle et au commencement du siècle présent. L'honorable président se propose d'acquitter ainsi sa dette envers la Société, qui sera heureuse de profiter du fruit du loisir et de l'expérience d'un collègue aussi distingué.

L'ordre du jour appelle ensuite la discussion du budget qui est adopté ainsi qu'il avait été proposé par le bureau, En voici la teneur :

*Recettes.*

| | |
|---|---|
| Cotisations des membres titulaires............ | 1,350 fr. |
| Admissions nouvelles.......................... | 150 » |
| Restes à recouvrer............................ | 600 » |

| | |
|---|---|
| Subvention du Conseil général | 500 » |
| Encouragement de l'État | 300 » |
| Produit des médailles | 12 » |
| Souscriptions à la Bibliothèque historique | 30 » |
| Souscriptions au Cartulaire | 30 » |
| Dessins à la charge des auteurs | 100 » |
| Produit des 3 fr. de cotisation | 435 » |
| Somme égale | 3,507 fr. |

*Dépenses.*

| | |
|---|---|
| Mobilier, collections et documents | 200 fr. |
| Bulletin, deux volumes | 1,400 » |
| Bibliothèque historique, quinze feuilles | 480 » |
| Cartulaire | » » |
| Prix de statistique | 1,100 » |
| Frais de bureau | 80 » |
| Salaire du garçon de salle | 100 » |
| Frais de séance publique | 50 » |
| Fouilles | 97 » |
| Somme égale | 3,507 » |

En raison des bons services rendus à la Société par M. Guérin il lui est alloué une gratification de 20 francs.

La Société compte dix années d'existence et déjà elle a publié dix volumes in-8°. Il était d'une importance extrême de faire pour cette collection des tables décennales. Mais pour être utiles, les tables doivent être complètes. Elles comprendront deux parties : 1° La section des sciences historiques ; — 2° La section des sciences naturelles ; et seront faites surtout pour faciliter les recherches au point de vue du département. Ainsi la section historique comprendra tous les noms d'hommes et de

lieux du département sans exception, cités dans les dix volumes. Quant à la section de l'histoire naturelle on y trouvera l'indication des familles, genres et espèces des trois règnes, surtout en ce qui concerne nos localités. M. Prot, instituteur communal à Auxerre, archiviste adjoint de la Société, cédant aux désirs de la Compagnie, a bien voulu se charger de ce travail important.

Mais les ressources ordinaires de la Société ne permettaient pas d'éditer un deuxième volume en 1856; d'autre part, si les tables eussent été insérées dans le bulletin ordinaire de 1857, les autres publications auraient été arrêtées et nombre de mémoires qui attendent leur tour d'impression, renvoyés au volume de 1858; c'est pourquoi la Société s'est imposé une cotisation extraordinaire de trois francs pour payer cette publication. Les tables décennales de M. Prot paraîtront dans le courant de 1857 et formeront un volume supplémentaire qui contiendra en outre l'*Histoire de l'imprimerie à Auxerre et dans le département, par M. Ribière, avocat.* Ce travail sera suivi du catalogue de tous les livres imprimés à Auxerre et dans les principales villes du département, depuis l'établissement de la première presse jusqu'à l'inauguration de la presse à vapeur dans la typographie Auxerroise, c'est-à-dire jusqu'à nos jours. Le volume supplémentaire aura environ 500 pages.

Le budget contient une somme de 97 fr. pour des fouilles. La Société veut entrer dans une voie à peu près nouvelle pour elle, et qui dans des départements voisins a conduit à d'importants résultats. On sait que c'est dans les faubourgs Saint-Julien et Saint-Amatre que se trouvait l'ancienne ville d'Auxerre. Maintes trouvailles y ont déjà été faites, et la plus célèbre est la découverte de deux patères d'argent dans l'enceinte d'un temple dédié à Apollon. Ces deux patères qui servaient aux sacrifices, portent sur le fond extérieur une inscription au pointillé, constatant

qu'elles avaient été offertes par le municipe d'Auxerre à la divinité du temple. Voici cette inscription : DEO. APOLLINI. R. P. PAGI. II. M. AVTESSIODVRI.

Journellement on trouve dans ces climats des monnaies romaines, de petits objets antiques, des spatules à parfums dont l'usage était si répandu dans l'antiquité ; car à cette époque chaque citoyen, ayant dans sa maison son autel et ses lares, faisait soi-même ses sacrifices aux dieux. Il y a un mois à peine, un vigneron a découvert plusieurs pièces romaines, dont voici les principales qui ont été acquises par la Société :

1° Auguste, tête opposée d'Auguste et Agrippa, *imp. divi.* F. ℞. *col. nem.* crocodile enchaîné à un palmier (M. B.)

2° Tibère. ℞. *Rom. et Aug.* Autel de Lyon (P.B.).

3° Néron. ℞. *Pace p. r. ubique parta janum clusit*, temple de Janus fermé.

4° Un bronze de Commode très-fruste.

5° Gallien. ℞. *Apollini. cons. Aug.* griffon (P. B).

Les autres pièces romaines étaient trop frustes pour être déchiffrées. Puis un certain nombre de pièces françaises, parmi lesquelles est un blanc de billon du roi Charles V, ont aussi été trouvées en cet endroit.

Si donc, dans un espace de terrain excessivement restreint, on a trouvé toutes ces monnaies, évidemment des fouilles conduites avec intelligence devront mettre au jour de nombreux débris des générations disparues, qui pendant de longues années ont habité ce sol maintenant livré à l'agriculture, mais qui est sillonné à l'intérieur par les fondations des constructions antiques. Ces fouilles, en outre, permettront de relever le plans des édifices anciens qui se trouvent au faubourg Saint-Amatre, et dont les fondations existent encore. Elles seront dirigées par le bureau, assisté de MM. Hernoux, Leblanc Davau, Challe, Girard, Graliot, Monceau, Lechat et Dondenne.

On sait que la Société a déjà fait paraître le premier volume de la Bibliothèque historique. Cette publication, dont l'importance avait été appréciée par le ministre de l'instruction publique qui a souscrit pour 30 exemplaires, va être continuée par les soins de son savant auteur, M. l'abbé Duru. Une commission a été nommée pour assister M. Duru dans son travail; elle se compose du président et des vice-présidents de la Société, et de MM. Laureau, Challe père, Chérest, Carré et Bazot.

M. Quantin, vice-président, communique une lettre de M. l'abbé Boyer, supérieur de Pontigny, qui annonce que la Société des Pères de Saint-Edme a entrepris de restaurer la vieille Basilique à l'ombre de laquelle elle a trouvé asile, et qu'une souscription est ouverte pour parvenir à exécuter les projets dressés par M. Viollet-le-Duc, qui montent à 64,000 fr. M. l'abbé Boyer prie la Société de vouloir bien concourir à la consolidation de cette vénérable église. La Société, tout en faisant des vœux pour que cette œuvre soit conduite à bonne fin, exprime le regret que ses statuts et aussi la faiblesse de ses ressources ne lui permettent pas de disposer même d'une somme modique en faveur de cette utile restauration.

Plusieurs lectures étaient indiquées à l'ordre du jour.

Notice sur M. Leys, sa collection numismatique et la médaille de Titus, *Judæa Navalis*, par M. Edmond Challe.

La commune de Sens, par M. Quantin.

Découverte sur le territoire d'Auxerre des vestiges de deux voies romaines de cette ville à la Loire, par M. Déy.

Note sur la pierre tombale d'un sire de Maligny, par M. de Bastard. (Cette pierre est conservée au musée départemental.)

Note sur des armoiries d'un sire de Maligny, dans l'église de Maligny, par M. de Bastard.

L'heure avancée n'a permis de lire aucun de ces mémoires.

A 4 heures la séance est levée.

## *SÉANCE DU* 5 *FÉVRIER* 1857.

PRÉSIDENCE DE M. DÉY, VICE-PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Il est fait hommage à la Société :

1° Du bulletin du Comité de l'Histoire et de la langue française, t. III, n° 2.

2° D'une notice sur M. Leys de Sens, par M. Gustave Dubois, de la Société archéologique de Sens.

3° De l'éloge de M. le docteur Roux, d'Auxerre, prononcé à l'Académie de médecine, par M. Dubois, secrétaire perpétuel de cette académie.

M. Lechat a fait don à la Société d'un objet de bronze, qui peut être est un fragment de lampe, lequel a été trouvé il y a quelques années dans le jardin de M. Accolay, où la Société fait actuellement pratiquer des fouilles.

M. Henri Gallois a donné 2 monnaies romaines :

1° Postumus. ℞. *pax augusta*. (billon).

2° Probus. ℞. *virtus augusti*. mars armé passant (P.Br).

Puis, un petit poids de Paris, du moyen-âge, en cuivre.

M. Madelénat a adressé au musée une pièce en cuivre frappée en Allemagne, avec légende allemande, en commémoration de la bataille de Leipsick, — et trois petits bronzes du bas empire, dont deux de Valentinien.

M. Edmond Challe a déposé sur le bureau un petit bronze de Gallien, trouvé récemment dans une creusée, rue des Buttes, à Auxerre.

M. Valentin Thiolas, membre du Conseil municipal d'Auxerre,

a envoyé une tranche d'un acqueduc romain, qui se trouve entre Mailly-le-Château et Mailly-la-Ville.

Il est ensuite procédé à l'élection, au scrutin secret, de M. Dionis des Carrières, docteur en médecine à Auxerre, lequel sur la présentation de MM. Challe père, Quantin et Edmond Challe, est nommé membre titulaire.

M. Baudouin, d'Avallon, en réponse à des renseignements demandés sur les vestiges ou constructions antiques situées au climat de Girelles, commune d'Arcy-sur-Cure, informe la Société qu'il connaît déjà ces ruines, qu'elles ont une certaine importance, et promet d'envoyer le résultats de ses nouvelles investigations.

L'ordre du jour amène la discussion sur le projet de la séance publique des deux Sociétés scientifiques de l'Yonne, qui cette année doit avoir lieu à Auxerre. M. Baudouin a exprimé le vœu, dans une lettre adressée au secrétaire, que le lieu de la réunion fut fixé à Avallon. Les Sociétés des départements voisins, celles de Dijon, de Chalon, d'Autun seraient invitées à assister à cette séance publique. Un membre pense qu'il vaudrait mieux se réunir à Tonnerre, à cause de la facilité du chemin de fer pour le voyage. Un autre membre insiste pour Avallon, en raison de la proximité de Vézelay et des grottes d'Arcy, où les compagnies réunies pourront faire une excursion scientifique et archéologique. La Société, avant de prendre une décision, charge son président de se concerter avec le président de la Société de Sens, et de se mettre en rapport avec les présidents des Sociétés qui seraient invitées à la réunion publique.

M. Déy fait un rapport sur les fouilles entreprises par la Société au faubourg Saint-Amatre. Des substructions de l'époque gallo-romaine, d'une assez grande étendue, ont été découvertes. Les cendres et les charbons, qui s'y rencontrent en notable

quantité, prouvent suffisamment que ces constructions ont péri par suite d'incendie. Mais les monnaies, trouvées au nombre de trente environ, appartiennent toutes au haut empire; ce sont des moyens-bronzes d'*Auguste*, *Claude*, *Titus*, *Domitien*, *Nerva*, *Trajan*, *Adrien* et *Antonin*. Il en faut conclure que les édifices qui se trouvaient en cet endroit ont été détruits par le feu sous les Antonins, et que depuis aucune construction n'y a été élevée. Les fouilles seront poursuivies activement jusqu'à l'épuisement du crédit voté; mais ce crédit vient d'être augmenté par une somme de 50 francs que M. François-Chaslin, membre du Conseil général, a mis généreusement à la disposition de la Société. La Société charge son président d'adresser à M. François-Chaslin une lettre de remerciements.

M. Amé lit une notice sur une statuette de bronze trouvée l'an dernier à Auxerre, à l'angle de la rue Saint-Pélerin et de la rue du Pont.

M. Edmond Challe donne lecture d'une notice sur M. Leys, savant numismatiste, mort à Sens en 1847, et sur la médaille unique de Titus, au revers JUDAEA NAVALIS qui appartenait à cet antiquaire, et qui se trouve encore dans le médailler qu'il a légué à son petit-fils, M. Gustave Dubois.

Un membre informe la Société que le congrès des Sociétés savantes doit se tenir à Paris, le lundi de Pâques, sous la présidence de M. de Caumont. La Société délègue, pour y assister :

MM. le baron Chaillou des Barres, président;
Challe père;
le marquis de Tanlay;
Hernoux, ingénieur en chef.

La séance est levée.

---

## *SEANCE DU 1er MARS* 1857.

PRÉSIDENCE DE M. LE BARON CHAILLOU DES BARRES, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Il est fait hommage à la Société des ouvrages suivants :

1° Quinze ans de la vie de Louis XIV, par M. E. Moret (le premier volume seul a paru, les 6 autres sont sous presse) ;

2° Quelques nouveaux documents archéologiques sur Alaise, par M. Ch. F. Varaigne, membre associé de la Commission archéologique de la Franche-Comté, vice-secrétaire de la Société d'Emulation du Doubs ;

3° Rapport sur une excursion à Alaise, par M. Bavoux, employé des douanes ;

4° Compte-rendu de la XVIIe séance publique annuelle de la Société des antiquaires de l'Ouest ;

5° Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, 4e trimestre, 1856 ;

6° Mémoires de la Société d'agriculture de l'Aube, 1856.

M. Legueux père a fait don à la Société de plusieurs pièces romaines trouvées dans les terrains ou la Société a fait pratiquer des fouilles. Parmi ces pièces on remarque un grand bronze d'Antonin dont le revers a quelque rareté. Il représente deux personnages assis dans un temple octosyle ; en voici la légende : TEMPL. DIVI. AVG. REST. COS. IIII. S. C. Les autres pièces appartiennent à Gallien, à Salonin et à Posthune.

Il est ensuite procédé à l'élection de M. de Fromentel, qui, sur la présentation de MM. Cotteau, Déy et Quantin, est nommé membre correspondant.

M. Blanche, instituteur à Mailly-la-Ville, présenté par MM. Quantin, Ravin et Prot, est élu membre libre.

M. Challe, secrétaire, donne lecture d'une communication de M. Baudoin, relative à des constructions antiques qui se trouvent au climat de Girelles, commune d'Arcy-sur-Cure.

« Malgré la culture des terres, dit M. Baudoin, on distingue « facilement la forme des bâtiments. Il ne paraît pas qu'on ait « jamais déblayé les amas de leurs ruines. Ces amas forment « des monticules qui dessinent les anciennes constructions. Leur « hauteur fait croire que les murs existent encore au-dessus des « fondations, et on retrouverait en fouillant, non-seulement « toutes les divisions intérieures, mais encore les dallages. Ces « ruines paraissent être les restes d'une *villa* assez considérable « avec bâtiments d'exploitation agricole. Les bâtiments formaient « deux rectangles parallèles de 30 m. de longueur, reliés au « milieu par un édifice de même forme, de 15 mètres. Pen-« dant une très courte visite, j'ai recueilli des morceaux de « marbre, et des fragments d'enduits de stuc peint et non peint. « Sur quelques uns, on croit remarquer non pas une couleur « uniforme, mais bien plusieurs nuances. Les ruines se trou-« vat au niveau du sol, et n'ayant jamais été fouillées offriraient « un grand intérêt si elles étaient explorées. On y trouverait « très probablement des débris précieux, et il serait facile de « relever le plan exact d'une *villa* dans nos contrées et d'en « faire une description complète. »

M. Baudoin ajoute que pour faire d'utiles explorations il faudrait consacrer à ces fouilles au moins 300 fr.

La Société, qui a écouté avec intérêt ces renseignements, avisera ultérieurement sur l'opportunité de ces fouilles.

M. le Président informe la Société, qu'il a transmis à M. le Président de la Société archéologique de Sens, le désir de la

compagnie de tenir sa séance publique à Avallon, et qu'il l'a prié de lui faire savoir si la Société de Sens approuverait ce lieu de réunion, mais qu'il n'a pas encore reçu de réponse.

La Société après discussion, tout en se réservant de désigner ultérieurement le lieu où se tiendra la séance publique, décide que la séance aura lieu le 30 juin prochain.

M. Déy communique sur les fouilles pratiquées par les ordres de la Société et maintenant terminées, des renseignements qui seront insérés dans un rapport spécial. Ces fouilles ont été payées au moyen de souscriptions recueillies parmi les membres de la Société. Notre honorable président a bien voulu, dès le début, s'inscrire sur la liste pour une somme de 100 francs. Et M. le Préfet de l'Yonne qui a visité avec intérêt les travaux, a fait don d'une somme de 50 francs.

La séance est levée.

# EUNIUS MUMMOL

## COMTE D'AUXERRE ET PATRICE DE BOURGOGNE.

---

Clotaire Ier venait de mourir (561), après avoir réuni par la ruse ou la force et même par le crime, toutes les portions du vaste empire des Francs. De même qu'à la mort de Clovis, un demi-siècle auparavant, les quatre fils du roi défunt s'étaient partagé l'héritage paternel. L'un d'eux, connu sous le nom francisé de Gontran, et que les documents contemporains désignent par le nom beaucoup plus barbare de Guntchramn ou Gunthachramn, reçut pour son lot les royaumes d'Orléans et de Bourgogne, et choisit pour sa capitale la ville de Chalon-sur-Saône, l'illustre Orbandale. C'est là qu'au début du nouveau règne on vit accourir un jeune homme appelé Eunius ou Ennius, et surnommé Mummol (1). Mummol était fils de Peonius, lequel avait été précédemment investi du comté d'Auxerre, soit par Clotaire Ier, soit par un autre des rois Mérovingiens (2). Mais les comtes n'étaient pas alors, comme on les vit depuis sous la féodalité

(1) Ce nom ou prénom de Mummol était très commun au VIe siècle. On peut s'en assurer en feuilletant les index qui accompagnent les tomes II et III de Dom Bouquet, et le tome I des Annales Bénédictines. On y remarque des diminutifs de ce même nom, tels que *Mummolinus* ou *Mummolenus*. Malheureusement nous n'avons pu découvrir quelle était l'origine ou le sens de ces appellations si répandues alors.

(2) Grégoire de Tours, livre IV, ch 42

des chefs héréditaires, presque indépendants, simplement tenus de rendre au suzerain, fut-il le roi, foi et hommage. C'était plutôt des gouverneurs, installés dans chaque pays pour administrer la contrée au nom des Mérovingiens. Il fallait à chaque avènement, dans ce siècle de bouleversements et de modifications perpétuelles, qu'ils fissent prompte diligence pour obtenir du nouveau roi la même faveur qu'ils avaient reçue du roi précédent (1). Sans doute, en 561, Peonius était déjà vieux ou infirme, puisqu'il ne vint pas en personne solliciter Gontran, et qu'il négligea cette occasion très-recherchée d'ordinaire, pour mériter les bonnes grâces de son maître. Sans doute aussi, malgré sa jeunesse, Mummol avait donné de nombreuses preuves d'intelligence et de courage. Car, au lieu de Peonius, ce fut Mummol lui-même à qui Gontran conféra le titre ambitionné de comte d'Auxerre.

Ceux des contemporains, qui, dans la corruption générale avaient conservé quelques principes d'honneur et de moralité, virent avec peine cette substitution imprévue. On raconta que le jeune comte avait brigué la faveur du roi Gontran, et qu'au lieu de prêter assistance à son père, il l'avait indignement supplanté (2). Cependant Mummol n'était pas un de ces enfants de la Germanie, entraînés dans les Gaules par le torrent d'une invasion récente, et qu'une nature encore sauvage abandonnait sans combats à tous les caprices de l'ambition et de la cupidité. Les noms de Peonius et d'Eunius sont des noms franchement latins, qui révèlent une de ces familles romaines installées depuis longtemps sur le sol de la Gaule, et dans lesquelles se conservaient les dernières étincelles d'une civilisation mourante. Grégoire de Tours, qui vivait à cette époque, et que nous serons presque toujours

(1) Dom Bouquet, t. II, p. 224, ad notam.
(2) Grégoire de Tours, Eodem.

réduit à traduire ou commenter, dit que Mummol, fils de Peonius, était habitant d'Auxerre. *Autissiodorensis urbis incola fuit* (1). Dans la bonne latinité, le mot *incola* désigne précisément celui qui habite un pays où il n'est pas né. Mais l'illustre évêque parlait la langue fort corrompue de son temps, et comme il se montre, dans son récit, préoccupé de constater l'origine d'un guerrier célèbre entre tous les chefs contemporains, il semble qu'il aie voulu dire que Mummol, fils de Peonius, était né dans la ville d'Auxerre. Telle est aussi l'opinion généralement accréditée.

Pendant les dix années qui suivirent l'avènement de Gontran, l'histoire se tait sur le futur vainqueur des Lombards. Pourtant il n'est pas probable qu'un pareil homme, à la fleur de son âge, soit resté dix ans dans l'inaction, ou se soit contenté de régir obscurément le modeste comté dont il était investi. Comment aurait-il attiré sur lui l'attention du roi de Bourgogne? Comment Grégoire de Tours aurait-il pu dire qu'il arriva *graduellement* (2), de la dignité de comte jusqu'au faîte le plus élevé du pouvoir et des grandeurs? Dans les précieux manuscrits qu'il nous a laissés, dom Viole prétend que Mummol chassa, (3) pour le service de Caribert roi de Paris (561-567), une armée de Saxons qui s'était jetée sur la Champagne. Mais son assertion, fondée sur un passage équivoque d'Albert Chrantz, est malheureusement dénuée de preuves positives.

C'est vers 571 que Mummol apparaît pour la première fois sur la scène avec tout l'éclat d'une subite gloire. Les Lombards

(1) Grégoire de Tours, Eodem.

(2) *Ex hoc vero gradatim proficiens, ad majus calmen evectus est.* Grég. de T., Eodem.

(3) Biblioth. d'Aux. mss. 127, t. III, p. 1231.

avaient fait irruption dans la Gaule. En vain Gontran effrayé leur avait opposé le chef suprême de ses troupes, le patrice Amat. Amat, battu par les Lombards, n'avait même pas trouvé son salut dans la fuite. Il était tombé parmi les innombrables victimes que les Bourguignons avaient laissées sur le champ de bataille, et les vainqueurs, chargés de butin, avaient repris, sans être inquiétés, le chemin de l'Italie (1). Gontran comprit qu'un pareil succès, loin d'éteindre l'ardeur de ses belliqueux voisins, deviendrait le signal d'une série d'invasions nouvelles. Il se hâta donc de remplacer le patrice Amat par un chef plus heureux ou plus habile ; et comme depuis longtemps les rois de Bourgogne avaient cessé de confier leurs armées à des hommes de race germanique, (2) soit qu'elles fussent en grande partie composées de Gallo-Romains, dont il fallait ménager les susceptibilités, soit que dans les populations barbares le courage du soldat fût plus commun que la haute intelligence du général, cette fois encore le choix de Gontran tomba sur un Gallo-Romain, sur Eunius Mummol.

Il n'y avait pas en Bourgogne, après l'autorité royale, de dignité supérieure à celle de patrice. On sait que les rois Burgundes l'avaient jadis reçue des Empereurs, et la considéraient comme le fondement de leur droit à commander les armées et à gouverner les provinces gauloises soumises à leur domination. Plus tard, les rois Mérovingiens, après avoir conquis la Bourgogne, parvinrent à obtenir de Justinien la cession de la province d'Arles et la reconnaissance de leur indépendante souveraineté. Mais pour ne pas froisser les habitudes de la population, ils décorèrent leurs généraux du titre de patrice auquel

(1) Grégoire de Tours. Eodem.

(2) Pétigny. Etudes sur l'époque mérovingienne, t. III, p. 63.

ils avaient renoncé eux-mêmes. « Le patrice de Bourgogne, « ajoute M. de Pétigny (1), était ce que fut le connétable dans la « France du moyen-âge, le commandant général de toutes les « troupes du royaume. » Lorsque Mummol fut revêtu de cet insigne honneur, il abandonna le comté d'Auxerre, et l'on a quelque raison de croire qu'il eut pour successeur Erpon ou Erpoald, qui devait, cinq ans plus tard, arrêter sous les murs de notre ville le jeune Mérovée, fils de Chilpérick.

Le nouveau patrice trouva bientôt l'occasion d'illustrer ses talents militaires. Enhardis par leur récente victoire, les Lombards passèrent une seconde fois les Alpes et s'avancèrent jusque sous les murs d'Embrun. A cette nouvelle, Mummol s'élance avec toutes les forces qu'il peut réunir. (2) Les environs d'Embrun étaient couverts de bois ; il en profite pour cacher ses mouvements et envelopper ses ennemis. Il fait plus. Pour les exterminer et délivrer la Gaule de continuelles appréhensions, il ferme les issues par d'immenses abattis d'arbres. Il enferme pour ainsi dire les Lombards dans une muraille improvisée. Puis, après s'être assuré qu'ils ne peuvent échapper à ses coups, il se glisse à travers les forêts par des sentiers détournés et tombe sur eux à l'improviste. Le combat fut terrible; les Bourguignons avaient à venger un cruel échec. Il se battaient d'ailleurs pour ce que l'homme a de plus cher, *pro aris et focis!* Aussi Germains et Gaulois, tous rivalisèrent de courage. On vit même s'élancer à la tête des troupes deux évêques Gallo-Romains, deux frères, Salonius, évêque d'Embrun, et Sagittarius, évêque de Gap, (3) meilleurs soldats que prêtres, déjà connus par leur vie licencieuse et par

(1) Eodem, p. 65.
(2) Grégoire de Tours, loco citato.
(3) Grégoire de Tours. Liv. IV, ch. 48.

leur audace, tous deux couverts de casques, revêtus de cuirasses et acharnés au carnage. Le plus grand nombre des Lombards périt. Beaucoup furent pris et menés au roi Gontran, qui les dispersa dans diverses localités, où il les garda prisonniers. A peine quelques-uns, quarante, disait-on, parvinrent à s'échapper pour porter en Italie la nouvelle de leur sanglant désastre. (1)

Telle fut la première victoire de Mummol, bientôt célèbre dans toute la Gaule, et dont Grégoire de Tours nous a conservé les principaux détails, comme pour consacrer la réputation du vainqueur devenu tout-à-coup « le plus grand, ou pour mieux « dire le seul tacticien de l'époque. » (2)

Vers le même temps, Chilpérick méditait de reprendre les cités de Bordeaux, Limoges, Cahors, Béarn et Bigorre, qu'une assemblée de Francs, présidée par le roi Gontran, l'avait forcé de livrer à Brunehaut et Sigebert, comme la composition par lui due à l'occasion du meurtre de Galeswinthe. Cette entreprise, à laquelle le roi de Neustrie s'acharna si longtemps, fut confiée à Clovis, le plus jeune des trois fils qu'il avait eus de sa première femme. Clovis marcha sur Tours, y entra sans résistance, et s'achemina sur Poitiers, autre ville austrasienne, où il pénétra non moins facilement, prêt à s'élancer de là sur la proie convoitée par son père.

Averti de cette agression, Sigebert réclama le secours de Gontran, qui, ayant prononcé la sentence, avait contracté l'obligation morale d'en faire respecter l'exécution. Tous deux unirent leurs efforts et choisirent pour commander leurs armées celui-là

(1) *Ut ex omni exercitu illorum quadraginta tantum Italiam redirent. Ex chr. virdunensi.* D. Bouquet, t. III, p. 352.

(2) Augustin Thierry. Deuxième récit mérovingien.

même à qui la victoire d'Embrun venait d'acquérir une si haute réputation, le patrice Eunius Mummol (1).

Mummol se dirigea d'abord sur Tours où, de son côté, le fils de Chilpéric se hâta de battre en retraite. Il en chassa Clovis, et pour s'assurer de la fidélité toujours douteuse des habitants, leur fit prêter serment à Sigebert leur maître légitime. De Tours, il marcha sur Poitiers. Mais deux citoyens de cette ville, deux Gallo-Romains, qui sans doute avaient horreur de la domination du roi d'Austrasie, c'est-à-dire du roi le plus Germain d'entre les fils de Clotaire, Basilius et Sigharius, rassemblèrent à la hâte les populations du Poitou et tâchèrent d'arrêter Mummol. Ils furent aussitôt, comme avaient été les Lombards sous les murs d'Embrun, cernés, mis en déroute, massacrés, et le vainqueur obtint aisément des habitants consternés du Poitou le serment qu'il avait déjà reçu des Tourangeaux (573).

Cependant l'expédition de Clovis ne fut qu'interrompue par la victoire de Mummol, et voilà que tout-à-coup le jeune prince, au lieu de fuir vers la Neustrie, s'avance rapidement vers Bordeaux, où il s'installe sans coup férir. C'est que le roi Gontran avait été forcé de rappeler son patrice. C'est que la Bourgogne était menacée d'une invasion nouvelle (2).

Une bande considérable de Saxons avait suivi les Lombards en Italie. Ceux-ci, profitant de leur supériorité numérique, refusèrent d'associer leurs compagnons à leur brillante conquête, et les Saxons

(1) Grégoire de Tours. Liv. IV, ch. 46.

(2) Grégoire de Tours. Liv. IV, ch. 43. — Voir, sur la date de cette invasion, une note de l'Histoire du Languedoc, par D. de Vic et Vaissette, t. I, p. 676. Ces savants auteurs établissent que la première invasion des Saxons eut lieu en 573, et leur retour dans la Gaule en 574. — Dom Bouquet a adopté ce système. Voir t. II, *index chronologicus*, p. lxxxj.

trompés dans leur espérance, furent contraints de chercher un dédommagement dans les Gaules. Après avoir franchi les Alpes, ils s'établirent un peu au-dessous de Riez, auprès d'Establon. Là, parcourant les campagnes, s'avançant jusqu'aux faubourgs des villes, ils emmenaient les habitants prisonniers, accumulaient butin sur butin, et ravageaient tout le pays. A cette nouvelle, Mummol accourt. Ses mouvements sont tellement rapides, qu'il surprend les Saxons dans l'ignorance complète du péril qui les menace et hors d'état de lui tenir tête. Pendant une journée, il les poursuit et les taille en pièces ; la nuit seule arrête le carnage. Le lendemain matin, quand les Saxons ont rassemblé les débris de leur armée, ils sont déjà décimés ; et bien que résolus à tenter un effort suprême, c'est avec joie qu'ils accueillent des propositions de paix. Ils restituent butin et prisonniers, et jurent que si jamais ils reviennent dans la Gaule, leur seule ambition sera d'y trouver un asile hospitalier, à côté des Francs, sous la domination d'un roi Mérovingien.

Fidèles à leur promesse, ils retournèrent en Italie pour chercher leurs femmes, leurs enfants et leurs bagages. L'année suivante (574), ils reparurent, annonçant l'intention de gagner les terres du roi Sigebert, pour obtenir de lui qu'il leur facilitât le passage à travers la Gaule, et les installât de l'autre côté du Rhin, à l'extrémité du royaume d'Austrasie, dans les mêmes contrées qu'ils avaient jadis occupées. Ils étaient divisés en deux bandes, dont l'une s'avança par Nice et le bord de la Méditerranée, l'autre par Embrun. Ce double flot d'émigrants se réunit sur le territoire d'Avignon. C'était alors le temps de la moisson. Partout la terre était couverte de fruits, et les habitants n'avaient pu cacher dans leurs maisons des produits à peine récoltés. A cette vue, l'instinct sauvage des Saxons se réveille ; ils pénètrent dans les granges, se partagent les récoltes, foulent le froment aux pieds

de leurs chevaux, le mangent et ne laissent aucune ressource à ceux dont le travail avait tout préparé. Mais quand le pillage fut terminé, et les denrées consommées; quand les ravisseurs arrivèrent sur les bords du Rhône pour le franchir et gagner les possessions les plus voisines de Sigebert, c'est-à-dire l'Auvergne, annexée par un partage bizarre au royaume d'Austrasie, ils trouvèrent sur leur chemin le terrible Mummol, qui leur dit : Vous ne passerez pas ce fleuve. Vous avez ravagé les états du roi mon maître, pillé les récoltes, détruit les troupeaux, coupé les vignes, les oliviers, et livré les maisons à l'incendie. Si vous voulez continuer votre route, indemnisez d'abord ceux que vous avez dépouillés; autrement vous ne m'échapperez pas, j'abaisserai mon épée sur vous, vos femmes et vos enfants, et je vengerai l'injure que vous avez faite au roi mon maître. — Telles sont du moins, les paroles que Grégoire de Tours prête à Mummol. Les Saxons, effrayés, et sachant à quel homme ils avaient affaire, offrirent des monceaux d'or pour obtenir un libre passage. Moyennant cette indemnité, ils purent hiverner en Provence, et le printemps suivant se diriger sur l'Auvergne. Là, pour mériter les bonnes grâces du roi Sigebert, ils se gardèrent bien de satisfaire leurs instincts de pillage. Tout ce qu'ils voulaient se procurer était payé par eux, et l'or entre leurs mains semblait inépuisable; mais quand ils eurent quitté le pays, les malheureux habitants de l'Auvergne ne tardèrent pas à découvrir qu'ils avaient été dupes d'une audacieuse tromperie. Ce qu'on avait reçu pour de l'or n'était que du cuivre, doré avec tant de soin et d'adresse, que les plus habiles n'auraient pu reconnaître la fraude. Tels sont les incidents étranges auxquels les populations laborieuses de la Gaule étaient chaque jour exposées. Quand elles échappaient à la férocité des Barbares, elles devenaient victimes de leur fourberie.

Mummol lui-même subissait l'influence de l'époque désastreuse au milieu de laquelle il vivait, et son caractère ne mérite pas à beaucoup près les mêmes éloges que ses talents militaires. Il a dans le triomphe l'orgueil et les emportements des races germaniques, de même que dans la douleur il en a l'abattement presque superstitieux, de même qu'à la fin de sa vie, il aura, lui aussi, la fourberie saxonne. Après ses premières victoires, (1) il passa d'aventure par Vaison, tout fier de ses éclatants succès. Saint Quiniz, alors évêque de cette ville, désireux de concilier le respect qu'il devait au patrice avec la dignité de son propre caractère, fit quelques pas seulement au-devant de Mummol, sans appareil et sans pompe. L'accueil, il faut le reconnaître, n'était pas tel que pouvait l'espérer le vainqueur des Lombards. Tu as, lui dit Mummol, la lenteur du bœuf, il ne te manque que les cornes (2). Tu attends mon arrivée ; tu ne daignes pas venir à ma rencontre; tu ne prépares aucune solennité pour me recevoir. Ah ! serpent engourdi, tu as répandu parmi ce peuple le venin de ta méchanceté; tu as résolu d'humilier le patrice, et de triompher de son humiliation ! — A ces violentes attaques, à ce langage pittoresque et grossier, en tout digne d'un chef barbare, saint Quiniz ne répondit que par le calme et le silence. Il se retira pour prier. Mais bientôt le ciel sembla punir l'arrogance de Mummol et lui rappeler qu'après tout il n'était qu'un homme, *tandem invitus meminit se hominem esse quod erat*. A quelques lieues de Vaison, saisi d'une fièvre violente, Mummol sentit ses forces l'abandonner, et telle était sa faiblesse, qu'il redoutait une mort prochaine. Dans sa frayeur, il se rappela le saint évêque, et se fit traîner jusqu'à ses pieds, où, pleurant et suppliant, il jura de

(1) Bollandistes, févr. t. II, p. 331.

(2) *Bos necdum cornuageris...* Bollandistes, *loco citato*.

respecter désormais les serviteurs de Dieu. Saint Quiniz pardonna facilement, et ses soins, ainsi que ses prières, parvinrent à guérir les atteintes du mal. Ici l'historien du saint évêque ajoute un dernier trait à la scène, pour achever de peindre l'époque où elle se passa. Mummol, en quittant Vaison, laissa comme témoignage de reconnaissance et de repentir une somme d'argent considérable que saint Quiniz devait distribuer aux pauvres. Mais quelque temps après, un de ses compagnons, un de ses affidés eut l'audace de revenir et de réclamer au nom du patrice la restitution des sommes données. Trompé par ce hardi mensonge, l'évêque n'osa refuser, et le voleur aurait pu s'énorgueillir de l'heureux succès de sa fraude, si bientôt, dit-on, il n'en avait été puni par une mort vengeresse.

Cependant Chilpérick n'avait pas abandonné l'espoir de recouvrer les villes de Poitiers, Limoges, Cahors et Bordeaux, surtout depuis que Frédégonde l'avait débarrassé par un assassinat du trop puissant Sigebert, et que le royaume d'Austrasie était aux mains d'un enfant. Malgré ses anciennes défaites, Clovis fut encore chargé d'une expédition nouvelle. Il se rendit à Tours, où il rassembla une armée de Tourangeaux et d'Angevins. Dans ces temps de luttes perpétuelles, chaque province tenait ainsi, à la disposition des chefs Mérovingiens , et parfois du premier venu, une foule de soldats et d'aventuriers. Clovis était d'ailleurs appuyé par un Gallo-Romain, le duc Didier, qui s'était acquis, dans les provinces méridionales, de la Gaule une grande réputation par ses victoires sur les Goths, et une puissante influence par ses richesses. C'en était fait des possessions Austrasiennes. Toute l'Aquitaine semblait menacée du même joug, quand le roi Gontran, si souvent indécis, résolut d'envoyer Mummol continuer l'œuvre que trois ans avant il avait déjà commencée.

Mummol se dirigea sur Limoges et attaqua celui de ses deux

adversaires qu'il considérait à bon droit comme le plus redoutable. « Les deux armées, dit M. Augustin Thierry, commandées « par deux hommes de race gauloise, furent bientôt en présence ; « il se livra entr'elles une bataille rangée, une de ces batailles « qu'on ne voyait plus en Gaule depuis que la tactique romaine « avait fait place à la guerre d'escarmouches et de partisans, la « seule que comprissent les Barbares. La victoire fut vivement « disputée, mais elle resta comme toujours à Mummol; qui con- « traignit son adversaire à la retraite, après un carnage effroyable. « Les chroniques parlent de cinq mille hommes tués d'un côté, « et de vingt-quatre mille hommes de l'autre; la chose est diffi- « cile à croire, mais cette exagération montre à quel point fut « frappée l'imagination des contemporains. » (1).

Après sa victoire, Mummol s'avança jusqu'à la ville d'Alby, dans les environs de laquelle le duc Didier avait des propriétés importantes. Il s'empara de cette place et fit de nombreux prisonniers, que l'évêque Salvius, dans son zèle charitable, racheta à prix d'or (2). Mais là s'arrêtèrent les exploits de l'invincible patrice, non pas, comme l'a pensé l'illustre historien que nous venons de citer (3), parce qu'il croyait avoir accompli sa tâche, ou parce que ses instructions ne lui prescrivaient pas davantage. Sa tâche n'était pas à beaucoup près finie, la suite le prouva

(1) Aug. Thierry. Troisième récit mérovingien.—D'après Grégoire de Tours, liv. v, ch. 13.

(2) Grégoire de Tours, liv. vi, ch. 1, *in fine*.

(3) Aug. Thierry. *Eodem.* —Cet historien, adoptant la chronologie de Dom Bouquet, place en 576 la victoire de Mummol sur le duc Didier. Or, le même Dom Bouquet établit que la mort de Cleb, signal de la nouvelle et dernière invasion des Lombards, eut lieu en 576. L'invasion dut avoir lieu vers la fin de la même année. V. D. Bouquet, tome ii, pages 18 et 226, *ad notam*, — tome iii, pages 322 et 323, *ad notam*.

bien, et c'eût été folie de la part du roi Gontran, que de sacrifier tant de soldats pour une victoire bientôt inutile. Un événement imprévu, la menace d'une invasion nouvelle, rappela Mummol en Bourgogne. Il semble toutefois que ses soldats quittassent à regret les riches provinces dans lesquelles ils venaient de s'installer en vainqueurs, et pour dédommagement, lorsqu'ils traversèrent l'Auvergne, ils pillèrent les possessions du roi pour lequel ils venaient de se battre.. C'est ainsi que dans ces temps malheureux, les amis ou les alliés devenaient aussi redoutables que les ennemis. Partout se réalisaient, comme l'observe Grégoire de Tours à propos de circonstances analogues, les terribles paroles du prophète Johel : la chenille a mangé le reste de la sauterelle, et le ver a mangé le reste de la chenille, et la nielle a mangé le reste du ver !

La Bourgogne allait de nouveau subir l'épreuve de cette cruelle destinée (1). Depuis la mort du roi Cleb, assassiné par un de ses serviteurs, les Lombards vivaient sous la conduite de plusieurs chefs ou ducs, qui s'étaient partagé les lambeaux du pouvoir royal. Autant de chefs, autant d'ambitieux et de pillards, rêvant, pour se distinguer, quelque lucrative expédition. Les uns pénétrèrent dans le Valais et se firent exterminer dans une bataille sanglante livrée près de Gex. Trois autres, Amon, Zaban, et Rhodane se précipitèrent sur la Gaule méridionale.

Amon, en suivant la route d'Embrun, parvint jusqu'au territoire d'Avignon et dressa ses tentes près d'une villa nommée Macho ou Machao, que Mummol tenait de la générosité du roi Gontran. Après avoir ravagé les environs d'Arles et des villes voisines, il s'avança jusqu'auprès de Marseille, en un lieu nommé La Crau, et fit de ce côté une razzia complète d'hommes

(1) Grégoire de Tours, Liv. IV, p. 45.

et de troupeaux. Il osa même menacer la ville d'Aix, qui, pour éviter les horreurs d'un siége, consentit à payer vingt-deux livres d'argent. Zaban, en descendant des Alpes, passa par Die et vint jusque sous les murs de Valence, près desquels il campa. Quant à Rhodane, il assiégea Grenoble. Inutile d'ajouter que l'un et l'autre, imitant l'exemple d'Amon, pillèrent tout le pays à leur portée.

En face de cette triple invasion, le plan de Mummol fut rapidement conçu et rapidement exécuté. Zaban, qui s'était avancé jusqu'à Valence, c'est-à-dire jusqu'au centre du royaume de Bourgogne, semblait le premier désigné aux coups du redoutable patrice. Mais ici encore, Mummol paraît s'être conduit d'après un système plus intelligent et des conceptions plus profondes que son époque ne le comportait d'habitude. Il marcha sur Grenoble, espérant, après avoir battu Rhodane, se trouver sur les derrières de Zaban, de façon à lui couper la retraite vers l'Italie. De Grenoble, Mummol pouvait encore se jeter entre Zaban et Amon pour les diviser et les battre successivement. Rhodane fut donc le premier aux prises avec les Bourguignons.

Il s'était, à l'approche de l'ennemi, retranché derrière l'Isère, torrent impétueux et parfois très-profond, que Mummol ne savait où franchir. Heureusement, et comme par un secours providentiel, il advint qu'un animal, effrayé peut-être par un tel concours de monde, traversa la rivière en fuyant, sous les yeux des soldats, et leur révéla l'existence d'un gué. Toute l'armée bourguignonne s'y précipita avec cet élan que Mummol communiquait toujours aux siens, et cette promptitude de mouvements, qui caractérise chacune de ses victoires. Effrayés par une attaque aussi hardie, les Lombards furent complètement battus. Rhodane lui-même, blessé d'un coup de lance, fut obligé de fuir dans les montagnes voisines, et cinquante hommes seulement, reste

de son armée, parvinrent à le rejoindre. Mais au lieu de gagner l'Italie, ils se rappelèrent que Zaban assiégeait Valence et se trouvait loin des Alpes, dans une position presque désespérée. Ils se glissèrent à travers les bois et vinrent en toute hâte raconter au chef lombard le terrible désastre auquel ils avaient à grand peine échappé. Aussitôt Zaban leva le siége et battit en retraite jusque sous les murs d'Embrun. C'est là qu'il rencontra Mummol, presque dans les mêmes lieux où trois ans auparavant le célèbre patrice avait remporté sa première victoire. Cette fois, Mummol ne fut ni moins habile ni moins heureux, et malgré la supériorité du nombre, l'armée lombarde, battue, décimée, s'enfuit en Italie, où ses chefs tâchèrent d'en rassembler les débris épars. Une anecdote racontée par Grégoire de Tours peut donner une idée de l'abattement des vaincus. Lorsqu'ils passèrent à Suze, ville encore soumise au pouvoir des empereurs, le gouverneur Sisinnius, voulant éviter aux habitants d'interminables vexations, résolut de se débarrasser des Lombards, et imagina, pour y parvenir sans combat, le stratagême suivant. Pendant qu'il conférait avec Zaban, un jeune homme se présenta comme envoyé par Mummol, et lui remit une lettre qu'il dit écrite par le patrice de Bourgogne. Le faux émissaire ajouta que Mummol était lui-même dans les environs. A cette nouvelle, Zaban, épouvanté, se hâta de continuer sa fuite, et d'entraîner tous ses soldats. Le nom seul du vainqueur avait suffi pour chasser les vaincus. *Exterriti enim erant virtute Mummoli* (1).

Sur ces entrefaites, Amon, que nous avons laissé ravageant

(1) La nouvelle n'était peut-être qu'à demi-fausse. Si l'on en croit Aimoin, Mummol avait franchi les Alpes, enlevé d'assaut le château-fort d'Anagni, etc... Aimoin. D. Bouq., t. III, p. 74.



la Provence, avait appris la déroute de ses compagnons. Il rassembla tout son butin, et tenta de s'échapper en passant les Alpes, mais il était déjà trop tard. L'hiver était venu. Les neiges s'étaient accumulées dans les montagnes. Il fallut abandonner le butin, et ce tardif abandon n'empêcha pas que la plus grande partie des Lombards ne pérît dans la retraite. Quelques-uns seulement arrivèrent sains et saufs en Italie, où le récit de tant de désastres produisit une impression si profonde, que la Bourgogne fut à jamais préservée des invasions lombardes (1).

C'est alors, suivant quelques auteurs, que le roi Gontran fit frapper à Sens des triens d'or, qui d'un côté portent son nom avec son effigie, et sur le revers desquels on remarque, au lieu des types ordinaires de la croix, une victoire ailée assise sur un char, emblême des rapides et merveilleux succès qu'il venait d'obtenir (2). Peut-être faudrait-il encore rattacher à la même époque ces autres triens d'or, sur lesquels on lit avec étonnement le nom du célèbre patrice, et qui font supposer que le roi de Bourgogne, pour récompenser tant d'exploits, consentit à partager avec le vainqueur une des plus grandes prérogatives de son pouvoir, celle de signer la monnaie royale (3).

(1) *Nec ultra adjecerunt animum Langobardi ut ad Gallias transirent.* Aimoin. D. Bouq., t. III, p. 74.

(2) Voir entr'autres : Leblanc, Traité hist. des monnaies de France, 1690, in-4°, p. 43.

(3) Voir à cet égard : Revue de numismatique. 1836. in-8°. Blois, p. 97. Article de M. de Saulcy — et Notice des monnoies françoises composant la collection Rousseau, par A. de Longperrier, Paris 1848, p. 41.

Le nom de Mummol apparait bien sur les monnaies que citent ces deux numismates. Elles ont été frappées à Châlons. Elles sont de l'époque mérovingienne. Mais tout cela suffit-il pour les rattacher au patrice? Nous avons déjà fait observer que le nom de Mummol, au

Ici devrait s'arrêter la vie de Mummol. A peine y pourrait-on relever quelques taches, et pour les effacer, que de services rendus, que de victoires remportées ! Pendant cinq ans il protége son pays contre les agressions les plus redoutables. S'il intervient dans les querelles des rois Mérovingiens, c'est pour opposer une digue infranchissable à l'ambition de Chilpérick, et pour faire respecter des conventions solennelles. Dans toutes ces occasions, il combat, il triomphe pour une juste cause. Non seulement il se montre digne du titre pompeux de patrice, mais il s'élève au-dessus de tous les chefs militaires de son temps. De même que rien ne manque à sa gloire, il semble que rien ne manque à son bonheur. Les chroniqueurs racontent qu'il avait accumulé des richesses considérables, soit qu'elles lui provinssent de la générosité de Gontran, ou de la dépouille des ennemis qu'il avait vaincus, ou même d'anciens trésors, que, dit-on, le hasard lui avait fait découvrir (1) : car l'imagination des contemporains, frappée d'une fortune aussi surprenante, ne se contentait pas d'en attribuer la cause à des circonstances ordinaires. Mummol s'était d'ailleurs allié, en épousant Sidonia (2), à l'une des plus nobles familles de la Gaule, peut-être à cette famille des Sidonius, la première du pays des Arvernes. Et pourtant cet homme, comblé de tous les dons de la fortune, un instant

VIe siècle, était fort commun, ainsi que ses diminutifs. Mader, pl. 3-31, donne une monnaie de Troyes où figure le nom d'un monétaire appelé Mummolinus. Il pouvait bien se trouver à Châlons un monétaire appelé Mummolus. D'ailleurs Mummol n'était que le surnom du patrice ; son véritable nom, celui qu'il signait sans doute, était Eunius.

(1) Grégoire de Tours, Liv. VIII, t. 40.

(2) Ce nom nous est fourni par Frédegaire, D. Bouquet, t. II, p. 418. — Voyez, sur la noble origine de cette femme, Aimoin, liv. III, ch. 72, D. Bouquet, t. III, p. 103.

parvenu au faîte des grandeurs et des félicités humaines, devait terminer sa carrière comme un aventurier et mourir comme un criminel.

Cette dernière phase de la vie de Mummol, pour être moins honorable et moins brillante que la première, n'en est pas moins digne d'étude; elle se rattache à l'un des incidents les plus curieux de l'histoire du VIe siècle, et fournit de nouveaux traits pour compléter le tableau de cette bizarre époque.

A peine Mummol eût-il remporté sur les Lombards sa dernière et si complète victoire, qu'il semble avoir disparu pendant quelques années de la scène politique. On ne trouve son nom mêlé à aucune des luttes que Gontran soutenait alors contre les rois de Neustrie et d'Austrasie, et la surprise est d'autant plus naturelle, qu'il n'y avait en Bourgogne aucun général capable de remplacer dignement le terrible patrice. On pourrait donc affirmer qu'une disgrâce subite accompagna ses plus éclatants succès. Mais quelle en fut la cause? Les historiens se contentent de dire que Childebert, alors en guerre avec Gontran, son oncle, ou plutôt les seigneurs qui, pendant la minorité du jeune roi, administraient le royaume d'Austrasie, débauchèrent Mummol, le plus redoutable d'entre leurs ennemis. Grégoire de Tours n'entre dans aucun détail. D'après lui (1) Mummol s'enfuit subitement du royaume de Gontran et vint chercher un asile dans les murs d'Avignon. Cette fuite produisit une impression telle, que les évêques, réunis pour le concile de Lyon, se rendirent auprès du roi Gontran, et que là de longues discussions s'élevèrent, touchant la conduite de Mummol. S'il eut été aussi coupable que le supposent les historiens, à quoi bon la démarche toute excep-

(1) Liv. VI, ch. 1.

tionnelle du concile ; à quoi bon tant de discussions? et d'un autre côté, si Mummol fut resté à la tête de ses troupes ; si là, revêtu du commandement en chef, entouré du prestige de ses victoires, il se fût résolu à une trahison qui n'avait alors rien de fort extraordinaire, aurait-il été réduit à fuir obscurément et à chercher un refuge dans la première ville qui s'ouvrait devant lui. Le récit tronqué de Grégoire de Tours nous semble cacher toute une intrigue, dont malheusement nous ne connaissons pas la trame et ne pouvons apprécier le caractère.

Avignon, où Mummol s'était réfugié, faisait partie de la Provence Austrasienne. Car, en se partageant la Gaule, les rois Mérovingiens avaient, comme on l'a déjà vu, joint au noyau principal de leurs états une foule de villes enclavées dans les états voisins. La Provence fut divisée en deux portions. L'une, appelée la Provence arlésienne et qui comprenait Arles, Riez, etc., échut au roi Gontran. L'autre, appelée la Provence marseillaise, et qui comprenait Avignon, Aix, etc., tomba dans les mains du roi d'Austrasie. Pour comble de singularité, Marseille appartenait moitié au roi d'Austrasie, et moitié au roi de Bourgogne, ce qui devint entr'eux une cause interminable de querelles. Voilà comment Mummol put se croire en sûreté dans les murs d'Avignon, où il s'enferma avec sa famille et ses fabuleux trésors. Protégé dans sa retraite par une puissance rivale, il ne redoutait pas le courroux de Gontran. Bientôt même, il trouva l'occasion de le braver.

Un vaste complot se tramait alors, dont les ramifications s'étendaient dans toute la Gaule. Il ne s'agissait rien moins que de créer un nouveau compétiteur au trône, dans la personne d'un fils illégitime de Clotaire Ier, exclu successivement des partages de 561 et de 567. Une pareille entreprise devait séduire tous les mécontents et tous les ambitieux. Aussi les plus puis-

sants seigneurs de l'Austrasie, encouragés par la jeunesse de Childebert, et voyant avec peine l'influence qu'avait conservée la la reine Brunehaut, s'étaient déclarés plus ou moins ouvertement pour le nouveau prétendant. A leur tête on remarquait Gontran-Bose, ou Gontran le trompeur, le type achevé de la fourberie, à cette époque où la fourberie se glissait dans tous les cœurs et perçait dans toutes les actions. En Neustrie, Chilpérick vieillissai à côté de Frédégonde, et sa race maudite semblait près de s'éteindre. Il y avait là tout un passé de ressentiments et tout un avenir d'espérances à exploiter. Deux hommes s'en étaient chargés, qui comptaient parmi les plus éminents de la Gaule. C'était le duc Didier, celui-là même, qui, battu d'abord par Mummol, avait ensuite soumis à Chilpérick presque toute l'Aquitaine, et Bladaste, duc de Bordeaux, qui, dans ces derniers temps, avait partagé l'honneur des succès obtenus par Didier. Enfin dans la Bourgogne, où Gontran s'était acquis plus de sympathies, mais où la race Mérovingienne paraissait encore condamnée à s'éteindre, on citait parmi les conjurés Sagittarius, ce soldat évêque qui avait si ardemment combattu sous les murs d'Embrun, et le plus célèbre de tous, Mummol réduit à chercher dans une ténébreuse intrigue un rôle indigne de sa gloire.

L'homme autour duquel se réunissaient tous ces hommes, et dont le nom servait de prétexte à la révolte, s'appelait Gondovald. (1) Il paraît certain qu'il était fils de Clotaire I^er^ et plusieurs membres de la famille mérovingienne avaient témoigné par leur conduite à son égard qu'ils le reconnaissaient pour un des leurs. Mais cette reconnaissance en lui créant des droits éventuels lui suscita de terribles inimitiés. Pour échapper au cloître, peut-

(1) Grégoire de Tours, liv. VI, ch. 24 et suiv

être même à la mort, il fut obligé de fuir en Italie, auprès de Narsès qui y commandait alors. Il se maria, eut deux enfants, et après avoir perdu sa femme, il se rendit à Constantinople où les empereurs l'accueillirent avec une grande bienveillance. C'est dans cette ville que Gontran-Bose vint le trouver, pour lui raconter l'état des esprits dans la Gaule, et lui confier les espérances de ses nombreux affidés. L'entreprise était séduisante, les circonstances favorables, et ceux dont Gontran-Bose promettait l'appui semblaient assez puissants pour garantir le succès. Entraîné par l'ambition, Gondovald quitta Constantinople, emporta des richesses considérables, qu'il tenait sans doute de la générosité ou de la politique des Empereurs et débarqua à Marseille.

Il y fut accueilli par l'évêque Théodore, lequel avait reçu des principaux seigneurs Austrasiens, de ceux-là même qui gouvernaient durant la minorité de Childebert, des ordres très-précis au sujet du nouveau prétendant. (1) Théodore fournit à Gondovald une nombreuse escorte de cavaliers, et celui ci put gagner Avignon pour se concerter avec le principal des conjurés, le patrice Mummol. Jusque-là tout allait bien, et pour la première fois les promesses de Gontran-Bose semblaient n'être pas trompeuses. Mais à peine Gondovald eût-il quitté Marseille, que ce même Gontran-Bose, trahissant la cause à laquelle il paraissait si dévoué et le chef qu'il était allé chercher jusqu'à Constantinople, s'empara de l'évêque Théodore, lui reprochant effrontément d'avoir conspiré pour soumettre la Gaule au pouvoir des Empereurs, et le livra captif au roi de Bourgogne.

(1) Par suite des conventions intervenues entre les rois mérovingiens, l'évêque de Marseille relevait spécialement du royaume d'Austrasie.

Théodore fut obligé, pour sa justification, de montrer les ordres qu'il avait reçus d'Austrasie, ce qui découvrait aux Mérovingiens une partie du véritable complot tramé contr'eux, et qui devait infailliblement en compromettre la réussite. Gondovald, effrayé, ne se crut plus en sûreté dans les murs d'Avignon et sous la protection de Mummol. Ne sachant à qui se fier, craignant une nouvelle trahison, il se réfugia dans une île de la Méditerrannée, et sa précipitation fut telle, qu'il abandonna à Marseille la plus grande partie de ses trésors. Gontran-Bose en fit son profit. Il les partagea avec le duc qui gouvernait la Provence bourguignonne, et courut en Auvergne pour mettre en sûreté son riche butin.

Mais le roi Gontran n'avait pas été dupe de Gontran-le-Fourbe, et malgré l'arrestation de l'évêque Théodore, peut-être même par suite des révélations qui en avaient été la conséquence, il avait pénétré la véritable cause de l'arrivée de Gondovald. Aussi quand Gontran-Bose quitta l'Auvergne, avec sa femme et ses enfants, pour gagner l'Austrasie, le roi de Bourgogne le fit arrêter à son tour. (1) C'est toi, lui dit-il, qui as amené Gondovald, et pour le décider, tu es allé naguère à Constantinople. — En face d'une accusation si précise et d'un fait si compromettant, le menteur par excellence fut déconcerté. Il n'avoua pas, mais il se garda de nier, et sans répondre à la terrible interpellation : Mummol, dit-il à Gontran, Mummol, ton patrice, est plus coupable que moi. Il a reçu Gondovald et l'a gardé près de lui dans Avignon. Rends moi la liberté. Je t'amènerai le traître, et tu oublieras tout ce que tu m'imputes. — Non, dit le roi, je ne te lâcherai point et tu subiras la peine que mérite ton crime. — Gontran,

(1) Grégoire de Tours, liv. VI, ch. 26.

effrayé, tenta un dernier effort pour sauver sa vie : voilà mon fils, s'écria-t-il, qu'il soit ton otage et le garant de la parole que je te donne ; si je ne t'amène pas Mummol prisonnier, je perdrai mon enfant. — Cette fois le roi de Bourgogne accepta la proposition. Car, si Gontran-Bose était renommé pour sa fourberie, il n'était pas moins connu pour sa tendresse paternelle, et l'on savait combien de périls il avait bravés naguère pour sauver la vie et l'honneur de ses filles.

Gontran se rendit aussitôt dans l'Auvergne et dans le Velay pour y rassembler des soldats et de là marcha sur Avignon. Mais il avait affaire à plus habile que lui. D'après Grégoire de Tours, contemporain et presque témoin de ces faits inouïs, Mummol, averti de ce qui s'était passé, fit préparer sur le Rhône une flotille de bateaux. Comment ces bateaux étaient-ils construits ? Comment ces bateaux furent-ils proposés à Gontran ? Comment celui-ci, trompé à son tour, se décida-t-il à y embarquer son armée ? Sans entrer dans tous ces détails, Grégoire de Tours se borne à constater (1) qu'une fois parvenus au milieu du Rhône, les bateaux s'entrouvrirent sous les pieds des aventuriers qu'ils portaient. La plupart se noyèrent, quelques uns seulement échappèrent à la mort, et Gontran-Bose n'arriva devant Avignon qu'avec des forces insuffisantes. Ce n'était pas, d'ailleurs, la seule et dernière embûche que lui préparât Mummol. Il semble qu'en face d'un fourbe émérite, le vainqueur des Lombards ait résolu de combattre et de vaincre avec les armes favorites de son nouvel adversaire. Dans les endroits où la nature avait rendu plus facile l'accès d'Avignon, il fit creuser de vastes tranchées, et çà et là dans ces tranchées des fosses encore plus profondes, puis

(1) Grégoire de Tours, liv. VI, ch. 26.

il détourna l'eau du Rhône, qui bientôt couvrit d'une surface égale et trompeuse fossés et tranchées. Quand Gontran-Bose arriva devant la place, il lui fit proposer une conférence. S'il a confiance en moi, dit-il, qu'il vienne d'un côté des tranchées ; je m'approcherai de l'autre et nous pourrons nous entendre. La proposition fut acceptée par Gontran, qui, ne comptant plus sur le succès d'un assaut, espérait du moins utiliser dans une négociation sa funeste habileté. Non seulement il ne soupçonna pas le piége qui lui était tendu, mais, au moment du rendez-vous, se voyant encore séparé de son interlocuteur par toute la largeur des tranchées : — si tu veux, dit-il, je passerai de l'autre côté, car nous avons certainement des secrets à nous confier mutuellement. — Viens, répondit Mummol, tu peux traverser sans crainte. — Gontran n'hésita pas, et suivi d'un de ses amis, il entreprit résolument le passage. Tous deux étaient embarrassés par leurs armes et sans aucune défiance. Lorsqu'ils arrivèrent aux fosses creusées par ordre de Mummol, tous deux disparurent sous les eaux. Le compagnon de Gontran se noya, et Gontran lui-même aurait succombé, si l'un de ses soldats, venant à son secours, ne lui eût tendu le bout d'une lance, auquel il se cramponna pour regagner la rive. Après cette mésaventure, toute négociation devenait impossible. Les deux chefs échangèrent de loin les plus vives injures, et, plus ennemis que jamais, se préparèrent à une lutte énergique. Le roi de Bourgogne, intéressé dans la querelle, envoya une nouvelle armée à Gontran, et peut-être le salut de Mummol eut-il été compromis, si la nouvelle de ces incidents étranges n'était parvenue jusqu'en Austrasie. Là, Childebert ou les principaux seigneurs du royaume s'indignèrent, dit-on, qu'on eût agi sans leur concours, et qu'on eût, sans même les prévenir, commencé le siége d'une ville Austrasienne. Ils envoyèrent une armée pour dégager Avignon, et

grâce à ce secours inespéré, Mummol déjoua facilement les projets de Gontran-Bose.

On pourrait s'étonner de voir Childebert, alors en paix avec le roi de Bourgogne, et connaissant le complot tramé en faveur de Gondovald, tolérer d'abord et secourir ensuite Mummol dans les murs d'Avignon. C'est que la paix entre les princes Mérovingiens n'était jamais qu'une paix fort précaire. Entre la Bourgogne et l'Austrasie, il y avait toujours mille sujets de lutte et de rivalité, et Mummol était un chef assez redoutable pour que Childebert eût intérêt à se ménager dans l'occasion l'appui de ses talents.

Cependant la cause de Gondovald, un instant compromise par la trahison de Gontran-Bose, ne tarda pas à se relever. Chilpérick, roi de Neustrie, mourut, ne laissant pour héritier qu'un enfant en bas-âge. A cette nouvelle, le duc Didier qui commandait dans l'Aquitaine, et qui, depuis deux ans, lié par un pacte secret, avait promis à Mummol un concours énergique, n'hésita plus à tenir sa promesse. (1) Il débuta par un heureux coup de main, en s'emparant, dans les murs de Toulouse, du trésor que Rigunthe, fille de Chilpérick, emportait à son nouvel époux, le roi des Goths Reccarède. C'était une proie immense que la dot de Rigunthe. Cinquante chariots pouvaient à peine contenir la masse d'or et d'argent qui la composaient. Il avait fallu toute une armée pour escorter des richesses aussi considérables, que l'imagination des contemporains grossissait à plaisir, et qui, dans cette époque barbare, excitaient d'ardentes convoitises. Entre les mains d'un partisan de Gondovald, elles devaient remplacer les trésors que ce dernier avait perdus lors de son débarquement à Marseille.

(1) Grégoire de Tours, liv. VII, ch. 9 et 10.

Joyeux d'un tel succès, Didier se rendit à Avignon pour se concerter avec Mummol. Il y trouva Gondovald lui-même qui, revenu de sa première défiance, vivait dans la compagnie du célèbre patrice. Tous trois s'acheminèrent vers le Limousin, et là, dans un simple bourg, alors appelé Brives-sur-Corrèze, aujourd'hui Brives-la-Gaillarde, Gondovald, élevé sur le pavois, fut proclamé roi des Francs. Mais on observa qu'au moment où des soldats dévoués le promenaient pour la troisième fois sous les yeux de la multitude, il tomba du bouclier qui lui servait à la fois de siége et de trône, présage funeste, qui troubla pour lui ce premier instant de prospérité. Gondovald ne paraît pas d'ailleurs avoir eu l'énergie, je dirais presque la témérité nécessaire à un prétendant. Apprenant que le roi de Bourgogne assemblait sur les bords de la Loire une armée puissante (1), il ne se crut pas assez fort pour engager immédiatement la lutte. Il n'osa même pas s'approcher de Poitiers, et se dirigea sur le midi en passant par Angoulême et Périgueux. Dans les villes qui jadis avaient appartenu à Sigebert, il se contentait de réclamer un serment de fidélité au jeune roi d'Austrasie, soit en reconnaissance des services que ce dernier venait de rendre à Mummol, soit pour se ménager un utile auxiliaire et encourager la division qui régnait alors dans la famille mérovingienne. Dans les autres villes qui appartenaient, soit au fils de Chilpérick, soit à Gontran, il exigeait que les habitants lui jurassent à lui-même fidélité. Mais de vains serments ne suffisaient pas au succès de son entreprise. Il lui fallait une victoire. Et malgré les talents militaires de Mummol, malgré l'habileté de Didier, il hésitait, il fuyait presque, ou ne signalait son passage que par des scènes de violence inouïe.

(1) Grégoire de Tours, liv. VII, ch. 26 et suiv.

Arrivé sous les murs de Toulouse, il fit sommer l'évêque Magnulfe de lui livrer, ou de lui faire livrer l'entrée de la ville. Celui-ci, se rappelant le sort malheureux d'un certain Sigulfe, qui naguère avait tenté d'usurper le titre de roi, convoqua les habitants et leur dit : « nous savons que Gontran et Childebert sont « rois véritables, et nous ne savons pas d'où vient celui qui se « présente à nous. Faites donc vos préparatifs, et si le duc Di- « dier prétend vous imposer la calamité d'un pareil choix, qu'il « périsse comme a péri Sigulfe. » Les habitants, qui ne connaissaient guère les rois Mérovingiens que par les exactions de leurs agents, ne se soucièrent pas de braver pour eux les dangers d'un siége. Au lieu de suivre les énergiques conseils de leur évêque, ils ouvrirent leurs portes, et quelques jours après, Gondovald, installé dans Toulouse, dînait à côté de Magnulfe. On pourrait croire que l'évêque, après ses velléités de résistance, était fort embarrassé de sa position nouvelle, et cherchait à faire oublier les torts qu'il avait eus. Au contraire, Magnulfe parlait à Gondovald ce langage hautain que certains évêques affectaient alors vis-à-vis des chefs barbares. « Tu te dis le fils de Clotaire. « Est-ce ou non la vérité, je l'ignore. Mais j'avoue que je con- « sidère comme impossible le succès de ton entreprise. » — A quoi Gondovald répondit : « Je suis bien fils de Clotaire. J'ai « déjà recouvré une partie de ses états. Je m'avancerai jusqu'à « Paris, et là j'établirai la capitale de mon royaume. » — Si tes « projets se réalisent, répliqua l'évêque, c'est assurément qu'il « ne reste plus un seul homme de la race des Francs ! » — L'injure était regrettable. Le châtiment le fut encore plus. Mummol se précipita sur l'évêque et le souffleta en criant qu'il fallait être fou pour faire à un grand roi des réponses aussi injurieuses. Le duc Didier intervint. On chassa l'évêque après l'avoir accablé de coups ; et ses biens, ceux de son église, tout fut impitoya-

blement confisqué. Néanmoins, Gondovald vit s'accroître de jour en jour le nombre de ses partisans. Le duc Bladaste et l'évêque Sagittarius le rejoignirent à Toulouse. Même le majordome de la reine Riguntbe, celui qui s'était chargé de la protéger dans son voyage à travers la Gaule, Waddon, ne rougit pas de s'associer à ceux qui venaient de piller les trésors de sa maîtresse, et qui devaient en partager les profits.

De Toulouse, Gondovald se rendit à Bordeaux, où il fut accueilli par l'évêque Bertram et le comte Garacharius (1). L'évêque surtout lui témoignait une grande affection; mais la confiance du timide Gondovald n'était pas affermie par de telles adhésions. Pour fléchir la colère du roi Gontran, il lui dépêchait ambassadeurs sur ambassadeurs, et son esprit inquiet, effrayé d'une entreprise au-dessus de ses forces, cherchait dans les pratiques d'une dévotion superstitieuse des consolations et des espérances. Un jour quelqu'un racontait devant lui qu'un roi d'Orient, s'étant procuré le pouce de saint Serge, l'avait suspendu à son bras droit, et qu'en face d'une multitude d'ennemis, il lui suffisait de lever ce bras pour les mettre en déroute, grâce à l'influence de la toute-puissante relique. Séduit par cette fable grossière, Gondovald résolut de se procurer à tout prix un talisman aussi précieux. Son ami dévoué, l'évêque Bertram, lui raconta qu'un marchand Syrien, nommé Eufronius, possédait dans une maison convertie en chapelle des reliques de saint Serge. Il ajoutait que naguère un incendie terrible ayant ravagé Bordeaux, les flammes s'étaient arrêtées comme par miracle autour de la maison du marchand, témoignage assuré d'une protection céleste. Que pensait Mummol de tous ces récits? Partageait-il les

(1) Grégoire de Tours, liv. VII, ch. 31.

croyances superstitieuses d'une époque dégradée, ou voulait-il seulement relever le courage de Gondovald en exploitant sa faiblesse ? Toujours est-il qu'il se chargea d'aller, avec l'évêque Bertram, trouver Eufronius et réclamer de lui le talisman désiré. Effrayé par la présence inattendue de tels visiteurs, le marchand refusa d'abord l'entrée de sa maison. Il priait, il suppliait, il offrait même pour écarter toute insistance, cent, deux cents pièces d'or. De son côté, Mummol tint bon, menaça, et finit par vaincre l'obstination du marchand. On entra, le reliquaire fut ouvert. Il contenait un os du doigt de saint Serge. C'était apparemment plus que ne demandait Mummol ; car, posant un couteau sur la prétendue relique, et frappant avec un autre couteau sur le dos du premier, il tenta de la partager. Longtemps ses efforts furent vains. A la fin, l'os se brisa en trois parcelles ; mais presqu'aussitôt, et comme par miracle, les trois parcelles disparurent. Eufronius, désespéré, se répandit en larmes. Les assistants se prosternèrent, et tous prièrent Dieu d'écarter le voile dont leurs yeux semblaient couverts. Alors les trois parcelles reparurent. Mummol, qui n'avait pas abandonné son projet, en saisit une et se retira. Mais je crois, observe gravement Grégoire de Tours, que saint Serge n'était pas satisfait..... et la suite le prouva bien !

Loin d'accueillir avec bienveillance les ambassadeurs de Gondovald, le roi Gontran ne respecta même pas leur caractère presque sacré, et les traita comme des malfaiteurs. Il avait résolu d'en finir avec la révolte et les désordres qu'elle entraînait. Dans cette pensée, il confia le commandement de ses troupes à deux hommes énergiques, son connétable Leudégisile et son nouveau patrice Aegila (1). Craignant aussi de la part des Austrasiens

(1) V. Frédegaire, D. Bouquet, t. II, p. 417.

quelque nouvelle entrave, il se réconcilia avec son neveu Childebert, et les seigneurs les plus influents de l'Austrasie. Sa conduite, à la fois prudente et ferme, laissait si peu d'espoir aux partisans du timide Gondovald, que l'un des plus éminents, le duc Didier, se hâta d'abandonner une cause qu'il considérait comme perdue (1). Gondovald, affaibli par cette importante défection, quitta les bords de la Garonne près desquels il était campé, et courut chercher un refuge dans les murs de Comminges. Mummol, Bladaste, Sagittarius et Waddon s'y enfermèrent avec lui. Mais dans la précipitation de leur retraite, ils laissèrent derrière eux une partie de leurs bagages et des trésors récemment enlevés à Rigunthe. L'armée de Leudégisile en profita. Elle passa rapidement la Garonne, recueillit tout le butin abandonné par Gondovald et vint s'établir sous les murs de Comminges dont elle entreprit le siége.

Cette ville, assise sur les premiers escarpements des Pyrénées, était presque imprenable. Pendant plusieurs jours, les efforts courageux des assiégeants ne servirent qu'à faire briller la supériorité des assiégés. Leudégisile (2) dut renoncer à l'espoir d'un prompt et loyal succès, et se vit obligé de recourir au moyen favori de l'époque, à cette fourberie qu'alors tous les chefs employaient dans l'occasion, et dont tous étaient dupes à leur tour. Il savait que les partisans de Gondovald, malgré l'heureux début de leur résistance, étaient inquiets et découragés. Déjà le duc Bladaste, trompant par un artifice barbare la surveillance de ses camarades, avait fui de Comminges. Leudégisile envoya des agents secrets à Mummol pour le détacher

(1) Grégoire de Tours, livr. VII, ch. 33.
(2) Grégoire de Tours, liv. VII, ch. 38 et suiv.

comme Bladaste, et comme auparavant Didier, d'une entreprise désespérée. « Quelle folie, disaient-ils au célèbre patrice, d'ac-
« cepter le joug d'un homme sans nom ! votre femme et vos en-
« fants sont entre les mains du roi de Bourgogne. Peut-être
« même vos enfants sont-ils déjà tués. Vous courez à votre ruine
« et vous sacrifiez votre famille entière. — Je vois bien, ré-
« pondait Mummol, que notre puissance décline et que notre
« règne touche à sa fin. Si vous m'assuriez la vie sauve, je vous
« éviterais de mon côté bien des fatigues et bien des pertes. »
De telles paroles ne laissaient aucun doute sur les sentiments et les secrètes pensées de Mummol. On l'y encouragea, et bientôt, ayant réuni dans une église les principaux chefs des assiégés, il leur exposa les propositions qui lui étaient faites, et les décida à livrer Gondovald, s'ils obtenaient pour chacun d'eux promesse de vie sauve. On leur promit tout ce qu'ils demandaient. Les agents de Leudégisile juraient même à Mummol que s'ils ne parvenaient pas à fléchir la colère du roi Gontran, ils le conduiraient dans quelqu'église où il vivrait sous la protection du droit d'asile.

Le pacte ainsi conclu, Mummol, accompagné de l'évêque Sagittarius et de Waddon, se rendit auprès de Gondovald. « Nous t'avons, lui dit-il, prêté serment de fidélité; accepte donc de nous un conseil salutaire. Sors de la ville et va trouver le roi ton frère, comme tu en as souvent témoigné le désir. Nous venons de causer avec quelques-uns des chefs de son armée, et ils nous affirment que ce roi ne veut pas ta perte, parce qu'il reste bien peu de rejetons pour perpétuer la race Mérovingienne. » La trahison était manifeste. Gondovald le comprit, et versant des larmes abondantes : « c'est vous, répondit-il, qui m'avez appelé dans la Gaule. Mes trésors jadis si considérables sont tous entre vos mains. Car une partie est restée dans Avignon, l'autre m'a

été prise par Gontran-Bose, un des vôtres. Vous étiez, après Dieu, ceux en qui j'avais placé mon espoir, et par la protection desquels j'espérais régner un jour. Si vous me trompez, vous en rendrez compte à Dieu. C'est lui qui jugera notre cause! — Nous ne te trompons pas, répartit Mummol, et je vois d'ici de braves gens qui t'attendent aux portes de la ville pour t'escorter. Va, quitte même le baudrier d'or que je t'ai donné, de peur qu'on ne t'accuse de trop de jactance. Prends ton glaive et rends-moi le mien.—Faut-il donc, s'écria Gondovald, que je me sépare à la fois de tous les objets qui jusqu'ici m'étaient chers! —Mummol redoublant ses protestations, le consola et lui jura qu'il n'avait rien à craindre. Puis il l'emmena près des murs de Comminges et le livra aux mains de Boson et d'Ollon, comte de Berry, tous deux envoyés par Leudégisile. Quelques instant après, Ollon poussa le malheureux Gondovald dans un des nombreux précipices qui environnaient la ville. Boson lui écrasa la tête d'une pierre, et son corps, traîné par des soldats dans toute l'étendue du camp, subit les plus odieux outrages.

Cette lâche trahison ne devait guère profiter à ceux qui l'avaient consentie. Après avoir livré Gondovald à la mort, les défenseurs de Comminges au massacre, et la ville à une destruction si complète, que pendant plusieurs siècles elle ne put renaître de ses ruines, Mummol, Vaddon et autres vivaient tranquilles dans le camp Bourguignon. Ils oubliaient que le malheureux Gondovald, en tombant sous les coups de ses meurtriers, avait invoqué la vengeance céleste contre ses perfides compagnons. Ils comptaient sur la parole jurée, eux qui n'avaient pas respecté les serments les plus solennels. Mais, fidèle aux traditions de son époque, Leudégisile ne se croyait pas lié vis-à-vis de ses hôtes. Il envoya secrètement des messagers au roi de Bourgogne pour demander quel devait être leur sort. Celui-ci répondit par

une sentence de mort. Quelques-uns, avertis à temps, se sauvèrent. Quant à Mummol, remarquant autour de lui une agitation menaçante, il revêtit ses armes, et seul, d'après Grégoire de Tours ou suivant d'autres, (1) accompagné par quelques serviteurs fidèles, il traversa le camp, contint par son attitude la foule des soldats qui l'environnaient, et marcha droit à la demeure de Leudégisile. Ce dernier résidait alors dans une villa que Fredegaire appela Senovie ou Sinuvie (2). Quand il aperçut Mummol, il s'écria : que viens-tu faire ici tout effaré?— Je viens, répondit Mummol, parce qu'il ne reste plus rien de la promesse jurée, et que partout dans ce camp je me vois en péril de mort.—Eh bien, répliqua prudemmént Leudégisile, je vais sortir et calmer l'effervescence des soldats. —Il sortit, en effet, mais ce fut pour faire cerner la maison et exécuter les ordres de Gontran. La tâche était difficile, même pour une armée. Pendant quelques instants, le terrible patrice parvint à repousser les assaillants et soutint avec succès un véritable siége. A la fin, comprenant qu'il devait tôt ou tard succomber dans cette lutte inégale, ou voulant tenter un suprême effort pour se frayer une issue, il se précipita hors de la maison. Mais deux soldats veillaient à la porte, et des deux côtés, le frappant au passage, l'étendirent mort sur le seuil.

Quelque temps après ces scènes de perfidie et de meurtre, dans un splendide festin que présidaient les rois d'Austrasie et de Bourgogne, Grégoire de Tours entendit le roi Gontran s'écrier : « Toute l'argenterie que vous avez sous les yeux fut naguère « celle du parjure Mummol. J'ai eu de lui quinze plats sembla- « bles au plus grand que voilà ; je les ai fait dépecer, et je n'ai « conservé que celui-ci avec un autre du poids de cent soixante-

(1) Aimoin, D. Bouq., t. III, p. 103.
(2) Frédegaire, D. Bouq., t. II, p. 418.

« dix livres. Qu'ai-je besoin pour moi de cet attirail de luxe. Je « n'ai par malheur d'autre héritier que Childebert, et Childebert « a bien assez des richesses que lui a transmises son père. D'ail- « leurs, je lui ai donné la meilleure part des trésors de ce *misé-* « *rable*, que j'ai trouvés dans Avignon ! j'aurai soin de distribuer « le reste aux pauvres et aux églises. » (1) On voit que la mort de Mummol n'avait pas satisfait la vengeance des Mérovingiens. Ses plus fidèles serviteurs et sa veuve, mis en présence de Gontran, avaient été obligés de livrer toutes les richesses accumulées par lui, celles-là même qu'il avait cachées dans Avignon et dont eux seuls possédaient le secret. La malheureuse Sidonia ne conserva que ses biens propres, son patrimoine de famille (2). Quant aux enfants issus de son union avec le vainqueur des Lombards, sans doute ils avaient précédé leur père au tombeau victimes de torts qu'ils n'avaient jamais partagés.

Telle fut la vie, telle fut la fin de Mummol. De ces faits, les seuls que les historiens contemporains ont daigné nous transmettre, faut-il conclure, avec un illustre écrivain, que Mummol représente au VIe siècle l'homme civilisé qui se fait barbare et se déprave à plaisir pour être de son temps (3)? Assurément,

(1) Grégoire de Tours, liv. VIII, ch. 3.

(2) Grégoire de Tours, liv. VII, ch 40. Dans cette ruine des grandeurs de Mummol, les contemporains, frappés d'étonnement, ont recueilli jusqu'aux moindres détails. Ainsi Grégoire de Tours rapporte que, parmi ses serviteurs amenés au roi Gontran, on remarquait un ouvrier charpentier d'une taille colossale. Même le nom de ce géant, Dummolus, est venu jusqu'à nous.

(3) Augustin Thierry. *Préface des récits mérovingiens.* « Entre ces » personnages, célèbres ou obscurs aujourd'hui, domineront quatre » figures qui sont des types pour leur siècle : Frédégonde, Hilpérik, » Eonius Mummol et Grégoire de Tours... Mummol, l'homme civilisé

Mummol n'a pas les qualités morales sans lesquelles il n'existe pas de véritable grandeur. Il subit, il partage la corruption de son époque. Il en a les passions caractéristiques, violence et perfidie, mais rien n'établit à nos yeux qu'il se soit volontairement dépravé. Peut-être même serions-nous tentés d'admettre, comme nous l'avons indiqué déjà, qu'il fut lancé malgré lui dans cette longue suite de fâcheuses aventures, où il perdit à la fois et la vie et la meilleure partie de sa gloire. En tous cas, il est un point sur lequel aucune contestation n'est possible, c'est que sur le champ de bataille il déploya des talents supérieurs, une habileté depuis longtemps inconnue, et le génie d'un grand capitaine ; c'est que, dans ses actions d'éclat comme dans ses faiblesses, dans sa prospérité comme dans ses malheurs, il est un des hommes justement signalés par M. Augustin Thierry, comme dominant leur époque et propres à lui servir de type.

AIMÉ CHÉREST.

» qui se fait barbare et se déprave à plaisir pour être de son temps... » Malheureusement, M. Augustin Thierry n'a pas tenu, au sujet de Mummol, les engagements de sa préface. On ne trouve dans tous les récits mérovingiens que quelques lignes qui lui soient relatives. Nous les avons recueillies scrupuleusement et citées dans le cours de notre travail.





## FRAGMENT DE L'HISTOIRE DE MALIGNY.

XIV$^{e}$ SIÈCLE.

# GILLES DE MALIGNY.

Gilles, seigneur de Maligny, était, en 1336, pourvu de la charge d'échanson du roi Philippe VI.

Son père, Jean, seigneur de Maligny, est mentionné parmi les gentilshommes coalisés, en 1314, contre Philippe-le-Bel. Le roi, pour subvenir aux frais de la guerre contre les Flamands, avait mis un impôt de 6 deniers par livre sur toutes les marchandises. Cette contribution, qui mécontenta vivement les provinces centrales de la France, fut le motif ou le prétexte de plusieurs ligues, dirigées par les grands vassaux de la couronne. La ligue de Champagne s'associa à celle qui avait été formée dans les comtés d'Auxerre et de Tonnerre, et le nom de Jean de Maligny figure au bas dans l'acte d'adhésion (1). La coalition n'eut, du reste, aucun résultat, l'impôt ayant été supprimé et le roi étant mort le 29 novembre de cette année. Le décès de Jean est

(1) Pièces justificatives, n° II.

antérieur à l'année 1323: c'est donc au plus tard à partir de cette époque que Gilles, son fils, entra en possession de la seigneurie de Maligny, qui, depuis l'année 1187, les documents contemporains ne laissent aucun doute à cet égard, n'était pas sortie de sa famille (1).

Les fonctions que Gilles de Maligny remplissait auprès du roi, et les « longs et loyaux services » qu'il eut l'occasion de rendre, lui méritèrent la faveur royale : lorsque Hugues de Cruzy, gentilhomme bourguignon et président au parlement de Paris, eut été pendu pour crime de forfaiture, le 22 juillet 1336 (2), une partie de ses biens confisqués fut donnée par le roi à Gilles (3), qui, se sachant soutenu par Philippe VI, n'hésita pas, dans ses domaines, à s'opposer aux empiétements des officiers royaux. Le prévôt de Troyes prétendait exercer à Beines, fief dépendant de la seigneurie de Maligny, un droit direct de juridiction ; Gilles soutenait, au contraire, que ce prévôt ne pouvait connaître des causes de Beines qu'en appel et lorsqu'elles avaient été jugées d'abord en première instance à Maligny. Une enquête fut ordonnée et il en résulta la preuve que le seigneur de Maligny avait toujours été en possession du premier degré de juridiction à Beines et que les appels seuls avaient été portés à Saint-Florentin, du temps que Maligny relevait directement de cette châtellenie. L'enquête établit encore que Maligny était un fief de la couronne, depuis que la Champagne, et par conséquent Saint-Florentin, avaient été unis au domaine royal. Il fut donc décidé (1340, 22 juin) que les procès des ha-

(1) Pièces justificatives, n° I.
(2) Grandes chroniques, éd. P. Paris, in-8°, t. V, p. 365.
(3) Pièces justificatives, n° III.

bitants de Beines seraient jugés en premier ressort à Maligny et en appel à la prévôté royale de Troyes (1). Ce ne fut cependant que, trois ans après (1343), que Marguerite de Saint-Florentin, dame de Seignelay, vendit au roi de France tous les droits qui dépendaient de sa vicomté de Saint-Florentin, et que par conséquent la justice de Maligny, aussi bien que les justices des villages de Beines, Lignorelles, Villy, Poinchy et la Chapelle, qui en ressortissaient, entrèrent définitivement dans le domaine royal (2).

Vers la même époque, Gilles obtint, par lettres royales, l'amortissement de plusieurs de ses biens situés à Collan (3); mais il s'occupa bientôt d'une façon plus active, et surtout plus utile pour eux, du sort de ses vassaux. Le 19 mai 1341 il leur accorda des lettres d'affranchissement. Gilles pensait, en effet, que « de » pure et loyale conscience, tant de franchise de cuer comme » de droit et par pure et originel nature, toute et chascune hu» maine créature soit et doye estre franche de touz servaiges » et autres vicieuses charges corporeux. »

Le bénéfice de cette mesure dut être appliqué à la généralité des habitants de Maligny; 6 individus, dont 2 hommes et 4 femmes, sont seuls exceptés et restent serfs du seigneur de Maligny ; 54 hommes et 35 femmes sont affranchis nominativement. La taille haute et basse, ainsi que la main-morte, sont supprimées et remplacées par une imposition de cinquante livres tournois, payable au seigneur annuellement, le lendemain de Noël, et répartie entre les habitants de Maligny par quatre d'entre eux,

(1) Pièces justificatives, n° IV.

(2) Pièces justificatives, n° VI.

(3) 1337, mars. (Arch. de l'Empire, Trés. des Ch. Reg. LXVIII, n° 15, F° 10, R°.)

qu'ils doivent élire à cet effet et auxquels est confié le soin de la perception. Les sergents du seigneur, s'ils en sont requis par ces élus, doivent les aider dans la perception de l'impôt ; le payement en doit être effectué à l'époque déterminée, sous peine de soixante sous d'amende, pour le premier jour de retard, et de vingt sous pour chacun des jours suivants, le seigneur se réservant le droit de poursuivre lui-même ceux qui n'auraient pas payé. Les droits de host, de garde et de chevauchée subsistent toujours ; mais les habitants de Maligny ne peuvent pas être contraints, pour la défense du château, à s'éloigner de plus d'une journée de marche de leurs habitations. Le droit de vaine pâture et de défrichement sont conservés aux habitants de la seigneurie; il n'y a d'exception que pour les haies et les buissons qui bordent les chemins. Rien n'est changé aux droits de justice et de corvées, dus au seigneur; mais aucun habitant de Maligny ne peut être forcé de travailler pour le compte du seigneur sans recevoir un salaire pour sa peine (1). Marguerite d'Argenteuil, femme de Gilles, approuva cette charte d'affranchissement, qui fut confirmée, au mois d'avril 1344, par le roi.

L'année précédente, Gilles avait fait une fondation pour l'entretien de deux prêtres, qui devaient prier, dans la chapelle du château de Maligny, pour le repos de l'âme de ses aïeux (2).

Les droits des habitants de Maligny ainsi établis et sauvegardés par leur seigneur, Gilles eut lui-même à faire respecter les siens par sa puissante voisine, la comtesse de Tonnerre, que les actes de la procédure qualifient de « tante de la reine Blanche. » Cette qualification ne peut s'appliquer qu'à la comtesse de Tonnerre, Jeanne, fille de Guillaume de Chalon, ma-

(1) Voir Pièces justificatives, n° VII.
(2) Pièces justificatives, n° V.

riée en 1321 à Robert, fils de Robert II, duc de Bourgogne ; la reine Blanche, femme de Philippe VI de Valois, était effectivement, non pas sa nièce, mais sa petite-nièce (1).

En 1351, Gilles avait eu à se plaindre de la comtesse de Tonnerre, bien que le tort ne lui eût pas été causé directement ; les gens de la comtesse s'étaient emparés, à Ligny-le-Châtel, et sans raison légale, d'un bourgeois de Saint-Florentin, nommé Thévenin Renard. Cet individu, né à Maligny, était, comme tel, « homme audit monsieur Gile » ; et, comme bourgeois de Saint-Florentin, il était « en l'aveu du roi. » Saisi et mis en prison, cet individu ne fut pas mis en liberté, malgré les nombreuses réclamations adressées aux officiers de la comtesse, à Ligny aussi bien qu'à Tonnerre, par les prévôts royaux de Saint-Florentin et de Troyes. Bref, le prisonnier ne fut relâché qu'après plus d'un an. Cette détention l'avait complètement ruiné. Il y avait eu là de la part de la comtesse et usurpation de droits et déni de justice, et, en tous cas une manifestation de sentiments hostiles, que le voisinage était peu propre à modifier. En effet, à ce premier grief s'en joignit bientôt un autre : vers 1353, après que la châtellenie de Saint-Florentin eut été donnée par le roi Jean à Blanche, veuve de Philippe VI, pour son douaire, les officiers de la comtesse se transportèrent dans les bois de Maligny, et avec leur meute ils rompirent la chasse du seigneur de Maligny, dont l'équipage était en train de poursuivre un cerf. Gilles

(1) Robert duc de Bourgogne (1272-1350)

| | |
|---|---|
| Marguerite ép. LOUIS X (1314-1316 | Robert ép. JEANNE, comtesse de Tonnerre, fille de Guillaume de Chalon c[te] d'Auxerre et de Tonnerre. |
| Jeanne ép. Philippe c[te] d'Evreux. | |
| BLANCHE ép. en 1349. PHILIPPE VI. | |

leur fit des observations sur un pareil procédé, et les observations étaient d'autant mieux fondées que, déjà, ils étaient venus, plusieurs fois chasser dans ses bois. Mais ils répondirent qu'ils agissaient ainsi par ordre de leur maîtresse et que, dans trois ou quatre jours, la comtesse de Tonnerre ferait détruire le château de Maligny. Gilles se borna à prendre un de leurs chiens « pour garder sa possession » et pour avoir une preuve matérielle du délit, et il demanda au bailli de la reine Blanche, à Saint-Florentin, des lettres de sauvegarde qu'il fit signifier à la comtesse. Deux jours après cette signification, Gilles envoya à Tonnerre son chapelain pour y restituer le chien saisi et demander quel jour il conviendrait à la comtesse de lui fixer pour entendre les plaintes qu'il avait à formuler. Les gens de la comtesse déclarèrent le chien de mauvaise prise et ne voulurent le recevoir que comme illégalement saisi ; le chapelain refusa de le livrer à ces conditions, il fut alors injurié par les écuyers et gouverneurs de l'hôtel de la comtesse, pris à la gorge et poursuivi même par la populace jusqu'au delà des portes de la ville de Tonnerre. Instruit de ces faits et redoutant une attaque, Gilles fit arborer sur son château les pannonceaux de la reine Blanche, sa suzeraine. Pendant ce temps la comtesse invitait Jean de Châlon, le comte de Joigny et plusieurs autres seigneurs à venir chasser dans les bois de Gilles. Le comte de Joigny se rendit seul à l'invitation. De nouvelles explications furent demandées à la comtesse, de la part du seigneur de Maligny, par deux de ses amis, Gaucher de Pacy et Jean de Trainel. Elles furent encore refusées : la comtesse exigeait que Gilles se déclarât « amandable à volonté » et qu'il avouât avoir tous les torts. Bien plus, elle envoya son procureur, ses écuyers tranchants, ses maîtres d'hôtel, son gruier, ses veneurs et ses agents forestiers avec plusieurs autres individus, les uns à pied, les autres à cheval et tous armés, pour chasser dans

les bois de Maligny ; ils vinrent même, sonnant du cor, jusqu'à la porte du château de Maligny. La présence des écuyers que la reine Blanche avait commis pour la garde de ses pannonceaux, arborés sur les propriétés de Gilles, empêcha les gens de la comtesse d'en venir à des voies de fait, bien qu'ils dirent ne tenir nul compte de la commission de la reine. Peu de temps après, le chapelain du seigneur de Maligny rencontra à Châtillon-sur-Seine le bailli de Dijon, Simon de Pont-Aubert, qui lui dit : « Monsieur Gilles, votre maître, doit à mon neveu 300 écus pour « le compte de Jean de Rochefort (1), ce n'est pas le sire de Ro- « chefort que l'on poursuivra, mais bien celui de Maligny ; cette « créance, je l'aurai, je la céderai pour 100 livres de bénéfice à la « comtesse de Tonnerre, et, sous peu, votre maître aura devant « son château 500 hommes d'armes, et ni lui, ni sa femme, ni au- « cun des siens n'en oseront sortir. » Gilles députa alors vers la comtesse les seigneurs de Seignelay et de Chéu, qui ne furent pas mieux reçus que ne l'avaient été Gaucher de Pacy et Jean de Trainel ; elle prétendit n'avoir nulle connaissance des propos tenus par le bailli de Dijon. Cependant ses officiers envahirent les terres de la seigneurie de Maligny ; ils s'emparèrent, à Méré-le-Serveux, fief relevant de Gilles, d'un sergent dans l'exercice de ses fonctions et le conduisirent au château de Tonnerre ; après quoi, ils rendirent la justice à Méré au nom de la comtesse, aux lieu et place du seigneur de Maligny. Peu de temps après, un

(1) Gilles de Maligny paraît avoir été le tuteur de Jean de Rochefort, ce qui est certain c'est qu'il lui donna sa fille en mariage ; il eut avec son gendre un procès devant le parlement de Paris, procès qui fut terminé par une transaction, en date du 25 juin 1354. (Bibl. Imp Mss. Fr. Extraits des rouleaux du parlement de Paris t. I, p. 660 664).

des sergents de la reine Blanche, également dans l'exercice de ses fonctions, avait saisi, dans le ressort de la justice de Maligny, comme il en avait le droit, des bestiaux. La comtesse les fit réclamer par le prévôt de Ligny et par les « communes de la conté de Tonnerre » ; et, comme ces bestiaux avaient été conduits dans une grange, à la Chapelle, autre fief, qui, comme Méré, relevait de la seigneurie de Maligny, les officiers de la comtesse convoquèrent à Ligny tous les individus capables de porter les armes. « Les communes » se rendirent à cette convocation, et, au nombre de plus de 400, ces individus armés d'épées, de pieux, de lances, d'arcs et d'arbalètes, allèrent attaquer La Chapelle; ils mirent en fuite les habitants et s'emparèrent des bestiaux.

Le document qui expose les griefs du seigneur de Maligny n'étant pas complet (1), les autres détails de cette petite guerre féodale ne sont pas parvenus jusqu'à nous. Nous savons seulement qu'en 1356 la comtesse de Tonnerre fut assignée, à la requête de Gilles, aux assises de Saint-Florentin, pour y répondre « des troubles occasionnés par elle à la seigneurie de Maligny. » Nous ne connaissons pas le jugement qui a été rendu, en supposant qu'il y en ait eu un.

Ce n'était pas seulement ses voisins que le seigneur de Maligny avait à redouter : les ennemis de la France, les Anglais, ne tardèrent pas à occuper les environs de sa châtellenie. Depuis la bataille de Poitiers (septembre 1356), où le comte d'Auxerre avait été fait prisonnier avec toute sa maison, et, pendant la captivité du roi Jean, le royaume de France était parcouru par les Anglais et par les Navarrois, qui mettaient tout à feu et à sang.

(1) Pièces justificatives n° VIII.

Le dauphin, déclaré lieutenant-général du royaume, les états généraux et l'administration parisienne, dirigée par Robert Le Coq et Etienne Marcel, étaient impuissants à arrêter de pareils désordres. Une bande d'Anglais, pendant l'automne de 1358, sous la conduite de Robert Canole, avait envahi la Champagne et l'Auxerrois, elle avait établi pour bases de ses opérations Aix-en-Othe, Champlay, Régennes et Ligny-le-Châtel, à une lieue de Maligny (1); elle n'avait rencontré d'abord que peu de résistance, mais bientôt les populations des campagnes se renfermèrent dans les forteresses avec les vivres qu'elles avaient pu rassembler et mirent toute leur énergie à faire des sorties contre l'ennemi. (2). Le duc de Bourgogne, en effet, avait donné l'ordre de détruire tous les châteaux qui ne seraient pas assez fortifiés pour résister aux Anglais et d'abattre les moulins et les fours, après avoir retiré les vivres et les munitions dans les places fortes, mises en bon état de défense, afin que les ennemis trouvassent la campagne sans approvisionnement (3).

Lorsque les Anglais occupaient Ligny-le-Chatel, Maligny tenait pour le roi Jean, c'est-à-dire pour le Dauphin, et les habitants de cette localité, réunis à ceux de Chablis, s'étaient réfugiés derrière les murailles du château de Gilles, dont la garnison ne sortait que pour se ravitailler, dévaster les environs, et affamer l'ennemi (4).

Ce déplorable état de choses dura toute l'année 1359, pendant laquelle les Anglais s'emparèrent d'Auxerre et mirent cette ville à rançon : envoyé à son secours, le connétable de France,

(1) Grandes chroniques, éd. P. Paris, in-8°, t. VI, p. 142.
(2) Biblioth. de l'école des Chartes, 1re série, t. V, p. 233.
(3) Gollut, édition de 1846, p. 731.
(4) Pièces justificatives, n° IX.

Robert de Fiennes, ne trouva pas d'autre moyen de mettre un terme aux malheurs de l'Auxerrois que de transiger avec les capitaines anglais. Gilles de Maligny était venu rallier l'armée du connétable; il apposa son sceau à la convention conclue à Auxerre, le 1er décembre 1359, avec les chefs anglais, Jean d'Alton et Dauquin, convention qui stipulait, moyennant une forte somme d'argent, l'évacuation par les troupes anglaises des châteaux de Regennes, de Champlay et de Ligny-le-Chatel. De plus, le sire de Maligny se porta garant, du côté des Français, de l'exécution du traité (1).

Les forteresses n'étaient pas encore évacuées le 24 octobre 1360; à cette date, le roi d'Angleterre, Edouard III, s'engagea, à Calais, à retirer de ces places les garnisons anglaises, à la condition, toutefois, que le roi de France le mettrait en possession du comté de Ponthieu. Comme garantie de ce nouveau traité, confirmatif de celui de Brétigny, les Français eurent à fournir dix-huit otages qui devaient être conduits et retenus à Calais jusqu'après l'accomplissement des différentes conditions; et, parmi eux, on retrouve encore le sire de Maligny (2). Le traité de Calais fut aussi mal exécuté que les traités précédents. Les Anglais ne voulurent pas abandonner les positions qu'ils occupaient en Champagne (3), et Maligny fut encore bloqué par eux. Gilles, selon toute probabilité, s'était rendu à Calais; sa femme, Marguerite d'Argenteuil, restée dans le château, y avait reçu un des lieutenants d'Arnauld Cervole, qui, depuis le traité de Brétigny, s'étant mis au service du Dauphin, parcourait à la tête de

(1) Rymer, éd. de 1745, t. III, 1re partie, p. 190-191.
(2) Rymer, éd. de 1745, t. III, 2e partie, p. 24.
(3) Grandes chroniques, *loc. cit.* p. 228.

la compagnie blanche la Champagne, l'Auxerrois, le Nivernais et le Donziois (1). Le lieutenant de Cervole était un ancien sergent d'armes du roi, nommé Jean de Préchan, gentilhomme d'ailleurs, et né dans le comté de Comminges ; Cervole en l'absence de Gilles, l'avait chargé de la défense du château de Maligny. On comprend sans peine le triste sort des populations environnantes, dont les campagnes étaient traversées successivement par les Anglais, les Navarrois et les troupes royales, ou, pour parler plus exactement, par les bandes de routiers que le Dauphin avait opposées aux ennemis du royaume. La garnison de Maligny faisait de fréquentes sorties; elle enlevait les convois de vins qui se rendaient à Paris et ne craignait pas, malgré la teneur des édits, d'acheter des vivres même aux ennemis. Peut-être Jean de Préchan espérait-il garder pour lui cette seigneurie, à en juger du moins par le soin qu'il prit de faire pêcher, de son autorité privée, un étang appartenant à l'abbaye Saint-Jean de Sens pour empoissonner les viviers de Maligny (2).

Ces nombreux actes de déprédation donnèrent lieu à des procès au parlement de Paris et à plusieurs lettres de rémission octroyées à l'avénement du Dauphin au trône de France ; quoiqu'il en soit, la succession de Gilles de Maligny fut paisiblement partagée, le 7 février 1372, entre ses enfants Gaucher, Miles, Isabelle et Jeanne sa petite-fille.

Quant à l'année de sa mort, elle ne saurait être déterminée exactement, elle doit être placée entre l'année 1360 et l'année 1363 : le nom de Gilles de Maligny paraît pour la dernière fois, à notre connaissance du moins, dans le traité de Calais du 24

(1) Mém. de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, t. XXV, p. 153-168.

(2) Pièces justificatives, n° XI.

octobre 1360, et sa femme, Marguerite d'Argenteuil, est qualifiée de veuve dans un arrêt du parlement de Paris en date du 20 mars 1363 (1).

LÉON DE BASTARD.

(1) Pièces justificatives, n° X.

## I. — *LISTE chronologique et généalogique des Seigneurs de Maligny, depuis l'an* 1187 *jusqu'à Gilles, seigneur de Maligny, échanson du roi Philippe VI, en* 1336 (1).

N...

Jobert de Maligny, 1187 | Miles, 1187 | Burns, 1187
ép. *Ermengarde*

GUI I 1209-1234
ép. *Narbonne*

Jobert 1234-1237 | *Ermengarde* 1238-1241 | Florent 1238-1248 | Gui, seigneur de Beines, 1241-1252
ép. 1° *Elisande* — ép. *Marie*
2° *N....*

*Agnès* | *Ermengarde* | GAUCHER, Gui, seigneur de Montigny, 1271-1285
ép. JEAN de SEIGNELAY vers 1253. — 1260

GUI II, 1271-1278
ép. 1° *Agnès de Chevigny*
2° *Agnès de Pontailler*

JEAN, 1309-1319 | *Jeanne*, 1285
ép. *Agnès de Linières*

GILLES, échanson du roi, en 1336, mort en 1363 ? | Guiot, 1338 | *Mahaut*, 1338 — | Jean, seigneur de Méré, en 1319

Jean | GAUCHER II | Milet | Etienne | *Jeanne* | *Isabelle*.

(1) Les noms des individus qualifiés dans les actes de *Seigneurs* de Maligny sont imprimés en majuscules romaines.

## II.

### 1314, 24 novembre.

L'instrument original de la ligue des nobles de Champagne contre Philippe-le-Bel se termine ainsi : « Et pour ceu que ceste chose soit ferme et estable pour nos, pour noz adjoinz et aliez, nos, à la prieire et à la requeste des nobles et dou commun de Champagne, nos ci après nonmé havons scellé ces presentes lettres de noz seauls, c'est à savoir nos Jehans de Chastieaus Vilain, Guillaumes de Dampierre, sires de Saint Disier.......... Guillaume sires de Tyl et de Marigny.............. Jehan sires de Mellygny.

Ceu fu feit l'an de grace mil trois cenz et quatorze le vint et quatroisme jor de novembre.

Plusieurs sceaux sont encore pendants à cette charte; celui de Jean de Maligny manque.

(Arch. de l'Empire; Section Historique, J. 434, nº 1.)

## III.

### 1336, décembre.

Lettres par lesquelles le roi, Philippe VI, donne à perpétuité à son échanson, Gilles de Maligny et à ses héritiers, en récompense de ses longs et loyaux services, les biens dévolus au domaine royal, pour cause de la forfaiture de Hugues de Cruzy, chevalier. Ces biens, situés dans le finage de Maisières et de Chaissi, se composent de granges, maisons, terres ou prés, sis au pont de Maignil, au grand Assart, au bois de Marolles, au Perier-au-Conte, au ru-Bourrel, au Perier-Budon, au Perier-au-Richmel, au Courson-Milart; ils peuvent valoir, chaque année, « les charges rabatues, » environ trente deux livres tournois.

En tête de ces lettres, « données a l'ospital de lez Corbénil », est écrit :

*Donatio perpetua plurium hereditagiorum et reddituum ibi declaratorum, facta à domino rege Egidio de Malligny, sitorum in finagio de Masieres et de Chaissi.*

(Arch. de l'Empire, Trésor des Chartes. Reg. LXX, n° 107, f° 48, v°.)

## IV.

1342, 24 mars.

(1341, jeudi avant Pâques, d'après l'ancien style.)

*Littera declaratoria quod villa de Benne a modo sit de ressorto castri de Maligny, et, in casu superioritatis, preposituге Trecensis.*

Ph. . etc. Savoir faisons à touz présenz et à venir que nous avons veu unes lettres, contenant ceste fourme :

Ph..., par la grace de Dieu, roys de France, au gouverneur des bailliages de Troyes et de Meaux ou à son lieutenant, salut. Comme pour ce que notre amé eschançon, Gille de Malligny, escuier, s'estoit jà piéçà douluz à nous, disant que nostre prévost de Troies s'estoit eforciez de faire ressortir, senz moien, à Troies, par devant lui, la ville et les habitanz de Benne, les quiels n'avoient acoustumé d'anciennеté à ressortir à Saint-Florentin par avant, que nous, à la requeste de notre dit eschançon, les transportisseons, par noz lettres, à la prévosté de Troies, fors par moien du chastel de Maligny et en cas de souveraineté tant seulement, nous eussions jà piéçà mandé et commis par noz lettres à noz amez, maistre Nicolas des Portes, garde du scel de nostre prévosté de Saint Florentin, et à Thomas Bailian, notre prévost dudit lieu, que il enqueissent la vérité, comment et quelle part ladicte ville et habitanz de Benne resortissoient, tant avant ledit transport, comme depuis. Par vertu desquelles lettres, lesdiz maistre Nicolas et Thomas se fussent transportez près des lieux dessus diz et eussent sus les choses dessus dictes, enquis et examinez plu-

sieurs tesmoings, et, l'informacion sur ce faite, eussent renvoié à noz amez et féals genz tenant les requestes de nostre hostel, si comme, par noz dictes lettres, leur avions mandé ; et, pour ce que il n'apparut pas à noz dictes genz que, à la dicte informacion faire, nostre procureur ou aucun deffenseur pour nostre droit garder eust esté appellez, nous eussions de rechef mandé et commis aus diz maistres Nicolas et Thomas que, appellé nostre procureur ou aucun autre deffenseur pour nous, il réexaminassent et recolassent à plusieurs tesmoins que il avoient examinez en ladicte informacion, les noms desquieux leur furent envoiez, et ce que fait et trouvé en aroient renvoiassent à noz dictes genz féablement enclous soubz leurs seaux, afin que, la dicte enqueste veue par euls, nous en puissons ordené, ce que bon nous sembleroit. Laquelle enqueste a esté par les dessusdiz maistres Nicholas et Thomas faite et parfaite, appellé nostre procureur et ouy en tout ce qu'il a voulu dire et proposer, lesdiz tesmoings rexamines et récolés par devers nous et veue diligemment par nos dicte gens, par laquelle enqueste nous soit apparu que lesdictes villes et habitanz de Banne, ou temps que ladite chastelenie de Maligny ressortissoit à nostre chastel de Saint-Florentin, n'y ressortissoit fors en cas de soveraineté, ençois ressortissoit au chastel de Maligny, et depuis ressortissoit à nostredit chastel de Saint-Florentin ; pour quoy fust dit par sentence diffinitive donnée sur ce par noz gens, ladicte ville et abitans de Banne ressortir au chastel de Maligny premièrement, et depuys à nostre prévosté de Troyes, en cas de soverayneté tant seulement. Si vous mandons et comandons que vous deffendez des hores en avant à nostredit prévost de Troyes, que il ne seuffre ladicte ville et habitanz de Banne ressortir par devant lui, fors par moyen dudit chastel de Maligny, et que il ne trouble ou empesche ledit Gille, lesdictes villes et habitanz de Benne, à ce que il ne ressortissent premièrement au chastel de Maligny, comme dessus est dit. Et, avec ce, mandons et commandons ausdiz habitanz, que ès choses dessus dictes obéissent diligemment; et, ou cas que nostre dit prévost et habitanz seroient reffusans de ce faire, nous mandons et commandons à notre bailli de Troies que à ce les contraigne et face obéir.

Donné en l'ost devant Thun, le XXII[e] jour du mois de juing, l'an de grace mil CCC quarante.

Et, pour ce que ladicte cause touche ou semble que elle puisse toucher notre patrimoigne, et car elle n'a esté démenée en nostre parlement, ne par nostre procureur général, ledit nostre eschançon se doubte que, ou temps à venir, ladite sentence en peust estre impugnée ou débatue, nous pour considéracion des bons et aggréables services, que nostre dit eschançon nous a fait, vuillienrs (sic) (1) pourvoir à sa surté, de ses hoirs et successeurs, seigneurs de Maligny, la sentence dessus dicte avons aggréable et la loons, approuvons, ratiffions et de notre auctorité royale, de certaine science, de grace espécial, la confermons, non contrestans les diz deffauz et autres, se aucuns en y avoit; et, voulons que ladicte sentence vaille, tiegne, tout aussi comme se la cause eust esté démenée et y celle sentence donnée en parlement, nostre dit procureur général appellé et oy, et, tout deffaut qui a esté, ou pourroit estre, nous supplions de nostre dicte grace, auctorité et certaine science; et, que ce soit ferme et estable à touz jours mais, nous avons fait mettre nostre scel en ces lettres.

Données à Senlis, le jeudi avant Pasques, l'an de grâce mil CCC quarante et un.

(Arch. de l'Empire, Trésor des chartes, Reg. LXXIV, n° 560, f° 333 R°.)

## V.

### 1342, août.

Charte par laquelle le roi Philippe VI, à la prière de Gilles de

(1) Pour *Voulant.*

Maligny, son échanson, amortit 35 livres de rente, formant la dotation de deux chapelles fondées par ce dernier, pour le salut de l'âme de ses ancêtres, en l'église du château de Maligny. L'une est fondée en l'honneur de Notre-Dame et dotée de 20 livres; l'autre, en l'honneur de saint Jean et de saint Gilles, est dotée de 15 livres. Le roi veut que les chapelains qui y seront établis, jouissent à perpétuité desdites rentes, qui, entre leurs mains, sont déclarées inaléniables et insaisissables.

(Arch. de l'Empire, Trésor des chartes, Reg. LXXIV, nº 329, fº 191, Rº.)

## VI.

1343, dimanche après la saint Martin d'hiver. (15 novembre.)

Charte par laquelle Marguerite de Saint-Florentin, dame de Seignelay, vend au roi, Philippe VI, et à la reine Jeanne, sa femme, moyennant la somme de 3,000 livres tournois, tous les droits dépendant de la vicomté de Saint-Florentin.

On lit dans cette charte : « Item ont esté et doivent estre de ladicte » chastellerie de Saint-Florantin et des ressors, la conté de Joingny » et touz les ressors d'ycelle aveques pluseurs autres villes, estans » en ladicte chastellerie et la terre de Lille soubz Mont-Royal. Item » la terre, que le duc dachenes (sic) (1) a à Avrolles, à Sainct Mars, à » Villeneuve-au-Chemin et les appartenances. Item les villes de » Turny, de Court Champ, de Boolay et de Laures. Item *la justice de* » *Melligny* aveques Bene, Lignoreilles, Villy, Ponchy, La Chapelle et » Méré-le-Serveus, lesquelles villes.....

(Arch. de l'Empire, Section Historique, J. 193, nº 89. *Expédition délivrée sous le sceau de la prévôté de Saint-Florentin*.)

(1) Pour *le duc d'Athènes*.

VII.

1344, avril.

*Manumissio Johannis Morceau et aliorum habitancium ville de Melligny.*

Ph..., etc. Savoir faisons à touz présenz et à venir nous avoir veu unes lettres, saines et entières ci-dessouz transcriptes, scellées, si comme il apparoit, du seel de nostre prévosté de S. Florentin, contenant la forme qui s'ensuit :

A touz ceulx qui verront et orront ces présentes lettres, Nicolas des Portes, garde du seel de la prévosté de S. Florentin, salut. Saichent tuit que par devant Huguenin de Maalay et Colas de Foissi, clercs tabellions jurez et establiz à ce faire, à S. Florentin et ès appartenances, de par nostre Sire le roy, vint en propre personne espécialement pour ceste chose faire, touz avisez et grant délibération sus ce eue, nobles homs saiges et puissans Gilles, sires de Melligny, escuiers et recognut de sa bonne volenté, sanz force et sanz contrainte nulle, de son bon gré et de sa bonne volenté, sanz nulle déception et senz nul mauvais malice, avoir pansé et ainsi pansans et regardanz de pure et loyal conscience, tant de franchise de cuer comme de droit et par pure et originel nature, toute et chascune humaine créature soit et doye estre franche de touz servaiges et autres vicieuses charges corporeux, et ainsi aianz grant volenté parfaite de bien faire proffitier, multiplier et accroistre à ses hommes et femmes, demouranz et habitanz en la ville de Melligny, c'est assavoir : Jehan Morceaul, Girart Morceaul, Guillemin des Chins, la femme Anthoine Jaquin, le frère Mauvoir et sa femme, Jehan le Gille dit l'avesque, Marie femme au Borne, tonnelier, Moreaul fil à la Sorde, Robert de Pinguilles, la prévoste Roosaitte, Odot de Vernay, Jehannette fille feu Symon Loguillon, Gilaut Pansaut, Perreau Cabre, Perreau Vanier, Jehannot Macé, Perreau Macé, Jehan le Bidoyllat, Guillemin Villain, la femme

Thomas Guillot, Guillaume Bisouart, Jehan Guibert, Ythier Monin, Garnier de Colanz, Adeline la Guillemète, Thoumas li Drus, Joffroy Cousins, Milon Moron, Jehan le Rousseau de Colanz, Jehan Dolemin, Joffroy le Gorfoillon, Jehan le Blanchart, la Bidaude, la Thiebaude, Marie la Gabilleuse, Guillemin Foucherant, Ysabiau femme Estienne Tutart, Jehan Perruchon, Agnès femme Guillaume le Terrier, Mathieu le Vachier, Jeubert de Sellonnay, la femme Symon Tout Foul, Vie Bouchet, Jaquet Bolart, Joiffroiz li Coingnaz, Garnier le Baugue, Marguerons femme Joiffroy Terrier, Jehan le Friant, Jehannete femme Perruchon, Marguerite femme Jehan Guarrillon, Pasquaute fille Goudru, Tevenim Musaut, Marie fille Perrin Huiart, Agnès femme au Pitois, Adeline fille Dolenin, Vie fil à Journée, Clère femme au bon homme, Jeubert le Goichat, la femme au Godruat, Perrin Bure, Perrin le Bovier, Robert le Grans, Perrin Huiart, Adeline fille Quoillart, Jehannete la Sorde, la fille Grouselle, Perrinaut Moustarde, Guillemin Moustarde, Buraut Moustarde, Adeline fille au Bonhomme, Marie fille Chace Midi, Thiebaut Jaquinaut, Jehan Duzelle, Symon Chaumart, Regnaut le Fouerat, Thiebaut d'Argent, Meline femme Graverat, Perrinaut dit Peschebot, Ysabiau femme Andreau le Conte, Thevenin Villain de S. Briz, Perronne femme Briguart la Chuillaute, Jehan fill (sic) au Baugue, Perrinent et Guyot si frère, Thevenin fil au Prélat, Jehans Monins, Mainiart fille Huiton, Jehannete fille au Put Seurre, Ysabiau fille Jehan Sillaute, et touz autres habitans de et survenenz en ladicte ville de Melligny, li quel hommes et femmes et dessus dit, sont et ont esté si ser, de serve condition et de mainmorte, taillaibles et esploitables, de haut et de bas, si subget et justiciables en touz cas et en toutes menières, et, pour la très grant amour, désirrance et affection de bonne volenté, de ce qu'il sont et ont esté si ser, en la manière que dessus est dit, et, pour aux remettre, revenir et tenir en vray et pur estat, demourer yceuls en vraye et pure franchise; et, aussi regardans et considérans, pour lui et pou ses hoirs et pour ceuls qui de lui ou de ses hoirs auront cause pour le temps advenir, de avoir et avoir et recevoir très grans proffiz, secours et aides de leurs corps et de leurs biens et les très grans

aydes d'yceuls et aussi de ceux qui d'aux ou de leurs hoirs auront cause pour le temps à venir, li diz Gilles, en pur et vray guerredon, par pure et vraie remunération et récompensation des choses dessus dictes, à la loange de Dieu, pour très grant pitié, en pure et vraie aumosne, a donné, cédé et ottroyé, donne cède et ottroie, par pur et vray don, fait entre les vis, pour touzjours mais, perpétuelment, sanz espérance de rappeller, ne venir encontre par lui, ne par autre ou temps à venir, aus diz habitanz, à leurs hoirs et à ceuls qui d'aux ou de leurs hoirs auront cause et à toutes autres personnes qui demourer voulront, par résidence, en la dicte ville de Melligny des orendroit, pour tout le temps à venir, pour aux et pour leurs hoirs et pour ceuls qui d'aux ou de leurs hoirs auront cause, toute la franchise et liberté de leurs corps, si comme plus pleniërement et parfaictement puet apparoir, par la manière qui s'ensuit : C'est assavoir que li diz Gilles cède et ottroye, a donné, cédé et ottroyé, comme dessus est dit, aus diz habitanz et survenenz en sa dicte ville de Melligny, en tant comme il li touche, à présent, tant seulement, toute la taille haute et basse, ensemble toute la main-morte que il avoit, pooit et devoit avoir, chascun an, senz contredit, en ses devant diz hommes et femmes, habitanz et survenenz en la dicte ville de Melligny et demouranz illuec ; lesquelles tailles et mains-mortes dessus dictes, par la tradition de ces présentes lettres, li diz Gilles leur délaissa, quitta, céda et transporta en aux, en nom de pure et vraye franchise, si comme dit est, et ycelle remist, tout à plain, pour touzjours mais, perpétuellement, sauf, tant audit Gilles, ses hoirs ou ses successeurs, seignours de Melligny, que la taille que il avoit, pooit et devoit avoir, penre et lever, chascun an, sur les diz hommes, fammes, habitanz et survenenz en ladicte ville de Melligny, que pour y ce et pour pur et vray accort fait aus diz habitanz et survenenz, li diz Gilles, si hoir, ou si successeur, seigneur de Melligny, qui de lui auront cause, penront et auront, chascun an, lèveront et feront lever par aux et par leurs genz sus yceuls habitanz et survenenz et sur leurs hoirs, pour touzjours mais, à perpétuité, cinquante livres tournoys de pure et de vraye rente annuelle et perpétuelle, laquelle

somme d'argent dessus dicte rendront et paieront, chascun an, li dit habitanz et survenenz en ladicte ville de Melligny, au dit Gile, ses hoirs ou à ses successeurs seigneurs de Melligny, pour le temps à venir, ou non et pour cause de la dicte taille, le lendemain de très haute et sollempnée feste, la feste de la Nativité Nostre-Seigneur; lesquelles cinquante livres tournois de rente et pour taille, comme dessus est dit, imposeront, distribueront et lèveront, chascun an, sur les diz habitanz et survenenz de la dicte ville de Melligny, quatre personnes, plus compétens et souffisanz des diz habitans et survenenz, lesquelles quatre personnes seront, chascun an nommé, esleu et devisé par les diz habitans et survenenz; et doivent appeler les diz habitans et survenenz ledit Gille, ses hoirs ou successeurs ou leurs genz, et requérir souffisamment à mettre et imposer les dictes IIII personnes esleues, si comme dit est. Li diz Gilles, si hoir ou si successeurs, seigneur de Melligny, seront tenuz à aux baillier et délivrer, chascun an, aus cous, despens et missions des diz habitanz et survenenz, un ou plusieurs de leurs sergenz, se requis en sont, pour contraindre et exécuter sur touz ceuls et toutes celles qui rebelle et refusant seroient à paier et faire plain gré et satisfactiou de la somme ou des sommes faites et imposées sus aux, pour raison de leur portion mise à un chascun sur lui, de la somme des dictes cinquante livres tournois dessus dictes ou des coustemens et despens qui en porroient yssir et despendre, pour le déffaut de la paie faire, en la manière que dessus est dit et accordé; lesquelles cinquante livres tournois dessus dictes rendront et paieront, chascun an, li dit habitans et survenenz au dit Gilles, ses hoirs ou à ses successeurs seigneurs de Melligny, au jour dessus dit, ou chastel de la dicte ville de Melligny, sus poine et à poine de soissante soulz tournois d'amende paians et rendans audit Gille, ses hoirs, ou à ses successeurs de Melligny, pour la première journée que li dit habitant et survenent déffaudront de paier lesdictes cinquante livres tournois, et vint soulz tournois, pour chascun jour après enssuivant qui déffaudroient à paier ladicte somme d'argent ou aucune remaisance d'icelle, en la manière que dessus est dit; de laquelle somme des dictes cinquante livres tournois dessus

dictes ou d'aucune remaisance d'icelle, et, aussi des soissante sous tournois, pour le déffaut de la paie ou des paies du premier jour qu'il auroient déffailli, et, pour les vint soulz tournois de déffaut pour les jours après en suivanz qui déffaudroient de paier, si comme dit est, li diz Gilles, si hoirs ou si successeurs dessus dit porront faire et faire faire exécution sur les diz habitans et survenenz, sur leurs biens, sus leurs hoirs et sus les biens de leurs hoirs, ou cas qu'il deffaudroient de paier les sommes d'argent, en la manière que dessus est dit et devisé. Et, est assavoir, que de la dicte franchise et liberté, donnée et ottroyé aus dessus diz habitanz et survenenz en la dicte ville de Melligny par ledit Gile, comme dit est, ne sont en riens compréhensable, ne participent : Tevenins Fillaute, la fille Symon Loguignoir, la femme Briguart la Louchausse, la femme au Burat, Johanne fille Perrinaut Guoillart et Macez Quarrelez, ainçois sont et demeuront ser audit Gille, par la manière qu'il estoient avant le don et ottroy de ceste présente chartre, nonobstant ce que, par aucune manière eust des diz sers aucuns nommez ou escriz, avecques les autres habitans et survenenz dessus diz, qui compris sont en la dicte franchise. Item, est accordé que se aucuns des hommes ou des femmes de condition, appartenans au dit Gille, demouranz hors de la dicte ville de Melligny, viennent ou retournent par aucune aventure de leurs volentez, pour faire résidence ou demourance en la dicte ville de Melligny, que il si surviennent, ne sont en riens compréhensable ne participent de la dicte franchise, par quelconques cause ou raison que ce soit ou puisse estre. Et, se aucuns des diz habitanz et survenenz de la dicte ville de Melligny trespassoit et il aloit de vie à mort, senz hoir de son corps, li diz Gilles, si hoir ou si successeurs mettront et porront mettre la main en toute l'escheoite et succession d'icelluy trespassé comme en leur propre chose, se par aucun hoir naturel du trespassé n'estoit souffisaument et compétemment requise et réclamée dedanz l'an et le jour. Et, se il avenoit, par aucune aventure, que li diz Gilles, si hoir ou si successeurs, seigneurs de Melligny, fussent de guerre, ou temps présent ou pour le temps à venir, li diz habitanz et survenent sont dès jà et seront tenu en bonne foy à paier

et rendre, chascuns selonc son estat, au dit Gille, ses hoirs ou ses successeurs seigneurs de Melligny, host, garde, chevauchée, et une journée à aler hors à leurs propres cous et despens, pour la deffance de sa dicte ville et chastel de Melligny, et aussi pour la guerre du souverain, toutesfoiz que li cas y escherra. Item, est accordé dudit Gille que li diz habitanz et servenent ont dès jà et auront, pour touz jours mais, perpétuellement, la vainne pasture par tous les bois du dit Gille, après la quarte feuille passée, par toutes manières de grosses bestes, c'est assavoir pour buefs, vaiches, chevaux et pour pourceaux, excepté le paanaige pour pourceaux, tant pour le glaon, comme d'autres fruiz de boys. Et, avec ce, porront li dit habitant et survenent copper et faire copper, essarter et faire essarter, arrachier et faire arrachier, pour mettre à labourage de terre, toutes manières de buissons, de haies et de touz autres empeschemenz, en touz leurs héritaiges et demaines, assis en la justice de la dicte ville de Melligny appartenans au dit Gille, excepté haies et buissons qui sont sus chemins charreans d'ancienneté; pour laquel chose se il faisoient le contraire, et aussi se il estoient trouvé coupant, ne essartant en leurs diz héritaiges, près des bois du dit Gille, pour l'espace dou gres d'un jornel de terre, laquelle chose li diz Gilles a retenu, réservé et excepté par devers li, pour raison de ses diz bois, et de ce fussent repris li dit habitant et survenent, ou que il peust estre prouvé contr'aux, il seroient compréhensable en l'amende de soissante soulz tournois, se li diz Gilles, si hoir ou si successeurs, seigneurs de Melligny la veulent lever ou leurs genz. Item, retient encor li diz Gilles, pour li, pour ses hoirs et pour successeurs seigneurs de Melligny, sus les diz habitans et survenenz et sur ceuls qui d'aux ou de leurs hoirs auront cause pour le temps à venir, touz forfaiz, toutes amendes et touz exploiz de justice, en la manière accoustumée du temps passé et que l'en en use communément, en la dicte ville et justice dudit Gille à Melligny. Item, retint li diz Gilles, pour lui, pour ses hoirs et pour ses successeurs de Melligny, toutes manières de corvées, par quelque manière que elles li soient dehues, par an, en la ville et justice du dit Melligny, lesquelles corvées demeurent en autel, sei-

gnorie et servaige, comme elles étoient au jour de la confection de ces présentes lettres. Item, retint li diz Gilles, pour lui, pour ses hoirs et pour ses successeurs seigneurs de Melligny, que il porront prendre et faire prendre, par leurs genz, laboureurs de bras en la ville de Melligny, pour labourer en leurs besoignes, pour le feur que ouvrier porront valoir en place, par telle condicion que se paié n'estoient li dit ouvrier de leurs journées, li diz Gilles, si hoirs ou si successeurs ne les porront contraindre d'aler ouvrer en leurs besoignes, jusques à ce que li dit ouvriers fussent paié et satisfié de ce qui deu leur seroit de leurs dictes journées, si comme li diz Gilles l'a cogneu et confessé, par devant lesdiz jurez, les choses dessus dictes, toutes et une et chascune, par soy en la manière que elles contiennent estre vraies. Et, quant aux convenances dessus dictes, toutes et une chascune et à plus grant seurté d'icelles estre tenues, gardées et déffendues fermement, ou temps à venir, en la fourme et manière que elles contiennent en ces présentes lettres, en tant comme il li puet toucher, tant pour doaire, comme pour son propre héritaige, recognut noble damoiselle, damoiselle Marguerite d'Argenteuil, femme et compaigne dudit Gille, seigneur de Melligny, par devant les diz jurez, de l'auctorité, congié et puissance dudit Gille, à lui donnée et ottroyé, quant aus convenances dessus dictes et à celles qui s'ensuivent, laquelle puissance et licence, la dicte damoiselle a prise et reçeue en li, que ycelle franchise et liberté, et aussi toutes les autres convenances et une chascune d'ycelles elle loe, grée, ratiffie, conferme et a agréables, tant à présent comme pour le temps à venir, pour lui, pour ses hoirs et pour ceuls qui de lui ou de ses hoirs auront cause, de point en point, en la fourme et manière que par ledit Gille, son chier compaignon et seigneur, sont faites et accordées et qui en ce fait li porront toucher et appartenir, tant pour raison de douaire, comme pour son propre héritage, comme dessus est dit, promettens li diz Gilles et la dicte damoiselle Marguerite, sa femme et compaigne, de l'auctorité dessusdicte, en bonne foy, de pure leauté, espécialement par la foy de leurs corps donnée corporelment en la main des diz jurez, et par loyal promesse, les dictes franchises, libertez et convenances dessus

dictes, tout en la manière que elles contiennent de point en point, tenir, garder et deffendre fermes et estables, et ycelles ont agréables, senz venir encontre par aux, ne par autre ou temps présent et à venir, en dépost, ne en apport, mais les dictes franchises, libertez et convenances dessus dictes, aus diz habitans et survenenz en la dicte ville de Melligny, à leurs hoirs et à ceux qui d'aux ou de leurs hoirs auront cause, garentiront, délivreront et déffendront envers touz et contre touz, en toutes cours, par devant touz juges, tant d'église comme séculiers, quelqu'il soient, ne de quelque juridiction il usent, à leurs propres cous, despens et missions, tant à présent comme à perpétuité, envers touz et contre touz, en jugement et hors jugement, et rendront et restabliront li diz Gilles et Marguerite, sa femme et compaigne, chascun d'aux et pour le tout aus diz habitanz et survenenz et à ceux qui d'aux auront cause ou temps à venir, touz cous, despens, dommaiges et intérez, que il porroient avoir et soustenir pour le deffaut des dictes franchises et convenances dessus dictes, non tenues ne accomplies, en la manière que dessus est dict. Et, quant aus choses dessus dictes, toutes et une chascune, estre fermement tenues, gardées et garenties aus diz habitanz et survenenz de la dicte ville de Melligny, en tant comme il touche au dit Gille et à sa dicte compaigne à présent tant seulement, li diz Gilles et ladicte damoiselle Marguerite, sa femme et compaigne, en ont obligié et obligent touz les biens de leurs hoirs, meubles et non meubles, présenz et à venir, à la juridiction du roi nostre sire, du baillif de Troyes, dou prévost de S. Florentin et de leurs successeurs, par lesquels il veulent estre contraint par la prise et par la vendue de touz leurs biens, pour yceux vendre et despendre jusques à plainne satisfaction et accomplissement de toutes les convenances et une et chascune dessus dictes comme cogneues et adjugiées. Et, quant à ce, ont renoncié, en ce fait, li diz Gilles et la dicte damoiselle sa femme et compaigne, par devant les diz juréz, expressément et par leurs dictes foiz, à toutes exceptions, déceptions, cavillations, allégations, barres, subterfuges, à toutes raisons et déffenses de fait et de droit escript et non escript, de canon et de civil, au privileige de la croiz pris et à prendre, à ac-

tion non eue senz cause, à l'exception de déception oultre la moitié de juste pris, au bénéfice de division, à toutes seignories et franchises, à ce qu'il ne puissent dire autre chose avoir accordé que escript et que ceste chose n'ait esté ainssi faite; et, espécialement la dicte da moyselle Marguerite, de l'auctorité que dessus, a renuncié au droit introduit en la faveur des femmes, au bénéfice dou saige senat Vel leyem et à toutes autres choses quelconques, qui, contre la teneur de ces présentes lettres, porront estre dictes ou opposées, et, qui au dit Gille et à sa femme, leurs hoirs ou leurs successeurs seigneurs de Melligny, porrent aidier, et aus diz habitans et survenenz, à leurs hoirs ou à ceux qui d'aux auront cause, nuire et grever. En tesmoing de laquelle chose, par le rapport des diz jurez, nous Nicolas Des Portes dessus diz, avons scellé ces présentes lettres du seel de la prévosté de S. Florentin et du contre seel, avec les signez des diz jurez, sauf le droit nostre sire le roy et l'autruy.

Ce fu fait présent Thibaud de Lavigny la ville (1), escuier, Mons. Guillaume, son frère, moigne de Vezzelay; Mons. Pierre le Roy, curé de Melligny; Mons. Jehan Duzelle, prestre et Andrieu de Flavigny, le semmedi après la feste de l'Ascension Nostre-Seigneur, à eure d'environ tierce, l'an de grace Nostre-Seigneur mil troiz cenz quarante et un.

Lesquelles choses, toutes et chascune d'icelles, contenues ès dictes lettres ci-dessus transcriptes, nous aians fermes et agréables, ycelles voulons, loons, approuvons, ratefions de grâce espéciale, de certaine science et de nostre auctorité royal, par la teneur de ces présentes lettres, confermons; et, la finance, qui pour ce est ou porroit estre deue, nous, de nostre dicte grace, avons donnée et donnons à nostre amé eschançon, Gille de Melligny dessusdit. Et, que ce soit ferme et estable chose à touz jours, nous avons fait seeller ces lettres de nostre grant seel, sauf nostre droit en autres choses et l'autrui en toutes.

(1) *Ligny-la-Ville.*

Ce fu fait et donné à S. Germain en Laye, l'an de grace mil troiz cenz quarante et quatre, au mois d'avril.

Par le Roy, Lorriz.

Sine financia que superius remittitur, R. de Baleham.

(Arch. de l'Empire, Trésor des Chartes, Reg. LXXV, nº 185, fº 90 vº.)

VIII.

*Ce sont li grief et extorcions que Madame la comtesse de Tonnerre et sa gent ont fait en la terre et justice de Monsieur Gile de Melligny, subgiete (en l'estendue) de la conté Champaigne, de la chastelerie de Saint-Florentin, lesquieux excès ont esté fais en la chastelerie de Melligny, ou préjudice du [roy et de Ma]dame la royne Blanche et par dessus leur garde et ou grant domaiche et vitupère dudit Monsieur Gile de Melligny, chevalier, lequel n'eist de sa terre en riens [dépendans de ladite] comtesse, mais que voisins, si comme dessus est dict.*

Premier, en l'an cinquante et un, les gens de ladite contesse, senz nul cas de présent et senz se qu'il fust en riens obligiez, prirent de fait en sa ville de Laigny [un bourgeois] de Saint-Florantain, appellé Thevenin Renart, nez de ladicte de Melligny, lequel bourgeois com-(bien) que il fust en l'aveu du roy, est homme audit Monsieur Gile et len..... poursegu ledit Monsieur Gile ès assisez de Saint-Florancian, lequel bourgeois les gens de ladite contesse mirent en prison fermé et vouldrent contraindre par [force], prison et de tous les biens, qu'il havoit en la conté de Tonnerre, qui prinrent et appliquèrent à eux, de respondre en leur court des auccions dessus dites, qui est contre raison et a costume du païs.

Item, sur ce les amis dudit prisonnier se trairent par devers le prévost de Saint-Florantim et empétrèrent une commission adressent à un sergent du roy nostre sire, contenant que, comme il fust pris senz nul cas présent, ne senz nulle obligation, qu'il en demandast

rendue ou recréance, droit faissant par devant les gens du roy à Saint-Florantain ; le[quel] sergent en fist la requeste au bailli de Tornerre, à son lieutenant et au prévost de Laigny-le-Chastel, où ledit bourgois estoit en prison, lesquieux répondirent que ils n'en feroient [rien] et qu'il répondroit en leur court avant qu'il leur eschappast.

Item, ledit sergent de Saint-Floraintim, qui la requestea voit faite, fist son rapport devers le prévost de Saint-Florantim, son mestre, comme les genz de ladite contesse estoient refusenz de faire recréance dudit bourgeois du roy ; et, sur ce, ledit prévost de Saint-Florantim et ledit sergent, ensamble les amis dudit [prisonnier se trairent] par devers le lieutenant du bailli de Troys, apellé Jehan de Courcelles, auquel ils firent le rapport des choses dessus dites, en lui requérant qu'il lui met[te en liberté et le dit] lieutenant fist une commission, adreçant à un sergent, faisant mencion comme dessus, que dudit bourgois vousissent faire randue ou au moins recréance [droit faisant] comme dessus ; ou cas qu'il seroient refusant du faire, que ledit sergent leur signifiast que on contrepenneret de par le roy sur la conté de Tournerre, ainsy [et de la manière que] ha acostumé à faire en tel cas.

Item, que un sergent de Saint-Florantim ala excecuter ladite commission au bailli de Tournerre, à son lieutenant et au prévost de Laygny, où ledit bourgeois estoit [en prison], lesquieux répondirent qu'ils n'en feroient rendue ne recréance mes répondroit en leur court avant qu'il leur eschappat.

Item, oye ceste réponce, ledit sergent et les amis dudit bourgeois se trairent par devers Monsieur Erart de Ligno (sic), bailli de Troyes pour le temps, et li monstrèrent les grans [excès] et vitupères dessus diz, en lui requérent qu'il lui meist remède convenable ; liquel bailli fist une commission contenant que de rechief on alast demander randue ou recréance dudit bourgois et, ou cas que en seroit refusant, il donnoit amendement que on contreprenast sur la conté de Tournerre, si comme acostumé est à faire en touz temps.

Item, un sergent de Saint-Florantim ala la dicte commission excecuter au bailli, lieutenant et prévost dessus diz, lesquieux en furent refus-

sans plus que par avant ; pour quoy le sergent dessus dit contrepenna sur la conté de Tournerre, en corps et en biens de plusieurs personnes.

Item, ce fait, les genz de la dite contesse se traynent à Saint-Florantim par devers Jehan de Courcelles, lieutenant du bailli de Troyez, en requérant que les contrepenz, que l'on avoit fait sur la conté de Tonnerre, leur feussent récréuz et il recréroient ledit bourgeois du roy, à retourner les diz bourgeois et contrepenz arrieréz, chascun ès prisons où il estoient au landemaim de la Toussains en suivant, ou en cas que les gens du roy et de la dite contesse ne seroient à accort et entre deux devoient assambler pour veoir ce qui en estoit à faire de raison.

Item, que les genz du roy passèrent leur requeste et firent recréance l'une partie et l'autre, en la maniere dessus dicte et pendant le dit temps le (sic) genz de la dite contesse [invitèrent] à assambler pour veoir et faire ce que raison vouldroit sur les choses dessus dites.

Item, que le temps passé, le dit bourgois du roy retourna en la dicte prison de la contesse landemain de la Toussains, et, les contrepenz de la conté de Tonnerre ne retournèrent point à Saint-Florantim mais dit-on qu'il leur fust deffendu de par le bailli de Tournerre qu'il ne fussent si hardiz de retourner et pour [ce que] on disoit dès lor que la chastelenie de Saint Florantim seroit baillée à madame la royne Blanche, les gens du roy n'en feirent puis samblant et a demouré le dit bourgois en la prison de la dite contesse, bien un an ou plus et tant qu'il a convenu qu'il soit entrez en responsse en leur court et tant perdu de ces [vituperes] qu'il en est apovreté et encoir en est en procès.

Item, depuis que la chastellerie de Saint-Florantim a esté baillié à madame la royne Blanche, monsieur Gille de Melligny havoit fait tendre sa haie en ses bois, justice et guarenne de Melligny, qui tient de madame la royne et ainssint comme il haloit lessier coure un cerf, les gens de la dite contesse, de fait avisé et méu de male volenté, vindrent lessier coure les chiens de la dite contesse devant sa dite

baie et en sa présence, ce que oncques mais n'avoient fait; lequel chevalier tantost se trayst vers eux et leur dit que ce n'étoit pas bien fait de venir rompre la chasse en ses bois, justice et garenne, par la manière qu'il y venoient et que, se par grace il vouloient venir, il estoit en corps et en biens en la volenté de madame la contesse ; lesquieux genz de la dite contesse répondirent que la dite contesse les y havoit envoiés non mie par grace, mais mestrise, et commandé qu'il y chassasent en la présence du dit chevalier et que, pour ce, avoient il espié que le dit chevalier y feust; lequel chevalier leur répondit que, sauve la grace de madame la contesse et la leur, elle n'y avoit nul droit de chassier et que il ne le soufferroit pas, ainsi leur déffandoit tant comme il povoit; lesquieux gens répondirent au dit chevalier que, malgrez son visaige, il ly chasseroient et s'en afforcèrent, par v fois ou par vi, en la présence et par dessus la déffense dudit chevalier et, avec ce, faisoient samblant de villener le dit chevalier et sa gent, s'il eussent ousé ; mais le dit chevalier estoit plus fort que eux. Toutes voies, ledit chevalier, pour paour de péril, prist un chien, pour garder sa possession et lessa les gens de la dite contesse en leur grand chaleur et se retraist chiez lui; lesquieux gens ly dirent au dépar que, dedans iiij jours, la dite contesse li feroit destruire son chastel et toute sa terre.

Item, le second jour après, ledit chevalier se tray par devers le lieutenant du bailli madame la royne, à Saint-Florantin et prinst, sur les choses dessus dites, une garde [sauve] de son corps, terre, familie et biens, comme sur sa garenne, laquelle garde il fist signiffier bien et suffisamment à madame la contesse, par un sergent de Saint-Florantim.

Item, ij jours après la garde signifiée, li dit chevalier envoia par un sien chapellain à madame la contesse en manière de recréance, le chien que il havoit pris, ensamble deux autres chiens qui s'estoient retrait en sa maison, en disent que tous ses biens et déduiz il voudroit garder, en tout et par tout, et, qu'il pleust à madame la contesse dire un jour où il li pleust que le dit chevalier feust, par devant lui et les gens de la dite contesse qui les villenies li avoient fait, ainsit

et lui, oy; s'il avoit riens méffait, il le vouloit amender à la dite contesse et en estre adroit, en sa court, des auccions personneles, quar de l'éritaige n'oseroit-il, pour ce que la cognoissance est et appartient à madame la royne; et, ainsint que, se les genz de la dite contesse lui avoient en riens meffait, qu'il ly pleust à le faire amender au dit chevalier. Si fut répondu au dit chapellain que les chiens dessus diz, la dicte contesse ne prandroit point, se le dit chapellain ne les randoit à plain, comme mal pris et que le dit chevalier en veinst amendables à la dite contesse à sa volenté; liquel chapellain respondi qui ne l'oseroit faire, qui ne li estoit pas commandé et, pour ce que faire ne le veust, par les escuiers tranchanz et gouverneurs de l'ostel à la dite contesse, en la présence des diz baillis, procureurs et consoil dessus dit, en l'ostel de la dite contesse et par dessus la garde de madame la royne, le dit chapellain fust priz par la gorge et villenez et chaciez, tout le lonc de la ville de Tournerre, par plus de cens personnes, jusques aux champs et crié par cry que chascun de la ville y veinst.

Item, ce fait, le dit chevalier fist mestre les penenciaux de madame la royne en son chastel, ses mesons et sa dite garenne.

Item, que depuis, la dite contesse envoia devers M. Jehan de Chalon, le conte de Joingny et plusieurs autres grans seigneurs affin qu'il venssent chassier en la guarrene, ou villener le dit chevalier, par autre manière, si comme l'on dit, et, y est venuz chassier par dessus la dite garde et penonceaux le conte de Joingny, qui bien les y savoit et vooit s'il vouloit.

Item, que depuis, le dit chevalier a envoié par devers la dite contesse ij chevaliers et ses amis charnex, c'est assavoir monsieur Gaucher de Pacy et monsieur Jehan de Trenel, en li requérant que pour Dieu il ly pleust que le dit chevalier veinst devant li, pour ly oir en excusation, oir en deffense, en sa court, des choses personnelles et que, se le dit chevalier avoit mespris, il l'amenderoit à la bone volenté de la dite contesse; laquelle contesse leur répondit que, par nulle voix, elle ne recevroit ledit en riens, se il ne venoit vers li pour rendre à plain les diz chiens, comme mal pris et amendables à sa

volunté et, se fait, se le dit chevalier vouloit débatre aucun droit en la guarene, qu'il en prit droit en sa court; liquel chevaliers respondirent qu'il ne leur estoit mie enchargié, qui ne le conseilleroient mie audit monsieur Gile du faire, car il se mefferoit envers madame la royne.

Item, depuis la sepmaine devant quaresme-prenant, par dessus la garde dessus dite et panonceaux de madame la royne, la dite contesse a envoié son procureur, ses escuier tranchans et mestres de son hostel son gruier, ses veneurs et ses forestiers à pié et à cheval et plusieurs autres à armes, c'est assavoir, d'ars, d'arbalestes, de lances et d'espéez et espiez, chassier et rompre la guarene dudit chevalier; et oultre, plus venuz jusques à la porte de son chastel, cornent et huyant touz près, par samblant de villener le dit chevalier ou sa gent, s'ils fussent saillis hors; lequel chevalier envoia vers eux deux escuiers et un vallet, qui sont commis de par les genz madame la royne à garder le dit chevalier en sa dicté terre et guarene, liquel commis dirent aux gens de la dite contèsse que se estoit mal fait de venir chassier par dessus la main garde et penonceaux de madame la royne; lesquieux gens de la dite contesse répondirent que madame la contesse les y avoit envoiez et qu'elle savoit bien la garde et penonceaux et que il estoient commis à la garder, mais de se ne chaloit à la dite contesse ne eux ainsint, quar il ne si pensienent ja à opposer pour venir plaidoier en la court madame la royne, ainçois il venroient de fait, il ne seroit jour de cest ans s'il y trouvoient que chassier et après ce, li diz commis de madame la royne leur monstrèrent leur commission et leur en offrirent copie et les gens de la dite contesse répondirent qu'il ne leur en chaloit et qu'il n'en havoient cure.

Item, depuis la sepmaine des Brandons, le chapellain du dit monsieur Gille estoit à Chastillon-sur-Saine et ilec maistre Simon de Pont-Aubert, baillif de Dyion dit au dit chapellain : « monsieur Gille de « Melligny, vostre mestre est obligiez à un mien neveu, pour cause de « Jehan de Rochefort, en la somme de environ iij$^c$ escus, si soiez cer- « tains que l'en ensigra pas le dit Jehan, mais le dit monsieur Gile et « il est bien venu à point que les gens madame de Tournerre et mon-

« sieur Guillaume de Chalon ses niepces ne commencèrent, mais que « aucune achoison par quoy il lui puissent coure suz, et il est bien venu « à point que je suis à eux et de leurs robes, si leur ferai faire se « transport et si m'en vuillent donner cent livres de prouffit et say bien « que bien brievefment monsieur Gile, vostre maistre, aura v$^{c}$ hommes « d'armes, davant sa maison, qui li gasteront sa terre, et si n'oseront « saillir, hors de sa maison, ne lui, ne sa famme. »

Item que, depuis la sepmaine après *Reminiscere*, le dit monsieur Gile a envoié par devers la dicte contesse ij chevailliers, c'est assavoir le Seigneur de Celeignay et seigneur de Cleri, lesquieux li ont requis que pour Dieu ne vousist tenir telle ergreur, ne telle felonnie contre le dit monsieur Gile, mesmement que il n'a riens maspriz et qu'elle le vousist oir et recevoir, en la manière que dessus est dit; laquelle contesse leur répondi qu'elle n'en feroit riens et qu'elle avoit assez de bons seigneurs et amis pour courecier qui elle plairoit, combien que des paroles dictes par le bailli de Dyion dessus dit ne savoitelle riens.

Item, le dit monsieur Gile, par point de chartre donnée des devanciers madame la contesse aux devanciers du dit monsieur Gile a résidance de ses hommes ........ (1) et prendre les eschoites en la terre de la dite contesse et le tient le dit chevalier en fié et en reçoit de madame la royne et en ont de touz temps joy lui et ses devanciers jusques à présent que la dite contesse li vuelt oster, et si est une grant partie de sa chavance.

Item, depuis la Chandeleur, un sergent de madame la royne vint en la ville de Méry-le-Serveur, en la terre, que le dit chevalier tient de madame la royne, pour officier, si comme il devoit, et en fassent son dit office, les gens de la dicte contesse, en Champagne et en la terre dudit chevalier, prinrent ledit sergent et trayrent hors de Champaigne et le menèrent ou chastel de Tournerre, en despoillent li dicte justice et vitupèrent la gent madame la royne.

Item, les gens de la dicte contesse sont venuz en la dicte ville de Méri et justice du dit chevalier et qui ont tenu et s'efforcent de tenir

(1) Un mot illisible.

siége et faire enquestes et informacions et ne n'osent le dit chevalier, ne sa gent, faire semblant.

Item, depuis la sepmaine devant Pasques Flories, li sergent madame la royne avoient pris pluseurs vaiches, en la justice du dit seigneur de Melligny, lesquelles vaiches furent tolues et requeusses par les communes de la conté, par le prévost de Leigny-le-Chastel, en la justice du dit chevalier, en villenant les gens de ma dite dame la royne et en despoillant et enffroignant la justice du dit chevalier.

Item, en la dite sepmaine, li sergent madame la royne avoient pris, en la terre et justice du dit chevalier, deux tropeaux de berbiz, lesqueux il admenèrent et mittrent en garde en une ville dudit chevalier, appelée la Chapelle, en une granche fermée et iij jours après, en la ville de Leigny-le-Chastel, fust crié que tuit cilz, qui pouvoient aler, ne porter armeures, telles comme il les pouroient avoir, alesient en la dite ville de la Chapelle, quérir lesdites bestes et admener par force; lesquelles communes se assemblèrent jusques environ iiij^c personnes arméez d'espées, d'espiez, de lances, de ars et de arbalestes et vinrent coure en la ville dessus dite dudit chevalier, comme par manière de guerre, et quant il vinrent à la dite ville, il prirent à gitier pierrez par telle force, que les ungs s'enfouirent aux champs, les autres se cachoient en leurs mesons et celiers et vindrent à la granche où estoient les dictes bestes en garde de par madame la royne, brisèrent les portes et enmenèrent les dites bestes ou grant vitupère et domaiche...

(Arch. du château de Maligny. Le rouleau de parchemin, sur lequel la plainte de Gille est écrite, a été tronqué. Nous ne pouvons donc en publier que le fragment qui subsiste encore. Ce fragment n'a pas moins de 70 centimètres de long sur 29 de large.)

## X.

### 1361. Août.

*Extrait d'une lettre de rémission acordée à Simon Cordier, de Chablis.*

.... « Antè generalem remissionem, metu hostium nostrorum

» tunc qui fortalicium de Ligniaco castro, prope villam de Chambleiis » prædictam ad duas leucas, occupaverant et patriam circum circa » consumebant, se una in fortalicio de Maligniaco, prope dictam » Villam de Chableiis ad unam leucam, cum pluribus patrie habitan- » tibus et aliis armorum gentibus et peditibus, pro ipsius fortalicii et » patrie tuitione, exeuntibus, ibidem quicquidem supplicans, cum » dictis gentibus, postquam pluries in partibus fuerat proclamatum, » quòd quilibet sua victualia in plana patria exeuntia et fortalicia » retraheret, ne inde sustentari valerent hostes nostri, ibidem pluriès » accessit ad querenda victualia et alia bona prædicti fortalicii muni- » cione et eadem ad ducendum... »

(Arch. de l'Empire, Trésor des chartes, Reg. LXXX, nº 657, fº 312 Rº.)

X.

1363, 20 mars.

Arrêt du parlement de Paris, qui condamne Marguerite, veuve de Gilles, seigneur de Maligny, à restituer à Jean de Courcelles, bourgeois de Paris et marchand de vin, 17 queues de vin et 7 chevaux, et, à lui payer 450 écus d'or de dommages et intérêts, pour vins enlevés à un convoi ayant sauf conduit, et qui avaient été menés dans la forteresse de Maligny.

(Arch. de l'Empire, Reg. du Parlement; 24ᵉ arrêt de 1363, *jugés*.)

XI.

1366, 21 août.

*Extrait d'une lettre de rémission accordée à Jean de Prechan.*

« Charles..... savoir, faisons à tous présens et avenir, que, comme

notre amé et féal, sergent d'armez, Jehan de Prechan, escuier, nez du conté de Comminges, capitaine du fort de Maligny en Champagne, pour feu Arnault de Cervole, jadis chevalier, ou temps que il vivoit, avoit esté, avant le jourduy, pour longtemps avec le dit feu chevalier et ses genz en notre royaume et dehors et après ce, oudit fort de Maligny qui estoit dudit chevalier, comme dit est, en la compaignie duquel chevalier et de ses genz, qui faisoient guerre à plusieurs gens..... »

Parmi les faits reprochés à Jean de Prechan, pour lesquels il obtint cette lettre de rémission, sont mentionnés l'achat fait par lui, à Nogent-sur-Seine, aux ennemis du roi, de sel « pour avitailler le dit fort de Maligny, » et la pêche de l'étang de Sommefontaine, appartenant à l'abbé de S. Jean de Sens, et dont les poissons avaient été apportés à Maligny, pour être mis dans les fossés du chateau.

(Arch. de l'Empire, Trésor des Chartes, Reg. IIII$^{xx}$XVII, n° 281, f° 78, v°.)

# AUXERRE

## VILLE MUNICIPALE DES GAULES.

---

Il existe, au musée de la ville d'Auxerre, deux patères en argent, exactement semblables trouvées près des ruines d'un temple, sur l'emplacement de l'ancien Auxerre.

Une inscription gravée circulairement, en pointillé, sous ces patères, est ainsi conçue :

DEO. APOLLINI. R. P. PAG. II.
M. AVTESSIODVRI.

Plusieurs versions ont été proposées pour arriver à la traduction complète de cette inscription; mais, malgré l'autorité de M. Léon Régnier, le savant épigraphiste, on ne s'est point encore arrêté à la plus simple, à la seule vraie suivant nous, par une sorte de respect pour les savants qui ont écrit l'histoire d'Auxerre et qui n'ont point aperçu, dans l'existence de cette ville, sa condition de municipe (1).

La question de savoir si Auxerre était une ville municipale réclame donc un examen approfondi, d'une part, parce que cette question est importante par elle-même; d'autre part, parce qu'une solution affirmative justifierait suffisamment la traduction, en ces termes, de l'inscription de nos patères :

DEO APOLLINI RES PVBLICA PAGI SECVNDI MVNICIPII AVTESSIODVRI.

Voici du reste la marche que nous suivrons dans notre recherche de la vérité :

1° Existe-t-il des monuments écrits, à la fois anciens et graves, qui désignent Auxerre comme *ville municipale?*

2° Quels étaient les caractères constitutifs du *municipe?*

3° Quels sont, dans l'existence civile d'Auxerre, les faits analogues à la vie municipale?

4° Peut-on conclure de ces faits qu'Auxerre était un municipe?

## I.

### Existe-t-il des monuments écrits, à la fois anciens et graves, qui désignent Auxerre comme une ville municipale.

Lorsqu'il s'agit de s'éclairer sur l'état des provinces romaines, à l'époque de l'établissement des Franks dans les Gaules, c'est à Grégoire de Tours qu'on est forcé de recourir et qu'on revient toujours avec confiance (2).

Son HISTORIA FRANCORUM comprend 174 ans, depuis la dissolution de l'Empire jusqu'au moment où il écrivait. Né en Auvergne, en 539, il mourut à Tours en 593, considéré avec raison comme une des lumières de l'épiscopat français.

*C'est un vrai phénomène*, dit à ce sujet la biographie Michaud, *que de trouver, à la naissance d'une nation, un historien véridique, impartial, beaucoup plus éclairé qu'on ne l'est communément à de telles époques.* GRÉGOIRE DE TOURS EST UN GUIDE SUR DANS LA CONNAISSANCE DE L'ÉTAT DES PEUPLES *et de l'église de France jusqu'au temps où il vivait.*

Or, il écrivait au livre IV de son histoire, en parlant de Mummole, que celui-ci était fils de Péon, comte du municipe d'Auxerre :

*Hic etenim Peonio patre ortus, Autissiodorensis urbis incola fuit. Peonius vero hujus* MUNICIPII *comitatum regebat.*

Ici le mot existe en toutes lettres, et sous ce premier rapport on ne saurait contester à Auxerre sa qualité de municipe, car l'emploi simultané des mots *municipii* et *comitatum* exclut toute idée de confusion.

## II.

### QUELS ÉTAIENT LES CARACTÈRES CONSTITUTIFS DU MUNICIPE (3)?

Les municipes étaient des villes auxquelles les Romains avaient accordé, en tout ou en partie, les mêmes droits, priviléges et immunités que ceux dont jouissait Rome elle-même.

Il y en avait de deux sortes :

Les uns étaient de petites républiques à l'image de Rome ; les autres, de petites républiques sans droits politiques.

Les habitants des villes municipales de la première catégorie étaient à la fois citoyens du municipe et *citoyens de Rome.* Ils avaient deux patries, le municipe où ils étaient nés et Rome où ils pouvaient aller exercer leurs droits politiques, la patrie de la nature et la patrie de la cité.

Les habitants des villes municipales de la seconde catégorie étaient citoyens du municipe, mais seulement *bourgeois de Rome.* En affranchissant un esclave, ils lui conféraient la liberté municipale, c'est-à-dire le droit de bourgeoisie romaine, dont ils étaient eux-mêmes investis.

Tout municipe était par conséquent un individu libre, ayant nécessairement :

1º Des revenus publics pour satisfaire aux dépenses communes ;

2º Un culte et des prêtres entretenus à ses frais ;

3° Des assemblées publiques, générales ou partielles; générales quand il s'agissait d'élections; partielles, sous le nom de *Curies*, quand il y avait lieu de délibérer sur d'autres intérêts communs;

4° Une administration et des magistrats municipaux, notamment un *Préteur*, des *Ediles*, un *Censeur* et des *Questeurs*.

Le préteur avait dans ses attributions l'administration de la justice. Il jugeait par lui-même, ou s'adjoignait un jury, avec lequel il statuait tant sur le droit que sur le fait. Sa juridiction était purement civile.

Les édiles étaient chargés de la police rurale et municipale, de l'inspection générale de la ville, de l'intendance des vivres et de celle des jeux publics.

Le censeur était un magistrat préposé à une sorte de cadastre, en partie double, nommé *Cens*, où étaient notées, contrôlées et fixées, d'une part, la fortune, d'autre part, la moralité de chaque citoyen, de manière à établir son droit d'assister aux assemblées publiques.

Les questeurs exerçaient en général des fonctions purement financières.

Institution essentiellement populaire, le christianisme s'implanta et se consolida d'abord dans les chefs-lieux de cité, tous ou pour la plupart villes municipales, parce que ses formes démocratiques n'y soulevaient point contre lui de passions contraires et que ses aspirations consolantes étaient un bienfait qui ne coûtait rien à personne.

L'évêque, élu à ses fonctions religieuses par voie d'élection générale, se trouvant en même temps, comme citoyen, membre du municipe, arriva tout naturellement à la présidence élective du corps municipal et parvint ainsi, à l'aide de sa double autorité spirituelle et temporelle, à satisfaire sans trouble et sans froissement à tous les besoins sociaux de cette époque.

L'épiscopat toutefois créait de la sorte, au détriment de la liberté, une sorte d'autocratie municipale, insensiblement mais si sûrement absorbante des pouvoirs délégués, que la qualification de *Dominus* fut donnée aux évêques longtemps avant les temps féodaux.

Et alors, dit Augustin Thierry : « Une certaine confusion s'in-
« troduisant peu à peu dans les idées sur la source de l'autorité
« et de la juridiction urbaine, on cessa de voir nettement de
« qui elles émanaient, si c'était du peuple ou de l'évêque. Une
« lutte sourde commença dès lors entre les deux principes de
« la municipalité libre et de la prépondérance épiscopale ; puis
« la féodalité vint, et agit de toute sa force au profit de ce der-
« nier principe. Elle donna une nouvelle forme au pouvoir tem-
« porel des évêques......

« Il y eut des cités où la seigneurie de l'évêque s'établit sans
« partage et resta dominante ; il y en eut où le pouvoir féodal fut
« double et se divisa entre la puissance ecclésiastique et celle de
« l'officier royal, comte ou vicomte. »

Dans les villes où cette rivalité fut la plus orageuse, l'évêque s'appuya plus longtemps sur l'élection et c'est ainsi que, s'il n'arrêta pas la décadence municipale, il conserva du moins le principe électif qui devint plus tard un moyen de réaction et de rénovation.

Ces généralités historiques nettement établies, voyons ce qui se passa à Auxerre.

## III.

### Quels sont, dans l'existence civile d'Auxerre, les faits analogues a la vie municipale ?

L'établissement du christianisme et d'un siége épiscopal à

Auxerre remonte à l'an 259, époque où saint Pélerin, citoyen de Rome, y fut envoyé comme missionnaire apostolique par le pape Sixte II.

La légende des premiers évêques d'Auxerre écrite, suivant un pieux usage, à la mort de chacun d'eux, et rédigée de nouveau au IXe siècle par les moines Alagus et Rainogala, nous a été conservée dans un manuscrit du XIIe siècle, intitulé : *Gesta pontificum autissiodorensium;* mais ce manuscrit, précieux à tant d'autres titres, fournit peu de renseignements sur l'existence civile d'Auxerre et sur les rapports des évêques avec les habitants.

Etienne, dit l'Africain, a écrit à la fin du VIe siècle, spécialement et avec plus de détails, une vie de saint Amatre, cinquième évêque d'Auxerre, et Constance, prêtre du diocèse de Lyon, dès la fin du Ve siècle, une vie de saint Germain, successeur immédiat d'Amatre.

Héric enfin, qui florissait vers la fin du IXe siècle, nous a laissé, également sur saint Germain, une biographie en vers, extrêmement remarquable pour cette époque.

Le *Gesta pontificum* et ces trois histoires, dont l'une touche aux événements et dont les deux autres remontent à dix et treize siècles, tels sont les seuls documents auxquels nous emprunterons notre récit (1).

Les trois premiers successeurs de saint Pélerin, étrangers comme lui à l'Auxerrois, manquaient, s'il est permis de parler ainsi, de racines dans la contrée pour concentrer entre les mains de l'évêque, d'une manière durable, l'autorité civile et l'autorité spirituelle.

Aussi, en 385, à la mort d'Elade, les chrétiens attachèrent-ils la plus grande importance à lui choisir un successeur parmi les familles riches et considérées du pays. C'était aussi éveiller

l'envie, une des plus viles passions de l'humanité, et diviser la ville en deux camps.

Bientôt en effet, une agitation tumultueuse règne dans Auxerre, et le nom d'Amatre est celui qu'un peuple nombreux proclame avec enthousiasme. La lutte électorale s'engage, et les partisans d'Amatre parviennent à assurer son élection.

« Tunc exorta est felix seditio populorum, concordi voce cla-
« mantium, pastorem BASILICÆ Amatorem succedere, et Elladii
« SPIRITALEM HÆREDITATEM suscipere. Quorum voces dignis
« sunt Dei ordinationibus confirmatæ, et eorum desideria bea-
« tissimo Amatori dedita, inania non fuerunt, sed statim in
« episcopatus est honorem promotus. »

(Etienne.)

Quelques années après l'élection d'Amatre, le parti opposé, qui lui gardait rancune, et qui avait pour chef l'archidiacre Litin, probablement le concurrent malheureux d'Amatre, répandit contre l'évêque les plus affreuses calomnies sur la dissolution de ses mœurs, et ameuta une partie du peuple contre lui. Cette faction turbulente en vint même au point d'envahir le domicile de l'évêque, à une heure convenue de la nuit, et de se précipiter dans sa chambre à coucher pour constater quelqu'outrage flagrant aux règles de la chasteté, mais cette violence finit à la confusion de ses auteurs.

L'abbé Lebeuf n'a pas dit un mot de ces scènes populaires d'un autre âge.

Versé dans les lettres et dans les sciences, riche de son patrimoine, actif, zélé dans l'accomplissement de son ministère, Amatre parvint le premier, dans son épiscopat de trente ans, à rendre le christianisme prospère, à se concilier l'amour et la vénération du peuple tout entier et à réunir entre ses mains l'autorité temporelle et l'autorité spirituelle.

En ce temps-là Germain, enfant d'Auxerre comme Amatre, était duc de la Marche armorique et gouverneur particulier, pour l'Empereur, de la ville d'Auxerre. C'était un savant distingué, un politique habile et un brillant orateur.

Jeune et adonné aux plaisirs de la chasse, il se faisait gloire d'appendre aux branches d'un arbre, situé au milieu de la ville, les dépouilles des bêtes sauvages qu'il avait tuées, et ce lieu devint le théâtre de divertissements et de danses dont l'origine remontait au paganisme :

Tunc quoque sic variis arbos induta trophæis
Fundebat rudibus lascivi semina risus.

(Héric).

Emu de cet état de choses, l'évêque pria Germain de faire enlever de l'arbre, devenu le centre de ces indécentes réunions, ses ridicules ornements; il réitéra plusieurs fois en vain cette demande, et n'obtint pas plus de succès près de lui en piquant son amour-propre par cette observation que le peuple s'enquerrait de savoir quelle qualité distinctive représentaient ces emblêmes :

Ista repræsentant quærit RESPUBLICA qualem signa virum.

(Héric).

Profitant enfin de l'absence de Germain, l'évêque fait couper et brûler l'arbre, abattre et jeter ses pendentifs à la voirie. On conçoit la colère de Germain à son retour, et l'on comprend qu'elle dut s'accroître des excitations des ennemis de l'évêque et de ce qui restait de payens dans la ville. Une partie du peuple appelle donc en même temps la punition du coupable, en disant que les lois seraient désormais sans vigueur, si le premier ma-

gistrat du peuple pouvait offenser impunément la justice populaire et insulter en quelque sorte au censeur.

Arboris occasu spretum læsumque TRIBUNAL,
Et sublata sui queritur male jura timoris,
Nec fore se posthac ullius in orbe vigoris,
Si non CENSORI (*a*) jam tum temerator honoris.
Supplicium toti PRÆSUL dependeret urbi.

Amatre n'avait pas cru devoir braver l'orage. Il était parti pour Autun, dans le double but de laisser le temps à la tempête de s'apaiser et d'obtenir du préfet l'autorisation de conférer au duc Germain les ordres sacrés, dont il semblait fort peu se soucier, et de le disposer à lui succéder un jour.

Quand Amatre revint à Auxerre, le calme était à peu près rétabli et il put reprendre sans crainte ses fonctions. Il s'empressa même, inspiré par une secrète révélation, de convoquer une assemblée générale du peuple, qui se rendit en armes au-devant de la maison du prélat. Le gouverneur Germain assista lui-même à cette réunion, comme simple citoyen de la ville. Là, formé en comice, les armes dirigées concentriquement du même côté, suivant l'usage, le peuple attendit qu'on lui communiquât le but de la convocation.

« Mes chers frères, dit alors Amatre, fils de mon amour et de mon zèle pour le service de Dieu, l'heure de ma mort m'a été révélée ; je la connais à n'en pouvoir douter et elle est prochaine. Agissez donc sans perdre de temps en de vaines discussions et choisissez unanimement le plus digne d'entre vous pour vous présider après moi et pour commander seul au nom de tous. »

(*a*) Par contraction, pour Censorii.

Profitant alors du silence respectueux et plein d'émotion intérieure dont cette soudaine confidence avait frappé la foule, il l'entraîne vers l'église et commande de laisser les armes en dehors, car c'est ici, dit-il, la maison de Dieu et non le champ de Mars. Tout le monde étant entré, l'évêque apercevant Germain, sans armes comme tous les autres citoyens, fait fermer les portes, va droit à lui et usant à la fois de ruse et de violence, il fait à sa chevelure la tonsure des clercs et le désigne pour son successeur à la foule approbative.

Peu de temps après, Germain ayant passé de l'ordre inférieur à la prêtrise, le peuple fut convoqué de nouveau et l'élut à l'unanimité comme successeur d'Amatre.

« Quum venisset præcepit UNIVERSUM POPULUM in atrium domûs ejus adesse. Qui cum venissent, his eis concionatus est affatibus : Animo attentiores estote, filii dulcissimi ; est enim operæ pretium, vestris sensibus allegari, quæ meæ mentis recessus parturiunt. Deo revelante, diem transitus mei de sæculo evidentissime scio atque cognovi. Propterea hortor unanimitatem vestram ut diligentius perscrutantes, EX CŒTU VESTRO virum firmissimum eligatis, qui speculator sit domui Dei. Illi autem hoc audientes conticuerunt ; et nullus eorum ei verbum respondit. Tunc ille videns, quod omnes silerent, iter direxit ad sanctam ecclesiam ; in cujus comitatu omnis congeries profecta est populorum. Subeunte autem illo ecclesiam, quum et populus ingredi voluisset, ita eum allocutus est dicens : EXONERATE, filii carissimi, JACULIS MANUS ET ARMA EX HUMERIS VESTRIS REJICITE, et sic domum Dei ingredimini, quoniam hæc domus est orationis non Martis statio petulantis. Illi vero hæc audientes dicto citius quidquid chalybis gestabant, forinsecus posuerunt. TUNC BEATUS AMATOR, VIDENS GERMANUM ILLUSTRISSMIUM NIHIL ONERIS TRUCULENTI PORTANTEM præcepit ostiariis fores ecclesiæ ut claustris

artarent. Ipse vero, glomerata secum turba clericorum atque nobilium, injiciens manus, Germanum apprehendit; et, invocato nomine Domini, cæsariem ejus capiti detrahens, habitu religionis, rejectis secularibus ornamentis, cum promotionis honore induit.... »

« Deinde vero incipit jam beatissimus Amator obitus sui incitamentis urgeri. Et licet fuisset ægretudine saucius nunquam tamen omisit prædicationibus populum confirmare ac dicere : Filioli, hanc Dominus meus, a quo hucusque fueram peregrinus animam meam suscipiet : obsecro ut unanimes atque concordes fratrem Germanum loci mei faciatis adipisci officium. Cui omnis turba consentiens, ad confirmationem persuasionis ejus, respondit : amen. »

(Constance, et Etienne à quelques variantes près).

Hic voti compos notam delatus ad urbem
Ampla per insignis solenniter atria templi
Stare jubet plebem, COETUQUE EX MORE COACTO,
INQUE UNUM CUNCTIS ACIEM TENDENTIBUS, INFIT,
Fratres, et nati sudoris præmia nostri
Sumite rem, modicis liceat quam promere verbis
. . . . . . . . . . . . . . . . .
Ergo agite, et tanti inspectantes millia cœtus,
PRIMATU dignum post me signate magistrum
Omnibus e quæ viris UNUM PRÆPONITE CUNCTIS.
(Héric).

Tels sont les faits que l'histoire nous a transmis sur les rapports des évêques d'Auxerre avec le peuple de cette cité, avant la dissolution de l'empire romain.

Lorsque les Franks devinrent à leur tour maîtres de la Gaule, incapables de fonder un ordre de choses nouveau, ils eurent du

moins l'intelligence de conserver les institutions anciennes en les pliant seulement à leurs mœurs et aux besoins politiques du moment.

Les efforts du clergé, pour conserver alors l'empire du droit sur la force, eurent toutefois d'abord peu de succès.

Vers 505, Clovis, devenu maître d'Auxerre, après sa paix avec les Bourguignons, nomma, de sa propre autorité, le prêtre Eptade, évêque d'Auxerre ; mais celui-ci n'ayant pas accepté, le roi, le clergé et le peuple s'entendirent et nommèrent Urse à l'épiscopat, sans violation trop évidente des anciens usages.

Depuis, le concile de 615, auquel assistaient 79 évêques, put obtenir de Clotaire II un édit connu sous le nom de *Constitution perpétuelle*, qui confia au clergé et au peuple des cités, réunis en concile provincial, l'élection des évêques et réserva seulement au roi le droit de confirmation.

« Ita ut episcopo decedente in loco ipsius qui a Metropolitano ordinari debet cum provincialibus, a clero et populo eligatur. »

Ce décret, qui a pu créer, dans quelques cités, un droit électoral nouveau, a simplement maintenu à Auxerre ce qui se faisait antérieurement, et nous verrons le droit qu'avait le peuple de cette ville de considérer son évêque comme le magistrat de son choix, véritable *defensor civitatis*, parcourir une série de siècles, à travers des chances diverses de bonne et de mauvaise fortune et arriver intact jusqu'en plein XIIe siècle.

Sous les rois de la première race, nous trouvons plusieurs évêques, notamment Pallade en 623 et Tétrice en 691, élus par le peuple tout entier.

« Deo igitur favente, omnis populus a minimo usque ad
« maximum, divina inspiratione permoti, eum in pontificatus
« ordinem elegerunt. » (Gesta pontificum)

Pendant le règne de la seconde race, et vers la fin du VIII$^{e}$ siècle on sent, sous la main des comtes héréditaires, la pression du pouvoir souverain. L'évêque est alors désigné à l'élection, *Jussu imperatoris,* et, depuis 813 jusqu'à la fin du x$^{e}$ siècle, l'élection n'est guère qu'une affaire de forme. Mais quand la forme couvre le droit, c'est le droit lui-même toujours susceptible de reprendre vigueur.

En 996, le roi Robert nomme au siége épiscopal d'Auxerre, en remplacement d'Héribert, son frère naturel, un nommé Guy, créature du duc de Bourgogne, et charge l'archevêque de Sens, Séwin, de lui donner la consécration.

Celui-ci se rend à Auxerre pour remplir sa mission, mais le peuple proteste avec tant d'énergie contre la violation de ses droits; il en réclame le maintien avec tant de violence que Séwin se retire dans la crainte de commettre un loup à la garde du troupeau, *se loco pastoris, lupum constituere.* En même temps, un procès-verbal d'élection en faveur d'un homme du pays, de Jean, déjà archidiacre de l'église d'Auxerre, est envoyé au roi avec prière de vouloir bien y donner son assentiment. Les femmes elles-mêmes, dit le *Gesta pontificum,* avaient, dans cette circonstance grave, pris part à l'élection que le ro confirma.

« Interea mittitur ad regem, aperitur ei querela simul et « commune decretum utriusque conditionis, sexus et ordinis, « nempe Johannem ex voto illorum omnium idoneum fore pon- « tificum. Quod rex ut audivit libentissime annuens, qui eum « pro sua scientia et religiositate affatim diligebat, nec revera « contra jus fasque absque cleri electione vel plebis episcopum « volebat constituere. »

Depuis, Hugues de Chalon, élu par le peuple en 999, nomme lui-même, en 1040, Héribert II pour son successeur. Nouvelle

protestation! mais le roi, précisément à cette époque, passant par Auxerre à la tête d'une armée, confirma ce choix et imposa silence.

Héribert II à son tour, profitant de l'exemple et malgré le décret du concile de 615 : *Ut nullus Epicosporum, se vivente, éligat successorem*, appela à sa future succession Geoffroy de Champalement qui la recueillit en 1052.

Enfin, de 1076 à 1137, l'élection *a clero et populo*, est rétablie et ne rencontre plus d'entraves.

Hugues de Cluny, l'élu de 1137, mourut en 1151.

A cette époque le peuple, quoique longtemps courbé sous l'oppression féodale, n'avait jamais perdu de vue ses droits, conservés sous une forme abusive. Mais ces droits étaient alors détenus par le comte, vassal de l'évêque. Ce fut donc avec le premier que s'entendirent les habitants d'Auxerre, en 1168, pour *rétablir leur commune*, ainsi que le rapporte Fromond, qui a écrit dans le *Gesta pontificum*, la vie de l'évêque Guillaume de Toucy, dont il était le commensal :

« Item idem comes, de assensu regio, communiam Autissio-
« dori DE NOVO instituere voluit. »

Toutefois l'évêque s'opposa à l'établissement de cette commune sans qu'il y ait consenti, et il obtint, à force d'argent, qu'elle n'aurait pas lieu. C'était du reste un duel au plus offrant et le peuple était trop pauvre pour être le dernier enchérisseur.

Quant au droit, il était, dans la question, de deux sortes : le droit naturel, inaliénable et imprescriptible, qui existait en faveur du peuple, et le droit féodal, qui était favorable à l'évêque, seigneur suzerain du comte.

Cependant, la lumière était faite et les temps étaient venus.

Une guerre à outrance s'engagea entre les comtes et les évêques, et ils combattirent, les uns avec le fer et la flamme, les autres avec les foudres de l'église. Les évêques triomphèrent. Ils firent constater leur suzeraineté de la manière la plus éclatante.

Toutefois, à la fin du XIIe siècle, les événements se précipitent.

En 1188, le comte Pierre de Courtenay, depuis empereur de Constantinople, affranchit les hommes d'Auxerre de la mainmorte.

En 1194, il ajoute diverses franchises à cette première concession.

Enfin, en 1223, la comtesse Mathilde, sa fille, reconstitue, sur des bases moins larges sans doute mais sans retour, les anciennes franchises de la ville par l'octroi d'une véritable commune et de libertés importantes.

Tels sont les faits. Il nous reste à les étudier au point de vue de la question qui nous occupe.

## IV.

### DES FAITS HISTORIQUES QUI PRÉCÈDENT PEUT-ON CONCLURE QU'AUXERRE ÉTAIT UN MUNICIPE?

Arrivé à cette partie de notre travail, nous ne sommes pas réduit au rôle du naturaliste ou de l'archéologue, argumentant l'un sur une dent pour déterminer la forme d'un être, l'autre sur un claveau pour reconstituer une galerie. Les faits parlent haut et notre tâche est facile.

Lors de l'élection d'Amatre au siége épiscopal d'Auxerre, les citoyens de cette ville réunissent ostensiblement entre les mains de l'évêque la magistrature urbaine et le pouvoir spirituel, et

l'historien Etienne indique nettement, par une opposition, la nature diverse des éléments de ce double dépôt :

*Succedere Basilicæ, et spiritalem hæreditatem suscipere*

Le mot *Basilica* n'a point ici en effet le sens consacré par le moyen-âge; il est employé dans le sens propre, primitif; il signifie le lieu où siégeait la magistrature populaire et désigne de la sorte cette magistrature elle-même. C'est exactement dans le même sens que nous avons vu Héric employer le mot *tribunal.*

C'est si bien ainsi, du reste, qu'il faut l'entendre, qu'Amatre va exercer publiquement la magistrature qui lui est confiée.

Lorsqu'il veut amener le peuple à lui choisir Germain pour successeur, il convoque les citoyens *sur la place publique*, forum de la localité ; ceux-ci s'y rendent *en armes*, signe caractéristique de la liberté civile au plus haut degré, et le gouverneur de la ville, *représentant direct de l'Empereur*, y vient, confondu dans la foule des citoyens.

Toutes ces circonstances ne permettent pas de douter qu'Auxerre ne fût alors une ville municipale et que l'évêque Amatre n'en exerçât dès 385 la première magistrature.

Héric, qui connaissait mieux que personne les origines de l'église d'Auxerre et qui était de dix siècles plus près que nous des événements; Héric, qui avait à sa disposition des documents qui nous manquent aujourd'hui, et qui vivait à une époque où la féodalité n'avait point encore asservi la dignité de l'homme et détruit toutes les libertés publiques, raconte les événements que nous venons de rappeler, en des termes qui, bien certainement, suffiraient à prouver qu'Auxerre était un municipe.

Lorsqu'il nous montre l'évêque Amatre recourant près du duc

Germain à l'influence de l'opinion publique pour obtenir la cessation de scènes scandaleuses, c'est le mot *Respublica* qu'il emploie pour désigner la communauté des habitants, *Respublica quærit*, et c'est le monogramme du même nom R. P. qui, dans l'inscription de nos patères, prouve que les habitants d'Auxerre entretenaient le culte à leurs frais comme y étaient obligés les municipes.

Quand l'évêque, abusant de son autorité, fait couper et jeter au feu un arbre qui était ou la propriété de Germain ou une propriété publique, Héric peint l'agitation de la ville et formule ainsi les griefs que reproche à Amatre une partie de la population :

La magistrature populaire a été offensée, *læsum tribunal*;

Il a fait mépris du censeur, *temerator honoris Censorii*;

C'est le premier magistrat du peuple enfin, *Præsul*, qui énerve la loi qu'il est chargé de défendre.

Quand Amatre engage le peuple à lui donner Germain pour successeur, Héric met dans sa bouche ces paroles :

Primatu *dignum post me signate magistrum.*

Examinons rapidement chacune de ces expressions caractéristiques et voyons si elles peuvent s'appliquer à d'autres autorités que celles d'un municipe.

Tribunal. C'est le siége élevé, où les tribuns du peuple à Rome s'asseyaient pour rendre la justice, pris ici dans le sens figuré pour les juges eux-mêmes. Voici comment Pomponius, *De origine juris*, s'exprime à ce sujet :

« Quum plebs a patricibus secessisset anno fere septimo decimo « post reges exactos, tribunos sibi in monte sacro creavit *qui* « *essent plebei magistratus.* »

Censor. Le censeur était, comme nous l'avons dit, un magistrat du municipe. Le grammairien Asconius parle des fonc-

tions de ce magistrat, dans sa critique de Cicéron :

« Regendis moribus civitatis censores quinto quoque anno
« creati solebant. »

Præsul. Président. Ce nom a été donné aux évêques, à cause de leur magistrature populaire. C'est dans ce sens qu'il a été employé, au IXe siècle par Héric et par les auteurs du *Gesta*. Il a la même signification, en 1073, dans une charte du chapitre Notre-Dame d'Amiens, *Guy presul et procurator rei publice ambianensis;* en 1139, dans une autre charte citée par Ducange, *Presul et procurator totius rei publice ambianensis*, et il n'est pas douteux, d'après les documents colligés par Augustin Thierry sur cette ville, qu'Amiens n'ait été un municipe. Le mot præsul est employé enfin au IXe siècle, dans la vie de saint Loup, éditée par Surius en 1581, de manière à indiquer nettement qu'il y avait, dans les premiers siècles de l'église, des évêques, Antistites, de deux sortes, les uns revêtus d'un caractère exclusivement sacré, Pontifices ; les autres exerçant en même temps une magistrature populaire, Præsules : *Erant fratres illius genitricis Antistites, Austrenus Aurelianorum Pontifex et Aunarius Autissiodorensium Præsul.*

Primatus, fonction du Primat, *Primas*. Ducange fait connaître exactement la signification de ce mot en citant ces deux vers extraits du manuscrit d'un grammairien de la basse latinité :

Dignior et major, vel primus in ordine primor
Dicatur *Primas* populo qui primus habetur.

En présence de ce concours d'expressions caractéristiques, on ne peut douter qu'Héric n'ait considéré Auxerre comme un

municipe, et ce témoignage est d'autant plus grave qu'il confirme celui de Grégoire de Tours, qui lui donne cette qualification en termes exprès.

Du reste, si le délit commis par Amatre n'avait pas été de sa propre juridiction, il eut été de celle de Germain, magistrat nommé par l'empereur et qui l'eût réprimé lui-même.

L'établissement d'une commune, *Communia*, nom qu'inventa le peuple quand il eut désappris ou quand il n'osa plus prononcer celui de *Res publica*, put avoir trois principes différents :

1° Les restes informes du régime municipal romain ;

2° L'octroi libre d'une constitution communale ;

3° L'insurrection en vue d'une constitution prise pour type dans un lieu quelconque.

Dans le premier cas, la commune était une simple restauration ;

Dans le second, un résultat pacifique de la marche progressive de l'humanité ;

Dans le troisième, une conquête violente d'esprits impatients qui devançaient leur siècle.

Or, la commune d'Auxerre étant, comme nous l'avons vu, la reconstitution, l'établissement DE NOVO de ses anciennes franchises, ainsi que le biographe Fromond l'écrit en 1181, n'a pu avoir pour principe que les débris du régime municipal perpétué dans l'élection populaire des évêques.

Et ce qui achève de le prouver jusqu'à l'évidence, c'est qu'il existait entre la commune et l'élection des évêques par le peuple une corrélation si intime que ce mode d'élection cessa complètement dès que la commune fut rétablie. Le dernier évêque élu *a clero et populo* est Guillaume de Seignelay, dont l'épiscopat commence en 1207. Ses successeurs sont élus par le clergé seul.

Nous pouvons donc conclure qu'Auxerre était, sous l'empire romain, un des municipes de la Gaule et que l'inscription des deux patères du musée de cette ville peut être lue : (5)

DEO APOLLINI RESPVBLICA PAGI SECVNDI MVNICIPII AVTESSIODVRI.

DÉY.

## NOTES.

(1) L'ABBÉ LEBEUF : Préface de l'histoire de la prise d'Auxerre par les Huguenots ; Auxerre, Troche, 1723, in-8°.

—Mémoires concernant l'histoire civile et ecclésiastique d'Auxerre. 2e éd. Auxerre, Perriquet, 1848-1855, grand in-8°.

M. LEBLANC : Recherches historiques et statistiques sur Auxerre, ses monuments et ses environs. Auxerre, Gallot-Fournier, 1830, in-12.

CHARDON : Histoire de la ville d'Auxerre. Auxerre, Gallot-Fournier, 1834, in-8°.

(2) HISTORIA FRANCORUM, par Grégoire de Tours, publiée par dom Ruinart, Paris 1699, J. Muguet, in-f°.

(3) Voyez : Histoire du droit romain par Giraud ; Aix, Aubin, 1847, in-8°

Histoire du droit municipal en France, par Raynouard, Paris, 1829, in-8°.

Essais sur l'histoire de France, par Guizot, Paris, Berlin, 1824, in-8°.

Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines, par Boinvilliers, Paris, Delalain, 1824, in-8°.

Essai sur l'histoire de la formation et des progrès du Tiers-Etat, par Augustin Thierry, Paris, Claye, 1855, in-12.

(4) Le *Gesta pontificum Autissiodorensium*, manuscrit n° 123 de de la bibliothèque de la ville d'Auxerre, a été publié dans la *Bibliotheca nova Mss.* du père Labbe, et plus fidèlement dans la *Bibliothèque historique de l'Yonne*, Auxerre, Perriquet, 1851, in-4°.

*La vie de saint Amatre*, par Etienne, dont il existe un manuscrit à la bibliothèque de Montpellier, et un autre à la bibliothèque du Vatican, à Rome, a été publiée par les Bollandistes, au 2 de mai.

*La vie de saint Germain*, par Constance, dont il existe de nombreux manuscrits, notamment à la bibliothèque impériale, à Paris, et celle du Vatican, à Rome, a été imprimée dans Surius et dans le recueil des Bollandistes. Elle a été traduite en français par Arnault d'Andilly.

*Le poëme d'Héric* a été publié sous ce titre :

Divi Germani quondam altissiodorensis episcopi vita.... authore Herico Benedictino altissiodorensi. Parisiis, apud Simonem Colinæum, 1543, in-8°.

(5) Nous connaissons deux autres leçons du texte de cette inscription, l'une de M. Leblanc, l'autre de M. Chérest, nos deux honorables confrères de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne.

La première, publiée dans les mémoires de la Société des Antiquaires de France, 2e série, vol. XI, 1835, est ainsi conçue :

DEO APOLLINI, RECEPTIS PRECIBVS PAGI, TITII MAIORES AVTESSIODVRI.

La seconde qui nous a été communiquée par l'auteur porte:

DEO APPOLLINI, RESPVBLICA PAGI, TVTELARI MVNICIPII AVTISSIODVRI.

Cette dernière leçon diffère de la nôtre seulement en ce que

M. Chérest lit TT, *tutelari*, ce que nous lisons II, *secundi*, et ce que M. Leblanc a lu TI, *Titii.*

Le fac-simile, minutieusement fidèle, que nous joignons ici, permet de remarquer que les deux traits II sont surmontés d'une ligne de points analogue à celle qui se trouve au-dessus du T de AVTESSIODVRI.

Nous ne serions donc point éloigné d'accepter la lecture TT ou TI, si on pouvait interpréter cette abréviation d'une façon plus correcte que la version de M. Chérest ou plus probable que celle de M. Leblanc.

---

## NOTICE

### SUR M. LEYS, DE SENS, SON MÉDAILLER, ET LA PIÈCE UNIQUE DE TITUS,

## JUDAEA NAVALIS.

---

En 1847 est mort à Sens, son pays d'adoption, un homme aussi savant que modeste, qui, par son grand amour pour la numismatique, par ses travaux scientifiques, par la collection de monnaies romaines qu'il avait su réunir, cst digne, nous le croyons, de fixer quelques instants l'attention de la Société.

Antoine Philippe Maximilien Leys était né à Paris, dans le cours du 18e siècle. Son père, médecin distingué, voulut lui faire suivre la carrière ou il avait acquis quelque célébrité; mais le jeune Leys avait le goût des voyages et des aventures ; la vie de marin surtout, avec son imprévu et ses dangers, souriait à son imagination vive et ardente. Aussi, un jour, quitta-t-il brusquement la maison paternelle et l'école de médecine pour la pêche à la baleine. La transition était brusque; car de tous les métiers du marin, c'est le plus pénible et le plus périlleux. Il était à peine revenu d'une lointaine expédition dans les parages du pôle nord, qu'il reçut l'ordre d'entrer dans la marine de la République. Bientôt après il recevait le baptême de feu dans l'une des plus terribles et des plus sanglantes actions de mer dont on ait conservé le souvenir, nous voulons parler du combat livré aux Anglais le 13 prairial an II (1er juin 1794), par l'amiral Villaret

Joyeuse, où s'est immortalisé l'héroïque vaisseau le *Vengeur*. Fait prisonnier dans la lutte, il resta deux ans en Angleterre, et à son retour en France fut nommé au commandement de la canonnière le *Mentor*; mais les infirmités qu'il avait contractées au service l'obligèrent à rentrer dans la vie privée. M. Leys se retira à Sens. Il avait toujours eu un goût très-vif pour les belles-lettres et pour l'antiquité. Ses loisirs lui permirent de se consacrer tout entier à ses études favorites; la numismatique devint l'objet de ses prédilections. Son ardeur pour la science, son savoir profond, sa sagacité rare, la facilité de son commerce, le firent bientôt apprécier par les hommes les plus versés dans l'archéologie. MM. Cousinery, Raynouard, le baron Marchand, Millingen, Dumersan, d'autres encore, l'honorèrent de leur amitié. C'est sous les auspices de ces savants qu'il publia quelques opuscules estimés, dont voici la liste:

1° De l'archéologie en général.

2° Des monnaies romaines.

3° Sur le tyran Carausius.

4° Sur une monnaie bysantine de Basile.

5° Sur une médaille inédite de la Judée navale.

6° Fragment sur les médailles gauloises.

7° De la réduction des impôts ordonnée par Julien II.

8° Explication d'une légende d'une monnaie de Beaudoin de Flandre, empereur de Constantinople.

M. Leys s'était appliqué avec ardeur à réunir une suite de monnaies romaines du haut et du bas empire, recherchant surtout celles qui avaient été trouvées dans le département de l'Yonne. Son médailler, c'était sa joie, sa vie toute entière; il méritait en effet toutes ses prédilections; aussi en mourant, M. Leys n'a pas voulu qu'il fût dispersé et l'a légué, ou plutôt confié à M. Gustave Dubois, son petit-fils, membre de la société archéolo-

gique de Sens. Ce précieux dépôt ne pouvait passer en de meilleures mains; déjà il a été enrichi de monnaies d'un grand intérêt. Nous voulons payer la dette de la reconnaissance en remerciant notre ami M. Gustave Dubois, de son obligeante communication des pièces qui figurent sur notre planche et aussi des renseignements qu'il a bien voulu nous donner sur sa collection qu'il a maintes fois mise à notre disposition (1).

Les suites monétaires de M. Leys se distinguent par l'excellente conservation des exemplaires et aussi par quelques précieuses raretés. La série iconographique du haut et du bas empire est presque complète, soit en or, soit en argent ou en bronze. On y remarque des pièces à deux têtes, d'autres où les têtes sont conjuguées ou affrontées. L'une d'elles, une monnaie d'or de Trajan, contient trois têtes au revers. Au milieu de toutes brillent trois pièces inédites :

La première de Titus, avec le revers JUDAEA NAVALIS.

La deuxième de Carausius, au revers TEMPORUM FEL(ICITAS).

La troisième de Basile le macédonien, décrite par M. de

(1) Depuis que ces lignes ont été écrites, M. Gustave Dubois a succombé à une affection de poitrine, à peine âgé de 30 ans. La Société archéogique de Sens a perdu un de ses membres les plus actifs et les plus assidus. C'était une intelligence d'élite, un chercheur infatigable plein d'ardeur pour la science ; il s'était déjà fait connaître par quelques travaux sur la numismatique publiés par la revue de Bruxelles. Ses premiers essais nous promettaient un maître. Cette mort prématurée a excité d'universels regrets, car à tous les dons de l'esprit M. Dubois joignait des qualités plus précieuses encore, celles du cœur. L'amitié pour lui était un culte. Ceux qui ont eu le bonheur de le connaître et qui le pleurent aujourd'hui, ont pu apprécier les trésors de cette âme naïvement expansive, de ce cœur honnête et bon. M. Gustave Dubois, en mourant, a légué sa précieuse collection à la ville de Sens.

Saulcy *dans les Essais de classification des suites monétaires Bysantines*, pl XVIII, n° 9.

Parmi les monnaies intéressantes de Rome, trouvées dans le département de l'Yonne, qui figurent dans ce médailler, nous pourrons citer :

Constance II. — DN. CONSTANTIVS. PF. AVG. ℞. VOTIS XXX. MVLTIS XXXX. dans une couronne, ex. LVG. — Denier d'argent trouvé à Michery, près Sens.

Décence. — DECENTIVS. FORT. CVES. buste nu. ℞. SALVS. D.D.N.N. AVGG. ET. CAESS. caractères rétrogrades ; monogramme du Christ entre l'A et l'Ω ex. TRS. moyen bronze trouvé à Sens.

Valens. — DN. VALENS. P. F. AVG. ℞. VRBS ROMA. Rome Nicéphore, ex. RQ. — trouvé à Michery.

Anastase. — ANASTASIVS. P. F. AVG. ℞. VICTORIA. AVGVSTO. ex. CONOB. — trouvé à Gisy-les-Nobles.

Justin. II. — DN. JVSTINVS. P. P. AVG. ℞. VICTORIA. AVG. ex. CONOB. trouvé à Avallon.

Enfin, la collection comprend encore une assez nombreuse série de pièces françaises et de monnaies baronales. Parmi les premières figure une suite curieuse de sous de Louis XV, Louis XVI et de la République.

*

L'ambition du collectionneur est de mettre la main sur des monnaies rares, surtout sur des médailles uniques ou inédites. Mais cette bonne fortune n'arrive guère qu'aux privilégiés. Souvent même, la joie de la découverte est sensiblement traversée, si la médaille n'a d'autre valeur que sa qualité d'inédite, si elle n'apprend rien ni pour la science ni pour l'histoire. M. Leys eut ce rare bonheur, à satisfaire les plus délicats, de

trouver dans le département même de l'Yonne, près de la ville qu'il habitait, une médaille de Titus, complètement inédite, encore à cette heure unique, qui est elle-même un problème scientifique, et qui tranche une question des plus graves, des plus intéressantes, relative à l'histoire des Juifs: celle de savoir, hâtons-nous de le dire, si ce peuple, au temps de la conquête de Jérusalem, avait une marine, et s'il a été battu sur mer par les Romains.

Cette monnaie a été reproduite sur notre planche (nº 1) au moyen du report sur pierre d'une gravure sur bois, faite sur un dessin de M. de Longperier, membre de l'Institut. En voici la description :

T(ITVS) CAES(AR) IMP(ERATOR). AVG(VSTI) F(ILIVS) TR(IBUNITIA) P(OTESTATE) COS(VL) VI CENSOR. — Tête de l'empereur laurée à droite.

℞. IVDAEA NAVALIS. Un palmier au pied duquel une femme est assise, ou peut-être debout; de l'autre côté, un amas d'armes. — (C'est le symbole ordinaire de la Judée vaincue). A l'exergue. S(ENATVS) C(ONSULTO).

C'est en 1836 que ce moyen bronze fut trouvé à Pont-sur-Yonne par un paysan. La conservation n'en est pas bonne; cependant le type est très-reconnaissable, et la légende parfaitement lisible. M. Leys, dans une lettre à M. Dumersan, conservateur au cabinet des médailles, qui parut dans la *France départementale*, annonça cette découverte au monde savant ; il disait en terminant : (1)

« On lit autour la légende, inédite jusqu'à présent, JUDAEA » NAVALIS, et à l'exergue S.C. Or les Juifs n'ont jamais eu de

(1) Journal de la France départementale, 3e vol., 8e livraison.

» marine. Du temps même de Salomon, leurs marins n'étaient » autres que des Phéniciens. Depuis, l'histoire ne fournit aucune » preuve du contraire, du moins je le pense. Cependant qu'op- » poser à cette pièce qui me paraît présenter tous les caractères » de l'authenticité; je m'en rapporte à vos lumières, et suis, etc.

» Signé : Leys, à Sens. »

M. Dumersan fit suivre cette lettre d'une très-intéressante dissertation, où il établissait l'antiquité de la Judaea navalis. Cette découverte émut les savants. Mais le scepticisme est une des qualités de tout bon numismatiste, qui, ainsi que saint Thomas, ne doit croire que quand ses yeux ont vu et que ses doigts ont touché. Plusieurs archéologues des plus éminents voulurent s'assurer par eux-mêmes de l'authenticité du monument. La Judaea navalis sortit victorieuse de cette épreuve. Bientôt cependant on essaya d'attaquer sa légende et M. Cartier, dans la *Revue numismatique*, insinua qu'elle pouvait être le résultat d'un surfrappage ou d'une erreur de gravure (1). Notre médaille trouva des défenseurs; sa réputation avait traversé la Manche, et le journal anglais de numismatique de M. Ackermann, après quelques hésitations toutefois, se rangea à l'avis de M. Dumersan, apportant de nouvelles preuves à l'appui de son opinion (2).

Ce ne fut pas tout; l'année suivante, M. de Pétigny, dans la *Revue de Blois*, se prononça formellement en faveur de notre pièce (3). La question paraissait parfaitement tranchée; et la

(1) Revue numismatique, 1836, t. 1, pag. 453.

(2) Journal anglais de numismatique, de M. John Ackermann. Numéro du 4 avril 1837.

(3) Revue numismatique, 1837, t. II, page 317.

JUDAEA NAVALIS semblait devoir dorénavant figurer sans conteste parmi les monuments authentiques du monnayage romain, quand en 1839 la *Revue numismatique* publia l'article suivant (1).

Médaille JUDAEA NAVALIS. « Cette médaille a tellement occu-
« pé les antiquaires des deux côtés du détroit que nos lecteurs
« nous sauront certainement gré de leur faire connaître les ré-
« flexions les plus judicieuses, à notre avis, qui aient été faites
« sur ce sujet. Ces réflexions sont extraites d'une lettre que
« M. le marquis de Lagoy nous a adressée dernièrement. »

« Ce qui m'étonne toujours, c'est que l'on s'occupe si sérieu-
« sement de la médaille JUDAEA NAVALIS. Je ne puis supposer
« qu'elle ait été frappée à l'occasion d'une victoire navale
« remportée sur les Juifs. L'épithète *navalis* peut-elle être acco-
« lée à un nom géographique? Je ne le crois pas. Je ne me
« souviens pas d'avoir vu *Carthago* ou *Sicilia navalis*. Cette
« expresion ne pourrait, ce me semble, convenir qu'à Athènes,
« lorsque, pendant la guerre des Perses, tous les habitants
« s'étaient réfugiés à bord de leurs flottes, dans leur remparts de
« bois. Ensuite, comment trouver, à JUDAEA NAVALIS, la significa-
« tion de victoire remportée sur les Juifs. Si cependant on avait
« eu l'intention de célébrer un fait semblable par une médaille,
« on n'aurait pas manqué de frapper un type ayant un rapport
« quelconque avec une action maritime, au lieu d'un type tout-à-
« fait terrestre et déjà employé dans JUDAEA CAPTA OU DEVICTA.

« La diversité des revers des monnaies impériales fait assez
« voir que les Romains n'étaient pas embarrassés pour savoir
« varier les types. Pour relater une victoire navale, si un moné-
« taire avait eu l'idée de graver un *palmier enraciné,* il faudrait
« nécessairement le supposer dans le même cas que le peintre

(1) Revue numismatique, 1839, t. IV, page 214.

« dont se moque Horace, et qui, ayant à peindre l'ex-voto « d'un naufrage, ne savait dessiner qu'un cyprès ; *fortasse* « *cupressum sic simulare quid hoc, si fractis*, etc. Je suis « persuadé, et vous serez de mon avis, que la réunion de JUDAEA « avec NAVALIS est, ou l'effet d'un surfrappage des deux coins « connus de JUDAEA CAPTA et de VICTORIA NAVALIS, ou, bien « mieux encore, qu'elle est produite par un lapsus du graveur, « qui aura mêlé et confondu sur le coin le premier et le dernier « mot de ces deux différentes légendes pour en former une seule « défectueuse. On voit dans Froelich (*tentamina*) des exem- « ples de ces sortes d'erreur. Eckel en rapporte plusieurs « (vol. 1, p. 128) : Ainsi *p. m. r. t. i. paciperp.* provenant de « *p. m. tr. p. cos. p. p. et de marti pacifero; Reres Augusti*, « formé du mélange de *aequitas Augusti* et de *Ceres*, etc. »

Personne que nous sachions n'a pris, depuis, la défense de la JUDAEA NAVALIS. Est-ce à dire que sa cause soit mauvaise et que cette monnaie doive être reléguée parmi les singularités numismatiques donc parle M. de Lagoy? Nous ne le pensons pas. Il nous a semblé que la Société des Sciences historiques et naturelles ne pourrait qu'encourager les faibles efforts d'un de ses membres pour réhabiliter ce monument unique trouvé dans le département de l'Yonne.

C'est l'an 78 de l'ère chrétienne, et 829 de la fondation de Rome, du vivant de l'empereur Vespasien, alors que Titus était consul pour la sixième fois, que notre pièce a été frappée en souvenir de la soumission sur mer du peuple Juif. Les monnaies de Vespasien et de Titus, qui rappellent la conquête de la Judée, sont nombreuses. Les types en sont variés, ainsi que les légendes. Jusqu'à présent, cependant, bien que le type d'une femme assise à terre, ou debout au pied d'un palmier, près d'un amas d'armes, soit connu, et se trouve sur un nombre considérabl

de monnaies, la légende IVDAEA NAVALIS est complètement nouvelle, mais elle n'a rien de contraire ni à l'histoire ni à la vérité des événements. Les Juifs n'avaient pas pécisément une marine, à l'époque de la conquête ; cependant ils ont subi deux défaites navales, l'une sur mer, près de Joppé, l'autre sur le lac de Génézareth. Voici comment l'historien Flavius Joseph raconte la première action. Nous transcrivons la traduction d'Arnaud d'Andilly.

« Cependant un grand nombre de Juifs, tant de ceux qui « s'estaient révoltez contre les Romains, que de ceux qui s'estaient « sauvez des villes qui avaient été prises, rebastirent Joppé que « Cestius avait ruinée, et ne pouvant trouver de quoy vivre sur « la terre, à cause du ravage fait dans la campagne, ils construi- « sirent un grand nombre de petits vaisseaux, se mirent en mer, « et courant les costes de la Phénicie, de la Syrie, et même « celles d'Egypte, troublèrent, par leurs pirateries, tout le com- « merce de ces mers. Sur l'avis qu'en eut Vaspasien, il envoya « contre Joppé des troupes de cavalerie et d'infanterie, et, « comme cette place était mal gardée, elles y entrèrent la nuit « très-facilement. Dans une telle surprise, les habitants, n'ayant « pas la hardiesse de résister, s'enfuirent dans leurs vaisseaux « et y passèrent la nuit hors de la portée des traits et des flèches « de leurs ennemis (1). »

L'historien ajoute qu'une tempête étant survenue, tous ces petits navires, poursuivis par les galères romaines, furent brisés contre les roches, et qu'il périt dans ce désastre 4,20 Juifs.

(1) Flavius Joseph, Histoire de la guerre des Juifs contre les Romains, Traduction d'Arnault d'Andilly. Paris. P. Petit, MDCLXVIII, liv. III, chap. 29.

L'autre combat naval eut lieu sur le lac de Génézareth (1). Les habitants de la ville de Tarichée, située sur ce lac, avaient, pour se protéger, et aussi fuir en cas de défaite, armé un grand nombre de barques et de petits navires. Après la prise de leur ville, ils se réfugièrent sur le lac, mais Titus les y poursuivit avec des galères qu'il avait fait construire à la hâte. Le combat fut des plus acharnés. Toutes les embarcations ennemies furent coulées et le massacre fut tel que, selon Flavius Joseph, les eaux du lac furent infectées par les nombreux cadavres qui y avaient été engloutis.

Ces récits établissent d'une façon incontestable que les Juifs ont été battus sur mer. Un fait bien significatif vient encore les corroborer. En effet, dans la pompe triomphale de Vespasien et de Titus, à Rome, après la conquête de la Judée, figuraient des vaisseaux, πολλαι δε και νηες ειποντο, dit Flavius Joseph (2). Que signifiaient ces navires s'ils n'étaient pas le symbole d'une victoire navale? Remarquons que Vespasien n'était pas homme à faire figurer dans son triomphe les trophées de victoires imaginaires. Son bagage guerrier était assez riche, sans qu'il eut besoin de recourir au mensonge. Tenons donc pour certain que si de semblables emblêmes ont été portés dans le cortége impérial, c'est qu'un combat naval avait été gagné, et que ce combat méritait que l'empereur s'en glorifiât à la face du monde. En présence de semblables faits, nous ne pouvons partager complètement l'opinion d'un homme plein de sagacité et d'érudition, de l'oratorien Chapet, qui, lui aussi,

(1) Histoire de la Guerre des Juifs, de Flavius Joseph. Liv. III, chap XXXVI.

(2) Histoire de la Guerre des Juifs. Liv. VII, chap. XVII.

avait dit son mot sur la JUDAEA NAVALIS. Dans une lettre à M. Leys, restée inédite il disait :

« .....Si l'on pouvait établir, comme un point démontré en « numismatique, que l'ironie était quelquefois employée sur les « médailles portant le sceau de l'autorité publique. S. C., ne « pourrait-on pas dire ici que la malheureuse nation juive, « ayant été chassée à complet du continent, et ne se trouvant « plus que comme pirate sur les côtes de la Méditerranée, Ti- « tus, l'ayant encore exterminée dans cette nouvelle position, « aurait, de concert avec le sénat, autorisé contre elle cette « ironie amère, pour dernier coup contre son opiniâtreté; sous « ce point de vue, le NAVALIS aurait un sens clair et d'une « manière sanglante. »

Cette explication est trop ingénieuse pour être admise. Il n'est pas, nous le croyons, nécessaire d'y recourir ; une semblable ironie n'aurait pas son analogue dans toute la numismatique romaine. Elle est, au reste, contraire à l'histoire : car nous croyons avoir démontré que de véritables combats maritimes ont été livrés lors de la conquête de la Judée.

Enfin, si lorsqu'il s'agit d'exactitude historique, on pouvait ajouter foi au témoignage des poètes, nous citerions les vers qu'Appollonius, en son poème de la Jérusalem détruite, a chantés en l'honneur de cette victoire navale (1) :

Jam de tot lumbis nullum superesse videres,
Partem ignis, partem gurges absumpserat altus;
Romanæ plausit volitans Victoria classi.

(1) Commentaires historiques contenant l'histoire générale de l'empire romain, par Jean Tristan, écuyer de Saint-Amand et du Puy-d'Amour. Tite Vespasian. t. I.

Au reste, ce monument, quoiqu'on en ait dit, n'est pas le seul frappé en commémoration de cette victoire. On connaît en effet des monnaies de Vespasien et de Titus, portant une victoire qui tient une couronne, debout sur une proue, avec la légende VICTORIA NAVALIS. Déjà Morel, Havercamp et Tristan y avaient vu une allusion à des succès maritimes sur les Juifs; cette explication a été confirmée par une médaille du même type qui porte en légende VICTORIA JUDAICA (1). De plus Eckel (Museum vindobonense, page 122, n° 56) cite un grand bronze du cabinet de Vienne, où on voit avec la légende, IVDAEA CAPTA, un soldat romain qui pose le pied sur une proue de vaisseau.

Si ces monnaies enlèvent quelque importance à la nôtre, elles confirment son authenticité.

Il nous reste à réfuter brièvement l'opinion de M. le marquis de Lagoy. Le savant numismatiste s'étonne de l'accouplement des mots JUDAEA NAVALIS. Ils ont cependant un sens clair et précis, en présence duquel il ne peut y avoir doute ni incertitude. Ce sens au reste se complète d'une manière précise par le type de la *Judée vaincue*. Nous ne saurions donc voir une contradiction entre le type et la légende. On veut à tort considérer ce type comme exclusivement terrestre. La femme placée au pied du palmier, les armes, sont une symbole de la conquête de la Judée, et il n'y a aucune allusion soit à une victoire terrestre, soit à une bataille navale. Quand donc la légende porte JUDAEA, CAPTA JUDAEA DEVICTA, le type rappelle purement et simplement la soumission de ce pays. Mais l'inscription JUDAEA NAVALIS, en regard du type, a trait à la Judée soumise en tant que puissance maritime. Parmi les savants qui s'étaient occupés de cette monnaie,

(1) Thesaurus Morellianus. Amstelaedami — *Titus Vespasianus*, t. II, page 3845.

plusieurs étaient versés profondément dans la langue latine, entre autres, M. Chapet, et aucun d'eux n'avait élevé cette singulière difficulté de mots ; tous avaient accepté la légende, comme étant dans le génie de la langue et parfaitement d'accord avec le type.

M. le marquis de Lagoy pense que la légende est le résultat d'un surfrappage. S'il avait vu la pièce elle-même, il aurait renoncé bien vite à cette opinion qui est manifestement de toute invraisemblance et de toute impossibilité. Resterait la conjecture relative à une erreur du graveur, qui aurait accolé deux mots des deux légendes JUDAEA CAPTA et VICTORIA NAVALIS. Nous savons que le monnayage romain est fertile en singularités épigraphiques. Il nous serait facile d'allonger la liste donnée par M. de Lagoy. Mais on ne peut à ce sujet que faire des conjectures ; à quoi aboutiront-elles, s'il est démontré que les Juifs ont été battus sur mer par les Romains, et que la monnaie JUDAEA NAVALIS, qui est évidemment antique et véritable, ne blesse ni l'histoire, ni la grammaire, ni le bon sens? Avoir prouvé qu'il est possible que cette monnaie ait été frappée telle qu'elle existe, c'est, nous le croyons, avoir démontré suffisamment son authenticité.

*

Nous avons cité déjà la médaille que Mionnet (1) regarde comme inédite, et qui très-probablement est unique, de l'empereur Carausius (Marcus Aurelius Valerius). M. Gustave Dubois, qui vient de la publier dans la Revue de la Numismatique belge (2), nous en a très-obligeamment communiqué un dessin exact qui

(1) Mionnet. De la rareté et du prix des médailles romaines. Paris, Rollin, 1847. t. II, page 168.

(2) Revue de la numismatique belge, t. VI, 2e série.

figure au nº 3 de la planche jointe à cette notice. En voici la description.

IMP(ERATOR) C(AESAR) CARAVSIVS. Buste de l'Empereur, à droite, revêtu de la *lorica*. La tête est surmontée d'une couronne radiée et la figure porte des moustaches.

℞. TEMPORVM FEL(ICITAS). Femme debout, vêtue de la tunique talaire, tenant de la main gauche une corne d'abondance, et s'appuyant de la droite sur un caducée.

Les monnaies de Carausius ne sont pas communes, et celle-ci, étant unique, a une certaine valeur.

Ce prince, dont le nom a été souvent défiguré dans l'histoire, est plus connu par ses médailles que par les récits des historiens, qui ne donnent que peu de détails sur sa vie. Il était né l'an 243 de Jésus-Christ, chez les Ménapiens, peuple de la Belgique, et s'était de bonne heure distingué dans les guerres navales contre les Germains et les Francs. Mais ses exploits avaient excité la jalousie de l'empereur Maximien Hercule, qui, craignant un rival, voulut le faire périr. Carausius, averti, se refugia dans la Grande-Bretagne, où il fit reconnaître son autorité, et tint en échec les troupes des deux empereurs Maximien et Dioclétien, qui crurent prudent de lui accorder le titre d'Auguste et de l'associer à l'empire. Après une domination de trois ans, il fut tué par un de ses lieutenants, Allectus, qui se fit reconnaître pour son successeur, mais bientôt mourut assassiné.

Cette association de Carausius à l'empire, sur laquelle se taisaient les historiens, est surabondamment prouvée par deux médailles de ce prince. L'une porte d'un côté la tête Carausius, au revers, IOVI et HERCVLI CONS(ERVATORIBUS) AVG(VSTIS). Ces noms désignent suffisamment les empereurs Dioclétien et Maximien Hercule. Sur l'autre on lit : CARAVSIVS ET

FRATRES SVI, autour des têtes accolées de Carausius, de Dioclétien et de Maximien. Ici donc la numismatique supplée à l'histoire, et le doute n'est plus possible au sujet de cette association.

Au siècle dernier, les numismatistes avaient cru trouver au revers d'une monnaie de ce prince le nom et la tête de l'impératrice sa femme. Ce revers, en effet, porte : ORIVNA AVG(VSTA) buste de femme dans une couronne de laurier, tenant de sa main levée le *flagrum*. Mais le savant et exact Eckel a soutenu avec quelque raison que cette légende avait été tronquée par le graveur, qui aurait dû inscrire sur le coin : FORTVA AUG. Cependant il faut reconnaître que ce buste de femme a quelque chose d'inusité, et que ce n'est pas le type ordinaire de la Fortune, qui se rencontre très-fréquemment sur les médailles.

Le type de notre pièce, TEMPORVM FEL(ICITAS) est assez fréquent sur les monnaies contemporaines de Carausius. Il n'a donc pas de signification particulière. Cette femme, ou cette déesse avec un caducée et une corne d'abondance, c'est le symbole de la paix et de la prospérité.

Il serait difficile de dire où cette pièce a été frappée, car très-probablement après l'association de Carausius à l'empire, on a dû frapper monnaie à son nom, non-seulement dans la Grande-Bretagne, mais vraisemblablement dans les provinces occidentales de l'empire.

Il est à remarquer que sur aucune monnaie de ce prince ne se trouve le nom du pays dont il était le chef, de la Grande-Bretagne ; mais on a cru reconnaître la personnification de cette province sur une médaille dont le revers porte une femme qui offre à un soldat armé de la haste un enseigne militaire. Autour on lit : EXPECTATE VENI ; *viens, tu es attendu.* Cette légende est remarquable, car elle est unique dans la numismatique ro-

maine; en outre, sur les monnaies romaines, il y a très peu d'exemples de légendes dans la forme directe; on en compte à peine trois ou quatre (1).

Sur une monnaie d'or de Maximien Hercule, au type de deux victoires, on lit : GAUDETE ROMANI.

Des monnaies de Constantius II et de Vetranio représentent ces empereurs avec le *labarum*, couronnés par une victoire, avec la légende, HOC SIGNO VICTOR ERIS.

Enfin, la légende d'une pièce de Baduila, empereur Goth, est FLOREAS SEMPER.

Quoique les types connus de Carausius soient assez nombreux, les monnaies de ce prince ont cependant quelque valeur. Celle qui nous occupe étant unique, est cotée 24 francs par Mionnet; mais depuis quelques années les prix ont subi une progression toujours croissante, et ce ne serait pas exagérer, que de lui attribuer une valeur deux ou trois fois plus considérable.

(1) Eckel. Doctrina numorum veterum. — Carausius.

La médaille de Carausius au type, *expectate veni*, a eu la singulière fortune de rendre fou un savant médecin qui avait fait un livre estimé sur les monnaies de ce prince. Voici en quels termes l'abbé Lebeuf raconte cette anecdote qui ne se trouve pas dans l'article de la biographie universelle de Michaud consacrée à Génébrier.

« Vous ai-je parlé d'un sçavant antiquaire médailliste qui est devenu « fou à l'occasion de son livre sur Carausius? C'est M. Génébrier. Il y a « deux ans qu'il est en cet état, retiré chez une mère aux foux, faubourg « Saint-Marceau, où il ne veut voir personne. La médaille de ce Carau- « sius, *Expectate veni*, lui a valu ce tourment de tête. Quelque seigneur « à qui il présenta son livre à Londres, fit accroire aux autres que le « dit Génébrier, de la Société royale de Londres, avait eu le prétendant « (le prince Charles-Edouard) en vue et on parla de l'arrêter. »

(Lettres inédites de l'abbé Lebeuf au chanoine Fenel. Mercredy, 6 mars 1743. Collection de M. Garcement de Fontaines).

Nous donnons, en terminant, la description d'un très-beau médaillon de bronze de Commode, trouvé à Sens même, et qui est venu enrichir la collection de M. Gustave Dubois.

M(ARCVS) COMMODVS ANTONINVS PIVS FE(LIX). Buste de Commode revêtu du *Paludamentum*; la tête, barbue et laurée, est tournée à droite.

℞. P(ONTIFEX) M(AXIMVS) TR(IBVNITIA) P(OTESTATE) IMP(ERATOR) VIII. COS(VL) V. P(ARENS) P(ATRIAE.) tête de Janus bifrons. dans le champ. S(ENATVS) C(ONSVLTO.)

Diamètre 38 millimètres.

Les Romains ne commencèrent à fabriquer des médaillons de bronze que pendant le règne d'Adrien. L'art de la gravure des médailles était arrivé sous les Antonins à son apogée ; en outre la tête de Commode avait un certain air de dignité et de distinction vraiment sculptural. Aussi les médaillons de ce prince sont-ils d'un grand style et se recommandent-ils par l'élégance du dessin, le précieux, le fini et la beauté du travail; ce sont vraiment des œuvres d'art. Le nôtre est un beau spécimen du monnayage du deuxième siècle. Mionnet a décrit ce type qui est fort rare et le cote à 100 francs. Il faut hardiment le faire monter au double, en supposant toutefois un exemplaire à fleur de coin.

**On sait qu'une des manies de Commode était de se faire passer pour une Divinité. Plût à Dieu qu'il n'en eût jamais eu que d'aussi innocentes! Les monnaies le représentent souvent avec les attributs d'Hercule ; un gladiateur ne pouvait mieux choisir. Notre médaille porte au revers : Le buste de *Janus bifrons.* D'ordinaire l'une des têtes de ce type emprunte les traits de Commode ; mais la mauvaise conservation du revers de notre**

médaillon a empêché de reconnaître positivement le profil de ce prince, et aussi de distinguer si la double tête est surmontée du *modius*. Eckel, malgré toute sa sagacité, a constaté, sans pouvoir l'expliquer, la vénération de Commode pour cette divinité venue d'Egypte.

C'est en l'an 186 de l'ère chrétienne que ce médaillon a été frappé; Commode avait par conséquent 25 ans, étant né l'an 161 de J.-C.

A quel usage servaient les médaillons? On a prétendu que les médaillons d'or et d'argent étaient des sortes de pièces de plaisir que l'empereur donnait en cadeau à ses clients et à ses proches, et qui ensuite entraient dans la circulation pour leur valeur intrinsèque, sans avoir peut-être un cours forcé. Cette conjecture pourrait s'appliquer aussi aux pièces de bronze qui ne sont pas frappées de la marque du sénat. Quant à ceux qui portent le S.C. officiel, le sceau de l'autorité publique, il ne saurait y avoir de doute, c'étaient de véritables monnaies ; ce qui le prouve surabondamment, ce sont les contremarques qui s'observent sur quelques-unes, et qui étaient appliquées postérieurement à la fabrication, pour leur redonner un cours obligatoire.

Ed. Challe.



# PALÉONTOLOGIE DE L'YONNE.

## PRODROME DES MOLLUSQUES FOSSILES.

### BRACHIOPODES.

**Lingula**, Bruguière, 1789,

— TRUNCATA, Sowerby (Rauliniana d'orb), *Obs. on some of the strata below the chalk, Trans. of the Géol. Soc.*, vol. IV, pl. 14, fig. 15. Seignelay, M. (Ricordeau). Etage albien.

OBS. Nous adoptons l'avis de M. Davidson (British cretaceous Brachiopoda p. 7), et nous réunissons à cette espèce le Lingula Rauliniana, d'Orb.

**Rhynchonella**, Fischer, 1827.

— VARIABILIS, d'Orb., *Prod. de Pal strat.*, 7e *ét.*, no 147. Avallon, Pontaubert. Etage sinémurien. — Etaules. Etage liasien.

— ACUTA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 8e *ét.*, n° 223. Avallon, Etaules, Domecy-sur-le-Vault. Etage liasien.

— CYNOCEPHALA, Richard, *Bull. de la Soc. Géol. de France*, t. XI. p. 263, pl. 3, fig. 5. Avallon, St-Père. Etage liasien.

OBS Les échantillons que nous rapportons à cette espèce, attribués jusqu'ici au R. ringens, en différent par leur forme plus renflée et par

leur valve ventrale marquée au milieu de deux plis plus aigus et plus saillants.

— FURCILLATA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 8e *ét.*, n° 222. Etaules. Etage liasien.

— MOOREI, Davidson, *British oolitic and Liasic Brachiop.*, p. 82, pl. 15, fig. 11-14. Etaules. Etage liasien.

OBS. Cette espèce est voisine du R. variabilis qu'on rencontre également dans cet étage; cependant elle s'en distingue par sa taille plus forte, ses plis plus nombreux et plus réguliers.

— RIMOSA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 8e *ét.*, n° 221. Etaules. Etage liasien.

— TETRAEDRA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 9e *et.*, n° 665. Etaules, Pontaubert, Saint-Père-sous-Vézelay. Etage liasien. — Vassy. Etage toarcien.

OBS. Nous considérons comme appartenant au jeune âge de cette espèce une petite Rhynchonelle assez abondante dans les couches à Ostrea cymbium des environs d'Avallon, et remarquable par sa forme subcirculaire, ses plis égaux, nombreux, régulièrement espacés.

— ANGULATA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 10e *ét.*, n° 446. La Tour-du-Pré. Etage bajocien.

— BAJOCIANA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 10e *ét.*, n° 441. La Tour-du-Pré. Etage bajocien.

OBS. Voisine du R. quadriplicata, cette espèce en diffère par ses côtes plus serrées et plus nombreuses; elle se rapproche peut-être davantage de certaines variétés du R. obsoleta; elle s'en éloigne cependant par son ouverture beaucoup plus rapprochée de la valve ventrale.

— CONCINNA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 11e *ét.*, n° 343. Vézelay, Asnières, le Vault-de-Lugny, Ferrières. près Druyes. Etage bathonien.

— DECORATA, d'Orb., *Prod. de Pal, strat.*, 11e *ét.*,

nº 344. Châtel-Gérard, Châtel-Censoir, Saint-Moré. Etage bathonien.

Obs. Les échantillons que nous rapportons à cette espèce se rapprochent surtout de la variété représentée par M. d'Archiac, fig. 1, pl. 28 du t. V. des Mém. de la Soc. géol. de France; ils sont remarquables par les plis abondants et réguliers dont toute leur surface est garnie. — Nous réunissons provisoirement au R. decorata des échantillons plus petits, à valve ventrale plus saillante et plus renflée, que nous avons recueillis à Saint-Moré, et qui présentent une grande analogie avec certaines variétés du R. ringens, tout en s'en distinguant cependant par leur forme moins anguleuse et les plis plus nombreux dont ils sont couverts.

— carinella, Cotteau, 1857. Aisy, Châtel-Gérard. Etage bathonien.

Jolie petite espèce, ornée sur chacune des valves de 16 à 18 plis régulièrement espacés, plus ou moins atténués. Valve dorsale marquée près du crochet d'un renflement léger, subcaréné. *Area* nulle. Crochet délicat, recourbé, muni d'une ouverture très-petite. Valve ventrale un peu bombée, anguleuse au sommet. Bord palléal sinueux. — Voisine du R. varians, cette espèce s'en distingue par ses plis plus nombreux, par sa valve dorsale plus saillante au sommet et pourvue d'un crochet plus délicat, par sa valve ventrale plus anguleuse dans la région cardinale.

— Obsoleta, Davidson, *British oolitic and Liasic Brachiopoda,* p. 90 et 92, pl. 17, fig. 1-5, pl. 18, fig. 13. Châtel-Censoir. Étage bathonien.

Obs. M. d'Orbigny considère le Terebratula obsoleta, Sowerby, comme le jeune âge du R. concinna. M. Davidson ne partage pas cette opinion, et les belles figures qu'il a données de ces deux espèces démontrent qu'elles sont réellement distinctes. Plusieurs de nos échantillons appartiennent à la variété désignée d'abord par M. Davidson sous le nom de R. Morieri, mais qu'il a pensé plus tard n'être qu'une variété du R. obsoleta. (Appendix p. 21, 1855).

— plicatella, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 10e *ét.*,

n° 437. Châtel-Gérard (M. Rathier). Etage bathonien.

— QUADRIPLICATA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 11e *ét.*, n° 345. Châtel-Gérard (M. Rathier). Etage bathonien.

— VARIANS, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 13e *ét.*, n° 461. Chamoux, Bréves (Nièvre). Etage bathonien.

— ROYERIANA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, n° 234. Champignelles, Cusy (M. Rathier). Etage callovien.

— GIGNYACENSIS, Cotteau, 1857. Gigny, Sennevoy. Etage oxfordien.

Espèce de taille moyenne, plus large que haute, ornée sur chaque valve de 26 à 28 côtes rayonnantes atténuées près du sommet. Valve dorsale très-abaissée en avant, un peu relevée sur les bords, saillante près du crochet. Valve ventrale légèrement renflée, presque plane au milieu, fortement relevée sur les côtés. Bord cardinal long et presque droit.

— INCONSTANS, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 13e *ét.*, n° 460 et 14e *ét.*, n° 383. Gigny, Sennevoy-le-Haut, Etivey. Étage oxfordien. — Pacy, Montillot, Châtel-Censoir, Druyes, cal. à chailles; Châtel-Censoir, Merry-sur-Yonne, Sainpuits (très-rare), cal. bl. inf.; Tanlay, Commissey, Pimelles, Sarry, Vaucharme, Courson, cal. lith.; Tonnerre, Bailly, Thury, Chablis, Courson, cal. bl., sup. Etage corallien. — Tonnerre, Bailly, Champs, Chablis, cal. à astartes. — Chablis. Etage kimméridgien.

OBS. Cette espèce, très-abondamment répandue dans le département de l'Yonne, présente de nombreuses variétés, et ce n'est pas sans hésitation que nous les avons réunies. Les échantillons qu'on rencontre dans les calcaires à chailles sont remarquables par leur grande taille, leur forme large et renflée, leurs côtes simples, saillantes et égale,

leur bord palléal fortement abaissé d'un côté et relevé de l'autre : c'est le type du R. inconstans. Dans les calcaires lithographiques et dans les calcaires blancs supérieurs de Bailly, Tonnerre et Thury, se rencontre une variété plus petite et à côtes plus nombreuses et qui correspond au Terebratula Corallina de M. Leymerie ; quelques exemplaires se distinguent par leur forme étroite, leur crochet saillant et recourbé ; d'autres au contraire offrent une forme plus ramassée, des côtes plus grosses, moins nombreuses et quelquefois assez irrégulièrement espacées. — De toutes ces variétés la plus intéressante est celle qui caractérise les calcaires à astartes : sa petite taille, sa valve ventrale médiocrement renflée, son bord palléal abaissé au milieu, régulièrement relevé sur les côtés, tendraient à la distinguer du R. inconstans ; cependant parmi les nombreux exemplaires que nous avons recueillis, quelques-uns, un peu plus développés que les autres et à bord palléal irrégulier, ne sauraient être spécifiquement séparés de la variété Corallina.

— ASTERIANA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14e *ét.*, no 386. Thury, cal. bl. sup. Etage corallien.

— DEPRESSA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.* no 416. Saint-Sauveur, Saints, Leugny, Gy-l'Evêque, Auxerre, Monéteau, Flogny. Etage néocomien.

— LATA, d'Orb.; *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, no 417. Saint-Sauveur, Saints, Leugny, Fontenoy, Gy-l'Evêque, Auxerre, Monéteau, Flogny. Etage néocomien. — Auxerre, Saint-Georges, Pien. Etage aptien.

— NUCIFORMIS, Sowerby., *Minéral conchology* t. v. p. 166, pl. 502, fig. 3. Gurgy. Etage aptien.

OBS. Considérée par M. d'Orbigny comme une variété du R. depressa, cette espèce nous a paru cependant s'en distinguer par sa taille constamment plus petite, par ses côtes plus fines et plus délicates, par son crochet dorsal court et très-rapproché de la valve ventrale. — M. Davidson, dans son beau travail sur les Brachiopodes d'Angleterre, a donné de cette espèce des figures qui se rapportent exactement aux échantillons rencontrés à Gurgy.

— SULCATA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 19ᵉ *ét.*, nº 487. Seignelay. Etage albien.

— COMPRESSA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 20ᵉ *ét.*, nº 549. Seignelay, Pourrain. Etage cénomanien.

— PISUM, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 20ᵉ *ét.*, nº 532. Saint-Florentin, Pourrain (M. Raulin). Etage cénomanien.

— OCTOPLICATA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 22ᵉ *ét.*, nº 948. Sens, Villeneuve-sur-Yonne, Sormery, Charny. Etage sénonien.

— VESPERTILIO, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 24ᵉ *ét.*, nº 947. Villeneuve-sur-Yonne. Etage sénonien.

**Hemithiris**, d'Orbigny, 1847.

— SPINOSA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 10ᵉ *ét.*, nº 448. La Tour-du-Pré. Etage bajocien.

— SENTICOSA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 13ᵉ *ét.*, nº 456. Gigny, Etivey. Etage oxfordien. — Châtel-Censoir, Druyes, cal. à chailles. Etage corallien.

**Spériferina**, d'Orbigny. 1847.

— PINGUIS, d'Orb., (Spirifer pinguis, Zieten, non Sowerby), *Prod. de Pal. strat.*, 7ᵉ *ét.*, nº 150. Avallon. Etage sinémurien.

OBS. Les échantillons que nous rapportons à cette espèce sont très-variables: leur forme est plus ou moins renflée, leur surface est tantôt lisse, tantôt marquée de plis latéraux très-atténués; dans certains exemplaires, le crochet dorsal touche à la partie supérieure de la valve ventrale, tandis que dans d'autres, il en est séparé par une *area* quelquefois très-développée. Peut-être, devrait-on, comme l'a fait M. Davidson, réunir cette espèce au Sp. rostrata; cependant dans l'Yonne elle occupe un gisement toujours inférieur et nous a paru du reste s'en

distinguer par sa taille ordinairement plus renflée et constamment plus petite.

— OCTOPLICATA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 7e *ét.* n° 152. Avallon. Etage sinémurien.

OBS. Cette espèce est très-voisine du Sp. Walcotii ; elle s'en éloigne cependant par sa forme plus large, son crochet plus saillant, son *area* plus développée et sa surface marquée de plis plus nombreux.

— WALCOTII, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 7e *ét.*, n° 149. Avallon. Etage sinémurien.

— ROSTRATA (Spiriferina Hartmanni, d'Orb.), *Prod. de Pal. strat.*, 8e *ét.* Avallon, Etaules, Lucy-le-Bois, Saint-Père. Etage liasien.

OBS. Comme le Sp. pinguis, cette espèce présente de nombreuses variétés : dans certains exemplaires l'*area* est fort large et le crochet dorsal de forme irrégulière se projete en avant ; quelquefois au contraire, l'*area* est presque nulle et alors le crochet se recourbe et se rapproche de la valve ventrale.

— VERRUCOSA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 7e *ét.*, n° 151. Environs d'Avallon. Etage liasien.

Les échantillons que nous rapportons à cette espèce sont de très-petite taille, pourvus de côtes rayonnantes et d'un sinus très-apparent qui part du crochet et marque le milieu de la valve dorsale ; le test est fortement ponctué ; malgré ces caractères assez tranchés, il serait possible que cette petite espèce ne fût, ainsi que le pense M. Davidson, qu'une variété très-jeune du Spiriferina rostrata.

**Magas,** Sowerby, 1816.

— PUMILUS, Sowerby, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 22e *ét.*, n° 951 Sens. Etage sénonien.

**Terebratula,** Lwyd, 1699.

— CAUSONIANA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 7e *ét.*,

n° 157. Avallon, Pontaubert. Etage sinémurien.

Obs. Les échantillons que nous rapportons à cette espèce mentionnée par M. d'Orbigny, mais qui n'a jamais été ni décrite, ni figurée, sont épais, renflés, plus larges que longs et marqués sur la région palléale de deux saillies plus ou moins apparentes. Ils se rapprochent beaucoup du T. cornuta dont ils ne sont peut-être qu'une variété ; ils s'en distinguent cependant par leur forme plus épaisse et plus élargie. — MM. Chapuis et Delwaque ont figuré, sous le nom de Causoniana, une petite térébratule qui nous paraît distincte de l'espèce qui nous occupe et se rapporte plutôt au T. cornuta.

— Edwardsii, Davidson, *British oolitic and Liasic Brachiopoda*, p. 30, pl. 6, fig. 11, 13, 14 et 15. Environs d'Avallon. Etage sinémurien.

— endentata, Sowerby, *Mineral conchology*, t. V, p. 65, pl. 435, fig. 2. Environs d'Avallon. Etage sinémurien.

Obs. M. Davidson fait remarquer avec beaucoup de raison (Brit. Br. p. 47) que le T. indentata de Sowerby appartient au lias et ne saurait être, comme l'on fait plusieurs auteurs, confondu avec le T. digona.

— punctata, Sowerby, *Mineral conchology*, t. 1, p. 46, pl. 15, fig. 4. Avallon, Pontaubert. Etage sinémurien. — Avallon, Saint-Père. Etage liasien.

— cornuta, Sowerby, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 8e *ét.*, n° 233. Saint-Père, Etaules, Domecy-sur-le-Vault. Etage liasien.

— numismalis, Lamarck, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 8e *ét.*, n° 235. Avallon, Etaules. Etage liasien.

— quadrifida, Lamarck, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 8e *ét.*, n° 234, Saint-Père, Etaules. Etage liasien.

Obs. Cette espèce, suivant M. Davidson, n'est qu'une variété du T. cornuta.

— RESUPINATA, Sowerby, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 8e *ét.*, n° 232. Saint-Père, Etaules. Etage liasien.

— SUBOVALIS, Rœmer, *Oolithen gebirges*, p. 50, pl. 11, fig. 9. Saint-Père. Etage liasien.

OBS. M. d'Orbigny a rapporté cette espèce au T. lampas; suivant M. Davidson ce rapprochement n'est pas exact, car le T. lampas de Sowerby que M. d'Orbigny place dans le lias est tout simplement une variété du T. ornithocephala et se rencontre dans la grande oolite.

— CARINATA, Lamarck, *Animaux sans vertèbres*, t. 6. p. 25. La Tour-du-Pré. Etage bajocien.

OBS. Voisine des T. emarginata, impressa et resupinata qui présentent ce caractère particulier, d'avoir la valve ventrale déprimée, subconcave, cette espèce s'en distingue cependant par son crochet moins recourbé, par son ouverture plus large et séparée de la valve ventrale par une *area* plus développée. Nos échantillons correspondent exactement aux figures que M. Davidson a données de cette espèce établie par Lamarck en 1819.

— DESCHAMPSII, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 10e *ét.*, n° 458. La Tour-du-Pré. Etage bajocien.

— GLOBATA, Sowerby, *Mineral conchology*, t. 5, p. 51, pl. 436, fig. 1. La-Tour-du-Pré. Etage bajocien.

Cette espèce varie beaucoup dans sa forme plus ou moins allongée et dans le nombre de ses plis. — Nous avons recueilli à La-Tour-du-Pré une variété très-allongée aplatie sur les côtés et marquée sur la valve dorsale de deux sillons qui correspondent à deux autres sillons dont est pourvue la valve ventrale. Elle offre quelque rapport avec la variété que M. Davidson a figurée, (British Brach, pl. 16, fig. 5), et qui provient de l'oolite inférieure de Cheltenham.

— PEROVALIS, Sowerby, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.* 10e *ét.*, La Tour-du-Pré. Etage bajocien.

— PHILIPSII, Davidson, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*,

10e *ét.* La Tour-du-Pré. Etage bajocien.

— SPHOEROIDALIS, Sowerby, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 10e *ét.*, La Tour-du-Pré. Etage bajocien.

OBS. Nos échantillons sont bien moins renflés que le type et correspondent aux variétés que M. Davidson a représentées pl. 11, fig. 16 et 18.

— SUBRESUPINATA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 10e *ét.*, n° 454. La Tour-du-Pré (M. d'Orbigny). Etage bajocien.

OBS. Peut-être cette espèce qui, suivant M. d'Orbigny, est très-voisine du T. resupinata, devra-t-elle être réunie au T. carinata de Lamarck, que nous avons mentionné plus haut.

— SUBVENTRICOSA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 10e *ét.*, n° 457. La Tour-du-Pré (M. d'Orbigny). Etage bajocien.

— COARCTATA, Parkinson, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 11e *ét.*, n° 351. Châtel-Censoir, Montillot, Ferrières, Aisy. Etage bathonien. — Cuzy. Etage callovien. — Gigny. Etage oxfordien.

— DIGONA, Sowerby, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 11e *ét.*, n° 350. Aisy, Ravières, Chassignelles, Ferrières. Etage bathonien.

— INTERMEDIA, Sowerby, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 11e *ét.*, n° 355. Aisy, Fulvy, Chassignelles, Asnières, Chamoux, Ferrières. Etage bathonien.

OBS. Cette espèce est très-voisine du perovalis. Cependant, comme elle occupe un horizon plus élevé et qu'elle en diffère d'ailleurs par sa forme plus large et ses plis plus fortement prononcés sur la région palléale, nous n'avons pas voulu l'y réunir.

— OBOVATA, Sowerby, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*

11e *ét.*, nº 354. Fulvy, Châtel-Censoir. Etage bathonien.

**Obs.** Cette espèce est assez abondante à l'état de moule intérieur dans les calcaires siliceux de l'étage bathonien supérieur; la plupart de nos échantillons correspondent à cette variété gibbeuse et oblongue figurée par M. Davidson, British Brach, pl. 7, fig. 5.

— ORBICULARIS, Sowerby, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 11e *ét.*, nº 349. Ravières (M. Raulin). Etage bathonien.

— ORNITHOCEPHALA, Sowerby, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 11e *ét.*, nº 353. Chassignelles. Etage bathonien.

**Obs.** Les échantillons recueillis dans le département de l'Yonne, sont tous de petite taille; ils se rencontrent associés aux T. digona, subtriquetra et intermedia.

— RATHIERI, Cotteau, 1857. Fulvy. Etage bathonien.
Espèce subpentagonale, largement dilatée sur les côtés. Valve dorsale très-renflée au milieu, subcarenée. Crochet épais, proéminent, fortement recourbé, saillant au-dessus de la valve ventrale qui est plane sur la région cardinale, creuse au milieu et très-déprimée près du bord palléal. Surface lisse en apparence, marquée de ponctuations fines, formant des lignes onduleuses et transverses. Voisine du T. resupinata, cette belle espèce s'en distingue par sa forme plus élargie, son crochet plus épais et plus saillant, sa valve ventrale plus plate, plus déprimée en avant, et ne montrant aucune trace de sillon. — Collection de M. Rathier.

— SUBLAGENALIS, Davidson, *Britsh oolitic and Liasic Brachiopoda*, p. 43, pl. 7, fig. 14. Ferrières. Etage bathonien.

**Obs.** Cette espèce, très-remarquable par le renflement de sa valve ventrale, n'est-elle, ainsi que l'a pensé plus tard M. Davidson lui-même, qu'une variété du T. lagenalis (appendix, p. 17) ?... Ne faudrait-il pas plutôt la réunir au T. digona qui, comme elle, est étroite, allongée et

tronquée sur la région palléale. Dans tous les cas, elle constitue sinon une espèce à part, du moins une variété fort curieuse, et nous lui avons provisoirement conservé le nom de subl agenalis.

— SUBTRIQUETRA, d'Orbigny (Triquetra, Sowerby, non Parkinson), *Prod. de Pal. strat.*, 11e *ét.*, no 356. Aizy, Chassignelles, Ferrières. Etage bathonien.

— BURGUNDIACA, Cotteau, 1857. Cussy, Champignelles. Etage callovien.

Espèce de petite taille, allongée, pantagonale, retrécie et subtronquée dans la région palléale antérieure. Valve dorsale renflée, subcarénée. Crochet délicat, saillant, recourbé. *Aréa* peu développée. Valve ventrale plane, légèrement abaissée en avant. Bord palléal marqué au milieu d'un sinus. — Collection de M. Rathier.

— CALLOVIENSIS, d'Orb., *Prod. de Pal strat.*, 12e *ét.*, no 248. Cussy, Chassignelles. Etage callovien.

OBS. Bien que nous ne connaissions cette espèce que par une description de quelques lignes donnée par M. d'Orbigny dans le Prodrome, cependant nous lui rapportons une petite térébratule oblongue, renflée, marquée d'un sinus sur la valve ventrale et dont la région palléale est subtronquée.

— ROYERIANA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14e *ét.*, no 246. Cuzy, Chassignelles. Etage callevien. — Sennevoy. Etage oxfordien. — Pimelles. Cal. lith. Etage corallien.

OBS. L'exemplaire recueilli à Pimelles et qui nous a été communiqué par M. Rathier, diffère du type par la forme moins allongée et un peu moins renflée, par son crochet beaucoup plus saillant, son *deltidium* plus apparent et composé d'une seule pièce. Peut-être cet exemplaire devrait-il être rapporté plutôt au Terebratula bucculenta, Sow.

— TRIGERI. Chassignelles. Etage callovien.

Belle espèce oblongue, allongée, subpentagonale. Valve dorsale ren-

flée, marquée au milieu d'une double carène qui part du sommet et va s'élargissant jusqu'au bord palléal. Crochet épais, recourbé, touchant à la valve ventrale qui est presque plane, légèrement renflée au milieu et pourvue de deux sinus divergents. Test lisse en apparence, mais recouvert de stries rayonnantes fines et irrégulières. Cette espèce présente, dans sa forme générale, quelque ressemblance avec le T. coarctata, cependant elle s'en distingue par sa taille plus forte, sa forme plus étroite et plus allongée, et son test dépourvu de stries épineuses. Ce dernier caractère tendrait à la rapprocher du T. Bentlei, Morris, mais elle s'en éloigne par sa forme plus étroite et plus allongée, par sa valve ventrale plane et non trilobée, par son crochet moins saillant et son *aréa* presque nulle. — Abondamment répandue dans l'étage callovien de la Sarthe, cette espèce est connue depuis plusieurs années dans les collections sous le nom de Trigeri ; nous ne pensons pas qu'elle ait été décrite ou figurée.

— BICANALICULATA, Schlotheim d'Orb., *Prod. de Pal. strat.* 12e *ét.*, n° 245. Gigny, Sennevoy. Etage oxfordien.

— GALLIENNEI, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 13e *ét.*, n° 476. Gigny, Etivey. Etage oxfordien.

— VICINALIS, Schlotheim, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 13e *ét.*, n° 478. Gigny, Etivey. Etage oxfordien.

— CENSORIENSIS, Cotteau, 1856. Châtel-Censoir, Druyes. cal. à chailles. Etage corallien.

Espèce oblongue, allongée, subtronquée, très-légèrement rétrécie dans la région palléale antérieure. Valve dorsale uniformément bombée. Crochet saillant, recourbé. *Deltidium* assez étendu composé de deux pièces. Valve ventrale médiocrement renflée. Bord palléal droit dans les individus jeunes, subsinueux au milieu dans les exemplaires adultes. Test finement ponctué, laissant sur le moule intérieur des traces très-apparentes de stries rayonnantes et inégales. — Cette espèce est voisine du T. ornithocephala Sow ; cependant elle nous a paru s'en distinguer par sa taille plus forte, sa forme plus carrée, son bord palléal subsinueux en avant, son moule intérieur garni de stries rayonnantes.

— INSIGNIS, Schubler, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14e *ét.*, no 377, Châtel-Censoir, Druyes, Pacy, cal. à chailles; Montillot, Châtel-Censoir, Merry-sur-Yonne, Mailly-la-Ville, Crain, Coulanges-sur-Yonne, Andryes, Druyes, cal. bl. inf. ; Sarry, Commercy, Pimelles, Courson, cal. lith.; Tonnerre, Thury, cal. bl. sup: Etage corallien.

OBS. Très-abondamment répandue dans toutes les couches de l'étage corallien, notamment dans les calcaires blancs inférieurs, cette espèce présente de nombreuses variétés : le plus souvent elle est allongée, étroite, aplatie sur les côtés, subtronquée en avant et remarquable par le renflement de sa valve ventrale ; quelquefois au contraire, elle s'élargit, se déprime et devient presque subcirculaire. Certains exemplaires atteignent une taille considérable ; leur longueur dépasse 40 millimètres. Le *Deltidium* toujours composé d'une seule pièce, comme le fait observer M. Davidson, est également très-variable ; tantôt il est assez développé, tantôt il disparaît complètement, et l'extrémité du crochet dorsal touche au bord de la valve ventrale.

— REPELINIANA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14e *ét.*, no 393. Châtel-Censoir, Coulanges-sur-Yonne, Andryes, Druyes, cal. bl. inf. Etage corallien.

OBS. Cette espèce est remarquable par la longueur de son crochet et l'étendue du *deltidium* composé comme dans le T. insignis d'une seule pièce. Mais ces caractères sont très-variables : quelques exemplaires ont un crochet bien moins proéminent et présentent alors beaucoup de ressemblance avec certaines variétés déprimées et élargies de l'espèce précédente.

— CINCTA, Cotteau, 1857. Tonnerre, Chablis, Bailly, Thury, cal. bl. sup. Etage corallien. — Chablis, cal. à astartes. Etage kimméridgien.

Espèce de taille moyenne, presque aussi large que longue. Valve dorsale uniformément bombée. Crochet épais, saillant, très-rapproché du bord cardinal. *Deltidium* non apparent dans tous les exemplaires

que j'ai sous les yeux. Valve ventrale plus ou moins renflée, subcirculaire, marquée quelquefois de deux plis divergents, visibles seulement sur le bord palléal qui alors est subsinueux. Test finement ponctué, pourvu sur les deux valves de plis concentriques régulièrement espacés.

— Leymerii, Cotteau, 1856, (Terebratula carinata, Leym. non Lam.) Tonnerre, Chablis, Bailly. Cal. à astartes. Etage kimméridgien.

Espèce de petite taille, oblongue, subpentagonale. Valve dorsale bombée, convexe, subcarénée. Crochet plus ou moins saillant. *Deltidium* triangulaire, composé de deux pièces. Valve ventrale très-légèrement bombée, souvent plane. Test uni, finement ponctué. Cette espèce, abondante dans les calcaires à astartes de l'Yonne et de l'Aube, a été mentionnée et figurée pour la première fois par M. Leymerie en 1847, sous le nom de carinata (Stat. Géol. et Min. de l'Aube, pl. 10, fig. 5), mais ce nom que Lamarck, en 1819, a donné à une térébratule de l'oolite inférieure, ne pouvait être conservé. — C'est à tort, croyons-nous, que M. d'Orbigny a réuni cette espèce au T. bucculenta de Sowerby, dont la forme est moins allongée, plus renflée et qui ne présente jamais cet aspect caréné caractéristique de l'espèce qui nous occupe.

— subsella, Leymerie, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14e *ét.*, no 390, 15e *ét.*, no 180. Tonnerre, Chablis, Lain, Ouaine, Coulanges-la-Vineuse, Champs. Etage kimméridgien.

— Carteroniana, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, no 428. Monéteau. Etage néocomien.

Obs Cette espèce que caractérisent sa forme circulaire et renflée et ses plis fortement accusés, n'est peut-être qu'une variété exagérée du T. prælonga. L'échantillon que nous avons sous les yeux et qui nous a été communiqué par M. Ricordeau, correspond exactement aux figures que M. d'Orbigny en a données.

— Celtica, Morris, Davidson, *British cretaceous Bra-*

*chiopoda*, p. 73, pl. 9, fig. 32-35. Monéteau. Etage néocomien.

OBS. Nous devons également à l'obligeance de M. Ricordeau la connaissance de cette espèce fort rare dans le département de l'Yonne.

— LENTOIDEA, Leymerie, *Mem. sur le terrain crét. du département de l'Aube,* 11ᵉ partie, p. 14, pl. 15, fig. 10. Saint-Sauveur, Saints, Leugny, Auxerre, Monéteau. Etage néocomien.

OBS. Cette petite espèce, décrite et figurée par M. Leymerie et qu'aucun auteur n'a mentionnée depuis, n'est peut-être qu'une variété du T. tamarindus ; elle s'en distingue cependant par sa forme plus régulièrement circulaire, plus aplatie, et par son crochet moins large.

— PRÆLONGA, Sowerby, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17ᵉ *ét.*, nº 425. Saint-Sauveur, Saints, Ouaine, Leugny, Gy-l'Evêque, Auxerre, Monéteau, Rogny, Lignorelle Etage néocomien.

OBS. Cette espèce est tantôt allongée, étroite et renflée, tantôt large et déprimée. Dans certains exemplaires, les plis sont fortement accusés, dans quelques autres ils sont à peine apparents. — Nous rapportons à cette même espèce un échantillon qui nous a été communiqué par M. Ricordeau et qui présente, sur le milieu de la valve dorsale, deux côtes au lieu d'une. Comme cet échantillon est le seul que nous connaissons et et que ses autres caractères sont ceux du T. prælonga, nous n'avons pas voulu en faire une espèce distincte.

— PSEUDOJURENSIS, Leymerie, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17ᵉ *ét.*, nº 424. Saint-Sauveur, Saints, Leugny, Gy-l'Evêque, Auxerre, Monéteau, Flogny. Etage néocomien.

— SEMISTRIATA, Defrance, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17ᵉ *ét.*, nº 431. — Partout. Etage néocomien.

OBS. Très-abondamment répandue dans toutes les localités où se montre l'étage néocomien, cette espèce varie beaucoup dans sa forme,

dans le nombre et la disposition de ses plis. — Nous avons rencontré, bien qu'assez rarement, les deux variétés que M. Leymerie désigne sous les noms de longirostris et de biangularis et qui sont remarquables, la première par son crochet saillant et allongé, la seconde par les deux côtes qui marquent le milieu de la valve ventrale.

— TAMARINDUS, Sowerby, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, Saint-Sauveur, Saints, Leugny, Gy-l'Evêque, Auxerre, Flogny. Etage néocomien.

— SELLA, Sowerby, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 18e *ét.*, no 141. Venoy, Saint-Georges, Gurgy. Etage aptien.

— DUTEMPLEANA, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 19 *ét.*, no 295. Seignelay (M. Ricordeau). Etage albien.

— LEMANIENSIS, Pictet et Roux, *Mollusques fossiles des grès verts*, p. 538, pl. 41, fig. 5-7. Seignelay (M. Ricordeau). Etage albien.

— BIPLICATA, Brocchi, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 20e *ét.*, no 536. Seignelay, Saint-Sauveur. Etage cénomanien.

OBS. Suivant M. Davidson, le T. Dutempeana n'est qu'une variété plus allongée de cette espèce. Ces deux térébratules nous paraissent effectivement très-voisines et souvent bien difficiles à distinguer.

— OBESA, Sowerby, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 21e *ét.*, no 176. Seignelay, Saint-Sauveur. Etage cénomanien.

— CARNEA, Sowerby, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 22e *ét.*, no 958. Sens. Etage sénonien.

— SEMIGLOBOSA, Sowerby, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 22e *ét.*, no 958. Sens. Etage sénonien.

**Terebratulina**, d'Orbigny, 1847.

— Campaniensis, d'Orb., *Prod. de Pal, strat.*, 20e *ét.*, Seignelay (M. Ricordeau). Etage cénomanien.

Obs. Les échantillons que nous rapportons à cette espèce en sont assurément très voisins par leur forme, leurs côtes granuleuses et bifurquées, mais ils s'en éloignent par leur taille beaucoup plus forte.

— striata, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 22e *ét.*, no 954. Sens. Etage sénonien.

**Terebratella**, d'Orbigny, 1847.

— pectunculus, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 14e *ét*, no 397. Châtel-Censoir, cal. à chailles; Châtel-Censoir, Druyes, cal. bl. inf. Etage corallien.

— oblonga, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 17e *ét.*, no 434. Saint-Sauveur, Saints, Leugny, Gy-l'Evêque, Auxerre (toujours rare). Etage néocomien.

— Asteriana, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 18e *ét.*, no 143. Saint-Georges, Venoy, Pien, Monéteau, Rouvray. Etage aptien.

**Crania,** Retzius, 1781.

— Ignabergensis, Retzius, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 22e *ét.*, no 976. Sens. Etage sénonien.

— Parisiensis, Defrance, d'Orb., *Prod. de Pal. strat.*, 22e *ét.*, no 975. Sens. Etage sénonien.

G. Cotteau.



# SOCIÉTÉ

DES

# SCIENCES HISTORIQUES ET NATURELLES

DE L'YONNE.

---

## SÉANCE DU 5 AVRIL 1857.

---

PRÉSIDENCE DE M. QUANTIN, VICE-PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Il est fait hommage à la Société des ouvrages suivants :

1° Une notice sur un insecte (la Cecydomie du froment), qui a causé les plus grands ravages dans nos dernières récoltes de blé, sur pied, par M. C. Bazin ;

2° Bulletin historique de la Société des Antiquaires de Morinie, 19e et 20e livraisons, d'août à décembre ;

3° Notes sur un bas-relief antique, et sur des sépultures gallo-romaines, trouvés à Auxerre, par M. E. Challe.

M. le baron Chaillou des Barres, président, a fait don de la médaille d'argent de l'ancienne Société centrale d'Agriculture de l'Yonne, fondée à Auxerre en 1829.

M. Précy, président de la Société d'Agriculture de Joigny, a fait hommage de la médaille d'argent de sa compagnie. Cette médaille porte au revers ces mots gravés : « Offert à la Société

scientifique de l'Yonne. » La Société décide que son président adressera des remerciements à M. le président de la Société d'Agriculture de Joigny.

M. l'abbé Carré a donné plusieurs médailles : 1° Un quinaire de bronze du bas empire — 3 jetons du XVII$^{e}$ siècle, et une petite pièce d'argent commémorative du mariage de Napoléon I$^{er}$ avec Marie-Louise.

M. Jaudé, horloger à Coulanges-la-Vineuse, a fait don : 1° d'un grand bronze d'Antonin, dont le type, très-fruste, est assez rare ; — 2° d'un moyen bronze de Gordien III ; — 3° de deux jetons de Louis XIV ; — enfin d'une médaille religieuse et d'un petit poids de Paris, en cuivre.

M. Guérin a donné un moyen bronze de Néron.

Il est ensuite procédé à diverses élections.

Sont nommés membres titulaires, par des scrutins secrets et séparés : MM. Bretagne, directeur des contributions directes à Auxerre ; François-Chaslin, membre du Conseil général ; Légier, percepteur surnuméraire à Auxerre.

Le titre de membre correspondant est conféré à M. Ernest Moret, homme de lettres à Paris, auteur de *Quinze ans de la Vie de Louis XIV*, et à M. Varaigne, vice-secrétaire de la Société d'Émulation du Doubs, membre associé de la commission archéologique de la Franche-Comté.

M. Déy dépose sur le bureau un manuscrit inédit d'un poète sénonais, nommé Jacquinet, qui s'intitule *Bourgeois de Sens*. Ce manuscrit, qui a été acheté par la Société, contient une dédicace en prose à M$^{gr}$ Languet, archevêque de Sens, et neuf pièces en vers, dont un poëme sur la grâce, qui comprend à lui seul plus de 1,000 vers. Cette œuvre est datée de 1734. C'était le temps des polémiques religieuses, et Jacquinet, en chrétien orthodoxe, bat vigoureusement le jansénisme en brèche. Mais

ses poésies, si on peut donner ce nom à des compositions plus ou moins bien rimées, sont plates et vulgaires. Quelque mince cependant que soit le bagage littéraire de Jacquinet, c'est un auteur de notre pays, et à ce titre ses œuvres ont leur place marquée dans les recueils de pièces et documents sur le département, appartenant à la Société.

M. le Président annonce que la Société archéologique de Sens a approuvé le vœu précédemment émis de tenir la séance publique de 1857 à Avallon. En conséquence, la Société décide que cette réunion aura lieu le 30 juin prochain. Le bureau a nommé parmi les membres qui résident à Avallon, une commission qui est chargée de se concerter avec l'autorité municipale pour donner à la séance publique tout l'éclat et la solennité désirables. Cette commission se compose de MM. Amé, Baudoin, Gally, Hottot et Raudot.

M. Quantin lit une notice sur la commune de Sens. — Il est donné communication d'un mémoire de M. l'abbé Henry, sur la bataille de Montcullan ou de Quarré-les-Tombes, livrée contre les Normands en 925 et qui serait placée à tort par l'abbé Lebeuf à Chalaux.

M. Cotteau dépose sur le bureau la suite de ses études sur les échinides fossiles du département de l'Yonne, puis il annonce que M. de Fromentel, récemment élu membre correspondant, adresse à la Société, pour être imprimé dans son Bulletin, un travail sur les polypiers néocomiens du département de l'Yonne. Ce mémoire, accompagné de planches dessinées et lithographiées par l'auteur lui-même, contient la description d'une faune en grande partie nouvelle et présente sous ce rapport un grand intérêt.

---

## SEANCE DU JEUDI 7 MAI.

### Présidence de M. Déy, vice-président.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Il est fait hommage à la Société des ouvrages suivants :

1° Bulletin de la Société nivernaise, 2me vol., n° 4;

2° Bulletin de la Société impériale des Antiquaires de France, 1857, 1er trimestre ;

3° Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, 1857, n° 1 ;

4° Mémoires de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne (1855-1856);

5° Fragments de numismatique sénonaise, 3me article, extrait de la Revue numismatique belge, t. 1er, 3me série, par M. Salmon;

6° Alesia, Alaise Séquane — Alaise en Auxois, par M. Toubin, extrait des mémoires de la Société d'Émulation du Doubs.

M. Frontier, maire de Merry-sur-Yonne, a fait don de deux jetons de présence en argent, des compagnies du commerce des bois à brûler pour l'approvisionnement de Paris organisées, l'une dans le Haut-Morvand, pour le flottage à buches perdues, l'autre à Paris, pour le flottage en trains. Le premier porte le buste de J. Salonnier, qui a inventé le flottage à buches perdues, le deuxième représente Jean Rouvet, inventeur du flottage en trains.

MM. Tambour et Rubigni ont donné plusieurs médailles: nous citerons un grand bronze d'Antonin, portant au revers un bucher avec la légende *consecratio*. — Un denier en argent de l'impératrice Mammée, et deux monnaies consulaires d'argent.

M. Paul Bert a adressé à la Société divers fragments de vases, en terre rouge dite de *Samos*, ornés de dessins en relief, qui ont été trouvés à Auxerre.

M. Edmond Challe a déposé sur le bureau environ 250 petits bronzes du bas-empire, provenant d'une trouvaille beaucoup plus considérable faite récemment à Cravan, dans les circonstances suivantes. Un cultivateur, nommé Pélerin Gallois, en travaillant dans son champ, situé Vallée-des-Malades, découvrit à deux pieds de profondeur un pot de grès d'assez grande dimension, rempli de pièces de cuivre pour la plupart en fort mauvais état; la nouvelle de cette découverte s'était répandue rapidement, et M. Déy, vice-président de la Société visita le premier ce trésor. Puis MM. Bretagne et Ed. Challe se rendirent à Cravan. Voici le résultat de leur examen : Le pot est en terre grisâtre et grossière; sa forme est commune, et affecte celle des vases connus vulgairement sous le nom de *saloirs*. Les bords supérieurs du pot, ainsi que les anses, ont été cassés par la pioche. Ce pot contenait cinquante-six livres de petits bronzes du bas-empire, comprenant environ 16,000 pièces. MM. Bretagne et Challe ont pu s'assurer par un examen attentif et quasi complet, que ces pièces appartenaient toutes aux empereurs *Gallienus*, *Postumus*, *Victorinus*, *Tetricus* père et *Tetricus* fils, *Claudius Gothicus* et *Quintillus*. Les *Tetricus* dominent dans ce dépôt, dont ils forment au moins les 5/6. Les *Gallienus* et les *Postumus* sont rares; à peine trouve-t-on deux ou trois *Quintillus*; la grande quantité des monnaies des deux *Tetricus* s'explique par ce fait, que ces princes ont régné exclusivement sur les Gaules. Le dernier empereur qui y figure est *Quintillus*, et comme il n'a régné qu'une année et est mort l'an 270 de Jésus-Christ, on ne peut faire remonter l'enfouissement au-delà de cette époque. La plupart de ces pièces ont des types grossiers

et barbares, et indiquent un monnayage national. Mais parmi cet amas de cuivres ne se trouvaient ni pièces à deux têtes, ni aucun de ces empereurs contemporains dont les monnaies ont de la rareté. Peut-être cependant, un examen plus approfondi aurait-il fait découvrir quelque monnaie précieuse. Mais il est à noter qu'au milieu de ce petit trésor étaient une pièce gauloise très-commune, au type du cheval; un petit bronze de Tibère, au revers de l'autel de Lyon, et la moitié d'un denier d'argent de Geta. Le champ est ouvert aux conjectures sur l'époque de l'enfouissement et sur ses causes. C'était une triste époque que le IIIe siècle; l'empire romain commençait déjà à se disloquer, et les soulèvements des paysans ou Bagaudes, ainsi que les premiers envahissements des Barbares suffisent à expliquer les nombreux dépôts de monnaies, que la pioche du vigneron ou la charrue du laboureur déterre dans nos champs.

Cette découverte n'a d'importance qu'en raison de la grande quantité des pièces. Il eut été désirable qu'on eût pu déterminer la composition exacte du trésor. Mais en présence des prétentions absurdes du propriétaire, MM. Bretagne et Ed. Challe ont dû renoncer à une acquisition pour le compte de la Société. M. Ed. Challe, cependant, avait acquis précédemment environ 250 pièces, qui avaient été prises au hasard dans la trouvaille. Parmi ces pièces, 80 n'ont pu être déchiffrées: les autres se partageaient ainsi entre les empereurs dont les noms suivent :

Gallienus ............6.
Postumus............3.
Victorinus...........18.
Tetricus I .........106.
Tetricus II..........20.
Claudius Gothicus ....15.

M. le Président communique une lettre dans laquelle M. Paul

Bert expose qu'il serait désirable, surtout dans l'intérêt de ceux qui veulent se livrer à l'étude de l'histoire naturelle, qu'il fût formé une collection zoologique, qui comprendrait, dans une classification raisonnée et méthodique, les principaux représentants des grandes familles du règne animal. M. Geoffroy-Saint-Hilaire, membre de l'Institut, auquel M. P. Bert a soumis ses projets, a fait espérer que le Museum de Paris pourrait donner à la Société les animaux qui manqueraient à la collection.

La Société, prenant en considération cette proposition, a chargé son bureau de préparer, avec le concours de M. Paul Bert, la création de cette collection qui rendrait les plus grands services à la science, et deviendrait l'ornement du musée d'Auxerre.

Il est ensuite présenté six membres titulaires.

M. Duché donne lecture d'une notice sur le choléra dans le département de l'Yonne en 1854.

La séance est levée.

---

## *SÉANCE DU DIMANCHE 14 JUIN 1857.*

### PRÉSIDENCE DE M. QUANTIN, VICE-PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Il est fait hommage à la Société des ouvrages suivants :

1° Mémoires de la Société d'Émulation du Doubs ;

2° Géographie féodale de la baronnie de Perreuse, par M. A. Déy ;

3° Cours synoptique de morale, par M. l'abbé Duru ;

4° Recherches sur l'inscription du vieux Poitiers, par M. Protat de l'académie de Dijon.

M. Camille Dormois a fait don d'une médaille gravée et coulée par lui-même, en souvenir de l'arrivée à Tonnerre des eaux de la fontaine Saint-Michel. A ce sujet, M. A. Challe rappelle que cette fontaine a été établie artificiellement, à une époque déjà reculée, par les moines de Saint-Michel, au moyen de véritables *tuyaux de drainage,* qu'on retrouve dans les vignes environnantes. M. Dormois a aussi donné la médaille de bronze de la Société d'Agriculture et d'Industrie de Tonnerre.

M. Peltier, instituteur à Auxerre, fait don d'une médaille de bronze grand module, frappée sous le règne de Charles X.

M. Roblot, de Maligny, a envoyé une fibule ou agrafe de grande dimension des temps mérovingiens : et M. Duru, un fer de cheval, qui, par sa forme diffère des fers actuellement en usage.

Il est ensuite procédé à diverses élections.

M. le comte de Bondy, ancien préfet de l'Yonne, ancien pair de France, présenté par MM. le baron Chaillou des Barres, Challe père et Quantin ;

M. Dourneau, juge de paix à Seignelay, présenté par MM. Chérest et Quantin ;

M. Lebeuf, juge de paix à Auxerre, présenté par MM. Déy et Quantin ;

M. Piéplu, architecte du département, présenté par MM. Quantin et Ed. Challe ;

M. Bardin, professeur au collége d'Avallon, présenté par MM. Quantin et Ed. Challe ;

M. Richard, libraire, présenté par MM. Quantin et Gustave Perriquet.

Sont nommés membres titulaires par des scrutins secrets et séparés.

Il est présenté deux membres correspondants.

M. Petit-Sigault, trésorier, donne lecture d'un rapport sur la situation financière au 31 janvier 1857.

La Société ordonne que ce rapport sera renvoyé pour examen, avec les pièces à l'appui, à la commission chargée d'apurer les comptes du précédent trésorier, et en outre qu'il sera imprimé au Bulletin.

M. le président annonce que S. Exc. M. le Ministre de l'instruction publique a accordé à la Société une subvention de 300 francs.

La Société charge son président d'être son interprète auprès de S. Exc. le ministre pour le remercier de cette subvention.

M. Quantin informe la Société qu'il a reçu de M. le baron Chaillou des Barres une lettre dans laquelle notre honorable président propose que l'on s'occupe de l'érection d'une colonne commémorative sur le champ de bataille de Fontenoy (841), et met généreusement la somme nécessaire à la disposition de la Société.

La Société, après avoir voté des remerciements à M. le baron Chaillou des Barres, renvoie cette proposition à l'examen d'une commission qui sera composée des membres du bureau et de MM. A. Challe, Piéplu, et Duché.

La séance est levée.

# HISTOIRE

DE LA

VILLE ET DU COMTÉ DE SAINT-FARGEAU.

## DEUXIÈME PARTIE.

### Moyen-âge.

### CHAPITRE V.

MAISON DE CHABANNES.

Antoine de Chabannes est né en 1411, à Saint-Cyr, en Limousin. Fils puîné de Robert de Chabannes, sire de Charlus et d'Aline de Bort, il se forma à la carrière militaire comme page du comte de Ventadour. Attaché ensuite au service du brave Lahire, il fit ses premières armes contre les Anglais au siége de Verneuil, et se distingua, sous les yeux de la Pucelle, au siége d'Orléans.

Après avoir été adjoint au gouvernement de l'Ile-de-France et du Beauvaisis, il suivit Jeanne d'Arc, sauva Lagny et Compiègne, et, réuni à Lahire, ravagea l'Artois, le Cambrésis, le Hainaut et la Picardie occupés par les Anglais.

Charles VII abandonnait aussi facilement les résolutions les plus réfléchies et les plus sages qu'il avait de peine à les prendre, et oubliait ses serviteurs les plus dévoués aussi vite que sa mauvaise fortune. Cependant, alors qu'il s'occupait utilement de réorganiser l'administration, de rétablir le Parlement et les monnaies, de donner enfin de la vie, de l'activité et de la force au gouvernement central, ses capitaines perpétuaient en France l'anarchie. On vit alors Lahire, Saintrailles, Chabannes, Boussac, indépendants de toute autorité, guerroyer à leur profit personnel, entraînant à leur suite des soldats sans foi et sans patrie, qui exerçaient toutes sortes de violences, véritables bandes de brigands connues sous le nom d'*Écorcheurs*.

Antoine de Chabannes parcourut à leur tête la Bourgogne, la Champagne, la Lorraine, et porta la terreur jusque sous les murs de Bâle.

Charles VII avait eu la conscience de ses devoirs; mais faible, voluptueux et égoïste, il fut resté incapable de faire rien de grand pour sa gloire et pour la tranquillité de la France, si les faveurs d'une courtisane n'étaient parvenues à exercer sur la direction de sa conduite une influence heureuse qu'avaient tenté en vain d'obtenir l'héroïsme et la vertu. Les grands ne reconnaissaient plus d'obéissance et opprimaient le peuple qu'avaient ruiné leurs déprédations et que décimaient la peste et la famine, et c'est du milieu de ces ruines que se dresse tout à coup le monarque, la tête haute et le cœur fier. Il convoque les États-Généraux à Orléans et, à la suite de leur session, décrète les mesures les plus grandes et les plus énergiques: « Rien de pa-
« reil, dit Théophile Lavallée, n'avait été entrepris depuis huit
« siècles, et l'on entrait, avec ces innovations, dans une voie
« féconde d'avenir. L'armée permanente était créée, le pouvoir
« civil mis au-dessus de la force matérielle, l'obéissance exigée

« de ceux qui commandaient; enfin la royauté se donnait le
« droit de lever des impôts sans le consentement des États.
« C'était le coup le plus violent qu'eût encore reçu la féodalité.
« Le roi ayant de l'argent et des soldats, qui pouvait lui ré-
« sister? »

Le peuple applaudit, la noblesse se souleva, et alors se forma le complot connu sous le nom de *La Praguerie,* dont le but était d'appeler au trône le Dauphin, et auquel s'associèrent Antoine de Chabannes et presque tous les chefs des Écorcheurs. Mais le roi marcha résolument à leur poursuite et, fort à la fois de l'appui du peuple et d'une armée soumise à la plus exacte discipline, força promptement le Dauphin à humilier son orgueil devant la double autorité du père et du monarque. Les conseillers du prince révolté furent rélégués dans leurs terres.

Antoine de Chabannes, toutefois, qui avait abandonné sa compagnie d'Écorcheurs en 1439, au moment de son mariage avec Marguerite de Nanteuil, comtesse de Dammartin, rentra promptement en grâce près du roi. Assuré alors d'une position et arraché à sa vie d'aventures, il s'attacha à Charles VII et le servit enfin avec zèle, peut-être même avec fidélité. Le souvenir de ses antécédents lui fut toutefois longtemps à charge, et l'on rapporte qu'impatienté il répondit un jour au roi, qui l'appelait *Capitaine des Ecorcheurs : Je n'ai jamais écorché que vos ennemis, et il me semble que la peau vous a fait plus de profit qu'à moi.* Mais cette réponse est évidemment apocryphe. Tout rude qu'il était, Chabannes était trop courtisan et trop besogneux des faveurs royales pour s'exprimer de la sorte. On ne ment, du reste, avec tant d'impudence, que pour en imposer, et Chabannes n'ignorait pas que ce brutal démenti ne pouvait convaincre le roi de son innocence.

Quoiqu'il en soit, il rendit bientôt à Charles VII des services

signalés. En 1446, il força le comte de Saint-Paul à rentrer dans le devoir, et, le premier, il révéla la conjuration parricide organisée par le Dauphin. Mis alors en présence du prince qui le traita d'imposteur, Chabannes répondit : « Je sais le respect que « je dois au fils de mon maître, mais je suis prêt à soutenir par « les armes la vérité de ma déposition contre tous ceux de la « maison du Dauphin qui se présenteront. » Personne ne vint, dit-on, et nous le croyons sans peine, car il était plus difficile de trouver en défaut l'épée de Chabannes que sa conscience. Il est moins sûr qu'il n'ait pas trempé lui-même dans le complot dénoncé.

L'argentier du Dauphin, Jean Vidal, dans l'espoir sans doute d'un autre résultat, avait prêté 122 écus d'or au comte de Dammartin ; puis, au moment où il ne fut plus obligé de garder des ménagements avec lui, il en exigea le remboursement qui fut ordonné par une sentence des requêtes de l'hôtel du 26 février 1450, motivée sur ce que le débiteur n'avait pas *garni la main de justice*, c'est-à-dire fourni un cautionnement judiciaire. Jean Vidal était-il le véritable créancier du comte? Il est au moins permis d'en douter, quand nous le voyons laisser passer les temps de la plus haute prospérité d'Antoine de Chabannes sans se faire payer, attendre la mort de Louis XI, celle du débiteur et mourir lui-même sans avoir été remboursé, et quand au dos de la sentence de 1450, qui existe aux archives du château de Saint-Fargeau, nous trouvons la quittance donnée par les enfants Vidal à Jean de Chabannes, fils d'Antoine, le 30 juillet 1505, plus de 55 ans après la date du titre exécutoire et alors que créanciers et débiteur pouvaient ignorer l'origine de la créance.

Nous avons vu quel personnage joua Antoine de Chabannes dans le procès de Jacques Cœur et par quelle voie il devint seigneur de Saint-Fargeau. Le premier acte d'autorité fait au nom

du nouveau maître est un rôle d'impôt. L'histoire des peuples commence souvent de la sorte.

Voici, du reste, ce document intéressant à plus d'un titre et qui peut servir de modèle de simplicité administrative :

*C'est l'assiette faicte de la taille de la bourgeoisie de Saint-Fergeau sur ceulx qui ne sont pas clercs, pour l'an* 1454.

| | |
|---|---|
| *Jehan Fouassin* | XX S |
| *Perreau Huart* | III S. |
| *Guillaume Bergerat* | XX D. |
| *Mathieu Byot* | XX D. |
| *Jehan Ropperchon* | XX D. |
| *Regnault Begnot* | XV D. |
| *Guillaume Moreau* | XV D. |
| *Simon Cerlat* | XX D. |
| *Pierre Tricotet* | XX D. |
| *Jehan Tricotet* | XV D. |
| *Pierre Nazaret* | IIII S. |
| *Perrin Robineau* | XX D. |
| *Etienne Chappuis* | XX D. |
| *Pierre Montargis* | XX D. |
| *Guillaume Guiard* | XV D. |
| *Pierre Girardin* | XX D. |
| *Guillaume Larcher* | XX D. |
| *Perrin Painot* | XX D. |
| *Robert Forveau* | XV D. |
| *Mathieu Tissier* | XV D. |
| *Anthoine des Marchet* | XV D. |
| *Guillaume Lauvergnat* | XV D. |
| *Guiot Brignart* | XV D. |
| *Pierre Branger* | XV D. |
| *Husson Noirot* | XV D. |
| *Pierre Noirault* | XV D. |

| | |
|---|---|
| *Jehan Béry* | XV D. |
| *Pierre Dalibeau* | XX D. |
| *La Maubuer* | XX D. |
| *La Monuchonne* | XX D. |
| *La Saussoye* | XII D. |

Sôme, rabatu v. s. pour le droit de ceulx qui ont faict la dite assiette : LXII S. VII D. Signé : TIGUNIEZ.

Le temps n'était point encore venu où Antoine de Chabannes devait laisser à Saint-Fargeau des souvenirs de sa munificence. Rappelé bientôt à la vie des armes, il fut envoyé en 1455, avec le maréchal de Lohéac, en Rouergue pour réduire les places occupées par le comte d'Armagnac, dont quelques-unes lui furent données, avec le titre de sénéchal de Carcassonne, en récompense de ses services.

Cependant le Dauphin, sachant la défiance qu'il inspirait à son père et se défiant lui-même des intentions du roi et de la malveillance de la Cour, était resté dans son apanage qui devint l'asile de tous les mécontents. Ayant enfin épousé la fille du duc de Savoie contre le gré de son père, le roi lui ordonna de venir à Paris; mais le Dauphin demanda des sûretés, s'entoura d'aventuriers, leva des subsides et se prépara à la résistance; puis, après quelques années encore de délais, de promesses, de négociations, Charles VII se lassa, et, refusant alors toute soumission équivoque, envoya contre son fils une armée commandée par Antoine de Chabannes. Le Dauphiné fut soumis et réuni à la couronne; mais Louis s'enfuit, prétextant un pélerinage à Saint-Claude, dans les montagnes du Jura, d'où il se rendit à Bruxelles, à la cour du duc de Bourgogne qui devint suspect et fut activement surveillé. On tint même conseil, le 26 et le 28 juillet 1460, sur les moyens à employer pour forcer le duc à livrer Louis à son père; Antoine de Chabannes proposa et fit

admettre des résolutions extrêmes qu'il répugna au roi d'accepter, et Charles VII mourut le 22 juillet 1461.

Louis XI accourt alors en France, accompagné du duc de Bourgogne; ses persécuteurs, ses ennemis les plus cruels s'empressent au-devant de lui, l'assurent de leur dévouement, et, comme il fallait au moins un coupable et une victime, tous rejettent les torts sur Chabannes, qui se cache dans ses terres quand il apprend que *si le roy le povoit tenir, il feroit manger le cueur de son ventre à ses chiens*. En même temps, pour faire pendant à ce tableau, on voit les serviteurs d'Antoine de Chabannes, ses amis, ses vieux compagnons d'armes, loin d'intercéder pour lui, solliciter secrètement le partage de ses dépouilles.

Le duc de Bourgogne, toutefois, au moment de la cérémonie du sacre, pria le roi de pardonner à ses ennemis. Louis promit de bonne grâce, réservant seulement huit personnes; mais, bientôt, comme dit Commines, *dès qu'il se trouva grand et roi couronné, d'entrée ne pensa qu'aux vengeances*.

Quelques cœurs généreux intervinrent aussi, mais sans succès, en faveur de Chabannes, notamment Rouhaut, le maréchal de Gamaches et le duc de Bourbon. Le comte de Dammartin, ainsi secondé, chercha tous les moyens possibles, sinon de rentrer en grâce, du moins d'obtenir la conservation de ses biens. Une occasion surtout parut favorable; il la saisit avec empressement.

Le roi s'était rendu à Bordeaux, au mois d'avril 1462, pour négocier le mariage de Madeleine de France avec Gaston de Foix, héritier présomptif du royaume de Navarre. Antoine de Chabannes le suivit secrètement et parvint à se faire introduire par Comines dans la chambre du roi. C'était le vendredi saint, ce jour de sublime expiation et de divine miséricorde; le comte

se jette aux pieds du monarque et le supplie de le laisser vivre en paix, du revenu de ses biens, comme simple gentilhomme. — Quoi! vous osez, lui dit le roi, vous, comte de Dammartin, vous présenter devant moi après avoir accepté l'ordre de m'arrêter. — J'ai obéi, Sire, au roi, mon maître, qui commandait, mais mon dévouement, pour avoir été loyal envers votre père, n'est point mort envers vous. — Que demandez-vous enfin, s'écrie Louis XI, justice ou miséricorde! — Justice! Sire, répond Chabannes. — Eh bien, dit le roi, sortez de mon royaume, je vous bannis!...

Le comte de Dammartin se retira en Allemagne. Sommé, dès le 4 octobre 1461, de comparaître par devant le Parlement, *sur certains grands cas et crimes*, dont il était accusé, il n'avait eu garde de se présenter. Ses biens alors avaient été saisis, placés sous le séquestre, et lui *cryé à ban par le royaulme*. En même temps, Charles de Melun, chambellan et favori du roi, qui avait obtenu la promesse d'une partie du bénéfice de la confiscation des biens de l'accusé et l'administration du séquestre, avait pris possession de tous ces biens avec une âpreté cruelle, et poursuivait avec activité l'accusation et la condamnation de Chabannes.

Au moment de la fuite du comte, la comtesse de Dammartin s'était retirée avec son fils, âgé de 18 mois, au château de Saint-Fargeau et y vivait dans des transes mortelles. Les enfants de Jacques Cœur, dont l'un, Geoffroy, profitant des dispositions du roi à abaisser tout ce que son père avait élevé et à élever tout ce que son père avait abaissé, était devenu premier valet de chambre de Louis XI, sollicitèrent la révision, par voie d'appel, du procès de leur père et la restitution de ses biens confisqués, et obtinrent des lettres royales qui les relevaient du laps de temps, les autorisaient à poursuivre l'appel et leur permettaient de faire entendre des témoins.

Ces deux procès nous intéressent au même degré, puisque le sort de la terre de Saint-Fargeau en dépend. Vidons d'abord celui de Jacques Cœur.

L'affaire fut portée devant le Parlement le 21 mai 1462; mais, malgré la faveur manifeste du roi pour les enfants de l'ex-argentier, des feuillets tout entiers du dossier remis à la cour se trouvant coupés et enlevés, des doutes s'élevèrent dans l'esprit des magistrats et motivèrent un ajournement. De son côté, le Procureur du roi proposa d'écarter la demande des appelants par une fin de non-recevoir, résultant de ce que le procès avait été jugé par des commissaires royaux dont la sentence était sans appel au Parlement ; de ce que Jacques Cœur n'avait pas réellement appelé, et de ce que le jugement enfin n'était plus attaquable par la voie d'appel, puisqu'il avait été exécuté volontairement. Dans cette position, le Parlement oublia en quelque sorte de statuer, et les choses restèrent en état.

Quant au procès de Chabannes, il s'instruisit rapidement et sans entraves. Condamné par contumace, le 6 septembre 1462, pour crime de lèse-majesté, à la peine de mort et à la confiscation de ses biens, il rentra en France, passa par Toucy, où il s'entendit avec ses fidèles serviteurs, Louis du Solier et Voyau d'Imonville, et vint à Paris se constituer prisonnier à la Conciergerie, d'où il fut transféré à la tour du Louvre. Mais il fut trompé dans sa confiance et dans son espoir. Appelé devant le Parlement, le 20 août 1463, et défendu par Jean Viguier, son neveu, qui fut depuis évêque de Lavaur, il vit avec une cruelle déception se confirmer l'arrêt de contumace. Louis XI, toutefois, commua la peine capitale en un bannissement perpétuel dans l'île de Rhodes, puis, changeant de résolution, il fit enfermer Chabannes à la Bastille. Le partage des biens confisqués ne se fit pas attendre. Par des lettres patentes enregistrées au Parle-

ment le 7 septembre, 18 jours après l'arrêt de condamnation, Geoffroy Cœur fut rétabli dans la possession des terres de Toucy, Saint-Fargeau et ses dépendances, Lavau, la Coudre, Perreuse, Champignelles, Mezilles, Villeneuve-les-Genêts, Saint-Maurice-sur-Aveyron, la Fresnaie, Fontenouilles et Metz-le-Roi. Le sire du Lau obtint la terre de Blancaffort, en Guyenne; Waste de Montepedon, la baronnie de Rochefort, en Auvergne, et Charles de Melun, le comté de Dammartin duquel relevait sa terre de Nantouillet. L'exécution de la sentence fut enfin confiée au sire de Montgascon, qui se rendit immédiatement au château de Saint-Fargeau et en expulsa la comtesse de Dammartin, sans lui permettre d'emporter les choses même les plus indispensables, *non pas tant seulement un drappeau pour en envelopper son fils.* Assistée d'abord, dans cet état de pénurie et de détresse, par les habitants de Saint-Fargeau, naguère ses sujets, la comtesse se rendit à Dammartin; mais, repoussée du château par Charles de Melun qui venait d'en prendre possession, et réduite à la misère, elle fut recueillie, elle et son enfant, par un simple laboureur nommé Lefort, et dut à cette généreuse hospitalité de ne pas mourir de faim.

Geoffroy Cœur suivit de près le commissaire royal et s'installa à Saint-Fargeau.

Quant à Antoine de Chabannes, sa détention à la Bastille, d'abord sévère, s'adoucit peu à peu. Il put enfin y recevoir ses amis, s'associer aux bruits du dehors et jouir d'un bien-être que ne comportait pas ordinairement le régime de la redoutable forteresse. Cet état exceptionnel lui permettait même d'espérer la fin prochaine de sa captivité, lorsque l'occasion de hâter sa délivrance devint pour les siens en quelque sorte impérieuse.

Les grands vassaux de la couronne, mécontents de voir, entre les mains de Louis XI, l'autorité royale concentrer tous les pou-

voirs qu'ils exerçaient autrefois à leur gré sous le nom du souverain, ourdirent un complot dont le but était de ressaisir l'autorité qui leur échappait; mais, avant d'en venir à une révolte avouée, ils se concertaient et préparaient leurs moyens d'aggression et de résistance. On conçoit ce que l'épée d'Antoine de Chabannes pouvait valoir à leur cause. Aussi cherchèrent-ils tout d'abord à l'y attacher, ce qui semblait peu difficile, et à procurer en même temps son évasion, ce qui était d'autant plus chanceux qu'il fallait que cet événement arrivât avant l'insurrection, qui devait s'intituler: *Ligue du bien public*, comme pour se jouer, par une amère dérision, des déchirements de la nation et des meurtrissures du peuple.

La comtesse de Dammartin communiqua ce projet d'évasion aux plus fidèles serviteurs du comte, Guy Viguier, son neveu, un frère naturel de celui-ci; Jean de Harmes et Voyau d'Imonville, qui, après s'être concertés avec les ducs de Berry et de Nemours, se mirent aussitôt à l'œuvre avec intelligence et dévouement.

On était au mois d'octobre 1464. Voyau et Viguier le bâtard se rendent à la Bastille, confèrent avec Antoine de Chabannes, et discutent avec lui les moyens d'exécution; mais c'est en vain qu'ils vont, viennent et s'agitent; partout des obstacles! Scier les barreaux d'une fenêtre, telle est toujours la première nécessité qui se présente et qui les effraie. Tout-à-coup Voyau aperçoit, au-dessous de la plate-forme, une fenêtre sans barreaux ni volets. Ils s'assurent alors que l'accès n'en est point interdit, descendent dans la cour, prient le concierge de leur prêter des lignes pour pêcher dans les fossés, envoient le surveillant au prieuré Sainte-Geneviève chercher une bible pour les pieuses lectures du comte, mesurent la hauteur, et se séparent le cœur plein d'espérance.

Les jours suivants furent employés à se procurer une corde de 33 toises de longueur, et à fortifier la petite troupe qui devait

favoriser la fuite du comte et la protéger au besoin. Ces préliminaires achevés, Viguier le bâtard enroule la corde tout autour de son corps et, pour dissimuler le volume, se présente à la Bastille chargé d'un chevreuil et de six lapins. C'était de quoi régaler tous les pensionnaires du royal établissement.

Grâce à ce stratagème, la longue corde put entrer librement, se loger en lieu sûr et rester à la disposition du prisonnier. Enfin au jour convenu, samedi 15 octobre, Voyau installa, dans un cabaret du pont de Charenton, un page chargé d'assurer l'ouverture du pont-levis, et revint joindre les conjurés dans le logement qu'ils occupaient près de l'église Saint-Antoine, en demandant à l'hôte, pour le désorienter, le chemin *pour aller à Louvre en Parisis*. La nuit venue, il neigeait, grêlait et faisait un froid très-vif. Les hommes du comte arrivent alors aux abords de la Bastille. Voyau se dépouille de ses vêtements, se jette à la Seine, gagne la rive opposée, arrache avec effort le pieu qui retenait un batelet amarré, rejoint ses compagnons, reprend ses habits, et tous ensemble parviennent à introduire la barque dans les fossés de la Bastille par le conduit qui mettait en communication les fossés de la ville avec ceux de la forteresse. Bientôt Jean de Harmes, valet de chambre du comte, apparaît à la fenêtre; les conjurés s'approchent, reçoivent dans la barque l'extrémité de la corde et un instant après le comte et son serviteur sont sauvés. Après avoir franchi le pont-levis de la porte de Charenton, Antoine de Chabannes dirige sa fuite sur Corbeil, flanqué de six cavaliers qui se séparent au Vaudoué, se rejoignent à Nemours ; gagne Ferrières, Bonny; passe la Loire et arrive à Léré, rendez-vous des divers courriers de la Ligue. Suffisamment renseigné sur l'état des choses, il se rend à Sancerre, et, comme il se trouvait à la maladrerie de cette ville, la sentinelle signale un cavalier bien monté qui se trouve bientôt au milieu de la

petite troupe et en présence du comte. Pressé de questions, surpris, menacé, l'étranger, après plusieurs réponses évasives et contradictoires, avoue qu'il appartient à l'archevêque de Bourges, Jean Cœur, un des fils de l'argentier. A ce nom, Dammartin frémit de colère, donne des éperons et heurte avec tant de violence le cavalier, que celui-ci tombe désarçonné et roule sous les pieds des chevaux. Viguier le bâtard s'empare aussitôt d'une boîte attachée à l'arçon de la selle, fouille le malencontreux voyageur, et lui enlève sa bourse qui contenait deux pièces et un petit cachet d'or. La guerre du bien public commençait par un vol de grand chemin.

En ce piteux état, le serviteur de l'archevêque déclare qu'il vient de Saint-Fargeau porter un message à Geoffroy Cœur, l'inviter à veiller à la sûreté de la ville, lui recommander de n'y laisser entrer personne, et l'engager à n'en point sortir jusqu'à ce qu'il fût autrement renseigné par un pli scellé du sceau dont il était porteur.

Chabannes ne songeait point à reconquérir en ce moment Saint-Fargeau, mais il ne pouvait guère manquer l'occasion que le hasard lui offrait de s'emparer d'une place qu'il considérait comme étant la sienne et qui pouvait même, par sa position sur les confins du Berry, avoir une véritable importance stratégique. Il emprunte donc six francs-archers au comte de Sancerre, qui tenait pour la Ligue, et, fortifiant ainsi sa petite troupe, il se rend par Cosne à Saint-Fargeau. Arrivé près des glacis, il dresse trois embuscades, entre à l'auberge du tavernier Béchereau, située près des fossés de la ville et de la porte du beffroi, en une sorte de carrefour, où s'élevait une croix appelée la Croix de Vauvert, nom qu'a emprunté et retenu la place où se passe la scène que nous racontons.

Là, Antoine de Chabannes force le messager de l'archevêque

de Bourges d'écrire à Geoffroy Cœur une lettre scellée du sceau de l'archevêque, par laquelle il l'invite à se rendre immédiatement à l'auberge de Béchereau. Presqu'aussitôt Geoffroy arrive, mais précédé par deux de ses gens, Bernard et Brimou. Cette circonstance devait faire manquer le guet-à-pens ; aussi, quand Antoine de Chabannes voit venir Bernard à la porte de l'auberge, perdant toute prudence et toute mesure, il se rue sur lui, le pousse jusqu'à la croix de Vauvert et le perce de plusieurs coups d'épée, pendant que Brimou se sauve au Boulin. Le coup dès-lors semblait manqué, mais tout s'était fait si rapidement que Geoffroy Cœur vint donner à l'étourdie au milieu de ses ennemis, au pied de la croix où son serviteur venait d'être immolé et où reconnaissant le comte, encore l'épée au poing, il se jette à ses genoux, implorant sa miséricorde.

*N'aiez peur*, lui dit Chabannes ; puis, le prenant par dessous le bras, et causant à haute voix, il le dirige vers la porte de la ville qui s'ouvre à leur approche. Restait à pénétrer dans le château où deux habitants avaient porté l'alarme. Le capitaine, Etienne d'Assigny a fait fermer les portes, ouvrir les guichets, et *deux ou troys arbalestes bendées* menacent les assaillants. Dans ce danger imminent, Voyau se couvre de son cheval, Chabannes, de Geoffroy Cœur qu'il pousse en disant : *Faictes bien tost ouvrir la porte, ou, par la Vierge Marie, je vous feray pendre à ceste barrière !* Geoffroy crie alors à ses gens d'ouvrir, *ouvrez la porte*, dit-il, *car il n'est pas temps de fermer l'estable quand les chevaulx sont perdus*.

C'est ainsi que le comte de Dammartin rentra en possession de la ville et du château de Saint-Fargeau, et il faut avouer que cette conquête lui coûta peu d'efforts et de sacrifices. Le lendemain il recouvra aussi facilement Saint-Maurice-sur-Aveyron.

En même temps, les princes avaient levé ouvertement l'éten-

dard de la révolte ; Chabannes les rejoint, et un an après le roi est contraint d'humilier la couronne qu'il portait si haute, en signant le traité de Conflans (29 octobre 1465) *par lequel*, dit Comines, *les princes butinèrent le monarque et le mirent au pillage.* Mais si Louis XI n'est plus un instant, comme Louis VI, que le suzerain sans pouvoir de ses vassaux, soyons sans souci pour lui, il saura bien reprendre en détail l'autorité que la fortune vient de lui arracher d'un seul coup.

En attendant, Chabannes fut rétabli dans la possession de tous ses biens, de toutes ses charges et dignités, et pour se l'attacher par une position digne de sa valeur, le roi le nomma, le 23 avril 1467, Grand-maître d'hôtel de France, l'employa depuis comme diplomate en diverses occasions et l'appela plusieurs fois au commandement en chef de ses armées.

C'est en cette même année, et peu de temps après sa nomination à l'office de Grand-maître, que Chabannes entreprit la reconstruction du vieux château de Saint-Fargeau, et commença par la grosse tour qu'on a attribuée à Jacques Cœur.

Cette tour, par son énorme circonférence, et par sa situation au point où la rivière pouvait en inonder les abords, était à elle seule tout un fort destiné à servir de lieu de retraite jusqu'à la réédification complète du château dont elle est restée le donjon. Plus tard, l'aile qui s'appuie contre cette tour et vient se rattacher aux tours jumelles du portail, porte l'empreinte d'une riche ornementation où disparaît l'appareil militaire et féodal. La date de construction des assises inférieures, des galeries pratiquées dans l'épaisseur des murs, des tours et de quelques autres parties du château, peut du reste être précisée avec exactitude. On lit à ce sujet, sous la date de 1467, dans le *Manuscrit interpolé de la chronique scandaleuse,* publié par M. Quicherat : *En ce temps ledit grant maistre fist faire et*

*édiffier de bricque les chasteaulx de Dampmartin et de Saint-Fergeau en Puisaye, qui sont deux bonnes et fortes places.*

Ce serait toutefois une erreur, suivant nous, d'attribuer à la fin du XV^e siècle, indépendamment du portail, d'autres parties notables du château actuel, notamment une porte intérieure richement ornementée, par ce que ses détails, étudiés avec soin, ne peuvent être rapportés qu'au XVI^e siècle.

En ce qui touche le portail, les cintres sont en anse de panier et l'ogive n'apparaît plus dans les sculptures que pour encadrer des moulures flamboyantes. A côté de la porte principale, protégée par un pont-levis, se trouve une étroite poterne desservie par une planche mobile pour le service des piétons, innovation qui appartient tout-à-fait à la fin du XV^e siècle, ainsi que l'ogive à accolade qui dessine le linteau de la poterne.

Quant à la porte intérieure dont nous avons parlé, d'une part, l'encadrement ogival du tympan est formé de demi-cercles accolés, les extrémités en dedans, exactement comme au portail de l'église de Saint-Privé qui, nous l'établirons en son lieu, n'est pas antérieure à 1532, et d'autre part, l'écu d'armoirie qui occupe le tympan et dont les signes héraldiques ont été enlevés, est surmonté d'une couronne mutilée dans laquelle on reconnaît toutefois très-distinctement encore des fleurons qui ne peuvent appartenir qu'à une couronne de duc ou de marquis. Or, Antoine et Jean de Chabannes n'ayant eu d'autre titre que celui de comte, tandis que Nicolas d'Anjou, qui a possédé après eux Saint-Fargeau, avait fait ériger en marquisat sa terre de Mézières-en-Brenne, par lettres patentes de 1566, c'est à ce dernier qu'on est forcé d'attribuer la construction qui nous occupe.

Nous aurons du reste à faire encore la part de plusieurs autres seigneurs de Saint-Fargeau dans les diverses constructions

qui composent le château actuel, mais nous devons reconnaître immédiatement que la porte de ville monumentale peut remonter à la fin du xvᵉ ou au commencement du xviᵉ siècle, sauf la toiture qui participe, par sa forme élancée, des constructions civiles, et par ses deux ressauts, faisant office de machicoulis, des constructions militaires. Nous croyons en un mot que la porte de ville actuelle remonte à une époque antérieure à la seconde enceinte de Saint-Fargeau et que c'est au moment où cette porte, par l'annexion des faubourgs à la ville, est devenue en quelque sorte centrale, qu'elle a reçu une toiture nouvelle et qu'elle est devenue le beffroi et probablement la prison de la ville. Une maison voisine de cette porte, construite comme elle en briques rouges dont l'uniformité est dissimulée par des losanges en briques noires, semble être du même âge et avoir été affectée également à un usage public.

Revenons au Grand-maître de la maison de France.

Lorsque Louis XI institua l'ordre de Saint-Michel, en 1469, il comprit le comte de Dammartin et le duc de Bretagne dans la première promotion, mais le duc renvoya au roi le collier de cet ordre en disant *qu'il ne vouiait point tirer au collier avec Chabannes*. C'était une double injure, brutale vis-à-vis du souverain, injuste vis-à-vis du Grand-maître. Nous n'avons point certes épargné Antoine de Chabannes dans nos appréciations, mais si, au point de vue de notre civilisation, le mépris peut s'attacher à plusieurs actes de sa vie, il n'en était pas moins, par sa moralité même, l'égal de tous les grands seigneurs de son temps, et il leur était supérieur par sa bravoure et par son mérite personnel. Sans doute Antoine de Chabannes avait tous les vices qui naissent de l'ambition, mais il avait le cœur honnête et l'instinct des grandes choses. Sans doute on le voyait audacieux et emporté, comme un torrent précipité d'une mon-

tagne, briser tout ce qui lui faisait obstacle, mais il n'était pas méchant de sa nature, et, comme l'eau descendue dans la plaine il était clément après le triomphe. Sans doute, il y a un niveau absolu de moralité auquel le philosophe doit soumettre indistinctement tous les hommes, mais c'est aussi un devoir pour l'historien de ne point séparer les hommes de leurs contemporains et de les apprécier dans le milieu même où ils ont vécu.

Au temps où nous arrivons, Saint-Fargeau doit à Antoine de Chabannes non-seulement des édifices publics, une splendeur inaccoutumée et une protection efficace, mais encore deux grandes institutions, un collége de chanoines et un hôpital.

Dépouillés de la terre de Saint-Fargeau au xe siècle, les évêques d'Auxerre avaient voulu retenir du moins les bénéfices ecclésiastiques qui y étaient attachés, mais ils ne purent en conserver qu'une partie. Nous voyons, il est vrai, l'évêque disposer, en 1123, de l'église paroissiale en faveur de l'abbaye Saint-Germain d'Auxerre, mais le donataire ne put se mettre en possession et l'abbaye dut se contenter du droit de présentation à la cure, d'une rente de 50 sous à titre de patronage et de la faculté de dire la messe de paroisse le dimanche après la fête de Saint-Fargeau, le jour de la Toussaint et le dimanche après la fête de Saint-Etienne, avec prélèvement des deux tiers des oblations.

Pour donner plus d'éclat aux cérémonies du culte dans une ville qui lui était particulièrement chère, Antoine de Chabannes avait conçu la pensée, dès 1466, d'y établir un chapitre de chanoines. Ce ne fut toutefois que par une charte du 17 avril 1472 qu'il réalisa ce projet. Les motifs de sa pieuse fondation, rappelés dans une charte confirmative du 10 juillet 1478, sont *la bonne et grande dévotion que ledit seigneur avoit et a à*

*notre seigneur, la grande et ferme espérance qu'il a en l'aide du glorieux martir Mons. saint-Fergeau, et singulière dévotion en l'église d'icelui située et assise audit lieu de Saint-Fergeau afin que iceluy martir fust toujours vray intercesseur envers notre seigneur, tant pour lui que pour feue noble dame Marguerite de Nanteuil, en son vivant comtesse de Dammartin, sa compagne, pour leurs prédécesseurs et successeurs, et principalement pour le salut et remède de l'âme de feu prince de bonne mémoire, le feu roi Charles, septième de ce nom, que Dieu absolve.*

Le chapitre fut composé d'un doyen, de cinq chanoines, de deux enfants de chœur et d'un marguillier, et cette fondation fut approuvée par l'évêque d'Auxerre, le 21 du même mois, par lettres datées de son chateau de Varzy. La veille, une transaction était intervenue entre le fondateur et Guillaume de la Molie, curé de Saint-Fargeau, par laquelle ce dernier consentait à l'établissement du chapitre, à la condition qu'il en serait doyen, et que les doyens, ses successeurs, seraient en même temps curés de la ville. Cette transaction réglait aussi les droits du doyen en oblations et en revenus. Le charte de fondation, du reste, oblige les chanoines à une continuelle résidence et assure au chapitre une rente de 200 livres, environ 8,000 fr. de notre monnaie actuelle, qui fut augmentée, par une charte du 20 du même mois, des revenus de la maladrerie de la ville dont *la provision et totale disposition* appartenaient au seigneur.

Le pape sanctionna cet établissement par une bulle du 26 mai 1472, et le 28 du même mois, l'abbé de Saint-Germain, présentateur de la cure de Saint-Fargeau, y donna son consentement par des lettres datées de son château d'Héry. Il avait été convenu préalablement, entre l'abbé et le seigneur, qu'arrivant la vacance du doyenné, l'abbé et le seigneur en confèreraient alter-

nativement le bénéfice, mais que la nomination des cinq chanoines appartiendrait exclusivement au seigneur.

Le fondateur et le curé avaient tellement hâte de compléter l'œuvre, que tout marchait à la fois et que, dès le 24 mai, avant l'autorisation du souverain pontife, l'évêque avait donné des statuts au nouveau chapitre.

Ces statuts règlent d'abord les préséances entre le doyen et les chanoines, en décidant que le doyen aurait la première place à droite, tant au chœur qu'au chapitre et aux processions, que le chanoine le plus ancien occuperait la première place à gauche, puis le second chanoine, par ordre d'ancienneté, la seconde place à droite et ainsi de suite ; ils règlementent ensuite la police, l'ordre et la répartition du service et la distribution des deniers de présence. Obéissance est due au doyen pour tout ce qui concerne le service religieux. Si, pendant les offices ou la tenue d'un chapitre, le doyen ou quelqu'un des chanoines devient l'objet, de la part de ses collègues, d'injures *verbo vel facto, nutu aut signis*, le coupable sera puni de l'amende et de la prison. *Si levissima sit injuria, in retentione distributionum et sequestratione ad tempus puniatur : quod si excessus plusquam levissimus fuerit, ad nos seu nostros officiales et vicarios deferatur quærela.*

Pendant tous ces préliminaires, le chapitre s'était même constitué ; il existait de fait avant son existence légale, et le même jour qu'Antoine de Chabannes disposait en sa faveur des revenus de la maladrerie, les chanoines signaient avec les habitants de Saint-Fargeau un traité par lequel ceux-ci s'obligeaient à contribuer pour moitié à la confection et à l'entretien des ornements de l'église.

Cependant le grand-maître n'était pas exclusivement occupé des soins de sa pieuse fondation. Il échangeait avec le roi une

active correspondance, le plus souvent intelligible pour eux seuls, et il était le dépositaire de tous les secrets de la politique infernale du tortueux monarque. Triste condition de n'avoir à choisir qu'entre les confidences du crime et les colères de la vengeance!

En ce temps-là mourut le duc de Guyenne, et le bruit se répandit qu'on avait attenté à sa vie en lui servant des fruits empoisonnés. *Il est à scavoir,* dit un manuscrit de cette époque, *que le moyne estoit soubçonné qu'il avait joué la fourbe à Monsieur de Guyenne, et baillé la corme verte, et qu'iceluy moyne fut cause de le mettre hors de la terre des vivants.*

Cependant, Augustin Thierry n'admet point la possibilité de ce crime; mais, lorsqu'il a écrit cette partie de son histoire, il ignorait l'existence de deux documents qui ne laissent malheureusement aucun doute à cet égard.

Le premier de ces documents est la chronique interpolée écrite par Jean Leclerc :

*Y eut,* dit-il, *aucuns grans personnages qui furent supectionnés de sa mort lesquelz luy estoient très prochains de lignaige, ainsi que disoit monseigneur de Comminge, lequel soustenoit à toute puissance que le duc avoit été empoisonné et maléficié par l'exprès commandemens de celluy qui naturellement estoit tenu de l'aymer.*

La seconde pièce est beaucoup plus grave et beaucoup plus probante. C'est une lettre du roi lui-même adresée à Antoine de Chabannes et publiée dans les *Archives curieuses de l'histoire de France.* Voici en quels termes Louis XI annonce à son favori la bonne nouvelle de l'empoisonnement de son frère :

*Monsieur le grant maistre, depuis les dernières lettres que je vous ay escriptes, j'ay eu nouvelles que monsieur de*

*Guienne se meurt, et qu'il n'y a point de remède en son fait et me l'a fait sçavoir ung des plus privez qu'il ait avecques luy, par homme exprès, et ne croyt pas, ainsi qu'il dit, qu'il soit vif à quinze jours d'icy au plus qu'on le puisse mener : s'il m'en vient autres nouvelles, incontinent vous les feray savoir.*

*Le séneschal d'Agenais est icy, je luy ay appointé son estat, en manière que je croy qu'il est bien content.*

*Afin que soiez seur de celui qui m'a fait sçavoir les nouvelles, c'est le moyne qui dit les heures avecques monsieur de Guyenne, dont je me suis fort ébahy, et m'en suis signé depuis la teste jusques aux piez. Adieu.*

*Escrit au Montils-les-Tours, le dix-huitième jour de may.* Loys.

Le duc de Guyenne mort, le roi prit possession de ses états; il fit sa paix avec le duc de Bretagne et l'employa aussitôt comme médiateur entre lui et le duc de Bourgogne. Des conférences furent indiquées à Senlis, et Antoine de Chabannes fut un des cinq commissaires qu'y députa Louis XI.

La bonne intelligence entre le roi et le duc de Bretagne fut de courte durée. Une ligue offensive et défensive s'établit entre ce dernier, le roi d'Angleterre et le duc de Bourgogne, puis un nouvel accommodement intervint. Pour en garantir cette fois l'exécution, il fut convenu que les principaux seigneurs attachés à chacun des princes contractants s'engageraient personnellement à faire respecter la foi jurée. La déclaration souscrite dans cette circonstance par Antoine de Chabannes est du 8 août 1476.

Plusieurs faits d'armes confirmèrent, en 1477 et 1478, la haute réputation que le grand-maître s'était acquise comme homme de guerre, en 1471 et antérieurement, et le firent consi-

dérer avec raison comme le modèle des guerriers de cette époque. Ce furent notamment la prise d'Avesnes et la défense du Quesnoy.

A ce moment, il était devenu suspect au roi, du reste le plus défiant et le plus dissimulé qui ait régné sur la France ; mais les mémoires du temps ne nous apprennent autre chose à ce sujet, sinon qu'il aurait chargé quelques-uns de ses officiers d'un message contraire aux intérêts du souverain, *charge que on leur vouloit imposer envers le roy, que on disoit qu'il avoient faicte à la requestre de leur maistre*. Un acte du 29 juin 1481, que nous avons découvert dans les archives du château de Saint-Fargeau, passé devant le notaire de Saint-Maurice-sur-Aveyron, *en l'église dudit lieu, au chœur et devant le corps de nostre Seigneur*, jette une vive lumière sur cette affaire, en expliquant la nature de l'accusation portée contre Antoine de Chabannes et l'importance qu'il attachait encore, plusieurs années après, à s'en disculper. Le notaire de Saint-Maurice procède en ces termes à l'interrogatoire de maître Etienne Regnault, serviteur du comte de Dammartin :

— *Nous sommes devant Dieu qui est mort pour nous et devant lui devons dire vérité. Etes-vous disposé à ce faire?*

— *Oui.*

— *Il y a un homme en ce pays, nommé Jehan Dubois, qui a dit que le grand maistre, du vivant du feu duc de Bourgogne, dernier trépassé, vous avoit plusieurs fois envoyé devers lui. Dites la vérité sur votre damnation.*

— *Monseigneur le grand maistre ne m'envoya jamais, pour quelque cause que ce soit, devers ledit feu duc de Bourgogne et de ce ne me requit ni fit oncques requérir et jamais ne vis ledit duc de Bourgogne.*

Le roi sembla croire dès le principe à l'innocence du grand-

maître, mais il ne voulut pas consentir à la poursuite des accusateurs, et c'est, suivant toute apparence, avec l'intention de le perdre sans éclat qu'il lui confia la défense du Quesnoy, place dépourvue de moyens de résistance, où il s'enferma avec une poignée de soldats. Investi subitement par un corps de 8,000 hommes, détaché de l'armée du duc Maximilien, il fit une sortie si habile et si vigoureuse qu'il mit en complète déroute les troupes flamandes et donna au duc une si haute idée de la supériorité des armes françaises, que celui-ci se tint sur la défensive et ne songea plus qu'à négocier. Il négocia toutefois si heureusement, qu'un des articles du traité stipula que le Quesnoy lui serait livré, en sorte que ce fut précisément le vainqueur qui dut céder la place au vaincu. Antoine de Chabannes répudia cette honte que le roi, sans des motifs particuliers de mécontentement, ne lui eût pas imposée, et chargea un commissaire de faire la remise de la place aux députés de Maximilien.

Et maintenant que Dammartin a eu le tort de ne pas se faire tuer sous les murs du Quesnoy, le roi ne pourra lui pardonner cette faute, et tous deux s'efforceront difficilement de conserver les apparences de leurs bonnes relations d'autrefois. Ce sera en vain que, pour ranimer les cendres du passé, Dammartin fera présenter à Louis XI, de séjour à l'abbaye de Notre-Dame-de-la-Victoire, près Senlis, son fils âgé de dix-huit ans, et que le roi s'empressera de l'admettre au service de sa maison, celui-ci n'ayant plus la même confiance ou les mêmes besoins, déposera l'intelligent et docile instrument qui ne peut plus lui servir, et il écrira à Antoine de Chabannes :

*Monsieur le grand maistre, pour ce que je scay la peine et le service qu'avez toujours porté, tant envers feu mon père que moy, j'ai advisé, pour vous soulager, de ne vous faire*

*plus homme de guerre; nonobstant que j'entends bien que je n'ay homme en mon royaume qui entende mieux le faict de la gurre que vous et ou gist plus ma fiance s'il me venoit quelque grand affaire; aussi l'ay-je dit à Pierre Cleret pour vous le dire : et touchant votre pension et estat qu'avez de moy, je ne vous l'osteray jamais, mais plutost la vous croisteray; et si n'oubliray jamais les grands services que m'avez faits, pour quelqu'homme qui en veuille parler, et adieu.* Loys.

Antoine de Chabannes pouvait sentir le besoin de repos après tant de fatigues, le besoin de calme après tant d'agitations; mais il n'est point de termes qui puissent dissimuler une disgrâce, et le coup qui le frappait fut cruel. Il ne voulut même pas, en se retirant définitivement à Saint-Fargeau, que le roi pût supposer qu'il s'abusait de paroles de cour; il lui répondit :

*Sire, j'avais bien sceu paravant qu'il estoit bruit que vous aviez volonté de ce faire, mais je ne le pouvois croire et me tenoits aussi seur de cet estat que de rien que j'aye.*

Les diverses charges conservées au comte de Dammartin produisaient annuellement 25,000 livres, environ 900,000 francs de notre monnaie. Il y avait là de quoi se consoler de la perte d'un commandement, si les hommes pouvaient se consoler de cela. Il y avait aussi de quoi répandre des bienfaits et faire des heureux; et ce bonheur, il faut le reconnaître, n'était point étranger au seigneur de Saint-Fargeau. A peine retiré en cette ville, loin des orages de la Cour, il dota l'hôpital d'une rente de 50 livres et reconstitua pour ainsi dire cet établissement en ordonnant, par une charte du 21 janvier 1481, la construction à ses frais de bâtiments hospitaliers, au lieu où se trouve l'hôpital actuel, alors en dehors de l'enceinte de la ville. Il y établit en même temps une chapelle où il ordonna qu'on dît la messe deux

fois par semaine et qu'il déclara fonder *en l'honneur de Dieu, de Nostre-Dame et de monseigneur Saint-Blaise auquel il vaoit singulière dévotion pour ce qu'il a été baptisé et a reçu sa foi et chrétienté es fonds de mondit seigneur Saint-Blaise, en son église de Saint-Cire au pays du Limosin dont il est natif.*

Il voulut enfin que l'administration de l'hôpital fut confiée *à un séculier, homme notable, de bonne vie et honnête conversation,* obligé d'y faire résidence.

A cette époque, Antoine de Chabannes avait perdu sa femme, qui fut inhumée devant le maître-autel de l'église de Saint-Fargeau, et marié son fils, d'abord à Marguerite de Calabre, fille naturelle de Nicolas d'Anjou, duc de Calabre et de Lorraine, puis à Suzanne de Bourbon, comtesse de Roussillon, dame de Montpensier, fille aînée de Louis, bâtard de Bourbon, et de Jeanne, bâtarde de France. A la mort de Louis XI, il put espérer un retour à la faveur et il obtint en effet, de Charles VIII, non-seulement la confirmation de son titre de grand-maître d'hôtel de France, par un acte souverain du 13 septembre 1483, où le roi le qualifie de *cher et féal cousin,* et rend pleinement hommage à *ses sens, discretion, prudence, loyaulté, preudommye et bonne diligence,* mais encore le gouvernement de Paris qui lui fut confié en 1485. — Il mourut le 25 décembre 1488.

Antoine de Chabannes avait eu, de son second mariage, trois enfants, un fils que nous connaissons déjà et deux filles qu'il avait fiancées, l'une ou l'autre, Jacqueline ou Jeanne, à Claude Daymant, vicomte de Polignac, qui épousa Jacqueline. Jeanne fut mariée au marquis de Comblat, et toutes deux moururent sans enfants. Jean de Chabannes, chambellan du roi, fut donc seul pour recueillir l'héritage de gloire et de fortune de son père. Naturellement sombre et mélancolique

et ayant besoin de calme et de gaîté, il trouva dans sa belle-mère une cause incessante de tracasseries, de chicanes et d'irritation. Il quitta la Cour, se retira dans ses terres, tantôt à Dammartin, tantôt à Saint-Fargeau et sembla consacrer toute l'activité de sa vie à honorer la mémoire de son père. C'est dans ce but qu'il fit rédiger par Jean Leclerc et interpoler, dans un manuscrit de la chronique scandaleuse, la vie et la justification d'Antoine de Chabannes, et partager ses dépouilles mortelles comme gage d'affection, entre ses deux comtés. Dammartin eut le corps, Saint-Fargeau le cœur et les entrailles. Cette partie des restes du grand-maître reposa longtemps dans l'église de Saint-Fargeau, à quelques pas de l'entrée, dans une espèce de châsse terminée par une croix et soutenue par quatre colonnes de marbre élevées sur des stylobates en pierre. On y lisait cette épitaphe :

ANTOINE DE CHABANNES, ETC...

MORT SUIS SANS TRAHISON
MAIS BIEN AIMANT RAISON
COMTE ET AUSSI GRAND MAISTRE
DIEU ME METTE EN BON ESTRE !
J'AIMAI LOYAUTÉ
QUI M'A TOUJOURS PORTÉ
TANT QUE AU MONDE AIT ESTÉ ;
D'ENNEMI NON VAINCU
D'ANS IIII. XX. J'AI VESCU
ON LE SAIT DE TROIS ROIS NON REPRINT
SUR CE POINT DIEU M'A PRINT.

Plus tard, ce petit monument étant devenu incommode, fut enlevé de la place qu'il occupait encore en 1688, et définitivement supprimé. Quant à la capse qui contenait le cœur

d'Antoine de Chabannes, elle fut placée dans la chapelle seigneuriale, si l'on en croit une épitaphe gravée sur une plaque de marbre noir, qui paraît du XVIIIe siècle :

CY GIT
ANTOINE DE CHABANNES,
COMTE DE DAMMARTIN,
SEIGNEUR DE
SAINT-FARGEAU ET DU
PAÏS DE PUISAIE,
CHEVALIER DE
L'ORDRE DU ROI
GRAND MAÎTRE DE
FRANCE SOUS
LOUIS XI,
MORT LE 25 DÉCEMBRE
1488.

Un autre monument, qui paraît avoir été détruit en 1793, avait été érigé, dans l'église de Saint-Fargeau, par Jean de Chabannes, à la mémoire de son père. C'était une statue équestre, de grandeur naturelle, placée au-dessus du banc-d'œuvre. Le cheval, orné d'un caparaçon aux armes de Chabannes, peint et doré sur les bords, avait le poitrail cuirassé. Le cavalier, armé, avait le casque en tête, un guidon au poing, les gantelets aux mains et les éperons aux pieds. Il était ceint d'une écharpe rouge. On croyait dans toute la paroisse, en 1688, lors de la tournée épiscopale d'André Colbert, évêque d'Auxerre, qui a constaté ce fait dans le procès-verbal de sa visite, que cette statue représentait saint Fergeau, en sorte qu'au jour de la fête du saint patron on plaçait des guirlandes de fleurs aux pieds du cheval et une couronne sur la tête du cavalier.

C'est également dans le but de réhabiliter la mémoire de son père que Jean de Chabannes, à la mort de Geoffroy Cœur, se rapprocha des héritiers de celui-ci et, comprenant la nécessité d'une transaction qui pouvait seule lui permettre de se considérer comme possesseur légitime de la terre de Saint-Fargeau, agréa ou fit accepter un compromis par suite duquel Charles VIII fit expédier des lettres au parlement, le 27 août 1489, pour *qu'il ne fût pas mis empêchement à l'accord et pacification proposés.* La cour homologua en conséquence, le 3 septembre, cet accord intervenu le 31 juillet. En voici les dispositions :

« Les parties estant en adventure de choir en grande invo-
» lution de procès et dépens avant l'issue d'iceux, elles aiment
» mieux traiter, transiger et s'accorder ensemble de bonne foy,
» à ce mues par le conseil de plusieurs notables personnes et
» de leur parenté qui voulaient mettre paix et nourrir amour
» entre les parties : c'est pourquoi elles sont convenues que
» ledit comte Jean promet bailler, assigner, céder et trans-
» porter à ladite veuve et héritiers 400 livres de rente tournois,
» en revenu, annuelle perpétuelle, et pour ce cède la seigneurie
» de Beaumont-le-Bois, pour et en assiette de 200 livres tournois
» de rente sur et tant moins de 400 livres; et pour les autres
» 200 livres, ledit seigneur comte Jean s'oblige et promet de
» les assigner dedans les prévosté et vicomté de Paris, et tout
» en fonds de terre, rente et revenue bien et duement, en lieu
» convenable, dedans un an prouchain venant, tellement que
» que perpétuellement ladite rente ou revenue se puisse prendre
» sans aucune diminution. Ledit sieur comte Jean promet payer
» et fournir icelle somme de 200 livres de rente auxdits veuve
» et héritiers de Geoffroy Cœur dedans la ville de Paris par
» chacun an en quatre termes accoutumez, le premier terme à
» Nouel prochain venant; et ledit seigneur comte ne pourra

» rachepter ladite rente qu'en en racheptant 50 livres à la fois » au moins, en en payant la somme de 1,000 livres tournois. » En outre, promet mondit seigneur le comte payer 10,000 écus » d'or à la couronne, c'est à savoir présentement 3,000 écus » d'or que lesdits veuve et héritiers reconnoissent avoir reçus et » estre contents, et le reste d'année en année, sçavoir 2,000 » écus à la Saint-Jean-Baptiste prochain venant, 2,500 écus à » la Saint-Jean-Baptiste suivant, et 2,500 écus à la Saint-Jean- » Baptiste de l'an mil-quatre-cent-quatre-vingt-douze. » Ces 10,000 écus d'or représentent aujourd'hui cent onze mille francs.

Jean de Chabannes porta, dès 1470, le titre de seigneur de Saint-Fargeau, quoique son père eût conservé la possession de cette terre, nous pouvons dire même les revenus, car le seigneur *in partibus* éprouvait en 1486 des embarras financiers qui le forcèrent à recourir à un prêt usuraire de 348 écus d'or, dont le billet, du 19 janvier, souscrit au profit du sieur de Primauldaye, notaire et secrétaire du roi, et causé pour prix de vente de 134 peaux de marthes, ne fut remboursé qu'un an après la mort du Grand-maître. Quoiqu'il en soit, Jean de Chabannes se livra bientôt complètement à la sauvagerie de son caractère et à la bizarrerie de son esprit. L'exercice du cheval devint alors pour lui une passion. Chaque jour il faisait sa promenade, mais sans selle et sans bride, sans volonté et sans but, abandonnant à sa monture le choix du terrain, la liberté de l'allure et la pensée du retour. Il fit en revanche beaucoup de fondations pieuses, et, comme c'est ce que nous connaissons de plus important dans sa vie, nous devons indiquer toutes celles du moins qui concernent Saint-Fargeau.

Le 25 décembre 1489, il augmente le chapitre de deux chanoines. Le 12 juillet 1491, il établit deux chapelains aux

autels de Saint-Michel et de Saint-Sébastien et fonde 60 livres de rente pour une messe quotidienne à perpétuité. Le 21 avril 1499, il fonde une rente de 32 livres pour d'autres messes en l'honneur de saint Hubert et de la sainte Vierge, sous le titre de *Notre-Dame de la Victoire*, en souvenir du lieu de sa présentation au roi et de son admission à son service, et il institue une aumône générale de cinq bichets de blé à chacune des fêtes de la Vierge : la Purification, l'Annonciation, l'Assomption et la Conception. Le 25 avril 1501 enfin, il ajoute au personnel du chapitre un semi-prébendé sous le titre de chanoine de Saint-Yves.

Nous devons aussi rapporter un événement qui agita les dernières années de sa vie.

Jean de Chabannes avait eu, de son premier mariage, avec Marguerite de Calabre, une fille unique qui épousa, en 1496, Jacques de Coligny, seigneur de Châtillon-sur-Loing, et qui mourut sans enfant au printemps de 1501. La douleur qu'il ressentit de cette perte fut augmentée par les circonstances qui accompagnèrent cette mort et dont le but était de le dépouiller de la succession de sa fille.

Jacques de Coligny se prévalait d'un testament *in extremis* fait en sa faveur, et Jean de Chabannes prétendait que sa fille n'avait pas alors *l'entendement* nécessaire pour tester. Voici les faits dans toute leur naïveté :

Le notaire rédacteur, Me Guergusengot, appelé à s'expliquer sur les circonstances qui accompagnèrent la rédaction du testament, se rendit à Saint-Fargeau et affirma en présence de témoins et sous la foi du serment, *la main droite sur le piz :*

Qu'un vendredi matin, à cinq heures environ, il fut mandé pour faire le testament de madame de Châtillon ;

Qu'il se présenta à cet effet au château ;

Que le maître d'hôtel de M. de Châtillon le reçut *plorant fort et se tirant les cheveux*, et l'introduisit dans la chambre où était la malade ;

Qu'il trouva celle-ci couchée, ayant à son chevet *deux prêtres qui l'admonestoient*, et une demoiselle qui lui tenait les pieds ;

Que lui-même porta la main aux pieds de la malade et lui toucha les jambes, trouvant le tout *froid comme glace ;*

Que s'étant ensuite approché du chevet, il remarqua le fauconnier Thomas disant à madame de Châtillon qu'elle mangeât et *fît bonne chère*, ce qui lui parut fort déplacé ;

Que cependant il prit le testament préparé par son clerc et en commença la lecture, article par article, à madame de Châtillon, qui répondit d'abord *oui*, puis qui cessa de répondre et mourut.

Qu'en conséquence il a toujours considéré ce testament comme nul et sans valeur ;

Jacques de Coligny fut bientôt informé de cette déposition et de ce qu'elle avait d'accablant contre lui. Sa colère et celle de sa mère s'exhalèrent alors en menaces qui effrayèrent Mᵉ Guergusengot, et, sous cette pernicieuse influence, il rétracta sa première déclaration ; puis, luttant entre l'amour du bien et la crainte de sa ruine, il se rendit à Gien, près de M. Pelou, procureur-général de ce comté, et lui fit part de sa cruelle position. Recommandez-moi, je vous en prie, lui dit-il, à M. de Chabannes et tâchez qu'il prenne pitié de moi et de mes filles prêtes à marier ; dites-lui que si j'ai varié dans ma première déclaration, c'est que j'étais sous le coup de la menace de M. et de Mᵐᵉ de Châtillon ; qu'étant notaire à Châtillon, je ne puis échapper à leur colère, mais que, partout où je me trou-

verai en lieu de sûreté, je reviendrai à la vérité tout entière.

Cette fâcheuse affaire, après beaucoup d'irritation de part et d'autre, se termina par une transaction.

Jean de Chabannes mourut en 1505 et fut inhumé dans l'église de Saint-Fargeau, ainsi que le rappelait cette simple épitaphe :

C'EST LA DEMEMBRANCE D'EXCELLENT COMTE
JEAN DE CHABANNES, FILS D'ANTOINE ET SON
SUCCESSEUR, QUI EUT DEUX NOBLES
DAMES ET SAGES EN BON ET FÈAL MARIAGE.
PRIEZ DIEU POUR LUI.

Quelques années auparavant, deux événements assez singuliers s'étaient passés à Bléneau.

Obligés, pour l'honneur de leurs maisons à s'associer à l'enthousiasme des croisades, tous les seigneurs avaient dû, pour faire face aux frais d'une expédition lointaine, réaliser des sommes considérables. L'embarras financier, qui résulta de cet état de choses, fut le premier germe de liberté jeté au milieu des vassaux et le premier bienfait réel des croisades, car ce fut dès lors qu'on vit se multiplier les concessions de droits d'usage d'une part, et d'autre part le rachat des servitudes les plus odieuses.

Bléneau. cependant, vient nous offrir beaucoup plus tard un tout autre exemple.

Par un contrat synallagmatique passé entre le seigneur et la communauté des habitants, le 23 février 1497, ceux-ci, en échange d'un vain droit de pêche et de quelques usages improductifs, créent, au profit du seigneur, la banalité du moulin de la ville, exempt jusque-là de ce privilége gênant et abusif.

Heureusement cet acte restera longtemps une lettre morte, et ce ne sera qu'après plusieurs siècles que nous en verrons réclamer l'exécution pour la première fois.

Le second événement fut plus heureux pour les habitants de Bléneau, mais il n'est pas moins insolite et ne leur fut guère plus profitable.

Depuis quelque temps, la messe basse du Saint-Sacrement qui se disait tous les jeudis, pour les paroissiens de Bléneau, était supprimée. On murmura d'abord tout haut contre le curé qui détruisait ainsi l'œuvre d'une pieuse fondation ; puis ces plaintes se calmèrent et le curé, continuant ses réformes, l'autel resta les jours de fête sans luminaire.

Pour le coup le torrent déborda ; il y eut récriminations, instances, procès. Enfin, une sentence arbitrale, rendue à Auxerre par messire Audry, le 20 septembre 1499, condamna le curé à fournir, tous les jours de fête, deux cierges pour le grand autel, et à dire, d'autorité de justice, la messe hebdomadaire supprimée.

DÉY.

# NOTE

## SUR UNE STATUETTE EN BRONZE DU XIIe SIÈCLE, TROUVÉE A AUXERRE LORS D'UNE FOUILLE DANS LA RUE SAINT-PÉLERIN.



Lorsqu'au mois d'avril 1856 on faisait des fouilles dans la rue Saint-Pèlerin, à Auxerre, la pioche d'un terrassier frappa sur une statuette en bronze, la traversa, puis l'amena ensuite à la surface du sol.

Cette statuette a 145 millimètres de hauteur; elle représente

un clerc agenouillé. Les jambes par leur disposition singulière et leur position forcée figurent assez bien un trépied; enfin le bras droit est étendu et la main est formée par une espèce d'anneau.

La figure est loin d'être belle: le nez épaté, les lèvres épaisses, la bouche très-grande et les yeux saillants, largement ouverts, ne contribuent pas médiocrement à lui imprimer un cachet de laideur peu commune. Les cheveux sont plats sur le front; à partir des tempes ils tombent en ondulant quatre fois avec une certaine raideur et puis ils se retournent en forme de bourrelet et ont alors quelque analogie avec les « ailes de pigeon du bon vieux temps. » Ces cheveux, les yeux et les lèvres ont été retouchés au burin, les coups sont encore très-visibles.

Le bras gauche est, relativement au bras droit, beaucoup trop long et sa forme, arrondie en anse, n'est pas gracieuse; la main très-large, fort empatée et mal venue lors de la fonte, s'appuie sur la cuisse du même côté dont la position est un peu plus naturelle. Quant à la jambe droite, il est difficile, en ne voyant pas l'objet, de s'imaginer le tour de force qu'on lui impose; l'attitude en est bizarre: la cuisse n'existe certainement pas, mais en revanche la jambe est d'une longueur indéfinie. Les chaussures se terminent en pointe et s'attachent sur le pied.

Quant au vêtement, il demande une description aussi minutieuse; la robe tombe avec raideur et ne fait aucun pli. Au cou elle est garnie, d'une collerette, espèce de « fraise », peu développée. Une ciselure indique, sur la poitrine, l'endroit où la robe s'ouvrait et elle aboutit, au bas du vêtement, à une échancrure assez large dont les angles sont arrondis; les manches collent sur les bras et on ne voit point l'endroit ou les poignets s'arrêtent.

Cette robe a reçu une décoration fort naïve, composée uniquement de zigs-zags gravés au burin. L'enmanchure de la robe, vers l'épaule gauche est figurée par un trait assez profondement accusé; la manche est aussi ornée de zigs-zags, quant au bras droit, il n'y a point de dessus.

A quel usage cette statuette a-t-elle servi? sa forme ayant un certain rapport avec les chandeliers du moyen-âge, nous porterait à penser qu'elle a été destinée au même usage et que la main droite était terminée par un anneau, afin de laisser passer la douille de la bobèche qui recevait la bougie. Mais alors il fallait que cette douille entrât « à serre », ainsi que ce dessin le démontre, et qu'elle eut la hauteur exacte de la statuette, autrement l'équilibre ne se serait pas maintenu.

En effet, nous avons remarqué qu'un certain poids agissant sur l'anneau entraînait facilement la statuette en avant; or, pour parer à cet inconvénient, il fallait employer le moyen que nous venons d'indiquer.

La conservation de cet objet laisse un peu à désirer : le nez est rongé du côté droit, les prunelles, jadis incrustées, sont vides maintenant et la pioche de l'ouvrier qui l'a découvert, a laissé une profonde empreinte sur le côté droit, près des bords de la robe. Par derrière le métal plus faible d'épaisseur a été oxydé beaucoup plus vite et on remarque, en outre, une autre déchirure; peut-être n'est-ce qu'une fente semblable à celle que l'on voit sur le devant de la robe.

La patine s'est enlevée par parcelles et ne laisse plus à découvert, dans les endroits où elle a disparu, que des taches brunâtres. Quelques striures ont été grattées et le métal est apparu brillant, les reflets paraissent dorés.

L'intérieur est creux jusqu'au milieu du corps. Les parois n'ayant pas été dégagées du sable, dans lequel la statuette a été fondue, ont plus souffert que les parties retranchées et, si on voulait enlever la crasse engendrée par l'oxyde et la terre, on courrait grand risque de détruire cet objet curieux que les premières années du XII[e] siècle on vu créer.

Cette statuette a été déposée par les soins de M. le baron Martineau des Chesnez, maire, au musée de la ville d'Auxerre.

Emile Amé.

# BATAILLE DE MONTCULLAN

## OU DE

# QUARRÉ-LES-TOMBES,

### LIVRÉE CONTRE LES NORMANDS, EN 925, ET PLACÉE A TORT PAR L'ABBÉ LEBEUF A CHALAUX.

---

Les Normands, ces sauvages brigands, commencèrent leurs courses en France vers l'an 800 : ils revinrent, à la faveur des troubles du royaume, sous Charles-le-Chauve, remontèrent la Seine et la Loire avec un nombre considérable de bateaux, de là se répandirent dans les provinces, où ils commirent d'affreux ravages ; les monastères surtout excitaient leur cupidité. Il n'y en eût pas un qui ne fut rançonné, pillé et brûlé ; le viol, le massacre étaient à l'ordre du jour. Bestiaux, habits, ornements, reliquaires, or, argent, tout était emporté. Las de butiner, ils retournaient dans leur patrie pour revenir en plus grand nombre.

Une bande considérable de ces pillards, que les peuples désignaient sous le nom de païens, pénétrèrent en Bourgogne en 925, sous la conduite de Rainold, leur chef. Raoul venait de monter sur le trône. Il avait battu les Normands en différentes rencontres. Ayant appris qu'ils ravageaient la Bourgogne, il accourut à son secours, amenant avec lui plusieurs chevaliers

de l'église de Reims et autres guerriers, ainsi que Abon, évêque de Soissons. A son arrivée, il lève des troupes en grand nombre dans l'Auxerrois et dans toute la Bourgogne (1); Il entraîne à sa suite les évêques, les comtes, les barons, pour combattre ceux qui se faisaient les ennemis de Dieu et des hommes. Il est probable que les troupes furent dirigées successivement à Montcullan, aujourd'hui Quarré-les-Tombes. Velly dit que Raoul les commandait en personne (2), mais Lebeuf pense que c'était un de ses généraux. Les deux armées en vinrent aux mains sur le versant de la colline sur laquelle est bâti Quarré, à l'ouest, dans un lieu appelé le Champ-Cullan; on se battit avec acharnement. Les Normands y perdirent plus de huit cents hommes et les Français plusieurs milliers; la tradition du pays porte la totalité des morts à six mille, au nombre desquels était le comte Warnier ou Garnier, que des auteurs ne qualifient que de vicomte de Sens; son cheval ayant été tué, il fut aussitôt arrêté et mis à mort. Parmi les blessés on remarque Ansegise, évêque de Troyes. On voit encore au nombre des seigneurs qui se trouvèrent à cette bataille, le comte Manassès, que Duchêne dit être des seigneurs de Vergy, et un évêque nommé Gozeclin, qu'on croit avoir occupé le siége de Langres. Voilà tout ce que l'on sait de certain sur cette bataille, au rapport de l'abbé Lebeuf, qui a consulté, à ce sujet, tous les historiens du temps (3).

Le grand nombre de recrues, dont se composait l'armée française, explique avec quelle facilité les Normands, qui étaient aguerris, les taillèrent en pièce au commencement du combat : mais bientôt accablés par le nombre et la valeur de quelques

(1) *Collectâque in Burgundiâ militum manu non paucâ.*

(2) Hist. de France, t. II, p. 208.

(3) Mercure de février 1735, p. 260 et suiv.

troupes d'élite, ils prirent la fuite en laissant aussi le champ de bataille couvert de leurs morts. Velly, sans désigner le lieu où elle se donna, dit que les Normands, assiégés dans leur camp, échappèrent à une entière défaite à la faveur d'un bois par où ils s'enfuirent pendant la nuit (1). Au bas du Champ-Cullan se trouve, en effet, l'entrée d'une forêt de 1,235 hectares, appelée vulgairement *Les Bois-du-Roi* (2). Ce qui montre encore que la victoire resta aux Français, c'est qu'une partie de ceux qui périrent dans le combat eurent leur sépulture dans des tombeaux en pierre dont il y avait un dépôt considérable dans l'endroit même, comme nous le verrons plus loin. Or, pour enterrer ses morts aussi honorablement il fallait être maître du champ de bataille.

Est-ce dans le Champ-Cullan, à Chalaux, ou ailleurs qu'eût lieu ce combat mémorable, c'est ce qui a préoccupé les historiens. Laissons, avec l'abbé Lebeuf, les grandes chroniques qui, écrites loin du théâtre de la guerre, ont donné dans de graves erreurs. Golut et Pithou disent, après elles, que cette bataille se donna dans le Charolois ; oubliant que ce pays s'appelait originairement *Quadrigella*, dont on a formé *Quadrella*. Desguerrois et le père Daniel la placent à Chaumont-en-Bassigny, assertion qui n'est pas mieux fondée que la précédente, car Adrien Valois tire ce nom de *Calvus Mons*, de la sécheresse et de la stérilité de certaines montagnes du pays.

Lebeuf fait remarquer qu'outre Frodoard de Reims, auteur contemporain, qui dit que la bataille se donna sur le Mont Cullan

(1) Velly, hist. de France, t. II, p. 208.

(2) On lui donnait anciennement le nom de *Forêt-au-Duc*, parce qu'elle appartenait aux ducs de Bourgogne. Depuis qu'elle est passée dans le domaine de la couronne on l'a nommée *Les Bois-du-Roi*.

(*in montem Calaun*), cinq écrivains des environs d'Auxerre, donnent la date et le nom du lieu où l'on se battit. Ce sont : 1° la chronique de Vézelay dans laquelle on lit à l'année 925 : guerre ou combat sur le Mont Cullan, où fut tué le comte Garnier. (*Bellum in monte Callau ubi Garnerus comes cecidit*); 2° le continuateur d'Aymoin qui ne fait qu'un seul mot de *Kalomonte,* en quoi il a été suivi par Taveau dans son histoire des archevêques de Sens; où il dit que la bataille fut livrée *prope Kalaumontem :* Pithou écrit, *ad Kalaumontem*; 3° la chronique sénonaise du XII<sup>e</sup> siècle qui porte *in monte Chalo;* 4° celle de Saint-Marien d'Auxerre, qui emploi les mêmes expressions; 5° celle de Tours, qu'on croit écrite par un auxerrois, parce qu'on y trouve un grand nombre de faits concernant l'église et le pays d'Auxerre (1). Après avoir rapproché ces auteurs les uns des autres, Lebeuf dit avec assurance que la bataille s'est donnée à Quarré ou aux environs. Ignorant que la colline sur laquelle est bâti le bourg, devait alors s'appeler *Mont-Cullan*, comme nous le verrons plus loin, et que les tombes qu'il visitait en 1728 étaient déposées à l'entrée du Champ-Cullan, il alla jusqu'à Chalaux, c'est-à-dire à six kilomètres plus loin, pour trouver un nom identique avec celui des anciennes Chartes, dans lesquelles on lit *Kalau, Callau, Calo, Calaun, Kalaumons...* On peut affirmer qu'il y a eu ici infailliblement une méprise. La deuxième lettre a été mal reconnue. Au lieu d'un *u* on a cru voir un *a*, erreur qui s'est glissée facilement dans un nom barbare. En effet, qu'on change l'*a* en *u* et on a *Kulo, Cullau, Culo, Culaun, Kulaumons*, dont la langue française, en adoucissant sa prononciation, dans la suite des siècles,

(1) Dom Marten, t. VI.

a formé *Cullan*. Cette rectification résout le problème qui a embarrassé nos archéologues : nous ne doutons pas qu'ils n'apprécient ces raisons et n'y donnent leur assentiment. Avant d'entrer dans les preuves de cette assertion, examinons quelles pouvaient être les positions des deux armées.

L'une d'elles, probablement celle des Français, qui venait de la Bourgogne, occupait les quelques maisons qui formaient alors le bourg de Quarré. On dit qu'elle était campée dans *le Pré Saint-Georges*, entre Champlois (1) et le Champ-Cullan ; elle dut se ranger en bataille derrière les maisons, au haut de la colline. Cette position lui donnait un avantage incontestable. A un demi kilomètre par derrière, passait une voie romaine (2), par où arrivaient les troupes et les approvisionnements. Elle avait devant elle un plateau qui a, depuis Champlois jusqu'à Montgaudier, trois kilomètres de largeur (3), et qui descend en pente douce vers le ru Tanquoin sur un kilomètre de longueur.

Au-delà du ru est un versant pareil au Champ-Cullan, mais plus escarpé où se trouvaient très-probablement les Normands qui venaient de quitter les bords de la Seine et étaient arrivés par des chemins difficiles. Derrière eux étaient les deux hameaux de Bousson séparés par un ruisseau de ce nom, et à un kilomètre plus loin, la rivière de Cure, derrière laquelle se trouvent les territoires de Marigny-l'Eglise et de Chalaux.

(1) On fait dériver *Champlost*, près de Saint-Florentin, de *Campus* ou *Castrum exercitûs*, parce qu'on disait autrefois *l'ost* pour l'armée du roi, du latin *hostis*. Champlois n'aurait-il pas une semblable origine?

(2) Elle paraît venir d'Autun et se dirige à Vézelay par Velars, Saint-Germain et Usy. On lui donne le nom de *Chemin-des-Romains*.

(3) Entre Montgaudier et Montarin, on voit sur le versant qui les sé-

Le combat engagé dans cette position fut long et meurtrier; les Normands, vainqueurs au début, firent couler des flots de sang dans les rangs de l'armée française, comme on en peut juger par les pertes considérables qu'elle éprouva; mais bientôt, comme nous l'avons fait observer, accablés par le nombre et la valeur de nos guerriers, ils furent heureux de rencontrer une forêt pour couvrir leur fuite.

Revenons aux preuves qui démontrent que cette bataille s'est donnée à Quarré et non ailleurs; la tradition, les légendes populaires, les chants d'un poète du XIIIe siècle, les objets trouvés dans les tombeaux où furent enterrés les morts, confirment ce fait historique.

Un passage de la notice de Bocquillot, chanoine d'Avallon, sur les tombes de Quarré, va nous apprendre ce que l'on en débitait il y a cent trente et même deux cents ans. « Depuis près de cinquante ans, dit-il, que je vis, pour la première fois, ce grand nombre de cercueils sur la terre, tant dans le cimetière que sur la place publique, ma curiosité fut piquée de cet objet, j'allai voir sur-le-champ feu M. Morisot, curé de Quarré, homme d'esprit et de mérite, et je lui demandai d'où étaient venus tant de tombeaux de pierre dans sa paroisse. Je n'en sais rien, dit-il,

parc, jusqu'à trois murs en pierres sèches, dont les revêtements sont en beaux moellons : ils s'étendent en lignes, du levant au couchant, sur 2 mètres de hauteur, 3 d'épaisseur, et 60 à 80 de longueur. Ces murs ne sont pas l'ouvrage des Morvandeaux, trop peu laborieux pour avoir exécuté un pareil travail au profit de leurs propriétés ; ils sont dus ou aux soins des frères de Regny qui, au XIIe siècle, possédaient une vaste propriété à Montgaudier, ou ont été exécutés pour fermer le camp de l'armée Française, au nord, lequel eut été clos au midi par les bois du roi et le ru Tanquoin.

tout ce que j'en puis dire, c'est que j'ai appris de mon oncle, qui a été longtemps curé avant moi, que la tradition du pays était qu'autrefois : *il s'était donné ici une furieuse bataille* entre les Chrétiens et les Sarrasins, que la victoire était demeurée aux Chrétiens, qu'ils avaient enterré les Sarrasins dans de grandes fosses, et les Chrétiens dans des tombeaux en pierre. » Comme les faits s'obscurcissent avec le temps, on voit que les Sarrasins qui, à l'occasion des croisades, avaient rempli l'Europe du bruit de leur nom, sont substitués aux Normands (1).

Voici d'autres traditions locales : les uns disent que c'est dans le Champ-Cullan que la guerre a commencé et qu'elle doit y finir, d'autres ajoutent que les tombes ont été amenées de Champ-Rotard pour enterrer les morts restés sur le champ de bataille; d'autres enfin, que, depuis ce moment, le rossignol ne chante plus dans les bois du roi, et, à ce propos, ils racontent l'épisode suivant : le lecteur comprendra que ce trait et ceux qui suivent, quoique fabuleux, reposent néanmoins sur un fait certain, c'est-à-dire sur une grande bataille donnée en cet endroit, comme les épisodes du Tasse portent également sur un fait historique : le siége et la prise de Jérusalem.

Après un premier combat, le comte Renaud, l'un des héros qui se signalèrent en combattant contre les Normands, entra dans les bois du roi pour s'y reposer ; charmé par le chant mélodieux du rossignol, il s'y endormit d'un profond sommeil. A ses côtés se tenait son valeureux coursier attaché à un vieux chêne. Pendant qu'il se livrait au repos, les deux armées en

(1) Si les Sarrasins, qui traversèrent le Morvan en 727, avaient subi au Champ-Cullan un échec tel que le rapporte l'histoire, ils n'auraient pas continué leur marche victorieuse jusqu'à Sens, d'où ils furent repoussés.

vinrent de nouveau aux mains avec un acharnement sans égal. Le cliquetis des armes devint si perçant et les cris des combattants si aigus, que la monture du guerrier, dans son impatiente ardeur, à force de trépignements s'enfonça dans la terre jusqu'au ventre. Renaud, éveillé au bruit, saute sur son coursier en maudissant le charmant oiseau dont le doux ramage avait contribué à son assoupissement; il accourt, rapide comme l'éclair, au secours de ses frères d'armes qui tombaient sous le fer de l'ennemi. Déjà les barbares, enhardis par un premier succès, marchaient la lance en avant sur les bataillons français, lorsque le héros, saisissant, à défaut d'autre arme, un chevron que le hasard place sous sa main, s'élance dans la mêlée, frappe, tue, disperse; mais comme il frappait en bout, une voix lui crie :

> Frère Renaud, touchez, je vous prie, en fauchant,
> Vous en abattrez aussitôt mille que cent.

Obéissant à cette voix du ciel, les infidèles tombent sous ses coups, comme les épis de blé sous la faux du moissonneur. Bientôt ils prennent la fuite, laissant la terre jonchée de cadavres. La gloire de cette journée est due à la valeur d'un guerrier. Cet épisode, dont on ignore l'origine, a pu être tiré du roman dont nous allons parler.

Depuis la malédiction lancée contre le rossignol, on n'entendit plus son chant mélodieux dans la forêt. On ajoute que les païens furent enterrés dans des fosses sur lesquelles il poussa des buissons d'épines, et que des tombes descendirent miraculeusement du ciel pour inhumer les chrétiens.

Un poète du XIII^e siècle a chanté longuement cette bataille, et les tombeaux de Quarré, trouvés par miracle, un matin, pour enterrer les morts. Nous regrettons de ne pouvoir consulter cet auteur, dont le nom a échappé à l'histoire, nous aurions pu y

trouver de précieux renseignements. Nous allons en citer quelques passages que nous devons au chanoine Bocquillot (1), qui avait en sa possession une copie du manuscrit appartenant à Bouhier de Savigny, président au parlement de Dijon. Il dit que cet auteur était des environs de Quarré, que son ouvrage prouve qu'il connaissait le pays. Il avait recueilli les souvenirs encore brûlants de ce combat mémorable et l'avait raconté à la manière des poètes : peut-être avait-il sur cette affaire des relations que nous n'avons plus. Son ouvrage est dédié à Jeanne de Bourgogne, femme de Philippe-le-Long. Le héros est Gérard de Roussillon qui livre une bataille contre le roi Charles-le-Chauve. Drohon, père de Gérard, tient ce langage à toute l'armée pour lui donner un cri de guerre et la rallier dans le besoin.

Se vous plait, aujourd'hui le cry sera Saint George,
Bon métier avons d'aide, il la nous puet bien faire,
Aujourd'hui en avons besoin dans cette affaire.
Sa chapelle est cy près, au lieu qu'en dit Quarrée
Là seront transportés à chars et charretée,
Les morts qu'aujourd'hui perdront mortelle vie,
Et gaignerons ce lit où nul ne porte envie,
Le cry est beau et bon et sassiert (2) à gendarmes,
Qui mettent en péril leurs biens, leurs corps, leurs ames.
Tuits ensemble répondent, criants à haute gorge,
Nous voulons aujourd'hui tretuits crier Saint George.

On est étonné que le poète, après avoir fait ranger l'armée en bataille sous les murs des maisons de Quarré, et lui avoir donné pour mot d'ordre le nom de Saint-George, dont la chapelle,

(1) Dissertation sur les tombeaux de Quarrée, Lyon, 1724.
(2) Siet, vieux mot, convient.

aujourd'hui l'église paroissiale, était auprès, fasse livrer le combat à Pierre-Perthuis, à cinq lieues plus loin; peut-être a-t-il voulu parler d'une rencontre qui aurait eu lieu dans cette commune avec les Normands, ou rendre célèbre un pays qu'il affectionnait; ensuite il fait rapporter les morts à Quarré *à chars et charretées*, pour y être inhumés.

Gérard avait fait venir à son secours sept rois chrétiens d'Espagne et Drohon son père. Il fait aussi marcher du fond de cette province, au secours et à la solde de Charles-le-Chauve, deux rois et trois amiraux sarrasins, et, en outre, un roi de Constantinople qu'il nomme Saladin. Ils se rendent en Bourgogne où ils livrent une bataille; elle est si sanglante que des ruisseaux de sang coulent de toutes parts, au point que la rivière en est débordée.

Et crut si la rivière par droite force vive,
Qu'elle yssit du chenel ni ot si haute rive.

Le ru Tanquoin a pu, en effet, voir ses eaux grossies par le sang des morts et des mourants et même débordées à cause des cadavres qui barraient son passage. Un miracle sépare les deux armées, la victoire demeure à Gérard. Il se met en prière avec Berthe, son épouse, pratiquent ensemble un jeûne rigoureux durant lequel ils sont deux jours et deux nuits sans manger et font vœu que toute leur vie ils n'useront que de pain d'orge, et voici que le lendemain matin, on trouva miraculeusement de magnifiques tombeaux en pierre dans lesquels on inhuma les corps des chrétiens qu'on avait amenés sur des chars. Gérard et Berthe employèrent sept jours à leur rendre ce pieux devoir. Les Sarrasins, qu'il substitue aux Normands et qui ont péri dans le combat au nombre de vingt mille, sont également amenés à Quarré,

sur des charriots, et enterrés dans des crots. Le mépris que le poète attache à ce genre d'inhumation, fait ressortir le prix des cercueils en pierre. Voici le passage du poème concernant la sépulture des morts après le combat.

Les grands les leurs emporte un chacun en leur terre
Es autres qui demourent fallut sepulcres guèré
Gerard et dame Berthe Dieu de bon cœur prièrent,
De deux nuits et deux jours ne burent ni mangièrent,
Et jurent que jamais n'useront que pain d'orge,
Jusqu'à temps qu'à Quarrée, où l'on orc (prie) saint George,
Soint mis tuits les chrétiens en noble sépulture.
Ceux mettre noblement mettent toute leur cure (soin).
O com Dieu fit pour eux un moult très-grand miracle.
Ils trouvèrent le min (matin) pour chacun habitacle,
Les très-plus beaux cercueils, ja plus beaux ne verrez.
Et fuirent dans sept jours tuits dedans enserrez.
Plusieurs cercueils y a, ćy uns sont mis sur l'autre.
Les grands gens sont dedans sans argent et sans piautre :
Les menus dedans terre, en beaux cercueils geûrent (gissent)
Les Sarrasins en crots, tuits ensemble mis furent,
Non pas ou les chrétiens, ni près du cimetière,
Diables en leur enfer en font sous eux litière.

Le poète ne s'est pas écarté de la vérité en disant que les Chrétiens avaient été inhumés dans des tombeaux en pierre. Lorsque ce fait a paru dans l'histoire, le monde savant s'en est ému; les uns ont nié le fait, les autres en ont plaisanté; ne comprenant pas qu'après un combat, on eut pu fabriquer assez de tombes, ni en faire venir de plus de six lieues, en assez grand nombre, pour inhumer plusieurs milliers d'hommes, restés sur un champ de bataille. Ce qui est certain, c'est qu'il y avait alors sur la place publique de Quarré, terrain vaste et inculte, qui

s'étendait depuis l'étang jusqu'au Champ-Cullan, sur une longueur de plus de mille pas, et une moindre largeur(1), plusieurs centaines de tombes, exposées en vente avec leurs couvercles (2), rangés près d'elles. Au tome III de l'histoire de l'académie des inscriptions et belles-lettres de Dijon, l'espace qui renfermait les tombes n'est porté qu'à une longueur de six cent soixante pas, et le nombre des tombes à plus de deux mille. Les couvercles y entrant probablement pour moitié, leur totalité eût été d'environ un mille. Comme ces sarcophages étaient réservés pour les familles riches, on crut récompenser les officiers et les soldats qui avaient succombé dans le combat, en leur accordant cette sépulture distinguée, ce qui fut l'affaire de quelques jours, au moyen des bras dont disposait l'armée. Les tombes furent déposées dans le sein de la terre, au lieu même où elles se trouvaient, comme on en peut juger par les découvertes qu'on en a faites et qu'on en fait encore. Celles qu'on a vues depuis sur la terre, en grand nombre, ont été amenées pour recomposer le magasin, ou ont été tirées de terre pour des motifs quelconques (1).

On s'est encore étonné de ce qu'une partie de celles qu'on

(1) Dissert. sur les tomb. de Quarré, p. 4.

(2) Les couvercles sont des tombes à demi creusées, polies et arrondies par-dessus. Comme les tombeaux ont une longueur et une largeur différentes, chacun avait son couvercle qui lui était adapté.

(3) Celles qu'on voit dans le cimetière, au nombre d'environ deux cents, tant tombes que couvercles, ont été trouvées, en partie, vers 1783, en abaissant de un à deux mètres le niveau de la place publique. Leur nombre diminue insensiblement par suite de l'incurie des fossoyeurs qui les brisent en les déplaçant pour couvrir les fosses d'inhumation.

trouva dans la terre étaient vides et que d'autres renfermaient des débris humains. Cette différence provient de ce que l'air avait plus ou moins pénétré dans les tombes et avait hâté la dissolution des ossements, ou de ce que la place qu'elles occupaient était sèche ou humide; il est même étonnant qu'au bout de neuf cents ans, on trouve des restes aussi bien conservés. Quel motif d'ailleurs autre que celui d'une inhumation, aurait pu porter à enfouir ces masses énormes? Comme elles avaient une longueur et une largeur différentes, chacune avait son couvercle qui lui était adapté.

Voici quelques découvertes qui confirment ce que la tradition et l'histoire racontent touchant l'emploi de ces tombes à inhumer les soldats tués à la bataille de Mont-Cullan : En creusant les fondations de l'escalier du clocher, au XVIe siècle, on trouva un tombeau bien cimenté avec son couvercle. Il contenait trois corps, dont les ossements étaient rangés avec ordre. L'un d'eux, avait sur le front une ouverture à y coucher le doigt. On n'hésita pas à faire remonter cette inhumation au combat livré contre les Normands. Un des corps portait la marque de la blessure qui lui avait donné la mort, dans les autres elle n'était plus reconnaissable. Bocquillot, de qui nous empruntons ce fait (1), rapporte encore qu'en creusant une cave, on trouva un tombeau qui contenait un sabre, un éperon et quelques ossements, qui étaient évidemment ceux d'un officier de cavalerie. En creusant une autre cave, on découvrit aussi deux tombeaux, dans l'un desquels se trouva parmi les ossements une pièce de monnaie de la largeur de la paume de la main. Malheureusement elle fut portée de suite au change et on ne put connaître son millé-

(1) Dissertation sur les tombeaux de Quarrée.

sime ; on croyait avoir remarqué sur le revers une croix du Saint-Esprit.

En 1733, on abattit, près de l'église, un orme dont le diamètre, dans sa moindre épaisseur, était de 2 mètres 40 centimètres. S'il existait encore, il serait l'objet de la curiosité publique (1). On trouva, sous ses racines, cinq cercueils en pierre, avec leurs couvercles. Celui du milieu avait les pieds tournés vers l'Orient. Les autres étaient posés sans ordre, renfermant des corps presque réduits en poussière ; les dents surtout étaient conservées : la tête de l'un d'eux paraissait avoir été percée d'un coup de glaive (2).

Lorsqu'on bâtit la sacristie on trouva deux tombeaux : ils contenaient, avec quelques ossements, l'un des pendants d'oreilles et l'autre des éperons (3).

Voici la découverte la plus intéressante : lorsque, vers l'an 1782, M. Bégon, curé de Quarré, agrandit les chapelles latérales, qui formaient le transept de l'église, il rapporta le maître-autel au centre. En creusant les fondations, on mit à découvert un magnifique tombeau. Une foule de peuple accourut pour être témoin de son ouverture. Le couvercle ayant été levé avec précaution, on vit un corps qui paraissait avoir deux mètres de longueur, et d'une grosseur proportionnée. Sa tête était couverte d'un bonnet de velours rouge, pareil à ceux qui étaient

(1) On vient d'abattre, en même temps que l'église de Dun-les-Places, celui qui était près d'elle, au bord du chemin, et qui n'était pas moins remarquable. On en voit un à Saint-Brisson, qui a une circonférence de 7 mètres 66 centimètres.

(2) Lebeuf, Mercure de France, p. 274.

(3) Histoire de l'académie des inscriptions et belles-lettres de Dijon, t. III.

récemment à la mode qu'on appelait bonnets grecs. Un gland d'or, attaché au fond, retombait sur son front. A l'un de ses côtés était une longue épée que sa main tenait encore; son autre main était ramenée sur un poignard pendu à sa ceinture. Le bonnet était dans un état parfait de conservation, excepté dans la partie qui se trouvait sous la tête. On distinguait sur lui un vêtement militaire décoloré. Mais quel ne fut pas l'étonnement, lorsqu'en le touchant il tomba en poussière, à l'exception de quelques ossements. On regretta de ne pas l'avoir assez considéré avant que d'y porter la main. Le bonnet et l'armure, qui feraient aujourd'hui l'ornement d'un musée, furent déposés chez le curé et disparurent pendant la révolution de 1793. Nous avons recueilli ce fait de la bouche même de témoins de cette découverte.

Ne pourrait-on pas sans témérité affirmer que c'était le corps du comte Warnier, tué par les Normands; c'était un officier supérieur, le plus distingué de ceux qui succombèrent sous le fer de ces barbares, car la chronique de Vézelay parle de sa mort comme d'une perte qui fit sensation dans la France et dans l'armée. Sa haute taille, ses armes, son habillement, la place honorable qu'il occupe dans l'église, ne le font-ils pas assez reconnaître ? Son corps trouvé sans linceuil ne prouve-t-il pas qu'il a été enterré avec son habillement militaire, tel qu'il avait été ramassé sur le champ de bataille. Ne cherchons point d'inscriptions, l'épée est tirée du foureau, le deuil est dans l'armée, la victoire a coûté trop de sang pour qu'on songe à de pompeuses épitaphes, dernier apanage des vanités humaines. Les guerriers qui sont morts en défendant le trône et l'autel, trouvent dans de magnifiques tombeaux en pierre, une sépulture qui les honore devant les hommes. La Providence, qui leur a ménagé cette gloire humaine, leur en réserve une plus éclatante dans les cieux.

En 1818, époque assez rapprochée, le vent renversa, à l'extrémité de la place publique, non loin du Champ-Cullan, un poirier séculaire sous les racines du quel étaient deux tombeaux avec leur couvercles, dont l'un renfermait avec quelques ossements, un tronçon de sabre ; le reste de la lame était oxidé. A la même époque, six tombeaux sans couvercles, furent trouvés dans le ardin de l'ancienne cure, près de l'étang. On vient d'en découvrir un autre avec la charrue dans le Champ-Cullan; comme il était aussi sans couvercle, on n'y trouva que de la terre. Il est probable que la partie supérieure qui gênaient la culture a été enlevés à une autre époque et que la difficulté de sortir les tombeaux de la terre les a fait abandonner. Combien de découvertes de ce genre ont eu lieu depuis neuf cents ans et sont tombées dans l'oubli? Le désir de trouver les armures, ou quelques pièces de monnaies dont les généreux guerriers étaient nantis au moment de leur inhumation, n'a-t-il pas porté les habitants du pays à les exhumer?

A. Hugo a écrit dans *la France pittoresque*, à l'article du département de l'Yonne, que les tombeaux de Quarré ont été faits pour enterrer les soldats qui furent tués dans la bataille que les enfants de Louis-le-Débonnaire livrèrent à Fontenoy, près d'Auxerre. Un corps d'armée, dit-il, se sera retiré de ce côté et aura fait exécuter ces tombeaux. Ce fait, quoique inexact, prouve que l'auteur a trouvé quelque part qu'une bataille avait été livrée à Quarré et que les morts avaient été inhumés dans des tombes.

On voit que cette commune est encore pleine des souvenirs de cette sanglante journée. Rien au contraire ne la rappelle à Chalaux. Sans la conjecture de l'abbé Lebeuf, personne n'eut songé à y reconnaître un champ de bataille. Cette petite commune, bâtie au fond d'une vallée, sur la rivière de ce nom, ne présente de tous côtés que des versants tellement escarpés, qu'il serait impossible

à la stratégie d'y faire manœuvrer deux armées. M. Barat, ancien capitaine de l'empire, l'un des collaborateurs de l'*Album du Nivernais* (1), après avoir visité les lieux, fait livrer la bataille au-dessus de Chalaux, dans un canton appelé *les Plats*, près de Marigny-l'Eglise, à cinq kilomètres du Champ-Cullan. S'il eut connu cette dernière position et les souvenirs qui s'y rattachent, il n'eut pas hésité à y reconnaître l'emplacement de ce haut fait d'armes.

Tout porte à croire que la colline sur laquelle est bâti Quarré se nommait alors *Montcullan,* et s'écrivait d'un seul mot comme Montgaudier, Montarin, situés auprès, qui ont donné leurs noms aux agglomérations d'habitants qui se sont fixés à leur sommet ou à leurs pieds. Les historiens ont rendu cette dénomination, tantôt par un seul mot, comme *Kalaumons*, ou en deux comme *Mons Callau*.

D'anciens seigneurs du pays, connus seulement depuis le XVe siècle, ont porté ce nom. L'un d'eux, appelé *Jean de Cullan*, épousa Barbe de Barges, dame de Quarré. Une de ses filles, appelée Barbe, se maria à Philippe de Chastellux, souche de la branche de Bazarne. Leurs descendants furent expropriés par arrêt du 14 août 1564, et leurs biens adjugés à Simon des Loges, seigneur de Cheilly; ce qui éloigna cette famille du pays.

La célébrité qui s'attacha au dépôt considérable de tombes entassées sur le Mont Cullan aura fait oublier insensiblement cet ancien nom. On ne parla plus que des tombes, qui devinrent un objet de curiosité pour les savants et les ignorants. Jusqu'au XIXe siècle, on disait simplement *Quarrée*. Ce n'est que depuis cette époque que l'on a ajouté *les Tombes ;* comme

(1) Nevers, 1838, 2 vol. in-4°.

ce n'est que depuis trente ans environ, que les faiseurs d'almanachs l'ont mis au masculin qui a prévalu avec une facilité étonnante.

On fait dériver le nom de Quarré, des tombes ou pierres carrées qu'elles représentent. On cite à l'appui de cet opinion, l'expression dont se servait l'évêque d'Autun, lorsqu'il appelait au synode l'archiprêtre de cette paroisse : *Archipresbyter Sancti-Georgii de Quadratis* (lapidibus).

Voici un fait qui va à l'encontre de cette assertion :

Varé, fils de Corbon, par son testament passé à Semur en Auxois, en 706, légua aux abbayes de Sainte-Reine d'Alise, de Flavigny, de Saint-Andoche de Saulieu, et de Saint-Ferréol, ses dix-huit terres parmi lesquelles on remarque celle de *Careacum*, dans l'Avallonnais. (1) Si c'est Carré ou Quarré, comme on croit, son étymologie ne viendrait pas de ses tombes, dont le dépôt ne commença guère que vers cette époque, son origine, comme celle de tant d'autres localités, se perdrait dans la nuit des temps. Cela ne déroge en rien à l'emplacement de la bataille que nous avons reconnue dans le *Champ-Cullan*. Ce qui n'empêche pas que la colline elle-même ait été désignée par les historiens sous le nom de *Mont-Cullan*.

HENRY,
*Curé-doyen de Quarré-les-Tombes.*

(1) Histoire de l'abb. de Réaumaus



# DESCRIPTION

## DES POLYPIERS FOSSILES

### DE

## L'ÉTAGE NÉOCOMIEN.

---

*A Monsieur Cotteau.*

Monsieur,

Le département de l'Yonne, qui vous doit un important travail sur les Echinodermes, vous a révélé des richesses zoophytologiques d'autant plus précieuses, que la plupart des fossiles que vous avez découverts appartiennent à des espèces nouvelles ou non décrites.

Vous avez eu l'extrême obligeance, sachant la part active que je prends à l'étude des Zoophytes, de m'envoyer votre belle collection de Polypiers Néocomiens et je me fais un devoir d'en publier la description dans le Bulletin de la Société du département de l'Yonne qui en a fourni la plus grande partie.

Croyez, Monsieur, que je n'oublierai jamais les excellentes relations que nous avons eues ensemble, et veuillez agréer la Dédicace de cet ouvrage, comme un faible gage de mon affection et de ma haute estime.

E. DE FROMENTEL.

Gray 12 décembre 1856.

# POLYPIERS DE L'ÉTAGE NÉOCOMIEN.

## I.

L'étage Néocomien qui occupe la base des terrains crétacés et que M. d'Orbigny a subdivisé en deux étages, renferme, à sa partie inférieure ou Néocomien proprement dit, une faune zoophytologique des plus riches et des plus variées. Cependant malgré l'abondance et la bonne conservation des polypiers néocomiens, ils n'ont encore été le sujet d'aucun travail sérieux : deux ou trois de ces fossiles ont été décrits par les auteurs, et les noms de la plus grande partie des autres, qui sont cités dans le Prodrome de M. d'Orbigny, sont accompagnés de courtes phrases qui ne peuvent être regardées comme des descriptions, et avec lesquelles il est impossible de déterminer un fossile.

Les couches néocomiennes inférieures du département de l'Yonne ont fourni la plus grande partie des polypiers connus de cet étage, et c'est avec ces fossiles, que nous devons à l'obligeance de M. Cotteau, et ceux que nous avons recueillis nous-même dans les environs de Saint-Dizier, que nous avons entrepris la description des polypiers de l'étage Néocomien.

M. d'Orbigny cite 62 de ces fossiles dans son prodrome (1)

(1) Il est admis depuis quelque temps déjà qu'un naturaliste qui possède une collection plus ou moins riches en fossiles nouveaux et qui veut plus tard en faire la description, commence d'abord par faire un *prodrome* ou catalogue, c'est-à-dire qu'il indique par famille, et par genre, les fossiles qu'il possède en leur donnant un nom d'espèce, mais sans les décrire d'une manière complète : ceci s'appelle

sans les faire suivre d'une description qui puisse les faire reconnaître; aussi nous sommes-nous trouvé souvent très-embarrassé pour donner un nom d'espèce aux fossiles que nous avons étudiés, car nous étions arrêté par la crainte d'attribuer un nom nouveau à un polypier déjà nommé par M. d'Orbigny, ou de rapporter le nom d'espèce donné par ce savant à un fossile tout différent de celui pour lequel le nom a été créé. Aussi pour ne pas augmenter le nombre des espèces, nous avons conservé aux fossiles cités par M. d'Orbigny les noms d'espèces qu'ils portent dans le Prodrome, toutes les fois que nous avons cru que les fossiles que nous décrivions, avaient une analogie marquée avec ceux de M. d'Orbigny. C'est à ce savant qu'il appartiendra plus tard de redresser nos erreurs, si nous en avons commis, et d'indiquer si les fossiles que nous allons décrire avec les noms qu'il leur a donnés, sont en effet identiques ou non à ceux qu'il possède.

prendre date. Il est naturel, nous le pensons, que celui qui, par ses recherches et son travail est arrivé à découvrir de nouvelles richesses, recueille le fruit de ses peines et que ses découvertes ne lui soient pas enlevées par un autre, voilà le but du prodrome. Mais si un autre ami de la science vient à porter ses études sur les mêmes objets et qu'il veuille publier le résultat de son travail avant celui qui est l'auteur du catalogue, il arrive nécessairement que rencontrant des fossiles, peut-être identiques aux siens, mais indiqués sans description dans le prodrome, il se trouve dans la pénible nécessité d'inventer des noms nouveaux et de doubler le nombre déjà trop considérable des espèces, dans l'incertitude où l'a placé l'auteur du prodrome. Celui qui publie un prodrome, outre le grave inconvénient que nous venons de signaler et qu'il peut faire naître, manque encore son but. En effet, un fossile nommé, mais non décrit, est pour la science comme s'il n'existait pas; le seul auteur qui véritablement *prend date* est celui qui en indiquant un fossile, le fait suivre d'une description exacte et complète qui permet aux naturalistes de pouvoir facilement le reconnaître.

## II.

Malgré les admirables travaux des zoophytologistes modernes et surtout ceux de MM. Milne-Edwards et J. Haime, il est très-difficile aux personnes qui sont restées à peu près étrangères à l'étude des polypiers de pouvoir, à la première lecture des ouvrages qui ont été publiés sur cette matière, classer un fossile dans telle ou telle famille, tel ou tel genre, et à plus forte raison de lui assigner une place comme espèce.

Cette difficulté tient surtout à ce que les classifications adoptées aujourd'hui par les auteurs, bien que faites avec soin et basées sur des observations exactes, sont appuyées sur des caractères délicats, minutieux, que souvent la fossilification fait disparaître, ou qui échappent à un œil peu exercé. Nous avons essayé de faire disparaître en partie cet inconvénient en formant de grandes coupes qui, sans rien détruire des riches travaux de nos devanciers, frappent l'esprit, sont faciles à saisir pour l'œil et cependant n'amènent aucune confusion dans les genres établis jusqu'à ce jour.

Prenant pour base les caractères extérieurs qui résultent du mode d'agrégation, d'existence et de reproduction des polypiers, nous avons établi quatre grandes divisions qui comprennent toutes les formes possibles des zoophytes. Nous avons réuni tous les polypiers qui ont une existence isolée et qui ne se trouvent jamais, après leur entier développement, unis par un organe quelconque à leur semblable, et nous leur avons donné le nom de *Monastrées*; puis nous avons placé dans une seconde division tous les zoophytes qui, bien que vivant d'une vie individuelle distincte, sont cependant réunis en groupes fasciculés ou arborescents, résultat de la fissiparité ou du bourgeonnement, et nous les avons appelés *Disastrées*; tous les polypiers composés

dont les polypiérites indistincts forment des vallées, ou dont les calices confluents constituent des séries séparées par des crêtes ou collines plus ou moins prononcées, forment notre troisième division sous le nom de *Syrrastrées*; enfin, tous les polypiers agglomérés, qui, par leur réunion, donnent lieu à une masse empatante et astréiforme, dont les calices toujours distincts ne forment jamais de vallées, ni de séries séparées par des collines, constituent notre quatrième division sous le nom de *Polyastrées*, quels que soient du reste la forme du calice, le genre de reproduction et la manière d'être de la colonie.

Les Zoanthaires Apores, les seuls qui doivent nous occuper ici, puisque les autres n'ont pas de représentants dans l'étage Néocomien, ont été divisés par MM. Milne-Edwards et J. Haime en cinq familles principales : les Turbinolides, les Dasmides, les Oculinides, les Astréides et les Fungides. Ces divisions sont établies d'après la manière d'être des loges intercloisonnaires : entièrement libres chez les Turbinolides et les Dasmides, ces loges sont divisées par des traverses lamelleuses chez les Oculinides et les Astréides, et seulement par des synapticules dans les Fungides. Les autres caractères sont tirés de la forme des cloisons et des autres organes des polypiers. Ces divisions sont très-naturelles et surtout applicables aux zoophytes vivants où tous les caractères sont faciles à saisir ; mais, lorsqu'on a à examiner des fossiles dans lesquels des matières étrangères sont venues masquer les caractères essentiels, on se trouve très-embarrassé, non-seulement pour déterminer une espèce, mais encore pour faire entrer un fossile dans telle ou telle famille.

La division que nous proposons a surtout pour but de faciliter le classement des polypiers fossiles ; la forme extérieure indiquera toujours dans quelle partie on doit placer un fossile; il ne restera plus ensuite qu'à chercher les caractères qui

doivent lui assigner une place dans un genre ou comme espèce, d'après les indications qui ont été posées par les auteurs que nous avons cités.

Notre classification, comme nous l'avons dit précédemment, ne détruit rien des ouvrages des zoophytologistes qui nous ont précédés. Nous nous sommes servi de tous les caractères qu'ils ont indiqués, seulement nous avons pris dans chaque famille les polypiers ayant la même manière de vivre, de se reproduire et de s'agréger, et nous avons formé un tout divisé en sections, suivant les familles d'où nous les avons retirés. Ainsi nous avons des *Monastrées* Turbinolides, Dasmides, Astréides et Fungides ; des *Disastrées* Oculinides et Astréides, etc., etc.

Le tableau suivant rendra plus facilement compte de notre classification que toutes les définitions que nous pourrions en donner.

ZOANTHAIRES APORES.

| | Turbinolides | Dasmides. | Oculinides | Astreides. | Fungides. |
|---|---|---|---|---|---|
| | Types. | Types. | Types. | Types. | Types. |
| Monastrées. | Turbinolia. | Dasmia. | » » | Placosmilia. | Cyclolites. |
| | Caryophyllia | » » | » » | Montlivaultia | Trochoseris. |
| Disastrées. | » » | » » | Enallohelia | Aplosmilia. | » » |
| | » » | » » | Euhelia. | Thecosmilia. | » » |
| Syrrastrées | » » | » » | » » | Mœandrina. | Comoseris. |
| | » » | » » | » » | Ulophyllia. | Oroseris. |
| Polyastrées. | » » | » » | » » | Stylina. | Cyathoseris. |
| | » » | » » | » » | Heliastrœa. | Protoseris. |

Cette classification est applicable à tous les autres *Zoanthaires Poreux, Tabulées, Tubulés* et *Rugueux*.

Afin de faciliter les recherches et de mieux faire sentir les différences qui existent entre les fossiles que nous avons étudiés, nous avons adopté la méthode Dichotomique, depuis longtemps employée pour la botanique, et nous l'avons appliquée à l'étude des zoophytes, ces fleurs du règne animal qui furent si longtemps confondues avec les végétaux sous le nom de *plantes marines*.

## CLASSIFICATION DES POLYPIERS NÉOCOMIENS D'APRÈS LA MÉTHODE DICHOTOMIQUE.

### ZOANTHAIRES APORES.

Polypiers ayant la chambre viscérale libre ou subdivisée par des traverses lamelleuses ou des synapticules, mais jamais par des planchers; appareil cloisonnaire généralement bien développé; sclérenchyme dermique compacte.

1 { Polypiers simples............ *Monastrées*. 2
Polypiers composés.................... 6

### MONASTRÉES.

2 { Cloisons trigéminées, c'est-à-dire formées de trois feuillets distincts réunis par leur bord externe........................ *Dasmia*......I
Cloisons simples...................... 3

3 { Cloisons entières, ni dentées, ni lobées....... ...................... *Brachycyathus*......II
Cloisons plus ou moins garnies de dents..... 4

4 { Loges interseptales divisées par des traverses lamelleuses; cloisons indépendantes...... ........................ *Montlivaultia*.....III
Loges interseptales divisées par des synapticules; cloisons se soudant par leur bord interne. 5

5 Polypier discoïde et libre, épithèque forte et plissée .................... *Cyclolites*......IV
Polypier trochoïde, adhérent; épithèque rudimentaire.................. *Trochoseris*......V

6 Polypiers composés; polypiérites libres dans une assez grande étendue..... *Disastrées.* 7
Polypiers composés; polypiérites réunis par les côtes, l'exothèque, ou soudés par leur muraille et formant une masse artréiforme ou des séries........................... 13

DISASTRÉES.

7 Polypiérites libres dans le jeune âge, mais s'empâtant plus tard par l'oblitération de la chambre viscérale et le développement du cœnenchyme dermique.................. .................*Disastrées Oculinides.* 8
Polypiérites restant toujours libres dans une étendue plus ou moins grande, la chambre viscérale ne s'oblitérant pas............. .................*Disastrées Astreides.* 9

8 Cloisons dentées; columelle styliforme...... ............................*Synhelia*......VI
Cloisons entières; columelle rudimentaire.... ..........................*Enallohelia*......VII

9 Cloisons entières; columelle bien développée et styliforme...............*Stylosmilia*......VIII
Cloisons dentées; columelle rudimentaire ou nulle ............................ 10

10 Epithèque nulle......................... 11
Epithèque bien développée.................. 12

11 Collerettes murales bien développées; la base du polypier ne s'accroissant pas par le développement de couches dermiques........ ........................*Calamophyllia*.....IX
Point de collerettes murales; la base du polypier s'accroissant toujours par la superposition de nouvelles couches dermiques..... ..........................*Baryphyllia*.....X

12 { Polypiers relativement gros; cloisons nombreuses et fortement dentées ....... *Thecosmilia* ..... XI
Polypiers relativement petits; cloisons peu nombreuses et peu dentées ....... *Cladophyllia* ..... XII

13 { Polypiérites distincts ou non, constituant des vallées ou formant des séries séparées par des crêtes ou collines plus ou moins prononcées ........................ *Syrrastrées*. 14
Polypiérites toujours distincts, unis par les côtes, l'exothèque ou les murailles, ou se développant sur une expension basilaire.... ........................ *Polyastrées*. 16

SYRRASTRÉES.

14 { Loges interseptales divisées par des traverses.. 15
Loges interseptales divisées par des synapticules........................ *Oroseris* ...... XV

15 { Polypiérites indistincts; cloisons entières.... ........................ *Eugyra* ...... XIII
Polypiérites distincts; cloisons dentées..... ........................ *Latimæandra* ..... XIV

POLYASTRÉES.

16 { Loges interseptales divisées par des traverses lamelleuses ........................ 17
Loges interseptales divisées par des synapticules ........................ 31

17 { Reproduction par fissiparité; calices ovales, déformés et montrant çà et là des marques de fissiparité.................... *Favia* ..... XVI
Reproduction par bourgeonnement......... 18

18 { Bourgeons se développant sur les polypiérites. 19
Bourgeons se développant sur des stolons ou expensions basilaires.......... *Stylangia* ...... XVII

19 { Cloisons entières........................ 20
Cloisons dentées........................ 28

20 Deux murailles pour le même polypiérite, l'une columnaire indiquée seulement par un bourrelet circulaire, l'autre épithécale et séparant les côtes.............*Diplocœnia*......XVIII
Une seule muraille...................... 21

21 Murailles distinctes, n'étant pas cachées par des rayons septo-costaux confluents....... 22
Murailles indistinctes et cachées par des rayons septo-costaux confluents................ 27

22 Traverses endothécales formant des espèces de planchers dans la cavité viscérale..... ........................*Cyathophora*......XIX
Traverses endothécales ne formant pas de planchers........................... 23

23 Une columelle.......................... 24
Point de columelle...................... 26

24 Plus de 5 cloisons principales............. 25
Cinq cloisons principales seulement....... .....................*Acanthocœnia*......XX

25 Calices ronds et saillants ; côtes bien développées ........................*Stylina*......XXI
Calices généralement polygonaux; côtes nulles. .........................*Astrocœnia*......XXII

26 Plus de cinq cloisons principales......... .......................*Phyllocœnia*......XXIII
Cinq cloisons principales seulement....... ........................*Pentacœnia*......XXIV

27 Calices épars.................*Holocœnia*.....XXV
Calices disposés en rangées concentriques autour d'un calice central plus grand.... .....................*Dimorphocœnia*......XXVI

28 Murailles distinctes et n'étant pas cachées par des rayons septo-costaux confluents...... 29
Murailles indistinctes et cachées par des rayons septo-costaux confluents............... 30

29 Calices ronds; murailles libres. *Heliastræa*......XXVII
Calices polygonaux ; murailles soudées...... .........................*Isastræa*.....XXVIII

30 Calices épars...............*Thamnastræa*.....XXIX
Calices rangés circulairement autour d'un parent central plus développé.....................*Dimorphastræa*......XXX

31 Calices élevés en dômes au-dessus d'une surface plane.............*Polyphylloseris*......XXXI

## MONASTRÉES.

(Famille des Turbinolides, Milne-Edwards et J. Haime, 1848.)

### GENRE I. DASMIA.

Dasmia, Edwards et Haime, ann. des sc, nat. 1848.

Polypier simple, turbiné ou discoïde et pédicellé; muraille nue; cloisons trigéminées, représentées par trois lames verticales réunies par leur bord extérieur seulement.

Ce genre ne renfermait jusqu'à présent qu'une seule espèce décrite pour la première fois par Sowerby (1834), sous le nom de Desmophyllum, et à laquelle MM. Milne-Edwards et J. Haime ont donné le nom de *Dasmia Sowerbyi;* mais nous avons trouvé dans le Néocomien inférieur des environs de Saint-Dizier (Haute-Marne), un fossile qui, bien que différant par la forme de l'espèce de Sowerby, s'en rapproche cependant assez par la manière dont son appareil septal est divisé, pour que nous n'ayons pas hésité un moment à le ranger dans le même genre.

#### *Dasmia neocomiensis.*

Planche 1, figure 1-2.

Polypier discoïde à muraille presque horizontale; côtes peu marquées; 3 cycles cloisonnaires complets; les cloisons des deux premiers cycles presque égales entre elles; celles du troisième occupent l'intervalle qui sépare les primaires et les secondaires

et ne correspondent à aucune côte; les cloisons sont épaisses et simples près de la muraille, et ne se divisent en trois lames que lorsqu'elles sont parvenues à la moitié du rayon. Ces trois lames sont relativement très-minces, droites et bien séparées. Les lames extérieures se soudent avec celles des cloisons voisines. Le calice est ovale et presque superficiel. Diamètre de la grande largeur, 2 centimètres, de la petite largeur, 1 centimètre 1/4.

Saint-Dizier (Haute-Marne).

### GENRE II. BRACHYCYATHUS.

Brachycyathus, Edw. et Haime, 1848.

Polypier simple, court, pédicellé, mais devenant libre par les progrès de l'âge; calice circulaire; columelle papilleuse très-développée; palis larges, aussi épais que les cloisons et ne formant qu'une seule couronne.

#### 1. *Brachycyathus Orbignyanus.*

Brachycyathus Orbignyanus, Milne-Edw. et J. Haime, monogr. des Turbinolides, pl. 9, fig. 6, 1848.

Polypier très-déprimé, beaucoup plus large que haut; côtes simples et fines; 12 grandes cloisons (1er et 2e cycle), 12 cloisons moyennes (3e cycle), 24 petites cloisons (4e cycle); palis larges et bien développés formant une seule couronne devant les cloisons du 3e cycle : hauteur du polypier, 6 millimètres, largeur du calice, 15 millimètres.

Saint-Julien-Beauchêne (Hautes-Alpes).

M. d'Orbigny cite dans le Prodrome deux fossiles du Néocomien qui font aussi partie de la famille des Turbinolides et auxquels il a donné les noms d'*Amblocyathus conicus* et *neocomiensis,* mais MM. Milne-Edwards et J. Haime pensent qu'on

doit les regarder comme de jeunes échantillons d'un fossile que nous retrouverons parmi les Disastrées et qu'ils ont décrit sous le nom de *Cladophyllia nana.*

(Famille des Astreides, Edw. et H. loc. cit.)

### GENRE III. MONTLIVAULTIA.

Montlivaultia, Lamouroux, 1821.

Montlivaultia, M'Coy, in Milne-Edw. et J. Haime.

Polypier simple, libre ou fixé, turbiné ou déprimé ; calice rond ou comprimé ; muraille rudimentaire recouverte en tout ou en partie par une épithèque forte et épaisse, mais que l'usure du fossile fait souvent disparaître ; columelle nulle ; cloisons régulièrement dentées, larges et souvent débordantes ; traverses endothécales lamelleuses, bien développées et inclinées en dedans.

Nous indiquons comme appartenant à ce genre deux fossiles, l'un décrit par Rœmer sous le nom d'*Anthophyllum explanatum*, l'autre cité par M. d'Orbigny dans le Prodrome, sous le nom de *Montlivaltia Icaunensis,* bien que nous pensions que ces deux fossiles, autant qu'on peut en juger par les courtes descriptions qu'on en a données, doivent plutôt être rapportés au genre Trochoseris où nous avons déjà placé 7 espèces de l'étage Néocomien.

1. *Montlivaultia explanata.*

Anthophyllum explanatum, Rœmer, 1840.

Polyphyllia explanata, d'Orbigny, 1850.

Montlivaultia explanata, Edwards et Haime, 1851.

Polypier « court, conique, large de 1", comme pentagonal,
» encaoutant à sa base, convexe au-dessus, évidé au milieu,

» avec des cloisons très-nombreuses, granulées, alternativement
» inégales. » Rœmer.
Schandelahe; Schæppenstedt.

2. *Montlivaultia Icaunensis.*

Montlivaultia Icaunensis, d'Orbigny, Prod. p. 90, t. II.
« Espèce déprimée, peu élevée, presque horizontale. France, Chenay (Yonne). » d'Orb. loc. cit.

(Famille des Fungides, Edwards et Haime, loc. cit.)

GENRE IV. CYCLOLITES.

Cyclolites, Lamarck, 1801.
Polypier simple, libre, circulaire ou elliptique ; cloisons très-nombreuses et très-minces. Les cloisons, à mesure qu'elles se développent, s'unissent aux anciennes cloisons. Fossette calicinale étroite, oblongue ou ronde ; mais en général peu profonde ; muraille horizontale, recouverte d'une épithèque plissée.

1. *Cyclolites Eturbensis.*

Pl. 1, fig. 3-4.

Polypier discoïde, rond ; fossette calicinale ronde et assez profonde ; cloisons minces, serrées, anastomosées ; on en compte environ 160. Muraille horizontale ; épithèque peu plissée. Diamètre du calice, 25 millimètres.
Saint-Dizier (Haute-Marne).

2. *Cyclolites Neocomiensis.*

Funginella Neocomiensis, d'Orbigny, Prod. loc. cit.

« Espèce très-déprimée, à cloisons très-inégales dans leurs systèmes. Fontenoy, Cheney. » D'Orb. loc. cit.

Ces quelques mots du Prodrome, ne pouvant donner une idée exacte du fossile indiqué par M. d'Orbigny, nous ne savons s'il diffère de celui que nous venons de décrire plus haut.

### GENRE V. TROCHOSERIS.

Trochoseris, Edwards et Haime, 1849.

Polypier simple, polymorphe, adhérent : cloisons très-nombreuses, fines, généralement très-serrées; les plus petites s'unissent avec celles des cycles plus anciens. Epithèque rudimentaire; côtes fines, distinctes surtout au voisinage du calice.

Ce genre a été créé pour un fossile du terrain Eocène des environs de Paris (*T. distorta*); nous y faisons rentrer les espèces suivantes que nous avons trouvées dans le Néocomien inférieur de la Haute-Marne, bien qu'elles diffèrent un peu, quant à la forme extérieure, de celle qui a servi de type.

#### 1. *Trochoseris poculum.*

Pl. 1, fig. 5-6. Grandeur naturelle,

Polypier pédicellé, adhérent, légèrement incliné; calice à peu près rond, horizontal. Cloisons fines, régulièrement dentées; les plus fortes dents sont près du centre; columelle petite, papilleuse. Environ 120 cloisons inégales. Hauteur du polypier 15 millimètres. Diamètre du calice 15 millimètres. Diamètre du pédicule, 6 millimètres.

Saint-Dizier (Haute-Marne).

#### 2. *Trochoseris clavus.*

Pl. 1, fig. 7.

Polypier pédicellé, adhérent, très-comprimé latéralement,

calice ovale, peu profond. Cloisons minces, un peu flexueuses, divisées en faisceaux qui sont constitués par la somme des cloisons renfermées entre les cloisons primaires et secondaires; chaque faisceau est bien distinct. Côtes fines ; un rudiment d'épithèque ressemblant à une couche de vernis. Environ 150 cloisons. Hauteur du polypier, 20 millimètres. Grand diamètre du calice 22 millimètres ; petit diamètre 12 millimètres.

Saint-Dizier.

### 3. *Trochoseris Eturbensis.*

Pl. 1, fig. 8.

Polypier court, très-étalé, largement fixé. Accroissement en largeur très-rapide ; calice circulaire, superficiel, à bord un peu renversé. 172 cloisons fines, serrées, peu inégales. Columelle rudimentaire. Epithèque un peu développée. Hauteur du polypier, 15 millim. Diamètre du calice 25 à 27 millim. Largeur du pédicule 12 à 15 millim.

Saint-Dizier.

### 4. *Trochoseris Tombecki.*

Pl. 1, fig. 9-10.

Polypier assez court, très-largement fixé ; le pied est presque aussi large que la partie calicinale ; entre les deux se trouve un étranglement prononcé. 156 à 160 cloisons, fines, serrées. Calice superficiel. Faisceaux cloisonnaires bien séparés. Hauteur du polypier, 15 millim. Calice comprimé, elliptique ; grand diamètre 20 millim., petit diamètre 15. Largeur du pied 15 millim.

Saint-Dizier.

5. *Trochoseris sinuosa.*

Pl. I, fig. 11-12.

Polypier court, largement fixé. Calice peu profond, à bord très-sinueux et comme découpé. Cloisons nombreuses, fines, très-inégales; on en compte environ 240. Côtes bien marquées, surtout à la partie supérieure du polypier.

Saint-Dizier.

6. *Trochoseris sessilis.*

Pl. I, fig. 13-14.

Polypier petit, fixé. Développement en largeur nul; la base est aussi large que le calice; point d'étranglement entre eux; calice subpolygonal. Cloisons fines, serrées; on en compte 96 (5 cycles complets); celles des 3 premiers cycles presque égales. Côtes peu marquées. Epithèque rudimentaire. Hauteur du polypier, 10 millim. Diamètre du calice 7 à 8 millim.

Saint-Dizier.

7. *Trochoseris tenuilamellosa.*

Pl. I, fig. 15-16.

Polypier comprimé, pédicellé. Cloisons nombreuses, excessivement minces et serrées; un millimètre en renferme 4 à 5 dans sa longueur; elles sont flexueuses et peu inégales. Calice ovale et peu profond. Côtes très-fines et bien prononcées. Hauteur du polypier, 23 millim.; grand diamètre du calice, 20 millim.; petit diamètre 14 à 15 millim.

Saint-Dizier.

## DISASTRÉES.

### (Famille des Oculinides, Edwards et Haime, loc. cit.)

#### GENRE VI. SYNHELIA.

Synhelia, Edwards et Haime, 1849.

Polypier dendroïde. Gemmation spirale ou irrégulière. Calices superficiels. Stries costales rayonnantes, confluentes et bien marquées. Cloisons épaisses et dentées. Columelle forte et styliforme. Lobes palyformes bien développés devant chaque cloison.

Les polypiérites ne sont libres qu'à l'extrémité des branches et lorsqu'ils sont jeunes ; plus tard ils s'empâtent par suite de l'oblitération des loges et du développement du cœnenchyme costal.

1. *Synhelia Meyeri.*

Madrepora Meyeri, Koch et Dunker, Verst. der nordd. Ool., pl. 6, fig. 11, 1837.

Oculina Meyeri, d'Orbigny, Prod., t. II, p. 90.

Synhelia Meyeri, Edwards et Haime, 1850.

Polypier à rameaux cylindriques ; stries costales faibles. Calices petits, à bords élevés. Fossette calicinale assez profonde. 16 cloisons presque égales. Diamètre des calices 3 à 4 millim

Elligser, Saint-Dizier?

#### GENRE VII. ENALLOHELIA.

Enalhelia, d'Orbigny in Edwards et Haime, 1849.

Enallohelia, Edwards et Haime, 1856.

Polypier dendroïde ; gemmation latérale, distique alterne très-régulière. Columelle rudimentaire. Cloisons peu nombreuses, peu débordantes et non dentées. Côtes bien marquées.

M. d'Orbigny cite dans le Prodrome les deux fossiles suivants qu'il fait rentrer dans ce genre, et qui ne sont connus que par les courtes phrases que nous rapportons ici :

1. *Enallohelia Rathieri.*

Enalhelia Rathieri, d'Orb., loc. cit.

Enallohelia Rathieri, Edwards et Haime, 1856.

« Espèce à gros rameaux, à calices rapprochés, striés en de- » hors. Fyé, Cheney (Yonne). » d'Orb., loc. cit.

2. *Enallohelia gracilis.*

Enalhelia gracilis, d'Orbigny, loc. cit.

Enallohelia, Edwards et Haime, loc. cit.

« Espèce à rameaux grêles, à calices espacés. Cheney » (Yonne). » d'Orb., loc. cit.

(Famille des astreïdes, Edwards et Haime, 1849.)

GENRE VIII. STYLOSMILIA.

Stylosmilia, Edwards et Haime, 1849.

Polypier en touffes fasciculées ; polypiérites libres latéralement, mais quelque fois réunis par des expansions épithécales : ils sont allongés et à peu près cylindriques. Columelle bien développée et styliforme. Cloisons larges, peu débordantes et peu nombreuses ; elles s'unissent à la columelle au moyen de dents horizontales comme cela se remarque dans quelques *Stylines.* L'épithèque est complète et bien développée ; elle forme des plis

ou bourrelets horizontaux. Lorsque l'épithèque est enlevée, ce qui arrive assez souvent, on voit sur les murailles des côtes fines, serrées, subcristiformes et alternativement grosses et petites.

La présence de l'épithèque, soupçonnée par MM. Edwards et J. Haime, n'avait pas encore été indiquée d'une manière positive.

1. *Stylosmilia Neocomiensis.*

Pl. II, fig. 1-2.

Polypier en touffes fasciculées. Polypiérites presque toujours libres latéralement, quoique très-rapprochés, et se dichotomisant suivant un angle très-aigu, à environ deux centimètres d'intervalle. Epithèque bien développée, formant des plis transversaux très-rapprochés et embrassant quelquefois plusieurs polypiérites. Calices assez creux et ronds. Columelle styliforme ; 3 cycles complets (24 cloisons) ; cloisons peu inégales. Traverses bien développées ; on en remarque deux par espace intercloisonnaire; elles sont disposées concentriquement dans les calices et forment deux circonférences ayant la columelle pour centre. Largeur des calices 2 1/2 millim.

Gy-l'Evêque (Yonne).

2. *Stylosmilia gracilis.*

Pl. II, fig. 3.

Polypier en touffes très-serrées. Polypiérites très-rapprochés, un peu contournés et se dichotomisant suivant un angle très-aigu ; épithèque bien développée et plissée. Calices creux. Columelle forte et saillante. 2 cycles complets (12 cloisons). Cloisons

presque égales ; traverses peu développées. Largeur des calices 1 1/2 millim.

Gy-l'Evêque (Yonne).

Nous ne savons si parmi les trois stylosmilies que M. d'Orbigny indique dans le Prodrome, comme venant de l'étage Néocomien de l'Yonne, il s'en trouve qui correspondent à ceux que nous venons de décrire. Ce savant professeur ne donne dans les quelques mots qui les accompagnent, ni la forme, ni la grosseur des polypiers, mais comme il indique pour ses espèces des cloisons nombreuses, nous pensons qu'elles doivent différer des nôtres, qui n'ont que 2 ou 3 cycles de cloisons.

3. *Stylosmilia organizans.*

« Espèce dont les tiges nombreuses sont grèles, costulées » en long, sous l'épithèque ridée et terminée par une cellule » infundibuliforme, à cloisons nombreuses. France, Saint-Sau- » veur, Venoy (Yonne). » D'Orbigny, Prod. t. II, p. 91, 1850.

4. *Stylosmilia Cotteaui.*

Stylosmilia Cottaldina, d'Orbigny, loc. cit.

« Espèce dont les rameaux sont d'un tiers plus grèles que » chez l'espèce précédente. Saint-Sauveur. » D'Orbigny, loc. cit.

5. Syllosmilia brevis.

« Espèce dont les rameaux, plus petits encore, sont courts, » dichotomes de suite. Saint-Sauveur, Leugny. » D'Orb., loc. cit.

GENRE IX. CALAMOPHYLLIA.

Calamophyllia, Blainville, 1830.

Polypier composé, fasciculé; polypiérites libres, latéralement dans une grande étendue; muraille nue. Côtes égales, fines, granulées ou cristiformes et formant d'espace en espace des renflements ou collerettes murales, qui quelquefois s'unissent entre elles. Calices irréguliers, le plus ordinairement ronds ou ovales. Columelle nulle. Cloisons généralement nombreuses; traverses endothécales bien développées.

### 1. *Calamophyllia compressa.*

Pl. II, fig. 5.

Calamophyllia compressa, d'Orbigny, loc. cit.

Polypier fasciculé. Polypiérites moins longs que dans la plupart des Calamophyllies et se dichotomisant environ tous les 2 ou 3 centimètres; tiges comprimées et subprismatiques. Calices irréguliers. Murailles nues et couvertes de côtes fines et cristiformes, très-prononcées et égales. Collerettes murales bien développées et s'unissant quelque fois avec celle des polypiérites voisins. Diamètre des tiges et des calices, 5 à 7 millim.

Gy-l'Evêque, Leugny (Yonne).

Nous avons conservé à ce fossile le nom d'espèce que M. d'Orbigny a donné à son *calamophyllie*, parce que rien ne nous indique qu'il diffère du nôtre et que nous ne voulons pas augmenter inutilement le chiffre déjà trop étendu des espèces.

## GENRE X. THECOSMILIA.

Thecosmilia, Edwards et Haime, 1848.

Polypier en cyme dichotome ou trichotome, ou devenant massif par l'union des polypiérites. Ceux-ci s'individualisent rapidement et la base se développe très-peu avec l'âge. Les

murailles sont recouvertes d'une forte épithèque qui souvent, par suite de la fossilification, disparaît complètement, ou laisse seulement des traces. Les cloisons sont régulièrement dentées et un peu débordantes. La columelle est nulle et l'endothèque bien développée.

### 1. *Thecosmilia Neocomiensis.*

### Pl. II. fig. 6.

Polypier assez court. Polypiérites libres dans une petite étendue et tous à peu près au même niveau. La base du polypier ne se développe pas avec l'âge. Calices ronds ou ovales, assez profonds. Cloisons minces, serrées, nombreuses et peu débordantes; on en compte environ 120 par calice. Epithèque complète et lisse. Le polypier présente une série de 3 calices disposés en éventail et flanqués d'un polypiérite au milieu des faces antérieures et postérieures. Hauteur du polypier: 4 à 5 centim., largeur des calices: 15 millim.

St-Dizier (Haute-Marne).

## GENRE XI. BARYPHYLLIA.

Polypier ayant un tronc gros et élevé, au sommet duquel les polypiérites se développent. Ceux-ci sont libres, mais dans une petite étendue seulement. La muraille est nue et couverte de côtes granulées très-distinctes ; elle s'accroît constamment par superposition de couches costales qui descendent du sommet à la base, et augmentent ainsi le diamètre du pied. La columelle est nulle, les cloisons serrées, peu débordantes et régulièrement dentées.

Ce genre, que nous avons créé pour 3 fossiles de l'étage Néo-

comien, correspond assez exactement au genre Barysmilia par la forme et le mode de développement des polypiérites et du tronc; mais il en diffère par ses cloisons finement et régulièrement dentées, les cloisons des Barysmilies étant, au contraire, entières et non dentelées.

1. *Baryphyllia gregaria.*

Pl. II. fig. 7.

Polypier massif; polypiérites libres dans une courte étendue, se dichotomisant suivant un angle très-aigu et se développant sur le sommet d'un tronc unique et épais. Base du polypier aussi large que l'ensemble des polypiérites et s'accroissant constamment avec l'âge. Calices irréguliers, resserrés à la partie supérieure, et étant d'un quart ou d'un tiers moins larges que les polypiérites auxquels ils appartiennent. De 50 à 100 cloisons minces, serrées, finement denticulées. Côtes simples, bien marquées. Largeur des calices, environ 10 millim. Diamètre des polypiérites, 15 millim.

St-Dizier.

Cette espèce est probablement la même que M. d'Orbigny appelle *Barysmilia gregaria* dans son Prodrome, T. II, page 91.

2. *Baryphyllia dubia.*

Pl. II. fig. 8.

Polypier en masse comprimée. Polypiérites réunis en série transversale. Calices très-rapprochés, peu saillants et peu profonds. Côtes simples, assez fines. Cloisons non débordantes, nombreuses; les primaires plus fortes que les autres; on en compte de 60 à 90. La base du polypier s'accroît avec l'âge,

mais moins que dans l'espèce précédente. Hauteur du polypier, 20 à 30 millim. Grand diamètre des calices, 10 millim., petit diamètre, 6 à 7 millim.

St-Dizier.

### 3. *Baryphyllia Haimei.*

Pl. III. fig. 1.

Polypier court, sub-massif. Polypiérites libres dans une petite étendue. Côtes fortes, cristiformes, quelquefois ramifiées et séparées par des sillons profonds. Base aussi large que l'ensemble des polypiérites. Calices déformés, sub-polygonaux. Cloisons fines, serrées, souvent anastomosées et dentelées seulement près du centre. Hauteur du polypier, 10 à 12 millim., diamètre des calices, de 4 à 6 millim. On compte de 48 à 52 cloisons par calice et autant de côtes.

Leugny, près Auxerre (Yonne).

### 4. *Baryphyllia minima.*

Le fossile auquel nous avons donné ce nom est dans un mauvais état de conservation; il provient des environs de St-Dizier et a beaucoup d'analogie, quant à la forme, avec le *B. Haimei;* seulement les calices n'ont ici que 2 à 3 millim. de diamètre et ne renferment que 18 à 24 cloisons. Le polypier est encore plus mince et plus étalé que dans l'espèce précédente.

## GENRE XII. CLADOPHYLLIA.

Cladophyllia, Edwards et Haime, 1851.

Polypier en touffes cespiteuses; polypiérites libres latéralement et à peu près cylindriques. Calices ronds et profonds. Cô-

lumelle nulle. Epithèque complète et bien développée. Cloisons peu nombreuses et très-peu denticulées.

Ce genre se distingue des Thécosmilies par la petite taille des polypiérites et le petit nombre de ses cloisons.

1. *Cladophyllia Clemencia.*

Pl. III. fig. 2-3.

Polypier en touffes serrées. Polypiérites libres dans une petite étendue et contournés. Calices ronds et assez creux. Cloisons épaisses et dentées ; deux cycles complets, le 3me manquant dans la moitié des systèmes (en tout 18 cl.). Souvent une cloison plus forte que les autres s'avance au centre et occupe l'espace columellaire. Epithèque forte, bien développée et plissée. Largeur des calices, 1 1/2 à 2 millim.

St-Dizier.

2. *Cladophyllia nana.*

Lithodendron nanum, Rœmer, 1836.
Eunomia nana, d'Orbigny, Prod. T. I. p. 385.
Amblocyathus conicus, d'Orbigny, Prod. T. II. p. 385.
— Neocomiensis? id. id. id.
Cladophyllia nana, Edwards et Haime. 1851.

Ce fossile n'est connu que par la figure qu'en a donnée Rœmer : Les polypiérites sont cylindriques, larges de 4 à 5 millim, et inégaux. Deux cycles cloisonnaires complets.

Schoppenstedt, Monts Lidner, St-Dizier.

SYRRASTRÉES.

(Famille des Astréides, Edwards et Haime, loc. cit).

GENRE XIII. EUGYRA.

Polypier large, étalé, légèrement convexe à la partie supérieure et centrale. Base petite, s'élargissant rapidement. Plateau couvert d'une épithèque complète et plissée concentriquement. Vallées calicinales courtes et contournées au centre, puis devenant longues et à peu près droites en prenant une direction rayonnante vers le bord du polypier. Cloisons entières, abords arqués, alternativement grandes et petites ; elles sont généralement disposées de telle façon que les cloisons primaires d'une serie calicinale sont soudées contre la muraille dos à dos avec les cloisons secondaires de la série voisine. Murailles peu développées et presque cachées par les cloisons. Columelle nulle. Calices indistincts.

Ce genre, que nous avons créé pour deux fossiles du Néocomien de l'Yonne, qui correspondent peut-être aux fossiles indiqués par M. d'Orbigny sous les noms de Meandrina Cottaldina et Neocomiensis (Prod. T. II. p. 94), diffère essentiellement du genre Meandrina par l'intégrité complète du bord des cloisons. Il se rapproche, au contraire, des Pectinies, mais s'en distingue par l'absence totale de columelle.

1 *Eugyra Cotteaui.*

Pl. III. fig. 4-5.

Meandrina Cottaldina? d'Orbigny, loc. cit.

Polypier convexe en dessus, à plateau subturbiné. Vallées calicinales courtes et contournées au centre, longues et dichotomes en se dirigeant à la circonférence. Cloisons épaisses, alternativement grandes et petites, droites, rarement inclinées de

côté. Traverses peu développées. Epithèque complète et plissée concentriquement. Les petites cloisons sont beaucoup moins développées que les primaires et adossées aux grandes cloisons de la série voisine. Largeur des vallées calicinales, d'une muraille à l'autre, 2 millim.; on compte 5 cloisons dans une longueur de 2 millim. (3 grandes et 2 petites).

Gy-l'Evêque (Yonne).

### 2. *Eugyra Neocomiensis*.

Pl. III. fig. 6-7.

Meandrina Neocomiensis ? d'Orbigny, loc. cit.

Polypier étalé, peu épais, à surface calicinale subplane. Séries courtes au centre, mais peu contournées, puis devenant dichotomes et se dirigeant presque en lignes droites vers la circonférence. Cloisons primaires minces et droites; cloisons secondaires rudimentaires, et le plus souvent adossées aux cloisons primaires des séries voisines; par suite de cette disposition des cloisons, la partie supérieure de la muraille commune affecte souvent la forme d'un zig-zag. On compte neuf cloisons dans une longueur de 2 millim. (5 primaires et 4 secondaires). Les vallées calicinales ont de 1 1/2 à 2 millim. de largeur. Le plateau est recouvert par une forte épithèque plissée concentriquement.

Gy-l'Evêque (Yonne).

## GENRE XIV. LATIMÆANDRA.

Latomæandra, d'Orbigny, 1849.

Latimæandra, J. Haime, 1852.

Polypier massif, étalé ou subdendroïde. Calices distincts, réunis en séries et séparés par des collines plus ou moins pro-

noncées. Cloisons généralement nombreuses serrées, et régulièrement dentées. Muraille nue. Côtes fines et granuleuses. Columelle rudimentaire ou nulle.

1. *Latimæandra Celina.*

Polypier étalé peu épais. Séries calicinales assez courtes ; les plus longues ne renferment pas plus de cinq calices ; ceux-ci sont quelquefois isolés et de grandeur différente. On compte de 36 à à 80 cloisons, suivant les dimensions des calices ; les plus petits ont 4 millim., et les plus grands 8 millim. de diamètre. La largeur d'une vallée, d'une crête à une autre, est de 7 à 9 millim. Les cloisons sont un peu flexueuses, fines et serrées ; on aperçoit très-difficilement les dents qui sont sur leur bord. Les côtes sont plus fines et plus serrées que les cloisons.

Gy-l'Evêque (Yonne).

2. *Latimæandra circularis.*

Pl. IV, fig. 1-2.

Polypier en cône renversé, pédiculé, à surface plane ou subconvexe. Séries calicinales longues et disposées en cercles concentriques assez réguliers. Les calices sont rarement isolés, et alors ils n'ont que 3 millim. de diamètre. Les cloisons sont fines, un peu flexueuses, peu dentelées et nombreuses ; on en compte 24 à 36 par calice. La columelle est nulle, les côtes fines et très-serrées Largeur des vallées, 4 à 6 millim. ; les plus extérieures sont les plus larges.

Gy-l'Evêque (Yonne).

3. *Latimæandra flosculus.*

Pl. III. fig. 8-9.

Polypier pediculé, en cône renversé. Plateau couvert de stries

fines et régulières. Séries calicinales courtes, irradiant du centre. Murailles rapprochées, mais non soudées et réunies le plus souvent par l'expansion des côtes. Cloisons minces, serrées, anastomosées, finement et régulièrement dentées. On compte de 24 à 60 cloisons, suivant le développement des calices. Hauteur du polypier, 12 à 15 millim. Largeur des calices, 8 à 12 millim.

Gy-l'Evêque (Yonne).

(Famille des Fungides, Edwards et Haime).

### GENRE XV. OROSERIS.

Oroseris, Edwards et Haime.

Polypiers en lames peu épaisses. Calices subconfluents, séparés par des collines plus ou moins développées, mais, en général, très-courtes et ne limitant que rarement des séries simples. Celles-ci sont ordinairement composées de peu de calices. La muraille est recouverte d'une épithèque rudimentaire. La columelle est petite ou nulle. Les synapticules remplacent ici les traverses lamelleuses.

#### 1. *Oroseris explanata.*

Pl. IV. fig. 5-6.

Polypier en lame assez mince et étendue. Calices assez profonds et délimités, isolés ou réunis en séries plus ou moins longues. On compte depuis 3 jusqu'à 10 calices par série. Centre calicinal toujours bien distinct. Columelle nulle. Cloisons fines, anastomosées, au nombre de 32 dans les calices isolés. Collines peu développées et très-courtes. Plateau subplane et finement radié. Largeur des calices, 4 à 5 millim.

Gy-l'Evêque (Yonne).

2. *Oroseris regularis.*

Polypier en lames épaisses. Calices superficiels, disposés en séries concentriques. Cloisons confluentes, fines, anastomosées. Rayons septo-costaux, tous dirigés dans le même sens, du centre à la circonférence. On compte environ 50 cloisons. Columelle rudimentaire. Collines peu développées. Séries généralement assez longues, avec les centres bien distincts. Largeur des calices, de 5 à 6 millim.

Gy-l'Evêque (Yonne).

M. d'Orbigny cite dans le Prodrome un fossile qu'il nomme *Agaricia Neocomiensis*, et que MM. Milne Edwards et Haime regardent comme appartenant au genre Oroseris.

3. *Oroseris? Neocomiensis.*

Agaricia Neocomiensis, d'Orbigny, Prod. T. II. p. 94, 1850.

Oroseris? Neocomiensis, Edwards et Haime. Polyp. des ter. paleoz. 1849.

» Belle espèce à larges frondes, dont les lignes de calices » sont régulières. Fontenoy, Cheney, Saints, Saint-Sauveur, » Leugny. » d'Orb. loc. cit.

## POLYASTRÉES.

(Famille des Astreides, Edwards et Haime).

### GENRE XVI. FAVIA.

Favia, Oken, 1815.

Favia (pars), Ehrenberg.

Polypier en masse généralement convexe. Calices ronds, ovales ou irréguliers, à cause de la multiplication par fissiparité.

Cloisons dentées, débordantes. Côtes bien développées, subcelluleuses et unissant les calices dont les bords restent libres. Columelle spongieuse. Endothèque bien développée.

1. *Favia plana.*

Pl. IV. fig. 3-4.

Polypier en cône renversé. Plateau très-ondulé et finement strié. Surface calicinale plane, à calices serrés, ronds, ovales ou polygonaux, suivant le degré de leur développement. Cloisons nombreuses, anastomosées et régulièrement dentées. Côtes peu développées. On compte 96 cloisons dans les plus grands calices, et 24 seulement dans les petits. Diamètre des calices ronds, 9 millim. Diamètre des grands calices qui présentent déjà deux centres, 15 millim. Hauteur totale du polypier, 30 millim.

Gy-l'Evêque (Yonne).

2. *Favia Hemispherica.*

Pl. IV. fig. 7.

Polypier en masse arrondie, à plateau court, couvert de stries assez fortes. Calices peu serrés, très-irréguliers et superficiels. Côtes fortes, non confluentes et formant souvent une ligne de démarcation au point de leur réunion. Cloisons fines, peu serrées et anastomosées. Columelle papilleuse simulant des palis. Un seul calice se subdivise souvent en trois centres calicinaux. Largeur des calices circulaires, 6 à 7 millim. Hauteur du polypier, 35 à 40 millim. On compte environ 64 cloisons dans les plus grands calices et autant de côtes ; les cloisons sont très-inégales.

Gy-l'Evêque (Yonne).

### 3. *Favia turbinata.*

Pl. V. fig. 1-2.

Polypier en cône renversé, à plateau lisse, à peine ondulé et couvert de stries fines. Calices peu profonds, espacés, très-irréguliers; on en rencontre rarement qui soient circulaires; ils sont généralement très-allongés et subtriangulaires. Côtes bien développées et allant souvent d'un calice à un autre sans interruption. Les calices sont plus saillants que dans les espèces précédentes, et sont séparés par des sillons plus ou moins profonds. Les cloisons sont assez fines et anastomosées; on en compte de 50 à 54 dans les plus grands calices. Columelle rudimentaire. Diamètre des calices ronds, 4 millim. Grand diamètre des calices longs, 8 à 9 millim., petit diamètre, 3 à 4 millim. Hauteur du polypier, 22 millim.

Gy-l'Evêque.

### 4. *Favia conferta.*

Pl. III. fig. 10-11.

Polypier en cône renversé, à base petite. Surface calicinale ne se développant en largeur qu'à la hauteur d'un centimètre, à partir de la base. Calices serrés, subpolygonaux ; un petit sillon, que l'on remarque entre les calices, indique seul que les murailles ne sont pas soudées. Cloisons minces, anastomosées, au nombre de 42 à 48 dans les grands calices. Plateau lisse, à peine ondulé et couvert de stries fines. Diamètre des calices, 5 millim. Hauteur du polypier, 20 millim.

Gy-l'Evêque.

M. d'Orbigny indique encore dans le Prodrôme 3 fossiles aux-

quels il a donné les noms d'*Ellipsocœnia regularis* et *inæqualis* et *Thalamocœnia ornata*. MM. Edwards et Haime regardent ces fossiles comme des Favies, et nous les citons ici avec les quelques mots qui les accompagnent dans le Prodrome.

5. *Favia regularis.*

Ellipsocœnia regularis, d'Orbigny, Prod. T. II. p. 92. 1850.

Favia? regularis, Edwards et Haime, loc. cit.

» Espèce dont les jeunes sont trochiformes, ondulés en de-
» hors; calices très-irréguliers. Fontenoy. » d'Orb. loc. cit.

6. *Favia inæqualis.*

Ellipsocœnia inæqualis, d'Orbigny, loc. cit.

Favia inæqualis, Edwards et Haime, loc. cit.

» Espèce à calices inégalement saillants, les uns plus élevés que les autres. » d'Orbigny, loc. cit.

7. *Favia ornata.*

Thalamocœnia ornata, d'Orbigny, loc. cit.

Favia? ornata, Edwards et Haime, loc. cit.

» Espèce à calices larges de 5 millim. Fontenoy. » d'Orb. loc. cit.

GENRE XVII. STYLANGIA.

Polypier en branches rampantes et libres, ou en lames étalées et formées par la réunion de plusieurs branches. Calices circulaires, élevés en cône et réunis par une exothèque à surface granulée. Les polypiérites naissent sur une expansion basilaire commune, et se disposent généralement en série double le long

des branches. Les cloisons sont entières, la columelle bien développée et styliforme.

Ce genre se rapproche des Stylines par son aspect extérieur, ses cloisons entières, ses calices élevés et sa columelle styliliforme, mais les côtes granuleuses des Stylangies, et surtout le mode de multiplication des polypierites, le font rentrer parmi les Astrangiacées.

### 1. *Stylangia Neocomiensis.*

Pl. V. fig. 3-4-5.

Polypier en rameaux rampants, libres par leurs côtés, ou soudés à leurs voisins, et constituant ainsi des surfaces plus ou moins étendues, mais qui conservent toujours les indices de leur formation. Calices petits, disposés en série double le long des rameaux. Polypiérites naissant sur le milieu inférieur des branches, et se courbant à droite et à gauche en grandissant, pour se mettre en série sur les côtés. Cloisons entières, inégales selon les ordres. Columelle bien développée et styliforme. Le Cœneuchyme, qui unit les polypiérites, est très-grenu, et les côtes sont représentées par des grains plus ou moins forts placés en séries. Muraille nue, 2 cycles complets (12 cloisons). Diamètre des calices, 1 à 1 1/2 millim. Hauteur des polypiérites, 5 millim. Largeur des rameaux, 5 à 8 millim.

Gy-l'Evêque.

Nous possédons un fossile corallien de Champlitte (Haute-Saône), qui ressemble beaucoup à celui-ci, et que nous avons nommé *Stylangia Corallina,* mais il en diffère par ses rameaux plus gros et ses calices plus larges.

## GENRE XVIII. DIPLOCŒNIA.

Polypier pédiculé, étalé en lames minces. Plateau inférieur

recouvert par une forte épithèque plissée concentriquement. Chaque polypiérite a deux murailles, l'une saillante columnaire cachée par les cloisons, mais indiquée par un bourrelet circulaire; l'autre pariétale, visible, séparant les côtes et soudée aux murailles voisines semblables. Les cloisons sont épaisses, entières, et se continuent avec les côtes. La columelle est forte et styliforme. La multiplication a lieu par gemmation submarginale et à la périphérie du polypier.

Ce genre, que nous avons créé pour un fossile unique de l'étage Néocomien des environs de Saint-Dizier, se rapproche beaucoup par l'organisation des polypiérites du genre *Acervularia* qui dépend des *Zoanthaires rugueux* de MM. Edwards et Haime. Nous n'avons pu décider d'une manière complète si le système cloisonnaire se rapporte au type héxaméral ou tétrameral; aussi, comme les *Zoanthaires rugueux* dépendent presque tous des terrains paléozoïques, nous avons, jusqu'à plus ample certitude, laissé le fossile qui nous occupe parmi les *Zoanthaires Apores.*

1. *Diplocœnia mirabilis.*

Pl. V, fig. 6-7-8.

Polypier pédiculé, devenant probablement libre par les progrès de l'âge; le pédicule, formé de la largeur d'un seul calice, s'élève à la hauteur de 4 millim., sans que son diamètre change beaucoup; mais arrivé à cette hauteur, le calice, qui était unique, est dévié par la naissance d'une autre polypiérite sur le bord calicinal du premier; la multiplication se fait alors autour des deux premiers calices et le polypier commence à s'accroître rapidement en largeur, sans prendre beaucoup de développement en épaisseur. Le polypier prend la forme d'un champignon. Le milieu

supérieur est occupé par une dépression qui se trouve entre les deux calices anciens et qui correspond à peu près au centre du pédicule. Les calices sont circulaires et ont 2 à 3 millim. de diamètre ; ils sont circonscrits par des bourrelets saillants qui indiquent les premières murailles. Celles-ci sont complètement cachées par les rayons septo-costaux. Les côtes qui descendent des bourrelets vers les murailles pariétales sont plus minces que les cloisons et subégales ; on en compte 4 dans l'étendue d'un millim. les murailles pariétales ou externes séparent les côtes par des lignes brisées, minces, bien marquées et un peu saillantes. Par suite de leur union avec les murailles semblables des polypiérites voisins, elles prennent une forme polygonale irrégulière. L'espace compris entre les murailles extérieures varie depuis 4 jusqu'à 9 milimètres d'étendue. La columelle est forte et presque styliforme. Les cloisons sont épaisses et entières ; douze, plus fortes que les autres, arrivent jusqu'à la columelle, cependant, parmi ces dernières, nous croyons en distinguer 4 plus développées que les autres. On compte en tout 32 rayons septo-costaux. La multiplication par bourgeonnement a lieu sur les bords du polypier et jamais à la partie centrale.

Saint-Dizier.

### GENRE XIX. CYATHOPHORA.

Cyathophora, Michelin, 1843.

Polypier en masse arrondie ou en lames étendues et convexes. Calices ronds. Cloisons entières. Traverses endothécales bien développées et constituant des espèces de planchers qui divisent la hauteur de la loge en étages. Côtes généralement bien développées. Les jeunes polypiérites se développent dans l'intervalle des anciens calices.

1. *Cyatophora excavata.*

Pl. V, fig. 9-10.

Cryptocœnia excavata? d'Orbigny, Prod. t. II, 1850.

Stylina excavata? Edwards et Haime, Polyp. des ter. Paléoz, 1849.

Polypier convexe à calices circulaires, également distants et très-profonds. Cloisons peu développées formant seulement des stries plus ou moins prononcées et saillantes à la paroi interne des murailles. 2 cycles complets. Planchers profonds et bombés au centre. Côtes subégales, bien développées et un peu écartées. Plateau inférieur plissé concentriquement. Diamètre des grands calices, 4 millim.; profondeur, 3 à 4 millim.

Saint-Dizier, Cheney.

2. *Cyatophora Icaunensis.*

Cryptocœnia Icaunensis? d'Orbigny, loc. cit.

Stylina Icaunensis, Edwards et Haime, loc. cit.

Polypier en masse convexe. Calices ronds et très-rapprochés. Les côtes ne sont visibles que dans le court espace laissé entre quatre calices. Cloisons bien développées; les primaires vont jusqu'au centre, mais ne s'y réunissent pas. Planchers bien développés. 2 cycles; le second à peine développé. Diamètre des calices, 3 à 3 1/2 millim.

Gy-l'Evêque M. d'Orbigny cite encore Cheney, Fontenoy, Lignorelles (Yonne).

3. *Cyatophora Neocomiensis.*

Pl. V, fig. 11-12.

Cryptocœnia neocomiensis, d'Orbigny, loc. cit.

Stylina neocomiensis, Edwards et Haime, loc. cit.

Polypier en lames convexes. Calices assez peu rapprochés. Cloisons fortes, bien développées, débordantes, mais n'allant pas jusqu'au centre des planchers. Côtes subégales bien marquées. Six grandes cloisons; entre chacune d'elles on remarque 3 cloisons rudimentaires, qui constituent 3 cycles dont les 2 derniers sont à peine indiqués.

Diamètre des grands calices, 3 millim.

Saint-Dizier.

4. *Cyathophora antiqua.*

Cryptocœnia antiqua, d'Orbigny, loc. cit.

Stylina antiqua, Edwards et Haime, loc. cit.

Polypier en lame étendue et ondulée. Calices petits, espacés, superficiels, peu profonds. Planchers bien développés. Côtes égales et fortes; on en compte 24. Cloisons peu développées. 3 cycles rudimentaires. Diamètre des calices 2 à 2 1/2 millim.

Saint-Dizier. M. d'Orbigny indique aussi Fontenoy, Cheney, Venoy (Yonne).

Nous avons conservé à nos Cyathophores les noms d'espèces que portent les Cryptocœnies de M. d'Orbigny dans son Prodrome, car, quoique ces fossiles n'aient pas été décrits par cet auteur, les quelques mots qui les accompagnent nous portent à croire qu'ils ne diffèrent pas de nos espèces.

GENRE XX. ACANTHOCŒNIA.

Acanthocœnia, d'Orbigny, loc. cit.

Polypier en masse astréiforme. Calices circulaires et élevés.

Columelle styliforme. Cinq cloisons principales seulement, au lieu de six comme dans les Stylines.

Si nous n'avions craint de jeter trop de confusion dans les genres établis jusqu'à ce jour, nous n'aurions pas hésité à placer l'espèce qui a servi de type à ce genre parmi les Stylines, car ces derniers renferment des espèces ayant 6, 8, 10 ou 12 cloisons principales, et nous ne pensons pas que la présence de 5 cloisons principales seulement suffise pour écarter du genre *Stylina* un fossile qui, du reste, a tous les caractères de ce genre.

La seule espèce connue est le fossile suivant indiqué seulement par M. d'Orbigny dans le Prodrome :

1. *Acanthocœnia Rathieri.*

« Belle espèce à calices saillants et à 3 cycles. »

« Cheney (Yonne), » d'Orb. loc. cit.

GENRE XXI. STYLINA.

Stylina, Lamarck, 1816.

Polypier en masse polymorphe. Calices ronds et généralement élevés en cônes tronqués. Polypiérites unis par une exothèque plus ou moins abondante et par des côtes bien développées. La columelle est ordinairement styliforme, ronde ou comprimée. Les cloisons sont entières, bien développées ; les primaires sont au nombre de 6, 8, 10 ou 12. Les traverses endothécales sont simples et diversement développées.

Nous indiquons comme appartenant à ce genre deux fossiles non décrits, que M. d'Orbigny appelle *Aplosastræa Neptuni et*

*elegans*, mais que MM. Edwards et Haime regardent comme étant des *Stylines*.

1. *Stylina Neptuni.*

Aplosastrœa Neptuni, d'Orbigny, Prod. t. II, p. 92, 1850.
*Stglina Neptuni, Edwards et Haime, loc. cit.* 1851.
« Espèces à petits calices espacés. Fr. Saint-Dizier. » d'Orb. loc. cit.

2. *Stylina elegans.*

Aplosastrœa elegans, d'Orbigny, loc. cit.
Stylina elegans, Edwards et Haime, loc. cit.
« Espèce à calices, la moitié plus petite encore que chez l'es-
« pèce précédente. Fyé, Fontenoy (Yonne). » d'Orb. loc. cit.

GENRE XXII. ASTROCŒNIA.

Astrocœnia, Edwards et Haime, 1848.

Polypier en masse polymorphe. Calices polygonaux intimement soudés par les murailles qui séparent nettement les cloisons; celles-ci sont généralement peu nombreuses et bien développées. La columelle est forte et styliforme. Il n'existe point de palis.

Ce genre est placé par MM. Edwards et Haime parmi les Astreides Eusmiliens qui ont les cloisons entières et non dentées, et nous avons cru, dans notre classification, les laisser à cette place parce que les échantillons que nous avons étudiés ne sont pas assez nombreux pour que nous ayons pu faire disparaître toute espèce de doute à cet égard. Cependant, chaque fois que nousavons examiné, parmi nos fossiles néocomiens, des calices bien conservés, nous avons cru apercevoir des cloisons dentées,

ou présentant des lobes arrondis, saillants et quelquefois paliformes sur le bord interne des cloisons. M. Reuss a déjà représenté des Astrocenies avec des cloisons dentées, et il est probable que ce genre rentrera plus tard parmi les Astreides astréens.

1. *Astrocœnia magnifica.*

Pl. VI, fig. 1-2.

Polypier à surface légèrement convexe. Plateau inférieur épais et couvert d'une forte épithèque plissée. Calices assez réguliers et peu profonds. Columelle petite et styliforme. Cloisons arquées, dentées et inégales. 9 grandes cloisons, 9 moyennes, 18 rudimentaires, en tout 36 cloisons. (3 cycles complets et la moitié du 4e). Largeur des calices, 5 à 5 1/2 millim.

Gy-l'Evêque (Yonne), Saint-Dizier (Haute-Marne).

2. *Astrocœnia compressa.*

Pl. VI, fig. 7-8.

Polypier pédiculé, devenant probablement libre par les progrès de l'âge. Plateau couvert d'une épithèque fortement plissée. Calices très-irréguliers, allongés et comprimés par le développement des jeunes calices entre les anciens. Cloisons épaisses, un peu dentées, alternativement grosses et petites; on en compte 40 dans les grandes calices : 20 grandes et 20 petites. Cependant on remarque généralement 5 ou 6 cloisons plus fortes que les autres. La partie supérieure des murailles présente souvent la figure d'un zig-zag, par suite de l'alternation des grandes cloisons opposées. Grand diamètre des calices, 5 à 5 1/2 millim., petit diamètre, 3 à 4 millim.

Saint-Dizier.

### 3. *Astrocœnia excavata.*

Polypier en lame mince, à plateau recouvert d'une épithèque peu développée. Calices assez réguliers et profonds. Columelle forte et styliforme. Cloisons épaisses et alternativement grandes et petites; on en compte 32 : 16 petites et 16 grandes, parmi lesquelles 4, 5 ou 6 se montrent plus développées que les autres. Largeur des calices, 4 à 4 1/2 millim.

Saint-Dizier.

### 4. *Astrocœnia subornata.*

Pl. V, fig. 5-6.

Stephanocœnia subornata, d'Orbigny, Prod., 1850.

Polypier en masse convexe, subhémisphérique. Calices assez réguliers, peu profonds. Columelle petite et un peu comprimée. Cloisons assez fortes, dentées surtout près de la columelle et faisant croire à la présence de palis qui réellement n'existent pas. 3 cycles complets (24 cloisons). Cloisons inégales selon les ordres. Largeur des calices, 3 à 3 1/2 millim.

Gy-l'Evêque, Leugny (Yonne).

### 5. *Astrocœnia Cotteaui.*

Stephanocœnia, Cottaldina, d'Orbigny, loc. cit.

Polypier en masse plus ou moins élevée et arrondie. Calices à peu près réguliers. Columelle forte et styliforme. Cloisons assez minces, mais lobées et renflées au centre et simulant ainsi des palis. 3 cycles complets et commencement d'un quatrième dans deux des systèmes (6 grandes cloisons, 6+2 moyennes, 12+2 petites). Largeur des calices, 2 à 2 1/2 millim.

Gy-l'Evêque, Leugny (Yonne).

### 6. *Astrocœnia regularis.*

### Pl. VI, fig. 3-4.

Polypier en lame assez épaisse. Calices réguliers, petits et superficiels. Columelle grosse, ronde, peu saillante et unie à la portion interne des grandes cloisons. Celles-ci sont fortes et au nombre de 20 : 10 grandes et 10 petites. Diamètre des calices, 1 1/2 à 2 millim.

Gy-l'Evêque, Saint-Dizier.

### 7. *Astrocœnia minima.*

Polypier étendu en lames gibbeuses. Calices serrés, petits, superficiels. Columelle grosse et soudée aux grandes cloisons. On compte 20 cloisons : 10 grandes et 10 petites. Largeur des calices, 1 à 1 1/2 millim. Cette espèce ne diffère de la précédente que par le diamètre moindre de ses calices.

Gy-l'Evêque, Saint-Dizier.

### 8. *Astrocœnia Cornueli.*

Astrocœnia Cornueliana, d'Orbigny, loc. cit.

« Espèce à cellules de 2 millimètres de diamètre. France, » Saint-Dizier (Haute-Marne), Venoy, Cheney, Fontenoy, Saint- » Sauveur (Yonne). » d'Orb. loc. cit.

Nous avons en notre possession des fossiles que M. Cotteau nous a envoyés et qui ont été déterminés par M. d'Orbigny. Ces fossiles portent les noms de *Stephanocœnia subornata* et *Cottaldina*; ils sont d'une bonne conservation, présentent dans plusieurs calices des cloisons dentées, et, malgré toute l'atten-

tion avec laquelle nous les avons étudiés, nous n'y avons jamais pu découvrir la moindre trace de palis, caractère qui distingue les Stéphanocœnies. Ce sont bien des Astrocœnies à columelle isolée et à cloisons dentées ou lobées sur leur bord interne. Il est probable que ces dents ou lobes auront trompé M. d'Orbigny et qu'il les aura considérées comme des palis. Il arrive aussi que par suite de la fossilification le bord interne des cloissons s'épaissit et se trouve ainsi soudé aux cloisons voisines; il en résulte une espèce de cercle épais qui entoure la columelle et simule une couronne de palis, mais qui n'a en réalité aucun rapport avec ces derniers. Le *Stephanocœnia Icaunensis* de M. d'Orbigny n'est peut-être aussi qu'une *Astrocœnie* qui doit se rapprocher de notre A. *regularis*, à en juger par les dimensions que donne le Prodrome.

### GENRE XXIII PHYLLOCŒNIA.

Phyllocænia, Edwards et Haime, 1848.

Polypier de forme variable, ordinairement convexe. Polypiérites unis par l'exothèque et les côtes. Calices assez saillants, ronds, ovales ou déformés par la naissance des jeunes calices entre les anciens. Columelle rudimentaire ou nulle. Cloisons larges, débordantes. Traverses bien développées. Dans les calices les plus allongés, les plus déformés, on n'apercoit jamais deux centres calicinaux résultant de la fissiparité, comme cela se remarque dans les Favies, avec lesquels on pourrait les confondre lorsque les cloisons ne sont pas bien conservées.

#### 1. *Phyllocœnia varians.*

Pl. VI, fig. 8.-9.

Polypier en lame un peu convexe. Calices très-rapprochés, de

grandeur différente et généralement ronds. Ceux qui sont déformés ont une forme polygonale; ils sont creux et peu élevés. Les côtes sont faibles et peu développées par suite du rapprochement des calices. Les cloisons sont fines et nombreuses; les 6 premières restent plus développées que les autres. Cinq cycles cloisonnaires dans les grands calices (96 cloisons). Diamètre des grands calices, 6 millim.

St-Dizier.

### 2. *Phyllocœnia Cotteaui.*

Pl. VII, fig. 1-2.

Phyllocœnia Cottaldina, d'Orbigny, Prod. T. II. p. 90. 1850.

Polypier en masse arrondie, hémisphérique. Calices ronds, généralement égaux, peu ou point déformés. Cloisons débordantes : 8 primaires allant jusqu'au centre, entre chaque grande cloison, une cloison secondaire à laquelle viennent se souder, par leur bord interne, 2 petites cloisons: en tout 32 cloisons. Côtes bien marquées. Largeur des calices, 4 millim.

Gy-l'Evêque, Leugny, Fontenoy, Cheney (Yonne).

Nous possédons un échantillon qui paraît appartenir à la même espèce, mais qui renferme par calice 36 cloisons (3 cycles 1/2) au lieu de 38, ce qui le ferait dériver du type hexaméral et non du type octoméral, comme l'espèce précédente; de plus, les cloisons sont ici toutes libres et jamais soudées à leurs voisines. Si cette variété doit être érigée en espèce, nous proposons pour elle le nom de *Phyllocœnia globosa.*

Gy-l'Evêque.

### 3. *Phyllocœnia Neocomiensis.*

Pl. VII, fig. 5.

Phyllocœnia Neocomiensis, d'Orbigny, loc. cit.

Polypier en lames à surface subplane. Calices écartés, de grandeurs différentes, un peu comprimés. Cloisons fines, peu débordantes; on en compte 48 (4 cycles complets) dans les grands calices. 48 côtes égales et bien marquées. Diamètre des grands calices, 3 1/2 millim.; les calices de 2 millim. sont en grand nombre.

Gy-l'Evêque, Fontenoy (Yonne).

4. *Phyllocœnia dubia.*

Pl. VII, fig. 3-4.

Polypier en cône renversé, à surface calicinale un peu convexe. Calices ronds, mais plus ordinairement ovales, allongés et déformés. Cloisons minces, nombreuses et souvent anastomosées, surtout dans les parties rétrécies des calices allongés. Côtes égales et bien développées. Le plateau conique est légèrement ondulé et couvert de stries fines. L'épithèque est tout-à-fait rudimentaire. On compte 48 cloisons (4 cycles complets) dans les plus grands calices.

La forme allongée et déformée des calices rapproche cette espèce des Favies; mais on n'y remarque pas de trace de fissiparité, et les cloisons ne nous ont jamais paru dentées.

Gy-l'Evêque.

Les Phyllocœnies que nous venons de décrire sous les noms de Cotteaui (Cottaldina) et Neocomiensis, sont probablement les mêmes que ceux qui sont cités par M. d'Orbigny, dans son Prodrome. Ce savant indique encore le fossile suivant :

5. *Phyllocœnia Icaunensis.*

» Espèce voisine du P. Neocomiensis, mais à calices 4 fois
» plus grands. Chenay. » d'Orb. Prod. loc. cit.

## GENRE XXIV. PENTACŒNIA.

Pentacœnia, d'Orbigny, 1850.

Polypiers à calices circulaires, libres et quelquefois subpolygonaux, tant dans quelques cas ils sont rapprochés. Les jeunes calices se développent dans l'intervalle des anciens. Cinq cloisons principales seulement. Côtes visibles, mais rendues rudimentaires par le rapprochement des calices. Traverses bien développées, horizontales et simulant quelquefois des planchers.

### 1. *Pentacœnia elegantula.*

Pl. VII, fig. 6.-7.

Pentacœnia elegantula, d'Orbigny. Prod. 1850.

Polypier étalé, à surface supérieure centrale élevée. Calices très-rapprochés. Côtes alternativement grandes et petites; on en compte 20 par calice. Cloisons primaires et secondaires débordantes (1er et 2e cycle); les 10 petites (3e cycle) sont à peine développées. Les traverses lamelleuses vont jusqu'au centre, s'y rencontrent et forment des espèces de planchers séparés par un intervalle d'environ 1/2 millim. Au centre des calices, on apercoit une columelle rudimentaire peu élevée, mais très-large. Diamètre des calices, 2 millim.

Gy-l'Evêque. M. d'Orbigny cite encore Fontenoy.

### 2. *Pentacœnia Tombecki.*

Polypier étalé, à surface mamelonnée. Polypiérites assez rapprochés. Côtes tout-à-fait rudimentaires. Cinq grandes cloisons, parmi lesquelles 3 sont souvent plus développées que les

autres. Le 2e cycle est rudimentaire. Diamètre des grands calices, 3 millim.

St-Dizier.

M. d'Orbigny cite encore deux espèces qui ne sont connues que par la largeur de leurs calices; ce sont :

### 3. *Pentacœnia pulchella.*

» Espèce dont les calices ont 1 millimètre de diamètre. Fon-
» tenoy. »

### 4. *Pentacœnia microtrema.*

» Espèce dont les calices ont 1 millimètre de diamètre. Fon
» tenoy. d'Orb. Prod. T. II. p. 92. 1850.

Les genres Cyatophora, Acanthocœnia, Stylina et Pentacœnia ont entre eux de grands liens de parenté. Nous ne pensons pas avoir le droit de changer aujourd'hui les genres qui ont été établis par nos devanciers; mais nous croyons fermement que les Acanthocœnies et les Pentacœnies seront plus tard rangés parmi les Stylines, et qu'il en sera de même du genre Cyatophora, à l'exception de l'espèce de M. Michelin (Cyatophora Richardi), qui quittera les Zoanthaires Apores pour prendre place parmi les Zoanthaires Tabulés.

## GENRE XXV. HOLOCŒNIA.

Holocœnia, Edwards et Haime, British fossil Corals, p. 99. 1851.

Polypier polymorphe. Calices unis entre eux par les murailles ou les côtes qui se continuent sans interruption d'un calice à un autre. Rayons septo-costaux à bord presque horizontal. Columelle bien développée et styliforme.

MM. Edwards et Haime, dans leur ouvrage sur les Polypiers fossiles d'Angleterre (*British fossil corals*), en s'occupant du genre *Thamnastrœa*, ont séparé de ce genre un fossile néocomien nommé *Astrea micrantha* par Rœmer, et ont créé pour lui le genre *Holocœnia* (loc. cit. p. 99, note 1re), parce que ce fossile, tout en ayant l'aspect extérieur des Thamnastrées, s'en distingue par une columelle styliforme et surtout par des *cloisons non dentées*. Ce genre ne contenait donc qu'une seule espèce, quand, au mois de septembre 1856, dans la description des Polypiers Portlandiens que nous avons présentée à la Société Géologique de France, nous y avons ajouté trois espèces Portlandiennes que nous avons décrites sous les noms de H. *explanata*, H. *dendroïdea et* H. *arachnoides*. Nous y faisons encore rentrer aujourd'hui un fossile indiqué par M. d'Orbigny dans le Prodrome, et qu'il a nommé *Centrastrœa collinaria*. Les échantillons de cette espèce, que nous devons à l'obligeance de M. Cotteau et qui ont été déterminés par M. d'Orbigny, sont dans un état si parfait de conservation qu'on ne peut, en examinant les calices, garder aucun doute sur l'intégrité des cloisons.

### 1. *Holocœnia micrantha.*

Astrea micrantha, Rœmer, 1848.
Synastrea micrantha, d'Orbigny, 1850.
Thamnastrea micrantha, Edwards et Haime, 1850.
Holocœnia micrantha, Edwards et Haime, 1851-56.

» Polypier gibbeux. Calices à fossette très-peu profonde, mais
» distincte. Columelle arrondie, grosse et un peu saillante.
» Trois cycles cloisonnaires, mais les cloisons tertiaires manquent dans deux des systèmes. Cloisons épaisses, serrées, peu
» flexueuses, très-granulées latéralement, inégales. Les secon-

» daires diffèrent peu des primaires. Largeur des calices, 1 millimètre 1/2.

» Groupe néocomien : département de l'Yonne; Berklinger. » Edwards et Haime, histoire nat. des Coral. T. II. p. 250. 1856

## 2. *Holocœnia collinaria.*

Pl. VII, fig. 9-10.

Centrastrœa collinaria, C. microphylia, C. excavata, d'Orbigny, Prodrome, T. II, p. 93. 1850.

Polypier en lame étendue, assez mince, à surface plane ou garnie de petites élévations plus ou moins prononcées et arrondies. Calices très-rapprochés, superficiels, à fossette bien marquée, ronds, mais devenant souvent polygonaux par suite du resserrement des polypiérites, et présentant alors l'aspect des Astrocœnies. Cloisons bien développées, droites, confluentes. Columelle forte, ronde et styliforme. Les cloisons s'approchent très près de la columelle, mais ne s'y soudent pas (à leur partie supérieure du moins). Plateau inférieur recouvert d'une forte épithèque plissée. On compte 20 cloisons par calice, 10 grandes et 10 petites. Largeur des calices, 1 1/2 millim.

Gy-l'Evêque, Fontenoy, Chenay, Leugny, Venoy (Yonne).

Les espèces nommées *microphylia* et *excavata* par M. d'Orbigny, ne diffèrent de l'espèce *collinaria* que par la forme de l'ensemble de la colonie. Nous les avons donc réunies à cette dernière espèce, car nous n'avons trouvé aucune différence dans les calices, et la forme extérieure du polypier est ici un signe qui n'a aucune valeur, puisque sur le même échantillon on trouve les différentes formes réunies.

### *Genre XXVI. Dimorphocœnia.*

Polypier en lame assez mince, polypiérites disposés en rangées concentriques autour d'un parent central. Plateau nu et costulé. Les cloisons sont entières et presque toutes rayonnent du centre à la circonférence. La columelle est nulle.

Ce genre correspond, dans la famille des Eusmiliens, au genre Dimorphastrœa des Astréens, mais il en diffère par ses cloisons non dentées et l'absence de toute columelle.

#### 1. *Dimorphocœnia crassisepta.*

Pl. VIII, fig. 1.

Dimorphastrea crassisepta, d'Orbigny, Prod. loc. cit.

Polypier en lame assez mince. Calices superficiels, à fossette calicinale, profonde et oblongue. Cloisons très-épaisses, s'amincissant au centre, un peu inclinées d'abord, puis se terminant par un bord perpendiculaire. Le bord interne est quelquefois très-éloigné et quelquefois très-rapproché du bord interne des cloisons qui sont en face. Les rayons septo-costaux sont épais de 1 à 1 1/2 millim., à bord arrondi et horizontal et séparé par un intervalle d'un millimètre. Les traverses sont rares. Les cloisons sont entières, mais on remarque quelquefois à la partie supérieure des rayons septo-costaux, dans l'intervalle des calices, des ondulations qui simulent des dents. Le plateau est nu et couvert de grosses côtes (1 1/2 millim. d'épaisseur) chargées de granulations. Largeur du calice central, 25 millim. Les rangées sont séparées par un intervalle de 15 à 25 millim. On compte depuis 12 jusqu'à 32 cloisons par calice.

Gy-l'Evêque. M. d'Orbigny cite St-Dizier, Fontenoy, Cheney, Venoy.

(Famille des Astreides astréens, Edw. et H.)

### GENRE XXVII. HELIASTRŒA

Heliastrœa, Edwards et Haime, Histoire nat. des Corall. T. II, p. 457. 1856.

Polypier en masse convexe et arrondie. Calices circulaires, libres entre eux et assez élevés. Côtes bien développées, fenesrées et unies par une énothèque abondante. Cloisons larges, débordantes et dentées surtout près de la columelle qui est spongieuse. Le bourgeonnement a lieu dans l'intervalle qui sépare les anciens calices. Le plateau est recouvert d'une épithèque fine, mais bien développée.

#### 1. *Heliastrœa neocomiensis.*

Pl. VIII, fig. 2.

Polypier en masse arrondie. Calices ronds et saillants. Cloisons larges, médiocrement minces et débordantes. Columelle spongieuse, peu développée et unie aux cloisons. Celles-ci sont régulièrement dentées et subégales. Côtes et éxothèque bien développées. On compte 32 cloisons par calice, 16 grandes et 16 un peu moins développées. Les calices sont inégaux : les plus plus petits ont 3 millim. et les plus grands 6 à 7 millim. de diamètre.

Auxerre (Yonne).

### GENRE XXVIII. ISASTRŒA.

Isastrœa, Edwards et Haime, 1851.

Polypier en masse polymorphe. Calices polygonaux et intimement soudés par leurs murailles qui restent simples dans toute la hauteur des polypiérites. Columelle rudimentaire ou nulle. Cloisons généralement minces et régulièrement dentées. Traverses bien développées. Plateau couvert d'une epithèque mince, mais complète et souvent plissée.

1. *Isastrœa Eturbensis.*

Pl. VII, fig. 11.

Polypier en lames assez minces. Calices irréguliers et profonds, souvent comprimés. Columelle nulle. Cloisons minces, nombreuses, à dents très petites; on compte environ 42 cloisons alternativement grandes et petites. Plateau recouvert d'une forte épithèque plissée, mais qui, en quelques endroits, laisse voir des côtes fines et subdivisées. Diamètre des calices, 3 à 5 millim.

Saint-Dizier.

2. *Isastrœa Neocomiensis.*

Pl. VIII, fig. 3.

Polypier étalé. Calices assez réguliers et superficiels. Cloisons bien développées et inégales selon les ordres. Cloisons principales se réunissant au centre et y formant une fausse columelle; on en compte 36 (3 cycles complets et moitié du 4me). Largeur des calices, 6 à 7 millim.

St-Dizier (Haute-Marne).

M. d'Orbigny cite cinq fossiles de l'étage néocomien de l'Yonne et de la Haute-Marne, qu'il indique sous le nom de genre Prionastrea, mais que MM. Edwards et Haime regardent comme étant des Isastrées. Ce sont :

3. *Isastræa Tombecki.*

Prionastrea Tombeckiana, d'Orbigny, Prod. T. II, p. 93. 1850.

Isastræa? Tombeckana, Edwards et Haime, Pol. foss. des terr. Paléoz. p. 104.

» Espèce à cellules de 4 à 5 millimètres de diamètre, les cloisons » épaisses près du centre. France, St-Dizier. » d'Orb. loc. cit.

4. *Isastræa? gracilis.*

Prionastrea gracilis, d'Orbigny, loc. cit.

Isastræa? gracilis, Edwards et Haime, loc. cit.

» Espèce dont les cellules sont inégales, de la même taille » que chez la précédente espèce, mais dont les cloisons minces » ne sont pas épaisses au centre. Fr. Fontenoy (Yonne). » d'Orb. loc. cit.

5. *Isastræa? Icaunensis.*

Prionastrea Icaunensis, d'Orbigny, loc. cit.

Isastræa? Icaunensis, Edwards et Haime, loc. cit.

« Espèce à calices larges de 8 millimètres, peu excavés, à « cloisons distinctes. Cheney. » D'Orbigny, loc. cit.

6. *Isastræa? infundibulum.*

Prionastrea infundibulum, d'Orbigny, loc. cit. p. 93.

Prionastrea subinfundibulum, d'Orbigny, loc. cit. p. 127. (Errata).

Isastræa? infundibulum, Edwards et Haime, loc. cit.

« Espèce à calices de la même largeur, mais très-profonds « et à cloisons plus étroites. Cheney. » d'Orb. loc. cit.

### 7. *Isastræa? mutabilis.*

Prionastrea mutabilis, d'Orbigny, loc. cit.
Isastrœa ? mutabilis, Edwards et Haime, loc. cit.
« Espèce dont les calices irréguliers de taille et de forme ont
« jusqu'à 15 millim. de diamètre. Cheney, d'Orb. loc. cit.

## GENRE XXIX. THAMNASTRŒA.

Thamnastrea, Lesauvage, 1832.

Polypier en masse polymorphe. Polypiérites unis par les côtes ou par les murailles; celles-ci sont entièrement cachées par les rayons septo-costaux confluents. Calices superficiels à columelle papilleuse peu développée. Cloisons assez régulièrement dentées et horizontales. Traverses rudimentaires. Bourgeonnement submarginal.

Ce genre, tel qu'il a été définitivement établi par MM. Edwards et Haime (Polyp. foss. des terr. Palæoz. p. 108, 1851), comprend les genres Agaricia (pars) et Astrea (pars), Goldfuss, 1826; Siderastrea (pars), Blainville, 1030; Thamnastrea et Synastrea, Edwards et Haime, 1848; Dactylocœnia, Centrastrea (pars), Polyphyllastrea? (pars), d'Orbigny, 1849.

### 1. *Thamnastræa Lennisi.*

Astrea Lennisii Rœmer, 1840.
Synastrea Lennisii, Edwards et Haime, 1850.
Thamnastrœa Lennisii, id. id. 1851.
Thamnastrœa Lennisii, id. id. 1856.
« Polypier en forme de beignet. Calices à fossette assez bien
« marquée, mais très-peu profonde. Un, deux ou trois tuber-

« cules columellaires très-petits. Cloisons subégales, serrées,
« toutes fortement geniculées, très-dentelées, médiocrement
« épaisses, au nombre de 20 à 26. » Edw. et Haim. loc. cit.

Berklinger; département de l'Yonne.

2. *Thamnastrœa grandiflora.*

Pl. IX, fig. 1.

Polypier étalé, peu épais. Cloisons minces, écartées et finement dentées. Calices peu profonds et larges. Columelle nulle. Plateau largement costulé. 48 à 56 cloisons par calice. Epaisseur du polypier, 10 à 14 millim. Diamètre des calices, 15 à 20 millim.

St-Dizier.

3. *Thamnastrœa Cotteaui.*

Pl. IX, fig. 2.

Polypier en lames peu épaisses. Calices superficiels. Columelle papilleuse. Cloisons épaisses, généralement dirigées dans le même sens et assez fortement dentées. De 16 à 20 cloisons par calice. Plateau bien costulé. Diamètre des calices 8 à 10 millim.

Gy-l'Evêque (Yonne).

4. *Thamnastrœa Eturbensis.*

Polypier peu épais, pédiculé dans le jeune âge. Calices peu profonds et assez serrés. Columelle rudimentaire. Cloisons peu épaisses, serrées et finement dentées. Traverses bien développées et nombreuses. Plateau finement radié. Epithèque

rudimentaire. On compte environ 28 cloisons par calice. Diamètre des calices, 5 à 8 millim.

Saint-Dizier.

5. *Thamnastrœa pediculata.*

Pl. IX, fig. 6-7.

Polypier élevé, supporté par un pédoncule épais. Calices superficiels. Columelle papilleuse. Cloisons larges et fortement dentées. Plateau couvert de côtes rondes, granuleuses et épaissies au bord de la surface calicinale. On compte 24 cloisons par calice. Traverses bien développées. Diamètre des calices, 8 millim. Hauteur du polypier, 25 millim., épaisseur du pédoncule, 18 millim.

Saint-Dizier.

6. *Thamnastrœa lamellosa.*

Polypier en lames très-minces et superposées. Calices superficiels à fossette bien marquée et écartée. Rayons septo-costaux également épais, peu flexueux. Traverses rudimentaires. Cloisons minces, souvent anastomosées et présentant au lieu de dents des lobes arrondis. Columelle petite et isolée. De 18 à 28 cloisons par calice ; ceux-ci ont un diamètre qui varie entre 3 et 4 millim.

Gy-l'Evêque (Yonne).

7. *Thamnastrœa frondescens.*

Pl. IX, fig. 3-4.

Synastrea frondescens, d'Orbigny, Prod. loc. cit.

Polypier en grandes frondes, à plateau ondulé et couvert

d'une épithèque mince qui laisse voir des stries fines et simples. Calices ronds et élevés en légers bourrelets au-dessus de la surface. Columelle petite, ponctiforme. Cloisons très-flexueuses, fortement dentées. Rayons septo-costaux très-contournés et formant une surface chicoracée. Traverses bien développées. 14 à 18 cloisons par calices. Diamètre des calices, 2 à 3 millimètres.

Gy-l'Evêque (Yonne).

8. *Thamnastræa punctata.*

Pl. X, fig. 1-2.

Polypier étalé, en masse un peu arrondie. Calices tout-à-fait superficiels. Columelle très-forte et très-épaisse, occupant environ le tiers du diamètre des calices ; les cloisons principales viennent s'y souder ; elles sont divisées en 6 faisceaux de 3 cloisons chacune, et entre lesquelles on apercoit 2 ou 3 cloisons rudimentaires, qui se soudent aux grandes cloisons. Diamètre des calices, 2 millim.

Gy-l'Evêque (Yonne), Saint-Dizier (Haute-Marne).

9. *Thamnastræa digitata.*

Pl. IX, fig. 8-9.

Polypier dendroïde à tige de la grosseur du doigt et un peu applatie. Calices ronds, petits, superficiels. Columelle assez bien développée, ronde et isolée. Cloisons épaisses, larges, garnies de dents relativement grosses. Fossette calicinale bien marquée. 10 grandes cloisons; 10 petites. Largeur des calices, 1 à 1 1/2 millim.

Saint-Dizier.

10. *Thamnastrœa mœandra.*

Pl. IX, fig. 5.

Synastrea mœandra, d'Orbigny, Prod. loc. cit.

Polypier en forme de toupie, à surface calicinale bombée. Calices réguliers, superficiels. Columelle papilleuse bien développée et large. Cloisons assez épaisses et bien séparées. Traverses rudimentaires. On compte de 18 à 24 cloisons par calice. Ceux-ci ont de 5 à 6 millim. de diamètre; ils sont disposés en cercles concentriques par suite du bourgeonnement qui a lieu à la circonférence. Cette espèce et le fossile suivant devraient peut-être etre placés parmi les Dimorphastrées; mais on n'y remarque pas de parent central plus développé que les autres calices.

Gy-l'Evêque.

11. *Thamnastrœa stricta.*

Polypier en forme de beignet. Calices serrés, peu profonds, subpolygonaux. Columelle papilleuse. Cloisons assez fines, serrées, contournées et anastomosées. Calices disposés selon des lignes à peu près concentriques. Plateau couvert d'une épithèque pelliculaire. 28 à 32 cloisons presque égales. Largeur des calices, 5 à 7 millimètres.

Gy-l'Evêque.

M. d'Orbigny cite encore dans son Prodrome les fossiles suivants, que MM. Edwards et Haime considèrent comme des Thamnastrées.

12. *Thamnastrœa Tombecki.*

Synastrea Tombeckiana. d'Orbigny, Prod. t. II, p. 93.

Thamnastrœa Tombeckana, Edwards et Haime, Poly. des Terr. Palæoz. p. 112, 1851.

« Espèce dont les cellules sont en diamètre d'un tiers plus
» petites que chez le S. (Thamnastrœa) Lennisii, mais plus
» grandes que chez le S. (Holocœnia) micrantha, Rœmer. Fr.
» Saint-Dizier. » d'Orbigny, loc. cit.

13. *Thamnastrœa undulata.*

Synastrea undulata, d'Orbigny, loc. cit.

Thamnastrœa undulata, Edwards et Haime, loc. cit.

« Espèce en coupe ovale, ondulée sur les bords, à surface
» supérieure plane; calices excavés, larges de 7 millim., à
» cloisons très-étroites. Fontenoy. » D'Orb. loc. cit.

14. *Thamnastrœa bellula.*

Synastrea bellula, d'Orbigny, loc. cit.

Thamnastrœa bellula, Edwards et Haime, loc. cit.

« Magnifique espèce en toupie, plane en dessus, à calices de
» 8 millim. de diamètre, saillants tout autour, à cloisons
» alternes inégales. Fontenoy. » D'Orb. loc. cit.

15. *Thamnastrœa Neocomiensis.*

Synastrea neocomiensis, d'Orbigny, loc. cit.

Thamnastrœa neocomiensis, Edwards et Haime, loc cit.

« Espèce dont l'ensemble est en coupe régulière, convexe en
» dessus; calices voisins de la précédente, mais avec des
» cloisons un peu plus grosses. Fontenoy, Leugny, Cheney,
» Lignorelles. » d'Orb. loc. cit..

16. *Thamnastrœa Icaunensis.*

Synastrea Icaunensis, d'Orbigny, loc. cit.

Thamnastrœa Icaunensis, Edwards et Haime, loc. cit.

« Espèce en toupie, convexe en dessus, à calices de 9 à » 10 millim., superficiels, à cloisons grosses, fortement cré- » nelées. Fontenoy. » D'Orb. loc. cit.

### GENRE XXX. DIMORPHASTRŒA.

Dimorphastrea, d'Orbigny, 1850.

Polypier en masse astréiforme. Plateau nu et costulé. Calices disposés en rangées concentriques autour d'un parent central plus grand que les autres calices. Murailles indistinctes et cachées par des rayons septo-costaux bien développés, confluents et tous dirigés du centre à la circonférence. Collumelle papilleuse, peu développée.

#### 1. *Dimorphastrœa grandiflora.*

Pl. X, fig. 3-4-5.

Dimorphastrea grandiflora, d'Orbigny, Prod. t. II, p. 93.

Polypier en forme de beignet. Calice central très-large et atteignant jusqu'à 28 millim. de diamètre. On y compte 78 cloisons ; six d'entre elles vont jusqu'au centre sans s'unir avec les voisines, mais toutes les autres, qui sont comprises entre les six cloisons principales, sont inégales et les plus petites s'unissent aux cloisons qui les ont immédiatement précédées. On compte de 12 à 18 cloisons dans les petits calices. Le premier cercle, formé par ceux-ci autour du parent central, se compose de 10 calices. Diamètre des petits calices, 6 à 7 millim. Une longueur de 3 millim. renferme 5 cloisons ; elles sont d'égale épaisseur et règulièrement dentées.

Saint-Dizier.

2. *Dimorphastræa alternata.*

Dimorphastrea alternata, d'Orbigny, loc. cit.

« Espèce voisine de la précédente (D. Crassipta, d'Orbigny, « voyez Dimorphocœnia crassisepta, E. de From.), mais avec des « cloisons alternes, une grosse et une petite, et avec des calices « plus petits. Fontenoy, Cheney, Leugny (Yonne). » d'Orb. loc. cit.

3. *Dimorphastræa bellula.*

Pl. X, fig. 8-9-10.

Dimorphastrea bellula, d'Orbigny, loc. cit.

Polypier en forme de toupie ou de beignet. Surface calicinale bombée. Calice central superficiel, large de 10 millim. et renfermant 32 cloisons, généralement libres et subégales. Petits calices très-rapprochés et larges de 4 millim.; on en compte 10 dans la première rangée concentrique; ils renferment de 18 à 20 cloisons assez minces et régulièrement dentées. Le plateau est strié et les stries vont en s'épaississant à mesure qu'elles se rapprochent du bord de la circonférence.

Gy-l'Evêque, Leugny (Yonne), Saint-Dizier.

4. *Dimorphastræa excelsa.*

Polypier pédonculé très-élevé, à surface calicinale bombée et à bord renversé comme un champignon. Calice central, élevé et large de 20 millim. On y compte environ 80 cloisons subégales. Les petits calices sont assez écartés, larges de 6 à 8 millim. et renfermant 24 cloisons presque égales. La columelle est papilleuse.

Saint-Dizier.

### 5. *Dimorphastræa explanata.*

Pl. X, fig. 6-7.

Polypier pédiculé, s'accroissant très-vite en largeur, mais restant généralement très-mince. Surface calicinale tout-à-fait plane. Calice central superficiel, large de 12 à 13 millim. et contenant 42 cloisons très-flexueuses. Les petits calices ont de 7 à 8 millim. de diamètre. Le premier cercle est composé de 8 calices qui renferment de 20 à 26 cloisons très-flexueuses quoique dirigées du centre à la circonférence. Columelle papilleuse bien développée. Hauteur du polypier, 20 millim.; épaisseur du pédicule, 15 à 18 millim.

Saint-Dizier.

### 7. *Dimorphastræa excavata.*

Dimorphastrea excavata, d'Orbigny, loc. cit.

Polypier en cornet très-évasé. Calice central situé à la partie médiane et profonde. Cloisons minces, serrées, finement et régulièrement dentées. Petits calices peu distincts au milieu des cloisons rayonnantes; ils sont disposés en rangées affectant la forme d'un sillon circulaire. On compte généralement 24 cloisons par calice; leur diamètre varie depuis 3 jusqu'à 5 millim. Le plateau est nu et finement strié.

Gy-l'Evêque, Saint-Dizier.

(Famille des Fungides, Edwards et Haime).

## GENRE XXXI. POLYPHYLLOSERIS.

Polypier en lames épaisses ou en masse arrondie. Calices élevés en dômes au-dessus de la surface du polypier. Cloisons

nombreuses, dentelées, anastomosées, et réunies par de nombreuses synapticules. Plateau recouvert d'une forte épithèque généralement plissée et qui, enlevée, laisse voir des côtes fines et nombreuses.

Ce genre, que nous avons créé pour deux fossiles de l'étage Néocomien de l'Yonne, comprend probablement les deux espèces que M. d'Orbigny indique dans son Prodrome sous les noms de *Polyphyllastrea Icaunensis* et *convexa*. Les fossiles que nous possédons paraissent bien être les mêmes que ceux de M. d'Orbigny, mais comme dans les nôtres la présence dės synapticules est incontestable, nous avons dû les rapporter à la famille des Fungides à plateau imperforé et changer la terminaison du nom de genre pour éviter toute erreur.

### 1. *Polyphylloseris Icaunensis.*

Polyphyllastrea Icaunensis? d'Orbigny, Prod. t. II, p. 94?

Polypier en grandes frondes épaisses. Calices en forme de dômes séparés par des dépressions plus ou moins profondes. Columelle nulle. Cloisons fines, nombreuses, anastomosées au nombre environ de 60 par calice. Elles sont très-fortement dentelées et passent souvent d'un calice à un autre. Plateau imperforé couvert de stries fines, généralement cachées par une épithèque pelliculaire légèrement plissée. Diamètre des calices, 6 millim.

Gy-l'Evêque.

### 2. *Polyphylloseris convexa.*

Pl. X, fig. 11-12-13.

Polyphyllastrea convexa? d'Orbigny, loc. cit.

Polypier en masse arrondie, subhémisphérique. Calices moins

saillants, mais plus larges que dans l'espèce précédente. Columelle nulle. Fossette calicinale bien marquée et profonde. Cloisons fines, nombreuses, très-régulièrement dentées. Les dépressions qui existent entre les calices sont peu marquées. On compte environ 76 cloisons par calice; elles sont alternativement grosses et petites. Plateau couvert d'une épithèque épaisse et fortement plissée concentriquement. Largeur des calices, 7 à 8 millim.

Gy-l'Evêque (Yonne).

E. DE FROMENTEL.

---

## EXPLICATION DES PLANCHES.

### PLANCHE I.

*Dasmia Neocomiensis.*

Fig. 1. Individu vu de profil, grandeur naturelle.

Fig. 2. Son calice grossi d'un tiers.

*Cyclolites Eturbensis.*

Fig. 3. Individu vu de profil, grandeur naturelle.

Fig. 4. Son calice, grandeur naturelle.

*Trochoseris poculum.*

Fig. 5. Individu vu de profil, grandeur naturelle.

Fig. 6. Son calice.

*Trochoseris clavus.*

Fig. 7. Individu, grandeur naturelle.

*Trochoseris Eturbensis.*

Fig. 8. Individu, grandeur naturelle.

*Trochoseris Tombecki.*

Fig. 9. Individu vu de profil, grandeur naturelle.

Fig. 10. Son calice.

*Trochoseris sinuosa.*

Fig. 11. Individu vu de profil, grandeur naturelle.

Fig. 12. Son calice.

*Trochoseris sessilis.*

Fig. 13. Individu vu de profil, grandeur naturelle.

Fig. 14. Son calice.

*Trochoseris tenui-lamellosa.*

Fig. 15. Individu vu de profil, grandeur naturelle.

Fig. 16. Son calice.

PLANCHE II.

*Stylosmilia Neocomiensis.*

Fig. 1. Quelques polypiérites vus de profil, grandeur naturelle.

Fig. 2. Un calice grossi.

*Stylosmilia gracilis.*

Fig. 3. Une masse de polypiérites vus de profil, grandeur naturelle.

Fig. 4. Calices grossis.

*Calamophyllia compressa.*

Fig. 5. Polypiérites vus de profil, grandeur naturelle.

*Thecosmilia neocomiensis.*

Fig. 6. Groupe vu de profil, grandeur naturelle.

*Baryphyllia gregaria.*

Fig. 7. Groupe vu de profil, grandeur naturelle.

*Baryphyllia dubia.*

Fig 8. Groupe vu de profil, grandeur naturelle.

PLANCHE III.

*Baryphyllia Haimei.*

Fig. 1. Groupe, grandeur naturelle.

*Cladophyllia Clemencia.*

Fig. 2. Groupe, grandeur naturelle.

Fig. 3. Calice grossi, dans lequel on remarque une cloison plus développée que les autres.

*Eugyra Cotteaui.*

Fig. 4. Colonie vue de profil, grandeur naturelle.

Fig. 5. Vallées grossies. Les cloisons ne présentent pas dans cette figure un bord assez tranchant.

*Engyra Neocomiensis.*

Fig. 6. Colonie vue de profil, grandeur naturelle.

Fig. 7. Vallées grossies.

*Latimœandra flosculus.*

Fig. 8. Polypier vu de profil, grandeur naturelle.

Fig. 9. Surface calicinale, grandeur naturelle.

*Favia conferta.*

Fig. 10. Polypier vu de profil, grandeur naturelle.

Fig. 11. Surface calicinale, grandeur naurelle.

PLANCHE IV.

*Latimœandra circularis.*

Fig. 1. Polypier vu de profil, grandeur naturelle.

Fig. 2. Portion de la surface calicinale.

*Favia plana.*

Fig. 3. Polypier vu de profil, grandeur naturelle.

Fig. 3. Portion de la surface calicinale.

*Oroseris explanata.*

Fig. 5. Portion du polypier vue de profil, grandeur naturelle.

Fig. 6. Portion de la surface calicinale grossie.

*Favia hemispherica.*

Fig. 7. Polypier vu de profil, grandeur naturelle.

PLANCHE V.

*Favia turbinata.*

Fig. 1. Polypier vu de profil, grandeur naturelle.
Fig. 2. Sa surface calicinale.

*Stylangia Neocomiensis.*

Fig. 3. Surface composée de plusieurs rameaux soudés ensemble, mais reconnaissables par la direction des lignes de calices.
Fig. 4. Rameaux anastomosés et garnis latéralement de leurs calices.
Fig. 5. Surface calicinale grossie.

*Diplocœnia mirabilis.*

Fig. 6. Polypier vu par la surface supérieure, grandeur naturelle.
Fig. 7. Son plateau et son pédicule, grandeur naturelle.
Fig. 8. Surface calicinale grossie.

*Cyatophora excavata.*

Fig. 9. Polypier vu de profil, grandeur naturelle.
Fig. 10. Calices grossis.

*Cyatophora Neocomiensis.*

Fig. 11. Polypier de grandeur naturelle.
Fig. 12. Calices grossis.

PLANCHE VI.

*Astrocœnia magnifica.*

Fig. 1 Surface calicinale, grandeur naturelle.
Fig. 2. Une portion grossie.

*Astrocœnia regularis.*

Fig. 3. Surface calicinale, grandeur naturelle.
Fig. 4. Une portion grossie.

*Astrocœnia subornata.*

Fig. 5. Polypier vu de profil, grandeur naturelle.

Fig. 6. Portion de la surface calicinale grossie.

*Astrocœnia compressa.*

Fig. 7. Polypier vu de grandeur naturelle

Fig. 8. Portion de la surface calicinale grossie.

*Phyllocœnia varians.*

Fig. 9. Polypier vu de grandeur naturelle.

Fig. 10. Portion de la surface calicinale grossie.

PLANCHE VII.

*Phyllocœnia Cotteaui.*

Fig. 1. Polypier vu de profil, grandeur naturelle.

Fig. 2. Portion de la surface grossie.

*Phyllocœnia dubia.*

Fig. 3. Polypier vu de profil, grandeur naturelle.

Fig. 4. Portion de la surface grossie.

*Phyllocœnia Neocomiensis.*

Fig. 5. Surface calicinale, grandeur naturelle.

*Pentacœnia elegantula.*

Fig. 6. Polypier vu de profil, grandeur naturelle,

Fig. 7. Portion de la surface grossie.

*Holocœnia collinaria.*

Fig. 8. Portion du polypier vu de profil, grandeur naturelle, et présentant des monticules et des surfaces planes.

Fig. 9. Calices grossis. Quelques calices polygonaux par suite du resserrement des polypiérites. Les cloisons dans cette figure ne sont pas assez nettement séparées.

*Isastrœa Eturbensis.*

Fig. 10. Portion du polypier vue de profil, grandeur naturelle.

Fig. 11 Quelques calices grossis.

PLANCHE VIII.

*Dimorphocœnia crassisepta.*

Fig. 1. Surface calicinale, grandeur naturelle.

*Heliastræa Neocomiensis.*

Fig. 2. Polypier vu de grandeur naturelle.

*Isastræa Neocomiensis.*

Fig. 3. Surface calicinale, grandeur naturelle.

Fig. 4. Quelques calices grossis.

PLANCHE IX.

*Tamnastræa grandiflora.*

Fig. 1. Surface calicinale d'un jeune polypier, grandeur naturelle.

*Tamnastræa Cotteaui.*

Fig. 2. Surface calicinale, grandeur naturelle.

*Tamnastræa frondescens.*

Fig. 3. Portion d'une fronde de polypier, vue de profil, grandeur naturelle.

Fig. 4. Portion de la surface calicinale un peu grossie. Dans cette figure les calices ne sont pas assez élevés et les rayons specto-costaux trop peu contournés.

*Tamnastræa mœandra.*

Fig. 5. Polypier vu de profil, grandeur naturelle.

*Tamnastræa pediculata.*

Fig. 6. Polypier vu de profil, grandeur naturelle.

---

# TABLE ALPHABETIQUE

DES

## POLYPIERS NÉOCOMIENS.

---

---

# SOCIÉTÉ

DES

# SCIENCES HISTORIQUES ET NATURELLES

DE L'YONNE.

---

## SÉANCES PUBLIQUES TENUES A AVALLON ET A VEZELAY. — 1857

---

### SÉANCE TENUE A AVALLON LE MARDI 30 JUIN 1857.

PRÉSIDENCE DE M. LE BARON CHAILLOU DES BARRES.

La séance est ouverte à une heure, dans la grande salle de la mairie d'Avallon. M. le baron Chaillou des Barres occupe le fauteuil de la présidence. A sa droite est placé M. l'abbé Crosnier, grand-vicaire de Mgr l'évêque de Nevers ; à sa gauche s'assied M. le Maire de la ville d'Avallon. Autour du bureau prennent place : le Président du tribunal civil, le Curé doyen de la ville, M. Borne, ancien ingénieur de la marine, MM. Quantin, Déy, Cherest, E. Challe, Lorin et Petit-Sigault. Uu public choisi et nombreux assiste à la séance. Plusieurs dames prennent place sur des banquettes disposées en face du Bureau.

M. le Président donne lecture de l'ordre du jour. En voici la teneur :

1° Discours de M. Hottot, ancien sous-préfet d'Avallon ;

2° Discours de M. le Président baron Chaillou des Barres ;

3° Géographie physique de l'Avallonais, par M. Moreau ;

4° Avallon au VIe siècle et Saint-Germain de Paris, par M. l'abbé Roguier ;

5° L'Avallonais aux XIIe et XIIIe siècles, par M. Quantin ;

20

6° Siége d'Avallon au XVe siècle, par M. A. Challe;

7° Esprit religieux et politique des Bourguignons pendant les troubles du XVIe siècle, par M. Baudouin;

8° Organisation municipale d'Avallon au XVIe siècle, par M. Raudot;

9° Les Pèlerins de la Science à Vézelay, poésie, par M. ****.

10° Notice sur Robert le Foul, sieur de Vassy, par M. le Vte de Tryon-Montalembert;

11° Biographie d'Antoine de Chabannes, par M. A. Déy;

M. le Président donne alors la parole à M. Hottot.

Ensuite M. le baron Chaillou des Barres offre à la ville d'Avallon, au nom de la Société, un exemplaire de chacune des deux publications qu'elle fait paraître: la *Bibliothèque historique de l'Yonne* et le *Cartulaire de l'Yonne*.

M. le Maire de la ville d'Avallon adresse à la Société l'expression de sa gratitude et de ses remerciements.

Alors commence la lecture des mémoires, qui est écoutée avec une attention soutenue.

A cinq heures la séance est levée.

Le matin de cette même journée, une heure avant l'ouverture de la séance, un certain nombre de membres de la Société s'étaient transportés à la maison de M. Ravisy, située sur la promenade des Capucins, et, grâce à l'obligeant accueil du propriétaire, avaient admiré les précieux débris de statues antiques, trouvées au sommet du Montmarte près d'Avallon. Ces antiquités ont été décrites par M. Préjean, procureur du roi en cette ville (1).

(1) Voyage à Pompeii par Romanelli, traduit par M. P*** suivi d'une notice sur la découverte d'un temple romain en 1822, à Avallon. Paris, Houdaille et Veniger, 1829.

Les visiteurs, après un examen attentif, avaient pensé que ces statues, en partie mutilées, dont quelques-unes sont en marbre, et qui se distinguent en général par une bonne exécution, pouvaient remonter à l'époque du haut empire.

---

## SÉANCE TENUE A VÉZELAY LE 1er JUILLET 1857.

### PRÉSIDENCE DE M. LE BARON CHAILLOU DES BARRES.

Le mercredi premier juillet, à six heures du matin, les membres du Congrès se rendent à Pontaubert, en suivant à pied les bords pittoresques du Cousin. L'église de ce village, de style ogival et de la fin du XIIe siècle, appartenait aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem ; elle est d'un seul jet et présente un ensemble harmonieux. Elle vient d'être l'objet de réparations intelligentes de la part de M. l'abbé Minard, curé actuel de Pontaubert, qui a lui-même et de ses mains fait disparaître le badigeon qui déparait le chœur. M. le Président du Congrès félicite M. l'abbé Minard, tout en regrettant que ce digne ecclésiastique n'ait pas eu les fonds nécessaires pour achever sa louable entreprise.

A neuf heures et demie, visite à l'église de Saint-Père-sous-Vézelay. On admire ce charmant édifice, tant de fois décrit et si généralement apprécié. M. le Curé de Saint-Père conduit les visiteurs dans le cimetière, où l'on trouve les restes d'une église antérieure à l'église actuelle. Une portion de ces débris appartient évidemment au XIIe siécle; l'autre portion, selon quelques-uns, — mais cette opinion est controversée, — appartiendrait à l'époque romane primitive; les piliers quadrangulaires, les

tailloirs grossiers qui subsistent, et l'appareil de la maçonnerie, pourraient faire penser qu'on a devant les yeux un vestige des constructions élevées par Gérard de Roussillon au IXe siècle.

Le même jour, à dix heures et demie, séance publique à Vézelay, dans la nef des catéchumènes de l'église de la Madeleine. Un immense bureau a été disposé par les soins de M. Amé, notre collègue, inspecteur des travaux de réparation de cette église. A ce bureau prennent place MM. le baron Chaillou des Barres, l'abbé Crosnier, Déy, Quantin, M. le Curé doyen de Vézelay, etc.

Les membres de la Société sont groupés derrière le bureau; en face, se presse un nombreux public, parmi lequel se remarquent plusieurs dames qui prennent place sur des bancs réservés.

La séance ouverte, M. Aimé Cherest lit un mémoire sur les diverses constructions de la Madeleine, mémoire dans lequel il essaie d'établir :

1° Qu'il ne reste rien aujourd'hui des constructions antérieures au XIe siècle, sauf quelques chapiteaux replacés dans la nef romane;

2° Que cette nef a été construite par l'abbé Artaud et dédiée en 1104;

3° Qu'en 1120, un incendie en a nécessité la réparation, ce qui est constaté par une inscription placée dans la nef même, au-dessus d'un arc doubleau;

4° Que la nef des catéchumènes n'est pas autre chose que l'église des Pèlerins pénitents, ou simplement l'église des Pénitents, dédiée en 1132, en présence du pape Innocent II;

5° Que l'abbé Hugues, déposé en 1206, a fait construire le chœur actuel et fait exécuter tous les travaux qui datent de la même époque.

Après la lecture de ce mémoire, la discussion s'engage.

Sur le deuxième point formulé ci-dessus, M. l'abbé Crosnier fait remarquer que la dédicace d'une église est une cérémonie distincte de la consécration et antérieure à celle-ci, et que si la Madeleine a été dédiée en 1104, cela n'empêcherait pas qu'une grande partie des constructions romanes n'aient été achevées postérieurement à cette date.

Sur le quatrième point et pour expliquer la présence de voûtes d'arêtes et d'arcs ogives dans un monument consacré en 1132, M. l'abbé Crosnier fait observer quelques indices de reprise dans la portion supérieure de la nef des catéchumènes.

Après ces observations, la séance est levée, et les membres du Congrès visitent l'immense basilique.

La nef romane offre bien tous les caractères de l'architecture aux premières années du XIIe siècle. On y remarque le médaillon commémoratif de l'incendie de 1120, qui semble avoir été placé là après coup.

On constate dans les transepts actuels, qui ont été refaits à l'époque ogivale, la trace des transepts anciens, aussi longs et un peu plus larges, ainsi que celles de chapelles orientées qui accompagnaient l'ancien chœur roman.

La crypte, établie d'abord sous ce dernier, a été ensuite allongée en même temps que le chœur ogival, et ce remaniement, qui reste encore visible, permet de fixer avec certitude les dimensions de l'ancien chœur.

On remarque dans cette crypte des peintures curieuses qui fixent l'attention des membres du Congrès. Quelques-uns croient y reconnaître le caractère du XIIIe siècle, et, dans les écussons qui ornent les voûtes, voient les armes de saint Louis et de Blanche de Castille.

L'iconographie si intéressante de Vézelay devient aussi l'objet

d'études et de discussions. On admire le tympan extérieur reproduit par M. Viollet-Leduc, d'après les débris de l'ancien tympan, débris qu'il a fallu déchiffrer et qui l'ont été avec une scrupuleuse exactitude. Il représente le jugement dernier. Au milieu, le Seigneur; d'un côté, les âmes destinées au Paradis; de l'autre, les âmes vouées à l'Enfer; au bas, sur un bandeau de pierre, la légende de la Madeleine. M. l'abbé Crosnier fait remarquer dans ce tympan la présence des Evangélistes, à côté du Dieu juge; ils n'accompagnent d'ordinaire que le Dieu qui bénit ou enseigne.

M. l'abbé Crosnier renouvelle sur le tympan intérieur les savantes explications qu'il a présentées au Congrès archéologique de Sens.

Quant aux chapiteaux, ils sont tous observés et étudiés avec le soin qu'ils méritent. On examine, entre autres, ceux qui sont indiqués par M. Viollet-Leduc, comme ayant été empruntés aux constructions antérieures. Ils appartiennent à l'époque romane primitive, mais ne semblent pas remonter à la fondation de l'abbaye, c'est-à-dire au IXe siècle.

Après une longue exploration, les membres du Congrès et les personnes qui ont été admises à se joindre à eux, se réunissent à la salle de la Mairie dans un cordial banquet.

Divers toasts sont portés :

A M. le baron Chaillou des Barres, Président de la Société, son fondateur et son plus puissant soutien;

A M. l'abbé Crosnier, qui a jeté de si vives lumières sur l'iconographie chrétienne, et aux archéologues qui ont bien voulu répondre à l'appel de la Société;

A l'union des Arts et de la Religion. A la Religion qui inspire les Arts, et aux Arts qui rendent à la Religion, par la grandeur qu'ils impriment à ses monuments, ce qu'ils ont reçu d'elle en inspiration.

Ces toasts sont accueillis avec chaleur, comme l'expression des sentiments qu'ont éprouvés les membres du Congrès en visitant la Madeleine, et de leur reconnaissance pour les hommes éminents qui ont présidé à cette réunion.

---

## *SÉANCE DU 14 JUILLET* 1857.

PRÉSIDENCE DE M. QUANTIN, VICE-PRÉSIDENT.

Les ouvrages suivants sont déposés sur le bureau :

1° *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest,* 1er trimestre ;

2° *Mémoires de la Société impériale archéologique du midi de la France,* t. VII, 3e livraison ;

3° *Mémoires de la Société d'Agriculture, des Sciences, etc., de l'Aube,* t. VIII ;

4° *Bulletin n° 26 de la Société archéologique de l'Orléanais* ;

5° *Revue des Sociétés savantes,* t. II, livraisons 1 et 2 ;

6° *Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France,* t. III, n° 12 ;

7° *Recueil des Actes de l'Académie de Bordeaux,* 18e année, 1er et 2e trimestres ;

8° *Mémoire et Atlas de la Société archéologique de l'Orléanais,* 2 vol. in-8°.

M. Camille Dormois fait présent d'une *Notice sur le service médical de l'hospice de Tonnerre.*

On procède à l'élection de deux membres correspondants. Ce titre est accordé à M. Protat, de l'Académie de Dijon, présenté

par MM. A. Challe, Quantin et Déy, et à M. Jourdain, antiquaire à Ervy (Aube), présenté par MM. Duru, Quantin et Ed. Challe.

M. le Président annonce la présentation d'un membre titulaire et d'un membre libre.

M. Quantin informe la Société de la mort regrettable de M. le docteur Robineau-Desvoidy. Notre défunt confrère avait maintes fois manifesté l'intention de léguer ses collections d'histoire naturelle à notre Société. Mais bien que la mort soit venue le surprendre avant qu'il ait pu faire ses dernières dispositions, MM. Gandrille, ses héritiers, désireux de remplir les intentions bien connues de leur oncle, ont informé M. Quantin qu'ils faisaient don à la Société de toutes les collections d'histoire naturelle de M. Robineau-Desvoidy, ainsi que des livres spéciaux qui ont trait à cette branche de la science.

La Société, pleine de reconnaissance pour ces généreuses dispositions, prie son Président de remercier MM. Gandrille d'avoir si généreusement exécuté les volontés de leur oncle, et de leur exprimer sa gratitude pour les collections précieuses à tant de titres, et uniques peut-être en Europe, qu'ils ont bien voulu lui donner. La Société, en outre, charge MM. Quantin, Cotteau et Déy de prendre les mesures nécessaires pour faire transporter ces collections à Auxerre.

A ce sujet, M. Quantin annonce que M. Robineau-Desvoidy, au moment de sa mort, était occupé à corriger les premières épreuves d'un ouvrage sur les *Myodaires* du canton de Saint-Sauveur, et que ses héritiers, voulant respecter religieusement les dernières volontés du défunt, se feraient un devoir de continuer l'impression de ce travail.

Il est ensuite décidé qu'une notice biographique sera consacrée au docteur Robineau-Desvoidy. M. le docteur Emile Duché est prié de se charger de ce travail.

M. Cherest communique une lettre de M. Odobé, imprimeur à Avallon, qui propose d'éditer, dans un volume spécial, les divers mémoires lus à la séance publique d'Avallon. Ce volume aurait pour titre : *Documents sur l'Avallonais.*

La Société, après discussion, décide qu'il n'y a pas lieu de s'occuper de cette proposition, et passe à l'ordre du jour.

M. l'abbé Roguier lit le compte-rendu suivant de l'ouvrage de M. Duru, *Cours synoptique de Morale*, dont l'auteur avait fait hommage à la Société.

« MESSIEURS,

En me chargeant de vous rendre compte du Cours synoptique de morale, brochure, dont notre collègue M. l'abbé Duru a fait hommage à la Société, vous m'avez imposé une tâche plus facile que je ne le pensais.

Rien de simple, en effet, rien de clair et de méthodique comme cette brochure.

Analyser un livre, pour en rendre compte, c'est, vous le savez, indiquer d'abord le but que l'auteur s'est proposé, la pensée première qui a présidé à son œuvre ; c'est exposer ensuite très-succinctement les moyens à l'aide desquels il s'est efforcé de réaliser cette pensée et d'atteindre ce but.

Quel but avait donc M. l'abbé Duru en écrivant sa brochure ? Nul autre que celui d'être utile aux jeunes instituteurs formés à l'Ecole normale d'Auxerre. Et comment ? En leur mettant sous les yeux, par des tableaux, l'ensemble de la morale chrétienne.

La morale chrétienne est théorique et pratique. De là, deux parties dans la brochure de notre collègue.

La première, la morale théorique, est exposée en sept tableaux qui sont l'abrégé synoptique d'un nombre égal de traités de théologie. Ces tableaux comprennent la nature et les sources de la morale ; puis sa division, c'est-à-dire, les actes humains : la conscience, les lois, les vertus et les péchés.

La morale pratique est plus détaillée, et cela devait être; elle a vingt-cinq tableaux, présentant dans leur essence, leurs qualités et leurs actes, tous les devoirs prescrits par les commandements de Dieu et de l'Église ; en d'autres termes, les devoirs de chaque homme envers Dieu, envers ses semblables et envers lui-même.

Le Cours synoptique renferme, vous le voyez, Messieurs, l'exposé complet de la morale, et à ce titre il n'est point sans mérite.

Mais la véritable utilité de cette brochure est moins peut-être dans cette série de tableaux que dans les textes et les traits bibliques indiqués à la suite de chacun d'eux. Les textes, en effet, sont la prescription divine du devoir rappelé dans le tableau, et les traits bibliques montrent, chez les juifs, sa pratique toujours suivie de récompense, et sa violation, du châtiment.

Enfin, sous cet intitulé, *Lectures*, M. Duru fait connaître les passages qui, dans les plus célèbres orateurs de la chaire, ont trait à la vertu ou au vice mis en saillie dans le tableau précédent.

Ainsi des tableaux synoptiques sur chacun des devoirs de la morale, puis des textes sacrés ou l'indication de lectures en rapport avec l'enseignement du tableau : voilà toute la brochure de M. Duru.

Telle qu'elle est, et malgré sa sécheresse, elle peut devenir un *Memento* précieux pour tous les instituteurs qui en possèdent le développement indispensable, et plus d'un prédicateur peut-être

pourrait y puiser des sujets d'instruction, des textes et l'indication d'utiles lectures.

Après avoir rempli ma tâche envers vous, Messieurs, j'oserai adresser à notre collègue, non pas un reproche, cela me siérait mal, mais un regret. Oui ! je n'ai pu voir sans regret que M. Duru se soit occupé exclusivement des instituteurs de l'Yonne ; et encore de ceux-là seulement qui ont passé depuis quelques années ou qui passent maintenant dans l'Ecole normale. Il ne faudrait pourtant pas perdre de vue qu'ils ont eu des devanciers dans cette école, lorsque M. Duru n'en était pas l'aumônier, et qu'ils auront des successeurs lorsqu'il ne le sera plus. Or, à quoi peut servir aux uns et aux autres le Cours synoptique ? à bien peu de chose. Quand donc on songe au bien qu'il produirait, si à côté des tableaux se trouvaient les leçons qu'ils supposent, il est permis de regretter que M. Duru n'ait pas mis en œuvre, avec le style coulant et facile que nous lui connaissons, les matériaux de son cours.

Au lieu du squelette qu'il nous donne, squelette auquel il ne manque pas une pièce, je le veux, mais dont la valeur, après tout, ne peut être comprise que par l'anatomiste, nous aurions une œuvre tout aussi substantielle, et de plus, animée, piquante, instructive et propre à répandre, dans la classe des instituteurs et dans les autres, la connaissance du bien, l'amour du devoir, la pratique de la vertu.

M. l'abbé Duru, qui connait si bien le prix du temps, doit avouer que ce serait en faire ainsi un excellent usage. »

M. Déy donne lecture d'un chapitre de son histoire de Saint-Fargeau, intitulé : *Antoine de Chabannes*.

La séance est levée.

---

## *SÉANCE DU* 23 *AOUT* 1857.

PRÉSIDENCE DE M. QUANTIN, VICE-PRÉSIDENT.

M. Paul Bert dépose sur le bureau neuf oiseaux et un renard empaillés, destinés à la collection d'histoire naturelle.

M. le Président annonce le dépôt au Musée lapidaire d'une partie de la dalle tumulaire d'Edme Panier, marchand Auxerrois, l'un des auteurs de la relation de la prise d'Auxerre par les Huguenots, dont Lebeuf s'est servi dans son histoire de cet événement. Cette pierre offre un intérêt particulier pour la collection Auxerroise ; elle est comme un certificat d'authenticité de plus en faveur des récits des chroniqueurs locaux du XVIe siècle, si curieux chez nous.

M. le docteur Ernest Rousseau, présenté par MM. Quantin et Monceau, est nommé membre titulaire.

Le titre de membre libre est accordé à M. Meunier, sculpteur à Vézelay, présenté par MM. Quantin, Cherest et Amé.

M. le Président annonce la présentation de deux membres correspondants.

M. le Président informe, avec une profonde douleur, la Société de la mort de M. le baron Chaillou des Barres. Cette perte sera vivement ressentie par la Compagnie, à laquelle M. le baron Chaillou portait le plus vif intérêt et pour laquelle il a été toujours un protecteur et un appui dévoué.

La Société s'associe de tout cœur aux regrets exprimés par M. Quantin, et, étant informée que le corps de son vénérable Président recevra les honneurs funèbres à son passage à Auxerre, elle décide qu'elle se rendra à la gare du chemin de fer pour accompagner le convoi.

M. Challe père est chargé de rédiger une notice nécrologique sur notre très-regrettable Président.

M. Dondenne, au nom de la Commission des Comptes, donne lecture de son rapport sur la situation des comptes de M. Villiers, ancien trésorier, pour les exercices de 1852 à 1855, et sur les comptes du trésorier actuel, M. Petit-Sigault, pour 1856. Il propose l'apurement des opérations des comptables et un vote de remerciements, d'abord à M. Villiers, pour le dévouement qu'il a mis à gérer les finances de la Société pendant dix ans, ensuite à M. Petit-Sigault, qui s'acquitte de ses fonctions avec autant d'intelligence que d'assiduité.

La Société s'empresse d'accueillir la proposition du Rapporteur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

# DISCOURS PRONONCÉ PAR M. HOTTOT,

## ANCIEN SOUS-PRÉFET, A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE PUBLIQUE TENUE A AVALLON LE 30 JUIN 1857.

*Monsieur le Président, Messieurs,*

Pour la première fois, depuis sa fondation, la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, réunie à celle de Sens, a bien voulu se séparer de ses chers pénates et transporter au sein de la ville d'Avallon le quartier général de ses travaux littéraires et de ses études historiques. Je vous demande la permission, Messieurs, de me séparer aussi pour un instant de votre honorable compagnie, et de vous offrir, au nom de notre ville, tous les remerciements qu'elle vous doit, à l'occasion de votre courtoisie et de la gracieuse préférence que vous voulez bien lui accorder. Il y a, dans ce privilége de votre choix, quelque chose de rare et de prévenant qui est bien de nature à émouvoir la sensibilité de la ville d'Avallon, et vous permettrez à l'un de ses enfants adoptifs de se faire ici, près de vous, l'écho de sa gratitude et de sa reconnaissance.

Ce n'est pas un petit événement, Messieurs, que la présence dans cette enceinte des hommes que le département compte au nombre de ses citoyens les plus studieux, les plus éclairés, les plus recommandables par les dons et la distinction de l'esprit. Et, lorsque nous nous arrêtons à cette pensée, que c'est à la frontière du Morvan, aux extrêmes limites du *bon pays* (1), qu'a lieu la réunion solennelle de votre Athénée, nous serions presque

(1) Expression usuelle, par opposition à la terre agreste et peu fertile du Morvan.

tenté de nous laisser aller à un sentiment de crainte et d'inquiétude, si l'aspect de ces murs et des nobles images qui les couvrent ne venaient nous rassurer et nous dire que la terre historique du Morvan est digne de votre bienveillante sympathie.

Oui, Messieurs, devant vous qui en possédez l'histoire, qui en avez étudié tous les traits et toutes les grandeurs, nous sommes heureux d'étaler avec une certaine complaisance ces illustres figures, et de revendiquer pour leur berceau l'impérissable honneur de leurs noms et de leur gloire. Il n'est pas donné à toutes les contrées de notre France, si grande que soit sa fécondité dans la production des plus nobles enfants, de montrer, sur le piédestal d'un petit arrondissement, et dans un cadre aussi étroit que celui de cette enceinte, un pareil assemblage de mérite et de talents, d'héroïsme et de génie. Et tous, Messieurs, ne revivent point ici sur la toile reconnaissante. Il n'a point dépendu de nous qu'il en fût autrement, et qu'à côté des Vauban, des Davout et des Habert, se dessinât dans sa noble grandeur l'image du maréchal de Chastellux, l'une des vaillantes illustrations de ce pays et de la France. C'était sa place, c'était son droit. Il ne nous a pas été donné, en inaugurant les portraits de ces grands hommes, d'offrir à sa mémoire un égal tribut de sympathie et de respect ; et ce n'est pas sans amertume, Messieurs, que nous signalons à votre attention et à vos regrets cet oubli d'un grand nom qui nous appartenait, et qui appartenait aussi aux annales de notre histoire.

D'autres noms encore, qui honorent notre pays, le général Rasou, MM. Odebert, bienfaiteurs généreux de la ville d'Avallon, manquent à la collection de ces nobles portraits, et nous accusent à bon droit d'un sentiment d'indifférence à l'endroit des titres qu'ils possèdent à notre souvenir et à notre reconnaissance.

Loin de nous d'ailleurs, Messieurs, la pensée téméraire d'aborder devant vous la vie et les glorieux états de services de ces hommes illustres! Mieux que nous, vous en savez l'histoire ; et les annales de la France vous sont trop familières, pour que nous nous permettions d'effleurer un pareil sujet. Il est tout entier présent à vos esprits. Nous nous garderons donc d'y toucher, de peur d'en altérer la magnificence et la grandeur. Nous n'avons ici, Messieurs, d'autre ambition que de justifier et de reconnaître la préférence que vous avez bien voulu nous accorder, en transférant le siége de vos travaux aux portes du Morvan.

C'est ce Morvan, Messieurs, qui a enfanté Vauban, l'un des meilleurs et des plus grands hommes de la France, l'une des gloires les plus pures et les plus durables parmi toutes les gloires de grand siècle et du grand roi ; c'est le Morvan qui a vu naître, dans les temps orageux de notre histoire, cet illustre guerrier dont les traits ne sont point ici, bien que le XIV^e^ siècle ait consacré la renommée et le lustre de son nom. Saint-Léger-de-Fourcheret, Chastellux, furent les berceaux de leur enfance. Et c'est non loin de là, Messieurs, dans le rayon privilégié de ces grandes naissances, que nous trouvons à Annoux l'état civil du maréchal prince d'Ekmülh, de ce grand homme de guerre dont le nom se mêle si glorieusement à toutes les victoires de la France. Le général Habert est né à Avallon. Il était un des lieutenants affectionnés de l'Empereur, et de ceux qu'il estimait le plus.

Voilà, Messieurs, le patrimoine héraldique de nos contrées.

Nous ne prononçons point le nom de Vézelay et du majestueux monument derrière lequel se dressent tant d'événements et de si grands souvenirs. C'est le plus beau joyau de notre domaine historique. Mais ce nom sacré vous appartient ; et à ce titre, nous aurons garde d'y toucher.

Pour vous souhaiter la bonne fête, pour vous remercier dignement de la bienveillance et de l'intérêt dont vous honorez en ce moment la ville d'Avallon, nous avons pensé qu'il était de notre devoir d'offrir devant vous un nouvel hommage à ces grandes figures du pays. Et, si nous avons un moment suspendu l'ouverture de votre séance et de vos travaux, nous espérons, Messieurs, que vous voudrez bien nous pardonner cette infraction à vos règlements en faveur du désir que nous avons eu de vous saluer de très-près et d'entourer de toutes nos sympathies votre bienveillance parmi nous.

## UNE PETITE VILLE

### A LA FIN DU SEIZIÈME SIÈCLE

---

Certes, les temps présents ne manquent pas d'intérêt ; nous voyons sur la scène du monde tant de coups de théâtre et de changements de décoration plus étonnants les uns que les autres ! On peut désirer vivre par curiosité. Et cependant j'aime assez à me dérober aux émotions du temps présent, à lire les vieux manuscrits, à ressusciter les morts des siècles passés ; ils ont à mes yeux plus d'un avantage sur les vivants ; on peut les quitter quand on le veut, on peut en dire tout ce que l'on en pense sans impolitesse et sans danger ; d'ailleurs je crois, en vérité, pardonnez-le moi, messieurs, qu'ils valaient bien parfois leurs arrière-petits-fils.

Les savants qui m'écoutent et dont la réunion est pour nous un jour de fête, voient notre ville telle qu'elle est maintenant, et peut-être avec ses sites pittoresques n'est-elle pas pour eux sans intérêt et sans charme ; je voudrais qu'ils la vissent aussi telle qu'elle était, par ses institutions surtout, dans les siècles passés, et leur faire les honneurs de l'ancien Avallon comme du nouveau. D'ailleurs, nous trouverons peut-être plus que vous ne pensez en fouillant son passé. Cuvier, avec quelques ossements fossiles, recréait des mondes éteints ; si les découvertes dans les archives poudreuses et oubliées d'une petite ville allaient nous révéler une partie considérable et parfaitement ignorée de notre ancienne société française ?

Reportons-nous au mois de décembre 1590 ; une grande affaire préoccupait tous les habitants, les élections.

Depuis près de 400 ans (la charte donnant droit de commune était de l'an 1200), chaque année une assemblée générale des manants et habitants d'Avallon élisait les échevins et officiers *chargés de régir, gouverner, manier, administrer la ville et subvenir à ses affaires et négoces.* On nommait par le suffrage universel un capitaine de la ville, qui devait obtenir ensuite des lettres du roi, ou un simple lieutenant (1), quatre échevins (2), un procureur syndic, un receveur des deniers communs, un receveur des maison-Dieu et maladière, un greffier de la chambre de ville, trois procureurs fabriciens de l'église Saint-Pierre et autant pour l'église Saint-Julien. Lorsqu'il y avait lieu, les habitants nommaient de même deux députés de la ville aux États généraux de Bourgogne.

Mais l'élection de 1590 présentait un intérêt inaccoutumé. On était alors au plus fort de la ligue; la grande majorité des habitants s'était prononcée pour la sainte union, et les royalistes, parmi lesquels se trouvaient plusieurs magistrats du bailliage, avaient été chassés, ainsi que les huguenots, en petit nombre du reste. Le 30 décembre, tous les habitants sont convoqués en l'auditoire du bailliage ; le greffier donne lecture de lettres du duc de Mayenne, lieutenant-général de l'État et couronne de France, et de lettres patentes expédiées au nom de Charles X, le fantôme de roi de la ligue, entérinées au parlement ligueur à

(1) Presque toujours on choisissait pour capitaine un seigneur des environs et pour lieutenant un des principaux de la ville.

(2) Ordinairement on nommait chaque année deux échevins nouveaux et deux échevins en exercice, de sorte que chacun des échevins était deux ans de suite en fonctions.

Dijon; elles ordonnent, sur *la demande des habitants, qu'un d'entre eux sera nommé mayeur en assemblée générale à la pluralité des suffrages, homme capable, bien affectionné de la religion catholique, apostolique et romaine et hors de toute suspition.* Le maire devait avoir le gouvernement de la ville, le jugement en première instance de toutes les affaires civiles et criminelles, jouir des mêmes pouvoirs et autorité que les maires de Dijon et d'Autun. Cette lecture faite, on procéda à l'élection; Sébastien Goreau, avocat, fut nommé maire; on élut ensuite les autres magistrats et officiers ordinaires et, en raison de l'état de guerre, un sergent-major, chargé de veiller à la garde des portes et fortifications.

Mais, avant d'entrer en fonctions, tous les élus devaient prêter serment. Le procureur syndic, Georges Segault (c'était un procureur au bailliage), se présenta devant tout le peuple assemblé; on demanda si personne ne voulait s'opposer à sa réception. Nul ne protestant, le syndic jura: « de conserver de tout son pou- » voir le bien, honneur et profit de la ville..., de comparaître à » tous conseils de ville et les tenir secrets, de ne commencer » aucungs procès sans délibération de la chambre et de les » poursuivre le plus diligemment qu'il pourra, de faire toutes » informations à charge et à décharge autant pour le pauvre » que pour le riche, de ne faire emprisonner personne sans in- » formation précédente, si ce n'est du flagrant délit, et de ne » faire mettre aulcungs hors des prisons sans en avoir adverti » M. le mayeur ou la chambre... »

Le serment du maire fut plus solennel encore. Il se rendit à Saint-Lazare, *principale église de la ville* (1), se mit à genoux sur

(1) C'était l'église de la collégiale composée d'un doyen et de onze chanoines.

un carreau tapissé, la main étendue sur les évangiles, tandis que le prêtre était à l'autel, tenant et lui montrant la sainte hostie. Le procureur syndic, placé à côté du maire, lui lut le serment suivant : « Vous jurez de garder de tout votre pouvoir l'honneur, » estat, droits, prérogatives et noblesse du roy notre sire, de » garder le bien, honneur, estat, droits, priviléges, franchises et » libertés de la ville d'Avallon en la manière qu'ils sont escripts » et ainsi que l'on a joui toujours sans les souffrir enfraindre en » auculne manière par le roy notre dit seigneur, ses gens, » officiers et autres, d'honorer et chérir messieurs les échevins » vos compagnons et le bien et honneur d'eux et des autres » habitants et leur deshonneur surtout éviter et défendre de tout » votre pouvoir, de faire justice et raison à tous le plus briefve- » ment et diligemment que vous pourrez, aussitôt aux pauvres » qu'aux riches, sans favoriser un plus que l'autre, de mettre à » exécution, sans faveur, toutes délibérations qui par vous et les » échevins seront conclues et escriptes au dit conseil, de ne » rien faire en toutes choses qui concernent les droits de la » ville sans l'advis, conseil et délibération des dits échevins et » du procureur de la ville, de ne souffrir auculnement molester » ni inquiéter par les sergents de la ville ni aultres aucuns des » dits habitants ni aultres, mais de les en garder de tout votre » pouvoir. »

Le procureur du roi au bailliage, placé devant le maire, lui dit ensuite à haute voix : *vous le jurez* ? — *Oui*, répondit le maire. Alors le procureur du roi dit au greffier du bailliage : *donnez-moi acte de ce.*

Le maire sortit de l'église et se rendit en l'auditoire de la ville où il reçut le serment des échevins assis à sa droite et à sa gauche, et qui étendaient la main sur les évangiles, portés successivement devant chacun d'eux par le procureur syndic. En-

suite le greffier, le secrétaire, les sergents, le geôlier, les portiers et soldats à gage de la ville (1) prêtèrent serment.

Huit mois après cette élection, une armée de royalistes, commandée par le maréchal d'Aumont, vint faire le siége d'Avallon. La ville n'avait point de troupes pour la défendre. L'année précédente elle avait bien eu une garnison ; nous voyons en effet, dans une délibération générale du 21 janvier 1590, car dans les grandes occasions les échevins consultaient toute la communauté (2), qu'on avait consenti à recevoir, avec sa

(1) Une assemblée générale des habitants, du 7 janvier 1590, arrête qu'on prendra à la solde de la ville trente arquebusiers à pied *pour défendre la ville avec les habitants* ; ce nombre fut réduit à seize par délibération du 17 du même mois.

(2) Ces délibérations avaient lieu notamment lorsqu'il fallait mettre de nouveaux impôts sur les habitants, ou qu'il s'agissait d'un grand intérêt public.

En voici deux exemples curieux :

Le 30 décembre 1584, immédiatement après les élections, les habitants prirent deux délibérations importantes, ainsi consignées dans le procès-verbal :

« En laquelle assemblée, d'aultant que plusieurs bourgeois et autres
» tant de la dite ville que faulxbourgs méprisent et contempnent les
» assemblées d'eslection d'officiers a été délibéré et résolu que le pro-
» cureur sindicq présentera requeste à la cour de parlement à Dijon,
» pour avoir ordonnance d'icelle que tous les manans et habitans de la
» dite ville et faulxbourgs, s'il n'y a excuse légitime, seront tenus d'as-
» sister et comparoir en personne chacung an aux assemblées d'eslec-
» tion pour donner leurs voix et voir délibérer des affaires lhors con-
» currantes, tant celles concernant la majesté du roy notre sire, que
» celles de la dite ville et du publicq, à peine contre chacung défaillant
» d'amende arbitraire telle qu'il plaira à la dite cour y ordonner et par
» semblable résolution a été délibéré qu'il ne sera désormais eslues au-
» culnes personnes pour eschevins nouveaulx s'ils ne sont existans à

compagnie, le capitaine de Labarre, porteur d'une commission de M. de Sennecey, lieutenant en Bourgogne en l'absence du duc de Mayenne; mais il était parti bien avant le siége. En effet, le 4 août 1590, délibération du conseil de ville, arrêtant que « pour subvenir à la solde et paiement de la compagnie de » chevaux légers du sieur de Labarre, et pour lui donner le » moyen et à la dite compagnie d'aller trouver monseigneur » le duc de Mayenne, suivant le commandement qu'il en a reçu » par ses lettres réitérées, pour le secours de la ville de Paris, » sera fourni et payé au dit sieur de Labarre par M. Thomas

« l'assemblée pour, après leur eslection, prêter tout à l'instant le ser- » ment en tel cas.

« Davantage a été délibéré pour le bien et utillité du publicq, d'aul- » tant que les eaux des puys et citernes de la dite ville ne sont bonnes » et souveraines à boyre que messieurs les officiers d'icelle impé- » treront lettres de permission du roy notre sire pour avoir et faire » venir fontaine de bonne et souveraine eau par cors, soyt de pierre, » plomb ou boys tel qu'il sera advisé pour le mieulx et plus expédient » pour durer, et à cet effet sera fait gects et impôts sur les dits habi- » tants, ung ou plusieurs, selon la concurrence de l'affaire pour avoir » et recouvrer deniers affin de satisfaire aux frais, constituant les dits » habitants à ceste fin leurs procureurs généraux et spéciaulx les » dits officiers tant présents que advenir auxquels ils ont donné et » donnent tout pouvoir, puissance, autorité et mandement pour à cest » effet. »

C'était au milieu de la guerre civile, dans un temps qui nous semble barbare, que nos pères prenaient cette délibération. Il est vrai qu'elle resta bien longtemps une lettre morte; pendant 260 ans on chercha en vain la bonne et souveraine eau; après de longues recherches j'ai eu le bonheur de la trouver; en 1847, la délibération de 1584 fut exécutée; cette eau arriva par un des plus beaux travaux hydrauliques qu'il y ait en France, exécuté sur les plans de M. Belgrand, actuellement ingénieur en chef des eaux de Paris.

» Caillat, receveur des deniers du talion et du grenier à sel de » la dite ville, quatre cents écus sols des deniers de sa charge, » de laquelle somme retirera quittance ensuite et en sera dédom» magé par la ville envers tous qu'il appartiendra. »

D'un autre côté, au moment même où la ville était investie par l'armée royaliste, Henri de Lorraine, gouverneur de Bourgogne pour son père le duc de Mayenne, écrivait de Dijon aux maire et échevins d'Avallon une lettre pressante afin de les décider à recevoir comme gouverneur et pour leur conservation, disait-il, un gentilhomme plein de valeur, le sieur de Communes (1). Ce gentilhomme ne pouvait arriver qu'après le siége.

(1) Voici la lettre de Henri de Lorraine : « Messieurs, j'ai reçu plusieurs lettres de M. mon père, par lesquelles il me commande de tenir la main à faire recevoir le sieur de Communes en cette ville pour y être reconnu en sa qualité de gouverneur ; je vous prie de ne point contrevenir à la volonté de mon dit sieur qui n'a voulu donner à aucun autre cette charge, quelqu'importunité qu'il ait pu recevoir de ceultz qui la désirent pour la confiance qu'il a en la prud'hommie, fidélité et expérience du dit sieur de Communes, joint qu'il juge ne pouvoir vous donner gentilhomme qui vous soit plus propre, qui mérite mieux cette charge et qui s'en puisse plus dignement acquitter que luy, aussy suis-je assuré que quand vous l'aurez gousté et que vous vous serez accomodé avec luy que vous en demeurerez très satisfait et que vous en serez plus assurez et beaucoup mieux conservés ; faites donc, je vous prie, qu'en chose qui regarde votre conservation vous ne vous monstriez point rétifs à l'accomplissement de la volonté de mon dit sieur et à la supplication que je vous en fais, tant pour le commandement de mon dit sieur, que pour l'affection particulière que j'ay au dit sieur de Communes, à cause de sa valeur et mérite que je reconnais en luy. Je me recommande à vos bonnes grâces et demeure, messieurs, votre entièrement et affectionné amy.

HENRI DE LORRAINE.

A Dijon, ce 22 septembre 1591. »

Les Avallonnais, livrés à leurs propres forces, résistèrent vaillamment. Dans la nuit du 28 au 29 septembre 1591, une heure avant le jour, on entendit tout à coup un bruit épouvantable. Trompant la vigilance des sentinelles, les assiégeants avaient introduit dans un égoût placé sous la principale porte de la ville une saucisse ou pétard de 315 livres de poudre qui fit une brèche ; ils se précipitèrent dans la ville et la crurent prise, lorsque le maire et le syndic accoururent à la tête des habitants ; on se battit avec acharnement ; le maire et le syndic furent blessés, trois habitants tués à leurs côtés ; mais les assaillants furent repoussés, laissant deux capitaines tués, et deux autres prisonniers. C'était assez vigoureux pour des bourgeois conduits par un avocat et un procureur réveillés en sursaut et combattant *nuds qu'ils étoient*, dit la chronique.

Le maréchal d'Aumont leva le siége : les Avallonnais purent être joyeux et fiers de leur succès. Mais ils avaient une dette à payer envers leur chef ; une occasion se présenta bientôt.

On lit au registre de la ville :

« Élection du 29 décembre 1591.

Président à la dite assemblée, honorable homme et sage, M. Sébastien Goreau, licencié en droit, mayeur eslu l'an passé de la dite ville, de ce requis par toute l'assemblée encore que par plusieurs fois se voulust retirer.

Premièrement :

Le dit sieur Goreau eslu mayeur par continuation... » (1)

Ces lignes révèlent la simplicité antique de l'homme de bien

(1) Les assemblées électorales étaient ordinairement présidées par le lieutenant du bailliage ; c'était le président du tribunal de première instance de l'époque.

et de cœur et la reconnaissance enthousiaste de toute une population sauvée par lui.

Deux capitaines de l'armée royale avaient été pris, comme nous venons de le dire, lors de l'assaut; ils étaient encore prisonniers quatre mois après la levée du siége. Le maréchal d'Aumont qui désirait vivement leur liberté et regrettait leurs services, écrivit aux maire et échevins d'Avallon :

« Messieurs, je ne pense point que la charité qui doyt reluyre » entre ceulx qui portent le nom de chrestien et de francays soit » sy esteinte parmi nous qu'il ne nous en reste quelque mar- » que... La guerre civile est ung mal et le plus dommageable » qui puisse arriver à un estat. Mais comme en toutes choses » l'extrême est à fuyr il faut rechercher quelques modérations à » ce qui se passe et juger que si l'un party commence à exercer » une rigueur injuste l'aultre le veult surpasser ; ainsy les cho- » ses tournerayent à l'infiny. Il faut se souvenir que nous sommes » nés sous le même ciel et traiter entre nous comme sy quelque » jour nous devions devenir amis et puis qu'il en faut bien venir » là. Je vous prieray, messieurs, de procéder avecq moins de » passion à l'endroit des capitaines Montigny et Sponde. Ce sont » bien honnêtes hommes, mais tenez les, je vous prie, si des- » nués des biens de fortune qu'ils n'ont pas vaillant tous deux » ce que vous leur demandez... Ce sont simples capitaines de » gens de pied quérant leur fortune. L'ordre de la guerre veult » qu'ils soient quites de leur rançon pour leur paye, mais puis- » qu'il vous plaît on est content d'accepter ce à quoy vous les » avez imposés. Toutefois ce serait trop prendre les choses de » près que vous voulussiez vous opiniatrer à une chose pres- » qu'impossible à nous maintenant qui est de vouloir argent » comptant. Il est maintenant si rare partout... J'offre de donner » bon gaige ou respondant... Et sy vous trouvez bon de m'en-

» voyer quelqu'un de votre ville pour négocier, sur ma foy et
» honneur je le renvoyerai en toute sûreté qui se peult désirer.
» Autrement il faudrait les garder longtemps et quant à les me-
» nasser de leur faire du mal ce serayt introduire une playe qui
» serayt de trop grande conséquence et à quoy je m'assure aussy
» que vous ne viendrez pas. En un mot si vous me faites plaisir
» ou déplaisir j'ay moyen de le vous rendre. Priant Dieu, mes-
» sieurs, qu'il vous ait en sa sainte garde.

» A Ragny, ce 19 janvier 1592. « D'AUMONT. »

Les Avallonnais ne furent point sourds à ce langage si digne et si sage d'un maréchal de France, et ils rendirent leur liberté à ces deux capitaines, mais en leur faisant souscrire le billet suivant : « Nous, soussignés, étant prisonniers en la ville d'Avallon, avons promis à messieurs les maire et eschevins de la dite ville, de ne porter les armes contre icelle ni contre les habitans du dit lieu, si ce n'est en l'armée du roy sa Majesté y estant ou en étant dispensés par M. Du Mayne. Fait à Avallon, ce 10 febvrier 1592.

« MONTIGNY, SPONDE. »

La victoire des Avallonnais ne fut pas souillée par la cruauté envers un ennemi malheureux.

Le combat avait eu lieu le jour de la fête de Saint-Michel-Archange. Un an après, le maire et les échevins se présentèrent devant les chanoines de la collégiale de Saint-Lazare, rappelèrent ce qui s'était passé au siége de la ville et ajoutèrent :

« A considérer de près toute cette affaire miraculeuse et pro-
» cédant de la main de Dieu seul, se tiennent tous les habitants
» de la dite ville et de l'un et de l'autre sexe ainsi racheptés et
» mis en liberté contre les efforts de sathan et de ses suppôts,
» et ne voulant être déchus ni réputés ingrats de ce grand béné-
» fice et nouvelle rédemption d'une mort honteuse et ignomi-

» nieuse qui était préparée contre les plus apparents voires de tous
» et ravissement des femmes et filles que Dieu n'a voulu perdre,
» ayant aussi ferme foy et assurance que comme jadis au siége
» que les Anglais, anciens ennemys de la France, avaient mis
» devant la ville d'Orléans au temps de Jehanne la Pucelle, ce
» Saint-Archange, Monsieur Saint-Michel, par la divine per-
» mission, parut sur le pont de ladite ville et servit d'obstacle
» aux dits ennemys, de même il est paru en la susdite braiche
» et a servi de boulevard et défenseur de tout ce corps et com-
» munauté, joint aussi l'intercession et prières de monsieur
» Saint-Lazare, patron de la dite ville, ont iceux habitants fait
» don à Dieu de consacrer perpétuellement et leurs postérités à
» naître, ce jour au service de Dieu en laissant toute affaire de
» temporalité. »

Le chapitre et les magistrats de la ville arrêtèrent qu'il serait fait, le jour de la Saint-Michel, une procession solennelle; tous les habitants devaient y prendre part jusqu'aux femmes et aux jeunes filles. « Jusqu'aux escolliers deux à deux, honnestement » vestus, ayant chacung ung cierge ardant, accompagnés et » conduits par le principal du collége et ses subalternes. » On régla la somme qui, chaque année, devait êtrepayée au chapitre pour les frais de cette grande cérémonie qu'on appela dans le peuple la procession de la Saucisse.

Après deux ans d'exercice, le maire Goreau fut remplacé par Joseph Borot, élu le 27 décembre 1592. La première année de la magistrature municipale de Borot fut assez paisible pour ces temps orageux. Voici ce que nous lisons au registre des délibérations : « Le dimanche dixneufvième du mois de décembre mil » cinq cent quatre vingt treize, heure de sept à huit heures du » matin, nous Joseph Borot, ci-devant eslu mayeur de cette ville » d'Avalon, après avoir rendu à Dieu toutes actions de grâce de

» ce qu'il lui a plu par sa bonté conduire et rendre au port de » salut les affaires de l'État et conservation de cette ville, a, » suivant le statut accoutumé, remis l'autorité à lui conférée par » la dite élection, ensemble les clefs des portes de la dite ville » aux mains du sieur Lazare de Denesvres, plus ancien esche- » vin et garde des évangiles, lui requérant avoir l'œil et soing » dignes à la dite charge, ce qu'il nous promet en la présence » des honorables hommes Pierre Guérin, David Bierry et Thomas » Caillat, eschevins de la dite ville, M. George Segault, procu- » reur syndic, Germain Sandron, sergent-mayeur, qui ont tous » promis l'assister jusques à ce que à la prochaine assemblée » il y soit pourvu par nouvelle eslection. »

Quelques jours après, le 26 décembre 1593, Borot fut renommé maire, en même temps que sur la recommandation et les lettres du duc de Mayenne, noble Joachim de Damas était nommé capitaine commandeur ; mais à charge de prêter serment, de respecter et maintenir les priviléges et libertés des habitants et de la ville.

La seconde magistrature de Borot devait être agitée par de graves événements.

Henri IV s'était converti à la religion catholique et les Avallonnais furent vivement sollicités de quitter la ligue, et notamment par le seigneur de Chamlemye, qui commandait pour le roi dans une partie du Nivernais, voisine d'Avallon.

« Messieurs, leur écrivait-il, je me suis beaucoup réjouy de » la résolution que vous aviez prise de députer quelques-ungs » d'entre vous pour venir à Tannay, sur l'espérance que j'avais » de vous faire entendre chose qui importait extrêmement à » votre repos. Mais comme je pensais vous envoyer un sauf- » conduit pour les dits députés et m'acheminer au dit Tannay, » je fus empêché par un advis que je reçus de la cour d'une

» entreprise certaine qui était sur cette ville où l'on me mandait
» de me rendre en toute diligence, ce que j'ai fait et puisque
» par cette occasion je n'ay pu, à mon grand regret, recevoir les
» votres, je me suis remis à vous faire entendre par cette-ci la
» proposition que je désirais leur faire, qui est que ayant recog-
» nu que depuis ces deux dernières années de guerre vous avez
» seulement eu la volonté de vous conserver sans retirer aucuInes
» forces qui ravageassent le pauvre peuple, l'on a jugé que cette
» forme de procéder était un assuré témoignage que vous aviez eu
» seulement en l'âme le prétexte de la religion, sans ambition
» ni avarice. Cela estant, j'estime aussy qu'ayant maintenant ce
» que vous avez peu demander savoir, ung roy fort catholique,
» il ne vous restera aultre affection que de luy demeurer fidèles
» et obéissants subjets, ainsi que vous en verrez bientost prendre
» la résolution à plusieurs grandes villes de ce royaulme. Advisez
» s'il vous plait, messieurs, si comme elles vous vouldrez en
» avancer la déclaration, affin d'avoir cet honneur d'estre des
» premiers qui seront rentrés en leur debvoir... comme aussi
» pour en tirer le fruit par des bienfaits et priviléges que l'on
» accorde aux villes qui, s'arrangeant les premières, servent
» d'exemple au reste du royaulme. Selon la délibération que
» vous en prendrez, je seray très aise de vous y pouvoir servir,
» et si elle sera bonne de la faire entendre à Sa Majesté, me ren-
» dant caution si vous vous advantagez de la reconnaître, de
» vous en faire accorder quelques bienfaits et honorables
» exemptions. Le soin que vous avez apporté à l'observation
» de notre traité (1) m'a acquis leur particulière affection à votre

(1) Ce traité était sans doute de la nature de la convention suivante :
« Entre ceulx d'Avallon et ceulx de Montréal. Il ne se prendra aucuug
bestail ni chevaux entre eux, si ce n'est gens de guerre qui se pourraient

» endroit dont j'ai désiré vous produire l'effet en l'occasion ci-
» dessus sur laquelle attendant de vos nouvelles, je vous bais-
» seray pour fin de la présente humblement les mains et vous
» prieray, messieurs, me tenir, s'il vous plaît, pour votre
» humble et affectionné à vous servir.

« CHAMLEMYE. »

Cette lettre insinuante, habile, et qui sent son capitaine formé à l'école du Béarnais, était bien faite pour ébranler les Avallonnais ; ils demeurèrent fermes cependant dans leur parti, ainsi que le prouve la lettre que leur écrivit peu de temps après le vicomte de Tavannes, lieutenant-général au gouvernement de Bourgogne pour la ligue.

« Messieurs, je ne vous saurais assez louer de votre affection
» et constance au service de Dieu et obéissance de notre Saint-
» Père. La response qu'avez faite au sieur de Chamlemye est
» digne de vous, qui avez la réputation d'être gens de bien et
» d'honneur; gardez-vous, parce que l'on ne cherche qu'à mettre
» la division entre vous, c'est la ruyne, non seulement des villes,
» mais des royaulmes, et si par malheur quelques ungs estaient
» admis les plus forts en votre ville, ils essayeraient de s'en
» rendre maîtres au préjudice de votre liberté et à votre totale

rencontrer. En ce cas les chevaux, harnais et les dits gens de guerre seront de bonne prise.

» Il ne se prendra, hors des dits lieux, aucungs habitans ne faisant que leur trafiq, et le commerce demeurera libre entre eulx et ce jusqu'au 7 du mois prochain. Au quel temps ceulx du dit Avallon rendront résolution s'ils payeront les tailles du roy au bureau estably à Montréal.

» Pour le surplus la guerre devient libre entre ceulx du dit Avallon et Montréal.

» Fait le 28 juillet 1593. »

» ruyne; gardez-vous de leurs faulx bruits lorsqu'ils chanteront » victoire, c'est au temps que Dieu leur prépare la fosse pour » tomber dedans. Et allez au devant de tous les monopolles que » vous cognaistrez quelques petits qu'ils soient, tous soupçon- » nant de tous et mesmement de ceux qui assemblent des forces » auprès de vous. Quand vous aurez besoin de nous, nous vous » yrons assister à votre premier mandement; nous attendons la » volonté de notre Saint-Père, espérant que sa résolution sera » assistée de forces, tant du ciel que de la terre; sur ce, je me » recommande très affectueusement à vos bonnes grâces et prie » Dieu, messieurs, vous donner heureuse vie.

» Votre plus affectionné amy à vous servir,

» Le Vicomte DE TAVANNES.

» A Dijon, ce vingt février 1595. »

Malgré les éloges et les recommandations de Tavannes, la position des Avallonnais devenait chaque jour plus difficile. Une grande partie de l'Avallonnais était au pouvoir des royalistes. François de La Magdeleine, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur de la grande terre de Ragny, village voisin d'Avallon, commandait la campagne avec une compagnie de soldats; depuis quelque temps il faisait le blocus de la ville et on assurait qu'il avait dévasté les domaines appartenant à ses bourgeois. Le maire et les échevins lui firent parvenir des plaintes à ce sujet. M. de Ragny qui, plusieurs fois déjà, les avait sollicités de quitter la ligue, profita de cette occasion pour renouveler ses instances, et le 1^er mars 1594, il leur répondit :

« Messieurs, je ne says de quelle part vous tenez que j'ai » lissansyé ma compagnie à prendre le laboureur ni le bestial » des charrues. Car c'est chose à quoy je n'ai jamais pensé et » me suis rendu depuis ces troubles si soigneux de conserver » leur repos que je n'ay rien en plus grande considération,

» d'autant que je sais que le roy le veult ainsy et d'ailleurs » que les pauvres villageoys font leur devoir de lui payer les » tailles. Mais je ne vous seleray point qu'ayant vu, par vos » dernières lettres, que ne prenez résolution à recoignaître non » plus sa Majesté que lorsqu'il n'était point catholique, que je » n'aye déclaré de bonne prise tout ce qui viendrait, entrerait et » sortirait de votre ville, comme estant ennemys de l'État, car » de prétexte de religion il ne s'en peut plus alléguer. C'est avec » beaucoup de regret qu'il faille que ce que j'ay toujours aimé » et chéry comme vous autres, messieurs, soyent affligés ; mais » vous en estes la cause car je vous ai assez semontez de vous » délivrer de peine en vous remettant en votre devoir, car tôt ou » tard il en faudra venir là, et serait plus à propos que la raison » vous y amenat que la nécessité, et, qu'à l'exemple des grosses » villes, vous fissiez voir que c'était un zèle de religion et non » une rebellion qui vous avait poussé à ce qui s'est passé. Je » vous allegueray Lyon, parce que c'est la dernière et la plus » proche de nous qui a crié vive le roy... Faites en de même, » messieurs, je vous supplie, vivez avec vos voysins en repos et » nous unissons tous ensemble comme nous soulions estre. » Quand cela sera vous pourrez vous servir de moy en tout ce » que vous aurez besoin comme de votre plus assuré et parfait » amy... Je vous prie encore de prendre courage que nous nous » unissions ensemble pour le service de sa dite Majesté. Cela » estant, personne ne peut plus vous nuire, me recommandant » affectionnement à vos bonnes grâces et veux demeurer, Mes- » sieurs, » Votre affectionné voysin à vous servir,

» RAGNY. » (1)

(1) Le seigneur de Ragny était secondé dans sa tâche aussi dangereuse

Cette lettre, si pressante, si menaçante dans ses termes affectueux, n'ébranla pas plus les ligueurs d'Avallon que la dépêche diplomatique de M. de Chamlemye, ainsi que le prouve cette missive du maire et des échevins à Henri de Lorraine :

» Monseigneur, nous vous envoyons copies des lettres que le » sieur de Ragny nous a envoyées... ensemble la copie de la » response que nous lui avons faite... pour vous donner advis » comme après qu'il nous a fait ravager tout le betail que nous » avons par nos métaieries, il nous veult amener à sa cordelle, » mais ny les doulceurs dont il pourrait s'aider à guérir le mal, » ny toutes les rigueurs dont il pourrait se servir à nous faire » pis, n'auront pouvoir d'altérer le debvoir, l'obéissance et le » respect que nous devons à monseigneur et à vous, ce que » nous protestons effectuer jusqu'au dernier de nos jours. »

que difficile de chef d'un parti, par madame de Ragny qui, en l'absence de son mari, le remplaçait et commandait. En voici deux preuves entre beaucoup d'autres, un sauf conduit et une lettre.

« Nous, Sypierre, dame de Ragny, prions tous capitaines, gens de guerre et tous aultres qu'il appartiendra, tant en général qu'en particulier, laisser seurement et librement passer et repasser six hommes de la ville d'Avallon, allant au lieu d'Espoisses pour rendre et conduire aux prisons du dit Espoisses, Gabriel Harieu, dit Laloge, à la requête du capitaine Lapierre, que pour la conduite et retraiste de certaine quantité de bestes omailles, sans leur donner ni permettre leur être fait ou donné aucuines destourbier ni empeschement, tant à leurs équipages, que bestail qu'ils conduisent, ains tout confort et ayde si besoing est, nous offrant faire le semblable en tel cas requis, et ne servira, le présent passeport, que deux jours. Fait à Ragny, le XX Juillet 1593.

» Sypierre. »

La lettre suivante, qui nous montrera en même temps les rapports de la ville avec le principal seigneur du pays, témoigne du rôle politique de cette femme énergique.

Cependant la conversion de Henri IV portait ses fruits ; le roi était reçu dans Paris le 22 mars 1594. Cette grande nouvelle s'était bientôt répandue partout, mais le temps n'était pas encore venu où une révolution faite à Paris est faite dans toutes les communes de France à l'instant même de l'arrivée des diligences ou des wagons apportant les drapeaux et la nouvelle ; Avallon restait ligueur.

Un des bannis, Georges Filzjehan, lieutenant civil du bailliage, transféré par le roi à Montréal, tenta d'ébranler l'obstination du maire Borot ; il lui écrivit, le 30 mars :

« Monsieur, depuis que l'ambition, sous le voyle de la religion,
» a troublé le repos de ce royaulme et que la plupart des villes
» par faulses persuasions a été distraite de l'obéissance des roys

« Messieurs, je suis bien marry que le subjet pour lequel m'avez employé ne prend telle fin que je l'eusse désiré, je vous envoye la response que madame de Ragny m'a faicte pour toute conclusion, et la coppie de la lettre que je lui avais escripte ; elle promet encore de parler à M. de Montballon, pour savoir si le bestail de votre ville sera comprins dans l'accord ; sitôt qu'elle m'en aura adverty je vous le feray savoir. Vous me manderez votre volonté et résolution sur ceste affaire affin de la lui faire entendre, vous suppliant de croire que je ne désire que demeurer votre plus affectionné voysin à vous servir,

» CHASTELLUX.

» Chastellux, ce 13 juillet 1593. »

On remarquera sans doute, et peut-être avec surprise, le ton de courtoisie des lettres adressées aux bourgeois d'Avallon par des seigneurs de la première noblesse du pays et par le prince Henri de Lorraine. Un siècle plus tard, les commis de l'intendance ou même du subdélégué parlaient-ils avec autant de politesse aux officiers de la ville ? J'en doute fort. A la première époque on tendait à l'égalité par des libertés qui grandissaient et mêlaient les hommes ; être arrivé à l'égalité par le despotisme qui tient sous son niveau écrasant tous les hommes isolés et aplatis, est-ce bien un progrès ?

» légitimes, je n'ay pris une seule occasion de vous escrire du
» général, mais puis peu de jours m'estant souvenu qu'auttrefoys
» par celles que vous m'escriviez pour mon particulier, vous
» désiriez le repos du peuple et la réusnion de tous les français
» sous un roy très-chrétien, je n'ay pu me contenir d'avantage
» que ce mot ne me soit échappé pour vous quérir et tous au-
» tres zélateurs du bien et conservation de notre ville, de vous
» dépouiller de toutes passions et vous résoudre sainctement de
» ce que vous debvez...

» Dieu nous a donné un roy catholique qui doit être reconnu
» tel par les démonstrations qu'il en fait. N'entrez point en par-
» tage avec Dieu qui a réservé à lui seul de juger de l'intérieur.
» Ne forlignez point et demeurez en votre premier naturel de
» bons et fidèles français, vous en avez plus d'occasion que
» beaucoup d'autres villes bridées par chasteaux et citadelles
» qui ont retenu et retiennent encore les effets de leurs bonnes
» volontés ; vous n'avez rien qui vous commande... Les frelons
» de la sédition sont expirés... Faites que l'honneur vous de-
» meure d'avoir réparé leurs faultes et d'avoir surmonté vos
» premières opinions pour faire ce que vous debvez. Si vous ne
» faites votre ruine est inévitable et est impossible que vous ne
» fassiez naufrage. Car si vous vous opiniastrez davantage en l'in-
» justice de votre party, il n'y va plus de la religion et estes sans
» doulte criminels de lèze majesté. Les armées sont tout près de
» vous auxquelles rien ne résiste, voire qu'Auxerre, sur les
» nouvelles de la reddition de Paris, est sur le point de quitter
» les armes. Ne vous abusez aussy au secours de votre party, car
» c'est où on vous attend pour achever votre ruyne. Les forces
» que vous recepvriez pour vous défendre d'un siége, ne seraient
» que pour faire mine de vous défendre et enfin laisseraient voz
» personnes, voz femmes, voz enfants et voz moyens au pillage,

» ou vous mettraient ung frein qui serait insupportable à votre » postérité. Vous ne pouvez vous maintenir de vous même et » faut que vous veniez à la raison. Vous fairiez prudemment de » choisir un seigneur de vos voysins pour vous conserver qui » ayt crédit et aucthorité de moyenner votre réconciliation avec » sa Majesté. Il n'y a celui de tous ceulx qui sont hors de leurs » maisons pour avoir été fidèles serviteurs du roy qui n'ait » réservé une bonne volonté à sa patrie et qui pour la retirer du » péril éminent n'y porte tout ce qui dépendra de lui avec une » oubliance du passé. Si vous ne trouvez ce moyen propre, con- » sultez les sages et tous dépouillés de passion ne visez qu'au » bien du général, affin que prévenans votre devoir soyt trouvé » meilleur et que vous n'ayez pas seulement confirmation de voz » anciens priviléges, mais que vous en obteniez de nouveaux » pour gage à votre postérité de la bonté et bonaireté de sa » Majesté.

» Cette affaire est générale, je vous prie en résouldre avec tous » ceulx qui y ont intérêt et que chascun cherche guérison de » son mal. Je prie Dieu qu'il veuille présider en cette assem- » blée. »

Mais Filzjehan ne s'adressait pas à un ligueur disposé à devenir un politique. Borot lui répondit : « Monsieur, je ne sais » que c'est que d'ambition ni de voyle, en ce que nos déportements » n'ont jamais été voillés ni ambitieux, Dieu m'en est témoing... » Je veulx bien vous accorder que nous sommes aux mêmes » désirs, mais vous que j'ai recognu chrestien et catholique avez » prins refuge en la barque funeste des hérétiques... Vous pren- » drez s'il vous plaît en bonne part que Dieu et le diable ne peu- » vent sympathiser ensemble... C'est pourquoi je vous supplie » reprendre vos esprits premiers et l'image de vos prédécesseurs » en quittant vos passions et vous délaisserez à Dieu son par-

» tage qui est de juger de l'intérieur, et à ses ministres de l'ex-
» térieur, à ses ministres qui sont nos supérieurs, non seule-
» ment au fait de la religion, mais au fait monarchique (n'ayant,
» les monarchies, nulle assurance et solide fondement que sur
» la religion), lesquels, par un ministère divin et non humain,
» ont le pouvoir de lier et deslier tant en terre qu'au ciel... Il
» ne faut pas résister à la parole de Dieu... Quant à la con-
» version que vous voullez maintenir vous n'y saurez apporter
» plus d'affection que moy. Mais qui veut entrer en l'Église de
» Dieu, il y faut entrer par la porte, si elle lui est fermée, il
» doit chercher ceux qui en ont les clefs, ce sont ceux qui ont
» cet honneur d'être successeurs des apôtres... Vous n'aurez
» jamais tant plus d'affection au repos de ce désolé royaulme
» que nous... Plut à la bonté de Dieu que tous les méchants
» fussent tous d'ung côté, il n'y aurait rien à craindre ny à
» redoutter. Ce serait de même un péril dangereux de donner à
» garder au regnard des poulles et au loup des brebis. Mais
» lorsque la prétendue conversion sera trouvée louable et ad-
» missible par sa Sainteté, en mon particulier et pour le général,
» selon que je recognois les inclinations, ne doutez qu'il ne
» soyt mieulx recognu, servi, honoré et respecté... Nous som-
» mes Français, et n'avons esté jamais aultres, et ne pouvons
» aprendre à parler que français. Et les princes que Dieu nous a
» donné pour nous maintenir dès le commencement de ces
» troubles en son église et soubs la crainte de l'offenser en ses
» commandements ont toujours été très recognus à leurs actions
» et déportements; le peu de bonne volonté que nous avons
» recognu en d'aultres fait que ung chacun s'arme contre leurs
» désirs et intentions, et jugerez d'eulx par l'antécédent (1). »

(1) Ces deux curieuses, j'allais dire admirables, lettres ont été découvertes dans les archives de la ville par M. Beaudoin, architecte.

Mais les événements furent plus forts que la fermeté obstinée du maire d'Avallon, et les ligueurs eux-mêmes firent, sans le vouloir, ce que royalistes et politiques n'avaient pu obtenir.

Après la reddition de Paris, le vicomte de Tavannes vint avec une armée dans l'Auxerrois pour le maintenir dans la sainte union; mais Auxerre ne voulut pas lui ouvrir ses portes, et il se replia sur Avallon qui ne se souciait guères de recevoir ses troupes. Entré d'abord avec peu de monde, le vicomte de Tavannes y introduisit ensuite son armée, et les habitants furent accablés bientôt de réquisitions et de mauvais traitements. Ils adressèrent des cris de détresse au duc de Mayenne; « Monseigneur, nous » vous avons donné advis, par plusieurs messages, des troupes » que M. le vicomte de Tavannes a jetté en cette petite ville du » tout affectionnée au saint party de l'union... Quoique n'eus- » sions affaire pour le présent d'un si grand secours, ce néan- » moins nous avons obéi au commandement de mon dit seigneur » le viscomte qui y a introduit tel nombre de soldats que nous » pouvons dire avec vérité qu'il excède trois foys celui des habi- » tans. Ce n'est pas la perte de notre liberté qui nous fait » plaindre, mais le peu de moyens qui nous reste pour pouvoir » nourrir tant de gens... Nous n'en prévoyons aultre chose » produire qu'une famine en ce climat et une ruyne totale de » cette petite communauté... Nous serons contraints abandonner » nos maisons pour aller par le pays mendier nos vies, qui » serait un pauvre loyer de nos fidélités et des services qu'avons » fait en ce saint party. »

Les Avallonnais adressèrent bientôt une nouvelle réclamation contre le projet d'une citadelle que Tavannes voulait établir pour maintenir la ville dans l'obéissance, car il commençait à craindre une sourde hostilité des habitants.

Ces réclamations restèrent sans résultats. Borot, qui sans doute

se souvint alors de la prédiction de la lettre de Filzjehan, navré de douleur en voyant sa patrie, si fervente pour la ligue, pillée, anéantie pour ainsi dire par les ligueurs, et sous son administration et par sa faute peut-être, mourut de chagrin, dit Courtépée, l'auteur d'une description générale de la Bourgogne. Je n'ai pu trouver la preuve de cette assertion de Courtépée, mais Borot était digne d'une telle mort. L'indignation était grande parmi les Avallonnais ; une conspiration se forma, les conjurés s'adressèrent en grand secret à un capitaine dont la figure mérite d'être considérée un instant.

Edme de Rochefort, gentilhomme Bourguignon, avait commandé des soldats pour la ligue dans les environs d'Avallon et montré une grande énergie. Il était alors gouverneur de Vézelay. Après la conversion de Henri IV il changea de parti. On l'accusa parmi les ligueurs de l'avoir fait par intérêt et pour s'assurer la possession de ce qu'il avait pris pendant la guerre civile ; ce reproche lui était sensible; le plus hardi capitaine pouvait même, dans ces temps, avoir peur de l'opinion publique, et voici la lettre qu'il écrivit aux magistrats municipaux d'Avallon :

« Messieurs, ayant veu la continuation que le roy fait d'aller
» à la messe, et, que sans être sollicité de personne, il a voulu
» être sacré où il a fallu qu'il ait fait des serments si solennels
» qui l'astreignent à la religion quatolique, que sy il n'avait inten-
» sion d'y persévrer il eût plutôt évité que recherché l'occasion
» de les faire, ni ayant donc plus chose apparente quy regarde la
» conscience j'ay cru que je manquerais à mon devoir si je n'y
» rendais le très-humble service qui est du à sa Majesté, et
» d'oltant que j'ay par ci-devant servy MM. lęs princes, l'on
» pourrait penser que je foldrez ny continuant en leur adversité
» leur aiant de l'obligation ; je désire bien qu'ung chacun sache
» que je ne leur en nay aucune particulière, n'ayant jamais prins

» commodité d'eux, la seule considération de la religion m'aiant » fait faire ce que j'ai fait par le passey. Et pour Mailley-le-Châ- » teo que je tiens, feu mon frère le chevalier l'acheta de ceulx » qui avait prins le village n'estant qu'une maseure. Je l'ay pris » depuis sa mort, j'ay acquis aussi le revenu du sieur de Frazan, » de Digéon, à quy il appartenait, sy bien que j'en puis disposer » comme de mon propre et quy ne m'a été mis en main par per- » sonne à quy j'en doive estre responsable ; ni ayant donc rien » où il aille de ma conscience et de mon honneur, je vous aver- » tis que vous aies à vous donner garde de moi et des miens sy » vous estres oltres que serviteurs du roy. »

Comment trouvez-vous cette justification terminée par une si franche déclaration de guerre à ses anciens amis? Combien d'autres, en changeant de camp et de drapeau, n'y mettent pas tant de façons. Cette lettre curieuse ne peint-elle pas bien à elle seule l'homme et l'époque? Elle ne renfermait pas du reste une vaine menace. Voici, en effet, ce qui arriva le dernier jour de mai... Mais laissons raconter les événements par les acteurs eux-mêmes ; leur style a une vérité et un charme naïf qui vaut mieux que les narrations les plus correctement étudiées.

Le 27 mars 1595, les échevins et procureur syndic (la mairie était tombée avec la ligue qui l'avait créée), se présentèrent devant les chanoines de Saint-Lazare : « Nous devons, disent-ils, » rementevoir le péril dont notre seigneur, par sa seule provi- » dence, a tiré cette ville le dernier jour du mois de mai mil » cinq cent quatre-vingt quatorze, étant détenue et occupée par » gens de guerre tenant pour lors party contraire à sa Majesté ; » oultre le mauvais traitement qu'ils faisaient aux dits habitans, » voulaient bastir une citadelle à la grande porte de la dite ville » pour la tiranniser et tenir en perpétuelle servitude, ce que les » habitans, jà désireux de recognaitre leur roy naturel, auraient

» tellement appréhendé que la plus saine partye d'iceulx se se-
» raient résolus, au péril de leurs vyes, familles et biens, de
» recouvrer leur ancienne liberté affin de rentrer en l'obéissance
» de sa Majesté..., si bien que pour l'exécution de si belle entre-
» prise, ils auraient choisy pour leur chef entre la noblesse du
» pays, noble seigneur Edme de Rochefort, gouverneur pour sa
» Majesté en la ville de Vezelay. Assurés de la vertu, générosité
» et affection qu'il portayt, tant au service de sa Majesté qu'aux
» libertés et repos de la dite ville, la réduction de laquelle il
» désirayt de tel courage qu'avec ses troupes il se serayt rendu
» le jour susdit, environ les six heures du matin, à la porte
» Auxerroise d'icelle ville où reçu par les dits habitans ils lui
» auraient tellement facilité l'entrée qu'en moins d'une heure il
» s'en serayt rendu maître et sept à huit cents hommes de guerre
» qui y étaient faits prisonniers avec celui qui commandait
» pour le dit party, sans perte d'un seul habitant (1), honneur
» des dames bourgeoises, pas un pillage d'une seulle maison,
» en quoy Dieu nous a fait paraître avoyr singulièrement aymé
» notre ville. Dont nous avons tous occasion de lui rendre grâces
» à jamais mesmement de ce que en un jour d'heur il a, par sa
» seulle puissance, réconcilié les magistrats et bourgeois de la
» dite ville absents pendant les présents troubles avec ceux
» qui y étaient demeurés, comme si la guerre civile jamais ne
» les avait divisés. »

En conséquence, le chapitre et les échevins arrêtèrent qu'une procession solennelle serait faite chaque année à perpétuité, le dernier jour de mai, pour remercier Dieu. Cette délibération semble du reste calquée sur celle qui avait institué la grande

(1) Dix soldats Lorrains furent tués.

procession de la Saucisse. Parmi les échevins qui demandaient au chapitre cette seconde procession se trouvait, avec George de Clugny, juge prévôt d'Avallon, compagnon d'exil de Filzjehan, Sébastien Goreau, le premier maire et le héros de la ligue, et presque tous les chanoines, qui avaient institué et fait la procession de la ligue, instituèrent et firent la procession de la restauration.

Pendant un siècle, dit Courtépée, elle fut célébrée à Avallon, et cependant, interrogez les habitants actuels de cette ville, aucun d'eux ou à peu près n'a la moindre idée des processions de la ligue et de la restauration ; il est vrai que nous en avons eu depuis tant et tant ! D'ailleurs quel est le pays de France où l'on connaît l'histoire des aïeux ?

La délibération qui fonde la seconde procession respire la joie et le bonheur ; c'est que non seulement on était délivré de la guerre civile, mais qu'on avait conservé la religion catholique et toutes les libertés de la ville. Aussitôt après la journée du 31 mai 1594, les échevins envoyèrent à Henri IV des députés pour lui présenter de nombreux articles d'une espèce de capitulation ; en outre d'une amnistie, du rétablissement du bailliage à Avallon, d'avantages particuliers pour les principaux de ceux qui avaient ramené la ville sous l'obéissance du roi, de la demande de poursuite criminelle contre celui qui avait entrepris la construction d'une citadelle, on réclamait le maintien des franchises et libertés de la ville. Henri IV répondit article par article, accueillit presque toutes les demandes, et envoya aux échevins et habitants la lettre suivante :

« Chers et bien aimez, puisqu'il a pleu à Dieu vous faire la grâce et nous donner le contentement de vous voir avec tous nos bons subjets réuniz à notre obéissance, nous voulons désormais embrasser votre protection et vous faire pareil traitement qu'aux

autres qui nous sont, comme nous promettez que serez, nos bons et fidèles subjets, nous avons en cette considération favorablement reçu voz députez, respondu sur chacun de vos articles aultant à votre contentement et soulagement que nos affaires l'ont pu permettre. Il reste que vous soyez soigneux de votre conservation et ayez telle correspondance avec le sieur de Rochefort, que nous vous donnons pour gouverneur, que vous puissiez garantir des entreprises et mauvais desseins de nos ennemis et vous maintenir et conserver en paix et tranquillité tel que le bien de notre service le requiert.

» Donné au camp, devant Laon, le 9e jour de juillet 1594.

» HENRI »

Par lettres du 12 juillet 1594, Henri IV ordonna au parlement royaliste de Bourgogne, siégeant encore à Semur, de *vériffier et entériner ses réponses aux articles présentés par ses chers et bien aimés les échevins, manans et habitans de sa ville d'Avallon et notamment le restablissement, confirmation et continuation des priviléges qu'ont les dits habitans de l'élection pour chacung an d'ung capitaine et lieutenant d'iceluy en la dite ville, et tous autres priviléges, franchises et immunités.*

Les Avallonnais, anciens ligueurs ou royalistes, réconciliés désormais, n'avaient pas acheté le repos par la perte de la liberté de leur ville; ils n'avaient pas seulement des maisons, des biens, mais, selon l'expression de Filzjehan, une patrie. Un siècle plus tard, cette liberté avait été détruite par le petit-fils de Henri IV; le roi nommait seul le capitaine de la ville, qui, du reste, n'avait plus rien à faire; on avait créé une place de maire pour la vendre; l'autorité supérieure, ordinairement le prince de Condé, gouverneur de la Bourgogne, désignait les personnes qu'il fallait nommer échevins ou députés aux états de la province; en réalité il

n'y avait plus d'élection; monseigneur l'intendant et son subdélégué intervenaient partout et sur tout; la vie municipale était à peu près éteinte. Il est vrai qu'on ne voyait plus de libertés nulle part: clergé, noblesse, parlements, états, tout était courbé sous le sceptre du grand roi; on jurait bien de *maintenir les droits, priviléges, noblesse du roi notre sire,* mais pour qui aurait osé jurer de maintenir en même temps les franchises et libertés, la bastille à coup sûr et l'échafaud peut-être. La royauté crut avoir ainsi complété sa tâche et assuré sa perpétuité; et quant aux sujets, ils se consolèrent de la perte des vieilles libertés par la gloire. Plus tard on ne pensa qu'à l'agiotage et aux émotions de la rue Quincampoix, la bourse de l'époque; puis le dévergondage des mœurs et de l'esprit tinrent lieu de vie publique jusqu'au jour où, du milieu de cette nation échappée de tutelle, sans expérience aucune et folle de théories, éclata une révolution qui ne laissa plus au vertueux petit-fils de Louis-le-Grand que le trône de l'échafaud.

Avec une lunette on peut voir les objets plus grands ou plus petits que nature, selon que l'on regarde par le gros ou le petit bout. Eh bien! il y a quelquefois de grands personnages qui, pour être appréciés à leur juste valeur, doivent être vus par le côté qui rapetisse; d'autres fois au contraire, de petits personnages mériteraient le côté qui grandit; je suis bien tenté de regarder nos vieux Avallonnais par ce côté. Certes, on peut les plaindre d'avoir vécu dans des temps si troublés, si malheureux; mais les mépriser, cela ne se peut. Quel sentiment de l'honneur, quelle énergie, quelle horreur de la servitude, et au milieu de phrases naïves, quel langage annonçant déjà le style du grand siècle! Et tout cela dans des positions si humbles! Mettez-les sur un plus grand théâtre, n'y auraient-ils pas bien joué leur rôle? Mais ce que nous avons trouvé dans le passé d'Avallon, ne le

croyez pas un phénomène isolé, particulier à notre ville ; en fouillant dans le seizième siècle vous trouverez partout, jusque dans de simples bourgades, des hommes de cette trempe, des cœurs fermes, des convictions, le sentiment profond du devoir, le dévouement, l'indépendance du caractère, le courage civil. Messieurs, du haut de nos progrès, ne dédaignons pas nos aïeux.

RAUDOT,
Ancien représentant de l'Yonne.

# LE SIÉGE D'AVALLON EN 1433.

Depuis 1790, la France, régie par une administration et une législation uniformes, n'est en quelque sorte qu'une seule famille dont tous les membres sont habitués à se considérer comme des frères. Il en était autrement dans les temps passés, où la division des provinces, leurs formes distinctes d'administration, leurs priviléges spéciaux, les barrières de douanes intérieures, la variété infinie des législations coutumières, maintenaient et perpétuaient entre leurs habitants des antipathies et des haines dont il est impossible aujourd'hui de signaler l'origine, parce qu'elle remontait peut-être aux temps reculés où chaque petite province, chaque district, formait dans la vieille Gaule une nation séparée.

C'est ainsi que l'abbé Courtépée (1) parle de l'animosité séculaire qui divisait les habitants de l'Avallonnais et du Nivernais, et qui allait jusqu'à l'exhérédation dont les pères de famille d'Avallon punissaient leurs filles qui prenaient des maris au-delà de la Cure et de l'Yonne. D'où le vieux proverbe local, que sa crudité tout-à-fait primitive ne m'empêchera pas de répéter :

Ma fille, ne passe pas les rivières,
Ou sous ta cotte les étrivières.

Le bon abbé qui l'a cité dans son livre, voulant expliquer

(1) Description géographique et historique de la Bourgogne. Notice sur Avallon.

l'origine de ces haines, les rapporte à des événements du xv[e] siècle qu'il raconte à sa manière.

Selon lui : « Le roi Charles VII, en guerre avec le duc Philippe-
» le-Bon, se rendit maître d'Avallon et y mit garnison sous le
» commandement de Jacques d'Epailly, dit le capitaine Fort-
» Épice... Les troupes de Philippe-le-Bon les assiégèrent... Fort-
» Épice, craignant l'assaut, se sauva de nuit par une fausse porte
» et laissa la place à la discrétion des Bourguignons. Les fem-
» mes et les citoyens furent traités avec beaucoup d'insolence
» de la part du soldat... La lâcheté du capitaine des Nivernistes
» et son insolent procédé envers les dames d'Avallon, la veille
» de sa fuite, dans un bal, produisirent une haine irréconciliable
» entre l'Avallonnais et le Nivernais. »

Ceux qui ont sérieusement étudié l'histoire pourraient s'étonner de la voir dénaturer aussi singulièrement, si l'exemple de ces travestissements n'avait pas été maintes fois donné dans le siècle dernier par de graves historiens, à commencer par l'abbé Velly.

Ce siége, pendant lequel les dames d'Avallon ont dû songer à toute autre chose qu'à danser ; cette prise d'assaut, dont les Nivernais étaient certes bien innocents, ne ressemblaient guère au paisible tableau qu'en fait le digne abbé. C'était un des épisodes les plus meurtriers d'une crise sanglante à laquelle l'Avallonnais et l'Auxerrois furent en proie pendant la période de cinq ans qui sépara l'anné 1430, date fatale de la prise de la Pucelle d'Orléans, de l'année 1435, époque où le traité de paix d'Arras vint promettre enfin quelque calme à une contrée cruellement éprouvée par tous les maux de la guerre. Et quoique, selon toute apparence, ces événements ne soient pour rien dans l'antipathie des Avallonnais contre les gens d'*au-delà des rivières*, ils méritent d'être racontés. Le récit en est fort incomplet et fort écourté dans l'histoire du duché de Bourgogne de Dom Plancher,

mais il se retrouve à peu près tout entier, tant dans les documents des archives municipales que dans les chroniques contemporaines. Il y a surtout beaucoup de détails dans la chronique d'Enguerrand de Monstrelet et surtout dans la chronique pleine d'intérêt d'un roi-d'armes de la Toison-d'Or appelé Lefebvre de Saint-Remy, qui, pour cette période de son récit, a été publiée pour la première fois, il y a trente ans, par Buchon, d'après un manuscrit jusqu'alors inédit.

Lorsque le duc Philippe-le-Bon avait fait alliance avec les Anglais pour venger la mort de son père et exclure Charles VII du trône de France, il avait obtenu, à titre d'engagement, pour épingles de ce triste marché, les comtés d'Auxerre et de Mâcon, qui arrondissaient très-convenablement son duché de Bourgogne. A ce moyen, sa frontière du côté du Nord se trouvait dorénavant couverte par la ville d'Auxerre et les nombreuses forteresses dont l'Auxerrois était hérissé. La guerre s'étant engagée, les soldats de Charles VII avaient fait, en 1423, une première trouée dans cette contrée où ils avaient surpris Cravant. Mais cette place avait été reprise presque immédiatement, et le grave échec subi à Cravant par les capitaines du roi de France leur avait ôté pour un peu de temps la tentation d'y revenir. Ils y étaient pourtant revenus en 1426 et s'étaient emparés de la place de Mailly-le-Château, qu'ils n'avaient pas conservée longtemps. L'héroïsme de Jeanne-d'Arc ranimait, quelques années après, les courages abattus et relevait le trône chancelant de Charles VII. Les victoires de la Pucelle d'Orléans et le sacre de Reims ne tardèrent pas à amener des défections dans le parti Anglais, et l'un des premiers à le quitter fut Jean de Corbie, évêque d'Auxerre. Il devait pourtant sont élévation au duc de Bedfort qui, sans tenir compte de l'élection, par les chanoines, d'un autre candidat, l'avait, en 1426, créé et institué Evêque de son autorité de régent pour le roi Henri VI.

Tant que la fortune avait été fidèle à ce protecteur, le prélat l'avait suivi avec de grandes démonstrations de zèle ; mais la chance paraissant tourner, il fit sa paix avec le roi de France, moyennant quoi il en obtint la légitimation de deux bâtards, qu'il avait eus d'un commerce public avec une concubine (1). Triste exemple de la licence monstrueuse qui, à la faveur des désordres publics, avait envahi toutes les classes de la société.

L'évêque, dans la chaleur de son dévouement pour sa nouvelle cause, essaya de détacher du parti du duc de Bourgogne sa ville épiscopale ; mais il ne put y parvenir et dut même, pour sa sûreté, quitter Auxerre en toute hâte. Alors, cédant aux conseils de la vengeance, il livra à des chefs de bande, qui guerroyaient au nom du roi, ses châteaux de Gy-l'Evêque (2) et Régennes (3), dont les garnisons nouvelles, aidées par celle de Seignelay qui était restée fidèle à ce prince (4), et de Saint-Florentin, qu'il avait occupé en allant se faire sacrer à Reims, ne tardèrent pas à bloquer étroitement Auxerre et à étendre leur action en s'emparant de Brienon, de Chablis, de Saint-Bris, de Maligny, de Ligny et d'une foule d'autres places fortifiées, tant dans le Tonnerrois, que dans l'Auxerrois et l'Avallonnais. Leur nombre et leur hardiesse croissant avec le succès, elles s'avancèrent jusqu'au cœur de la Bourgogne, et le maréchal de Toulongeon, qui gouvernait cette province en l'absence du duc, que de graves intérêts retenaient en Flandre et dans l'Artois, avait repris déjà, en 1429, le château de Voutenay dont l'ennemi s'était

(1) Lebeuf. Histoire des évêques d'Auxerre.
(2) Dom Plancher. Histoire de Bourgogne.
(3) Lebeuf. Mémoires sur l'histoire d'Auxerre.
(4) M. l'abbé Henry. Histoire de Seignelay.

emparé. Il leva des troupes pour s'opposer à leurs tentatives nouvelles, et vint assiéger le château de Larrey, près Châtillon-sur-Seine (1), dont s'était emparé l'un des plus renommés de ces chefs de bande, Jacques d'Espailly, qui, de son nom de guerre, était appelé le capitaine Fort-Epice. C'était un de ces hardis aventuriers, comme les discordes civiles en suscitent toujours dans les temps de désordre et d'anarchie, et comme on en voyait tant à cette époque désastreuse, qui, s'étant signalés par leur audace et leur activité, se faisaient suivre d'une troupe de vagabonds aguerris, gens de sac et de corde venus de tous les pays, qu'ils prenaient à leur solde, et, offrant leurs services au parti chez lequel ils jugeaient qu'il y avait le plus à gagner, et dont ils tiraient le plus de subsides qu'ils pouvaient, faisaient ensuite pour leur compte une guerre de pillage et de dévastation, dans laquelle leur but unique était de satisfaire leurs passions et leur cupidité. Lorsque la place eut été battue en brèche et que de furieux assauts eurent été livrés sans succès, Fort-Epice offrit de la rendre à la condition qu'on lui laisserait emporter tout son butin et qu'on lui paierait une somme considérable. Une telle capitulation blessait fort les sentiments d'honneur des capitaines Bourguignons, mais l'intérêt leur commandait de l'accepter, car on craignait que la place ne vînt à être secourue. Ils consentirent donc à compter la somme de 540 saluts d'or, qui équivaudrait, selon M. Leber, à 27,000 francs de notre monnaie ; au moyen de quoi la garnison sortit avec armes et bagages et vint rejoindre les autres bandes qui battaient le pays entre l'Yonne et l'Armançon. Une d'elles avait pris Cravant, Courson, Mailly-le-Château, et, remontant en Nivernais, pays qui faisait aussi partie des états du duc de Bourgogne, se disposait à assiéger Corbigny (2).

(1) Dom Plancher. Histoire de Bourgogne.
(2) *Idem.*

Cependant les habitants d'Auxerre, affamés et menacés dans leur ville, s'adressaient au chancelier de Bourgogne (1) pour implorer du secours contre ces hordes indisciplinées qui désolaient le pays par des excès de tout genre, interceptaient les communications et rançonnaient les villes où elles n'avaient pas encore pénétré, en arrachant, par la menace, de grosses contributions, comme elles avaient fait à Melun, Sens, Villeneuve-le-Roi et Joigny. Le maréchal de Toulongeon, qui avait déjà fort à faire du côté de la Champagne, abandonna cette partie des frontières pour amener un convoi à Auxerre et dégager cette contrée. Il mit le Nivernais en sûreté et reprit Mailly-le-Château, Courson et Cravant (2), puis, rappelé par de pressantes conjonctures, il s'éloigna et laissa de nouveau le champ libre aux bandes de partisans. A la fin de l'année suivante (1432), une armée Bourguignonne revenait à Auxerre pour amener un nouveau convoi et y protéger les envoyés du duc et du roi, qui s'y réunissaient pour y conférer d'une paix si désirable et sur les conditions de laquelle on ne put alors s'entendre. En même temps elle prenait les places de Gy-l'Evêque, Régennes, Villemer, Neuilly et Saint-Bris. Mais, en s'éloignant bientôt, elle laissait de nouveau le pays en proie aux incursions des partis ennemis, qui, redoublant d'audace, pour empêcher une paix qu'ils redoutaient comme contraire à l'intérêt de leur odieuse industrie, tentaient d'enlever auprès d'Auxerre les plénipotentiaires des souverains, reprenaient les places occupées, et dont la puissance et la hardiesse furent bientôt assez considérables pour qu'ils osassent méditer une surprise sur la ville de Dijon (3). Le complot échoua avant son

(1) Lebeuf. Mémoires sur l'histoire d'Auxerre.

(2) *Idem*.

(3) *Idem*.

exécution ; mais le capitaine Fort-Epice, toujours le plus hardi au danger et le plus âpre au pillage, conçut le projet de s'emparer de la forte place d'Avallon, qui était alors un des principaux boulevards de la Bourgogne.

Les archives de cette ville contiennent un curieux monument de la terreur qu'inspirait ce redoutable aventurier. C'est une lettre écrite vers cette époque, le 23 mai 1432, aux habitants d'Avallon, par un de leurs amis de Vézelay. Elle a été publiée en 1853 par M. Quantin, dans les savantes recherches sur Avallon au xv<sup>e</sup> siècle, qu'il a insérées au 7<sup>e</sup> vol. du bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, travail intéressant, auquel j'aurai plus d'une fois occasion de recourir.

« Très-chers et espéciaux amis, je me recommande à vous
» et vous plaise savoir que je suis aujourd'hui passé par la mon-
» tée de Thoisy et ay parlé à monseigneur de Ternant, lequel
» m'a dit qu'il a eu certaine nouvelle que Fort-Espice est sur
» les champs et a bien en sa compagnie 300 chevaux, lequel a
» entrepris sur vous ou sur Montréal, et fera un très-gros coup
» et bien brief. Si veuillez faire tel devoir au guet et à la garde,
» que aucun inconvénient n'en aviegne. Et le mandez incontinent
» à Montréal, soit jour, soit nuit. »

Cet avertissement tint pendant quelques mois les Avallonnais en éveil. Mais au mois de janvier 1433, croyant le danger passé, ils cessèrent de se tenir sur leurs gardes, et le vigilant et infatigable Fort-Epice, que ses espions tenaient bien informé, les surprenant au dépourvu, y pénétra à l'improviste et, à ce qu'il paraît, sans coup férir. Il tenait déjà sous sa domination plusieurs autres fortes places, comme Mailly-la-Ville et Mailly-le-Château et aussi une forteresse de la Puisaie, le château de Saint-Verain, dont les restes imposants attestent encore aujourd'hui la

puissance et la grandeur, que confirme un proverbe de cette contrée, où quand on veut exprimer l'idée d'une masse compacte et indestructible, on dit : épais comme les murs de Saint-Verain. Maître désormais d'Avallon, il tenait en échec Vézelay et Montréal, et ses coureurs promenaient au loin en Bourgogne la dévastation et la terreur.

Le danger devenait assez pressant pour que les Etats, qui étaient alors réunis à Dijon, crussent devoir adresser à leur duc les plus vives sollicitations de venir les défendre (1). Malgré les graves embarras qui le retenaient encore en Flandre, il se résolut, dit Monstrelet : « d'assembler tous les gens de guerre de Brabant, » de Flandre, d'Artois, de Hainaut et autres marches à lui ap- » partenant. » Ces troupes, munies d'une puissante artillerie, se mirent en route en faisant un grand détour par Rethel, Reims et Troyes, pour éviter la rencontre du principal corps de l'armée française. Le duc amenait avec lui la duchesse sa femme qui, dit le même chroniqueur, « lors était bien enceinte d'enfant, et » cependant chevauchait avec les dames de sa suite. » Après qu'il l'eut conduite jusqu'à Châtillon-sur-Seine, il vint assiéger Mussy-l'Evêque, dont la garnison, après huit jours d'attaque, se décida à capituler, à la condition de se retirer avec armes et bagages à Saint-Florentin. Le duc marcha ensuite vers Lezinne, « une forte place » selon Monstrelet, où il y avait une garnison de mille à douze cents hommes. Le siége dura douze jours (2), après lesquels ils furent forcés de se rendre à discrétion. On leur dit que s'ils savaient trouver manière de faire rendre Pacy, ville fermée et château sis à un quart de lieue de là, que tenait le reste de leurs troupes, ils auraient la vie sauve ; sinon ils seraient tous

(1) Dom Plancher. Chronique d'Enguerrand de Monstrelet.
(2) Lefebvre de Saint-Remy

passés au fil de l'épée. Ils négocièrent en conséquence, et ceux de Pacy convinrent d'un délai de quinze jours pour aller chercher du secours, et que s'ils n'étaient pas secourus le dernier jour de ce terme, la place serait rendue. Le duc manda pour ce jour là toute sa chevalerie qui vint en hâte. Mais les Français ne se présentèrent pas, et la place lui ouvrit ses portes (1). De là, le duc alla prendre son quartier-général à Noyers, pendant que ses capitaines reprenaient Maligny, « une forteresse moult belle, » selon Saint-Remy, qui les retint pendant trois jours, puis Ligny, Hervy, Dannemoine, Champlost, Brienon, Césy, Saint-Phalle, Chitry que Monstrelet appelle Sitry, et Chablis qui est appelé Sabelly par Monstrelet et Chamblires par Saint-Remy, et qui ne se rendit qu'après six jours de siége, et enfin plusieurs autres forteresses jusqu'au nombre de vingt-quatre et plus, parmi lesquelles Monstrelet en indique une qu'il nous est fort difficile de deviner sous son nom passablement tudesque de Secalofloug.

Il restait encore à prendre quelques places sur les rives de l'Yonne et de la Cure, et surtout Avallon. Le duc aurait bien voulu reconquérir cette dernière ville sans en venir à la fâcheuse extrémité d'en ruiner les fortifications par un siége en règle. Il vint à Epoisses d'où il entama avec le capitaine Fort-Epice des négociations (2) qui demeurèrent sans résultat, sans doute parce que celui-ci exigeait un prix excessif pour la reddition de la place. Cela paraît plus vraisemblable que la réponse qui lui est attribuée par dom Plancher, qu'il voulait avoir la gloire de la bien défendre. Le duc envoya donc à tous ses capitaines l'ordre de réunir leurs troupes à Montréal. A la puissante artillerie dont elles étaient munies, il ajouta des pièces d'un plus fort calibre

(1) Monstrelet, Saint-Remy.
(3) Dom Plancher.

qu'il fit venir de Dijon et parmi lesquelles il y en avait une fort grosse et très-renommée, que l'on appelait la Bombarde de Bourgogne, et qui lançait des boulets de pierre de huit à neuf cents livres (1). On peut juger à la fois des dimensions de ce mortier-monstre et de l'état des voies de communication à cette époque, par ce fait, constaté par les comptes des trésoriers du duc, qu'il en coûta pour l'amener de Dijon à Avallon la somme de 353 livres qui, au pouvoir actuel de l'argent, selon M. Leber, équivaudrait à plus de 13,000 fr. de notre monnaie.

On était au mois de septembre quand le siége commença. La ville, qui depuis s'est beaucoup agrandie du côté du nord, formait alors un triangle irrégulier dont les deux plus grands côtés, assis sur la crête des profonds ravins des Cousins, étaient à peu près inattaquables. La main de l'homme a, depuis cette époque, rasé des remparts, brisé des rochers, rapporté des terres, nivelé des plateformes, créé des promenades et des jardins qui ont substitué un aspect riant et varié à la physionomie originairement si abrupte de ces formidables fossés dont la nature avait fait les frais. Le troisième côté, celui qui regardait le nord, s'offrait seul aux coups des assaillants. Il n'avait guère plus de trois cents mètres de large et se prolongeait depuis la tour, connue aujourd'hui sous le nom de Tour du Magasin, jusqu'au bas de la rue qui longe le côté sud de la grande esplanade plantée d'arbres, qui est aujourd'hui un des principaux ornements de la ville. Tout ce côté était défendu par de grands fossés et de hauts remparts munis de plusieurs tours et flanqués au milieu et aux deux extrémités par de fortes bastilles (2). Les assié-

(1) Dom Plancher.

(2) Voir le plan dans les recherches sur Avallon, de M. Quantin. Bulletin 1853 de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne.

geants s'approchèrent en grande hardiesse, se logeant au plus près des fossés, et y mirent en batterie leurs canons et leurs bombardes qui dominaient le feu de la place et battaient nuit et jour ses fortifications. La garnison, forte de plusieurs centaines d'hommes habitués aux dangers et aux combats, « fleur de gens d'armes, dit Monstrelet, roides et bien instruits « de la guerre, » résistait opiniatrément, soit par de vigoureuses sorties, soit par les autres moyens défensifs que son courage et son expérience pouvaient lui fournir. Plusieurs assauts avaient sans doute été tentés inutilement; le siége se prolongeait déjà depuis trois semaines, pendant lesquelles on avait perdu beaucoup de monde de part et d'autre, et les fortifications étaient fort endommagées par le feu de l'artillerie, lorsqu'on se mit à parlementer (1). Les assiégés demandaient à sortir avec armes et bagages pour se retirer où bon leur semblerait. Mais le duc exigeait qu'ils payassent une forte contribution pour la réparation de la ville et qu'ils rendissent toutes les autres forteresses qu'ils possédaient encore dans l'Auxerrois, l'Avallonnais et le Nivernais, et que jusque là ils demeurassent ses prisonniers. La somme exigée pour rançon était sans doute si considérable que les assiégés désespéraient de pouvoir jamais la payer, en y employant même tout le butin qu'ils avaient entassé dans leurs châteaux. Aussi l'on ne pouvait s'entendre sur ces conditions, et la canonnade avait repris avec vigueur. On était arrivé déjà au 20 octobre, lorsqu'un grand pan de rempart, qui avait été d'abord sans succès battu par les bombardes, et sans doute aussi sapé par le pied et attaqué par la mine, s'écroula inopinément dans le fossé (2). Aussitôt on se mit dans le camp à crier : aux armes ! et de toutes parts, sans ordre

(1) Lefebvre de Saint-Remy.
(2) *Idem.*

et même contre l'exprès commandement du duc qui avait fait défendre de livrer un nouvel assaut, on courut à cette large brèche, qui fut attaquée et défendue avec un égal acharnement. Mais vers le soir les assaillants, voyant qu'ils perdaient beaucoup d'hommes sans succès, firent sonner la retraite.

La nuit venue, les assiégés tinrent conseil (1). Ils reconnurent que dans l'état de la place, une plus longue résistance était impossible. Ils savaient, d'ailleurs, que l'on attendait de Dijon (2) un corps d'arbalétriers, dont l'arrivée serait le signal d'un nouvel assaut qui ne leur offrirait plus que des chances défavorables. La reddition, aux conditions imposées par le duc, leur semblait équivaloir à une captivité perpétuelle. Ils se résolurent donc à tenter de s'échapper de la place à la faveur des ténèbres. A cet effet ils rouvrirent une petite poterne qu'ils avaient murée (3) et qui occupait à la pointe méridionale de la ville l'emplacement de la porte appelée aujourd'hui la *Petite Porte*, et s'étant glissés en silence dans le fond des ravins, ils se disposaient à traverser le Cousin pour gagner les bois qui, de ce côté, descendent encore aujourd'hui jusqu'au bord de la rivière. Mais la place entière était cernée par les troupes du duc qui l'enfermaient comme dans un cercle de fer. L'alarme fut donnée par les premiers postes, et de toutes parts on courut pour fermer aux assiégés un passage qu'ils s'efforcèrent de s'ouvrir par la force des armes. Cette mêlée de nuit fut des plus meurtrières. Vaincus par une force supérieure, les assiégés furent refoulés dans la place, où les assiégeants rentrèrent après eux, et la ville fut prise. Une trentaine d'hommes seulement, les plus agiles et

(1) Lefebvre de Saint-Remy.
(2) Dom Plancher.
(3) Lefebvre de Saint-Rémy.

les plus courageux sans doute, réussirent à s'évader; et de ce nombre était le capitaine Fort-Epice. On prit dans la place quatre cents chevaux et l'on fit deux cents prisonniers, à qui l'on n'accorda la vie qu'à la condition qu'ils feraient rentrer à l'obéissance du duc les trois forteresses de Saint-Verain, Mailly-la-Ville et Mailly-le-Château, ce à quoi leurs camarades enfermés dans ces fortes places se soumirent, tant pour les sauver de la corde, que par la terreur des armes du duc. La femme de Fort-Epice était du nombre des prisonniers (1).

Cela fait, et lorsqu'il eut prit les premières mesures pour alléger les calamités dont les événements avaient affligé les malheureux habitants, le duc vint à Vézelay, et fit investir le château de Pierre-Perthuis qui était occupé par une autre bande de routiers (2). Cette place était alors si forte, que lorsque le duc en visita les abords, il la jugea imprenable d'assaut. Mais leurs victoires récentes exaltaient les soldats Bourguignons, et la garnison était sans doute démoralisée par la peur des terribles bombardes auxquelles aucune fortification ne pouvait résister, car le lendemain, dès la pointe du jour, les murailles furent assaillies et, soit par surprise, soit par force ouverte, elles furent occupées et la garnison acculée dans le donjon. On l'y poursuivit et le duc, ardent au combat comme un simple écuyer, fut des premiers à monter à la première enceinte que l'on appelait le boulevard, et à pénétrer dans la plate forme qui entourait le pied de cette haute et massive tour. Pressés avec tant de furie, les assiégés capitulèrent. Ils convinrent de rendre tous les prisonniers qu'ils avaient faits, en quelque place qu'ils les détinssent, et de mettre en outre au pouvoir du duc la ville de Cravant

(1) Lefebvre de Saint-Rémy

(2) *Idem*.

qu'occupait une autre partie de leur bande. A ce moyen, ils obtinrent de sortir en emportant leurs bagages et chacun une arbalète (1). Tous les états du duc de Bourgogne se trouvaient ainsi entièrement délivrés de l'oppression de ces bandes d'aventuriers qui s'y étaient signalées par tant de ruines et de dévastations.

La prise d'assaut d'Avallon, au milieu de la nuit, ne s'opéra pas sans d'effroyables malheurs pour les habitants, après tant d'autres maux auxquels le siége les avait soumis. Une soldatesque enivrée par la fureur et la victoire, ne ménageait guère plus en pareille circonstance les amis que les ennemis. Le nom du capitaine Fort-Epice, qui les avait si longtemps pillés et opprimés et dont le départ était encore l'occasion pour eux de tant d'afflictions nouvelles, dut donc rester en exécration dans la ville.

Si l'on veut avoir une idée de l'excès de leurs désastres, on n'a qu'à comparer, aux archives de Dijon, les rôles de la taille avant et après le siége (2). La seigneurie de la ville était alors partagée entre les chanoines de Saint-Lazare et le duc de Bourgogne. Il y avait donc alors les bourgeois du chapitre et les bourgeois du duc. Ce sont ces derniers seulement qui étaient soumis à la taille ducale, et ce sont eux que concernent les documents que nous allons citer.

En 1397, on comptait encore dans cette population, déjà tant éprouvée par les guerres et les dissensions des quarante dernières années,

(1) M. Quantin, Recherches sur Avallon.

(2) Lefebvre de Saint-Remy.

| | | |
|---|---|---|
| Dans la ville. | 31 feux solvables et | 35 misérables. |
| Dans le bourg (1). | 3 — id. — | 5 — |
| A Cousin-Laroche. | 4 — id. — | 5 — |
| A Cousin-le-Pont. | 4 — id. — | 2 — |
| Total. | 42 solvables. | 45 misérables. |

Il va sans dire que ces chiffres ne comprenaient pas les nobles et autres privilégiés non sujets à la taille.

En 1413, au plus fort des querelles entre les Bourguignons et les Armagnacs, ce nombre a déjà décru. On ne trouve plus dans les bourgeois du duc que 16 feux francs solvables et 35 non solvables, avec cette annotation :

« Francs, pauvres gens, mendiants et misérables, gastés de « gens de guerre et détruits de mortalité qui y a longtemps ré- « gné. »

Mais, en 1442, l'invasion, la guerre civile, le siége et la prise d'assaut, ont complété l'œuvre de dévastation. On ne compte plus dans la ville, parmi les bourgeois du duc, que cinq feux solvables, trente-six misérables et onze mendiants. La ruine des bourgeois du chapitre avait évidemment marché dans la même proportion. Voilà pour la ville. Quant aux Cousins et aux bourgs, ils avaient été entièrement dépeuplés, et le rôle porte sous leur titre :

« Néant, parce que n'y demeure nuls, comme nous est apparu « sur le lieu. »

M. Quantin, qui a, le premier, publié ces documents dans le travail que nous avons déjà cité, s'est demandé s'il n'y avait pas là quelque erreur d'appréciation, ou bien, si les commissaires n'avaient pas intérêt à céler le chiffre exact de la population pour

(1) C'était le faubourg Saint-Martin.

diminuer ses charges. Il n'est pas probable qu'il y eût plus de causes d'erreur en 1442 qu'en 1397 et en 1413 ; seulement Fort-Epice, le grand siége et la prise d'assaut avaient passé par là, et neuf ans écoulés depuis le passage de ces fléaux n'avaient sans doute guère suffi à en cicatriser les plaies, puisqu'il n'y avait encore que cinq maisons solvables parmi tous les bourgeois du duc et que, de tous les anciens habitants des faubourgs, chassés par la guerre de leurs demeures, dont la plupart étaient sans doute écroulées, pas un seul n'y était encore revenu.

Il y avait certes de quoi rendre odieuse la mémoire des auteurs de tant de maux, et ce n'est pas merveille si trois siècles après la tradition n'en était pas encore effecée. Seulement elle s'était mêlée à des antipathies séculaires contre le pays Nivernais, à ce point que l'on avait fini par confondre avec les habitants de cette contrée les farouches aventuriers qui étaient venus de ce côté apporter à Avallon toutes les afflictions de la guerre, quoique les Nivernais fussent aussi à cette époque des sujets dévoués du duc de Bourgogne et qu'ils ne fussent pas moins opprimés et ruinés par ces terribles soudarts que les Avallonnais eux-mêmes.

On lit dans la suite de la notice de Courtépée, que Fort-Epica fut tué quelque temps après à Chablis. Nous n'avons trouvé le confirmation de ce fait dans aucun document contemporain. En tous cas il ne serait pas si rapproché du siége dont nous venons de raconter l'histoire, car six mois après, cet infatigable guerroyeur était à Chinon, où il recevait un cheval du connétable de Richemont (1) et de l'argent pour lui et ses gens, et il promettait de joindre avec quarante lances, c'est-à-dire avec une troupe de deux cents hommes, l'expédition que ce général allait

(1) Mémoires de Richemont.

conduire en Champagne pour le roi Charles VII. Mais, au moment assigné pour le départ, il prenait un autre chemin; car, disent les mémoires du connétable, « il ne demandait que pillerie et il sa-« vait bien que ledit seigneur ne l'eût pas souffert. » Profitant de l'éloignemeut des troupes Bourguignonnes, il revenait dans d'Auxerrois avec sa bande ravitaillée et surprenait la ville de Coulange-la-Vineuse, d'où il faisait au loin des incursions qui épouvantaient et ruinaient le pays. Il s'y maintenait près d'un an, malgré les troupes envoyées contre lui, et les capitaines Bourguignons venus pour l'assiéger, ne pouvant le prendre par force, achetaient, en 1435, la reddition de sa forteresse (1) moyennant la somme de 6,700 saluts d'or, équivalant à 335,000 francs de notre monnaie. Il se rendit alors à Bourges, où le connétable revint dans l'intention de le faire pendre à cause de sa désertion. La même chronique raconte qu'il sut échapper encore à ce danger.

« Et quant mon dit seigneur fut à Bourges, ceux de ladite ville « le vinrent requérir ponr un service que ledit Fort-Epice leur « avait fait. Et parce que mondit seigneur aimait fort ceux de « Bourges, il ne les voulut pas refuser, car il eût été pendu sans « aucune remise. »

Cette année 1435 rétablissait enfin la paix entre le duc Philippe-le-Bon et le roi Charles VII. Mais ces bandes d'aventuriers qui, depuis tant d'années s'enrichissaient par la guerre et le pillage, ne voulaient pas reconnaître la pacification. Pendant plusieurs années encore elles continuèrent à dévaster les marches de la Bourgogne. Traqués et poursuivis par les troupes du duc, souvent battus, ces bandits se relevaient toujours de leurs défaites et n'en étaient que plus terribles contre les populations

(1) Dom Plancher. Lebeuf, Mémoires sur Auxerre.

des campagnes. La frayeur qu'ils inspiraient leur avait fait donner un nom sinistre par lequel on peut se faire une idée de leurs déprédations et de leurs crimes. On les nommait les *Ecorcheurs*

Ce n'est qu'après plusieurs campagnes, et parfois en leur faisant des ponts d'or, qu'on put les rejeter au-delà des frontières. C'est ainsi qu'en 1436 encore, Fort-Epice ayant surpris de nouveau la forte place de Mailly-le-Château, repaire que l'arête escarpée de ses rochers et le nombre des bandits déterminés que ce capitaine y tenait sous ses ordres, rendaient presque imprenable, les Etats de Bourgogne votèrent un subside pour qu'on pût lui lui donner 1,500 écus d'or, équivalant à 60,000 fr. de notre monnaie, prix moyennant lequel il consentait à se retirer (1).

Les calamités dont pendant tant d'années ces brigands avaient affligé le pays survécurent encore à leur disparition. On en trouve un récit lamentable dans l'histoire de dom Plancher :

« La famine dont les rigueurs s'étaient fait sentir dès l'année
« précédente, devint extrême dans le cours des années 1437 et
« 1438. On voyait dans les villes les pauvres périr de faim sur
« leurs fumiers. Quelques-uns, pour s'ôter ce spectacle, chas-
« saient ces misérables ; d'autres prirent toutes les mesures
« pour les nourrir. La disette venait de ce que les laboureurs,
« forcés de se tenir dans les villes et les châteaux, avaient né-
« gligé la culture des terres. Ce qui, les années précédentes, valait
« quatre sous, était tout-à-coup monté à quarante. Cette famine
« fut suivie de la peste, qui désola longtemps la province de
« Bourgogne. Les loups, accoutumés à se nourrir de cadavres
« humains, se jetaient sur les vivants jusque dans les villes.
« Enfin, les *Ecorcheurs*, encore plus terribles que ces animaux
« carnassiers, tenaient les provinces dans de perpétuelles alar-

(1) Dom Plancher.

« mes. Les vols, les meurtres, les incendies, les viols mar-
« quaient la trace affreuse du passage de ces brigands. »

C'est là un bien lugubre tableau. Mais quand on approfondit notre histoire, on le voit se reproduire presque trait pour trait dans chacun des siècles du moyen âge. L'humanité traversait alors de terribles épreuves. Notre siècle, qui se plaint parfois de son sort, n'a qu'à jeter les yeux en arrière ; il apprendra à en apprécier, par cette comparaison, les bienfaits de l'ordre, de la civilisation et de la paix, et à bénir le sort relativement si tranquille et si doux que la providence lui a généreusement departi.

A. CHALLE.

# HISTOIRE

DE LA

# VILLE ET DU COMTÉ DE SAINT-FARGEAU.

## TROISIÈME PARTIE.

### Temps modernes.

## CHAPITRE Ier.

### MAISON D'ANJOU.

### § Ier.

Jean de Chabannes laissa deux filles, Antoinette et Avoye, toutes deux fort jeunes, puisque l'aînée, Antoinette, née en 1498, n'avait à la mort de son père que sept ans. Il leur avait distribué ses biens par un partage testamentaire du 23 juillet 1505, qui attribua à celle-ci la terre de Saint-Fargeau et pays de Puisaie, la baronnie de Perreuse et quelques seigneuries voisines.

La jeune dame de Saint-Fargeau épousa, vers 1515, Réné d'Anjou, baron de Mézières-en-Brenne, né en cette ville le cinq octobre 1483. Cette famille commençant la série des maisons princières qui possédèrent Saint-Fargeau, il n'est point inutile

de faire connaître la courte généalogie de la branche de Mézières.

Charles d'Anjou, comte du Maine, fils de Louis II, roi de Naples, avait acquis la baronnie de Mézières le 17 décembre 1445. Il la donna, le 10 mars 1465, à Louis, son fils naturel, qu'il légitima à Amboise au mois de mai 1468.

Louis épousa en premières noces Anne de la Trémouille, fille de Louis et de Marguerite d'Amboise, et en eut quatre enfants, dont Réné qui devint seigneur de Saint-Fargeau.

René d'Anjou prit part à la campagne d'Italie en 1507, suivit François I$^{er}$ en Provence et mourut à Avignon en 1521. Il n'a fait que passer par conséquent parmi les illustres maîtres de Saint-Fargeau, et sa femme ne lui survécut guères. Elle mourut en 1527. Cette union, toutefois, avait été féconde, car il en est né six enfants en six ans, deux fils et quatre filles.

Louis embrassa la carrière ecclésiastique et devint abbé de Pontleroy et de Nesle-la-Reposte; le second fils, Nicolas, continua la lignée et obtint en partage la baronnie de Mézières et les terres de Saint-Fargeau et de Perreuse.

Nicolas d'Anjou est né à Saint-Fargeau le 29 septembre 1518. Dépourvu de tuteur, à la mort de sa mère, le sire de la Trémouille et Charles de Boulainvilliers, comte de Dammartin, s'en disputèrent la tutelle, ce qui donnerait à penser que cette charge offrait alors des avantages qui n'y sont plus attachés aujourd'hui. Quoiqu'il en soit, un arrêt de parlement du 14 mai 1529 ordonna, par provision, que tous les titres et papiers resteraient entre les mains du sire de la Trémouille, à charge de les communiquer à Charles de Boulainvilliers. L'affaire fut plaidée au fond, en 1530, par les avocats de Thou pour la Trémouille, et Bremond pour Boullainvilliers, et la tutelle resta en définitive au premier.

Pendant ce temps la religion catholique avait subi les plus violentes atteintes.

Sous le règne de Léon X, ce pape des poètes et des artistes, au milieu de la ville sainte convertie en musées où régnaient toutes les beautés de l'art payen ; en salons fastueux où se pressait, parmi les délices de la musique et des beaux vers, un monde élégant aux mœurs faciles, et en salles de festins peuplées d'épicuriens aimables, la pensée chrétienne s'était altérée dans le culte du génie antique et semblait destinée à s'ensevelir sous les pompes de la renaissance.

Un moine, à l'âme ardente et passionnée, avait été témoin de cette transformation de la société chétienne ; il s'enfuit effrayé, s'éleva contre ces désordres et seul contre tous déclara la guerre à Rome, et la guerre la plus implacable, celle des idées. Muncer, un de ses élèves, appelait les peuples à l'égalité absolue de l'Evangile ; Calvin, plus hardi, plus logique, faisait de Genève la Rome de sa doctrine, et les trois plus grands monarques de l'Europe, Charles-Quint, François Ier, Henri VIII, étaient arrivés au point de n'avoir d'autre religion que leur politique. La réforme, enfin, avait pénétré en Angleterre, en Écosse, en Allemagne, en Pologne, en Hongrie, dans les Pays-Bas ; l'Italie et l'Espagne s'agitaient, et si la France, qui semblait la mieux disposée à recevoir les semences de la réforme, ne résistait point aux idées nouvelles, c'en était fait de l'Eglise Romaine.

Mais François Ier résista avec énergie et attaqua vivement les nouvelles doctrines. En même temps, pour aider la puissance temporelle par une autre puissance, le clergé catholique excita partout une réaction religieuse qui marqua son passage, sur le sol de la France, par de nombreux monuments, sublimes pages de pierre où s'unissent aux dernières inspirations de la foi les magnificences d'un style qui s'épuise dans le luxe d'ornementation et qui, in-

capable de remuer encore les cœurs, se couvre de fleurs pour séduire du moins l'imagination.

Les seigneurs de Saint-Fargeau contribuèrent puissamment, dans leurs domaines, à l'exaltation de l'idée catholique. Nicolas d'Anjou, en particulier, y apporta même d'autant plus de zèle que des motifs d'une autre nature le poussaient dans la même voie. Arrivé à l'âge de consolider l'éclat de sa maison par un riche mariage, il conçut le désir de faire ériger en comté la terre de Saint-Fargeau et pays de Puisaie, prit à l'avance le titre de comte, s'attacha à augmenter le nombre de ses châtellenies à clocher et leur donna un certain aspect monumental qui en releva l'importance. Bientôt, en effet, François Ier, par des lettres du mois de février 1541, unit et incorpora la châtellenie de Charny à la grande terre de Puisaie et les érigea en comté en faveur de *son cher et amé cousin Nicolas d'Anjou, seigneur et baron de Maizières, de Saint-Fergeau et de Puisaie, en récompense des bons, grans, vertueux, louables et très-recommandables services que ceulx de la maison d'Anjou ont par ci-devant faits à ses prédécesseurs;* ces deux seigneuries méritant d'ailleurs *de porter plus hault nom et tittre que de Châtellenie.* Les mérites personnels du titulaire, on le voit, n'ont été comptés pour rien ; mais il faut se rappeler qu'il n'avait pas vingt-quatre ans, et lui escompter l'avenir. Le nouveau comte commença par se marier. Il épousa, le 29 septembre suivant, Gabrielle de Mareuil, fille de Guy, seigneur de Mareuil-en-Périgord et de Villebois, et de Catherine de Clermont (1). Devenu gentilhomme

(1) Le château de Mareuil, reconstruit à la même époque dans le style ogival, a laissé de belles ruines. Mareuil était une des quatre baronnies du Périgord, et trois frères de ce nom assistaient à la bataille de Bouvines. L'un d'eux fit prisonnier, de sa main, le redoutable

de la chambre du roi, il continua et compléta les grands travaux entrepris dans son comté.

Il en est de certaines localités comme de certains hommes, qui accomplissent leurs destinées dans la retraite et le silence, s'associent à la vie commune sans accroître, en apparence, les forces publiques, ou qui s'en isolent sans paraître les diminuer. Telle fut, telle est encore la commune de Ronchères. Petite colonie agricole au milieu des bois, accrue de quelques pauvres fabricants de poterie commune, elle resta longtemps unie à Saint-Fargeau, sa métropole, sans existence individuelle et sans autre lien entre ses diverses parties qu'une modeste chapelle, maison commune de la prière. Ce fut cette bourgade qui, la première, attira l'attention de Nicolas d'Anjou. On reconstruisait alors l'église de Saint-Privé, et l'architecte, profitant habilement de la beauté des bois de charpente mis à sa disposition, terminait par une flèche octogone, élancée et gracieuse, le clocher aux lignes droites et élevées dont la forme quadrilatérale est brisée à chaque angle de l'entablement par un clocheton octogone, et que nous admirons aujourd'hui dans son ensemble harmonieux. La flèche de Saint-Privé devint bientôt, sinon l'idéal du beau, du moins le type de tous les clochers qui surgirent à cette époque au sein des paroisses entourées de bois de la Puisaie et du Gâtinais. Nous en trouvons en effet d'analogues à Saint-Fargeau, à Toucy, à Fontaine, à Sainte-Colombe, à Fontenoy et à Septfonds, à Villeneuve-les-Genets et à Saint-Martin-des-Champs, à Rogny et à Ronchères, etc., etc.

Ferrand, comte de Flandre, et c'est en récompense de sa bravoure que Philippe-Auguste lui donna le château de Villebois, aujourd'hui *La Valette*, que nous retrouvons, en 1541, entre les mains de Guy de Mareuil, un de ses descendants.

L'église de Ronchères est, comme nous l'avons dit, bien antérieure au xvi^e^ siècle.

Elevée en pignon, sans sculpture ni ornement d'aucune sorte, éclairée par des baies étroites et à plein cintre, les principales modifications qu'elle reçut de Nicolas d'Anjou sont le clocher, une grande fenêtre ogivale ouverte dans la façade sud et raccordée avec soin à l'ancienne construction, enfin une peinture à fresque, œuvre nouvelle de décoration, qui couvre toute la voûte en berceau du chœur. Ce genre de peinture est devenu si rare, dans les églises de campagne surtout, qu'il ne nous est pas permis de passer celle-ci sous silence, quoique sa valeur artistique laisse beaucoup à désirer.

Une large rosace, dont le monogramme I. H. S. en lettres fleuronnées occupe le centre, et huit têtes d'anges, alternées avec autant d'arabesques, la circonférence, est placée au milieu de l'intrados cantonné en quatre compartiments par une croix formée de plusieurs zônes ou bandes ornées d'arabesques et de médaillons.

Chaque canton de la croix est divisé en trois panneaux dont le central représente un des évangelistes encadré dans un médaillon oval. Les panneaux de droite et de gauche portent trois médaillons, deux petits et un grand, représentant chacun un saint ; en sorte que, dans l'ensemble, c'est une véritable galerie de la cour céleste. On y trouve : *Saint-Roch, Saint-Sébastien*, SAINT-JOSEPH, *Saint-Fiacre*, *Saint-Faron*, SAINT-ÉTIENNE, groupés à côté de SAINT-JEAN ; *Saint-Martin, Saint-Nicolas, Saint-Vincent, Sainte-Anne, Sainte-Barbe*, SAINT-PÈLERIN, à côté de SAINT-MATHIEU ; *Saint-Fiacre, Sainte-Reine*, SAINT-GERMAIN, *Saint-Fargeau, Saint-Louis*, SAINT-ELOI à côté de SAINT-MARC ; *Saint-Pierre*, *Saint-Paul*, *Saint-Laurent* ; *Saint-Abdon*, *Saint-Sennen*, SAINT-JOACHIM, à côté de SAINT-LUC.

Les figures se détachent bien du fond, et les quatre évangélistes affectent un type oriental remarquable.

L'agencement des différentes parties de cette composition est, on le voit, sévèrement géométrique ; on y sent partout l'influence de la règle et du compas, et l'art n'y rachète nulle part la sécheresse des lignes.

Après avoir achevé son œuvre capitale, l'artiste est venu essuyer ses pinceaux sur la voûte en bois de la nef qu'il a chargée de pochades, dont l'une, un chevreuil à la queue de poisson, figure assez bien les armoiries fantastiques de la Puisaie. Il inscrivit enfin la date de 1537.

Toutes les églises du comté ayant du reste été reconstruites, modifiées ou embellies au XVI^e siècle, nous ne saurions les passer toutes en revue sans fatigue pour nos plus bienveillants lecteurs. Nous nous contenterons donc de faire connaître encore ici deux autres de ces églises, également datées, pour ainsi dire, et qui, pour cela, réclament plus impérieusement une mention chronologique.

Ce qui frappe au premier coup d'œil dans l'église de Saint-Privé, c'est son clocher ; mais le portail, où l'artiste s'est plu à répandre tout le luxe et la finesse d'ornementation propre à son époque, fixe surtout l'attention de l'archéologue.

Le fronton est triangulaire et ses deux versants portent, de distance en distance, des animaux sauvages dans une attitude pacifique, et deux béliers qui se heurtent avec fureur. Une porte sans caractère donne issue au collatéral nord.

Quant au portail principal, c'est, dans son ensemble, une sorte de girandole dont les rameaux rayonnent autour d'un axe, comme ces fleurs que la sève d'août fait épanouir tardivement aux aisselles d'une tige estivale dont le sommet a fructifié.

Dans ses détails, on sent que l'art gothique perd ses libres

allures, et, si l'on n'y trouve pas encore ces ordres superposés sans relation, sans pensée commune, on peût compter déjà, pour ainsi-dire, les points de repos d'une imagination fatiguée.

La porte, à panneaux symétriques, s'ouvre dans un encadrement carré, composé de nervures qui reposent sur des piédestaux et d'une guirlande de feuillage sous un arc à plein-cintre surbaissé. Une large feuille enrichit chacun des coins.

Cette première partie est couronnée par une ogive ornée de nervures, de guirlandes de feuilles et de fruits, et d'un feston de demi-cercles. Une niche, couronnée d'un dais, divise le tympan en deux parties égales.

Un pilastre, posé sur piédestal et orné de pinacles simulés, soutient chaque jambage de la porte, et complète sa décoration en s'élevant d'abord jusqu'au sommet de l'encadrement où il est brisé par une sorte de chapiteau; puis, jusqu'au sommet de l'ogive où il est brisé de la même manière, enfin, jusque sous un cordon de pampre, chargé de fruits, où il se termine en pinacle tronqué.

De ce second chapiteau s'échappe une guirlande de feuillage, resserrée entre deux filets, décrivant une ogive à accolade dont l'arc, orné de crosses végétales, se prolonge en aiguille jusqu'au sommet d'une fenêtre flamboyante.

L'espace circonscrit par cette seconde ogive est occupé par neuf niches, ornées d'élégantes consoles et de pinacles à crochets.

Toutes ces sculptures sont fouillées à jour.

L'église a trois nefs, composées chacune de quatre travées, le chœur compris. Elle est voûtée en pierre, sans chapelles latérales et sans enceinte autour de l'abside. Tout le système d'arcature est ogival et les arceaux des voûtes reposent sur des colonnes sans chapiteaux et à fûts cylindriques, chargés de nervures en

grand relief ; enfin, les fenêtres sont divisées en figures flamboyantes.

Cette rapide description suffirait pour assigner, avec certitude, à l'église de Saint-Privé, la date du XVIe siècle ; mais il est possible de fixer cette date d'une manière plus précise encore.

A la clef de voûte de la tour, figure l'écu de la maison de Courtenay, posé sur une crosse d'abbé. Or, Philippe de Courtenay, auquel appartiennent, sans aucun doute, ces armoiries, a assisté, le 15 septembre 1531, à la publication de la coutume de Montargis, en qualité de curé de Saint-Privé ; il a été nommé, quelque temps après, abbé de Lauroy, au diocèse de Bourges, et il ne vivait plus en 1553 (1).

C'est donc de 1532 à 1553 que l'église actuelle de Saint-Privé a été bâtie. Nous pouvons même ajouter qu'elle le fut principalement aux frais du curé, parce que la part de chacun des collaborateurs de cette œuvre pieuse se trouve inscrite, pour ainsi dire, sur les différentes parties de l'édifice.

Ainsi, les clefs de voûte fleurdelisées du chœur désignent assez qu'il a été construit aux frais de Nicolas d'Anjou, seigneur du lieu. Ainsi, une F. illustrée, sculptée à une clef de voûte du collatéral nord, indique la coopération de François de Courtenay, seigneur de Bléneau, gouverneur d'Auxerre et frère du curé ; et la clef de voûte de la travée correspondante du collatéral sud, portant dans un écu une crosse d'abbé, accompagnée de deux fleurs de lis, constate que ce collatéral a été édifié aux frais de l'abbé de Lauroy ; ainsi, enfin, la clef de voûte de la tour désigne suffisamment que son constructeur, et celui de toute la façade ouest, est Philippe de Courtenay.

(1) Claude du Plessis était alors curé de Saint-Privé. Il a eu lui-même pour successeur, vers 1569, André d'Assigny.

Les habitants de la paroisse paraissent avoir fait seulement les frais de la grande nef qui, du reste, tombait à leur charge, suivant l'usage général de cette époque, consacré depuis par un arrêt de parlement du 13 mars 1690 et par l'édit de 1695.

Ajoutons, pour épuiser ce sujet, que, livrée à l'exercice du culte longtemps auparavant, la nouvelle église n'eut sa dédicace officielle qu'en 1634.

L'inscription commémorative de cette cérémonie, conservée sur une table de marbre noir, est ainsi conçue :

> Cette église bastie en l'honevr de
> Saint-Privé a esté dédiée le dimanche
> X$^{me}$ sep$^{re}$ 1634 par Mons$^{r}$ l'illust$^{me}$ et révérend$^{me}$
> Dominicqve Segvier, évesqve d'Avxerre
> Premieravsmosnier du roi et con$^{er}$ en ses
> Con$^{ls}$ à la prière de noble et scietificqve
> Psône m$^{re}$ Edme Beravlt bachelier en
> Droit cano. chan. d'Av$^{r}$ et cvré de
> Cette paroisse.

*La feste de la Dédicace sera célébrée le dimanche d'après la Nativité de Nostre-Dame.*

Les amateurs d'antiquités chrétiennes qui assistaient à cette consécration, à laquelle on avait donné une grande solennité, remarquèrent avec plaisir que le maître-autel consistait en une simple table de pierre sous laquelle, suivant les anciens usages, se trouvait une sorte de tombeau où les reliques des martyrs étaient enfermées dans une *capse* de plomb. Cette capse fut enlevée et la forme de l'autel fut changée en 1710, conformément aux remontrances d'un missionnaire dont le zèle était plus actif qu'éclairé.

L'église dont il nous reste à dire quelques mots est celle de Septfonds. Comme Ronchères et Saint-Martin-des-Champs,

Septfonds ne prend ou ne reprend peut-être le titre de paroisse qu'au XVIe siècle.

Cette église a le chevet plat et les baies étroites, à plein-cintre. Elle est flanquée d'éperons aux quatre angles, et n'a jamais été voûtée.

Toutes les fenêtres qui éclairent la nef unique de ce modeste édifice du XIIe ou XIIIe siècle, ont été garnies, au XVe, de vitraux peints dont il ne subsiste plus qu'un notable débris. C'est un panneau représentant Saint-Eloi forgeant sous les yeux de trois spectateurs agenouillés, avec cette inscription en assez bonne gothique :

LE XII JOUR DE DELCEMBRE MIL-IIII-IIII ÉLOY
JEHA JRANEZ A FAIT FAIRE CE PANNEAU LA...
MONS. SAINT-ÉLOY. PRIEZ DIEU POUR LUI.

La fenêtre absidale est grande, à ogive et à meneaux flamboyants. Elle a été ouverte en nouvelle œuvre dans l'ancienne construction, et enrichie d'une assez bonne verrière représentant quatre saints dans des niches à plein cintre, couronnées d'arabesques en forme de pinacles. Des anges adorateurs occupent les compartiments flamboyants, et l'un des panneaux inférieurs contient cette inscription :

MESTRE JEHAN
ROL CURÉ
DE MESIÈRES.

La cloche porte la date de 1504 ; le retable de l'autel de la vierge, celle de 1556.

Il serait difficile de tirer de toutes ces dates un parti archéologique, si d'autres faits ne nous venaient en aide, notamment

cette grande verrière établie aux frais d'un curé de Mézières. Ne pourrait-on en conclure d'abord que Jehan Rol avait alors l'expectative de la cure de Septfonds ? Ce qu'on peut du moins considérer comme certain, c'est qu'il n'est arrivé dans la Puisaie que postérieurement à l'époque où Réné d'Anjou, baron de Mézières en-Brenne, est devenu seigneur de Saint-Fargeau par son mariage avec Antoinette de Chabannes, c'est-à-dire vers 1520.

Il serait curieux de pouvoir établir les rapports, les communications artistiques de Mézières avec Saint-Fargeau, et de rechercher de quel côté venait le souffle inspirateur. Tout ce que nous savons à cet égard, c'est que, le 13 janvier 1564, lorsque Nicolas d'Anjou eut à faire rétablir ou modifier les verrières de la chapelle d'Anjou en l'église de Mézières, ce fut avec les nommés Claude Boyssec et Germain Chambenoyt, peintres-verriers, demeurant à Saint-Fargeau, qu'il traita à ce sujet. M. Navant, archéologue distingué, a bien voulu, pour nous être agréable, accepter la tâche de rechercher la part qui revient à ces peintres dans les verrières de Mézières, et nous dire ses impressions sur la valeur artistique de leur œuvre. Malheureusement, les seules parties qu'il est possible d'attribuer aux verriers de Saint-Fargeau, tiennent moins de l'art proprement dit que du métier, et les détails que nous a fournis notre honorable correspondant ne permettent pas de penser qu'il ait confondu ni les hommes ni les dates.

Le marché de 1564 portait notamment : *Et outre lesdits vitriers oteront le chapeau de triomphe qui est à l'entour de l'écusson des armes de mondit seigneur et, au lieu d'icelui, y mettront un ordre, comme aussi à l'effigie de mondit seigneur étant ès-dites vitres.* Or, la fenêtre méridionale de la chapelle d'Anjou, où se trouvaient figurés Nicolas et sa femme Gabrielle qui ont presqu'entièrement disparu, mais où sont restés Saint-Nico-

las, l'ange Gabriel et le chiffre enlacé N. G., a conservé également un collier de l'ordre de Saint-Michel qui contraste avec le reste de la peinture par moins de modelé, de relief et de couleur, et M. Navaut ajoute : « Louis d'Anjou ne paraît pas avoir « été chevalier de l'ordre du roi. Nicolas, au contraire, reçut cette « distinction en 1560, et c'est pourquoi il fit substituer sans « doute le collier de Saint-Michel à un chapeau ou chaperon « de fantaisie qui, comme aux autres vitres, décorait l'écusson « de ses armes, et fit attacher cet ordre à sa propre effigie. » Nous ne pouvons donc réclamer en faveur de nos artistes qu'un nouveau jugement motivé sur un plus volumineux dossier.

Revenons au comte de Saint-Fargeau. Nicolas d'Anjou eut à soutenir une assez grande quantité de procès et l'on pourrait lui supposer l'esprit de chicane, à juger par le nombre de papiers de procédure que contiennent ses archives. Un fait, cependant, tend à prouver qu'il ne saisissait pas volontiers l'occasion de plaider.

Madame de Boisy, sa cousine, qu'il avait du reste plusieurs fois aidée de sa bourse, remit, vers la fin de 1544, à M. Boucheny, son confesseur, un acte de dernière volonté, et bientôt après elle mourut. Par ce testament, qui fut ouvert devant l'official de Paris, madame de Boisy léguait une partie de ses biens à Nicolas d'Anjou. M. de Boisy s'oppose à l'exécution ; il soutient que sa femme avait perdu la capacité de disposer de ses biens ; il écrit à ce sujet au comte de Saint-Fargeau, et celui-ci s'empresse de lui répondre qu'il l'engage à discuter ses intérêts avec les autres légataires; que quant à lui il ne tient pas à tirer bénéfice du testament, car, *Dieu merci*, dit-il, *j'ai du bien assez*.

Nicolas d'Anjou a exercé deux gouvernements importants ; celui du Dauphiné et celui de l'Angoumois; mais c'était, suivant

toute apparence, un titre honorifique plutôt qu'une fonction active, et l'administration restait confiée aux soins d'un intendant. En 1550, il est vrai, Nicolas d'Anjou, qui gouvernait le Dauphiné à Paris, reçoit des plaintes contre les entreprises des Huguenots et recommande à son intendant de faire exécuter, en ce qui le concerne, l'édit de pacification; mais celui-ci lui ayant répondu qu'il n'y avait jamais eu dans ce gouvernement *plus de décision ni de misère*, il ne semble pas s'en être ému d'avantage.

Nommé capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances, puis chevalier de l'ordre du roi le 18 septembre 1560, il obtint, au mois de juillet 1566, l'érection de sa terre de Mézières en marquisat, en récompense des services militaires de son père et des siens.

Des cinq enfants qu'il avait eus de son mariage avec Gabrielle de Mareuil (1), quatre alors étaient morts en bas âge et il ne lui restait qu'une fille, Rénée d'Anjou, qu'il maria la même année à François de Bourbon, duc de Montpensier.

Deux ans après, il se trouvait à Angoulême, au siége de son gouvernement, quand il apprit que son conseil, Pierre Gandillaut, avocat au présidial de cette ville, dans un voyage effectué pour son service, venait d'être enlevé avec les hommes de sa suite par les troupes du prince de Condé, qui avait fixé la rançon à 1200 livres. C'était alors un des moyens les plus productifs de lever des contributions de guerre. Nicolas d'Anjou manda aussitôt, le 29 mars 1568, à ses fermiers de Saint-Fargeau de solder la rançon, qui ne fut payée toutefois que le 21 juillet suivant entre les mains des sieurs de Beaumont et Laferté, gens d'armes du prince.

(1) Elle a survécu à son mari jusqu'en 1593.

Nicolas d'Anjou mourut, jeune encore, vers 1572.

Nous ignorons, du reste, les circonstances et l'époque précise de sa mort.

## § II.

La châtellenie de Charny, réunie à la grande terre de Puisaie pour constituer le comté de Saint-Fargeau, quoique considérable par elle-même, a laissé peu de traces de son passé. Essayons du moins de faire connaître l'histoire généalogique de ses seigneurs et quelques faits locaux qui s'y lient intimement.

Renaud de Courtenay, seigneur de Montargis et de Charny, fils de Milon, épousa la sœur de Guy du Dujon et suivit Louis-le-Jeune en Terre-Sainte.

Il n'eut de ce mariage qu'une fille, Elisabeth, seule descendante de cette noble maison et seule héritière de ses vastes domaines.

Elisabeth de Courtenay épousa Pierre de France, un des fils de Louis-le-Gros, qui n'avait eu, jusqu'au moment de son mariage, aucun titre honorifique, et qui prit alors le nom et les armes de Courtenay, continuant par cette pieuse fiction l'illustre famille dont sa femme s'honorait d'être issue.

Pierre de Courtenay eut deux fils. L'aîné, Pierre II, fut comte d'Auxerre ; le second, Robert, seigneur de Champignelles, de Château-Renard, de Charny et de Vermenton.

Robert épousa, en 1197, Mahaut, fille unique de Philippe, seigneur de Mehun-sur-Yèvre et de Selles-en-Berry. Il mourut en Terre-Sainte, vers 1239, après avoir fait, entre ses enfants, le partage anticipé de ses biens devant l'official de Bourges, en 1237.

A son fils Pierre III échut la seigneurie de Charny. Celui-ci épousa Perrenelle de Joigny, fille de Gaucher II et d'Amicie de

Montfort ; suivit l'expédition de Saint-Louis, en 1249; assista à la bataille de Massoure, le 8 février 1250, et mourut en Egypte.

Sa fille unique, Amicie de Courtenay, lui succéda comme dame de Charny. Après avoir été accordée à Pierre, second fils de Thibaut VI, comte de Champagne et roi de Navarre, qui mourut avant la réalisation du mariage projeté, Amicie de Courtenay fut fiancée, le 16 juin 1259, à Robert II, comte d'Artois, qu'elle épousa en 1262. Elle mourut sans enfants en 1275, à Rome, où elle fut inhumée dans l'église Saint-Pierre.

Son oncle, Philippe de Courtenay, seigneur de Champignelles, recueillit de sa succession la châtellenie de Charny, qu'il ne conserva pas longtemps, car elle appartint bientôt, sans qu'on sache à quel titre, à Jean de Beaumont, chevalier, maître d'hôtel de Philippe-le-Long.

Nommé plus tard souverain maître d'hôtel par Philippe-de-Valois, Jean de Beaumont mourut en 1337, après avoir disposé, en faveur de son fils Pierre, de la seigneurie de Charny. Celui-ci épousa, en premières noces, Agnès de Merle. Poursuivi criminellement, en 1329, à cause d'un meurtre qu'il avait commis à Orléans, tous ses biens furent confisqués, et la terre de Charny se trouva sous la main du roi.

Des lettres de rémission, données au Louvre de Paris, qui lui furent accordées au mois de mars 1367, l'autorisèrent spécialement à aliéner Charny et à conserver la seigneurie de Fourquambault.

Pierre de Beaumont avait pris les devants, car c'est le 1er mars même de cette année qu'il céda la seigneurie de Charny à Bureau, sire de la Rivière, premier chambellan du roi, tant pour lui que pour Marguerite d'Auneau, sa femme, en échange d'une maison appelée le fort d'Angerville et de la châtellenie des Grez-en-Gâtinais.

Marguerite, fille du chevalier Guy d'Auneau, que Bureau de la Rivière appelle sa femme, n'était alors qu'une enfant, et ne pouvait être que son accordée, car leur contrat de mariage, du 8 mars 1368, porte textuellement *que les fiançailles se feront dès maintenant et pource que icelle damoiselle est trop jeune d'estre en estat de mariage les espousailles se retarderont à faire jusqu'à ce que le mariage se puisse consommer* (1).

L'échange de 1367 fait connaître du reste que *le chastel, ville et chastellenie de Charny et tous les fiefs, arrière-fiefs, haute justice, moyenne et basse, noblesse, four, molins, eaux, rivière, garenne, bois, terres et prés, hommes, femmes, morte-main, formariage, maisons, vignes, cens, rentes, coutumes, droits de corvées, dismes, champart*, et tout ce qui en dépend, est *mouvant en fief du roi*, et àppartenait au sire de Beaumont de *son propre*.

Bureau de la Rivière, second fils de Jean et d'Isabeau Dangerant, avait succédé à Jean, son frère aîné, dans la charge de premier chambellan de Charles V. Charles VI le maintint dans cet office et le combla de faveurs qui excitèrent l'envie de la cour. Arrêté en 1392, pendant la maladie du roi, il ne fut rendu à la liberté, le 30 janvier 1393, qu'à la charge de s'expatrier, ce qu'il eut soin de ne pas faire. Il mourut le 16 août 1400, et fut enterré dans l'église de l'abbaye Saint-Denis, aux pieds de Charles V qui l'avait ainsi ordonné.

Bureau de la Rivière avait fait, le 30 avril 1399, avec sa

(1) Tous les détails relatifs à la maison de la Rivière sont extraits des archives du château de Saint-Fargeau et publiés ici, en grande partie, pour la première fois. Ils complètent du reste et rectifient ce qu'en a dit le Père Anselme. Il faut lire notamment, dans son histoire généalogique, Charny-sur-Ouanne au lieu de Charny-sur-Eure.



femme, par un testament collectif, le partage de ses biens entre ses quatre enfants, Charles, Jacques, Jeanne, femme du sire de Dampierre, et Burelle. Dans le lot de Jacques furent compris les châteaux d'Auneau et de Rochefort, les terres du Perche, de Charny, de Saint-Maurice-Thizouailles, de Vermenton, d'Irancy, de Vincelles et toutes celles que possédaient les testateurs en Champagne et en Puisaie; mais elles arrivèrent bientôt à Charles par la mort de son frère.

Charles de la Rivière, tenu sur les fonts de baptême par le roi Charles V qui lui donna son nom, fut nommé Chevalier le 13 juillet 1416. Le roi d'Angleterre, qu'il combattait, fit confisquer, le 14 janvier 1421, sa terre de Cézy, qu'il donna à Guy de la Trémouille, comte de Joigny, et celle de Druyes dont il disposa, le 18 mai 1429, en faveur de Claude de Beauvoir, sire de Chastellux. Nommé le 21 mai 1428 grand-maître et général réformateur des eaux et forêts, il mourut l'année suivante, après avoir épousé d'abord Blanche de Trie, fille unique de Charles comte de Dammartin et de Jeanne d'Amboise, puis Isabeau de la Trémouille, fille de Guy et de Marie de Sully. N'ayant eu d'enfants ni de l'une ni de l'autre, il laissa sa succession à sa sœur Burelle, femme de Guy de la Rocheguyon, première dame d'honneur de la reine, et à son neveu Jacques de Châtillon, sire de Dampierre, grand pannetier de France, fils de sa sœur Jeanne, connue par sa grande beauté, et de Jacques de Châtillon, amiral de France.

Plusieurs fois prisonnier des Anglais et mis à *grosses finances et rançons*, ayant eu ses terres détenues, confisquées ou ruinées, Charles de la Rivière laissait du reste une succession dont il était impossible de constater l'importance et les charges.

Par des lettres du 28 mars 1432, les héritiers avaient été autorisés à ne l'accepter que sous bénéfice d'inventaire, mais

comme l'inventaire était alors impossible, il ne put avoir lieu qu'en 1443 à la faveur de lettres de prorogation. Cet acte fournit du reste, en ce qui touche la terre de Charny, de curieux détails sur la situation du pays à cette époque.

Charny, *place et chastel, avec fossés, murailles, portail et manoir*, est estimé valoir 2,700 livres tournois, devant coûter 3,000 écus d'or de réparation.

De cette ville dont les maisons sont détruites, les terres sans culture et les fortifications démantelées, il dépend en domaine utile l'emplacement d'un *battoir à drap* et d'un *moulin à écorce*, des fermes dont les terres sont en friche et les bâtiments abandonnés; la place où, près de la porte Bequin, se trouvait une tannerie, et celle *où souloit avoir molins, appelés les molins neufs*, enfin une vacherie et une maladerie. Le domaine direct consistait en droits de péage, de tabellionage, de halage, de cens, de banalité de moulins, de coutume et de ban vin. Tel était Charny lors que les héritiers de Charles de la Rivière en prirent possession, après avoir fourni un cautionnement de 5,500 livres et lorsqu'ils le vendirent à Jacques Cœur. Cette propriété eut depuis les mêmes maîtres et le même sort que la terre de Saint-Fargeau, à laquelle elle s'unit plus intimement pour constituer le comté de 1541.

## § III.

La maison d'Anjou a possédé Saint-Fargeau depuis 1515 jusque vers 1570.

Pendant cette période, les faits historiques, devenus plus nombreux, permettent de reconstituer, sous divers aspects, la physionomie de la contrée.

Nous n'avons trouvé, avons-nous dit, aucune trace de servage ni d'affranchissement dans toute l'étendue de la terre de Puisaie;

aussi voyons-nous sans surprise les habitants de Saint-Fargeau jouir, au XVIe siècle, d'une administration aussi simple que libérale.

Chaque année, une assemblée générale des habitants payant la taille, était convoquée par assignation directe, à domicile, à la requête du procureur fiscal. Elle se réunissait invariablement le 6 janvier, *pour délibérer des affaires tant du fait et police de l'église que de la communauté de la ville que autre chose concernant le bien et état de la chose publique, selon et en suivant qu'il est de bonne coutume.*

A cette assemblée, les deux procureurs de la ville et les deux procureurs de l'église, élus chacun pour un an, rendaient compte du mandat qui leur avait été confié l'année précédente, et, si la communauté était satisfaite, elle pouvait les réélir, mais pour une seconde année seulement. Il en était de même pour le receveur de la ville.

La taille royale se percevait d'après un rôle fait par les deux procureurs de la ville, assistés de quatre assesseurs, et le recouvrement, ou, suivant l'expression locale, *la cueillette et le levage* en était confié à un agent spécial par voie d'adjudication, au rabais et *à la chandelle* (1).

Deux gardes étaient préposés à la surveillance des bois de Bailly. Nul n'avait droit au partage affouager s'il n'habitait dans les limites de l'usage déterminées par quatre bornes, et il était défendu aux habitants de vendre leur bois aux forains, sous peine d'amende. Ce bois était préalablement fabriqué, comme le prescrit aujourd'hui le code forestier, et partagé entre les ayant-droits par gens *ydoines* (2). Les bois de charpente enfin étaient

(1) A l'extinction des feux, comme nos adjudications actuelles.

(2) Experts, du latin *Idoneus*.

marqués avant l'enlèvement, et leur emploi en construction, préalablement indiqué, était ultérieurement vérifié.

Les assemblées des habitants étaient annoncées, du reste, à la fois, par publications et par assignation faites par le sergent du bailliage. C'est ce qu'on appelait *assignation à cris publics et particuliers*. Une liste complète des électeurs de 1545 pouvant intéresser beaucoup leurs successeurs, nous la publions ici :

*Jehan* Genet.
*Jehan* Luy.
*Pierre* Fouassin.
*Edme* Bergerat.
*Pierre* Genet.
*Louis* Berthe.
*Guillaume* Champion.
*Girard* Gallandier.
*Loys* Constant.
*Claude* Pauget.
*Estienne* Polterot.
*Estienne* Rameau.
*Jehan* Revillon.
*Thomas* Satillat.
*Estienne* Legoux.
*Jacques* Régnier.
*Paul* Lemaigre.
*Guillaume* Julien.
*Estienne* Guillon.
*Geoffroy* Berthe.
*Loys* Gymard.
*Girard* Guillaumet.
*Adrien* Dupuy.
*Antoine* Thomas.

*Emon* Pettillat.
*Roland* Brellard.
*Girard* Berthereau.
*Estienne* Henry.
*Jehan* Satillat.
*Urbain* Satillat.
*Antoine* Fouassin.
*Jehan* Legoux, dit Calais.
*Jehan* Michel.
*Estienne* Guesdou.
*Loys* Berger.
*Thomas* Colas.
*Thomas* Durand.
*Liénard* Peltrat.
*Macé* Gerbault.
*Dumon* Rameau.
*Pierre* Roleveau.
*Pierre* Fouassin.
*Ragon* de la Garde.
*Henri* Chollier.
*Jehan* Guillin.
*Clément* Langumier.
*Regnault* Godeau.
M[tre] *Mathieu* Marchand.
*François* Moreau.
*Jehan* Georges.
*Pierre* Taillebois.
*Guillaume* Louault.
*Guillaume* Bertheraut.

Bléneau, la seconde ville du comté, avait ses fortifications en bon état et présentait la même distribution intérieure qu'aujourd'hui. Elle comptait, comme aujourd'hui, un grand nombre

d'artisans, plusieurs marchands, trois aubergistes et en outre des industriels qui n'y ont plus de représentants ; des tissiers en draps, des fouleurs, des tanneurs, des cordiers, des chapeliers et des fondeurs de fer.

Tannerre avait eu plus de peine à réparer les ravages des Anglais, mais Jacques Dupé, un de ses seigneurs, s'était efforcé, dès la fin du xv^e siècle, d'attirer et de retenir dans ses domaines une population active et laborieuse, en lui rendant les garanties de sécurité que lui donnait autrefois la citadelle de Champlay.

Un nouveau système de défense, en harmonie avec les ressources du seigneur et de ses sujets, avait été adopté dans ce but et mis à exécution. Il consistait en une enceinte continue de fossés, interrompue seulement par deux portes, l'une à l'est, l'autre à l'ouest du bourg, qui prit dès lors le titre de ville.

Une partie de l'église était restée debout ; elle fut convenablement réparée et complétée par la reconstruction du chœur, au-dessus duquel s'élevait primitivement le clocher. Le nouveau clocher fut édifié contre le portail ouest auquel il servit à la fois de porche et de contrefort. Le choix de cet emplacement et la forme massive et sans grâce de la tour, furent toutefois moins une œuvre de mauvais goût qu'un moyen de défendre la partie la plus accessible du bourg, ainsi qu'on peut s'en convaincre par la grande épaisseur des murs et par les trois meurtrières qui y sont pratiquées.

Une des pierres de la façade ouest de cette tour porte la date de 1503.

Si l'on ajoute à ces travaux la reconstruction de la maison-fort, on trouvera certainement dans cet ensemble peu de grandeur, mais il eut surement une valeur relative suffisante pour donner bientôt à la nouvelle ville une importance telle, qu'elle put obtenir le rétablissement de ses foires et de son marché hebdomadaire.

Les foires et les marchés de Saint-Fargeau avaient acquis alors une assez grande importance. Le comte augmenta encore cette prospérité en faisant couler en bronze le prototype du boisseau local et en prévenant de la sorte toute espèce de surprise ou de fraude dans les transactions. Cette mesure, déposée aujourd'hui au musée de la ville d'Auxerre, a la forme d'un cône tronqué et elle est divisée par une cloison en deux compartiments indiqués extérieurement chacun par une légende en bonne gothique.

La première légende est ainsi conçue :

ESTALLON DU BOISSEAU DU CONTÉ DE S. FARGEAU ET FUT FAICCT L'AN MIL V. C. XLIX.

La seconde porte :

ESTALLON DE LA QUARTE DU CONTÉ DE S. FARGEAU L'AN MIL V. C. XLIX.

Cet étalon porte en outre les armes du comte Nicolas d'Anjou, c'est-à-dire l'écu de France entouré d'une bande et chargé d'une barre caractéristique de bâtardise.

C'est également à la fin de 1549 que remontent la construction du déversoir en pierres de l'étang de Bailly, l'usage de faire constater par une enquête que les moulins banaux ne pouvaient moudre, faute d'eau suffisante, afin d'acquérir le droit de recourir à d'autres moulins, et le premier bail, consenti à un aubergiste, du droit seigneurial du huitième du prix du vin vendu à Saint-Fargeau.

Le 23 mars 1523, un arrêt de parlement fixe les limites longtemps contestées du bailliage d'Auxerre, en attribuant à ce bailliage tous les villages et seigneuries situées, dans le diocèse d'Auxerre, entre les rivières de Loire et de Cure, et tous autres placés à une distance plus rapprochée d'Auxerre que de Villeneuve-le-Roi. Robert Thiboust, commis pour la publication de

cet arrêt, tint dans ce but une audience solennelle à Saint-Fargeau le 14 octobre suivant.

Bientôt la révision et la rédaction des coutumes vint rendre aux justiciables un service plus important encore. La coutume de Lorris régissait toute la grande seigneurie de Puisaie; aussi, le 10 septembre 1531, dans le procès-verbal clos à Montargis, François de Courtenay, seigneur de Bléneau, consentit volontiers à ce que cette châtellenie restât soumise à la coutume réformée, mais il fit réserve des coutumes locales et du ressort au bailliage d'Auxerre.

Or la terre de Bléneau, circonscrite de toutes parts par un territoire resté soumis à la juridiction du bailliage de Montargis, malgré l'arrêt de 1523 qui n'avait à statuer qu'entre Auxerre et Villeneuve-le-Roi et non entre Auxerre et Montargis, constituant de fait une anomalie de date récente, on est amené à se demander quel intérêt avait eu le seigneur pour la faire établir et quel intérêt il pouvait avoir à en réclamer le maintien. François de Courtenay, élevé à la cour comme enfant d'honneur de Louis XII, avait épousé, le 10 mai 1527, Marguerite de la Barre, la plus riche héritière de son temps, et, le 30 mai 1528, il avait été nommé gouverneur d'Auxerre. Il est vrai que le parlement, sachant que cet office n'avait été conféré au titulaire qu'en échange de sommes prêtées au roi, avait refusé l'investiture, mais la volonté royale avait brisé cette résistance, et François de Courtenay avait été admis au serment *de mandato et præcepto domini regis*. On comprend dès lors, par l'influence que le gouverneur d'Auxerre pouvait avoir sur le bailliage de cette ville, l'intérêt qu'il avait à voir déférer à ce siége les appels de sa justice de Bléneau.

Les officiers du bailliage de Montargis protestèrent contre cette prétention et exprimèrent l'espoir de voir restituer à ce ressort,

*en temps et lieu et indubitablement*, la châtellenie de Bléneau qui lui fut en effet ultérieurement rendue.

En 1546, le sire de Beaumont, lieutenant-général pour le roi François Ier au gouvernement de Bourgogne, vint visiter à Saint-Fargeau Roger de Bellegarde, qui y avait accepté un refuge et qui, depuis quatre ans, y exerçait les fonctions de gouverneur de Puisaie. Ce dernier désirait qu'un couvent d'Augustins fût établi dans cette ville et n'avait pu obtenir de l'évêque l'autorisation nécessaire. Il intéressa M. de Beaumont à son projet; celui-ci intervint près du prélat, et Monseigneur Pierre de Broc cédant à ses instances, les Augustins purent avoir enfin, à Saint-Fargeau, une maison de leur ordre.

Au milieu du dédale de justices sans limites exactes et sans attributions précises qui existait alors, on conçoit le nombre et quelquefois la bizarrerie des conflits de juridiction.

Le 14 décembre 1548, un nommé Le Brun, d'Annay-sur-Loire, était écroué en la prison du château de Saint-Fargeau, sous la prévention de vol. Le comte prétendait avoir droit de justice sur les habitants d'Annay, qui lui devaient, en outre, *guet et garde*, et faire juger le détenu par le bailli du comté. Ainsi ne l'entendait pas le prévôt des maréchaux d'Auxerre, car, vers la fin de janvier 1549, il envoya son lieutenant réclamer le prisonnier, qui lui fut refusé. Furieux alors, le lieutenant, accompagné de plusieurs cavaliers de la maréchaussée, *revêtus de leur cotte de mailles et embâtonnés d'épées,* heurtant au guichet de la porte, fit de nouveau sommation au concierge de leur livrer le prisonnier, jurant, *par la mort-Dieu, par la sang-Dieu*, qu'il serait pendu. Mais le concierge tint bon, la porte aussi, et les archers se retirèrent. Ce conflit parut à la famille de Le Brun une circonstance favorable; elle s'empressa de l'exploiter. Mathurin Landy, son beau-père, laboureur à Annay, fit constater par une enquête, le

11 février, les faits dont nous venons de rendre compte. Il intéressa les officiers de justice du comté en faveur de son gendre, qu'il représenta comme innocent et souffrant d'une pénible et déjà longue captivité sans pouvoir obtenir un juge. Il fit enfin reconnaître l'état de la prison et la situation du prisonnier par un procès-verbal notarié que nous transcrivons tout entier pour donner une idée des prisons du temps et prouver au besoin que le prévenu, comme il le disait, n'était pas en lieu commode pour attendre.

« Le samedi premier jour du mois de mars l'an 1549, en la « présence de moy, Jehan de Montreuillon, notaire et tabellion « juré soubz le scel du comté de Saint-Fergeau, soubz signé et « des tesmoins soubz scriptz ;

« Honorable homme et sage Me Guillaume de Montreuillon, « licencié en loix, juge en garde des prevostez du conté de Saint- « Fergeau, agé de quarante-deux ans; Nicolas Migat, recep- « veur de Puisaye, aagé de quarante-huit ans ; André Migat, « frère dudit Nicolas, aagé de trente-quatre ans ; Estienne Gar- « nier, portier dudit chasteau de Saint-Fergeau, aagé de vingt- « cinq ans, lesdits Nicolas et Claude Migat et Garnier demeurant « audit chastel de Saint-Fergeau et Loys Desmons, le jeune, fils « de Michel Desmons, aagé de dix-huit ans ou environ, demeu- « rant à Saint-Fergeau ;

« Se sont transportés au chastel dudit Saint-Fergeau en une « prison étant au dessoubz du trésor du dit chastel, laquelle a « été trouvée fermée, qui a esté ouverte par ledit Garnier; en « icelle a esté trouvé ung nommé Jehan Le Brun, dict le Laquais « estant enferré de fers aux piedz, lequel dict, en soy plagnant, « qu'il estoit grandement débilité et blessé tant au moyen de ses « fers que longue détencion et emprisonnement faict de sa per- « sonne en ladite prison, attendu la struction d'icelle et qu'elle

« est par trop estrecte ; et ne se pouvoit soustenir ni ayder ; la-
« quelle prison a esté veue et visitée et icelle trouve estre et
« contenir seullement deux piedz ou environ de largeur et cinq
« piedz et demy ou environ de longueur et cinq piedz ou environ
« de hauteur, le uis d'icelle estant de gros bois ferré et garny de
« grosses ferrures, voultée et muraillée de toutes partz, sauf au
« dit huis, et ung autre gros huis qui est de l'autre cousté ser-
« vant à devaller et aller aux contrevannes dudit chastel. »

« Lequel huis est aussi ferré et garny de grosses ferrures et
« fermé à clef. Et n'y a aucune veue sinon par trois pertus de
« taizières qui sont audit huis de devant. Avec ce y a devant
« ladite prison ung aultre grand huis tout ferré et bandé de
« grosses barres et bandes de fer qui est l'uys pour entrer à la
« vif et montée de la tour du trésort dudit chastel, soubz la-
« quelle vif est ladite prison. Lequel huis premier rend ladite
« prison, quand il est fermé, toute obscure et sans clarté. »

« Le tout selon qu'il a esté présentement veu congneu et
« apperceu en la présence dudit juré et desdits tesmoings soubz
« scriptz. Et oultre ont lesditz Nicolas, André Migatz, Garnier,
« Desmons, dict que dès le samedi quatorziesme jour de dé-
« cembre dernier passé ledit Lebrun fut amené et mis prisonnier
« esd. prisons par ung qu'on appelle comme ilz ont oy Leboys,
« soy-disant lieutenant du prevost des mareschaulx d'Aucerre
« accompagné de plusieurs archers. »

« Et, depuis ledit temps, il a toujours esté détenu en icelle
« prison ayant lesdiz fertz aux piedz ordinairement jusqu'à
« présent. Et luy ont ordinairement veu et visité par chascun
« jour. Dont et desquelles attestacion et choses dessus dictes le
« dit Lebrun m'a requis et demandé lettre que luy ai accordé et
« octroyé ces présentes pour luy servir et valloir en temps et
« lieu ce que de raison. »

« Présen Jehan Desmons, praticien, demeurant audit Saint-
« Fergeau et Claudin Benard, tesmoings ad ce. »

On devine que la mise en liberté du prévenu suivit de près ce procès-verbal, et la maréchaussée d'Auxerre s'arrangea comme elle put. Il est aisé de comprendre d'ailleurs que le comte de Saint-Fargeau n'aimât pas les affaires de nature à être déférées au parlement, car il pouvait avoir souvenir d'un mandement de la cour, du 8 avril 1543, qui lui enjoignit de payer, à la réquisition de tout huissier, à Guillaume Pelletier, 90 livres 10 sous, soit environ 1,250 francs de notre monnaie, à lui alloués pour avoir conduit, des prisons de Saint-Fargeau à Paris, trois prisonniers, y compris les épices et l'examen du procès en la conciergerie. Nous ne saurions dire du reste si ce sont les frais de transport ou les épices qui ont le plus contribué à l'importance de la taxe.

Un autre procès peint mieux encore peut-être les allures de la justice à cette époque.

Le pont de Gien menaçait ruine ; des réparations considérables aux piles et aux voûtes étaient devenues nécessaires, et les élus avaient taxé, pour concourir à ces réparations, la ville de Saint-Fargeau à une taille de 55 livres tournois.

Les bons habitants de Saint-Fargeau qui, au milieu des *gouilles* de leurs chemins défoncés, ignoraient les bienfaits autant que le pouvoir de l'*Election*, se soucièrent peu de la taxe. Ils ne pouvaient s'imaginer qu'on pût les faire contribuer à la restauration d'un pont dont la ruine ou la conservation les touchait également peu. Le Collecteur cependant, vers la fin de 1549, se lassa de cette résistance passive, et bientôt un des procureurs de la ville, François Secours, fut arrêté, jeté en prison et détenu, par voie de contrainte par corps, jusqu'au paiement intégral de la taille, et nonobstant appel. Nos magis-

trats municipaux seraient peu désireux, sans doute, qu'on leur eût conservé ce moyen de mériter la couronne civique.

La ville de Saint-Fargeau jouait du reste de malheur avec les tailles. En 1554, M. de Maschault, grand-maître enquisiteur et général réformateur des eaux et forêts, procéda, dans le comté, aux opérations de sa charge. Une taille fut imposée à ce sujet sur les habitants, qui s'empressèrent de la payer, mais, cette fois, ce fut le Collecteur qui ne voulut pas en rendre compte, et les moyens de l'y contraindre furent moins simples et beaucoup moins expéditifs.

Vers cette époque et dès auparavant, la place du Berle avait acquis un aspect peu élégant, sans doute, mais fort animé. La halle avait des étalages permanents ; le four banal donnait lieu à un va-et-vient continuel ; des tanneries établies sur le Bourdon et touchant aux murs de la ville employaient un certain nombre d'ouvriers ; deux auberges, enfin, prospéraient au centre du mouvement et des affaires, l'une ayant pour enseigne *Notre-Dame*, l'autre les *Trois-Rois*.

A la même époque, il existait au moins deux foulons ou *boutoirs à draps*, l'un au-dessous du Moulin-de-l'Arche, l'autre au Moulin-Neuf ou Moulin-Brûlé, et lorsqu'on concluait quelque marché, il y avait toujours, en sus du prix principal, quelque somme pour le *vin bu* ou *pour une paire de chausse*. Une paire de souliers était plus de luxe, en effet, en Puisaie, qu'une *coeffe* dans d'autres pays, et l'on profitait des grandes occasions pour se la permettre. Vers le milieu du XVI[e] siècle, les coupes de bois de la terre de Saint-Fargeau se vendaient aux enchères publiques. Le prix moyen de ces adjudications est de 31 livres l'arpent, pour les grands bois de Puisaie, et de 15 livres pour les bois de Saint-Privé, ce qui représente, d'après les tables de Leber, 465 et 225 francs de notre monnaie actuelle.

Ici vient se placer, à sa date chronologique du 29 septembre 1560, le testament de Jacqueline, veuve de Pierre Serrugues, demeurant à Saint-Fargeau, près de la Croix-de-Pierre. Il nous apprend d'abord que la testatrice voulut être accompagnée, à son enterrement, par messieurs du Chapitre, et être portée en terre par six prêtres. Nous voulons croire, nous, que tant d'orgueil ne trouva pas tant d'humilité. Nous lisons ensuite, dans cet acte, à l'occasion d'un legs fait aux *six* chapelles de Saint-Fargeau, les noms de cinq de ces chapelles ; la sixième, qui n'est pas désignée, étant sans doute celle du château. C'était Notre-Dame-de-la-Halle, Sainte-Anne, Saint-Lazare, Saint-Maurice-l'Hôtelier, et la Chapelle-du-Verger. Enfin un des témoins du testament est Me P. Hay, prêtre, *aulmosnier de la défuncte royne d'Ecosse et de pnt chappelain de la royne.*

Un autre testament, du 29 août 1569, fait connaître qu'il existait alors à Saint-Fargeau une confrérie du Saint-Sacrement et une *Boîte des trépassés*, sorte d'établissement ayant pour but de pourvoir aux pompes funèbres de la localité. Bléneau et Saint-Privé avaient une semblable institution. Une des portes de la ville s'appelait la *Porte-Guyon*, l'autre, la *Grande-Porte.*

A cette époque, les deux établissements dotés par Antoine de Chabannes, le chapitre et l'hôpital, souffraient, par suite de la dépréciation de la valeur commerciale de l'argent, de l'insuffisance des rentes qui leur étaient payées par le seigneur. Dans cette position, Réné d'Anjou avait voulu venir du moins au secours du plus pauvre, en donnant annuellement aux religieuses, chaque année, *pour les nourrir et substanter*, dix septiers de blé-méteil, un millier de fagots de chêne, trois charrettes de foin, du beurre et du poisson l'avent et le carême, les gages de leur receveur et la paisson de six pourceaux. Sur l'instance des saintes sœurs, Nicolas d'Anjou continua cette bonne œuvre ; ses

successeurs accordèrent également à l'hôpital une subvention équitable et généreuse, mais si l'un d'eux a pris à ce sujet quelqu'engagement formel, le titre en a disparu.

Pendant que ces événements s'accomplissaient dans le comté de Saint-Fargeau, l'agriculture et l'industrie étaient devenues florissantes dans tout le royaume, et le pays, malgré le poids des impôts, était riche et prospère. Les lettres et les arts se développaient sous la haute protection de François Ier, dont la cour, à l'exemple de celle de Léon X, devint en même temps qu'artiste et lettrée, galante, frivole et licencieuse. Puis, malgré les édits et les supplices, la France, qui n'avait, en 1555, qu'une seule église réformée, en compte deux mille en 1559 ; les princes, la noblesse, le peuple, le clergé lui-même se divisent sur la question religieuse ; des partis se forment, s'organisent, se passionnent, s'exaltent et la guerre civile vient désoler la France.

DÉY.

# NOTE SUR UNE PEINTURE

# DE L'ÉGLISE DE PONTIGNY.

Au transept du midi de l'église de Pontigny était adossée une chapelle, sous le vocable de Saint-Etienne, dans laquelle saint Thomas de Cantorbéry reçut la révélation de son martyr. Cette chapelle est aujourd'hui détruite et le sol fait partie du cimetière actuel de la commune de Pontigny. Deux parois seules subsistent ; sur celle qui regarde le midi et qui sert de mur au transept de l'église, on remarque quelques ornements peints en arabesques de couleur rouge ; sur l'autre, qui regarde le couchant, il est facile de voir qu'un calvaire était peint ; on y distingue le bras du Christ et le bon larron ; à droite et un peu au-dessous du bon larron, un personnage que son costume indique être un gentilhomme, est agenouillé, priant ; plus au-dessous, un autre personnage, dans la même attitude, est vêtu d'une chappe et tient une crosse ; au-dessus du gentilhomme et à sa gauche, s'élève un arbre entouré de feuillages et d'arbustes, représentant, sans doute, dans l'idée du peintre, le bois des Oliviers ; à cet arbre est pendu un écusson qui porte un sautoir de gueules, dentelé de sable, surmonté d'une mitre et d'une crosse. L'écu rappelle par sa forme échancrée celui de Jean II de Courtenay, tel que Jean IV de Courtenay le fit rétablir dans l'église de Bléneau, en 1511, et tel qu'il est gravé dans l'histoire généalogique de la maison de Courtenay, de Dubouchet, p. 240.

Ces armoiries sont celles de Louis de Ferrières, abbé de Ponigny de 1517 à 1525. Il ne saurait y avoir doute à cet égard. Louis était frère de François, seigneur de Maligny ; leur père, Jean de Ferrières, avait pour armes un sautoir dentelé, ainsi qu'on le voit encore sur son sceau plaqué à une quittance du mois de mai 1488, conservée au cabinet des titres de la Bibliothèque impériale.

Il est donc certain que ces peintures ont été exécutées pendant l'administration de l'abbé Louis de Ferrières, c'est-à-dire entre les années 1517 et 1525.

Il est difficile, il est vrai, d'apprécier le mérite de cette peinture murale ; elle a, du moins, celui de fixer la date de la restauration de la chapelle, postérieure à la construction de l'église de l'abbaye.

Tout le côté droit de la peinture a disparu et certainement il en adviendra bientôt autant, s'il n'y est porté remède, du côté gauche, où les contours seuls de la peinture subsistent encore.

Dom Viole (1) dit que, du temps de l'abbé Louis Martel, au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, on voyait dans cette chapelle, « représenté un sei-« gneur de Maligny avec les armes de sa maison qui sont écar-« telées, au 1er et au 4e quartier, d'or à la croix dentelée de « Saint-André (ou sautoir) de gueules, au 2e, d'or à la croix de « gueules cerclée de sable, au 3e, bandé d'or et d'azur ; pour « tenans deux griffons d'or éployez et élanguez ; pour cimier, « deux couleuvres. » Ces armoiries sont celles dont trois écartelures (1, 4, et 3) se retrouvent sur le sceau d'Edme de Ferrières, fils de François et par conséquent neveu de Louis. Ce sceau est plaqué à une quittance du 16 août 1557, conservée comme celle du mois de mai 1483, au cabinet des titres.

(1) Mss. de la Bibl. d'Auxerre.

Nul doute donc encore que les armoiries disparues (celles du côté droit de la peinture) n'aient été celles du seigneur de Maligny, ainsi que le témoigne Dom Viole. L'écu bandé d'or et d'azur est celui de la première maison de Maligny ; on peut s'en convaicre en examinant, aux archives de l'Yonne, le sceau de Guy de Maligny, pendu à une charte de 1219.

Dom Viole, dans un autre passage, décrit ces mêmes armoiries d'une façon un peu différente, quand il dit qu'elles étaient écartelées au 1 et 4 d'or à la croix dentelée de Saint-André de gueules cerclée de sable, au 3 et 2 bandé d'or et d'azur. Cette description nous paraît plus exacte, c'est bien là l'écu de Ferrières écartelé de Maligny ancien.

Seulement le docte bénédictin se trompe dans l'attribution qu'il fait de ces armoiries à Gaucher II, seigneur de Maligny. Celui-ci, qui vivait de 1365 à 1385, ne pouvait pas porter le sautoir dentelé des Ferrières, dans la famille desquels la seigneurie de Maligny n'entra qu'à la fin du xv$^e$ siècle par le mariage de Marie de Damas, arrière petite-fille de Gaucher II, avec Jean de Ferrières.

A cela près, et l'inexactitude est bien faible, ces deux passages de Dom Viole se trouvent confirmés par les monuments *figurés*, encore subsistants, et dont nous venons de parler.

C$^{te}$ Léon de Bastard.



# NOTICE

## SUR ROBERT-LE-FOUL, SIEUR DE VASSY.

### CONSEILLER DU ROI AU BAILLIAGE ET PRÉVÔTÉ D'AVALLON.

---

Vers la fin du règne de Louis XIII, vivait dans la petite ville d'Avallon, au duché de Bourgogne, un homme d'une érudition profonde, dont les études premières s'étaient portées vers la théologie, les langues hébraïques et la cosmogonie Chaldéenne.

Cet homme était Robert-le-Foul, sieur de Vassy, qui, dans ses traductions des vieux livres, dans ses thèses et autres écrits affectait toujours de s'intituler « conseiller du roi ès bailliage et « prévôté d'Avallon en Bourgogne, secrétaire général et docteur « Lulliste de la religion du Saint-Esprit.

Qui de nous aujourd'hui sait ce que c'est qu'un docteur Lulliste de la religion du Saint-Esprit ?

Nous savions que dans les temps anciens il y avait eu des docteurs de la loi, des docteurs de l'église, mais j'ignorais, pour ma part, qu'en dehors de la théologie, de la jurisprudence du droit et de la médecine, pareille dignité eut jamais existé.

Mais avant de parler de celui qui s'en était revêtu, jetons en passant un coup d'œil sur le temps où il vivait.

C'est une époque à la fois curieuse et singulière que celle de la première moitié du XVII$^{e}$ siècle.

Dans le passé, on voit le système féodal se perdre avec la nouvelle politique de Richelieu. Dans l'avenir, on prévoit une

monarchie absolue avec le règne de Louis XIV, et dans le présent, c'est le libre examen des sciences qui succède au libre examen religieux.

En Allemagne, Kepler donne une nouvelle marche à l'astronomie en expliquant le mouvement apparent des astres et en assignant des causes physiques aux phénomènes célestes.

En Italie, Galilée démontre l'immobilité du soleil au centre du monde.

En Angleterre, Bacon généralise les idées que Kepler et Galilée appliquent aux sciences physiques.

Et en France, Descartes, par sa *Méthode*, par son application de l'algèbre à la géométrie, complète la grande révolution du libre examen dans la science. Deux philosophies se trouvent dès lors en présence ; celle d'Aristote, la Péripatéticienne, et celle de Descartes, la Cartésienne.

Le sieur de Vassy, dans ce grand mouvement d'idées, ne laissa pas que de prendre part à la lutte. Il plaça sa tente dans le camp des Péripatéticiens, combattit vaillamment pour eux et défendit, dans plusieurs thèses assez savamment conçues, la dialectique contre les partisans de la *Méthode*.

On était alors Cartésien ou Péripatéticien, comme on fut plus tard Moliniste ou Oratorien, comme on est aujourd'hui Ultramontain ou Gallican.

Notre Avallonnais soutint dignement la cause qu'il avait embrassée. Il passa une revue conscientieuse des œuvres d'Aristote et remonta même aux sources où le prince des philosophes grecs avait su puiser.

Aristote avait eu d'illustres devanciers. Avant lui Platon et Socrate avaient formé de nombreux disciples et avant Platon et Socrate eux-mêmes, Pythagore, le maître à tous, avait déjà paru.

Or, dans cette suite de doctrines, quelles avaient été les bases fondamentales de la philosophie de Pythagore ?

A part son système de la métempsycose qui est la partie ridicule de sa doctrine, ce philosophe admettait trois principes aux grands phénomènes de la nature, une intelligence suprême, une force motrice, une matière sans intelligence.

L'ordre parfait qu'on aperçoit dans la moindre création de la nature, la régularité, l'harmonie qu'on y voit, il fallait nécessairement l'attribuer à autre chose qu'au mouvement de la matière; Pythagore admit donc une intelligence première comme cause unique de toutes choses.

Mais cet ordre, cette harmonie étant souvent troublés par des irrégularités fréquentes et quelquefois par des cataclysmes épouvantables, il en attribua la cause au mouvement de la matière que l'intelligence suprême était impuissante à diriger.

Par suite de cette hypothèse, l'intelligence productrice du monde n'étant pas le principe du mouvement, il fallait qu'il y eût dans la nature de la matière même une force motrice capable de l'agiter; il dut concevoir une intelligence qui n'eût produit ni la matière, ni le mouvement, mais qui eût déterminé la force motrice et qui, par ce moyen, eût formé les corps et le monde.

Ce système de Pythagore, cette trinité merveilleuse de l'*intelligence*, du *mouvement* et de la *matière*, les Chaldéens en avaient, avant Pythagore, fait la base de leur croyance; c'était chez eux qu'il en avait puisé la substance. Ce fut là aussi que Robert de Vassy porta ses recherches ; et par une chaîne non interrompue de traditions remontant de Platon à Socrate et de Socrate à Pythagore, il se trouva amené aux dogmes des anciens Chaldéens et il se complut tellement à l'étude des écrits de ce peuple primitif, qu'abandonnant tout-à-coup la philosophie d'Aristote, il ne fut bientôt ni Cartésien, ni Péripatéticien; il fut tout bonnement Cabaliste.

Nous nous sommes étonnés tout-à-l'heure devant le titre de docteur Lulliste du Saint-Esprit. Nous nous demanderons maintenant ce que c'est que d'être Cabaliste?

Cabaliste..... le mot l'indique assez, c'est être partisan de la Cabale.

Mais qu'entendait-on par Cabale?

Aujourd'hui nous attachons à ce mot une idée de complot ou d'intrigue et l'on ne s'en sert guère que pour qualifier la réunion d'individus se concertant en vue de renverser un parti contraire, ou faire tomber une pièce de théâtre.

Les modernes font venir le mot Cabale de l'hébreu *Kabalah* qui signifie tradition, tiré du verbe *Kibbel* qui, en hébreu rabbinique, signifie recevoir par tradition d'âge en âge, de père en fils.

Cette définition nous semble assez rationnelle. Cependant nous allons voir que les initiés, et de ce nombre Robert de Vassy, l'interprétaient d'une façon tout autrement mystique.

« La Cabale, dit-il, dans un livre intitulé le petit *OEuvre Cabalistique*, n'est, à proprement parler, que la réception de la vérité « de chaque chose, révélée divinement à l'âme raisonnable.

« Cabale est un nom composé de deux dictions, à sçavoir : « de *Aba* et de *Ala*. Aba en Arabe, c'est tout autant que *père* en « français, et Ala, de même que *mon Dieu*. Le mot, *Dieu, mon* « *Dieu*, ne signifie pas autre chose que Jésus-Christ, notre béni « Seigneur, qui est vraiment le fils de Dieu, et le fils de Dieu ne « signifie rien autre chose que la sapience divine. C'est pourquoi « nous disons que ce mot *Kabale* qui est écrit par la lettre K en « arabe, ne veut dire autre chose en français qu'une surabondante sapience.

« La Cabale est donc une habitude de l'âme raisonnable, ca« pable de connaître les choses divines, à la faveur d'une droite « raison, d'autant qu'elle est aussi du grand sujet divin ; par « conséquent on la doit nommer la science divine. »

Cette science, que Robert de Vassy appelait divine, était l'art de connaître l'être suprême, d'exprimer son essence, d'expliquer ses œuvres, ses opérations et d'en déterminer l'action par toutes sortes de figures symboliques, par l'arrangement de l'alphabet, par la combinaison des nombres et par le renversement des lettres de l'écriture.

Comme toute espèce de croyance, la Cabale se vit modifier selon les temps où elle vécut et d'après les peuples qui la pratiquèrent.

Chez les Chaldéens, elle commença par n'être qu'un système de théologie et de cosmogonie entièrement basé sur l'imagination. Ramenée aux principes de Pythagore elle devint un calcul. Là où les Chaldéens n'avaient vu que des génies gouvernant le monde et des émanations de corps éthériens, le savant philosophe chercha autre chose, et portant ses regards vers le ciel, il y découvrit que les corps célestes étaient placés à des distances inégales et qu'ils opéraient leurs révolutions en des temps différents et proportionnés à leurs distances. Il en conclut que l'ordre et l'harmonie de l'univers dépendaient du rapport des mouvements et de la distance de ces mêmes corps. Pour lui la distance et le mouvement étaient grandeurs ; ces grandeurs avaient des parties et les plus grandes n'étaient que les plus petites multipliées un certain nombre de fois. Dès lors, tout devait s'exprimer par des nombres, et de ce qu'une planète était éloignée du soleil plus ou moins qu'une autre, Pythagore en concluait qu'il devait y avoir, d'après ce rapport, une loi immuable dirigeant l'intelligence suprême dans ses productions et qu'elle ne pouvait jamais s'en écarter.

C'est ce qu'on pourrait appeler la loi du Fatalisme.

Si ce système avait ses égarements, il offrait au moins l'avantage de faire faire un pas immense à l'étude de la cosmographie,

et qui sait si ce n'est pas d'après ces idées que Newton forma par la suite son calcul de l'infini.

La Cabale, d'après les principes de la philosophie de Platon, est un mélange de théisme et de métaphysique dont les bases principales sont Dieu et l'homme.

Dieu est l'être suprême, spirituel et invisible. Platon l'appelle l'être même, le bien même, le père, la cause de toutes choses. Au-dessous de cette puissance suprême, il place un être inférieur qu'il appelle la raison. Il reconnaît aussi un troisième être qu'il dit être l'esprit ou l'âme du monde ; il ajoute que le premier est le père du second, que le second a produit le troisième et il symbolise le tout par un triangle équilatéral, en disant que de toutes les figures, c'est celle qui approche le plus de la *trinité*.

C'était là son principal signe Cabalistique. C'est aussi ce qui a amené quelques sectaires à trouver de l'analogie entre la Cabale et le Christianisme.

Le moine Zonare, qui écrivait ses commentaires vers le milieu du XII[e] siècle, dit qu'en 796 on trouva dans un sépulcre fort ancien un corps qu'il dit être celui de Platon. Ce cadavre, parfaitement conservé, portait une lame d'or au cou avec cette inscription : « *Le Christ naîtra d'une vierge, et je crois en lui.* » C'en était assez, comme on le pense, pour accréditer l'idée que Platon avait été un des prophètes du Christianisme.

A l'apparition de la religion chrétienne, déjà depuis longtemps en Egypte et dans tout l'Orient, les peuples de ces pays, alliant les principes de la philosophie de Pythagore avec ceux de la philosophie de Platon, adoptèrent un nouveau système qui l'emporta sur tous les autres. La doctrine des génies, le système des émanations, l'art de commander aux uns et de faire parler les autres, la science de la propriété et de la vertu des nombres, la magie même, représentaient autant d'efforts faits par l'humanité pour pénétrer les mystères de la divinité.

Le Christianisme vint éclairer l'esprit humain sur les difficultés qu'il était impuissant à vaincre et dont il cherchait en vain la solution dans les différents systèmes des philosophes. La nouvelle doctrine apprenait aux hommes qu'un être tout puissant et souverainement parfait avait produit tout par sa volonté, qu'il y avait dans cet être suprême trois personnes, que l'homme avait été créé innocent, que sa désobéissance seule, en le faisant coupable, l'avait rendu malheureux, que son crime et son malheur s'étaient transmis à sa postérité, qu'une des trois personnes divines, en s'unissant à l'humanité, était venue réconcilier Dieu avec les hommes en satisfaisant à la justice divine par un martyr éclatant, et qu'une félicité éternelle serait la récompense de ceux qui pratiqueraient les vertus que le rédempteur avait enseignées.

Ceux des philosophes qui, par leurs idées et leurs principes avaient plus d'analogie avec les dogmes de la religion Chrétienne, ne tardèrent pas à embrasser le Christianisme. Mais la curiosité qui pousse toujours l'homme à vouloir trop connaître et à analyser toutes choses; cette curiosité inquiète poussa les nouveaux adeptes à aller au-delà de la révélation du Christ.

On forma des systèmes nouveaux pour expliquer ce que la religion nouvelle n'éclaircissait pas. Les Platoniciens et les Pythagoriciens allièrent les dogmes du christianisme avec les principes de la Cabale. On prétendit, à l'aide des différents arrangements des lettres de l'alphabet hébreux, expliquer tous les mystères, et les idées Cabalistiques des anciens se transmirent aux modernes. Au XVII<sup>e</sup> siècle il s'alluma en Allemagne et en Angleterre une telle ardeur pour la Cabale, que nous comprenons aujourd'hui comment Robert de Vassy, après avoir pris part aux luttes philosophiques de son temps, se soit laissé entraîner comme tant d'autres à pénétrer, par la connaissance des langues orientales, les mystères de la science Cabalistique.

Avant lui, Reuchlin, Pic de la Mirandole, George de Venise et Agrippa n'avaient-ils pas donné dans le système des émanations et dans les autres rêveries de la Cabale? Reuchlin, en 1517, avait publié un livre intitulé *de Arte Cabalistica* qu'il dédia au pape Léon X. Pic de la Mirandole consacra plus de dix volumes au même sujet. George de Venise, dans son *De Harmoniâ totius mundi*, et Agrippa, dans sa *Philosophie* occulte, avaient largement préparé les voies à Robert de Vassy. Il ne voulut pourtant pas marcher dans des chemins trop battus, il se fit l'apôtre du plus érudit, du plus prolixe et du plus indéfinissable des Cabalistes. Il traduisit Raimond Lulle, communément appelé le docteur illuminé. Il le commenta et voulut même l'ériger en chef de secte comme on avait fait au IIIe siècle de l'hérésiarque Manès, et de même qu'il y avait eu jadis des Manichéens, de même, selon Robert de Vassy, il devait naître des Lullistes qui s'intituleraient comme lui docteurs Lullistes de la religion du Saint-Esprit.

Raymond Lulle n'était pourtant pas un hérésiarque, et sa Cabale, qu'il composa à Pise dans le monastère de Saint-Dominique (janvier 1307), jugée deux années plus tard par une assemblée de docteurs de l'official de la cour de Paris, fut déclarée conforme à la foi catholique. Elle ne renfermait, en effet, que des dissertations longues et diffuses sur la logique et la dialectique, des combinaisons de phrases et de mots formant pour la plupart des figures obscures qu'il avait toujours soin de placer sous l'invocation et la protection du *Très-Haut*.

« O Dieu, dit-il en commençant son livre, avec ta grâce, ta
« sapience et ton amour, ici commence la logique nouvelle qui
« est l'art bref, dernier et général. »

Il fallait être un initié pour comprendre cet art bref, cette logique nouvelle. Nous déclarons pour notre part l'avoir lue et n'y avoir rien compris du tout.

Robert de Vassy pensait, avec les docteurs Espagnols, qu'à l'aide de cette logique, on pouvait, dans les derniers jours, se défendre de l'Antéchrist et rétorquer tous les arguments par lesquels, au dire des pères de l'église, il doit essayer de perdre l'humanité.

Dans une lettre que le docteur Avallonnais écrivait en 1632 à M. de Bourges, conseiller du roi à Orléans, il lui disait :

« Vous qui avez soutenu les premiers violents efforts de « l'envie et de la médisance, dans le travail que nous avons « entrepris l'un et l'autre, en allant à la découverte de la pratique « artificielle du docteur Raymond Lulle, mis en oubli par la « plus grande part et rejeté communément du commun des « docteurs, vous serez le premier à recevoir mon ouvrage, « attendu que les mérites de votre constante résolution en cette « étude sont signalés pour être préférés à tous autres. En « mettant mon œuvre entre vos mains, j'agis avec la sincérité « d'un cœur affectionné, afin que ce faisant, nos désirs et des- « seins soient proportionnés entre vous et moi comme il faut, « et que par votre exemple vous portiez vos semblables à em- « brasser cette doctrine haute et profonde, dont à la vérité le « pur et naïf rétablissement (malgré l'envie et la vaine arro- « gance), sera dû en ce temps aux travaux infatigables de « quinze années, et aux fréquentes méditations que j'y ai « faites. »

Robert de Vassy nous apprend dans cette lettre qu'il consacra quinze années de sa vie à l'étude et à la traduction des écrits latins de Raymond Lulle; et par l'édit du roi qui lui accorde de publier ses œuvres, nous apprenons qu'il fit des frais énormes pour la composition des planches qui les accompagnaient, et surtout pour la gravure des figures Cabalistiques nécessaires à l'intelligence du texte.

Les titres des ouvrages traduits étaient :

I. *Le fondement de l'artifice universel à l'aide duquel on peut parvenir à l'Encyclopédie des sciences.*

II. *L'art bref ou l'introduction au grand art.*

III. *Traité sur la recherche du moyen entre le sujet et le prédicat.*

IV. *Le petit œuvre, ou traité de l'ouïr cabalistique,*

Il fit suivre, par la suite, ces publications, mises en un fort volume en 1652, de notes et de commentaires dont l'ensemble formerait la matière d'un livre si la lecture aujourd'hui pouvait en être de quelqu'intérêt ou de quelqu'utilité. Mais le siècle où nous vivons aura vu naître d'autres signes cabalistiques que ceux enseignés par Raymond Lulle et propagés par Robert de Vassy. Notre Cabale, à nous, consiste à lutter contre les obstacles physiques et c'est par une Cabale admirable que nous remuons des mondes avec un peu d'eau chaude et qu'à l'aide de simples fils de laiton nous transmettons notre pensée partout.

Nous voudrions, sur le docteur Lulliste, quelques détails plus explicites et plus étendus. L'histoire à cet égard nous a fait entièrement défaut. Nous savons seulement qu'il se disait de la famille de Jean de Vassy, aumônier de Joinville, qui vivait au milieu du XIIIe siècle et qui endossait la cuirasse aussi bien que l'aumusse ; peut-être n'était-ce là qu'une prétention.

Quoiqu'il en soit, cette courte notice nous aura fourni l'occasion de parler d'une grande époque de notre histoire, d'une ère en quelque sorte nouvelle pour les sciences et les lettres. Car au moment où paraissait la philosophie de Descartes, la langue française s'épurait et suivait les mêmes progrès que les autres connaissances de la nation. Corneille donnait le *Cid*; Richelieu fondait l'Académie française ; il établissait cette imprimerie féconde, devenue l'imprimerie impériale actuelle, et tout en donnant

une partie de son temps aux affaires politiques, il en gardait une autre pour les lettres, les arts et les embellissements de Paris. Il préparait, enfin, par son exemple, le siècle de Louis XIV, le premier de tous dans l'ordre des conceptions humaines.

V[te] DE T. MONTALEMBERT.

# ÉTUDES SUR LES ÉCHINIDES FOSSILES

## DU DÉPARTEMENT DE L'YONNE.

## DEUXIÈME PARTIE. — TERRAIN CRÉTACÉ.

### I.

#### ÉTAGE NÉOCOMIEN.

L'étage néocomien parallèle à la formation jurassique traverse, comme elle, le département de l'Yonne du sud-ouest au nord-est. Il forme une bande assez irrégulière, quelquefois interrompue, empiétant d'un côté sur les calcaires portlandiens, et sur d'autres points recouverte çà et là par les sables si puissants du terrain albien. L'étage néocomien affleure et est exploité dans un grand nombre de localités ; partout il renferme des fossiles abondants et variés. Aussi ce terrain est-il, au point de vue paléontologique, le plus intéressant de ceux qui constituent le sol de notre département. Dans l'Yonne comme dans l'Aube et la Haute-Marne où nous l'avons étudié, l'étage néocomien se subdivise en trois assises distinctes, remarquables par la constance de leurs caractères : 1° Calcaires inférieurs à Echinospatagus ; 2° Argile et lumachelles ostréennes ; 3° Argile et sables bigarrés.

Calcaire a Echinospatagus. Cette assise, qu'on peut voir sur un grand nombre de points reposer directement sur le terrain jurassique, forme un brusque contraste avec les calcaires port-

landiens qui lui servent de base. Elle se compose, dans certaines localités et notamment aux environs d'Auxerre, de calcaires marneux, gris ou jaunâtres, assez irrégulièrement stratifiés, alternant avec des lits d'argile blanchâtre, plus ou moins épais (1); mais, le plus souvent, le fer a pénétré le calcaire et les argiles et leur donne une teinte rougeâtre. Ces émissions ferrugineuses sont probablement contemporaines de celles beaucoup plus abondantes qui ont eu lieu sur d'autres points du bassin, au commencement de la période néocomienne, et ont produit, dans la Haute-Marne par exemple, des amas de fer géodique, objet d'exploitations importantes (2).

Le point de contact entre la formation jurassique et la formation crétacée est curieux à observer. Sans parler de la stratification qui presque partout est discordante, on reconnaît à l'aspect de la roche qu'un laps de temps assez long a dû s'écouler entre ces deux époques. Lorsque les premiers dépôts du terrain crétacé se sont formés, les calcaires portlandiens qui servaient de rivage aux mers néocomiennes avaient acquis une certaine résistance, comme l'indique leur surface inégale et corrodée, sur laquelle adhèrent souvent des Huitres et des Serpules, et qui, dans quelques localités, est visiblement perforée par des Pholades (3).

(1) Carrières des Isles, de Jonches et de la nouvelle route de Saint-Georges.

(2) Carrières de Saints, de Fontenoy, de Leugny, des Feudriats, de Flogny et de La Chapelle.

(3) Dans l'Yonne, nous n'avons jamais rencontré les coquilles térébrantes dans les trous qu'elles ont creusés; mais, dans la Haute-Marne, nous avons été plus heureux. A Chevillon, lors de la réunion de la Société géologique (1856), nous avons recueilli, à la partie supérieure du terrain portlandien, en contact immédiat avec l'étage néocomien, plusieurs échantillons présentant encore les Pholades enfermées dans la roche qu'elles avaient perforée.

L'assise néocomienne qui nous occupe ne dépasse pas en moyenne, dans ce département, six mètres d'épaisseur. Malgré ce peu de développement, elle renferme un très-grand nombre de corps organisés fossiles. Indépendamment des sauriens et des poissons dont les débris ne sont pas très-rares, nous pourrions citer près de quatre cents espèces appartenant aux crustacés, aux mollusques, aux annélides, aux zoophytes et aux échinodermes. C'est de cette couche que proviennent la plupart des Echinides que nous allons décrire : quelques-uns, notamment l'Echinospatagus, cordiformis s'y montrent avec une grande profusion; cette espèce, décrite par Lamarck sous le nom de Spatangus retusus, par Agassiz sous ceux d'Holaster puis de Toxaster complanatus, et à laquelle M. d'Orbigny a rendu le nom d'Echinospatagus cordiformis que Breynius lui avait donné en 1668, est tellement abondante et occupe un horizon si constant, qu'elle sert à caractériser la couche qui nous occupe, qu'on a désignée longtemps sous le nom de calcaire à Spatangues.

Les zoophytes ne sont pas uniformément répandus dans cette assise ; très-communs dans certaines localités, ils manquent entièrement dans d'autres. Sur les points où ils se sont développés, on voit se multiplier avec eux tous les genres qui se plaisent dans les stations coralligènes, des Gasteropodes aux espèces variées, des Peignes, des Spondyles et des nombreux Echinides. Quelquefois les polypiers sont libres au milieu d'une argile rougeâtre plus ou moins ferrugineuse, comme à Saints, à Fontenoy, à Leugny, à Gy-l'Evêque près la Métairie Foudriat ; ils sont alors d'une admirable conservation, et l'on peut facilement étudier les détails si compliqués de leur organisation (1). Sur d'autres points,

(1) Les polypiers néocomiens du département de l'Yonne présentent

au contraire, dans des couches ordinairement en contact immédiat avec le Portland, ces mêmes polypiers et les fossiles qui les accompagnent sont empâtés dans une roche dure, saccaroïde, blanchâtre, disposée en bancs quelquefois assez épais alternant avec de petites couches argileuses. On peut étudier ces calcaires inférieurs à quelques kilomètres d'Auxerre, à gauche de la route de Chablis, au sommet de presque tous les ravins creusés dans le Portland ; ils existent également dans l'arrondissement de Tonnerre, aux environs de Cheney, de Vezannes et de Bernouil. M. Leymerie les a signalés à Fouchères, dans l'Aube (2). L'aspect et la texture de ces calcaires leur donnent quelque ressemblance avec les couches les plus supérieures de l'étage portlandien, auxquelles on serait peut-être tenté de les réunir ; mais les fossiles, souvent très-nombreux qu'on y rencontre, ne laissent aucun doute sur leur origine néocomienne. Les zoophytes, si abondants dans quelques-uns des bancs de cette assise, disparaissent au fur et à mesure que les sédiments deviennent plus argileux et sont extrêmement rares dans les couches où domine l'Echinospatagus cordiformis.

ARGILES ET LUMACHELLES OSTRÉENNES. Au-dessus du calcaire à Echinospatagus, se montre constamment une assise assez puissante et remarquable surtout par l'uniformité de ses caractères minéralogiques et paléontologiques. Elle se compose de couches argileuses plus ou moins épaisses, de couleur grise ou jaunâtre, al-

beaucoup d'intérêt. M. d'Orbigny, dans son Prodrome (t. II, p. 90 et suiv.), a signalé un grand nombre d'espèces nouvelles. M. de Fromentel vient de les décrire et de les figurer dans un travail spécial, publié au Bulletin de notre Société.

(2) Leymerie, Stat. géol. et minér. de l'Aube, p. 193.

ternant avec des bancs de même couleur, calcaréo-marneux et formant le plus souvent des lumachelles extrêmement dures. La faune qu'on rencontre dans cette assise n'est pas très-variée ; quelques espèces, cependant, s'y sont multipliées avec une étonnante profusion. Nous citerons l'Ostrea Leymerii, le Cardium Voltzii, le Panopea Prevosti, des Corbules, des Astartes, etc. et surtout l'Ostrea harpa que M. d'Orbigny considère comme une variété de l'Ostrea Boussingaultii et qui, à de certains niveaux, agglomérée par milliers, forme à elle seule des bancs puissants. Les fossiles de cette assise, à l'exception des Huîtres, sont presque tous à l'état de moule intérieur, tantôt libres au milieu des argiles, mais le plus souvent empâtés dans la roche dure des lumachelles et apparents seulement à la surface des dalles. Les argiles renferment quelquefois des plaques argilo-sableuses et grisâtres sur lesquelles se montrent des empreintes très-remarquables de végétaux : ce sont des tiges ou des racines cylindriques, irrégulièrement contournées et marquées longitudinalement de sillons très-apparents.

Les argiles et lumachelles ostréennes atteignent une puissance beaucoup plus considérable que lescalcaires à Echinospatagus et sont exploitées sur un grand nombre de points. Autour d'Auxerre, plusieurs carrières sont ouvertes sur la butte Saint-Georges, près de Villefargeau, de Perrigny et de Venoy, et les couches exploitées ne diffèrent que par l'épaisseur plus ou moins grande des lumachelles et la couleur plus ou moins jaunâtre des argiles. Entre Monéteau et Gurgy, cette même assise constitue, sur une longueur de plus d'un kil., les berges de la rivière, et lorsque les eaux sont basses on peut plus facilement que partout ailleurs en étudier la disposition. Au-dessus des calcaires à Echinospatagus, qui en face le village de Monéteau occupent le lit de la rivière, se montrent successivement des lumachelles peu épaisses, mais dures

et résistantes et pétries de petites Huîtres; une couche d'argile bleuâtre de 1 m. 40 cent. d'épaisseur, renfermant de grosses Corbules et des Cardium Voltzii à l'état de moule intérieur; un banc argilo-sableux de quelques centimètres, se délitant en très-minces plaquettes qui présentent à leur surface tantôt des traces de végétaux, tantôt de petites coquilles conservées avec leur test, notamment des Anomyes, des Peignes, des Mytylus; un banc assez épais, très-dur, rempli de Cérites et de Turritelles, dont il ne reste plus que le moule intérieur et les empreintes; puis au-dessus, des lumachelles puissantes avec Ostrea Leymerie et harpa, alternant avec des lits d'argile: cet ensemble plonge sous les argiles panachées dont nous allons parler.

Les argiles et lumachelles ostréennes sont à découvert sur beaucoup d'autres points de notre département, dans la vallée de l'Armançon, à Percey, à Villiers-Vineux, à Flogny en face de la station du chemin de fer, aux environs d'Escamps, de Leugny, de Saints et de Saint-Sauveur, et partout elles se présentent avec les mêmes caractères. Les Echinides sont très-rares dans cette assise; une seule espèce s'y est développée avec une certaine profusion et peut être considérée comme un des fossiles caractéristiques, c'est un Echinospatagus signalé pour la première fois par M. Leymerie et rapporté par lui, à titre de variété plus petite et globuleuse, au Spatangus retusus (Echinospatagus cordiformis). Dans notre catalogue des Echinides néocomiens, nous en avons fait une espèce nouvelle sous le nom de Ricordeanus; plus tard, M. d'Orbigny, tout en la regardant comme parfaitement distincte de l'Echinospatagus cordiformis, l'a réunie à son Echinospatagus argilaceus (Spatangus argilaceus, Phillips). Lorsque nous décrirons cette intéressante espèce, nous examinerons avec soin s'il y a lieu d'admettre cette rectification synonymique.

**Sables et argiles bigarrés.** Cette assise, reconnue depuis longtemps dans la Haute-Marne et dans l'Aube par MM. Cornuel et Leymerie, accompagne presque partout les deux divisions précédentes et se fait remarquer, comme elles, par la constance de ses caractères minéralogiques. Elle se compose de sables et d'argiles aux couleurs les plus vives, et contrastant par leurs teintes blanche, jaune, rouge, violette, amaranthe, avec les argiles ostréennes grises et bleuâtres. Ces teintes variées sont dues, sans aucun doute, aux différentes combinaisons du fer avec l'oxigène et l'eau. Le fer se présente encore au milieu des argiles sous la forme de plaquettes et de géodes rougeâtres, et les sables subordonnés aux argiles en sont souvent pénétrés ; à Varennes ils fournissent un minerai de fer exploité avec avantage depuis quelques années pour les hauts-fourneaux d'Ancy-le-Franc. Ce minerai est certainement au même niveau que celui qu'on extrait à Vendœuvre, dans l'Aube, et sur plusieurs points de la Haute-Marne. Aux environs de Vassy, à gauche et à droite de la route de Montier-en-Der où nous l'avons observé lors de la réunion de la Société géologique, le minerai de fer forme, au-dessus des argiles bigarrées, une couche oolitique de 65 à 70 cent. ; les fossiles qu'on y rencontre sont des Unio, des Paludines, des Bulimes et des fruits de conifère convertis en hydrate de fer, et indiquent un dépôt d'eau douce. Aucun de ces fossiles n'a encore été signalé dans l'Yonne ; il est cependant probable que les sables et le minerai de Varennes ont été déposés dans des conditions identiques et qu'ils constituent également une assise lacustre intercalée au milieu d'une formation essentiellement marine. A la partie supérieure des sables et argiles bigarrés se montre une couche de minime épaisseur désignée dans la Haute-Marne sous le nom de *couche rouge.* Cette petite assise, bien qu'elle ne soit que rarement à découvert, occupe

un horizon constant et se présente partout où on l'observe avec les mêmes caractères. M. Ricordeau, le premier, l'a rencontrée dans notre département, à Monéteau et à Pien, et sa collection renferme une très-belle série des espèces qu'il y a recueillies. Nous avons nous-même constaté sa présence près d'Auxerre, au-dessus de la ferme de Bon-Pain. Elle se compose, dans l'Yonne comme dans la Haute-Marne, d'une argile rougeâtre dans laquelle sont épars des nodules ou rognons calcaréo-marneux souvent fort durs et qui empâtent un assez grand nombre de fossiles; quelques-uns de ces fossiles sont propres à la *couche rouge*, d'autres se retrouvent dans l'étage aptien; la plupart s'étaient déjà montrés dans les couches néocomiennes. Cette assise appartient-elle, ainsi que l'a pensé M. d'Orbigny, à l'étage aptien, et les fossiles néocomiens qu'elle renferme, ont-ils été remaniés à cette époque?... Nous ne saurions l'admettre. Rien n'indique dans l'aspect des rognons calcaréo-marneux qu'ils aient été arrachés à des couches néocomiennes plus anciennes; les fossiles qu'ils empâtent ont conservé tous leurs ornements : l'extrémité de la spire délicate des Gastero-podes fait quelquefois saillie sur les bords du nodule, et certainement elle eût été détruite si ces nodules avaient été roulés par les eaux. Du reste, leur aspect intérieur, le noyau plus dur qui occupe le centre de tous ceux que nous avons brisés, tendent à démontrer que, par suite d'une action chimique, ces nodules se sont formés dans les argiles mêmes où on les rencontre. Nous préférons considérer cette couche comme la partie supérieure du terrain néocomien, car la plupart des espèces qu'on y recueille sont essentiellement caractéristiques de ce terrain ; les fossiles aptiens, au contraire, y sont très-rares. Aussi ne pouvons-nous partager l'opinion de M. Rennevier, qui, sans admettre aucun remaniement, place la *couche rouge* au-dessus du terrain

néocomien et la regarde comme représentant, dans nos contrées, son étage rhodamien ou aptien inférieur (1).

La *couche rouge* ne nous a encore offert dans le département de l'Yonne aucune espèce d'Echinides.

## N°. 1. Cidaris Lardyi, Desor, 1855.

pl. XLVII, fig. 1-5.

| | |
|---|---|
| Cidaris vesiculosa, Ag. (non Goldf). | — Agassiz, *Note sur les foss. du Jura Neuchâtelois*, mém. Soc. des Sc. nat. de Neuchâtel, t. I, p. 141, 1836. |
| Cidaris vesiculosa, Ag. (non Goldf.) | — Agassiz, *Ech. foss. de la Suisse*, p. 66, pl. XXI, fig. 11-15, 1840. |
| — — | — Agassiz, *Catal. syst. Ectyp. foss.* p. 10, 1840. |
| Cidaris punctata, Ag. (non Rœmer). | — Agassiz et Desor, *Catal. rais. des Ech.*, Ann. des Soc. nat., 3e sér., t. VI, p. 327, 1846. |
| — — | — D'Orbigny, *Prod. de Pal. strat.*, t. II, p. 91, n. 503, 1850. |
| — — | — Cotteau, *Catal. méth. des Ech. foss. du ter. néocomien*, Bul. Soc. des Sc. nat. et hist. de l'Yonne, t. V, p. 282, 1851. |
| Cidaris Lardyi, Des. | — Desor, *Synopsis des Ech. foss.*, p. 11, pl. V, fig. 2, 1855. |

Modèle en plâtre Q. 27., Q. 32.

Testâ circulari, subinflatâ. Areis interambulacrariis prædi-tis duabus seriebus quatuor vel quinque tuberculorum ; scrobi-culis rotundatis, circumdatis granulis conspicuis. Ambulacris subundulatis, strictis, ornatis granulorum quatuor seriebus, internis minimis. Poris simplicibus.

Dimensions. — Hauteur, 20 millimètres ; diamètre transver-sal, 33 millimètres.

(1) Mém. géolog. sur la perte du Rhône et ses environs, p. 67, 1854.

Espèce de taille moyenne, circulaire, renflée, également déprimée en dessus et en dessous. Aires interambulacraires garnies de deux rangées de gros tubercules perforés et non crénelés, au nombre de quatre à cinq par série. Scrobicules espacés, ciculaires, relativement peu développés, presqu'à fleur du test, entourés de granules distinctement perforés et mamelonnés et beaucoup plus gros que les granules qui occupent l'espace intermédiaire. Zone miliaire assez large. Ambulacres subonduleux, garnis de quatre rangées de granules ; les internes, plus petits, moins serrés et moins régulièrement disposés que les autres, disparaissent entièrement aux approches du sommet et de la bouche. Ces granules sont accompagnés çà et là de petites verrues inégales, souvent microscopiques. Zônes porifères étroites, composées de pores rapprochés les uns des autres, et séparés seulement par une petite éminence granuliforme très-apparente.

Radioles allongés, subcylindriques, presqu'aussi gros au sommet qu'aux approches de la collerette, recouverts de granules uniformes, disposés très-régulièrement en séries longitudinales, fines et pressées ; dans certains exemplaires ces séries sont plus écartées ; au milieu des granules se montrent quelques épines inégales, subtriangulaires, et l'espace intermédiaire est chagriné. Collerette distincte, finement striée ; bouton peu développé ; facette articulaire non crénelée.

Rapports et différences. — Le Cidaris Lardyi présente quelque ressemblance avec le Cidaris vesiculosa, Goldfus, de l'étage cénomanien, auquel M. Agassiz avait cru devoir le réunir, mais dont il s'en distingue par ses tubercules plus développés à la face supérieure, par ses scrobicules moins profonds et à pourtour moins onduleux, par ses granules interambulacraires moins serrés et plus irréguliers, par ses ambulacres garnis de quatre et

non de six rangées de granules. Deux espèces, si différentes par leurs caractères et leur niveau géologique, ne pouvaient rester longtemps confondues ; aussi, dans le catalogue raisonné des Echinides, MM. Agassiz et Desor les ont-ils séparées, rapportant l'espèce qui nous occupe à un Cidaris du terrain néocomien de Hanovre, désigné par Rœmer sous le nom de punctata. Dans ces derniers temps, M. Desor est revenu sur ce rapprochement, et de l'ancien Cidaris vesiculosa d'Agassiz, il a fait une espèce nouvelle sous le nom de Lardyi. L'espèce de Rœmer n'ayant été figurée que d'une manière très-incomplète et n'étant connue que par un radiole et quelques plaques isolées (1), nous avons adopté l'opinion de M. Desor et abandonné le nom de punctata sous lequel cette espèce a été mentionnée dans notre catalogue des Echinides néocomiens.

Localités. — Le Cidaris Lardyi se montre surtout dans les couches inférieures du calcaire à Echinospatagus, au milieu du groupe madréporique dont nous avons parlé plus haut. Il a été recueilli aux environs d'Auxerre, dans les ravins de Venoy et de Quenne, à Gy-l'Evêque près la Métairie-Foudriat, à Leugny, à Saints, à Saint-Sauveur, à Cheney, à Bligny, à Carisey et à Marolles (Aube), sur la limite du département de l'Yonne. Rare.

Musée d'Auxerre, coll. Dupin, Foucard, Courtaut, Rathier, ma collection.

Localités autres que l'Yonne. — Le Cidaris Lardyi a été recueilli par M. Leymerie dans les calcaires blancs et pétris de zoophytes de Fouchères (Aube) (2). — M. Desor le signale dans le néocomien supérieur de Mormont (Vaux) et de Ste-Croix.

(1) Rœmer, ooliten gebirges, p. 26, pl. 1, fig. 15 et 17, 1840.

(2) Leymerie, Statistique géologique et minéralogique de l'Aube, p. 193, 1846.

ISTOIRE. — Décrite et figurée, pour la première fois, en 1840, sous le nom de Cidaris vesiculosa, Agassiz (non Goldfuss), rapportée plus tard au Cidaris punctata de Rœmer, cette espèce a été désignée, en 1855, par M. Desor sous le nom de Lardyi.

### Explication des Figures.

Pl. XLVII, fig. 1. — Cidaris Lardyi, vu de côté, de la collection de M. Rathier.
fig. 2. — Le même, vu sur la face sup.
fig. 3. — Le même, vu sur la face inf.
fig. 4. — Plaque interambulacraire grossie.
fig. 5. — Plaques ambulacraires grossies.
fig. 6, 7 et 8. — Radioles attribués au Cidaris Lardyi.

## N° 2. — Cidaris hirsuta, Marcou, 1846.

### Pl. XLVII, fig. 9-12.

| | |
|---|---|
| Cidaris hirsuta, Marc. | — Agassiz et Desor, *Catal. rais. des Ech.*, Ann. des Sc. nat., 3e sér., t. VI, p. 328, 1846. |
| — — | — D'Orbigny, *Prod. de Pal. strat.*, t. II, p. 90, n. 500, 1850. |
| Cidaris Autissiodorensis, Cot. | — Cotteau, *Catal. des Ech. néocomiens*, Bull. Soc. des Sc. hist. et nat. de l'Yonne, t. V, p. 282, 1851. |
| Cidaris hirsuta, Marc. | — Desor, *Synopsis des Ech. foss.*, p 11, pl. V, fig. 6, 1855. |
| Cidaris Salviensis, Cot. | — Cotteau, *Catal. méth. des Ech. néocomiens*. Bull. Soc. des Sc. hist. et nat. de l'Yonne, t. V, p. 282, 1851. |

Radiolo elongato, subcylindrico, prædito, granulis minimis, per series dispositis et spinis conspicuis, inæqualibus, trigonatis, sparsis. Collo distincto brevi, crasso. Facie articulari non crenulatâ.

Radiole allongé, subcylindrique, recouvert de granules fins, homogènes, disposés en séries longitudinales et d'épines très-fortes, inégales, subtriangulaires, acérées, implantées perpendiculairement, sans ordre et seulement sur une des faces du radiole; dans certains exemplaires, les séries de petits granules qui accompagnent les épines perdent de leur régularité et prennent un aspect rugueux et méandriforme très-remarquable. L'extrémité du radiole paraît souvent tronquée; elle se termine par une étoile ou par quelques petites épines saillantes. Collerette distincte, courte, épaisse, finement et longitudinalement striée. Bouton peu développé, quelquefois ovale; anneau saillant; facette articulaire non crénelée.

Rapports et différences. — Les radioles du Cidaris hirsuta, en y réunissant, comme l'a fait M. Desor, notre Cidaris Autissiodorensis, forment un type à part que semblent caractériser d'une manière très-nette ses épines triangulaires et perpendiculairement implantées sur une des faces du radiole; cependant, certains exemplaires, beaucoup plus granuleux que les autres, ne présentent que quelques épines isolées et tendent à se rapprocher des radioles attribués au Cidaris Lardyi, avec lequel on les rencontre associés, et peut-être ces deux espèces au premier abord si distinctes, devront-elles être réunies?

Localités. — Ces Radioles ne sont pas rares aux environs d'Auxerre, dans les couches à polypiers qui reposent immédiatement sur les calcaires portlandiens; on les rencontre égale-

ment, dans les argiles supérieures, mais ils y sont beaucoup moins fréquents. Le Cidaris hirsuta a été recueilli aussi à Saint-Sauveur, Saints, Fontenoy, Leugny et Marolles.

Musée d'Auxerre, coll. Dupin, Courtaut, Rathier, Foucard, Graillot, ma collection.

Localités autres que l'Yonne. — M. Leymerie nous en a communiqué plusieurs radioles provenant de Fouchères (Aube). M. Desor signale cette même espèce dans le Néocomien de Censeau et de Saint-Dizier (Haute-Marne).

### Explication des Figures.

Pl. XLVII, fig. 9, 10, 11 et 12. — Radioles attribués au Cidaris hirsuta de ma collection.

## N° 3. — Rhabdocidaris Salviensis, Cot. 1857 (Cid. Cot. 1851).

Pl. XLVIII, fig. 1-4.

Cidaris Salviensis cot. — Cotteau, *Catal. méth. des Ech. néocomiens*, Bul. Soc. des Sc. hist. et nat. de l'Yonne, t. V, p. 282, 1851.

Testâ circulari, subinflatâ. Areis interambulacrariis, præditis duabus seriebus quatuor vel quinque tuberculorum; tuberculis perforatis, levibus, vix et rarè crenulatis, circumdatis granulis conspicuis. Ambulacris strictis, undulatis, præditis duabus granulorum seriebus et in medio granulis minimis, inæqualibus, irregulariter dispositis. Poris sulcatis.

Hauteur, 23 millimètres; diamètre transversal, 40 millimètres.

Espèce de taille moyenne, circulaire, renflée, également déprimée en dessus et en dessous. Aires interambulacraires garnies de deux rangées de gros tubercules au nombre de quatre ou cinq par série, perforés, lisses, ne présentant que très-rarement quelques traces de crénelures. Scrobicules espacés, circulaires, légèrement déprimés, entourés de granules très-apparents, distinctement perforés et mamelonnés. Zône miliaire plus ou moins large. Granules intermédiaires inégaux, allongés quelquefois en forme de larmes, disposés sans ordre, formant cependant, sur certaines plaques, un cercle assez régulier autour des granules scrobiculaires. Ambulacres étroits, onduleux, garnis de deux rangées de granules qui augmentent sensiblement de volume aux approches du péristome. Entre ces granules se montrent, surtout vers l'ambitus, deux rangées très-irrégulières de verrues inégales et beaucoup plus petites. Pores subcirculaires, très-rapprochés, mais unis par un sillon parfaitement distinct. Plaques porifères séparées par une lame saillante garnie, dans les exemplaires bien conservés, d'une série de petites verrues microscopiques. Péristome subpentagonal.

Rapports et différences. — Le Rhabdocidaris Salviensis offre, au premier aspect, une grande ressemblance avec le Cidaris Lardyi qu'on rencontre dans les mêmes couches, et pendant longtemps ces deux espèces, assez rares dans notre département, ont été confondues. Le Rhabdocidaris Salviensis se distingue cependant d'une manière très-nette du Cidaris Lardyi, non seulement par la structure de ses pores ambulacraires qui le placent dans un genre différent, mais encore par ses ambulacres plus flexueux, plus étroits, présentant deux rangées de granules qui

augmentent sensiblement de volume près de la bouche, et au milieu desquels se montrent de petites verrues inégales et disposées en séries fort irrégulières.

Cette espèce, dont les tubercules sont dépourvus de crénelures, devrait se placer dans le genre Leiocidaris, de M. Desor (1); mais nous hésitons beaucoup à adopter ce genre, qui ne diffère des Rhabdocidaris que par ses tubercules lisses. Ce caractère, le seul sur lequel il repose, n'a dans l'organisation des Cidarides qu'une importance bien secondaire. En effet, nous voyons certaines espèces offrir à la fois, dans un même individu, des tubercules crénelés et d'autres qui ne le sont pas : il en est ainsi dans l'espèce même qui nous occupe. Nous avons sous les yeux un échantillon dont la plupart des tubercules sont parfaitement lisses et qui, cependant, en présente deux ou trois à la face supérieure, marqués visiblement de légères crénelures. Ce fait seul ne suffirait-il pas pour enlever toute sa valeur au genre Leiocidaris? Ajoutons, du reste, que M. Desor n'a établi cette nouvelle coupe générique qu'avec doute, seulement pour des espèces vivantes, et qu'il lui a donné pour type le Cidaris imperialis des auteurs, gros oursin, à la forme élevée, aux zônes miliaires larges, aux radioles lisses et cylindriques, et qui ne présente aucune analogie avec notre Rhabdocidaris de terrain néocomien.

Localités. — Cette espèce, comme le Cidaris Lardyi, caractérise dans l'Yonne le calcaire à Echinospatagus ; elle a été recueillie à la ferme des Iles et sur la montagne Saint-Georges près Auxerre, à la Métairie-Foudriat, commune de Gy-l'Evêque, à Saints, à Saint-Sauveur et à Flogny ; elle est partout rare.

Musée d'Auxerre (coll. Desvoidy), coll. Rathier, ma collection.

(1) Desor, Synopsis des Echinides fossiles, p. 48.

## Explication des Figures.

Pl. XLVIII, fig. 1. — Rhabdocidaris Salviensis, vu de côté, de ma collection.
fig. 2. — Le même, vu sur la face sup.
fig. 3. — Le même, vu sur la face inf.
fig. 4. — Plaques ambulacraires grossies, montrant la disposition des pores.

## N° 4. — Hemicidaris clunifera, Des. 1855 (Cidaris Ag. 1836).

### Pl. XLVII, fig. 13-15.

Syn.

| | |
|---|---|
| | — Bouguet, *Pétrifications*, pl. LIV, fig. 364, 1742. |
| Cidaris clunifera, Ag. | — Agassiz, *Note sur les foss. du Jura Neuchâtelois*, Mém. Soc. des Sc. nat. de Neuchâtel, t. I, p. 142, pl. XIV, fig. 16-18, 1836, |
| — — | — Des Moulins, *Etudes sur les Ech.*, p. 336, n. 25, 1837. |
| — — | Agassiz, *Catal. syst. Ectyp. foss.*, p. 10, 1840. |
| — — | — Agassiz, *Ech. foss. de la Suisse* 2e partie, pl. XI, fig. 19-22, 1840. |
| — — | — Agassiz et Desor, *Catal. rais. des Ech.*, Ann. des Sc. nat. 3e sér., t. VI, p. 329, 1846. |
| Cidaris cornifera, Ag. | — Agassiz et Desor, *Catal. rais. des Ech.*, Ann. des Sc. nat., 3e sér., t. VI, p. 329, 1846. |
| — — | — D'Orbigny, *Prod. de Pal. strat.*, t. II, p. 110, n. 766, 1850. |
| Cidaris clunifera, Ag. | — D'Orbigny, *Prod. de Pal. strat.* t. II, p. 90, n. 499, 1850. |
| — — | — Cotteau, *Catal. méth. des Ech.* |

néocomiens, Bull. Soc. des Sc. hist. et nat. de l'Yonne, t. V, p. 282, 1851.

— — — Desor, *Synopsis des Ech. foss.*, p. 37, pl. VI, fig. 4, 1857.

S. 40., p. 33.

Radiolo elongato, ovato, pyriformi, sæpiùs per medium constricto, ornato granulis minimis, attenuatis, nunc sparsis, nunc per series dispositis, apicè conspicuis. Collo brevi, distincto. Facie articulari crenulatâ.

Radiole allongé, ovoïde, pyriforme, quelquefois étranglé au milieu, à sommet plus ou moins obtus, garni sur toute sa surface de petits granules serrés, atténués, à peine visibles, épars ou disposés en séries linéaires très-fines. Sur le sommet du radiole, ces granules grossissent, deviennent subépineux et se groupent en séries plus apparentes et plus régulières. Collerette courte et cependant distincte, finement et longitudinalement striée. Anneau saillant; facette articulaire crénelée.

Le test auquel ces radioles appartiennent n'a pas encore été rencontré dans l'Yonne.

Rapports et différences. — L'Hemicidaris clunifera, en y réunissant le Cidaris cornifera Ag. qui n'est qu'une variété plus courte, offre beaucoup de ressemblance avec les radioles des Cidaris pyrifera et ovifera; il s'en distingue cependant par sa taille plus forte, plus allongée, par sa surface couverte de granules plus fins et formant près du sommet des séries plus apparentes. Cette espèce a été jusqu'ici considérée comme un véritable Cidaris, et si nous l'avons placée dans un autre genre, c'est parce que M. Desor nous a écrit dernièrement qu'il s'était assuré que ces radioles appartenaient à un Hemicidaris parfaitement caractérisé, du type de l'Hemicidaris Thurmanni. Ce fait, constaté par

M. Desor, a une grande importance, car il tendrait à démontrer que les radioles des Cidaris pyrifera et ovifera, qui ont avec l'espèce qui nous occupe une si grande analogie, sont de véritables Hemicidaris.

Localités.—L'Hemicidaris clunifera a été recueilli aux environs d'Auxerre avec les polypiers du calcaire à Echinospatagus, immédiatement au-dessus du Portland. On le trouve également à la Métairie-Foudriat, à Leugny, à Fontenoy, à Saints, à Saint-Sauveur et à Cheney ; dans quelques-unes de ces localités, et notamment à Fontenoy, il est assez abondant.

Musée d'Auxerre (coll. R.-Desvoidy), coll. Rathier, Foucard, Graillot, ma collection.

Localités autres que l'Yonne. — M. Desor signale cette espèce à Grasse, aux Lattes, à Malle et Saint-Auban (Var) ; à Orgon (Bouches-du-Rhône); au Mont-Salève et dans le Néocomien supérieur de Merdasson, près Neuchâtel (Suisse).

Histoire. — Figurée très-grossièrement par Bourguet, dès 1758, cette espèce a été désignée, en 1836, sous le nom de Cidaris clunifera, qu'elle a toujours conservé. — Nous avons dû, d'après les observations de M. Desor, la placer dans le genre Hemicidaris.

### Explication des Figures.

Pl. XLVII, fig. 13, 14 et 15. — Radiole de l'Hemicidaris clunifera, de ma collection.

### N° 5. — Hemicidaris Neocomiensis, Cotteau, 1851.

Pl. XLVIII, fig. 5-9.

Hemicidaris Neocomiensis, Cot. — Cotteau, *Catal. Méth. des Ech. néocomiens*, Bull. Soc. des Sc. hist. et nat. de l'Yonne, t. V, p. 283, 1851.

— — — Desor, *Synopsis des Ech. foss.*, p. 56, 1855.

Testâ circulari, supernè subinflatâ, infernè planâ. Areis interambulacrariis præditis duabus seriebus quinque tuberculorum. Tuberculis proeminentibus, profundè crenulatis. Scrobiculis circularibus, circumdatis granulis conspicuis. Ambulacris undulatis, strictis. Peristomo subcirculari, vix inciso.

Hauteur, 15 millimètres; diamètre transversal, 26 millimètres.

Espèce de taille moyenne, subcirculaire, légèrement renflée en dessus, presque plane en dessous. Aires interambulacraires garnies de deux rangées de tubercules, au nombre de cinq par série. Tubercules très-gros, saillants, espacés, profondément crénelés. Scrobicules circulaires, non déprimés, entourés de granules apparents et mamelonnés. Zône miliaire étroite, sinueuse, occupée par des granules inégaux assez irrégulièrement disposés et beaucoup plus petits que ceux qui entourent les scrobicules. Ambulacres très-étroits, onduleux, s'élargissant un peu aux approches de la bouche, garnis à la base de petits tubercules crénelés et perforés, remplacés vers l'ambitus et à la face supérieure par des granules serrés et mamelonnés; ces tubercules et ces granules sont accompagnés de petites verrues fines et inégales. Pores ambulacraires disposés par simples paires, se multipliant près du péristome. Plaques ambulacraires parfaitement distinctes, étroites, allongées, chacune d'elles supportant une paire de pores et un granule. Appareil apicial relativement assez développé, subpentagonal; plaques génitales à

peu près égales, à l'exception de la plaque madréporiforme qui est plus grande que les autres; plaques ocellaires subtriangulaires. Anus grand, elliptique. Péristome subcirculaire, très-légèrement entaillé.

Il serait très-possible que notre Hemicidaris Neocomiensis ne fût autre que le test de l'Hemicidaris clunifera décrit ci-dessus; cependant, nous ne sommes pas encore assez certain de l'identité de ces deux espèces pour les réunir; nous attendons que les caractères du test auquel M. Desor attribue les radioles de l'Hemicidaris clunifera, nous soient connus.

Rapports et différences. — Cette espèce est très-voisine de l'Hemicidaris mammosa de l'étage corallien, dont elle se rapproche par sa forme déprimée, ses tubercules saillants, espacés, à scrobules circulaires, ses ambulacres onduleux et étroits; elle s'en distingue cependant par sa taille un peu plus forte, ses tubercules interambulacraires plus espacés et moins développés à la face supérieure, ses ambulacres plus larges et son péristome marqué d'entailles moins profondes.

Localités. — L'Hemicidaris Neocomiensis se rencontre avec les polypiers dans les couches à Echinospatagus cordiformis. Les deux seuls échantillons que nous connaissons ont été recueillis à Saints. Très-rare.

Musée d'Auxerre (coll. R.-Desvoidy), ma collection.

### Explication des Figures.

Pl. XLVIII, fig. 5. — Hemicidaris Neocomiensis, vu de côté. de ma collection.
fig. 6. — Le même, vu sur la face sup.
fig. 7. — Le même, vu sur la face inf.

fig. 8. — Plaque ambulacraire grossie.
fig. 9. — Appareil apicial grossi.

## N° 6. — Pseudodiadema rotulare, Des., 1856 (Diadema, Ag., 1850).

### Pl. XLIX, fig. 1-5.

| | |
|---|---|
| Pseudodiadema rotulare, Des. | — Bourguet, *Traité des Petrifications*, pl. LII, n. 340 et 345, 1742. |
| Diadema rotulare, Ag. | — Agassiz, *Foss. crétacés du Jura Neuchâtelois*, Mém. Soc. des Sc. nat. de Neuchâtel, t. I, p. 139, pl. XIX, fig. 10-12, 1836. |
| — — | — Agassiz, *Prodrome d'une monog. des radiaires*, Mém. Soc. des Sc. nat. de Neuchâtel, t. I, p. 189, 1836. |
| — — | — Des Moulins, *Etudes sur les Ech.*, n. 25, p. 316, 1837. |
| — — | — Agassiz, *Catal. syst. Ectyp. foss.*, p. 8, 1840. |
| — — | — Agassiz, *Echin. foss. de la Suisse*, II p., p. 4, pl. XVI, fig 1-5. |
| — — | — Agassiz et Desor, *Catal. rais. des Ech.*, Ann. des Sc. nat., 3e sér., t. VI, p. 346, 1846 |
| Diadema corona, Gr. | — Gras, *Oursins foss. de l'Isère*, p. 33, pl. I, fig. 31-23, 1848. |
| Diadema rotulare, Ag. | — Cotteau, *Catal. méth. des Ech. néocomiens*, Bull. de la Soc. des Sc. hist. et nat. de l'Yonne, t. V, p. 285, 1851. |
| Diadema Perriqueti, Cot. | — Cotteau, *Catal. méth. des Ech. néocomiens*, Bull. Soc. des Sc. hist. et nat. de l'Yonne, t. V. p. 286, 1851. |
| Pseudodiadema rotulare, Des. | — Desor, *Synopsis des Ech. foss.*, p. 69, 1856. |

**Pseudodiadema Perriqueti, Des.** — Desor, *Synopsis des Ech. foss.*, p. 70, 1856.

Testâ circulari, supernè subinflatâ, infernè planâ. Ambulacris et interambulacris præditis duabus seriebus tuberculorum principalium. Tuberculis secundariis numerosis, conspicuis. Granulis inæqualibus, sparsis. Poris simplicibus. Ore deciès inciso.

Hauteur, 11 millimètres; diamètre transversal, 22 millimètres.

Espèce de taille moyenne, circulaire, subpentagonale ; face supérieure légèrement renflée, rarement subconique; face inférieure presque plane. Interambulacres garnis de deux rangées de petits tubercules serrés, uniformes, se touchant par la base ou séparés par un mince filet de granules. Tubercules secondaires beaucoup moins gros que les tubercules principaux, formant, sur le bord des interambulacres, une et quelquefois deux rangées assez régulières, apparentes surtout vers l'ambitus et se prolongeant jusque sur la face supérieure. Zône miliaire très-large, occupée par des granules abondants, inégaux, épars, au milieu desquels se rencontrent quelques petits tubercules crénelés et perforés. Ambulacres garnis de deux rangées de tubercules un peu moins gros que ceux des aires interambulacraires, plus serrés et placés sur le bord des zônes porifères; espace intermédiaire garni de granules épars et inégaux. Pores simples, assez irrégulièrement superposés à la face supérieure, se multipliant un peu aux approches de la bouche. Appareil apicial, grand et pentagonal, à en juger toutefois par les traces qu'il a laissées, car dans tous nos exemplaires il a disparu. Péristome de taille moyenne, s'ouvrant dans une dépression du test, décagonal, assez fortement entaillé, relevé sur les bords.

Le Pseudodiadema rotulare est très-variable dans sa forme,

dans le nombre, la grosseur et la disposition de ses tubercules. Notre Diadema Perriqueti (Pseudodiadema, Des.) que sa taille plus développée, sa forme subconique, ses tubercules secondaires très-nombreux, nous avaient fait considérer comme une espèce distincte, ne nous paraît qu'une variété du Pseudodiadema rotulare. Nous avons fait représenter (fig. 5) le bel exemplaire qui avait servi de type à notre espèce, et dont M. Perriquet fils a fait don au Musée d'Auxerre (1).

RAPPORTS ET DIFFÉRENCES. — Voisin du Pseudodiadema Bourgueti, avec lequel on le rencontre, le Pseudodiadema rotulare s'en distingue par ses tubercules secondaires plus nombreux et apparents au-dessus de l'ambitus; il en diffère également par ses granules intermédiaires, inégaux et irréguliers, tandis que dans le Pseudodiadema Bourgueti ils sont remarquables par leur uniformité.

LOCALITÉS. — Cheney, Lignorelles, Flogny, Monéteau, Saint-Georges, Auxerre, Gy-l'Evêque (Métairie-Foudriat), Leugny, Fontenoy, Saints, Saint-Sauveur, Marolles, Couches à Echinospatagus cordiformis. Assez abondant.

Musée d'Auxerre, coll. Rathier, Dupin, Ricordeau, Courtaut, Foucard, Brun, Graillot, ma collection.

LOCALITÉS AUTRES QUE L'YONNE. — Thieffrain, Vendœuvre (Aube); Vassy, Bettencourt (Haute-Marne); Mouthe (Doubs); Censeau, Nozeroy (Jura); Neuchâtel, Mont Saleve (Suisse). Etage néocomien.

(1) Note sur la coll. de fossiles donnée à la Société des Sc. hist. et nat. de l'Yonne par MM. E. et G. Perriquet, bull. de la Soc., t. x., p. 231 1856.

Histoire. — Figurée par Bourguet dans son Traité des Pétrifications, cette espèce a été désignée, en 1846, par M. Agassiz sous le nom de rotulare et placée, en 1856, par M. Desor dans son genre Pseudodiadema. Nous lui réunissons, à titre de variété, les Diadema corona et Perriqueti.

Explication des Figures.

Pl. XLIX, fig. 1. — Pseudodiadema rotulare, vu de côté, de ma collection.
fig. 2. — Le même, sur la face sup.
fig. 3. — Le même, sur la face inf.
fig. 4. — Plaques grossies.
fig. 5. — Var. Type du Perriqueti, vu de côté, du musée d'Auxerre.

N° 7. — Pseudodiadema Bourgueti. Des. 1856. (Diadema Ag. 1840.

Pl. XLIX, fig. 6-14; pl. L, fig. 1-6.

| | |
|---|---|
| | — Bourguet, *Traité des Pétrifications*, pl. LI, n. 338, 1742. |
| Diadema ornatum, Ag. (non Gold.) | — Agassiz, *Foss. crétacés du Jura Neuchâtelois*, Mém. Soc. des Sc. nat. de Neuchâtel, t. I p. 139, 1836. |
| Diadema Bourgueti, Ag. | — Agassiz, *Catal. syst. Ectyp. foss.*, p. 8, 1840. |
| — — | — Agassiz, *Ech. foss. de la Suisse*, IIe partie, p. 6, pl. XVI, fig. 6-10, 1840. |
| — — | — Agassiz et Desor, *Catal. rais. des Ech.*, An. des Sc. nat., 3e sér., t. VI, p. 346, 1846. |
| — — | — D'Orbigny, *Prod. de Pal. strat.*, t. II, p. 89. |

| | |
|---|---|
| — — | — Cotteau, *Catal. méth. des Ech. néocomiens*, Bull. Soc. des Sc. hist. et nat. de l'Yonne, t. V, p. 285, 1851. |
| Diadema Foucardi, Cot. | — Cotteau, *Catal. méth. des Ech. néocomiens*, Bull. Soc. des Sc. hist. et nat. de l'Yonne, t. V, p. 285, 1851. |
| Pseudodiadema Bourgueti, Des. | — Desor, *Synopsis des Ech. foss.*, p. 70, 1856. |
| Pseudodiadema Foucardi, Des. Q. 84. | — Desor, *Synopsis des Ech. foss.*, p. 70, 1856. |

Testâ circulari, supernè subinflatâ, infernè planâ. Ambulacris et interambulacris præditis duabus seriebus tuberculorum. Tuberculis secundariis ferè nullis. Granulis intermediis numerosis, æqualibus, sparsis. Ore mediocri, deciès inciso.

Hauteur, 11 millimètres; diamètre transversal, 21 millimètres.

Espèce de taille moyenne, circulaire, subpentagonale; face supérieure légèrement renflée, rarement subconique; face inférieure presque plane. Interambulacres garnis de deux rangées de tubercules un peu plus développés que dans l'espèce précédente et entourés d'un scrobicule apparent; ces tubercules, vers l'ambitus, se touchent par la base et sont séparés, à la face supérieure, par un mince filet de granules. Tubercules secondaires très-petits, inégaux, presque nuls, ne se montrant le plus souvent qu'à la face inférieure, où ils forment, sur le bord des interambulacres, une rangée irrégulière. Zône miliaire large, granuleuse, plus ou moins nue aux approches du sommet. Granules fins, serrés, homogènes, un peu plus gros sur le côté externe des tubercules. Ambulacres garnis de deux rangées de tubercules moins développés et plus serrés que ceux des aires interambulacraires, et accompagnés comme eux de granules homogènes,

épars. Pores disposés par simples paires, se multipliant près de la bouche. Appareil apicial grand, pentagonal. Péristome de taille moyenne, s'ouvrant dans une dépression du test, décagonal, assez fortement entaillé, relevé sur les bords.

Cette espèce, comme la précédente, offre, dans le terrain néocomien de l'Yonne, de nombreuses variétés. Nous mentionnerons les trois suivantes :

1° La variété A, Pseudodiadema Foucardi (Diadema, Cot.), que caractérisent sa face supérieure élevée, subconique; l'absence presque complète de tubercules secondaires, et ses tubercules ambulacraires beaucoup plus petits à la face supérieure que ceux qui garnissent les interambulacres.

2° La variété B, remarquable par sa forme circulaire, déprimée, ses tubercules ambulacraires et interambulacraires moins nombreux, plus développés vers l'ambitus et diminuant rapidement de volume à la face supérieure.

3° La variété C, de petite taille, sensiblement pentagonale, également déprimée en dessus et en dessous, garnie de tubercules uniformes relativement très-gros et très-saillants, et ne laissant que peu de place aux granules intermédiaires.

Cette dernière variété est, sans contredit, celle qui s'éloigne le plus du type, et nous n'aurions pas hésité à y voir une espèce distincte, si nous n'avions trouvé dans les mêmes couches certains exemplaires de petite taille, qui, tout en ayant la même forme pentagonale et déprimée, sont garnis de tubercules un peu moins gros et de granules plus nombreux, et ne sauraient être spécifiquement distingués du Pseudodiadema Bourgueti.

Rapports et différences. — Le Pseudodiadema Bourgueti, en y réunissant les différentes variétés que nous venons d'énumérer, constitue un type parfaitement reconnaissable à sa forme

ordinairement subcirculaire, à ses tubercules médiocrement développés, à l'absence presque complète de tubercules secondaires et surtout à l'homogénéité des granules nombreux et serrés qui couvrent sa surface. Ces caractères, ainsi que nous l'avons dit plus haut, le distinguent très-nettement du Pseudodiadema rotulare, avec lequel on le rencontre.

Localités. — Auxerre, Saint-Georges, Venoy, Monéteau, Gy-l'Evêque (Métairie-Foudriat), Leugny, Fontenoy, Saints, Saint-Sauveur, Flogny, Cheney, Marolles. Calcaire à Echinospatagus cordiformis. Abondant.

Musée d'Auxerre, coll. Rathier, Dupin, Ricordeau, Foucard, Brun, Graillot, ma collection.

Localités autres que l'yonne. — Vendœuvre (Aube); Vassy (Haute-Marne); Cras (Ain); Neuchâtel (Suisse). Etage néocomien.

Histoire. — Bouguet, en 1742, a donné de cette jolie espèce une figure très-mauvaise et cependant reconnaissable. En 1836, M. Agassiz l'a rapportée à tort au Diadema ornatum de Goldfuss; quelques années plus tard, il revint sur cette erreur, et, dédiant cette espèce au naturaliste qui, le premier, l'avait fait figurer, il la décrivit sous le nom de Bourgueti, qu'elle a conservé depuis. Nous lui avons réuni notre Diadema Foucardi, qui n'en est qu'une variété plus élevée.

Explication des Figures.

Pl. XLIX. fig. 6. — Pseudodiadema Bourgueti, vu de côté, de ma collection.
fig. 7. — Le même, vu sur la face sup.
fig. 8. — Le même, vu sur la face inf.

fig. 9. — Plaques grossies.
fig. 10. — Var. A. Pseud. Foucardi, vue de côté, de la collection de M. Foucard.
Pl. L, fig. 1. — Var. B, vue de côté, de ma collection.
fig. 2. — La même, vue sur la face sup.
fig. 3. — Plaques grossies.
fig. 4. — Var. C, vue de côté, de ma collection.
fig. 5. — La même, vue sur la face sup.
fig. 6. — Plaques grossies.

## N° 8. — PSEUDODIADEMA PICTETI, Desor, 1856 (Diadema, Des. 1846.

Pl. L, fig. 7-10.

| | |
|---|---|
| Diadema Picteti, Des. | — Agassiz et Desor, *Catal. rais. des Ech.*, An. Soc. nat.. 3ᵉ série, t. VI, p. 350, 1846. |
| — — | — D'Orbigny, *Prod. de Pal. strat.*, t. II, p. 89, n. 493, 1850. |
| Pseudodiadema Picteti, Desor. | — Desor, *Synopsis des Ech. foss.* p. 71, 1856. |

Testâ parvâ, pentagonali, infernè et supernè depressâ. Interambulacris præditis quatuor seriebus tuberculorum, externis minoribus, supernè attenuatis. Granulis raris, inæqualibus, passim sparsis. Ambulacris subinflatis, duabus seriebus tuberculorum præditis. Ore magno, deciès inciso.

Hauteur, 5 millimètres; diamètre transversal, 14 millimètres.

Espèce de petite taille, très-sensiblement pentagonale, plate, également déprimée en dessus et en dessous. Interambulacres garnis de quatre rangées de tubercules de taille moyenne, saillants, perforés et marqués de légères crénelures. Ses deux ran-

gées externes, plus développées, persistent seules jusqu'au sommet; les deux autres disparaissent au-dessus de l'ambitus. Zône miliaire assez large, occupée par des granules peu abondants, inégaux, disposés au hasard. Ambulacres renflés, présentant deux rangées de tubercules identiques aux deux rangées externes des aires interambulacraires; ces tubercules sont très-rapprochés et laissent à peine la place à quelques granules inégaux formant, au milieu des ambulacres, une ligne sinueuse. Pores disposés par simples paires, déviant un peu de la ligne droite à la face inférieure et se multipliant près de la bouche. Appareil apicial largement développé..? Péristome assez grand, décagonal, fortement entaillé, s'ouvrant à fleur du test.

Rapports et différences. — Bien que nous ne connaissions le Pseudodiadema Picteti de M. Desor que par une description de quelques mots (1), nous lui avons rapporté cette espèce qui nous a paru en présenter les caractères. Peut-être n'est-elle qu'une des nombreuses variétés du Pseudodiadema rotulare; elle s'en distingue cependant assez nettement par sa forme beaucoup plus déprimée et plus pentagonale, par ses quatre rangées de tubercules, par ses granules moins abondants, sa face inférieure plus plate et sa bouche relativement plus grande. Sous le nom de Diadema Picteti, nous avons mentionné, dans notre Catalogue des Echinides néocomiens, une espèce bien différente de celle qui nous occupe, et remarquable par ses pores dédoublés à la face supérieure.

Localités. — Villefargeau, Perrigny. Argile ostréenne, — Auxerre. Calcaire à Echinospatagus. Rare.

(1) Agassiz et Desor, catal. raisonné des Echinides, ann. des Sc. nat 2e s., t, vi, p. 350. — Desor, Synopsis des Echinides fossiles, p. 71.

Ma collection.

Localités autres que l'Yonne. — Censeau (Jura); Sainte-Croix (Suisse). Etage néocomien inférieur ou valanginien.

Le gisement attribué jusqu'ici au Pseudodiadema Picteti qui, suivant M. Desor, est spécial aux couches néocomiennes les plus inférieures, nous laisse quelqu'incertitude sur son identité avec notre espèce que nous n'avons rencontrée que dans les argiles supérieures et très-rarement dans les calcaires à Echinospatagus.

Explication des Figures.

Pl. L, fig. 7. — Pseudodiadema Picteti, vu de côté, de ma collection.
fig. 8. — Le même, vu sur la face sup.
fig. 9. — Le même, vu sur la face inf.
fig. 10. — Plaques grossies.

N° 9. — Pseudodiadema Neocomiense, Cotteau, 1857.

Pl. L, fig. 11-14.

Testâ parvâ, subpentagonâ, infernè et supernè depressâ. Ambulacris et interambulacris præditis duabus seriebus tuberculorum. Tuberculis secondariis ferè nullis. Granulis raris. Areis interambulacrariis supernè nudis. Poris supernè et infernè plurimis. Ore magno et deciès inciso.

Hauteur, 6 millimètres; diamètre transversal, 16 millimètres.

Espèce de petite taille, subcirculaire, affectant cependant une forme légèrement pentagonale due au renflement des ambula-

cres; face supérieure subdéprimée; face inférieure presque plane. Interambulacres garnis de deux rangées de tubercules de médiocre grosseur, saillants, crénelés et perforés. Tubercules secondaires presque nuls, formant, sur le bord des interambulacres, à la face inférieure et vers l'ambitus, une rangée irrégulière qui se confond avec les granules. Zône miliaire large, nue à la face supérieure. Granules inégaux, épars, abondants, surtout vers l'ambitus. Ambulacres garnis de deux rangées de tubercules identiques à ceux des interambulacres, mais plus serrés, accompagnés de petits granules inégaux qui forment, au milieu des deux rangées, une ligne sinueuse. Pores visiblement dédoublés près du sommet et de la bouche. Appareil apicial grand et pentagonal. Péristome assez largement développé, décagonal, s'ouvrant à fleur du test.

Rapports et différences. — Au premier aspect, cette espèce ressemble au Pseudodiadema rotulare, avec lequel elle a été jusqu'à ce jour confondue; elle s'en distingue cependant d'une manière positive par ses pores dédoublés à la face supérieure; indépendamment de ce caractère, ses tubercules sont plus saillants, plus développés, ses interambulacres plus nus à la face supérieure, son péristome relativement plus grand. Elle ne saurait non plus être confondue avec les autres Pseudodiadema à pores dédoublés du terrain néocomien, qui tous présentent plus de deux rangées de tubercules sur les interambulacres.

Cette espèce et les suivantes font partie du genre Diplopodia établi par M'Coy (1) pour les Diadèmes dont les pores se dédoublent à la face supérieure, et adopté par M. Desor dans le synopsis des Echinides (2). Assurément, si toutes les espèces

(1) Annals and magazine of nat. history, 2e sér., t. II, p. 412.
(2) Synopsis des Echin. foss. p. 75.

présentaient des caractères aussi tranchés que le Pseudodiadema Subangulare, type du genre, nous n'aurions pas hésité à admettre cette nouvelle division; mais il existe plusieurs espèces chez lesquelles les pores, bien que simples, dévient cependant de la ligne droite, montrent près du sommet une tendance plus ou moins prononcée à se dedoubler et établissent un passage incontestable entre les Deplopodia et les Pseudodiadema; aussi nous parait-il plus naturel de réunir ces deux genres, comme l'a fait dernièrement M. Wight (1).

Localités. — Saints, Saint-Sauveur. Calcaire à Echinospatagus. Rare.

Musée d'Auxerre, ma collection.

### Explication des Figures.

Pl. L, fig. 11. — Pseudodiadema Neocomiensis, vu de côté, de ma collection.

fig. 12. — Le même, vu sur la face sup.

fig. 13. — Le même, vu sur la face inf.

fig. 14. — Plaques grossies.

(1) Monograph of the British foss. Echin. of the oolitic formations, p. 109.

G. Cotteau.



# NOTICE BIOGRAPHIQUE

## SUR M. LE BARON CHAILLOU DES BARRES

LUE A LA SÉANCE DE LA SOCIÉTÉ DRS SCIENCES HISTORIQUES ET NATURELLES DE L'YONNE, LE 7 DÉCEMBRE 1857.

---

Notre Société a fait depuis un an des pertes douloureuses et que nous ressentirons longtemps : M. Lecourt de Béru, M. le comte Amédée de Chastellux, M. le docteur Robineau-Desvoidy et M. le baron Chaillou des Barres. M. Lecourt de Béru était connu de tous pour sa politesse exquise, pour sa grande droiture de cœur et pour la dignité de son caractère. Mais il y a quelques années, dans une semaine que j'ai passée avec lui au congrès de Dijon et où nous nous communiquions chaque jour nos impressions de la séance, j'ai pu apprécier tout ce qu'il y avait de savoir véritable et de goût sûr dans ce vieillard aimable autant que sage, qui semblait mettre à cacher son mérite autant de soin que d'autres en apportent si souvent à se faire valoir. Quoiqu'il n'assistât point à nos séances, il suivait nos travaux avec intérêt, il les appréciait avec un tact judicieux, et j'ai reçu de lui, en cette circonstance, des indications et des avis dont je conserve précieusement le souvenir. M. le comte de Chastellux était un grand cœur et un esprit élevé. Dans un beau travail sur le vieux manoir de cette illustre famille, dont j'aurai à parler aujourd'hui, M. le baron Chaillou des Barres disait de lui, il y a quinze ans, alors qu'il sortait à peine de l'adolescence :

« C'est un jeune homme plein d'espérance, qui a merveilleuse-
« ment profité des avantages de l'éducation publique. Il saura
« se faire une place dans notre société nouvelle par sa valeur
« personnelle, et porter, avec toutes les obligations qu'il impose,
« le nom qu'il doit perpétuer. » Il avait dignement réalisé cette favorable prédiction, et, malgré la position particulière à laquelle il se croyait obligé par les circonstances, il avait fait voir au Conseil Général du département une haute intelligence et une instruction solide qu'il cultivait sans cesse pour se préparer à toutes les éventualités de l'avenir. Je ne dirai rien aujourd'hui de M. le docteur Robineau-Desvoidy. Un de nos collègues, plus compétent que moi, que vous avez chargé d'écrire sa biographie, saura louer dignement cette ardente et impétueuse imagination, et cette puissante organisation scientifique, qui étaient l'une des gloires de notre Société. Mais de toutes nos pertes, la plus douloureuse et la moins réparable est celle de l'éminent collègue qui a pendant dix ans présidé à nos travaux. Honoré pendant trente ans de l'amitié intime de cet homme si excellent et si distingué, vous avez pensé que je serais plus à portée qu'aucun autre de raconter cette existence si digne et si bien remplie, et les œuvres brillantes de cette plume ingénieuse et savante, dont l'éclat rejaillissait sur votre compagnie tout entière. Ce n'est pas sans émotion que j'ai entrepris cette tâche, et les regrets encore si vifs et si cuisants que nous a laissés sa mort inattendue m'ont forcé plus d'une fois à interrompre ce travail.

M. Etienne Chaillou des Barres était né en 1784 dans le Nivernais, à Beaumont-la-Ferrière. Son père tenait le premier rang dans la grande industrie des forges de cette contrée. Il était investi d'une charge de conseiller-secrétaire du roi, et possédait une fortune très-considérable, qui fut, plus tard, diminuée par les échecs que les événements politiques infligèrent au

commerce. Sa première éducation eut lieu dans l'établissement qu'avait fondé à Saint-Georges, près Auxerre, le dernier prieur de Saint-Germain, dom Rosman, quand la tempête politique l'avait forcé de quitter le collége qu'il avait fondé dans cette ville, après la suppression de l'école militaire qu'y avait dirigée sa congrégation. De là, il passa à l'institution polytechnique qu'avait su maintenir à Paris M. Lemoine d'Essoies et d'où sont sortis beaucoup d'hommes éminents qui, depuis, ont brillé dans diverses carrières. L'embarras était grand alors pour trouver, à la sortie des études classiques, de quoi compléter un enseignement supérieur. Une association particulière, pour suppléer aux écoles de droit qui avaient péri en 1793, avait créé à Paris, sous la protection du ministre Chaptal, dans les premières années du consulat, un établissement qui prit successivement les noms d'Université, puis d'Académie de législation. Les études y comprenaient concurremment le droit naturel et l'économie politique, le droit commercial et maritime, le droit public, le droit romain, la procédure civile, le notariat, le droit criminel, et l'éloquence. A la fin de l'année scolaire, on y mettait au concours des questions sur divers sujets juridiques ou littéraires. Le jeune Chaillou entra dans cette école dont il devint bientôt un des élèves les plus distingués. En l'an XII, il y remporta le prix pour un discours sur la noblesse, l'utilité et l'influence de la profession d'avocat. La question était de circonstance. L'ordre antique des avocats avait été supprimé en 1790. Et, au retour du calme fondé par le régime nouveau, les membres dispersés de ce grand corps aspiraient ardemment à son rétablissement. Le discours du jeune lauréat, qui fut imprimé, est un plaidoyer élégant, chaleureux, enthousiaste même en faveur de cette profession à laquelle il paraissait alors se destiner, si l'on en croit ce passage de sa péroraison :

« Telle est donc la destinée réservée à l'orateur du barreau. « Ah ! reçois mes hommages, éloquence, don du ciel, art su- « prême ! Que n'étais-je plus digne de ta divine influence ! « j'aurais mieux retracé les services que tu as rendus aux « hommes depuis qu'ils ont senti le besoin de vivre entr'eux ; « j'aurais mieux exprimé les vérités dont j'étais pénétré lorsque « j'ai essayé de prouver qu'il n'est point de profession plus « noble, plus importante ni plus utile que celle de l'orateur du « barreau ; et que, s'il n'en est point qui exige plus d'études, « de travaux et de sacrifices, il n'en est pas non plus qui pro- « cure au cœur de plus douces jouissances. Mais du moins ce « n'est pas en vain que tu parles à mon âme ; que tu me trans- « portes à la fois de reconnaissance et d'admiration ! Non, je te « consacrerai mes jours, je me voue entièrement à ton culte et « je ne respire plus que pour toi.... Et le plus beau jour de ma vie « sera celui où j'aurai mérité que l'innocence accusée m'appelle « à son secours, que le faible opprimé implore mon appui. »

Quelques mois plus tard, le gouvernement rétablissait la profession d'avocat. Je ne dirai pas que le discours du jeune étudiant avait principalement contribué à cette mesure réparatrice, mais certainement son chaleureux panégyrique des traditions de gloire, d'honneur et de désintéressement du vieux barreau français n'y avait pas nui.

L'année suivante, il livrait à l'impression trois discours qu'il avait prononcés dans les solennités de l'Académie de législation sur divers sujets de philosophie littéraire. Ils se recommandaient déjà par les qualités qui ont fait le charme des œuvres de son âge mûr, par la pureté soutenue du style, l'élévation des idées et la finesse des aperçus.

Ces publications donnèrent à son nom quelque retentissement. Le gouvernement s'empressait alors de s'attacher les

jeunes gens qui révélaient des facultés brillantes; le jeune Chaillou fut nommé auditeur au conseil d'Etat, et un peu plus tard il devenait le gendre d'un des ministres de l'Empereur, M. de Champagny.

Cette haute alliance l'unissait à une personne dont la grâce, la distinction et le solide mérite ont laissé des souvenirs ineffaçables chez ceux qui ont eu le bonheur de la connaître.

Elle ouvrait en outre à son mérite une brillante carrière. Dès l'année suivante, après que la campagne de Prusse se fut terminée par la victoire d'Iéna, il était envoyé à Glogau avec le titre d'intendant de la Basse-Silésie. Administrer sous l'autorité de l'Empereur un pays conquis n'était pas chose difficile. Mais se concilier l'estime et l'attachement des provinces soumises à un joug qui leur était odieux, c'était une œuvre plus rare et plus ardue. M. Chaillou des Barres en vint à bout par l'esprit de justice et la sagesse habile de son administration. Et lorsqu'après un an sa santé altérée le força à rentrer en France, la ville de Glogau manifesta la haute estime qu'elle lui portait, en lui conférant dans les termes les plus flatteurs le droit de bourgeoisie. Le roi de Bavière lui donnait, à la même époque, un témoignage de sa gratitude particulière, en le décorant de la grand-croix de son ordre du Lion, devenu plus tard l'ordre du Mérite civil de Bavière.

Rentré en France, en 1808, il était attaché, comme auditeur, à la direction des ponts et chaussées, et, deux ans après, un décret impérial l'appelait à la Préfecture de l'Ardèche. Un peu plus tard, il recevait la croix de la Légion-d'Honneur et le brevet de chevalier de l'Empire.

Le rapport qu'il présentait en 1811 au Conseil Général de son département, fut imprimé par le vœu exprès de cette assemblée. Et l'on peut juger par ce beau travail, qui atteste un savoir déjà consommé dans la science administrative, que son auteur

avait profondément étudié tous les besoins et toutes les ressources de la contrée soumise à son administration.

Aussi, malgré les rigueurs exigées par les instructions ministérielles pour la conscription qui, sous tant de formes, épuisait alors la population, rigueurs qui déjà étaient assez impopulaires partout, et surtout dans ce département de montagnes où le nombre des insoumis était énorme, il savait si bien allier aux exigences de ses devoirs les formes persuasives d'une exquise aménité, que son administration était aimée de toute la contrée. Au nombre des témoignages qu'il en avait reçus, il en était un surtout qui était demeuré profondément gravé dans son cœur. Pendant un voyage qu'il avait fait à Paris, en 1813, le bruit s'étant répandu qu'il était appelé à une autre et plus importante Préfecture, le conseil municipal de Privas s'était spontanément réuni et lui avait voté une adresse, pour le prier de rester dans une contrée où son mérite, ses services et son caractère le faisaient chérir universellement.

Cette popularité ne suffit pas à le protéger contre les défaveurs de la restauration. Et, en 1814, il fut compris dans les ordonnances de révocation qui frappèrent à la fois cinquante-quatre Préfets. L'abbé-duc de Montesquiou, ministre de l'intérieur, qui était ami d'enfance de son père, lui offrait en dédommagement une pension de 4,000 fr. qu'il crut devoir refuser.

Appelé dans les Cent-Jours à la Préfecture de la Creuse, il en fut encore éliminé au mois de juillet 1815. Il rentra alors pour toujours dans la vie privée et revint dans sa résidence des Barres, qu'il embellit avec goût et dont il créa le parc sur un sol auparavant nu et aride, et qui, par ses soins, se couvrait des magnifiques ombrages qu'on y voit aujourd'hui. Il reprit en même temps avec amour les habitudes studieuses dans lesquelles sa jeunesse s'était exercée. L'économie politique devint l'une de

ses études de prédilection. En 1819, la Société d'Agriculture de la Marne mit au concours cette question :

Quels sont les meilleurs moyens de prévenir, avec les seules ressources de la France, la disette des blés et les trop grandes variations dans leurs prix ?

Ce grave sujet avait alors un grand intérêt d'actualité. On avait subi en cinq ans deux pénibles disettes, celles de 1812 et de 1816 et 1817. Et les moyens qu'on avait essayés pour atténuer ces désastres n'avaient pas été des plus heureux. En 1812, on s'était appliqué à entraver, par des mesures gênantes et vexatoires, le commerce des grains; les emmagasinements avaient été interdits sous le prétexte d'accaparement, et, de plus, revenant aux plus mauvaises traditions de 1793, on avait, d'autorité, soumis les prix à un maximum. L'effet de ces déplorables mesures avait été de paralyser la circulation et la mise en vente des grains et d'accroître le mal dans une énorme proportion. L'expérience acquise par ces tristes résultats ne fut pas perdue en 1816. On proclama alors le principe de la liberté du commerce comme le meilleur moyen de répartir également les approvisionnements sur tous les points du territoire et d'y appeler du dehors des ressources auxiliaires. Mais, en même temps, le gouvernement contredisait par les faits cette théorie tutélaire. Il allait acheter lui-même des grains à l'étranger pour les débiter en France à prix réduits, et, par là, faisait au commerce une concurrence qui le forçait à renoncer à ses opérations, toujours bien plus étendues, plus complètes et plus salutaires que celles d'un gouvernement, quelque puissant qu'il soit. Par l'emploi de ce procédé, au lieu d'abaisser les cours, on les faisait monter et on créait de fâcheux obtacles au libre et facile approvisionnement des marchés.

C'est au lendemain de la seconde de ces grandes épreuves que

M. Chaillou des Barres entreprenait d'apporter les solutions dont l'oubli avait causé tant de souffrances. Son travail passe d'abord en revue tous les monuments de notre législation dans les temps passés. A l'aide de l'histoire il en signale les imperfections, les lacunes ou les vices. Il montre comment le mal a toujours augmenté dans la proportion des entraves apportées à la libre circulation et au commerce, et comment, après que les vrais principes eurent été proclamés dans les déclarations royales de 1763 et 1776, le vieux préjugé et l'esprit de routine les firent abandonner plus tard au grand dommage du pays ; exemple qui, suivi de 1790 à 1794 avec autant d'impéritie que de violence, produisit alors de si douloureux désastres. Cette doctrine de la liberté du commerce, il la préconise et la justifie tant par le raisonnement que par les faits, et il montre en elle l'unique salut des pays menacés de disette. Il semble pourtant pencher à favoriser, en temps d'abondance, le cultivateur par des droits d'importation réglés selon une échelle mobile, système qui, en effet, a été adopté par notre législation moderne, mais que l'expérience n'a guère justifié, car il n'a en aucune façon empêché l'avilissement des prix en temps d'abondance, et il est devenu une entrave au commerce en temps de cherté, si bien que depuis quelques années nous en voyons suspendre les effets par des décrets d'urgence. Mais, sauf cette seule exception, les doctrines de ce livre étaient celles qu'après une longue expérience l'autorité publique a définitivement adoptées parmi nous.

L'ouvrage de M. Chaillou des Barres fut couronné par la Société d'agriculture de Châlons. Si sa publication n'eut pas un de ces succès instantanés et universels que des œuvres plus frivoles obtiennent souvent, son action, pour être plus lente, n'en a pas moins été décisive, et le livre est resté comme un des meilleurs guides à consulter sur ce grave sujet.

A côté de ces études sérieuses, l'auteur faisait parfois des excursions dans un genre plus léger. Il s'était déjà, et non sans succès, essayé à la poésie. En 1823 il fit représenter à l'Opéra une pièce intitulée : *Lasthénie*, dont Hérold avait fait la musique, et qui eut vingt-cinq représentations. Alcibiade infidèle ramené à sa femme par un ingénieux stratagème, tel est le sujet emprunté à une sorte de roman historique qui avait eu sous le premier empire un immense succès et n'en est pas moins tombé dans un oubli profond, le *Voyage d'Anténor en Grèce*, espèce de contre-épreuve enjolivée du Voyage du jeune Anacharsis. La poésie de cet opéra est facile et gracieuse ; mais nous imiterons l'auteur qui attachait peu d'importance à cette ingénieuse bluette.

La politique alors occupait fort les esprits. Les élections étaient d'ordinaire le signal de pamphlets nombreux qui venaient éclore dans ces moments de fièvre. M. Chaillou des Barres était entré pour la première fois dans la lice par un écrit intitulé : *Correspondance entre deux électeurs du département de l'Yonne*. On a dit, alors, qu'il était destiné à appeler l'attention des électeurs sur l'auteur lui-même, qui, comme homme de l'empire, figurait naturellement dans les rangs de l'opposition constitutionnelle. Nous ignorons si cette supposition est exacte, mais nous nous plaisons à citer ce petit écrit comme un modèle de sage doctrine, de polémique décente, quoique vive et spirituelle, de finesse élégante et d'un goût achevé. Quatre ans après, les succès de la politique ministérielle, les rapides progrès de la prospérité intérieure et la favorable issue de la guerre d'Espagne, avaient désarmé bien des résistances. L'auteur publia alors, dans un esprit favorable au ministère de Villèle, un nouvel écrit qu'on lui a parfois reproché comme une variation ; il était intitulé : *Le fond des choses ou qui nommerons-nous ?*

Il faut reconnaître pourtant que les doctrines en sont irréprochables. Elles obéissaient à l'influence du courant nouveau de l'opinion publique, qui se flattait à cette époque de trouver, dans une heureuse réconciliation, l'union loyale de l'ordre avec les libertés de la charte. Au reste, sa bonne foi consciencieuse ne saurait être révoquée en doute, car, à cette époque, il refusait une préfecture qui lui était offerte par le ministère, ce qu'il fit encore plus tard, en 1832.

Vers la fin de 1828 la confiance avait diminué et l'on pressentait déjà les graves dissentiments qu'allait faire éclater l'avènement du ministère Polignac. Les esprits, inquiets pour l'avenir des libertés constitutionnelles, s'organisaient de toutes parts pour la résistance légale ; c'est alors que M. Chaillou des Barres fonda, avec quelques-uns de ses amis, un journal qui a subsisté jusqu'en 1831, sous le titre de *Mémorial de l'Yonne*, et dont le retentissement n'est pas encore complètement oublié. Je ne voudrais pas, à cette occasion, réveiller des susceptibilités, assurément fort respectables, que ce journal a soulevées pendant la période si pleine d'émotions où il a apporté son tribut à la cause de la liberté. Deux intérêts, dignes tous deux d'agiter les plus nobles âmes, étaient alors en présence ; d'une part le dévouement à la vieille dynastie de nos rois et l'ordre et la sécurité que l'on attendait de sa consolidation ; et, de l'autre, les émouvants souvenirs et les regrets sympathiques de la république et de l'empire, l'attachement aux grands principes de 89 qu'ils avaient fondés, et qu'avait sanctionnés une charte que l'on craignait de perdre. L'imminence du dénouement agitait tous les cœurs et faisait descendre dans l'arène tous les hommes ardents et généreux des deux partis. La chaleur de la lutte les emportait parfois à des extrémités que, dans un temps de calme et d'affaissement, il est difficile d'apprécier avec impartialité. Notre digne président,

dont nous avons connu l'esprit de modération et l'exquise urbanité, n'échappa pas toujours aux préventions que les doctrines de son parti suscitaient dans le camp opposé, et l'un de ses articles était l'objet d'une poursuite entamée par le ministère public, lorsqu'éclatèrent les journées de juillet qui mirent fin au procès. Mais, si l'on veut relire aujourd'hui, de sangfroid, ces feuilles légères qui déchaînaient alors tant de colères, on se convaincra qu'elles ont rarement, et l'on peut ajouter, pour les articles sortis de la plume de M. Chaillou des Barres, qu'elles n'ont jamais dépassé les limites d'une polémique permise par la loi et par les convenances, et que jamais, non plus, elles n'ont attaqué ce qui avait droit à tous les respects.

La révolution de 1830 rouvrait pour lui la carrière publique. Une ordonnance du mois de janvier 1831 l'appela à siéger au Conseil Général de l'Yonne, et, quand vint la loi qui appliqua le principe électif à ces assemblées, il fut nommé par le canton de Saint-Sauveur, dont les réélections successives l'ont toujours maintenu dans ces fonctions, si ce n'est en 1848, où les passions violentes l'exclurent temporairement d'un poste dans lequel il rendait tant de services au pays.

M. Chaillou des Barres apportait au Conseil Général une vaste science administrative, un esprit plein de sagacité et de sagesse pratique et une expérience consommée. Aussi ne tarda-t-il pas à y acquérir une grande autorité. C'est sur son rapport que, dans la session de 1832, furent arrêtées des mesures pour organiser le service des chemins vicinaux, qui était alors, chez nous, dans un état si défectueux. Il proposait une série de mesures qui, dès l'année suivante, étaient mises à exécution dans l'Yonne, et qui, trois ans après, étaient empruntées à notre expérience par une loi, celle du 21 mai 1836, qui nous prenait jusqu'au vocabulaire spécial créé par le rapporteur de 1832, qui

avait proposé de diviser les chemins en catégories selon leur importance, et d'appeler chemins de grande communication ceux qui, par l'étendue et l'utilité de leur parcours, avaient un intérêt de premier ordre.

En 1833, M. Chaillou des Barres fut nommé secrétaire du Conseil Général, fonctions qu'il a conservées jusqu'en 1847. A partir de cette époque, la rédaction, auparavant fort abrégée des procès-verbaux de cette assemblée, acquit une étendue, une méthode, une clarté d'exposition et de développement qui, tout en évitant l'écueil de la prolixité, en firent une œuvre qui mérita à plusieurs reprises d'être recommandée par le ministre comme le modèle du genre. Aujourd'hui encore, grâce à ces excellents procès-verbaux, on peut, non seulement sans fatigue et sans ennui, mais avec un intérêt que soutiennent sans cesse la netteté et le relief du style, suivre et toucher du doigt la marche, les développements et les progrès de notre administration départementale dans les vingt-quatre dernières années.

C'est, tant pour récompenser ces services nouveaux, que pour honorer ses services antérieurs, et l'heureuse réunion d'un caractère élevé et d'un esprit supérieur, que le roi Louis-Philippe accorda à M. Chaillou des Barres le grade d'officier dans la Légion-d'Honneur, et des lettres-patentes qui lui assuraient le titre de baron, dont il avait, du reste, obtenu le brevet dès l'année 1811, mais à la charge de constituer un majorat, ce qu'il n'avait pas jugé à propos de faire.

Au milieu de ses occupations administratives il n'oubliait pas les lettres et les sciences, auxquelles il demanda toujours ses plus chères distractions. En 1837, quand on fonda à Auxerre, sous le titre d'*Annuaire statistique du département de l'Yonne*, un recueil destiné à la fois à réunir les documents authentiques pour former la statistique départementale, et à populariser la

connaissance des choses locales, et surtout l'histoire de la contrée, par une série de publications successives, il comprit des premiers la haute utilité de cette entreprise et s'empressa d'y prendre part. Dès la première année il donnait, sous le titre d'*Aspect général du pays*, une esquisse de ses sites, de ses paysages et de ses monuments. Et les années suivantes il entrait en matière en écrivant successivement la description et l'histoire des grandes résidences seigneuriales d'Ancy-le-Franc, Saint-Fargeau, Chastellux et Tanlay, œuvres séparées, qu'il réunit plus tard dans un beau livre imprimé avec un luxe tout-à-fait digne du sujet.

Il avait embrassé ce travail avec une vive prédilection.

« Nous avons pensé, disait-il, d'après quelques bons esprits, « que l'histoire ne devait pas s'écrire seulement avec des pièces « diplomatiques, des correspondances puisées aux archives et « des relations secrètes et officielles. Elle a besoin, pour se « graver fortement dans la mémoire, de frapper l'imagination « par la peinture fidèle des lieux où les hommes ont agi, où les « événements se sont passés, où, enfin, le drame qu'on raconte « s'est accompli. Combien on comprend mieux l'esprit élégant « de François I^er^, le caractère fastueux de Louis XIV, lorsqu'on « a vu Chambord et Versailles ! Si toutes les résidences seigneu- « riales n'ont pas été illustrées par des noms aussi grands, « beaucoup, du moins, ont renfermé des personnages qui, à « différents titres, ont pris place dans l'histoire. Nous avons fait « un choix parmi ces demeures qu'ont habitées des hommes « joignant à une haute origine une grande valeur personnelle. « Les pages consacrées aux châteaux d'Ancy-le-Franc, de Saint- « Fargeau, de Chastellux et de Tanlay, ne nous ont pas été sim- « plement inspirées par l'attachement que font naître d'heu- « reuses intimités de voisinage. Sans doute un sentiment de « patriotisme recommandait à notre attention ces belles demeu-

« res, dont l'ombre s'étend sur les champs paternels. Mais cet « attrait, quoique très-légitime, n'eut pas suffi pour nous déter- « miner à en retracer l'histoire. Nous ne les avons choisies « qu'après les avoir distinguées. Notre bonheur, dans cette cir- « constance, ne saurait faire aucun tort à notre impartialité. »

Il faut convenir, en effet, que de tels sujets étaient bien propres à apporter à l'auteur de nobles et fécondes inspirations. Ancy-le-Franc dont, au XVIe siècle, le Primatice avait dessiné le plan sur le sol féodal des Clermont-Tonnerre, où avaient séjourné Henri IV et Louis XIV, et au passé duquel se rattachaient les noms célèbres des Letellier et des Louvois. Saint-Fargeau, avec ses neuf cents ans de date, bâti par un frère de Hugues-Capet, illustré par les grands souvenirs des ducs de Bar, de Jacques Cœur, des Chabannes, et, plus tard, par les longs séjours qu'y fit Mlle de Montpensier et dont elle a raconté les curieux incidents dans ses mémoires. Tanlay, jadis l'un des manoirs des Courtenay, cette famille princière, liée par tant de côtés à nos annales domestiques, puis devenu, au XVIe siècle, l'une des forteresses des Châtillon, le siége des conciliabules et des complots des réformés, le foyer d'où partaient, avec d'Andelot et Condé, les brandons qui allumaient la guerre civile sur tous les points du royaume, pour la défense du culte nouveau. Chastellux, sous les hautes tours et les sombres voûtes duquel on est tenté de chercher encore ces vieux chevaliers, aux pesantes armures, qui marchèrent des premiers aux croisades; antique lignée, dont le noble manoir abritait, dès le XIIIe siècle, les assemblées des barons de Bourgogne, et dont le noble orgueil de race et l'ardeur militante étincelaient, il y a quelques mois encore, à nos yeux, avec un éclat que ses adversaires politiques eux-mêmes admiraient, dans ce jeune et brillant rejeton, à qui tant d'avenir semblait réservé et que nous avons vu, avec tant de regret, s'éteindre si prématurément.

Mais aussi quel parti l'auteur a tiré de ces riches matériaux ! Quel savoir éclairé et quel goût exquis dans la description de ces grandes œuvres de l'art des temps passés; soit qu'il nous montre successivement les importantes arcades du XIIIe siècle qui encadrent la cour intérieure de Chastellux, les larges et massives tours qu'Antoine de Chabannes élevait à Saint-Fargeau sous les premières années du roi Louis XI, le style si pur des superbes façades et des splendides galeries que le Primatice créait et décorait à Ancy-le-Franc, au temps de Henri II, et enfin les merveilles d'art que le surintendant d'Hémery prodiguait à Tanlay dans la première moitié du XVIIe siècle. Et, quand il se met à nous raconter les événements accomplis sous les riches voûtes de ces grands manoirs, avec quelle vérité les personnages renaissent sous sa plume brillante, de quelle énergie revivent, dans ses récits, les vieux Chastellux, les âpres Chabannes, les rudes Châtillon et les grands Letellier, et de quelle grâce incomparable y brillent les princesses et les nobles dames, Mlle de Montpensier, Mme de Sévigné, Mme de Louvois et tant d'autres dont il sait si bien évoquer, aux yeux des lecteurs, les traits charmants et le noble langage !

C'est dans le même recueil qu'il écrivit encore l'histoire de l'abbaye de Pontigny, cette seconde des quatre filles de Citeaux, fondée en 1114. On devait déjà, à notre savant collègue, M. l'abbé Henry, un docte et consciencieux travail d'annaliste sur cet antique monastère. Mais il était trop grave pour arriver jusqu'aux gens du monde et populariser à la fois, et les événements qui se rattachaient à l'existence de cette puissante abbaye, et la noble et vénérable église qui, restée seule sur pied des grandes constructions monacales, était menacée de dépérir bientôt dans l'abandon et l'oubli. C'est ce qu'entreprit M. le baron Chaillou des Barres; il conçut son œuvre en artiste et, dans une suite de

tableaux d'un coloris tantôt sévère, tantôt éclatant, tantôt gracieux et léger, il montre le vénérable moutier s'élevant d'abord au fond d'un désert, qui va être défriché, sous l'austère règle de Citeaux, par les douze compagnons de Hugues de Mâcon, puis les grands de la terre, les comtes et les barons enrichissant à l'envi, par leurs donations, ces saints et laborieux solitaires, et l'abbaye grandissant en puissance et en renom, jusqu'à ce qu'elle fût choisie pour asile par trois archevêques de Cantorbéry, Thomas Becket et le cardinal Langton qui lui demandent un refuge contre les orages politiques, et le vénérable Edmond, qui deviendra plus tard le patron du monastère sous le nom de Saint-Edme, venant y chercher, après avoir abdiqué les grandeurs du monde, la pauvreté, la solitude et l'oubli. Après les temps de faveur, de puissance et de gloire, viennent les jours de décadence. Les relâchements de la règle et la dissolution du siècle feront tomber cette auréole de sainteté qui couronnait le front de la vieille abbaye. Les rois, que tente sa richesse, s'empareront de ses revenus en la mettant en commende. Elle subira plus tard, au temps des guerres religieuses du XVIe siècle, de cruelles humiliations. Et, avant de tomber en 1790, elle se sera vu ruiner par les folles dilapidations d'un prieur mondain et licencieux.

M. Chaillou des Barres ne se bornait pas à appeler, par ses écrits, l'intérêt des amis de l'art sur la vieille église de Pontigny, pour le grand style de laquelle il éprouvait une vive admiration. Il contribuait largement de sa bourse, et à deux reprises différentes, à la conservation de ce précieux monument, donnant ainsi au clergé du département un noble exemple qui devait être suivi un peu plus tard, et qui va assurer la restauration de ce vénérable édifice, le plus beau spécimen qui ait été conservé de l'architecture Cistercienne du XIIe siècle.

A côté de ces travaux historiques nous devons citer une œuvre d'économie politique, que l'auteur composa dans le même temps. L'académie des sciences morales avait mis au concours la question de l'influence du bien-être matériel sur la moralité d'un peuple. M. Chaillou des Barres envoya un mémoire qui fut plus tard publié dans le journal des Economistes. Le prix ne fut pas décerné. La question, au reste, avait une couleur d'opposition politique ; c'était une réaction contre les doctrines d'intérêt matériel, qu'à tort ou à raison on reprochait au gouvernement d'alors de propager, et c'est dans ce sens que notre auteur la traita dans un écrit où la sagacité et la science abondent, mais en subissant peut-être un peu, comme l'heureuse facilité de son caractère pouvait l'y exposer, le joug du courant d'opinion qui entraînait alors tant d'esprits d'ailleurs justes et droits. Il faut le dire pour sa justification, car, sans cela, l'on ne saurait comprendre aujourd'hui comment le bien-être du peuple, c'est-à-dire, en d'autres termes, la poule au pot du bon Henri IV, pourrait être traité comme un agent de corruption.

Une occasion lui fut bientôt fournie de rendre à ses travaux littéraires un but plus utile et plus vrai. Un petit groupe d'hommes zélés pour l'intérêt de la science, entreprit de créer à Auxerre une société qui reproduisît, mais avec une organisation plus solide et plus durable et des tendances plus sérieuses, les associations littéraires qu'à plusieurs reprises on avait tenté de créer dans notre ville. Cinquante-trois adhérents accueillirent ette pensée avec faveur, et la société des Sciences histo iques et naturelles de l'Yonne se trouva constituée. M. le baron Chaillou des Barres en fut élu président, et les suffrages unanimes de ses collègues l'ont, pendant dix ans de suite, maintenu dans ces fonctions dont la mort seule l'a dépouillé.

Il exprimait avec une parfaite justesse, dans son discours

d'inauguration, les avantages éminents de cette association scientifique.

« L'association est une puissance. C'est celle du siècle. Elle « est à la civilisation moderne ce qu'a été pour la guerre l'invention de la poudre, pour les sciences l'invention de l'imprimerie. « Aux efforts isolés, l'association substitue ses tendances « collectives. Elle rassemble, pour les faire converger vers un « centre commun, des forces qui s'évanouiraient entre le point « de départ et le but. La société que nous avons voulu fonder « et que nous inaugurons aujourd'hui, repose sur cette base « indestructible, et elle puisera une éternelle vitalité à cette « source féconde. Tous dévoués à la science, dans notre « confraternité sincère, nos efforts seront communs, nos sentiments ceux d'une bienveillance réciproque, car nous poursuivons un but qui nous est également cher : réaliser, le moins « imparfaitement possible, le programme que nous nous sommes « tracé. Et, dans cette sphère calme, pure et sereine, où naissent « les méditations et les études sérieuses, nous ne craindrons « jamais de rencontrer les tristes dissentiments, les divergences « passionnées, inséparables des questions qui embrassent la « politique contemporaine. S'il est un point élevé sur nos têtes « où les vents et les tempêtes cessent, un lieu dans l'espace que « ne traversent jamais la foudre et les éclairs, où règne un « calme éternel, il est aussi un point dans la vie du monde où « meurent tous les traits de haine. L'un s'appelle le ciel, l'autre « la science. »

Cette glorification de la science, comme intérêt supérieur à celui de toutes les passions qui agitent l'homme sur la terre, permettez-moi de le remarquer en passant, c'est aussi le texte que développait, il y a deux ans, dans les dernières lignes qu'il a écrites, et qui semblent copiées presque littéralement sur le

passage que je viens de rappeler, notre célèbre historien Augustin Thierry.

Le vénérable président que nous nous étions donné a conservé jusqu'à son dernier jour cet amour paternel que, dès les premiers instants, il avait voué à notre société. A chacune des séances bisannuelles, dans lesquelles nous appelons le public à nos solennités littéraires, il lisait un compte-rendu de nos travaux pendant la période écoulée. Ce n'était pas une sèche nomenclature, mais une analyse substantielle, dans laquelle il s'appliquait à mettre nos œuvres en relief et à signaler le mérite même des plus humbles. Ces revues, semées de traits fins et délicats, de souvenirs pleins d'intérêt, ne manquaient jamais leur effet sur le public, avide d'écouter sa parole dont la vieillesse n'affaiblissait point la verve et l'éclat. Dans une de ces réunions il a raconté, avec un grand charme de style, l'histoire des sociétés littéraires ou savantes qui ont existé à Auxerre avant la nôtre, et sous la finesse de la critique on y pouvait remarquer la sage et précieuse indication des écueils que doivent, pour leur salut et leur renommée, éviter les sociétés de ce genre. Dans une autre circonstance, où nous apportions à une séance publique de la Société archéologique de Sens notre concours accoutumé, il reproduisait avec éclat une page mémorable de l'histoire de cette ville, en racontant le séjour qu'y avait fait saint Louis au mois d'août 1239, quand il était venu recevoir la sainte couronne d'épine que lui avait offerte l'Empereur Baudoin, et, à cette occasion il traçait de ce règne glorieux une brillante esquisse qui a mérité les éloges de l'illustre auteur de la *Femme catholique*, le révérend père Ventura.

Son zèle éclairé pour les progrès de la science ne reculait devant aucun sacrifice. C'est ainsi qu'il avait, de son vivant, fondé un prix de statistique qu'il vous laissait le soin de décerner;

et, quand la mort vous l'a enlevé, vous avez appris qu'il avait eu l'attention d'assurer par son testament la perpétuité de cette fondation généreuse, en consignant, dans cet acte de dernière volonté, l'expression de sa vive et affectueuse sympathie pour la prospérité et la durée de votre Société.

Rien de ce qui pouvait tendre à l'amélioration morale et matérielle de ce pays ne le trouvait froid et indifférent ; il y vouait au contraire toutes ses prédilections. C'est ainsi, qu'il y a dix-huit mois, il avait embrassé avec enthousiasme la pensée de créer au chef-lieu de notre département une Société centrale d'agriculture, et qu'il avait coopéré à l'œuvre de sa fondation. Et lorsque cette association l'eut appelé à l'honneur de présider ses travaux, aucune fatigue ne lui avait coûté pour s'acquitter consciencieusement de tous les détails de cette pénible fonction.

Au mois de juin dernier, quand vous eûtes la pensée d'une excursion archéologique à Avallon et à Vézelay, il voulut, malgré son grand âge, marcher à votre tête et présider la session de deux jours qui devait, selon votre désir, ranimer dans cet arrondissement l'émulation littéraire. Et nous applaudîmes tous alors au toast qui lui fut porté dans notre banquet confraternel, et qui reproduisait si bien l'intelligence active et l'ardeur généreuse de cette verte vieillesse ! « Au vétéran de la science et de l'art, toujours jeune d'esprit et de cœur » !

Nous ne nous doutions guère alors que c'était pour la dernière fois que nous le voyions présider à nos travaux. Deux mois après, la mort l'enlevait à notre affectueuse vénération. Ce fut alors un grand deuil pour le département tout entier ; et si, de son vivant, il avait pu se plaindre, dans certaines circonstances, de n'être pas suffisamment apprécié et récompensé, il reçut alors de la douleur universelle une grande et légitime réparation. C'est là un des bienfaits de la mort ; elle élève à la place qui leur est due

les hommes qui, de leur vivant, n'ont pas trouvé une justice suffisante. Le Préfet du département, en ouvrant la session du Conseil Général, se fit l'interprète de l'affliction publique, et cette assemblée, informée que les restes de notre vénérable Président allaient traverser Auxerre pour se rendre au château des Barres, prit une délibération pour réclamer la faveur de lui rendre à son passage les honneurs funèbres. Elle alla, précédée du Préfet et du Maire d'Auxerre et suivie de toute la population de cette ville, attendre à la gare le corps de ce collègue si regretté, et lui fit cortége jusqu'à l'église de Saint-Pierre, pour y jeter l'eau bénite sur son cercueil et lui dire un dernier adieu.

Les populations des communes rurales qui avoisinaient sa résidence, ne montrèrent pas moins d'empressement à témoigner la douleur que sa perte leur inspirait. Elles honoraient et chérissaient profondément en lui la bienveillance la plus affectueuse, l'obligeance la plus dévouée, la charité la plus active, unies à la plus ferme raison. En décembre 1851, lorsque les habitants de cette contrée avaient cédé à de tristes instigations de soulèvement et d'émeute, aucun habitant de sa commune n'avait pris part à ces désordres, et aucune bande du dehors n'avait osé s'y présenter, constatant ainsi l'ascendant que conserve toujours sur les masses un homme bienfaisant et ferme, qui, en se montrant leur ami et leur soutien dans les temps de calme, acquiert le droit de leur faire entendre, dans les périodes d'effervescence, le langage sévère du bon sens, du devoir et de la vérité. Un de ses voisins, M. Favre, a raconté, dans une lettre adressée au journal *la Constitution* du premier décembre, qu'avertie que ses restes devaient arriver pendant la nuit aux Barres, une foule immense, venue de tous les villages d'alentour, se trouvait réunie, dès neuf heures du soir, dans le bourg d'Etais, distant de quatre kilomètres du château, et que le cor-

tége funèbre devait traverser. Elle y attendit pendant cinq heures, toujours aussi nombreuse et aussi imposante dans sa manifestation, pour suivre, avec des torches et des flambeaux et dans un pieux recueillement, ces restes vénérés jusqu'à leur dernière demeure. Le lendemain, la foule n'était pas moins compacte à la cérémonie des obsèques. L'église de la paroisse se trouva trop petite pour la contenir, et ses flots pressés en encombraient tous les abords.

Terminons en citant textuellement l'appréciation si juste et si vraie, que l'on trouvait dans cette lettre, sur le caractère privé de notre cher et regretté président :

« Ce qu'on ne connaît pas assez, ce qu'on ne peut exalter par « trop de louanges, c'est cette aménité de caractère, cette affa- « bilité bienveillante, cette générosité sans bornes qui distin- « guaient l'homme privé et le rendaient accessible à tous. Pa- « tient à entendre toutes les doléances et les sollicitations, « empressé à donner d'utiles avis et à intervenir comme pacifi- « cateur dans les débats entre voisins; attrayant, persuasif dans « sa conversation pleine de variété, de finesse, de vues élevées « et de sûres appréciations; ingénieux dans ses mille moyens « de procurer du travail aux classes nécessiteuses; toujours prêt « à user de son crédit ou à épuiser sa bourse pour le soulage- » ment de quelque infortune, c'est avant tout par ces qualités « que M. le baron Chaillou des Barres s'était concilié l'estime « et l'affection des populations voisines de son château.

« On le vénérait, parce qu'on connaissait son désintéresse- « ment et qu'on savait qu'il faisait un noble emploi de sa for- « tune, dont profitaient souvent les communes d'alentour. Aussi, « rien de plus émouvant que cet immense concours d'hommes, « de femmes et d'enfants de toutes les conditions, venus de « toutes parts honorer les funérailles de l'homme de bien e « mêler leur deuil à celui de sa famille. » A CHALLE.

# SOCIÉTÉ

DES

# SCIENCES HISTORIQUES ET NATURELLES

DE L'YONNE.

---

## SÉANCE DU 4 OCTOBRE 1857.

---

PRÉSIDENCE DE M. DÉY, VICE-PRÉSIDENT.

M. le Président présente à la Société divers ouvrages offerts par leurs auteurs :

1° Notice sur la carte géologique de l'arrondissement de Châtillon-sur-Seine, par M. Baudouin ;

2° Notice historique sur les cloches, par M. l'abbé Corblet ;

3° De la médication arsenicale, par le docteur Charles Frémy, médecin des hôpitaux civils de Paris ;

4° Catalogue des Echinides fossiles des Pyrénées, par MM. Leymerie et Cotteau ;

5° De quelques oursins du département de la Sarthe, par M. Cotteau ;

6° Notice sur M. Leys, de Sens, son médailler et la pièce unique de Titus, JVDAEA NAVALIS, par M. Edmond Challe ;

7° Notice sur M. Gustave Dubois, par M. Daudun ;

8° Bulletin de la Société des Antiquaires de France, 1857 ;

9° Journal d'Agriculture de la Côte-d'Or, 19e vol., 3e série, tome 1er ;

10° Notice sur le vicomte de Jessaint, par M. Sellier, président de la Société d'Agriculture et des Sciences de la Marne ;

11° De la contrefaçon dans les états du Zolwerein, par le même;

12° Notice historique sur la compagnie des Archers de Chalons-sur-Marne, par le même ;

13° Mémoire de la Commission historique du Cher ;

14° Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie ;

15° Recueil des actes de l'Académie de Bordeaux, 18e année, 1856, 3e trimestre ;

16° Bulletin historique des Antiquaires de la Morinie, 21e et 22e livraisons ;

17° Annales de l'Académie de Mâcon, tomes 2 et 3 ;

18° Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 2e trimestre 1857.

M. Cottat, clerc de notaire, a fait don de dix-huit oiseaux empaillés, parmi lesquels se trouvent des sujets assez rares.

M. Robineau, notaire à Charbuy, a donné une bondrée empaillée.

M. Cauchois, horloger à Seignelay, envoie trois monnaies romaines : 1° un denier d'argent d'Auguste, portant au revers OB CIVES SERVATOS ; 2° un grand bronze de Lucille ; 3° un denier de billon de Philippe II.

M. Coeffet adresse l'empreinte en cire d'un sceau du XIIIe siècle qui représente la vierge tenant l'enfant Jésus, au pied de laquelle est agenouillé un personnage. Ce sceau porte en légende : S. FRATRIS IOHANNIS.

M. Gautard a donné un sceau du siècle dernier, à 3 faces.

On procède ensuite aux élections. Sont nommés membres correspondants :

M. Charles Frémy, docteur en médecine, médecin des hôpitaux civils de Paris, présenté par MM. Sallé, Quantin et Duché ;

M. Sellier, président de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts, de Châlons-sur-Marne, présenté par MM. A. Challe, Déy et Quantin.

Il est ensuite présenté deux membres titulaires, un membre libre et un membre correspondant.

M. le Président, alors, s'exprime ainsi : Vous avez appris, Messieurs, avec douleur, pendant votre dernière séance, la mort de M. le baron Chaillou des Barres, notre honorable président. Le lendemain, vous vous êtes réunis avec empressement au Conseil Général du département et à la Société centrale d'agriculture, pour rendre les derniers devoirs à ses restes mortels. M. le baron Chaillou des Barres, après s'être associé à toutes les entreprises littéraires, scientifiques et artistiques, voulut leur être utile encore après sa mort.

Voici, en ce qui concerne notre Société, l'expression de ses dernières volontés.

« J'ai été l'un des fondateurs de la Société des Sciences historiques de l'Yonne. A ce titre déjà je lui porte un véritable intérêt. Mais j'ai encore d'autres motifs de souhaiter la durée et le succès de cette utile association, au sein de laquelle plusieurs hommes, naguère peu connus, ont révélé des talents singulièrement remarquables. Ma vive sympathie pour la Société m'a déterminé à lui donner, chaque année, depuis 1851, une somme de deux cents francs, afin de lui permettre de distribuer tous les deux ans un prix de 400 francs au meilleur mémoire qui lui serait soumis sur l'une des branches de la statistique de l'Yonne. J'ai le désir que ce don soit continué et se perpétue après moi. Ce sera un faible, mais très-sincère témoignage de ma grati-

tude, de mon affection pour d'excellents et dignes confrères qui n'ont cessé de m'honorer du titre de président, et qui me l'accordaient avec une unanimité bien précieuse, au moment même où de tristes aberrations politiques me privaient temporairement de la majorité d'autres suffrages, conquis par un dévouement toujours actif et désintéressé.

« Dans les cinq ans qui suivront mon décès, une rente de 200 fr. sur l'État en trois pour cent, sera achetée au nom de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, et jusqu'à ce qu'elle ait été acquise, il sera versé chaque année, au mois de juin, 200 fr. entre les mains du trésorier de la Compagnie. J'espère que la Société, qui n'a pas encore été autorisée à recevoir des legs, verra dans un avenir prochain sa position complètement régularisée sous ce rapport. Si le souhait que je forme n'était pas réalisé au jour de mon décès, j'ai du moins la certitude que mon legs déciderait le gouvernement à déclarer la Société établissement d'utilité publique, car il ne voudrait pas la priver du droit de profiter des avantages qui résulteront pour elle de mes dispositions testamentaires.

« Si au moment où je cesserai de vivre, toutes les questions embrassant la statistique de l'Yonne ne se trouvaient pas résolues, épuisées, le prix de 400 fr. bis-annuel continuerait à être donné à l'auteur du meilleur mémoire sur la statistique de notre département, et en satisfaisant aux prescriptions du programme arrêté par la Société dans la forme et de la manière usitée jusqu'à ce jour.

« Mais, me plaçant par la pensée dans un avenir plus éloigné, et ne voulant point imposer des exigences dont l'utilité et l'opportunité peuvent varier avec le temps, je me bornerai à mettre au legs que j'institue au profit de la Société, des conditions qui n'entraveront pas sa liberté d'action, en ce qui touche le choix

des questions, objet du prix bis-annuel. Si donc la Compagnie reconnait que les travaux sur la statistique ne doivent pas être exclusivement récompensés, je la laisse maîtresse de faire porter le concours sur d'autres matières. Seulement, mon intention formelle est alors que les programmes qu'elle adoptera ne s'écartent point du cercle qu'a tracé son double titre ; que, par exemple, les questions proposées se rattachent plus particulièrement à l'histoire du pays, en provoquant des recherches, des études propres à mettre en lumière des faits puisés dans nos annales locales. Toujours les sujets choisis devront avoir un caractère sérieux qui témoignera de l'utilité de la Société et de la volonté de perpétuer l'esprit et la pensée dont ses fondateurs furent animés. »

Mais, Messieurs, la loi ne nous permet pas d'accepter maintenant les bienfaits de notre vénérable président, il faut qu'au préalable notre Société ait une existence légale, qu'elle soit reconnue par le gouvernement établissement d'utilité publique. Je ne doute pas que cette faveur, justifiée du reste par les services que vous avez rendus à la science, ne vous soit accordée. En conséquence, j'ai l'honneur de vous soumettre le projet de délibération suivant :

Attendu que la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne a été fondée au mois de janvier 1847, dans le but de rechercher, étudier et réunir en collection, d'une part, les manuscrits, livres, chartes, plans, gravures, médailles et antiquités de toute nature pouvant servir à l'histoire civile, religieuse, politique et artistique du département ; d'autre part, les êtres organisés vivants ou fossiles, et les matières et substances inorganiques pouvant servir à l'histoire naturelle du département, et de publier un bulletin destiné à rendre compte de ses travaux, à

encourager et à répandre le goût des sciences faisant l'objet de son programme;

Attendu que depuis cette époque, cette Société a publié; 1° douze volumes de mémoires, dont il ne lui appartient pas de juger le mérite, mais qui lui ont valu l'estime et la considération des Sociétés savantes de la France et de l'étranger;

2° Sous le titre de *Bibliothèque historique de l'Yonne* un volume et demi in-4° de légendes, chroniques et documents divers relatifs à l'histoire du département;

3° Enfin, sous le titre de *Cartulaire général du département de l'Yonne*, un premier volume in-4° de documents authentiques se rattachant à l'histoire locale;

Attendu, qu'indépendamment de ces travaux la Société a créé un musée d'antiquités gallo-romaines et du moyen âge, qu'elle a réuni une assez belle collection de médailles, qu'elle a fondé un musée d'histoire naturelle, et rétabli le jardin des plantes de l'ancienne école Centrale du département de l'Yonne;

Attendu, qu'en outre elle a colligé déjà 48 volumes de brochures, portraits et dessins ayant trait à l'histoire du département de l'Yonne;

Attendu que pendant les temps d'agitation qu'elle a traversés, la Société s'est constamment maintenue dans la sphère élevée et tranquille de la science, en restant complètement en dehors de la politique;

Attendu que le docteur Robineau-Desvoidy a légué à la Société, dont il était membre, une bibliothèque et des collections scientifiques d'une grande valeur, dont les héritiers peuvent refuser la délivrance en se fondant sur l'état d'incapacité légale de la Société;

Attendu que M. le baron Chaillou des Barres, son président, lui a également légué une rente perpétuelle de 200 fr. à inscrire

au grand-livre de la dette publique, et qu'elle ne peut obtenir la délivrance de ce legs, parce que n'étant pas reconnue établissement d'utilité publique, elle ne peut posséder légalement;

Attendu que le but et les antécédents de la Société des siences historiques et naturelles de l'Yonne la recommandent à la bienveillance du gouvernement qui, plusieurs fois, l'a honorée et encouragée par d'utiles subventions.

La Société charge son bureau de faire toutes les démarches et diligences nécessaires propres à obtenir l'autorisation qu'elle sollicite.

Après discussion, le projet de M. Déy est adopté par la Société.

M. le Président annonce que M. le baron du Havelt a fait hommage à la Société d'un buste en bronze de son vénérable et regretté beau-père, ainsi que d'un buste antique en marbre, d'Apollon, qui appartenait à M. le baron Chaillou des Barres.

La Société charge son président d'exprimer à M. le baron du Havelt l'expression de sa gratitude et de ses remerciements. A cette occasion, M. Déy rappelle que M. le baron Chaillou des Barres avait créé plusieurs prix de statistique, que celui qui devait être décerné en 1857, ne l'a pas été faute de mémoires; et que le programme ne contient pas de prix pour 1858. Il pense que pour honorer la mémoire du bienfaiteur de la Société, on pourrait fonder un prix de statistique pour l'année prochaine. Ce prix, qui serait donné lors de la tenue du Congrès scientifique de France à Auxerre, acquerrait par cette circonstance une plus grande valeur. En conséquence, il propose de mettre au concours la statistique des usines et établissements industriels du département de l'Yonne.

Après discussion, cette proposition est renvoyée à l'examen d'une commission composée de MM. Bretagne, Motheré et Lebeuf.

La Société décide ensuite que l'élection du président aura lieu à la séance de novembre et que des lettres spéciales de convocation seront envoyées au moins dix jours avant la réunion.

M. E. Amé soumet à la Société divers dessins fort remarquables de l'église de Chablis, destinés à une monographie de ce monument, et propose l'insertion dans le Bulletin de son travail, qui serait accompagné de ces dessins gravés sur cuivre.

Cette proposition est renvoyée au bureau d'administration.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

---

## *SEANCE DU* 5 *NOVEMBRE* 1857.

### PRÉSIDENCE DE M. QUANTIN, VICE-PRÉSIDENT.

M. le Président dépose sur le bureau les ouvrages suivants offerts à la Société :

1° Correspondance de Charles IX et de Catherine de Médicis avec Gaspard de Tavannes, au sujet de MM. de Maligny, par M. Léon de Bastard ;

2° Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, 2e trimestre 1857, n° 2 ;

3° Lettre géologique adressée à l'Académie des Sciences, par M. Guiet, juge de paix (Sarthe).

M. Cottat a fait don à la Société d'un écureuil et d'une vingtaine d'oiseaux empaillés. — M. Paul Bert a déposé sur le bureau divers animaux et oiseaux destinés à la collection zoologique.

M. le baron du Havelt offre à la Société un portrait lithographié de M. le baron Chaillou des Barres, de si regrettable mémoire. La Société décide que ce portrait sera placé dans la salle de ses séances.

Il est ensuite procédé aux élections.

Le scrutin pour l'élection du Président est ouvert et ne sera dépouillé qu'à la fin de la séance.

Sont nommés membres titulaires :

M. Dorlhac, directeur de l'Ecole normale à Auxerre, présenté par MM. Challe père, Lescuyer et Quantin ;

M. le baron du Havelt, présenté par MM. Quantin et Challe père.

Le titre de membre correspondant est conféré à M. Dantin (d'Auxerre), capitaine au corps impérial d'Etat-Major, à Auch, sur la présentation faite par MM. Quantin, Déy et Bélin.

M. Guérin, instituteur à Serrigny, présenté par MM. Ravin, Prot et Déy, est nommé membre libre.

M. le Président annonce la présentation d'un membre titulaire et d'un membre libre.

M. Léon de Bastard donne communication de cinq lettres inédites de l'abbé Lebeuf, adressées au doyen Fénel, au père Chamillart, à Dom Martenne, et au père Souciet, et d'une lettre du père Laire. Ces lettres autographes sont généreusement offertes à la Société par notre savant confrère. M. le Président remercie M. de Bastard de ce don précieux pour la Compagnie à tant de titres. Une de ces lettres contient la description et même un croquis de la fameuse inscription qui se voyait au siècle dernier dans les murs romains d'Auxerre :

AVG. SACRVM. DEAE
ICAVNI
T. TETRICIVS. AFRICAN.
D. S. D. D.

Cette inscription, que, le premier, Lebeuf a fait connaître, révèle l'existence et le nom de la déesse topique de nos contrées. Jusqu'à présent les recherches faites pour retrouver cette inscription sont restées sans résultats. Mais la lettre de Lebeuf donne des indications nouvelles et précises sur la partie du mur romain où elle se trouvait, et on peut espérer qu'on redécouvrira l'autel et les fragments de la statue dédiés à la déesse *Yonne*.

M. Camille Dormois informe la Société qu'il a été découvert, sur les confins du département de l'Yonne, dans la commune du Molesmes (Aube), qui jadis faisait partie du Tonnerrois, un vase contenant environ un millier de pièces d'or françaises et étrangères, des xv^e et xvi^e siècles. Presque toutes ces monnaies étaient communes. Cependant on a remarqué dans ce trésor des Moutons ou Aignels de Jean 1^er, des Royaux de Charles V et des Angelots de Henri VI, roi d'Angleterre, frappés en France.

On procède ensuite au dépouillement du scrutin. Le nombre des votants était de 30. M. Challe père, ayant obtenu 28 voix, est nommé président.

M. Quantin invite aussitôt M. Challe à prendre possession du fauteuil.

Le nouveau Président adresse à la Compagnie quelques paroles de remerciements, et demande la permission de rendre compte du congrès scientifique qui s'est tenu à Grenoble, au mois de septembre dernier, et auquel il a assisté.

A ce sujet, M. Challe rappelle que l'année prochaine le congrès scientifique doit tenir à Auxerre sa 25^e session, et il espère que la Société voudra bien prêter son concours aux personnes chargées de l'organiser.

Un arrêté de M. de Caumont, fondateur des congrès scientifiques, a désigné pour secrétaire général M. Challe père, qui

s'est adjoint MM. Quantin, Cotteau et Lepère. Déjà les secrétaires généraux se sont mis en relation avec les Sociétés scientifiques et les Sociétés d'Agriculture du département. Il s'agit maintenant de choisir des commissions chargées d'assister les secrétaires généraux dans la rédaction du programme des questions qui seront discutées pendant la session du congrès.

La Société, se rendant aux vœux du Président, désigne les membres des diverses commissions.

A 4 heures la séance est levée.

---

## *SÉANCE DU DIMANCHE 6 DÉCEMBRE.*

### PRÉSIDENCE DE M. A. CHALLE, PRÉSIDENT.

Il est fait hommage à la Société des ouvrages suivants :

1° Annales de la Société d'émulation du département des Vosges, tom. IX, 11e cahier, 1856 ;

2° Mémoire de la Société des Antiquaires de la Morinie; 6e année, 22 et 24e livraisons, 1857 ;

3° Échinides du département de la Sarthe, par MM. Cotteau et Triger, 1re livraison.

4° Mémoire de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Châlons-sur-Saône, tom. III, 1857 ;

5° Mémoire de la Société de Dunkerque.

M. le Président informe la Société que le buste en marbre d'Apollon, donné par M. le baron du Havelt, est placé dans une des salles du Musée, et se rend l'interprète de la Société en remerciant de sa munificence le généreux donateur qui assiste à la séance.

M. Accolet fait don d'un moyen-bronze de l'empereur Adrien, et d'une statuette en terre cuite de Vénus Anadyomène. Ces ob-

jets ont été trouvés au faubourg Saint-Amatre, dans le jardin où l'année dernière la Société a fait opérer des fouilles.

M. le Président annonce la présentation de deux membres titulaires.

Il est ensuite procédé aux élections.

M. l'abbé Quignard, présenté par MM. l'abbé Carré et Lepère, est nommé membre titulaire.

Le titre de membre libre est conféré à M. Robin, maître-adjoint à l'École normale, sur la présentation de MM. Quantin, Déy et Challe.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le recteur de l'Académie de Dijon, qui, au nom de M. le ministre de l'instruction publique, sollicite le concours de la Société pour l'exécution d'un travail d'ensemble sur la topographie de la Gaule jusqu'au v^e siècle, travail dont S. M. l'Empereur a conçu la première pensée. La Société décide que la lettre de M. le Ministre sera renvoyée à une Commission qui sera nommée dans la prochaine séance.

M. Quantin donne lecture de quelques fragments des mémoires de M. Claude Haton, curé de Mériot-les-Provins, au xvi^e siècle, relatifs aux guerres civiles de ce temps. Il y est fréquemment question de nombreuses localités de notre département, et entre autres de Sens, Auxerre et Vézelay. Ces mémoires font partie de la collection des documents inédits sur l'histoire de France, publiés par le gouvernement.

M. Challe, président, lit une notice biographique sur M. le baron Chaillou des Barres.

L'un des sociétaires donne lecture de la notice de M. le vicomte de Tryon Montalembert sur Robert de Foul, sieur de Vassy, conseiller du roi au bailliage et prévôté d'Avallon.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

---

# AVALLON AU VIe SIÈCLE

ET

## SAINT GERMAIN, ÉVÊQUE DE PARIS.

---

L'histoire d'une cité se forme ordinairement de l'histoire des hommes qu'elle voit naître ou qu'elle abrite dans son sein. Elle se pare de leur gloire, s'embellit de leurs triomphes et se fait une auréole de leur célébrité. Plus une cité est fertile en hommes illustres, plus son histoire a de splendeur et d'éclat.

Or, en remontant bien haut les annales de la France, un temps se rencontre où chaque ville mettait dans la présence d'un saint au milieu d'elle son plus beau titre à la gloire.

Si la ville d'Avallon ne peut pas se glorifier d'avoir donné naissance à saint Germain, évêque de Paris, elle peut du moins revendiquer, à juste titre, l'honneur de l'avoir possédé dans son école et, pour ainsi dire, initié à toutes les vertus dont plus tard il arma l'Eglise.

Au VIe siècle, Avallon brille surtout par son école et son école par Germain.

Germain étudiant à Avallon ; Germain fait évêque, opérant à Avallon de touchants miracles ; voilà, ce me semble, une des belles pages de l'histoire de cette ville ; et, à tous les siècles, un tableau plein d'intérêt pour ses habitants.

Serai-je assez heureux pour le peindre avec la délicatesse, le coloris et la fraîcheur qu'il comporte? je le désire.

Mais, comme tout tableau exige un cadre, c'est ce cadre que je vais tracer tout d'abord. Ici, seulement, je n'ai pas la liberté du choix ; mon sujet m'impose, d'un côté la physionomie d'Avallon, de l'autre, l'état des lettres à cette époque.

## § 1er. *Physionomie d'Avallon.*

Si la physionomie d'Avallon était bien différente au VIe siècle de ce qu'elle est aujourd'hui, elle ne l'était pas moins de ce qu'elle avait été pendant la période romaine. Il suffit d'un rapprochement pour s'en convaincre.

D'origine celtique et la seconde de l'Auxois, la ville d'Avallon est très-ancienne ; on dit même qu'elle posséda une école druidique assez célèbre.

Peuplée par les Mandubiens lorsque César vint en Gaule, il est hors de doute qu'elle fournit son contingent à la grande armée de l'indépendance gauloise.

Pendant l'époque gallo-romaine qui se prolongea jusque vers le milieu du Ve siècle, Avallon, malgré le voisinage de cités fameuses, Autun, Dijon, Auxerre, ne cessa pas de conserver de l'importance. L'empereur Antonin s'y arrêta dans le voyage qu'il fit à travers les Gaules, et le nom d'*Aballo* gravé sur la carte de Peutinger serait une preuve suffisante de son rôle militaire, quand l'emplacement encore visible d'un *castrum* ne viendrait ôter toute incertitude à cet égard.

A en croire l'historien de la Bourgogne, Courtépée, les Romains embellirent Avallon de plusieurs monuments totalement disparus. Afin d'y détruire plus sûrement et plus vite l'esprit de nationalité, ils substituèrent aux anciennes institutions religieuses et civiles une organisation toute romaine. Et puis comme partout et toujours la foule se laissait prendre avec du pain et des jeux ; ils édifièrent au sein d'Avallon *pour l'agrément et*

*la commodité du peuple*, des portiques, un théâtre et des bains.

Serait-ce abuser de l'induction, de faire, à l'aide de ces souvenirs recueillis par l'histoire, sortir l'Avallon romain des débris qui le recouvrent? de l'arracher à ses ruines et de lui rendre pour un instant, l'attitude, l'air, la vie de cette époque?

Il me semble le voir; les maisons des particuliers sont petites, les chambres sont sans jour et sur une cour à moitié couverte; à l'intérieur, rien qui révèle l'étude, le recueillement, la vie de famille. N'en soyez pas surpris. Avant d'être époux et père, le gallo-romain d'Avallon est citoyen; la vie privée n'est rien pour lui, la vie publique est tout.

Aussi, voyez le Forum! comme il est vaste! et quelles superbes statues l'environnent! A gauche se dresse la tribune où des orateurs, formés à l'école d'Autun, viennent se faire applaudir; à droite, et vis-à-vis, s'élève avec ses colonnes et ses galeries le temple d'Apollon, l'orgueil et la magnificence de la ville. Hâtez-vous pourtant de l'admirer. Déjà, j'entends la voix de l'évêque de Tours qui commande de jeter bas son idole et de bâtir à la place un autel au crucifié.

Mais, suivons la foule et descendons avec elle la colline qui baigne ses pieds dans les eaux du Cousin. C'est pour la ville, jour de plaisir et de fêtes; elle va au théâtre, elle y va battre des mains aux luttes sanglantes des gladiateurs ou bien crier comme à Rome: les chrétiens aux bêtes!

Grâce à l'intrépide courage des disciples de saint Andoche, Avallon possède, en effet, de nombreux chrétiens. Pourtant ils y sont bien maltraités, et aux jours de persécution ils voient s'acharner à leur perte les adorateurs de Jupiter et ceux de Teutatès! Mais Dieu les soutient et les anime, et la mort d'Andoche est pour eux une ambition plutôt qu'une frayeur.

Ne les imitons pas, toutefois, lorsqu'ils laissent aux païens leur théâtre ; pénétrons-y avec la foule.

L'acteur aimé est en scène et le peuple dans l'ivresse, quand tout-à-coup un cri lointain, un cri aux sons rauques et sauvages vient couvrir les applaudissements. Romains et Gaulois l'entendent : ils tremblent, s'agitent, se sauvent, emmenant à la hâte leurs enfants et leur femmes, ils s'enfoncent dans les profondes forêts du Morvand. Aujourd'hui, ils fuient devant les Burgondes, ils fuiront demain devant les Huns. Heureux, si dans leur course, ils ne sont pas atteints par la flèche du barbare plus rapide encore que son coursier, ou si la flamme de l'incendie ne les dévore pas avec leurs trésors et leur ville !

Le siècle des invasions, funeste pour toute la Gaule, fut désastreux pour Avallon. Deux fois le flot des barbares passa furieux et dévastateur sur ses débris fumants.

Enfin le torrent s'est apaisé, nous sommes au VIe siècle.

Que l'aspect d'Avallon est changé ! au dehors, on ne voit que solitudes désolées, des terres incultes, des fermes abandonnées, des gorges pleines de silence et de ténèbres. Plus de riches métairies, plus de pittoresques villas, plus de routes larges et commodes. Partout les barbares ont imprimé la marque de leur passage. Les chemins sont brisés ou interrompus par des précipices ; les montagnes sont devenues un repaire d'assassins et de bêtes féroces.

La ville surtout porte les traces de ces sauvages conquérants. Ses monuments jonchent le sol ; leurs débris embarrassent les rues et l'œil attristé ne découvre que des ruines qu'on s'empresse de relever.

Du reste, la cité d'Avallon n'est plus romaine, elle est Burgonde. En changeant de maîtres elle a changé d'air, de mœurs, d'habitudes. Le Gallo-Romain épargné par la conquête ne s'in-

quiète plus si les plis de sa toge retombent avec grâce. A chaque pas il se croise avec le Burgonde haut de sept pieds, avec le Goth à l'œil farouche, avec le Frank qui examine tout et rêve de tout conquérir. La tristesse et la menace sont sur tous les visages.

Vers un seul point j'aperçois du mouvement et de la gaieté; j'entends des jeux et des rires bruyants. Ce sont les jeux et les cris de la nombreuse jeunesse qui fréquente l'école d'Avallon. Encore quelques années, et Germain en viendra partager les innocents ébats. Mais avant de l'y contempler, jetons un léger coup d'œil sur l'état des lettres au VI[e] siècle; l'école d'Avallon et son histoire nous y obligent.

## § 2. *Etat des Lettres.*

Les Lettres ont leur destinée comme les livres. A des jours pleins de gloire on voit souvent succéder pour elles des jours d'abandon et d'obscurité. Leur éclat du siècle d'Auguste avait pâli dès ses successeurs; l'apparition des Barbares devait l'effacer complètement.

A peine les nations du nord eurent-elles mis le pied sur le sol de l'Empire, que la décadence déjà trop sensible fit d'effrayants progrès. En pouvait-il être autrement? Les mœurs de la nation dominante finissent toujours par prévaloir, et les études languissent et meurent quand l'intérêt et l'honneur cessent de les soutenir.

Or, les plus pacifiques des Barbares passaient le jour à fourbir leurs armes, à chasser, à s'enivrer. Les autres ne faisaient que machiner des ruses pour exproprier leurs voisins, ou courir les grands chemins pour attaquer à coups de lance ceux dont ils voulaient se venger. Contre des mœurs si violentes, contre ce fond d'habitudes sauvages et des caractères si indiscipli-

nables, que pouvaient, je vous le demande, la politesse des mœurs, le culte des lettres et des arts?

Aussi, dès la fin du ve siècle, l'éloquence et la poésie deviennent méconnaissables : la grammaire et la rhétorique sont négligées, et à la place des sérieuses occupations de l'étude, on ne voit plus que de ridicules amusements, quelques fades et puérils jeux de l'esprit.

Au vie siècle, le mal est au comble. Il eut été sans remède, si l'épiscopat, justement préoccupé des périls que l'Eglise et la religion rencontraient dans l'ignorance, ne se fut empressé d'élever des écoles, à côté des églises épiscopales, dans les monastères, dans les villes et jusque dans les campagnes. L'amour de l'étude allait y trouver un abri, les intelligences un aliment, les lumières un foyer d'où plus tard elles jailliraient avec splendeur.

Avallon dut-il à un évêque d'Autun l'école que nous lui voyons à cette époque, comme Mouson, au diocèse de Reims, dut la sienne à saint Remi? On ne peut, sur ce point, que bâtir des hypothèses et former des conjectures. Ce qui est tout-à-fait hors de doute, c'est que, vers l'an 500, cette ville possédait une école renommée et que saint Germain la fréquenta de 510 à 520.

### § 3. *Saint Germain à l'École d'Avallon.*

En effet, en 496, l'année même où le roi des Franks, Clovis, gagnait la bataille de Tolbiac et courbait la tête, à Reims, sous l'eau du baptême, dans l'une des riches métairies de l'Autunois dont les Burgondes n'avaient pas dépouillé leurs possesseurs, Eusébie, la noble épouse du gaulois Eleuthère, devenait mère pour la seconde fois. Le nouveau-né fut accueilli sans fête, et nulle réjouissance n'entoura son berceau. Que dis-je? sa nais-

sance même était un prodige après les coupables efforts qu'avait faits sa mère pour lui ôter la vie dans son sein. Dieu veillait sur lui, heureusement! il rendit vaines les tentatives d'Eusébie, puis, à son baptême, comme si l'on eut compris le besoin d'assurer la protection du ciel à un enfant que la terre voyait sans amour, on l'appela Germain.

Parmi les noms vénérés dans la Gaule, le nom de Germain venait en première ligne à côté de celui de saint Martin de Tours. Un demi-siècle au plus s'était pourtant écoulé depuis la mort du grand évêque d'Auxerre, et partout déjà où il y avait une misère à guérir, une larme à sécher, une protection à obtenir, un miracle à solliciter, on s'adressait à Germain, l'ami de Dieu pendant sa vie, au ciel, le puissant protecteur des infortunés.

Cependant le fils d'Eusébie grandissait et avec lui les préoccupations de ses parents qui avaient fini par l'aimer. Germain annonçait une intelligence précoce, mais à quoi bon, dans un temps où ce qui d'ordinaire légitime l'espérance et l'orgueil d'une famille, devenait une juste cause d'inquiétude.

A l'entrée du VI^e siècle, la Gaule n'était déjà plus romaine, elle n'était pas encore Franke. Une paix s'était bien établie vers 502, mais c'était une paix incomplète, agitée, pleine d'orages. La violence et la convoitise étaient dans tous les esprits, le défi et la menace dans toutes les bouches. Si les troupes envoyées au secours du faible roi des Visigoths par Théodoric, maintenaient les Franks en repos, leur repos était celui du lion qui l'utilise à aiguiser ses ongles, et à préparer ses forces pour le carnage du lendemain. Clovis avait jeté sur la Gaule le regard que jette l'aigle sur sa proie; d'un coup d'œil il avait compris qu'elle serait à lui et à ses vaillants hommes d'armes.

Ce n'était pas le roi des Burgondes, le fratricide Gondebaud

qui pouvait, malgré sa remarquable intelligence, empêcher le le roi frank de réaliser ses projets. Gondebaud avait eu trop à se plaindre de la fortune et des siens pour n'en pas suspecter la fidélité. Du reste, ses sujets ne l'aimaient pas et il le savait bien. Arien opiniâtre, il avait mille fois trompé les évêques par la promesse de sa conversion ; et, si par vertu les évêques n'entreprenaient rien contre lui, Gondebaud n'ignorait pas que leurs vœux étaient pour ses rudes voisins du nord.

Sujet du roi Burgonde, le père de Germain, Eleuthère, ne voyait pas sans frayeur les sinistres dispositions des esprits. Sa métairie était éloignée de quelques lieues seulement de la frontière franke; on l'en pouvait déposséder au premier jour. Que deviendrait-il alors? que deviendrait sa famille? Chrétien zélé, il mit en Dieu sa confiance et eut assez de courage pour se séparer de son fils aussitôt qu'il le vit en âge d'étudier. Il fit choix, pour lui, de l'école d'Avallon où il l'envoya avec son neveu Stratidius.

Qu'était-ce donc que cette école, et qu'y enseignait-on? Messieurs, il est à regretter que le biographe de Germain ne nous ait rien raconté du genre d'études auxquelles le saint enfant dut se livrer, des progrès qu'il fit, des exemples qu'il reçut et de ceux qu'il donna. Plutarque n'eut pas manqué de citer le nom de ses maîtres, de noter ses premiers goûts, de signaler ses inclinations, de pressentir dans l'écolier l'évêque et le saint; et ces détails eussent été pour notre école d'un intérêt et d'un prix incomparables. Malheureusement, le temps des biographes intelligents était déjà loin quand écrivait Fortunat. Homme d'imagination et de poésie, il sacrifia au goût de son siècle, et son siècle voulait être étonné plutôt qu'édifié, se distraire au récit de faits miraculeux plutôt qu'imiter les austérités et les vertus des saints.

Malgré cette lacune de biographie, il ne me semble pourtant pas impossible de déterminer d'une manière positive quel était l'objet des études dans l'école d'Avallon. L'histoire qui dit trop peu de chose de cette école lui applique un mot précieux pour la réponse que je cherche; c'est celui-ci: Elle était dirigée par un prêtre.

Or, pour qui connaît le vi[e] siècle et ses écoles, ce mot tranche la difficulté. Il autorise à résolument conclure que l'enseignement d'Avallon était celui des écoles cathédrales. La question se simplifie, vous le voyez. Il n'y a plus pour la résoudre qu'à se demander quel était cet enseignement. — La théologie, Messieurs, rien que la théologie. Pourquoi? cela se comprend, on voulait former les clercs à convertir d'abord, puis à gouverner les âmes. Hé bien! quelle science est plus propre à atteindre ce but que la science théologique?

L'histoire, il est vrai, nous montre la grammaire, la rhétorique et d'autres sciences, professées dans les écoles civiles, également enseignées dans les écoles ecclésiastiques. Qu'on ne s'y trompe pas; elles n'y sont enseignées que dans leurs rapports avec la théologie. Tout ce qui s'éloigne de la science de Dieu et du gouvernement des âmes est proscrit.

Cette opinion, Messieurs, ne m'appartient pas; elle est de M. Guizot, qui précisément, au sujet de l'époque et des écoles qui nous occupent, s'exprime ainsi. « On n'étudie plus pour « le plaisir d'étudier, de savoir, pour se procurer à soi-même « et aux autres les jouissances intellectuelles. Les écrits et les « études prennent un caractère pratique; quiconque s'y livre « aspire à agir immédiatement sur les hommes, à régler leurs « actions, à gouverner leur vie, à convertir ceux qui ne croient « pas, à réformer ceux qui croient et qui pratiquent. »

Ces paroles, Messieurs, sont la réhabilitation des écoles et des

hommes du VIe et du VIIe siècles; de ces siècles que, par dédain, l'histoire appelle les bas siècles, et qu'on a toujours mal jugés parce qu'on n'a jamais bien saisi leur caractère.

Voulez-vous la preuve, en notre saint, de la juste appréciation de M. Guizot? Passez, pour un moment, d'Avallon à Paris, et à la place de l'écolier voyez l'évêque.

A quoi, je vous le demande, peuvent servir à Germain les finesses du style, les subtilités du langage ou l'ampleur de la période, au milieu d'hommes qui suspectent de lâcheté quiconque sait lire? au milieu de rois dont l'orgueil brutal ne se plie à aucune discipline et dont les mœurs licencieuses provoquent les plus sévères châtiments de l'Eglise?

Aussi que fait le pontife? Pendant qu'il excommunie le roi Caribert, il prêche sans cesse et partout ses barbares sujets; sa parole cherche tout d'abord à frapper l'imagination; elle va droit au fait pour agir sur les âmes. Il se peut que chemin faisant, elle rencontre le beau, mais c'est sans le chercher; et lorsqu'elle est éloquente, c'est souvent contre les règles de la rhétorique.

Et pourtant, quelle est l'école dont l'élève, illustre entre les autres, a mérité un plus bel éloge que celui de Germain tracé par Fortunat? « Impossible au langage humain, s'écrie-t-il, de « redire quelle était sa puissance de persuasion lorsqu'il parlait « au peuple. Il émerveillait les lettrés, touchait les simples, « remplissait de componction tous les cœurs. Son éloquence « avait certainement quelque chose de surhumain; on eût cru « qu'un ange lui mettait aux lèvres de célestes paroles tant il « avait d'enthousiasme et de saints transports. Aussi, jamais « le pécheur ne le quittait sans avoir purifié ses souillures, « l'incrédule ouvert son âme à la foi, le juste répandu le déli- « cieux parfum de l'amour divin. »

Je devais à la gloire d'Avallon, Messieurs, de recueillir cet éloge, et, comme le mérite littéraire d'un homme rejaillit à bon droit sur l'école qui l'a formé, ce serait ici, sans doute, le lieu de parler des œuvres de saint Germain. Malheureusement, la plupart sont perdues. Il ne reste aucun des nombreux sermons du saint évêque et des quatre écrits qui lui sont attribués par l'histoire; deux sont à peu près sans valeur. Des deux autres, l'un est sa lettre à la reine Brunehaut, dans laquelle l'évêque chrétien trace, avec l'énergie et la liberté d'un apôtre, le motif d'empêcher une guerre fratricide; le second est un traité liturgique. Je ne le connais pas; j'ai seulement lu que dom Martenne et Durand, fort bons juges en cette matière, en parlent avec éloge.

Le chanoine Boquillot a également bien traité ce sujet, vous le savez. Eh bien! n'est-ce pas une coïncidence remarquable, qu'à mille ans de distance le plus illustre élève de l'école d'Avallon et le plus fameux chanoine de sa collégiale, aient eu la même inspiration, et l'un et l'autre avec infiniment de bonheur?

Je vais bientôt finir, Messieurs, car je sens qu'il y aurait peut-être encore, sur l'école d'Avallon au VIe siècle, d'autres points importants à traiter, ou du moins à mieux faire ressortir; si je ne le fais pas, j'ai à la fois pour excuse mon inexpérience et les limites du temps qui m'est assigné.

Je ne puis cependant pas passer sous silence les deux miracles opérés, à Avallon, l'un en faveur de Germain, et l'autre par lui. Ici, je n'ai plus besoin de recourir à l'analogie, à l'induction. Pour intéresser, il me suffit de transcrire, en le traduisant, le biographe du saint.

Germain, vous vous le rappelez, était venu étudier à Avallon en compagnie de Stratidius, son cousin. Ces deux enfants vivaient dans la meilleure harmonie; jeux, travail, prière, ils faisaient

tout en commun, et jamais querelle, jamais basse jalousie, n'avaient altéré cet heureux accord.

Si Stratidius aimait Germain, il n'en était pas de même de sa mère. Envieuse des succès et des espérances de fortune de son neveu, elle résolut de mettre tout en œuvre pour les anéantir. Germain mort, ses biens devaient revenir à son cousin ; c'en fut assez pour pousser au crime cette misérable femme. Comme Dieu l'en devait punir !

Voyez-vous ces deux coupes, dit-elle un jour à une jeune esclave, elles sont destinées à Stratidius et à Germain ; vous les leur présenterez à la sortie des classes. Voici celle de Germain et voilà celle de mon fils ; surtout, ayez soin de ne pas vous tromper.

Or, la coupe préparée pour Germain renfermait un mélange de vin et de poison.

Fidèle aux ordres de sa maîtresse, l'esclave donna les coupes aux deux écoliers. Mais, par une involontaire erreur, ou plutôt, comme dit le biographe, par une permission du ciel, Germain reçut la coupe de vin pur et Stratidius la coupe empoisonnée.

L'effet du poison ne se fit pas attendre. Le malheureux enfant fut pris soudainement de convulsions affreuses, et pendant qu'il agonisait sur sa couche, sa mère se tordait les bras de désespoir et de repentir.

Les médecins qu'on avait appelés purent triompher du poison. Stratidius ne mourut pas, mais il garda toute sa vie les traces livides du crime de sa mère.

Je vous laisse à penser ce que nos aïeux augurèrent de Germain, à la vue de cette signalée faveur de Dieu. Elle n'était pourtant que le prélude de merveilles plus grandes. Et après l'avoir vu si miraculeusement protégé, le peuple d'Avallon le devait voir encore plus miraculeusement protecteur à son tour.

De Paris où il évangélisait les petits et les grands, où il conseillait les rois et travaillait, selon l'expression de Bossuet, à façonner la monarchie, comme les abeilles façonnent leur ruche, il allait quelquefois à Autun, chercher des lumières et des forces sur le tombeau du saint martyr Symphorien. Il y alla rarement sans s'arrêter à Avallon.

Toutefois, lorsqu'il y reparut évêque, bien des années s'étaient écoulées depuis la fin de ses études ; années de modifications et de changements pour la ville non moins que pour le saint. De Burgonde elle était devenue Franke. Sa destinée s'accomplissait avec celle de la Gaule. Dieu livrait aux Franks la terre qu'il leur avait ménagée pour l'accomplissement de ses desseins sur le monde.

En changeant de maître, Avallon n'avait subi aucune réforme dans son administration intérieure. Sous les Franks comme sous les Romains et les Burgondes elle était gouvernée par un comte. Quand Germain s'y rendit ce comte s'appelait Nicaise.

Nicaise, sévère jusqu'à la dureté, était impitoyable et sourd à la prière. Il exagérait d'autant plus son pouvoir qu'il était moins digne de l'exercer. C'était un de ces Gaulois avides et corrompus qui s'efforçaient de racheter la tache de leur origine par un excès de zèle envers leurs nouveaux maîtres.

La prison publique regorgeait de détenus qui payaient de la liberté leur impuissance à satisfaire aux exigences du fisc. Les malheureux ! comment l'auraient-ils pu ? les impôts étaient si lourds et les terres si souvent ravagées !

Le spectacle de leur misère émut profondément le pontife. Aussi résolut-il de ne rien épargner pour y mettre fin. Dans un dîner auquel l'avait engagé Nicaise, Germain parla longuement du devoir de la miséricorde ; puis, tout-à-coup s'adressant au comte : « La prison est pleine de captifs, lui dit-il, et vous êtes tout-

« puissant. Qui vous empêche de remettre à ces misérables une « partie de leur peine? Les rendre à la liberté sous caution « serait une œuvre de piété chère à Dieu, croyez-moi. »

Le comte refusa net, et l'évêque eut beau insister, il s'opiniâtra dans son refus.

Alors, par un mouvement de sainte indignation, Germain se leva sans achever le repas, et vint s'agenouiller auprès des cachots, réclamant du ciel, avec larmes la grâce que lui refusait la terre.

Sa prière finie, il adressa quelques mots d'encouragement et d'espoir aux malheureux captifs; puis il s'en alla.

Mais, o prodige! A l'instant les chaînes des prisonniers se brisent, les portes de la prison s'ouvrent, le jour pénètre dans les cachots et les captifs s'élancent au dehors, heureux et délivrés.

Que s'était-il donc passé? Oh! le voici, répond Fortunat. Un ange du seigneur avait recueilli et porté devant le trône de Dieu les larmes du pontife. Dieu ne les avait pu voir sans attendrissement, et sur son ordre l'ange était descendu rompre les fers et délivrer les détenus.

La joie qui les inondait n'ôta pas à ces infortunés le sentiment de la reconnaissance; ils coururent à leur libérateur, se jetèrent à ses genoux et éclatèrent en remercîments.

Nicaise fut bientôt instruit de la miraculeuse délivrance de ses prisonniers; furieux d'abord, ensuite dévoré d'inquiétude, il s'empressa de venir à Germain pour le conjurer de ne pas le desservir auprès du roi.

O prodige nouveau et terrible cette fois! A peine le gouverneur eut-il abordé l'évêque qu'il tomba violemment comme frappé de la foudre. Saisis de frayeur à cette vue, ses gens s'enfuirent, et le comte resté seul allait sans doute mourir dans l'abandon,

si Germain, qui ne voulait pas la mort, mais la conversion du pécheur, ne se fût aussitôt mis en prière.

Dieu se laissa toucher encore par son serviteur ; il exauça la plénitude de sa demande et changea le cœur du comte en même temps qu'il lui rendit la vie.

Renversé pécheur, Nicaise se releva vertueux. Dans sa gratitude pour l'évêque, il détacha vivement le baudrier et l'épée qu'il portait et força le pontife à les accepter. — C'est un gage, lui dit-il, je viendrai le retirer demain. — Il revint en effet les mains pleines de l'or ravi par ses exactions. Cet or lui était odieux ; il pria le pontife de le répandre dans le sein des pauvres.

Germain, d'ailleurs, ne trouva pas qu'il eût assez fait pour ses prisonniers d'Avallon. De retour à Paris, il sollicita et obtint pour eux du roi Childebert la remise totale de ce qu'ils devaient au fisc.

Ces événements d'un autre âge, qu'il fait si bon redire sur les lieux où ils se sont accomplis, dans la ville qu'ils honorent, portent avec eux un enseignement pour tous les temps et pour tous les hommes. En les permettant, sous les yeux de nos pères, Dieu n'a pas seulement voulu glorifier saint Germain, il a voulu surtout montrer aux siècles à venir son Eglise environnée dès toujours d'une abondante variété de grâces et de dons célestes, afin que de plus en plus radieuse, il devînt impossible à un homme de bonne foi de la méconnaître jamais.

L'abbé Roguier.

---

## AUTEURS CONSULTÉS POUR CETTE NOTICE.

1° Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti, t. I. Vie de saint Germain. Vie de saint Jean de Réomé et de saint Seine.

2° Histoire littéraire, t. III.

3. Courtépée, t. V.

4° Fleury, le troisième discours sur l'histoire de l'église.

5° Guizot, Histoire de la civilisation en France, t. II.

6° Aug. Thierry, Récits mérovingiens.

7° H. Martin, Histoire de France, t. I.

8° Le Morvand. par M. l'abbé Baudiau, t. II.

9° Histoire de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, par Bouillart.

# HISTOIRE DE LA COMMUNE DE SENS.

## I.

L'origine des institutions des villes de nos contrées est couverte d'une obscurité profonde qu'il est bien difficile de dissiper aujourd'hui, car les documents concernant les temps anciens de leur histoire sont muets ou à peu près sur ce sujet. Ce n'est donc que par analogie et à grande peine, qu'on peut savoir comment étaient administrées les villes depuis la conquête romaine.

Une cité aussi importante que Sens, capitale d'une des grandes confédérations gauloises, qui était couverte de monuments nombreux et grandioses dont nous admirons aujourd'hui les débris exhumés de ses murailles; une telle cité devait avoir son sénat, sa curie, et toute la hiérarchie nobiliaire et municipale que ces corporations comportaient.

Mais le silence s'est fait sur ces temps de la grandeur Gallo-Romaine, et nous ne pouvons que supposer qu'après la chute de l'empire, et sous les rois Francs qui s'étaient logés sans façon dans les palais des maîtres du monde, et avaient laissé à chaque ville ses lois, ses institutions, Sens ait conservé quelque chose de la puissante organisation administrative qui fonctionnait depuis longtemps. A la décadence de l'empire, il s'était établi dans les cités une autorité nouvelle, le *Defensor civitatis*; partout c'était l'évêque qui avait pris cette charge, qui tenait les rênes

abandonnées de l'État et soutenait les intérêts des populations malheureuses.

Viennent ensuite les temps barbares où l'indépendance des citoyens éprouve de fréquentes atteintes. Des officiers nouveaux, les comtes, gouverneurs civils et militaires, commandent à Sens et représentent l'autorité des rois. Ils ne rencontrent plus en face d'eux que les archevêques qui étendent de plus en plus la puissance due à leur dignité.

Le peuple de Sens, au VII[e] siècle, au IX[e] et au X[e] (1), manifeste encore sa volonté dans un ordre de faits différents de ceux des temps payens : il est appelé avec le clergé à élire son archevêque (2). Mais s'il a conservé comme peuple chrétien, dans cette circonstance importante, sa liberté entière, il n'en jouit plus que faiblement sur d'autres points. Les comtes ont érigé leur bénéfice en fief héréditaire et ont effacé les derniers vestiges des institutions antiques.

Les archevêques sont également devenus seigneurs d'une partie de la ville et du comté.

Au XI[e] siècle, la féodalité est constituée avec ses rouages compliqués et son réseau inextricable d'obligations et de redevances qui enserre les peuples d'une manière rigoureuse.

A Sens, cependant, après de vives et longues luttes entre les archevêques et les comtes, ceux-ci disparaissent et la moitié de la ville échoit au roi en 1055 (3). Pendant quelque temps encore les chroniqueurs se taisent sur le rôle nouveau que joue le peuple dans la cité, mais nous allons voir bientôt se dessiner la figure de ce nouvel acteur.

(1) Rec. des histor. de France, t. VI, an 829.

(2) Raynouard, Histoire du droit municipal II, p. 88, 99, 111.

(3) D'Achery Spicil. Clarius chron. de saint Pierre-le-Vif, t. II, in 4, p. 742.

## II.

Au milieu des luttes féodales il s'était opéré peu à peu un changement profond dans l'état de la société. L'appropriation du sol aux mains des serfs des campagnes s'était accomplie et les charges personnelles avaient été converties en redevances pécuniaires. D'autre part, les premiers capétiens, reprenant l'œuvre d'unification tentée par Charlemagne, poussaient déjà les habitants des villes qui étaient demeurés libres à des degrés divers, à s'organiser en communes, corps sur lesquels ils comptaient bien exercer une action directe. Ceux-ci, espérant résister plus facilement aux exigences des seigneurs et de leurs officiers, sympathisaient vivement à ces suggestions.

Ce nom de commune, maudit par les chroniqueurs qui écrivent tous sous l'influence de la féodalité, agitait les esprits dans la France du Nord, où nous placerons la Champagne et la ville de Sens. Déjà au milieu du XIe siècle, le Mans et Cambrai avaient donné l'exemple de l'insurrection contre leurs seigneurs et s'étaient constitués en communes. Laon, Amiens, Soissons (1116) les suivirent de près; mais, comme à Cambrai, la charte de commune y fut dans plus d'une circonstance scellée dans le sang. Ces terribles débuts, loin d'arrêter les autres villes, ne faisaient que les exciter davantage à entrer dans cette voie de réforme sociale.

Bientôt les Sénonais vont se liguer entre eux et formeront une association commune.

La ville de Sens avait au XIIe siècle une physionomie bien différente de celle qu'elle présentait au temps des Romains. La cité romaine avait depuis longtemps, comme un arbre vigoureux, projeté au loin de larges rameaux. Etreinte dans ses murs solides qui la défendaient sûrement contre les attaques des ennemis,

elle s'étendait de là en de vastes faubourgs qui conduisaient à des monastères célèbres, Saint-Pierre, Saint-Remy, Sainte-Colombe, etc.

Le roi y avait son palais, situé où est encore le Palais-de-Justice. C'était là que se rendaient les hommages des vassaux, là que s'exerçait la justice des prévôts depuis la suppression des comtes.

L'archevêque était, comme nous l'avons vu précédemment, seigneur d'une partie de la ville ; le chapitre cathédral était le maître dans l'enceinte du cloître fermée par cinq portes.

L'abbé de Saint-Pierre-le-Vif jouissait des mêmes droits dans le faubourg de ce nom.

Les habitants, placés ainsi sous des seigneurs divers, étaient soumis à des coutumes et à des règlements plus ou moins justes, mais surtout inégaux. Au milieu du XIIe siècle, l'activité et l'énergie des bourgeois des villes s'étaient développées, et à Sens particulièrement, où le servage ne paraît pas avoir étendu sa lèpre (1), la liberté individuelle existait dans toute sa plénitude. Les citoyens y disposaient à leur gré de leurs personnes et de leurs biens. L'exemple des villes que nous avons citées tout-à-l'heure était bien fait pour les déterminer à s'unir pour la défense de leurs intérêts. Ajoutons qu'il était passé en jurisprudence que toute ville qui s'érigeait en commune devenait de droit ville royale (2). C'était l'opinion de Louis-le-Jeune et l'on

(1) Non seulement il n'y avait pas de serfs dans la cité, mais l'art. 18 de la charte de Philippe-Auguste exonère de la servitude tout individu étranger qui aura demeuré un an et un jour à Sens, si son seigneur vient le réclamer ensuite. La charte de Charles VII de l'an 1429 rappelle le même privilége.

(2) Réponse de Louis-le-Jeune à l'évêque d'Auxerre qui se plaignait de l'établissement d'une commune dans sa ville épiscopale.— Labbe, *Gesta Pontif. Autissiod.*

peut croire que ses officiers ne se faisaient pas faute de la propager à Sens. Chaque métier, chaque industrie formait alors une corporation distincte dont les boutiques occupaient les mêmes rues. Ici était la boucherie, là la sellerie et les cordonniers; ailleurs, la draperie, la boulangerie, les ouvriers en fer; ici était le marché au blé, là les halles au poisson, aux cuirs, la maison où l'on vendait la laine, etc. (1)

Il se passa à Sens, au moment où nous sommes arrivés, un événement considérable. En 1146, lorsque Louis-le-Jeune se préparait à exécuter la deuxième croisade, les bourgeois se liguèrent entre eux, adoptèrent la charte de Soissons, et proclamèrent la *commune*. Ils demandèrent au roi son approbation, que ce prince s'empressa de leur accorder (2). Mais cette révolution fut accueillie avec défiance par les seigneurs sénonais, qui redoutaient avec raison le dommage qu'ils allaient en éprouver.

En effet, la première clause de la charte (3) déclarait que tous les hommes habitant dans l'enceinte des murs de la ville et en dehors dans les faubourgs, de quelque seigneurie qu'ils fussent, jureraient la commune, et que, si quelqu'un s'y refusait, ceux qui l'auraient jurée feraient raison de sa maison et de son argent. C'était la ruine des justices féodales, et le temps n'était pas éloigné où les hommes de chaque seigneur échapperaient à l'ancienne autorité pour se jeter dans les bras de la commune.

Les plaintes les plus vives sont portées au roi par l'abbé Herbert, de Saint-Pierre-le-Vif, qui se fait l'interprète des autres

(1) Archives de l'Yonne, fonds du Sénonais

(2) D'Achery, *Spicilegium*, t. II, 766, in 4, Chronique de Clarius.

(3) Voir Ordonnances des rois de France, XI, p. 219, la charte de Soissons.

seigneurs sénonais. C'était l'un des fidèles serviteurs du roi; il l'avait accompagné à la croisade et avait auprès de lui une grande influence. Sur ses instances réitérées, appuyées par le pape Eugène III, qui était alors en France, Louis-le-Jeune, plus changeant dans ses déterminations que juste, retira aux Sénonais la charte communale trois ans après la leur avoir accordée.

A la nouvelle de cette décision, transmise au prévôt au mois de mai 1149, les bourgeois s'assemblent et délibèrent. L'abbé Herbert était de retour à Sens. Aussitôt, des projets de vengeance sont conçus contre lui. Une émeute formidable marche contre l'abbaye Saint-Pierre. Les portes sont enfoncées, l'abbé, poursuivi dans sa demeure, est atteint et massacré malgré la courageuse défense de son neveu, jeune chevalier, qui éprouve le même sort (1).

Le roi, en apprenant cet événement lamentable, oubliant qu'il en était un peu cause, ne pense plus qu'à en punir sévèrement les auteurs. Il fait saisir les principaux coupables, ordonne de précipiter les uns du haut de la tour de l'abbaye Saint-Pierre, où le meurtre avait été commis, et fait emmener les autres à Paris, où ils sont condamnés à mort et décapités (2). Et pour qu'il reste à toujours un souvenir de la réparation de ce crime, il condamne les bourgeois à payer à l'abbaye une amende annuelle de 100 livres; ce qui s'exécutait encore au milieu du XIII^e siècle (3).

(1) Clarius, chronique dans le Spicilége de d'Achery, II, p. 776.

(2) *Historia regis Ludovici* VII, Rec. des histor. de France, t. XII, p. 126.

(3) Voir Bull. de la Soc. archéol. de Sens, 1851, compte de la ville de Sens en 1259, publié par M. Duplès.

Cette satisfaction donnée au sang versé ne paraît pas cependant avoir arrêté longtemps les bourgeois, car, sept ans après, on les voit contester aux moines de Saint-Pierre le droit de recevoir dans le bourg les marchands étrangers, et d'y tenir les foires dans un lieu ou dans un autre, alléguant que ces faits portaient atteinte à leurs intérêts et à leur industrie. Mais le roi n'accueillit pas cette fois leurs prétentions et maintint l'abbaye dans les priviléges (1) que son père lui avait accordés (2).

La deuxième partie du XII$^{e}$ siècle ne devait pas s'écouler sans que la commune de Sens relevât la tête. Elle entendait non loin d'elle le bruit de la révolte des bourgeois de Vézelay (1152-1168), les tentatives des Auxerrois, poussés par le comte Gui à former une commune (vers 1170). Lorris venait de recevoir du roi sa fameuse coutume (1155), qui s'établissait plus près encore, à Villeneuve-le-Roi (1163), et à Rousson (1175). Tonnerre (1175) obtenait du comte Gui sa première charte.

Le prévôt de Sens, chargé de l'administration des hommes du roi, avait le droit de recevoir sous son autorité tous ceux des autres habitants de la ville qui se réclamaient de lui (3). Un tel état de choses entretenait l'esprit d'indépendance dans la cité, car, au moindre mécontentement, un habitant pouvait quitter son seigneur et s'avouer bourgeois du roi. Des indices positifs annoncent que la commune existait toujours, au moins avec ses caractères principaux, et que les bourgeois étaient tout disposés à attirer les hommes de l'église de Sens dans leur association.

(1) D'Achery, *Spicilegium* II, in 4, 776, chron. de Clarius, an 1136.

(2) Voir Cartul. de l'Yonne, I, 213, charte de Louis-le-Gros, de l'an 1108.

(3) Charte de Louis VII an 1771, pour les moulins à foulon des Boutours, Fonds de Saint-Pierre-le-Vif, liasse XVII, archives de l'Yonne.

En 1186, le roi étant à Moret, voulut pacifier les débats toujours renaissants dans la cité. Il fit prêter serment au maire, aux pairs et aux jurés de la commune qu'ils respecteraient la vie et les membres, les libertés, droits et coutumes de l'archevêque et du clergé, sauf la fidélité qu'ils lui devaient. Ceci se passait quinze jours avant l'établissement ou plutôt le rétablissement de la commune (1).

Au même moment le roi règle plus précisément encore les contestations qui existaient entre l'archevêque et les églises de Sens d'une part, et la commune de l'autre, au sujet des hommes qui avaient été induement enrôlés par celle-ci. Il ordonne que les transfuges soient rendus à leurs seigneurs respectifs, sur l'attestation de sept hommes étrangers aux seigneurs sénonais, qui prêteront serment sur les saints évangiles, sans qu'on ait recours au duel.

Il veut en outre que le maire, les pairs et les jurés fassent le même serment devant l'archevêque, à l'époque du renouvellement de leurs pouvoirs, qui avait lieu chaque année, le lendemain de la Saint-Simon (2).

Ces actes démontrent bien, à ce qu'il nous semble, qu'il faut reporter à 1186 la date du rétablissement de la commune.

Les Sénonais, encouragés par cette déclaration du roi, continuent leurs efforts et obtiennent enfin de ce prince, qui n'a pas les scrupules de son père dans cette affaire, une charte de commune solennelle (3). Cet acte mémorable est de l'an 1189. Il fut pendant un siècle et demi le palladium des habitants de Sens; et son influence dura longtemps encore après que le pro-

(1) Arch. de l'Yonne, F. saint Pierre-le-Vif, Censier.
(2) Ordonnances des rois, t. XI, 244.
(3) Ibid. 262.

grès des temps l'eut rendu gênant pour la puissance royale, et inutile vis-à-vis des seigneurs.

Voyons en quoi il consistait.

Le roi érige pour l'avenir une commune à Sens, dont les membres demeurant en la ville, aux faubourgs et à Mâlay-le-Vicomte, lui jureront fidélité. Il en exclut les hommes et les femmes qu'il a rendus aux seigneurs ecclésiastiques comme leur appartenant.

Les bourgeois de la commune devront jurer qu'ils s'aideront mutuellement, et, dit énergiquement la charte : « ils ne souffri-
« ront que aucun emporte quelque chose à l'un de ceux d'icelle
« commune, ou qu'il soit taillé ou rançonné. »

Les gardes de la commune prêteront serment de juger impartialement, abstraction faite des personnes et selon leur conscience.

La commune a tout droit de justice contre ceux qui causeront dommage à ses hommes, et les gardes pourront au besoin saisir les coupables, partout où il se seront retirés. Nul seigneur ne pourra braver les bourgeois en amenant avec lui un homme qui aurait causé dommage à un *communier*, si ce n'est pour amender son forfait, suivant le jugement des jurés ; l'archevêque même qui aurait enfreint ce décret remmènera librement le coupable pour la première fois, mais ne pourra le recevoir une seconde fois dans son palais, sans le consentement des jurés.

Les membres de la commune seront jugés par les jurés seulement, sans être contraints d'aller devant une autre juridiction, sinon dans le cas où il s'agirait de matières ecclésiastiques et sur la poursuite de l'archevêque, ou s'il s'agissait de fiefs ou de cens situés hors de la banlieue. Ils ne seront arrêtés et leurs biens ne seront confisqués que dans le cas où ils refuseraient de se soumettre à la juridiction communale.

La commune avait dans ses mains la force nécessaire pour

faire exécuter les jugements des jurés, et les bourgeois, rassemblés au son de la cloche « en fesoient pugnition et justice. »

L'esprit belliqueux de l'association se révèle tout entier dans un paragraphe de la charte, que nous demandons la permission de citer :

« Aucun de la commune ne prestera ou aydera de son bien aux « ennemis d'ycelle, tant que la guerre durera. Et si aucun de ladite « commune est convaincu d'avoir presté quelque chose aux « ennemis d'ycelle, justice en sera faitte de luy selon le juge- « ment des jurez. Et si les hommes de la commune font sortie « quelquefoiz contre leurs ennemis, personne d'eux ne commu- « niquera, ne parlementera ausdictz ennemis, si ce n'est du « congé des gardes de la commune » (1).

Les bourgeois ayant obtenu la sécurité la plus grande pour la justice, ont de plus le droit d'épouser des femmes dans les seigneuries voisines, après en avoir demandé la permission aux seigneurs. « Et dans le cas où ceux-ci la refuseront, les bour- « geois qui passeront outre leur paieront seulement 5 sols « d'amende. » Mais les hommes de l'archevêque et des églises de Sens ne sont pas compris dans cette permission.

La charte contient encore des dispositions relativement à la protection dont seront entourés les marchands étrangers, à moins qu'ils ne soient des ennemis de la commune ;

Sur l'asile accordé à un étranger, et qui serait réclamé par son seigneur ;

Sur l'interdiction d'amener et de vendre des vins étrangers dans les limites de la banlieue, sans la permission des jurés, — interdiction qui ne s'étend pas jusqu'à l'archevêque et à son

(1) Cartulaire de la ville de Sens, copie française du XVIᵉ siècle.

clergé, qui pourront amener à Sens des vins d'autres pays pour leur consommation exclusivement.

Comme correctif à ces droits, le roi rappelle aux communiers qu'ils doivent payer les cens auxquels ils sont tenus dans les seigneuries, à peine de 5 sous d'amende, et qu'ils ne pourront recevoir des hommes dans la commune sans son consentement (1).

Enfin, le roi ajoute qu'en faveur de ce droit de commune, et à cause de la faculté qu'il accorde aux bourgeois de recevoir dans leur commune les hommes de Saint-Clément, de Grigni (Saligny), de Ponts, de Collemiers et de Marsangis, et d'autres droits qu'il détaille, lesdits bourgeois lui paieront annuellement une rente de 600 livres parisis et 120 muids de grain à la mesure de Sens, les trois quarts en blé, et le quatrième quart en avoine (2).

A partir de ce moment, la commune est constituée et va fonctionner activement. Mais, hélas! le temps et les hommes ont effacé partout les traces du pouvoir communal, qui n'eut pas le bonheur de se perpétuer. Les archives publiques renferment seulement encore çà et là dispersées, des pièces et des sentences qui révèlent le rôle du maire et des jurés sénonais.

(1) Il n'est pas question dans la charte de commune du mode d'élection du maire et des jurés. Mais une note tirée de l'ancien livre appelé *Moreau* nous apprend que l'élection des autorités communales avait lieu tous les ans le lendemain de la Saint-Simon-le-Majeur. En 1288 la commune était gouvernée par un maire, douze pairs et vingt-huit jurés. —Notes Garsement de Fontaine, fonds Tarbé, Arch. de l'Yonne.

(2) Cartul. de Philippe-Auguste A. 29, Bibl. impériale.— Cette somme de 600 liv. par. équivaudrait au pouvoir actuel de l'argent à une somme considérable et les 120 muids de grains, trois quarts blé et un quart avoine, font 1897 hect. 50 litres en blé et 662 hectolitres d'avoine; le muids de grain valant 96 bichets à 23 litres l'un.

Nous profiterons de ces rares documents pour raconter quelques épisodes de la vie de la commune pendant les 130 années de son existence.

## III.

A peine constituée d'une manière assurée, ayant Hugues de Heno pour maire, la commune traite, la même année, avec l'archevêque de Sens, auquel elle abandonne ses droits sur un homme du bourg de Saint-Pierre et sur une femme, en échange d'autres droits sur Jacquette, fille de Théon, prévôt du prélat. Les huit jurés ratifient cet accord. Il fallait que dès-lors l'autorité de la commune de Sens fût bien reconnue, car à la même date de 1189, le maire et les pairs sanctionnent le résultat d'une sentence arbitrale prononcée par ordre du roi par six de ses officiers, entre le chapitre de Saint-Etienne de Sens et les hommes de ce prince demeurant à Pont-sur-Yonne, au sujet du ban que ces derniers n'observaient pas dans la vente du vin. — La sentence a une allure solennelle et fière : on n'y retrouve pas les formules ordinaires et banales. Elle commence ainsi :

« Maior et pares communie Senonensis, omnibus ad quos pre-« sentes littere pervenerint, salutem et obsequium. » Et pour qu'on ne doute pas de l'autorité dont ils relèvent, ils datent ainsi: « ACTUM....REGNANTE PHILIPPO REGE NOSTRO. (1) » C'est bien leur propre roi, ce n'est plus la formule ordinaire et vague du *rex Francorum*. Le sceau de la commune, qui était attaché à la sentence, y manque aujourd'hui. J'ai pu en trouver une empreinte aux Archives impériales (2) qui représente un donjon

(1) Arch. de l'Yonne, fonds du chapitre de Sens, Pont-sur-Yonne.
(2) Ce sceau est seulement du XIII<sup></sup>e siècle. Arch. imp. collection des sceaux, n° 5,136.

flanqué de deux tours de moindre élévation, le tout fermé d'une enceinte de murs. Des créneaux couronnent ces différents édifices, et sur la porte qui s'ouvre dans la muraille, on lit ces lettres : SEN (*Senonis*). La légende très-fruste laisse encore apercevoir le mot ENON (*Senonenis*).

Au contre-sceau est une tête de clerc, et pour légende : CIVITAS.

Quatre ans après l'institution de la commune, le roi fut obligé d'intervenir dans de grands débats élevés entre ses nouveaux citoyens et l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif. La commune ambitieuse ne prétendait à rien moins qu'à accaparer tous les bourgeois du bourg de Saint-Pierre et des villages de Mâlay et de Saligny, en disant qu'ils étaient les hommes du roi. Mais l'abbaye s'opposa énergiquement à ces prétentions. Un jugement rendu par trois juges délégués fit le départ des hommes du monastère; et pour qu'il n'y eût plus d'incertitude à l'avenir, ils en dressèrent une liste nominative montant à 268 individus, représentant autant de ménages. Ce rôle est un curieux monument de l'histoire du tiers-état (1).

Philippe-Auguste partant à la croisade, en 1190, et se rendant à Vézelay, passa par Sens et emmena avec lui une grande partie des hommes de la commune, car il n'en resta que 45 après son départ, dont plusieurs étaient des gens de professions manuelles (2). Le zèle que mettaient les Sénonais dans le service du roi, leur valut de la part de ce prince et de son fils Louis VIII, la qualification de *chers et fidèles amis* (3); et ce dernier, voulant

(1) Charte de Philippe-Auguste, Archives à la Bibl. de Sens, F. Saint-Pierre-le-Vif.

(2) Arch. de l'Yonne, chap. de Sens, recueil de chartes sur Pont-sur-Yonne.

(3) Cartul. de l'abbaye Saint-Jean de Sens, f° 9, ans 1220, 1227.

compléter leurs priviléges, ratifia en 1225 la charte de 1189, et y ajouta plusieurs clauses d'un intérêt majeur (1).

Il exempta les bourgeois de toutes tailles et impôts à condition seulement qu'ils serviraient dans son armée, les assimilant ainsi à la noblesse dont ils eurent plus tard quelques-unes des prérogatives (2).

Et en témoignage du respect et de la considération qu'il voulait qu'on portât aux gens de la commune, il ajoute ce trait curieux :

« Si quelque personne vile ou deshoneste injurie aucun
« homme ou femme honeste, il sera loisible à ung preud'homme
« qui surviendra la tancer et lui bailler un, deux ou trois souf-
« flets, etc. »

La commune continue pendant le XIII^e siècle à jouir de la plénitude de ses droits civils, judiciaires et même politiques.

Les habitants de Sens sont qualifiés dans les chartes de ce temps du nom de citoyens *Cives*, et non pas de celui de *Burgenses* ou habitants ; on voit dans cette expression l'idée qu'on avait de leur importance (3).

Vers l'an 1213, les querelles de la commune avec l'abbé de Saint-Pierre-le-Vif avaient recommencé, et les offenses causées aux moines étaient si graves que le légat du pape avait lancé contre les bourgeois les foudres de l'excommunication. Ceux-ci en appelèrent au Saint-Père. Innocent III ordonna par une lettre adressée à l'abbé de Saint-Pierre d'Auxerre, au sacriste de la

(1) Ordonnances des rois de France, XII, 318.

(2) Suivant la charte de Charles VII de l'an 1429, 17 janv., ils pouvaient posséder des fiefs et des héritages en franc-aleu. Cartul. de Sens, Arch. de la ville, f° LXIV.

(3) Le contre-sceau de la commune porte le mot *civitas*. Voy. ci-dessus.

cathédrale de cette ville et au doyen de Troyes, que le maire et les pairs de la commune feraient la réparation qu'ils devaient à l'église de Saint-Pierre et qu'alors l'excommunication serait levée (1).

Le livre *de Jostice* et *de Plet*, curieux recueil de jurisprudence du milieu du XIIIe siècle, composé à l'université d'Orléans (2) nous apprend une des vicissitudes qu'a subies à cette époque la commune de Sens. Une année les bourgeois étaient tellement divisés qu'ils ne purent s'accorder sur le choix d'un maire. Ils s'adressèrent enfin à celui de Mantes et le requirent de remplir les mêmes fonctions dans leur ville. Mais comme ils n'avaient pas agi de concert avec les gens de Mâlay (3), ceux-ci s'opposèrent à la solution proposée et l'affaire fut portée au conseil du roi, qui n'étant pas suffisamment édifié, ordonna que si les bourgeois de Sens persistaient dans leur choix, le maire de Mantes serait maintenu, et qu'en cas d'opposition on plaiderait; et que s'ils résistaient, ils éliraient une autre personne.

Au reçu de cet ordre, les uns persistèrent dans la résolution prise, les autres y renoncèrent et élurent pour maire le prévôt de Villeneuve. Mais les gens de Mâlay s'y refusèrent, à l'exception d'un seul. Le roi voyant ce dissentiment, et attendu l'urgence, ne reçut pas l'opposition et signifia que s'ils ne prenaient pas un parti dans quarante jours, de concert avec les habitants de Mâlay, il y pourvoirait.

(1) Lettres d'Innocent III, p. 816, t. II, Bréquigny, t. IV, 568. De nouveaux débats amenèrent un arrêt du parlement de l'an 1262 portant que le mayeur de la commune n'aurait aucun droit sur les habitants de Saint-Pierre-le-Vif.

(2) Le livre de Jostice et de Plet, rédigé de 1260 à 1270 et publié par Rapetti. Coll. des documents inédits, Paris 1850, in-4.

(3) Le nom de Malay n'est pas prononcé, mais nous savons qu'il n'y a que ce lieu qui fût précisément de la commune.

A cette réponse impérative, les opposants se soumirent tous et demandèrent au roi, qui le leur accorda, le maire de Mantes pour administrer leur cité (1).

Les droits de justice criminelle étaient souvent contestés au maire de Sens, mais le parlement lui reconnut formellement le pouvoir de connaître des crimes commis entre les bourgeois (2). La justice de la commune se rendait alors au palais du roi (3). Le maire prenait aussi part à l'exercice de la justice générale. Il siégeait dans les assises du bailliage au rang des juges présidés par le bailli royal de Sens (4).

La commune avait son clerc chargé de recevoir les actes au nom du maire, des pairs et des jurés (5) qui étaient présents ou censés présents, et faisaient sceller les actes du sceau communal.

(1) Le liv. de Jostice p. 27-28.

(2) Olim, I, p. 460, arrêt de 1259.

(3) « Avant l'établissement de l'Hôtel-de-Ville aux Tournelles en 1570, la Chambre se tenoit ès salles du roi, desquelles Colard de Calieville, bailli de Sens, (1389) fit mettre hors les meubles d'icelle ville, en haine des procès meus entre lui et ladite ville; puis on la transporta de divers costés. » (Cartulaire de Sens, p. 38, et coutume de Sens, édit. 1787, p. 594).

(4) Sentence du bailli de Sens, rendue au sujet de la justice sur les moulins des Boutours, en 1296, entre le roi et les moines de Saint-Pierre-le-Vif, où étaient présents trois chevaliers, le clerc du roi, le fils du bailli, le châtelain et le prévôt de Sens, et huit autres personnes. (Arch. de l'Yonne, fonds Saint-Pierre-le-Vif, liasse XVII.)

(5) En 1272, Simon de Pont était clerc de la commune. Il reçut un acte en vertu duquel Etienne Cou-Rouge et sa femme reconnaissaient avoir vendu à Geoffroi de Machello, oncle de cette dernière, des maisons sises à Sens, Grande-Rue, dans la Sellerie et la Cordonnerie, lesquelles ont nom maisons du Porcheron. (Archives de l'Yonne. F. de la ville de Sens.)

Le maire et les jurés avaient encore la surveillance de la maladrerie du Popelin (1).

Saint Louis, en édictant ses *Establissements*, ne pouvait négliger de réglementer les communes. Aussi, en 1260, ordonna-t-il que chaque année les maires auraient à lui rendre compte de leur gestion.

Etienne Dallemant, maire de Sens à cette date, exécuta cette nouvelle prescription, et l'on voit par le compte qu'il rendit, que la commune n'avait alors d'autres ressources que l'impôt personnel perçu en grande partie sur les industriels de la cité qui faisaient le fonds des communiers, le produit des amendes qui était considérable, les droits de *remaissance* payés par les bourgeois qui manquaient sans cause à la résidence obligatoire dans la ville, de la veille de la Toussaint à la veille de la Saint-Jean, et les droits sur les forains et les *eschoites*.

En entrant en charge il trouva 1,216 livres 13 sols 4 deniers de passif et seulement .......... 915 livres 10 sols d'actif.

L'année suivante il rendit compte à son successeur Nicolas de Villiers et laissa les finances en meilleur état.

Le passif était de 700 livres 63 sols 6 deniers
et l'actif de .... 980 livres 13 sols (2).

A la mort de saint Louis, qui avait honoré plusieurs fois Sens

(1) Selon le registre de la commune appelé *Moreau*, f° 23. Voy. Cartul. de la ville, p. 22.

(2) Pour apprécier en valeurs actuelles ces diverses sommes il faudrait prendre pour base le pouvoir de l'argent qui était au XIII$^{e}$ siècle six fois plus fort qu'aujourd'hui et remarquer, qu'eu égard au prix du marc d'argent, 50 livres d'alors vaudraient 5,000 francs d'à présent.

En conséquence les 700 liv. de passif du compte d'Etienne Dallemant représentent environ 70,000 fr.; et les 980 livres d'actif 90,000 farncs. (Voy. Leber, Histoire de la fortune privée au moyen-âge.)

de sa présence et dans des circonstances solennelles, les habitants résolurent de témoigner leur douleur de cet événement en envoyant le mayeur et quatre jurés pour accompagner l'archevêque aux obsèques en 1271 (1).

La commune prenait encore une autre part dans les événements généraux qui intéressaient la royauté. Elle payait, à chaque nouveau souverain qui montait sur le trône, un droit de joyeux avénement. La chevalerie de Philippe-le-Bel lui coûta 27 livres (2). Ce prince ratifia les priviléges de la commune en 1290 (3).

En 1283, il y avait eu des divisions dans la commune, car le roi y avait préposé un garde qui tenait lieu du maire et des autres officiers qu'on n'avait pas élus. Le nombre des pairs était alors de 12 et celui des jurés de 28 (4).

Les derniers actes de la commune de Sens sont toujours empreints de cet esprit agressif, que nous avons vu éclater plus d'une fois dans le cours de ce récit. En 1293, l'official ayant fait enlever d'autorité le corps d'un homme que le prieur de Notre-Dame prétendait avoir droit d'inhumer, le maire et les jurés prirent parti pour ce dernier, et arrêtèrent plusieurs hommes de l'archevêque. Cela fit un gros procès au parlement, qui condamna la commune à 100 livres parisis d'amende (5).

La commune prétendait avoir obtenu du roi des chartes portant que personne ne pouvait vendre dans la ville, sans sa permission, des vins récoltés hors du territoire sénonais. Les seigneurs ecclésiastiques trouvaient cette prétention exorbi-

(1) Archives de l'Yonne. Notes hist. sur Sens, par M. Garsement de Fontaine.

(2) Ibid.

(3) Cartul. de la ville de Sens, p. V.

(4) V. l'appendice, à la suite de ce Mémoire.

(5) Olim II, coll. Beugnot, Documents inédits.

tante, et en 1294 un procès s'étant élevé au parlement entre le chapitre cathédral et la commune sur ce sujet, le roi fit faire une enquête de laquelle il résulta que le chapitre était bien en possession du droit d'amener et même de vendre à Sens ses vins, de quelque part qu'ils provinssent. Alors la cour confirma ce corps dans ses droits, mais les limita au produit de ses récoltes. Quant aux vins étrangers, la permission de vente de la part du maire et des jurés fut déclarée nécessaire (1).

L'antagonisme des communiers se montrait dans toute occasion envers les seigneurs, et il fallut, en 1294, un ordre du roi au maire Laurent, dit Ferrier, pour faire faire la séparation des hommes de la commune d'avec ceux de l'archevêque (2).

Ces sortes d'opérations devaient avoir lieu de temps en temps pour éviter la confusion qui naissait des alliances continuelles des hommes de diverses seigneuries entre eux, par suite du droit qu'avaient les communiers de se marier comme bon leur semblait, en payant au besoin 5 sols d'amende au seigneur chez qui ils prenaient femme et qui leur aurait refusé cette faculté. Sans cette précaution les seigneurs auraient promptement perdu leurs bourgeois (3).

En vertu de la charte de 1225, la commune devait marcher, à l'appel du roi, sous ses drapeaux, et l'histoire rapporte que les Sénonais combattirent à Bouvines (4).

(1) Arch. de l'Yonne, Fonds de la ville de Sens.

(2) Arch. de l'Yonne, ibid.

(3) L'interdiction de prendre des femmes chez les bourgeois des seigneurs sénonais, imposée dans la charte de commune, était tombée en désuétude.

(4) Histoire de France d'Henri Martin, t. IV, 1re édition, p. 266. — Au mois de mars 1210, Philippe-Auguste adressa une circulaire à l'archevêque, aux évêques, abbés, prieurs, doyens et chapitres de la

Philippe-le-Bel, qui savait tirer parti de ses communes, les convoqua pour l'expédition de Flandre. Celle de Sens s'empressa de faire confectionner des tentes et des drapeaux : mais le roi changea de dispositions et préféra son argent à ses armes. On porta les équipages de guerre dans la nouvelle maison commune et les projets belliqueux furent ajournés (1).

Philippe-le-Bel fit encore appel au zèle des Sénonais lorsqu'il voulut commencer la ruine des Templiers. Il leur adressa une de ses circulaires contenant le tableau des crimes dont ces chevaliers étaient accusés, avec convocation de leurs députés aux Etats de Tours. C'est l'une des premières assemblées des Etats-généraux où les bourgeois des villes aient pris place; ils ne la quitteront plus.

Les pairs et les jurés de Sens s'empressèrent d'envoyer à Tours le maire de la commune avec deux jurés (2), « tous trois pleins de fidélité » comme le demandait le roi. On connaît la suite de ce terrible procès. Philippe-le-Bel, en détruisant les Templiers, fut débarrassé d'un grave souci, car il redoutait toujours de voir chez lui d'autres maîtres que lui-même, et cette chevalerie armée et nombreuse, maîtresse de beaucoup de forteresses, pouvait dans l'occasion devenir un danger.

Cette tendance à l'unité du pouvoir, naturelle aux Capétiens, s'exerçait aussi contre les communes, et les rois, devenus assez forts pour tenir en respect par eux-mêmes les grands vassaux,

province de Sens, dans laquelle il les conjurait de porter secours au pape menacé par l'empereur Othon, leur promettant de leur remettre le service qu'ils lui devaient, à moins d'invasion en France de la part d'Othon lui-même. (Bibl. imp. cartul. de Philippe-Auguste, n° 172, 1re partie, fol. 64, r°, pièce CCCLXXII.) Copie aux Archiv. de l'Yonne.

(1) Notes de M. G. de Fontaine, d'après B. Taveau.

(2) An 1308, après l'octave de Pâques. Arch. impériales, J. 415-95.

voulurent faire disparaître ces petites républiques des communes, foyers permanents d'agitation, et dans les débats desquelles ils étaient obligés fréquemment d'intervenir.

Sous Louis-le-Hutin (1314-1316), plusieurs bourgeois de Sens s'étaient plaints de l'administration du maire et des jurés, et demandèrent à ce prince la suppression de la commune. Cela rentrait trop bien dans les tendances du roi pour être mal accueilli.

Le bailli de Sens reçoit l'ordre de prendre le gouvernement de la commune, si tel est l'avis de la majorité des bourgeois. Aussitôt il convoque les habitants au palais du roi pour connaître leurs intentions. Le maire, Jehan de Dicy, s'oppose naturellement à la suppression dont il est le premier menacé, faisant valoir, dit l'arrêt des Olims, toutes sortes de raisons.

Mais vingt-deux des opposants qui formaient la majorité de l'assemblée l'emportèrent et le bailli prit en main l'autorité communale avec l'intention de ne plus s'en dessaisir.

Louis-le-Hutin étant mort sur ces entrefaites, quelques habitants et des jurés de Sens allèrent demander à son successeur Philippe V le rétablissement de l'ancien ordre de choses, alléguant que s'il y avait eu autrefois quelques troubles, tout était pacifié. Le roi, ignorant ce qui s'était passé précisément, ordonna à deux reprises au bailli de laisser l'élection du maire se faire comme de coutume. Le bailli obtempéra enfin à ces ordres et en attendant l'élection nomma un maire provisoire. Mais les adversaires de l'institution communale s'empressèrent de se plaindre au Parlement des derniers actes du bailli, en demandant l'annulation et l'exécution de l'ordonnance de Louis-le-Hutin.

Cet officier, qui était présent au Parlement lorsqu'on agita la question et qui sans doute n'était pas fâché de la tournure que prenait l'affaire, déclara s'en rapporter à justice.

Ce fut l'arrêt de mort de la commune. Le Parlement en prononça la destruction (1).

Le prévôt du roi reprit, comme avant le XII<sup>e</sup> siècle, l'administration des bourgeois de la ville (2), et Ithier de Courgenay, qui occupait cette charge, proclama l'arrêt du parlement le mercredi après les Brandons 1317 (1318).

Ainsi finit la commune de Sens. C'en était fait des libertés si péniblement conquises et consacrées par les chartes de 1189 et 1225. Les communiers du XIV<sup>e</sup> siècle n'étaient plus les hommes de 1149, et le respect et la crainte de l'autorité royale étaient entrés alors si profondément dans les esprits, qu'on n'aurait pas osé se révolter contre le bailli comme on l'avait fait jadis lors de la mort de l'abbé de Saint-Pierre-le-Vif.

Au reste, les divisions continuelles, l'anarchie, qui régnaient dans la cité, devaient amener un jour ou l'autre cet événement qui fut bientôt effacé de la mémoire des Sénonais au milieu des dangers de la peste noire de 1349, et des invasions des Anglais pendant tout le reste du XIV<sup>e</sup> siècle.

Voici la liste des maires de la commune de Sens, aussi complète que nous avons pu la former :

QUANTIN.

## APPENDICE.

Hugues de Heno, 1189, assisté de huit pairs et jurés.
Aubery, en 1194.
Gilbert de Saint-Florentin, 1209.
Gauthier du Temple, 1239.

(1) Olim, arrêts, II, 650.

(2) L'administration de la ville demeura entre les mains des prévôts jusqu'à Louis XI qui établit le mairat en 1474.

Etienne Dallemant, 1259.

Nicolas de Villiers, 1260.

Guillaume Dallemant, 1272, 1278.

Regnault Gossart, 1287, 1288.

Girard de Pourpensey, de 1289 à 1291, 13 pairs et 28 jurés.

Félix Mauferas, 1291.

Laurent dit Ferrier, 1294.

Jehan de Sachavoine, 1295.

Philippe Truelle, 1305 et 1306.

Guillaume Grenouille, prévôt de Sens, fut élu maire après l'Ascension, en l'année 1306 (1).

Geoffroy de Vitey, mayeur et garde de par le roi de la commune, en 1307.

Pierre Pelletier, en 1313.

Jehan de Dicy, 1315.

(1) Recueil Ms. sur Sens, de mon cabinet.



# APERÇUS HISTORIQUES

# SUR LA MADELEINE DE VÉZELAY.

---

Hugues de Poitiers (1) raconte qu'en 1165 les moines de Vézelay, chassés par la violence du comte de Nevers, traversèrent en fuyant le village d'Asquin, et parvinrent en un lieu qu'il appelle la Croix-de-Mont-joie. Là les exilés s'arrêtèrent pour jeter un dernier regard sur l'église de Sainte-Marie-Made-

(1) *V. Dachery. Spicilège, tome* 3, *page* 625. — Hugues de Poitiers, que nous citerons sans cesse dans le cours de cette notice, était moine à Vézelay, sous l'abbé Ponce, et notaire de l'abbé Guillaume. Il entreprit sa chronique, d'après les ordres du premier, en 1156, et la termina sous les yeux du second, en 1169. — Le manuscrit original d'Hugues de Poitiers se trouve à la bibliothèque d'Auxerre. Il a été publié plusieurs fois, et notamment par Dachery dans son *Spicilège, in-4°, Paris* 1659, *tome* 3. — C'est cette édition à laquelle nous nous en référons toujours.

Mais avant le grand travail d'Hugues de Poitiers publié par Dachery il existe dans le manuscrit d'Auxerre une petite chronique abrégée, en forme d'éphémérides, et dont la presque totalité a été rédigée au XII[e] siècle, sans doute aussi par Hugues de Poitiers. Celle-ci a été publiée par Labbe. (*Biblioth. nov. man.*)

Nous aurons de fréquentes occasions de la citer sous le titre de *Chronique abrégée.*

Enfin, et toujours dans le même manuscrit, on remarque quelques fragments, les uns publiés par Labbe, *eodem*; les autres inédits.

leine. A cette vue, en face de cette basilique vénérée, et qu'ils étaient forcés de quitter, leur émotion ne put se contenir. Les uns se prosternèrent en invoquant le Dieu protecteur des opprimés; quelques autres, emportés par la douleur, se roulaient dans la neige qui couvrait alors le sol; scène de deuil, jour de désolation, dont le souvenir seul arrache au chroniqueur des larmes abondantes.

C'est qu'au XII[e] siècle, l'église si célèbre de la Madeleine était un des plus beaux et des plus rares spécimens de l'art chrétien, un des plus magnifiques monuments de la puissance et de l'intelligence des ordres religieux. Grâce à Dieu nous en pouvons juger encore. Plus heureuse que sa rivale de Cluny, elle est encore debout, après sept cents ans révolus; et ni les injures du temps, ni les outrages plus redoutables des hommes ne l'ont ravie à notre admiration. Longtemps oubliée ou méconnue, elle a profité du nouvel essor qu'ont pris en France les études archéologiques, et de la pieuse sollicitude qui veille aujourd'hui sur nos vieux édifices. Elle a reçu sa part d'intelligentes réparations. Entre les mains d'un éminent architecte, elle a retrouvé son antique splendeur.

Puis sont venus les curieux, les érudits, désireux de connaître l'histoire des monuments qu'ils admirent. Ils ont voulu savoir comment ces deux nefs justaposées, ce chœur élégant, cette profusion de hardies sculptures, cet ensemble digne de nos plus plus grandes cités, se trouve dépaysé pour ainsi dire, loin des grandes routes, loin des prospérités actuelles, en un modeste et triste village (1).

(1) Voir entr'autres MARTIN, *Précis historique sur la ville et l'abbaye de Vézelay. Auxerre, in-8° 1832.* — Les nombreux et remarquables articles de M. Flandin, aujourd'hui conseiller à la Cour de Paris, dans

Parler après eux de l'église de Vézelay, serait une entreprise téméraire, si nous n'avions ici d'autre but que d'analyser leurs travaux épars et d'ajouter quelques minces renseignements aux faits déjà recueillis par eux. D'ailleurs l'histoire de la Madeleine présente encore des obscurités, des lacunes, qu'il importe de signaler à l'attention des nouveaux visiteurs.

### ÉPOQUE ANTÉRIEURE AUX CONSTRUCTIONS ACTUELLES.

### IXe, Xe ET COMMENCEMENT DU XIe SIÈCLE.

Aux premières années du IXe siècle, la montagne sur laquelle est bâti Vézelay, et que dominent les tours de la Madeleine, s'élevait solitaire et inhabitée. S'il faut en croire des traditions douteuses, elle avait été jadis le théâtre de cérémonies druidiques et s'appelait la montagne du Scorpion. A ses pieds, sur les bords de la Cure, vers l'endroit d'où s'élance le charmant clocher de Saint-Père, l'impératrice Judith, femme de Louis-le-Débonnaire, possédait une *villa* entourée de vastes domaines (1). C'était alors cette *villa*, ou plutôt le lieu, le finage, dans lequel elle était construite (2), qu'on désignait par le nom de Vizeliac, Vizeliacus, dont nous avons tiré Vézelay. Des

l'*Annuaire de l'Yonne*, années 1841 et suiv. — Deux articles de M Quantin, notre savant archiviste, l'un dans l'Annuaire de 1851, l'autre dans le *Magasin Pittoresque* de 1853, page 105. — Enfin, le *Dictionnaire raisonné d'Architecture de M. Viollet-Leduc, tomes I et II*, passim. Ce dernier ouvrage est d'autant plus précieux à consulter qu'il émane de celui là même auquel ont été confiées les réparations de la Madeleine, et qui les a si bien dirigées.

(1) Voir la charte de fondation de Vézelay. *Cartulaire de l'Yonne.*

(2) *In loco vel agro qui dicitur Vizeliacus, in pago Avalensi, in regno Burgundiæ.*

mains de l'impératrice Judith, Vézelay passa par un échange dans celles du fameux comte Girard de Roussillon, et bientôt, grâce à ce nouveau possesseur, il ne tarda pas d'acquérir la triple illustration de l'histoire, du roman et de la légende (1).

L'objet spécial de cette notice nous dispense d'aborder le long et difficile récit de la vie du comte Girard, et de Berthe, sa vaillante épouse. Il nous suffira de rappeler que tous deux, d'un commun accord, établirent à Vézelay, vers l'an 863, un couvent de femmes qu'ils soumirent à la règle de saint Benoît et placèrent sous l'invocation de la Vierge Marie. Ils le sanctifièrent par de nombreuses reliques que Rome avait concédées à leur piété. Ils lui prodiguèrent les richesses et les priviléges ; ils voulurent, que libre de toute suprématie localo, il relevât directement du saint Siége.

C'était, d'après les romanciers du moyen âge, une des douze abbayes qu'ils avaient fondées, « pour l'ensoigne des XII victoires de bataille as quex la débonairetez de Dieu les hauait magnifiez (2). »

Voici même à quelques pas, au détour de la vallée, le pittoresque théâtre, où s'accomplit le plus brillant exploit du romanesque héros. « C'est à sauoir en val Beton qui est entre le mont de Verzelai et le chastel que l'on nomme Pierre Pertusie (3) ». Girard, « fiers en son coraige en maniere de sangler des bois (4), » luttait alors contre son prétendu beau-frère le roi

(1) Telle est du moins la date à laquelle le comte Girara adressa la charte de fondation au pape Nicolas. Mais la charte qui n'est pas datée doit être un peu antérieure ; et cette charte même parle du monastère comme déjà fondé.

(2) Manuscrit du XIII<sup></sup>e siècle. Bibl. Imp., n° $\frac{632}{5}$, f° 220, v°

(3) *Eodem* f°, 223, v°. — Pierre-Pertuis, village voisin de Vézelay.

(4) *Eodem.*

Charles-le-Chauve. De son côté le roi « forsennoit par orguel de desdaing (1). » La mêlée fut si terrible, (ce sont toujours les romanciers qui parlent), « que li fluues qui court par cele « valée, qui estoit nommez iusques a cel temps dadonc Arsis, « crust par lou sanc des morz, et pour la doulor de cuer de « cels qui perdirent lour amis qui furent enqui mort, il est « nommé des adonc Core (2). » On voit que les savants n'ont pas le privilége exclusif des étymologies téméraires.

Quelques années après sa fondation, le monastère de Vézelay fut détruit par une bande de barbares, sans doute de Normands, et pour éviter le retour d'un désastre trop fréquent à cette époque, les fondateurs le transportèrent dans un lieu plus facile à défendre, au faîte de la montagne voisine. A la place de religieuses, ils y installèrent des moines. Le pape Jean VIII, allant au concile de Troyes, ne dédaigna pas de consacrer la nouvelle église. On sait, du reste, qu'à côté des abbayes, surtout quand elles étaient riches et puissantes, des villages, des villes même ne tardaient pas à se former. A Vézelay, les choses suivirent leur cours accoutumé. L'abbaye débutait sous de brillants auspices ; sa haute et forte position encourageait les habitants du pays à chercher près d'elle un refuge ; et le village, l'abbaye, grandissant à la fois, empruntèrent le nom qu'avait porté jadis la *villa* de l'impératrice Judith.

Ici vient se placer la légende si connue, d'après laquelle Girard de Roussillon envoya l'un de ses moines chercher sous es ruines d'Aix en Provence les reliques abandonnées de la

(1) *Eodem.*
(2) *Eodem.*

Madeleine. Mais sans compter les volumineux écrits publiés sur cette matière au XVIIe siècle, de récentes publications ont singulièrement ébranlé la foi due à ce poétique récit. Depuis les travaux de M. l'abbé Faillon (1), il paraît certain que la légende a été imaginée vers 1150, lorsque les moines de Vézelay, pour augmenter la réputation de leur abbaye, se glorifièrent de posséder les précieuses reliques. Dans les vies les plus anciennes de Girard de Roussillon, il n'est pas question de la Madeleine ; dans les vies plus récentes, l'épisode qui la concerne est ajouté comme un hors-d'œuvre; même dans la chronique abrégée de Vézelay, écrite au XIIe siècle, la mention du fait en litige a été visiblement interpolée au XIIIe (2). Reste à savoir comment les moines ont eu l'idée d'imaginer toutes ces fables, et comment tant de papes, tant de rois, tant d'esprits supérieurs ont pu les accepter. Nous laissons à de plus habiles le soin de résoudre ce problème historique, et nous préférons transcrire d'après un vieux manuscrit une autre légende relative à la fondation de Vézelay. Celle-là du moins n'a jamais soulevé de querelles, et le docte abbé Faillon ne nous interdit pas d'y ajouter foi.

« Quant on fasoit l'albaie de Vezelai par grant appa-
« roillement in au plus haut de la montagne, et il i heust grant
« multitude de mestres et de ouriers qui se trauaillaient en
« l'ueure: li honorable contesse, qui estoit anflamée en son
« cuer de fauor de pitié et de deuocion, se leuoit de son lit

(1) V. *Monuments inédits sur l'apostolat de Sainte-Madeleine*, 2 vol. in-4o, Migne, 1848.

(2) Hugues de Poitiers, dans sa grande chronique, reporte l'invention des reliques de la Madeleine et leur transport à Vézelay, à l'année 881, époque à laquelle Girard de Roussillon était mort. — Voir *Spicilege loco citato*, page 640.

« celeement en la plus secrete hore de la nuit, et descendait
« celeement ensemble ses chamberieres en la valee qui est
« dessoz la montaingne, et portoit mont souant granz charges
« d'araine pour faire la dite Albaie avec ses dites chamberieres
« iusque ou plus haut de la dite montagne. Ele ne voloit pas
« la fauor dou pueple hauoir, mas desiroit solement plaire
« deuant Deu qui aucune foizloe plus les bienfaiz celeement que
« en commun : quar ele fasoit souente foiz celes œures en tel
« maniere comme il est dit. Ses mariz demenez par ialousie
« de humaine enfermeté commanca douter quele ne fut
« enlacie d'aucune taiche de mauuaise œure. Donques quant
« ele se leua auxi come ele hauoit a costume, li cuens se
« leua auxi petit après, qui voloit encerchier en quelleu ele
« aloit si entiblement. Quant cele repairoit ia chargie de sablon
« et montoit en la montaingne, le cuens la regarda auec ses
« chamberieres, et la conuit de loing, et regarda grand splendor
« de clarté celestiel desus i cele, et vit clarté meruoillouse qui
« l'anuironoit de toutes parz, et vit darriers li. j. homme très
« cler qui li sostenoit à ses mains d'une part et d'autre ses
« manches qui estoient pleines de araine et aloit quand cele
« aloit. Quant li homs amez de Deu entendi que ce estoit verais
« demonstremenz de diuin mistère et que cele estoit beneureuse
« et enuironée de la grace Deu, il fu esbahiz et s'en repaira
« plus tost qu'il pout à son hostel. Quand cele vint petit
« après, il li corrut errament au deuant et li reconuit ses
« propres péchiez de la mauuaise soupcon, et li dit certains
« démonstremenz de la beneureuse vision. Mais cele leua les eulz
« et les mains as ceaus, et loo it mont formant notre Seignour
« qui hauoit volu doner a li pecheresse si piteuse aide (1). »

(1) Nous avons copié toute cette gracieuse légende dans le manuscrit déjà cité précédemment.

Que reste-t-il aujourd'hui des constructions élevées par le comte Girard, soit aux bords de la Cure, soit dans l'emplacement actuel de Vézelay, de ces constructions auxquelles la comtesse Berthe ne dédaigna pas de mettre la main ? On remarque dans la vallée, non loin de l'église de Saint-Père, des fragments de murs, qu'on prétend appartenir à l'ancienne abbaye de religieuses, fondée puis abandonnée au IXe siècle. Si délabrés qu'ils soient aujourd'hui ils ne paraissent pas avoir une origine aussi ancienne. Quant à l'abbaye construite à la même époque sur le sommet de la montagne, elle fut bouleversée et ruinée dans le cours du siècle suivant. Les historiens ne sont pas très-explicites sur les détails de ce désastre ; mais tous s'accordent à dire que vers l'an 1000, l'œuvre de Girard de Roussillon était presque réduite à néant. Il suffit d'ailleurs de parcourir les constructions actuelles, pour s'assurer qu'il n'y a plus au-dessus du sol aucune trace de celles du IXe siècle. Seulement, dans la grande nef de l'église, M. Viollet-Leduc (1) signale des chapiteaux qui ont appartenu à un édifice antérieur. Ils sont au nombre de cinq, vers les transepts. On y observe tous les caractères de l'école romane primitive, sans pouvoir préciser leur date, et surtout, sans pouvoir affirmer qu'ils remontent à Girard de Roussillon. Aussi nous n'insisterons pas davantage sur cette première période de l'histoire de Vézelay. Une autre phase plus brillante et plus féconde s'ouvre devant nous, et cette fois pour nous guider à travers les souvenirs confus du passé, nous aurons sous les yeux son œuvre durable et parlante.

(1) Voir *Dict. d'Arch.*, tome II, p. 433.

## CONSTRUCTIONS ACTUELLES.

### § I. GRANDE NEF ROMANE, 1096-1104.

En visitant l'église de la Madeleine, l'archéologue distingue au premier coup d'œil trois portions principales, d'âge et de style divers : le narthex ou antéglise, vulgairement désigné sous le nom de nef des catéchumènes ; la nef intérieure ou grande nef ; à l'extrémité, le chœur. De ces trois parties, la plus ancienne assurément, c'est la grande nef romane. Le chœur ogival est de construction plus récente, et la nef des catéchumènes, dans laquelle l'ogive se marie au plein cintre, représente ici l'époque de transition.

Mais avant la construction du chœur actuel et pour compléter la nef romane, il est certain qu'il existait un autre chœur, un autre sanctuaire, indispensable aux cérémonies du culte. Tout porte à croire que cet autre chœur était de même âge et de même style que la grande nef. Les moines de Vézelay avaient donc en même temps et comme d'un seul jet accompli l'œuvre entière, dont il ne reste aujourd'hui qu'un fragment intercalé au milieu des constructions postérieures. Pourquoi faut-il qu'un siècle après, leurs successeurs aient rompu cet ensemble harmonieux ! Bien que le chœur actuel présente de grandes beautés, l'époque ogivale primitive à laquelle il appartient offre en plusieurs pays des beautés égales, sinon supérieures. Où trouver, au contraire, l'équivalent de cette nef romane, l'orgueil de Vézelay, sa véritable gloire ? Et comment ne pas regretter son complément naturel, le chœur conçu par les mêmes architectes, exécuté par les mêmes ouvriers ?

Nous ne prétendons pas indiquer ici les dimensions exactes et les dispositions précises de ce chœur primitif. Construit suivant les traditions de l'école romane, il devait être moins profond

que le chœur actuel (1). Les transepts, refaits aussi à l'époque ogivale, ne différaient pas sensiblement comme étendue de ceux que nous voyons encore. Ils donnaient accès à de grandes chapelles orientées, dont la trace est restée visible, malgré les remaniements successifs. L'édifice entier formait un vaisseau gigantesque et digne d'exciter la surprise, surtout quand on songe au temps et au lieu !

Elle était donc devenue bien riche et bien puissante, cette abbaye que nous avons laissée naguère dans la décadence et la ruine ! Dès le début du XI$^e$ siècle, quelques hommes énergiques avaient tenté de réparer les désastres du siècle précédent, de secouer la torpeur des moines, de rétablir au milieu d'eux la discipline, et de rendre au monastère les splendeurs de ses premiers débuts. Les historiens citent notamment un abbé de Saint-Bénigne de Dijon, l'abbé Guillaume, auquel le duc Henri de Bourgogne confia cette tâche difficile, et qui, d'après un chroniqueur, réussit dans son entreprise. Dom Plancher, et plusieurs écrivains après lui, en ont conclu que l'abbé Guillaume avait jeté les fondements de la Madeleine.

Mais relever une abbaye de ses ruines, ou la conduire d'un seul coup au faîte de la prospérité, sont choses très-différentes. Pour entreprendre, rien que pour entreprendre l'église de Vézelay, dans ses immenses proportions et ses luxueux détails, il fallait compter sur des ressources qui ne s'improvisent pas, et qui ne viennent jamais qu'après de longues années d'une prospérité constante. Obligé de lutter avec mille obstacles, troublé par des ennemis puissants, occupé du soin de sa propre abbaye, l'abbé Guillaume ne put concevoir pour Vézelay le vaste projet qu'on

(1) On retrouve encore dans la crypte, bien qu'elle aussi ait été remaniée à la fin du XII$^e$ siècle, des indices qui ne sauraient laisser aucun doute à cet égard.

lui prête. Peut-être même, dans une sphère plus étroite, il n'obtint pas tout le succès que le chroniqueur dévoué de Saint-Bénigme aime à lui attribuer ; car en 1037, s'il faut en croire un document publié par M. l'abbé Faillon, quand l'abbé Geoffroy prit la direction du monastère, il y trouva les choses dans l'état le plus désolant, misère et désordre (1). C'est à lui, bien plutôt qu'à l'abbé Guillaume, qu'appartient l'honneur d'une réforme durable. Par sa ferveur, son zèle, son habileté, il attira l'immense courant de pèlerins où bientôt Vézelay puisa sa réputation et ses richesses. Jusque-là personne ne semblait soupçonner en ce lieu l'existence des reliques de sainte Marie-Madeleine. Pour la première fois, en 1050, dans un privilége adressé par le pape Léon IX à l'abbé Geoffroy, le nom de la grande pécheresse figure comme patrone de l'église de Vézelay, et figure après la vierge Marie, après les apôtres saint Pierre et saint Paul, patrons primitifs qu'elle devait bientôt remplacer. Vers la même époque, les moines, voulant frapper l'imagination des fidèles, et stimuler par un aiguillon nouveau la ferveur des pèlerins, rédigèrent ces légendes dans lesquelles ils rattachaient la possession des précieuses reliques à Girard de Roussillon, le héros populaire. Ils y ajoutèrent le récit de nombreux miracles opérés par la sainte. Ils citèrent des guérisons miraculeuses opérées sur son tombeau. Peu à peu la réputation du monastère se répandit jusque dans les provinces les plus reculées ; malades et pèlerins accoururent de tous les points de la France. Avec les pèlerins vinrent les marchands désireux de spéculer sur cette immense concours de monde. De même que l'influence religieuse de Vézelay excita la jalousie de Cluny, les produits de ses foires éveillèrent la convoitise des comtes de Nevers ; et si la construction de la basilique

(1). Voyez *Monuments sur l'apostolat de la Madeleine*. T. II. P. 735.

semble impossible, immédiatement après les désastres du x$^{e}$ siècle, à la fin du xi$^{e}$, après tant d'heureux changements, le moment est venu, l'œuvre va s'accomplir.

En effet la chronique abrégée, qui dans le manuscrit original d'Auxerre précède la grande chronique d'Hugues de Poitiers et qui fut, comme celle-ci, écrite au milieu du xii$^{e}$ siècle, contient la mention suivante : 1104. *Dedicatio ecclesie Vizeliaci ab abbate Artaldo edificate... Dédicace de l'église de Vézelay construite par l'abbé Artauld.*

Il est vrai qu'à la même époque, et sans parler de Saint-Pierre-en-Vallée, on comptait à Vézelay deux petites églises, Saint-Pierre-le-Haut et Saint-Etienne : ces deux églises, dépendant de l'abbaye, pouvaient être également construites et dédiées par l'abbé Artauld. Il est vrai aussi que pour éviter une confusion facile, Hugues de Poitiers, dans le cours de son récit, désigne toujours l'église actuelle sous le nom d'église de la Madeleine ou de la grande église. Mais Hugues de Poitiers parle fréquemment des trois autres, qu'il désigne alors par leur vocable spécial ; il entre dans de nombreux détails, il est obligé de préciser. Au lieu que le rédacteur de la chronique abrégée se contente d'enregistrer les faits les plus saillants, sous forme d'éphémérides, avec un laconisme, une sobriété que nous regrettons aujourd'hui. N'est-ce pas assez pour lui que d'indiquer la dédicace de l'église de Vézelay, comme si la Madeleine n'était pas la véritable église du pays, la seule qui soit connue et digne de l'être. Hugues de Poitiers, dont on invoque si souvent le texte, appelle les autres des chapelles, tandis qu'il décore celle-ci du titre pompeux de basilique. Et l'on voudrait que le rédacteur de la chronique abrégée ait consigné pompeusement la dédicace d'une chapelle sans importance, pour garder le silence sur la dédicace de la grande église ? Une pareille interprétation nous

semble contraire au texte de la chronique et plus contraire encore à son esprit.

Lorsqu'on parcourt la série des offices et des fêtes propres à l'église de Vézelay, on y trouve ces mots : *Die XXI aprilis, dedicatio ecclesiæ Vezel. duplex solemne officium et octava... Le 21 avril, dédicace de l'église de Vézelay. double-majeure et octave.* Ici personne n'hésite, c'est bien la dédicace de la Madeleine dont il s'agit, et dont on a voulu consacrer le souvenir par une fête pompeuse, extraordinaire, célébrée chaque année dans ses murs. Eh bien, les termes employés dans les livres liturgiques sont exactement les mêmes que ceux de la chronique abrégée. Il faut donc entendre ceux-ci de la même façon, il faut en revenir à leur sens le plus simple, le plus naturel. Il faut admettre enfin que la Madeleine de Vézelay fut dédiée le 21 avril 1104 par l'abbé Artauld.

Ceux qui prétendent lui assigner une origine plus reculée objectent que les témoins entendus dans le procès entre l'abbé Ponce et l'évêque d'Autun, témoins dont Hugues de Poitiers nous a conservé les dépositions, ne parlent point de cette dédicace. C'était pourtant un fait décisif à constater. Il s'agissait de savoir si l'évêque diocésain avait seul le droit de faire à Vézelay acte de pouvoir épiscopal, comme de dédier les églises, de consacrer des autels, d'ordonner des prêtres, etc. Les abbés soutenaient au contraire que libres de tout lien, ne relevant que du saint siége, ils pouvaient commettre ces soins à tel évêque qu'il leur convenait de choisir. Comment alors n'a-t-on pas invoqué de part ou d'autre la dédicace de la Madeleine? Elle était donc bien ancienne et le souvenir des faits s'était déjà perdu, ce qui la reporterait au-delà de 1104 : car l'enquête eut lieu vers 1150 (1).

(1) Le pape Eugène III convoqua les parties à Rome par lettre du 23

L'objection est plus spécieuse que solide. Il est possible d'abord que la dédicace ait été faite par un représentant de l'autorité suprême, un légat du saint siége (il y en avait précisément deux en France durant l'année 1104), et dès lors, ni l'évêque d'Autun, ni l'abbé de Vézelay ne pouvaient invoquer la cérémonie pour éclairer le litige. Puis les témoins produits par eux ne citent que les faits qu'ils ont vus. Ils remontent à 30 ou 40 ans au plus, comme ils l'indiquent eux-mêmes à plusieurs reprises dans leur déposition, ce qui nous conduit à 1120 ou 1110. Un seul raconte quelques circonstances de beaucoup antérieures. Mais il n'a jamais habité Vézelay. Il était à Saulieu quand il a vu passer l'évêque Aganon vers la fin du XIe siècle. Il est venu à Vézelay avec l'évêque Norgaud, successeur d'Aganon, ou l'évêque Etienne de Beaugé, successeur de Norgaud, tout cela par occasion, comme archiprêtre. La plus grande partie de sa vie s'est écoulée à Autun, et l'on conçoit qu'il n'ait rien à dire de la dédicace. Au reste, il est le seul vieillard entendu dans l'enquête qui se faisait à Rome, et l'évêque d'Autun, voyant le résultat tourner contre ses prétentions, ne manqua pas d'observer que la distance et les difficultés du voyage l'avaient obligé de faire entendre exclusivement des hommes jeunes et valides; en conséquence, il demanda et il obtint qu'une nouvelle enquête eut lieu sur place, promettant d'établir des faits plus anciens. Voilà le véritable motif pour lequel les témoins ne parlent pas de la dédicace. Leur silence ne prouve pas qu'elle eut lieu avant 1104 ; il prouverait plutôt qu'elle n'eut pas lieu après, et ceci ne manque pas d'importance aux yeux des archéologues.

fév. 1151. — V. D. Bouquet t. XV, p. 422. — Il leur fixait pour époque de rendez-vous à Rome l'Octave de la Saint-Martin suivante. L'enquête eut donc lieu à la fin de 1151.

Car les archéologues ne partagent pas les tendances de quelques historiens de Vézelay. Ils ne cherchent pas à vieillir la Madeleine, pour la rendre plus respectable et plus précieuse. Ils savent que sa date ne saurait être reportée dans le cours du XIe siècle. L'église de Cluny fut fondée par saint Hugues, en 1088, et celle de Vézelay, d'après M. Viollet-Leduc, le plus compétent des juges en pareille matière, est postérieure à Cluny. En les comparant l'une à l'autre, on trouve à Vézelay les traces manifestes d'un progrès sensible, d'un progrès qui révèle toute une révolution dans le système d'architecture. Cluny était encore voûté en berceau; Vézelay montre déjà des voûtes d'arête. Aussi l'éminent architecte attribue la grande nef de la Madeleine aux premières années du XIIe siècle, de sorte que pour lui, comme pour le rédacteur de la chronique abrégée, le véritable constructeur de la basilique romane serait l'abbé Artauld.

Ce n'est pas que l'abbé Artauld, intronisé en 1096, ait dans le court espace de huit années, achevé complètement une tâche aussi laborieuse ; même après la consécration d'une église, il reste encore bien des détails à terminer, à plus forte raison après la dédicace, qui précède souvent la consécration. Mais il avait jeté les fondements de l'édifice, il en avait adopté le plan, il lui avait imprimé ce caractère que nous admirons aujourd'hui et qui fait la gloire de Vézelay !

On pense généralement que la nouvelle église fut, dès l'origine, dédiée à la Madeleine. Parmi les patrons primitifs, la Vierge devint l'objet d'un culte spécial, dans un oratoire voisin. Cet oratoire était un édifice assez grand pour contenir de nombreuses réunions. Plus d'une fois dans le cours du XIIe siècle, et pendant les luttes de cette époque agitée, les moines s'y assemblèrent avec les bourgeois et les hommes du comte de Nevers. Il était placé dans l'enceinte même du couvent, auprès de la salle capi-

tulaire. Mais rien n'indique s'il était un reste des anciennes constructions, ou s'il fut édifié lorsque l'église de l'abbé Artauld fut placée sous un nouveau patronage.

Quant aux apôtres saint Pierre et saint Paul, eux aussi patrons primitifs de l'abbaye, il semble qu'ils restèrent associés à la Madeleine, même après que le culte de cette dernière eut pris une extension considérable. Si les moines de Vézelay, pour attirer les pèlerins, invoquaient surtout l'efficacité de leurs reliques, ils n'avaient pas moins d'intérêt à resserrer les liens qui les unissaient à Rome. Soit qu'il s'agit pour eux de résister aux usurpations de l'évêque diocésain ou aux prétentions de Cluny, soit qu'ils luttassent contre l'indépendance des bourgeois ou l'ambition du comte de Nevers, c'était toujours au pape qu'ils demandaient protection et secours. Ils représentaient alors leur couvent comme le propre aleu et le véritable patrimoine de saint Pierre (1). Aussi les apôtres saint Pierre et saint Paul conservèrent leur autel dans la basilique de Vézelay; on doit même supposer que le grand autel leur était consacré. Quand l'abbé de Cluny, après avoir longtemps marchandé l'honneur de sa visite, entre solennellement dans la ville, franchit les degrés extérieurs de l'église et va droit à l'autel de Saint-Pierre et Saint-Paul attendre l'abbé Guillaume, alors en conférence avec le roi, est-il probable que l'abbé de Cluny se soit, en pareille circonstance, dirigé vers quelque chapelle ou quelqu'autel secondaire? D'autant plus qu'à cette époque le grand autel s'élevait juste au bout de la nef, au croisillon des transepts. Au-dessus, la grande croix triomphale, chargée de statues, et semblant marquer le centre de la basilique. Au-dessous, dans une crypte, le sépulcre de sainte Marie-Madeleine; on ne parle jamais de son autel. De-

(1) *Spicilege, loco citato*, pages 450 et 55, passim.

vant s'étendait le chœur des moines, avec un autel spécial consacré à saint Audiol.

Quoiqu'il en soit de ces détails, de ces dispositions intérieures, fort curieuses à connaître, mais fort difficiles à retrouver, si l'on admet que l'église romane de Vézelay soit l'œuvre de l'abbé Artauld, il faut avouer qu'il fut bien mal récompensé de ses généreux efforts. Pour mener à fin sa gigantesque entreprise, il avait dû multiplier les impôts et les tailles, faire appel à toutes les ressources de l'abbaye. Un jour vint, où les habitants de Vézelay ne purent supporter la plus légère augmentation. Ils se révoltèrent en 1106, deux ans après la dédicace, et quelques-uns des plus furieux massacrèrent l'abbé Artauld. Simon, fils d'un préposé du comte de Nevers, lui porta le coup mortel. Un autre sépara la tête du tronc. C'est à ce drame sanglant que, cinquante ans plus tard, Guillaume de Nevers faisait allusion, lorsque s'adressant aux bourgeois et les excitant à de nouvelles révoltes, il s'écriait : « Je suis tout étonné, je ne vous reconnais plus. Qu'avez-vous fait de cette énergie singulière avec laquelle vous avez tué l'abbé Artauld? Vous n'aviez à lui reprocher qu'une taille nouvelle imposée sur deux maisons. Et c'était un homme plein de prudence, généreux, magnifique entre tous. *Prudentissimum et satis liberalissimum!* » — Dans cet éloge insidieux, dans cette épithète qui rappelle aux bourgeois les libéralités de l'abbé Artauld, nous retrouvons quelques traits du constructeur de la Madeleine.

Son œuvre faillit périr peu d'années après lui. Les incendies dans les églises étaient alors plus fréquents et plus dangereux qu'aujourd'hui. Outre la charpente des combles qui forment toujours un aliment aux flammes, l'intérieur même du vaisseau renfermait une masse de matières combustibles. A Vézelay, notamment où les baies romanes semblent avoir été disposées pour

rester perpétuellement ouvertes, on avait dû multiplier les boiseries et les tapisseries, afin de préserver la foule, ou tout au moins les moines, les visiteurs illustres, contre le vent et le froid. De toutes parts s'élevaient des autels, des ex-voto, des statues de bois peint. De là vient qu'en 1120, le feu s'étant déclaré subitement dans l'église de la Madeleine, un jour de grande solennité, plus de mille personnes y trouvèrent la mort. La chronique abrégée de Vézelay ne précise pas. En cette année, dit-elle avec son laconisme ordinaire, beaucoup d'hommes et de femmes périrent par le feu dans le *monastère* de Vézelay. D'un autre côté, le successeur de l'abbé Artauld, Renaud de Semur, qui fit disparaître les traces de l'incendie, est indiqué dans son épitaphe comme réparateur du *monastère*. Dans ces deux textes, le mot est pris dans son acception générale, et comme embrassant toutes les constructions monastiques. Mais Robert Abolanz, qui écrivait à Saint-Marien-d'Auxerre, dans un lieu et dans un temps rapproché de l'événement, nous donne des détails plus précis. Le feu prit dans l'église, la veille de la fête de Sainte-Marie-Madeleine, vers le soir et sans qu'on pût savoir quelle en était la cause; une foule innombrable de tout âge et de tout sexe s'y trouvait rassemblée, et les progrès des flammes furent tellement rapides, qu'un grand nombre furent brûlés. Le chroniqueur de Saint-Maixent compte mille cent vingt-sept victimes tant hommes que femmes. Enfin, dans la grande nef romane, au-dessus d'un arc doubleau des bas-côtés, on remarque un médaillon qui paraît avoir été sculpté pour conserver le souvenir de ce désastre, des effets qu'il produisit sur l'édifice, et des réparations qui suivirent. Ce médaillon représente une femme assise, couronnnée, tenant d'une main une bannière, et de l'autre une église romane. Autour on lit pour légende : *Sum modo fumosa, sed ero post hoc speciosa.* « Je suis en fumée maintenant, mais bientôt je serai belle. »

Peut-être l'incendie de 1120 entre-t-il pour quelque chose dans les désordres qui se manifestèrent, suivant M. Viollet-Le-duc, peu après la construction primitive, et auxquels on remédia aussitôt. On refit sans doute quelques sculptures endommagées. Certains chapiteaux qui portent franchement les caractères du XIIe siècle n'ont pas une autre origine. Les autels eux-mêmes furent promptement rétablis, et l'enquête, dont nous avons déjà parlé, contient de nombreux détails sur leur consécration. En définitive, Renaud de Semur sauva l'œuvre de l'abbé Artauld, et son nom, dans notre souvenir, doit être joint à celui du malheureux constructeur de la superbe basilique.

## § 2. ÉGLISE DES CATÉCHUMÈNES. — 1132.

Déjà nous avons indiqué que la nef des Catéchumènes, se distinguant par ses caractères archéologiques de la nef romane, et portant à l'intérieur tous les signes de l'époque de transition, devait avoir une date plus récente. Les réparations exécutées dans les dernières années à l'église de Vézelay ont fourni l'occasion de reconnaître que les murs latéraux du narthex faisaient retour d'équerre sur le portail intérieur et ne se liaient pas à ceux de la grande nef. Ainsi, l'état matériel des lieux concourt avec les données de la science pour établir que la nef des Catéchumènes fut ajoutée après coup à l'église de l'abbé Artauld. Elle remplaça le porche bas et peu profond dont parle M. Viollet-Leduc, et qui avait été construit en même temps que cette dernière (1).

Mais à quelle époque cette addition importante fut-elle faite ? L'éminent architecte, qu'on ne saurait trop consulter quand il

(1) *Dict. raisonné d'Arch.*, tome I, page 159.

s'agit de Vézelay, lui assigne pour date (2) les années comprises entre 1150 et 1160, sans expliquer sur quels indices il fonde son appréciation. D'autres écrivains, consultant plutôt les textes historiques que les caractères archéologiques du monument, ont avancé timidement que l'église des Catéchumènes pourrait bien être l'église des Pèlerins, dont il est si souvent question dans Hugues de Poitiers, et qui fut consacrée en 1132.

Pour se décider entre ces deux systèmes, il importe de savoir avant tout dans quel but fut construit le narthex de Vézelay, quelle était sa destination, quel dût être son nom primitif.

Celui qu'il porte aujourd'hui est évidemment un nom moderne et impropre. Il n'y avait plus, au XII$^e$ siècle, de payens adultes à catéchiser, ou le fait était si rare qu'il ne pouvait inspirer la pensée d'une construction spéciale. L'abbé Martin rapporte que de son temps l'église des Catéchumènes s'appelait l'église des Pénitents. Serait-ce donc le lieu où s'arrêtaient les grands coupables, condamnés jadis à faire pénitence publique, et ne pouvant franchir les portes du temple tant qu'ils n'avaient pas été réconciliés solennellement par leur évêque? Mais vers le XII$^e$ siècle, les exemples de ce genre étaient presque aussi rares que ceux des catéchumènes adultes, et pourtant, une foule d'abbayes, notamment les abbayes clunisiennes, possédaient des vestibules analogues à celui de Vézelay. Le vestibule de Cluny avait des proportions encore plus considérables. En face de constructions aussi nombreuses qu'importantes, surtout quand on sait que les constructeurs du moyen-âge n'adoptaient jamais une disposition de plan qui n'eût des raisons sérieuses d'existence, il faut chercher aux narthex une utilité plus réelle que celle d'abriter, par exception, les grands cou-

(2) Tome II, page 67.

pables condamnés à faire pénitence publique. Il faut scruter la liturgie de cette époque pour y trouver quelque rit, quelque coutume applicable à la masse des fidèles et pouvant expliquer la fréquente apparition de ces vestibules somptueux, de ces églises complémentaires.

C'est ce qu'a fait avant nous l'honorable historien de l'abbaye de Cluny. Au sujet du narthex et de sa destination. Voici, dit M. Lorain, la supposition qui me semblerait la plus naturelle :

« Dans les temps anciens, il arrivait quelquefois, surtout à « l'époque du carême qu'il n'était pas permis aux pénitents de « pénétrer trop avant dans l'intérieur de l'église et de s'appro- « cher du sanctuaire, Dans une pareille circonstance, l'usage « de l'église de Rouen était de rapprocher la chair du prédica- « teur le plus possible du portail, pour donner aux fidèles re- « pentis la faculté d'entendre la parole de Dieu sans entrer « trop profondément dans le temple. Quelquefois même on cons- « truisait des autels dans le vestibule, pour que les pénitents « pussent assister au saint sacrifice. Un autel de cette espèce « se voyait autrefois dans l'église de Noyon. Enfin, dans l'ancien « pontifical de Chalons-sur-Saône, si voisin de Cluny, on lisait « *in quibus dam autem ecclesiis sacerdos in aliquo altari* « *foribus proximori celebrat missam jussu episcopi peniten-* « *tibus ante fores ecclesiæ constitutis.* » Dans quelques égli- « ses, le prêtre par ordre de l'évêque célèbre la messe sur « un autel très-rapproché des portes du temple pour les « pénitents placés devant le portail de l'église. La destina- « tion du portail de Cluny ne serait-elle point indiquée dans « ces paroles ? »

Les pénitents dont parle ici M. Lorain ne sont pas autre chose que de simples pécheurs, humiliés et contrits ; ce ne sont plus les grands coupables à qui l'Eglise refusait ses prières jus-

qu'à l'heure d'une réconciliation solennelle, puisqu'on célébrait pour ceux-ci des offices spéciaux. Du reste, à Vézelay, le système de M. Lorain trouve à la fois son application et sa vérification. Son application : voici bien le narthex analogue à celui de Cluny. Sa vérification : car on y remarque une tribune sur laquelle un autel spécial était disposé. On assure même dans le pays que cet autel existait encore il y a peu d'années.

Mais, allons plus loin, et sans abandonner la voie ouverte par M. Lorain, voyons s'il n'est pas possible d'assigner au narthex de la Madeleine une destination plus constante, mieux en rapport avec les besoins ou les intérêts du monastère.

Parmi les pèlerins qui sillonnaient jadis le sol de la France, et qui affluaient à Vézelay, il y avait des pèlerins *pénitents*, c'est-à-dire des pécheurs auxquels le pèlerinage était imposé à titre de pénitence. Suivant la gravité de leurs fautes, les uns accomplissaient le voyage lointain de Saint-Jacques-de-Compostelle, de Rome ou de Jérusalem ; les autres se bornaient à visiter les abbayes, les lieux sanctifiés par des reliques, et situés dans la province, dans le royaume qu'ils habitaient. De là ces mots d'un chroniqueur du XII^e siècle, cités par Ducange : *absolvit eum... injungens ei peregrinationes minores.* « Il lui donna l'absolution, en lui imposant les pèlerinages de second orde. » Les exemples de pareilles pénitences étaient alors très-fréquents. Elles s'appliquaient non-seulement aux riches, aux puissants, à ceux qui pouvaient faire la dépense de coûteuses excursions ; le pauvre lui-même y était soumis, et pour qu'il pût accomplir sa peine, l'évêque de son diocèse le recommandait à tous les membres du clergé, par des lettres dont le modèle est venu jusqu'à nous. Il avait sa feuille de route et son gîte à chaque étape.

Or les pèlerins, condamnés à prendre le bourdon, ne devaient

pas dans les lieux de pèlerinage rester confondus avec la foule des pèlerins volontaires, avec les visiteurs qu'attirait uniquement le zèle ou la curiosité. Sans suivre tous les degrés de l'ancienne pénitence publique, sans s'astreindre à toutes les pratiques jadis imposées aux grands coupables, il est probable qu'ils en avaient retenu quelques-unes. Ils s'agenouillaient aux portes des églises, d'après un usage consacré par les capitulaires de Charles-le-Chauve et de Louis-le-Débonnaire. Ils invoquaient par leur attitude la compassion et les prières des fidèles qui entraient dans le temple. Comme l'a fort bien indiqué M. Lorain, ils s'interdisaient l'accès du sanctuaire. S'ils entendaient la messe, et ils le pouvaient sans avoir besoin de réconciliation solennelle, ils l'entendaient dans un lieu spécial, où leur seule présence était un acte d'humilité et de contrition.

Voilà pourquoi dans les abbayes, comme Vézelay, qui devaient leur richesse et leur puissance au grand concours de pèlerins, et qui, malgré les austères réprimandes de saint Bernard, ne négligeaient aucun moyen pour séduire et attirer la foule, on eut l'idée de construire pour cette nombreuse catégorie de pécheurs une nef, une église distincte. Grâce à la disposition des lieux, les pèlerins pouvaient s'imposer toutes les pratiques, que nous venons de décrire, sans rester exposés aux intempéries de l'air. Le narthex de Vézelay n'était donc pas autre chose que l'église des pèlerins pénitents, ou par abréviation l'église des pénitents, l'église des pèlerins.

Nous rappellerons maintenant que d'après les témoins entendus dans l'enquête déjà citée, l'évêque d'Autun, Etienne de Baugé, consacra l'église des Pèlerins pendant que le pape Innocent II était à Vézelay, c'est-à-dire en janvier ou février 1132. Malheureusement ils ne donnent aucun détail sur l'église qu'ils désignent ainsi. Ils se bornent à nous apprendre qu'après la consécration

ils y ont vu célébrer diverses cérémonies religieuses, par exemple faire des ordinations.

Mais quelle pourrait être cette église des pèlerins, sinon le narthex de la Madeleine, le lieu spécialement destiné, comme on vient de le voir, aux pèlerins pénitents? On connaît les noms des autres églises qui existaient alors à Vézelay, et la confusion est impossible. On sait même où elles s'élevaient, Saint-Etienne, sur la place en entrant à Vézelay, Saint-Pierre dans le milieu de la ville. De ces deux édifices le pays a conservé des restes ou des souvenirs, tandis que nulle part on ne trouve le moindre vestige de l'église des Pèlerins, si l'on prétend la chercher ailleurs qu'au vestibule de la basilique. N'était-ce pas à la Madeleine que se pressaient les pèlerins? Venaient-ils à Vézelay dans un autre but que celui d'adorer les précieuses reliques? Pourquoi leur construire une église spéciale loin du but de leur voyage et de l'objet de leur ferveur? Que si l'on s'étonne de voir donner le nom d'église à ce qui n'en est qu'une portion, au vestibule de la grande basilique, nous opposerons la tradition constante, suivant laquelle à Vézelay le narthex s'est appelé successivement l'église des Pénitents, ou l'église des Catéchumènes; on pouvait bien au XII^e^ siècle l'appeler, par la même exagération, l'église des Pèlerins.

Un des témoins de l'enquête s'exprime en ces termes. « J'ai « vu l'abbé Ponce (1138-1161) conférer l'église Saint-Pierre en « vallée, tant au spirituel qu'au temporel, à un prêtre du nom « de Bernard, et cela en chapitre. Le même abbé conféra au « prêtre Jean l'église de Saint-Pierre-le-Haut, en présence du « chapitre. Enfin il investit le prêtre André de l'église de Saint-« Etienne, pareillement en assemblée capitulaire. » On insiste avec raison sur cet acte important de la suprématie abbatiale. Plusieurs autres témoins confirment le fait: et comme ils sont

d'accord sur les détails, le rédacteur de l'enquête finit par insérer dans les dépositions la formule suivante : « Quant à la collation des trois églises, il a dit la même chose que les précédents témoins. *Et de donatione triüm ecclesiarum idem prorsus dixit quod Ansellus et Hugo.* — Pourquoi n'est-il donc pas question de l'église des Pèlerins située à Vézelay comme les autres, dépendant comme les autres de l'abbaye? Pourquoi semble-t-il qu'il n'y ait que trois églises dont la collation soit matière à litige ? C'est que l'église des Pèlerins n'avait ni curé, ni chapelain spécial ; c'est qu'elle n'avait d'une église que le nom et les proportions ; c'est qu'en réalité, elle formait le complément, le vestibule de la Madeleine. On s'expliquerait par la même raison pourquoi les ordinations des moines de l'abbaye ou des prêtres qui y étaient attachés, ordinations qui se faisaient naturellement dans l'église abbatiale proprement dite, se faisaient aussi quelques fois dans l'église annexe des Pèlerins, ou dans l'oratoire voisin de la Vierge, tandis que jamais les témoins de l'enquête n'ont vu semblable cérémonie dans les églises paroissiales distinctes Saint-Etienne et Saint-Pierre-le-Haut.

Toutes les données de l'histoire locale concourent à nous faire admettre la date de 1132 comme celle de la construction du narthex. Le temps était alors favorable pour les constructions luxueuses, et se prêtait à des entreprises de ce genre qu'aucune nécessité impérieuse ne commandait à l'abbaye. Jamais la prospérité n'avait été plus grande. Jamais le nombre des visiteurs et des hôtes illustres n'avait été plus considérable. Tous les ans, dans les grands jours de solennité on voyait à Vézelay plusieurs évêques ou archevêques réunis. Un jour, devant les témoins de l'enquête, l'évêque d'Autun officiait, et l'évêque de Chartres prêchait. Les plus illustres prélats de l'église gallicane accouraient tour à tour, et comme eux, les

légats du saint Siége, les papes eux-mêmes, sans compter les plus puissants seigneurs : à leur suite, une foule toujours croissante de visiteurs obscurs. Car la curiosité se mêlait à la ferveur, et cette foule, il ne faut pas l'oublier, faisait la richesse de l'abbaye. Si déjà quelques esprits clairvoyants pouvaient redouter pour Vézelay la jalousie des abbayes rivales, les prétentions de l'évêque diocésain, ou l'indépendance farouche des bourgeois, du moins les grandes luttes, que raconte Hugues de Poitiers, n'étaient pas encore commencées. La paix régnait en même temps que la prospérité.

Ce ne fut là qu'un instant. Dès 1137 l'abbé Albéric était obligé de consentir aux bourgeois une longue série de concessions, de priviléges, de sauvegardes. En 1138 le malheureux abbé Ponce prenait la direction du monastère, et celui-là devait compter ses jours de tranquillité. L'abbé Guillaume qui lui succèda en 1161 n'eut pas des débuts plus heureux. Hugues de Poitiers, dans sa grande chronique, raconte ses tribulations, et ses victoires longtemps attendues, son triomphe si chèrement acheté. Hugues de Poitiers s'arrête à 1167. Eh bien, dans la chronique abrégée, la dernière mention qui ait été inscrite au XII^e^ siècle, nous révèle tout ce que ce triomphe avait d'éphémère. 1168. *Burgenses Vezeliaci conspirati sunt contrà eclesiam.* Dès 1168, les bourgeois conspiraient de nouveau contre l'abbaye. Comment veut-on que l'église des catéchumènes se soit élevée au sein de pareilles agitations ! Notamment de 1138 à 1161, sous la direction de l'abbé Ponce, le fait est impossible. Car Hugues de Poitiers, racontant la vie de cet abbé, a soin de nous dire au début que s'il a moins construit que ses prédécesseurs, il a lutté plus qu'eux. *Illi enim licet vel acquirendo vel ædificando plura contulerint, certe plus illis omnibus iste laboravit.* Si l'abbé Ponce avait trouvé moyen de construire

la nef des catéchumènes au milieu de toutes ces luttes, son admirateur, son panégyriste ne l'aurait pas excusé d'avoir moins bâti que ses prédécesseurs. Il eut avec raison considéré que ce magnifique narthex, la façade extérieure, les tympans des portes, les tours, enfin toute l'église des Pèlerins, plaçaient l'abbé Ponce au niveau de ses prédécesseurs, et même au-dessus d'eux, l'abbé Artauld excepté.

Reste à savoir si l'archéologie combat ici les données de l'histoire et répugne à l'application que nous avons faite des textes. C'est chose rare en nos pays que des arcs en tiers-point et des voûtes d'arête vers 1132. Mais à l'extérieur de la nef des catéchumènes le style roman domine encore sans partage. A l'intérieur, M. Viollet-Leduc signale les hésitations et les tatonnements des architectes (1) : ces voûtes ogivales qui nous étonnent, ont, dit-il, grand peine à abandonner la forme primitive de la voûte en berceau. Deux seulement sont munies d'arcs ogives sans lesquels la véritable voûte d'arête ne saurait exister, et ces arcs ogives, imaginés comme un ornement, n'ajoutent rien à la solidité de la construction qui n'est pas combinée pour avoir besoin de leur secours. Au contraire, dans la seconde moitié du XIIe siècle les architectes du nord s'emparent de ce motif de décoration, et fondent sur lui tout un système de voûtes nouvelles. De là semblerait résulter qu'aux yeux même de M. Viollet-Leduc l'église des catéchumènes peut être reportée dans la période antérieure à 1150 (2). Si d'ailleurs, on compare cette

(1) *Dict. raison. d'Arch.*, tome I, page 186.

(2) Depuis que cet article a été rédigé, j'ai pu consulter le troisième volume du *Dictionnaire raisonné d'Arch itecture*, volume récemment publié, et j'y remarque avec grand plaisir ce passage :

« Toutes les voûtes de ce porche (celui de Vézelay) sauf deux, son

église à Pontigny, Pontigny que nous devons aux libéralités de Thibault-le-Grand, comte de Champagne, qui par conséquent fut bâti vers 1150, et qui est franchement ogival, il est évident qu'il doit entre les deux exister un assez long intervalle de temps, comme il existe aussi une différence profonde.

Voilà pourquoi nous n'hésitons pas à admettre que le narthex de Vézelay fut dédié en 1132. Dès cette année la grande basilique était complète, et présentait aux regards l'immense développement qui nous frappe aujourd'hui. Joignez-y les deux tours placées aux deux extrémités des transepts, et dont il n'en reste plus qu'une ; complétez par l'imagination celles de la façade occidentale ; vous aurez alors l'ensemble du monument, tel qu'il apparaissait aux moines chassés par le comte de Nevers ; vous aurez l'idée de l'imposante silhouette qui se dressait à l'horizon, en face des exilés réunis à la croix de Montjoye.

## § 3. LE CHOEUR. 1198-1206.

A peine les constructions romanes de la Madeleine étaient-elles achevées, que le chœur actuel s'élevait à la place du chœur primitif. La plupart des auteurs, pour expliquer cette prompte modification, ce changement si prématuré, allèguent un incendie, qui, dans le cours de l'année 1165, ravagea de nouveau l'église de Vézelay. Celui-ci nous est raconté par Hugues de Poitiers seulement. Il n'eut pas à beaucoup près le triste retentissement du désastre de 1120. Le feu se déclara dans la crypte, où reposaient les prétendus restes de la Madeleine. Mais Hugues

« encore dépourvues d'arêtiers : l'une de ces deux voûtes, *dont la con-*
« *struction remonte à* 1130 *environ*, présente à l'intersection des deux
« arcs une belle clef richement sculptée... » Tome III, page 251.

de Poitiers ne dit pas qu'il s'étendit aux étages supérieurs de l'église. Il se contente d'expliquer qu'il atteignit les poutres qui se trouvaient dans la partie supérieure de la crypte. Il raconte même, (comme un miracle, à la vérité,) qu'une statue de bois de la Vierge, placée sur le pavé de la crypte, fut simplement noircie par la fumée. Quelques lignes plus loin, au sujet d'un fait qui se passa dans la même année 1165, à propos de l'expulsion des moines par le comte de Nevers, il nous apprend que ceux-ci employèrent toute la nuit qui précéda leur départ à dépouiller l'église des images, des croix, des vases précieux qui y étaient accumulés. Même la grande croix de bois, l'arc triomphal, placé sur l'autel principal, au milieu de la basilique, et précisément au-dessus de la crypte incendiée, était encore debout, avec ses statues de bois peint; preuve décisive que les ravages de l'incendie n'avaient pas été considérables. C'est pourtant là le seul fait connu qui puisse expliquer, comme nécessaire, la reconstruction du chœur.

Mais ne sait-on pas qu'à la fin du XIIe siècle le goût des constructions ogivales s'empara des esprits? De toutes parts des églises gothiques s'élevaient comme par enchantement, et dans des lieux où certainement les églises romanes étaient encore solides. A Vézelay, par exemple, on ne se borna pas à refaire le chœur, on modifia les premières travées de la nef; on s'apprêtait à modifier la nef tout entière; on refit le couronnement des tours. La mode, il faut bien le dire, la mode poussait au gothique, et chacun, évêque ou abbé, voulait, comme Guillaume de Seignelay avoir une cathédrale édifiée dans le nouveau genre, *nova structura* (1)!

(1) Voir à cet égard la notice de M. Quantin, sur les monuments archéologiques du département de l'Yonne. *Congrès arc. de France* vol. de 1851, page 216.

Selon toute probabilité, ce fut, à Vézelay, l'abbé Hugues qui se paya cette coûteuse et regrettable fantaisie. Il avait trouvé en 1198 l'abbaye paisible et florissante. Les grandes luttes de l'abbé Ponce et de l'abbé Guillaume semblaient oubliées. Les économies s'élevaient à 30,000 sols, sans compter les vases d'argent, d'une valeur importante. Et bientôt, en 1206, l'abbé Hugues fut déposé parce qu'il avait endetté le monastère de 2,220 livres, somme énorme qui représente plus d'un million de notre monnaie.

Ce fait a frappé M. Viollet-Leduc, et comme il coïncide exactement avec les données archéologiques, l'éminent architecte n'hésite pas à déclarer que le chœur actuel fut l'œuvre de l'abbé Hugues.

Si cette conclusion ne rencontre pas de contradictions, et pour notre part, nous n'y voyons aucune objection sérieuse, l'église de Vézelay, commencée vers la fin du XI^e^ siècle, avait, dès les premières années du XIII^e^, l'aspect et les caractères qu'elle présente encore aujourd'hui. Les siècles plus récents n'y ont apporté que des modifications ou des accessoires sans importance. Que dis-je? Après des abbés sans goût, indignes successeurs de l'abbé Artauld et de l'abbé Hugues, vont arriver les iconoclastes et les vandales modernes. A vraiment parler l'histoire des constructions de la Madeleine s'arrête à 1206, et l'histoire de ses mutilations commence. Triste et long récit, dans lequel on trouve à peine quelques rares et insuffisantes consolations, jusqu'au jour où, plus de 600 ans après la déposition de l'abbé Hugues, l'ère actuelle, l'ère des réparations intelligentes et des compensations tardives s'ouvre pour Vézelay!

AIMÉ CHÉREST.

# LETTRES DE L'ABBÉ LEBEUF.

---

Les nouveaux éditeurs (1) des *Mémoires concernant l'histoire civile et ecclésiastique d'Auxerre* par l'abbé Lebeuf, ont inséré, au commencement de leur premier volume, le catalogue de ses œuvres, qui ne contient pas moins de deux cent trente-six mentions d'ouvrages, de dissertations et de mémoires différents. On peut, en parcourant cette liste, avoir une idée de l'érudition de l'abbé Lebeuf; cependant l'idée ne pourra en être complète que lorsque la correspondance de l'historien d'Auxerre sera connue : bien des détails de sa vie, qui ont échappé aux biographes, seront alors mis au jour et rendront à cet érudit sa véritable physionomie; on y trouvera l'indication des matériaux qui lui ont servi dans ses travaux, et des documents communiqués par lui aux auteurs qui faisaient appel à ses connaissances.

La publication de ces lettres serait assurée, on ne peut en douter, d'un plein succès; elle offrirait un intérêt plus que local, les sujets traités par l'abbé Lebeuf ne se rapportant pas seulement à l'histoire de sa ville natale et des environs, mais aussi à l'histoire générale de la France. On connaît les bibliothèques publiques (2) et l'on pourrait facilement connaître les bibliothèques particulières (3) où il y aurait chances de rencontrer des autographes de l'abbé Lebeuf; on pourrait

(1) MM. Challe et Quantin.

(2) Bibl. imp., Mss, fr. suppl.. n° 2440. La bibliothèque de Sainte-Geneviève possède quarante-deux lettres écrites, de 1720 à 1729, par l'abbé Lebeuf au P. Prévost. Deux de ces lettres ont été publiées par M. J. Quicherat dans la *Bibliothèque de l'école des Chartres*, 4e série, tome III, p. 365-369.

(3) Notamment celle de M. le baron Jérôme Pichon, président de la

donc sans grande difficulté en obtenir des copies. Quelques-unes de ses lettres, il est vrai, apparaissent de temps à autre dans les ventes d'autographes qui se font à Paris et deviennent ainsi la propriété d'amateurs souvent inconnus; mais il est toujours possible, avec les catalogues imprimés de ces ventes, d'avoir une analyse de la lettre.

Les cinq lettres suivantes ont été ainsi acquises dans des ventes publiques; elles appartiennent aujourd'hui à la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne.

## I.

### A Monsieur Fenel, doyen de l'église métropolitaine de Sens, a Sens (1).

Monsieur,

J'ay bien des remerciments à vous faire d'avoir bien voulu prendre la peine de m'instruire touchant les conférences qui se sont tenues à l'archevêché, à l'occasion de votre nouveau bréviaire et missel. Il ne tiendra pas à moy qu'on n'en fasse icy son profit, car nous avons chez nous, comme ailleurs, assez bon nombre de gens de cette piété qui n'est pas toujours conduitte (*sic*) par la science et desquels les prétendues difficultez ne peuvent guères disparoitre que par cette voye.

Société des Bibliophiles et éditeur, sous le pseudonyme de Claude Gauchet, d'un recueil de dissertations de l'abbé Lebeuf. M. de Fontaine, maire de Fontaine-la-Gaillarde, près de Sens, conserve un assez grand nombre de lettres écrites par Lebeuf à l'abbé Fenel; il a bien voulu communiquer cette correspondance à M. Quantin et l'autoriser à en faire une copie.

(1) N° 169 du Catalogue d'une vente d'autographes faite par M. Charavay, *Paris* 1852, *in*-8°. Cette lettre avait déjà été mentionnée sous le n° 25 du premier Catalogue des Autographes de M. Laverdet. *Paris*, 1856, *avril*, *in*-8°.

Vous m'apprenez encore, Monsieur, que le propre des saints de votre Missel sera imprimé vers la fin du mois d'aoust, et pour cela vous souhaitteriez quelque communication de mes foibles remarques. Quoique je ne me croye point capable de parler de ces matières, néantmoins sur votre ordre j'obéiray; et j'y vais employer le reste de ma lettre; d'autant que ces remarques conviennent autant au bréviaire qu'au missel. M. le prieur de Dollot m'a instruit, il y a plus d'un an, des défauts qu'on tâchoit d'éviter dans votre missel, comme les redites, les répétitions, les oraisons vagues, etc., mais il me paroit que vous n'y mettrez pas beaucoup de *messes propres* (1) aux saints, puisque vous n'en donnez point à *saint Germain,* notre évêque, qui est double chez vous, qui est patron d'une *infinité de paroisses,* en un mot qui devroit avoir quelque privilége par dessus saint Loup, de Troyes, saint Germain, de Paris, qui ne sont que semi-double (*sic*) ou simple (*sic*).

Cette remarque m'en a fait faire une autre qui est qu'entre toutes *les églises anciennement suffragantes* de la vôtre, il n'y a que *Chartres* dont vous n'ayez aucun saint dans votre calendrier, et même que *Nevers*, qui est encore aujourd'hui une église suffragante, n'y trouve non plus aucun de ces (*sic*) saints; j'ay consulté un vieux calendrier de votre diocèse, et il m'a paru que c'en étoit de même dès lors et que les saints de Chartres et de Nevers n'y trouvoient aucune place. Je croirois cependant qu'on ne feroit pas mal à l'égard de Chartres *d'admettre une simple commémoraison* (*sic*) *de saint Chéron*, par exemple, qui *est le plus ancien martyr de ce pays-là, au 28 may, le jour de saint Germain de Paris;* et pour ce qui est de ceux de *Nevers*, *je*

(1) Les mots en italique sont soulignés dans la lettre de Lebeuf

*choisirois un de leurs saints évêques, qui mourut, en votre diocèse, vers l'an* 691, *à Nogent, au dessus de Montargis. C'est saint Ithier (Itherius), je crois même qu'il y repose encore dans une église de son nom*. Quant on en ferait une petite mémoire, *le* 25 *juin qui est le jour* de sa mort, cela ne grossiroit pas beaucoup le calendrier.

Les mémoires des saints, qui me paroissent devoir être supprimés, ne sont point celles des saints de France ; il est juste de les retenir, il n'y a pas presse dans les autres pays à en faire, et surtout en Italie, où l'on ne regarde guères les saints étrangers. Ainsi, *en retenant la mémoire de tous ceux qui sont au canon de la messe*, je croy qu'on pourroit supprimer presque toutes les autres des saints moins fameux, telles que celles de *saint Marcel, pape, du* 16 *janvier, de sainte Emérantienne, du* 23, *de sainte Sotère au lieu de laquelle on pourroit faire l'office de sainte Scolastique, saint Saturnin, etc., du* 11 *février, sainte Pétronille, du* 31 *may, saints Processe et Martinien, du* 2 *juillet, saints Nicostrat, Claude, etc., du* 7. *Saintes Sabine et Sérapie, du* 29 *aoust*; *saints Félice et Adanet, du* 30, *saints Gorgon et Dorothée, du* 3 *septembre, saint Nicomède, seul du* 15, *et n'y laisser que saint Valérien de Tournus. sainte Eustochium, du* 28 *septembre, qui est un jour choisy et laquelle, outre cela, n'a point eu de culte dans l'antiquité, saint Caliste du* 14 *octobre, saint Théodore, du* 9 *novembre, qui n'est pas son jour, saints Vital et Agricole, saint Sabas, abbé, du* 5 *décembre*.

Au lieu de ces mémoires, je voudrois qu'on rétablit celle de saint *Sidroine*, qui fut martyrisé *auprès* de *Joigny et dont le nom est dans vos anciens calendriers, au* 3 *Juillet*, comme aussi celle de saint *Paterne, tué à Sergines, proche Bray, un* 12 *ou* 13 *novembre*, et si vous voulez encore *saint Aspais*,

*confesseur, mort à Melun, au 1er janvier : ces trois saints avoient chacun leur commémoraison dans tous vos anciens livres d'office* (sic) : ces deux premiers sont dans le martyrologe de notre église. Je ne vous dis rien d'un *saint Félix, martyrisé, un 16 juin, à Merry, en la vallée d'Aillant, à 4 lieues d'Auxerre, lequel est aussi dans notre martyrologe, quoique ce soit de notre diocese* et dont nous avons fait mémoire chez nous jusqu'en 1670, que, faute de le connoître, on le retrancha ; d'un *saint Fortuné, évêque mort un 18 juin à la Grand-Paroisse, entre Melun et Montereau, d'une sainte Aveline,* du 28 février, qu'on *croit avoir été abbesse à Saint-Maurice, proche Sens,* et laquelle est dans vos anciennes litanies, aussi bien que *sainte Licière,* du 6 janvier. Je suppose qu'on n'a pas voulu les admettre parce qu'on ne les trouvoit pas dans les calendriers précédents, et qu'on croit qu'il suffit que les églises particulières les honorent : c'est *pour cette raison que je n'ose* vous recommender (sic) le rétablissement de la mémoire de *saint Valles, prêtre Auxerrois,* laquelle était dans vos vieux bréviaires et missels, *au 21 de may*, peut-être parce qu'il est particulièrement *invoqué à la paroisse de Grand-Champ en votre diocèse, où il y a une chapelle de son nom dans les prez*, et où même je trouve qu'on chomme (sic) *sa feste.* Vos mêmes bréviaires faisoient aussi mémoire de *saint Pavas, évêque du Mans, dont le corps est à Château-Regnard* ; je crois qu'il y a bien d'autres saints de France dont vous n'avez gardé la mémoire que pour de semblables raisons.

Je ne say pas pourquoi on n'a pas mis saint Gombert, évêque de Sens, en votre bréviaire, *si c'est parce qu'il n'étoit pas dans les anciens*, il y a bien d'autres saints qu'on a mis *pour la première fois dans le bréviaire de 1702, et ce saint n'est pas moins fameux en Lorraine pour s'y être retiré après avoir*

*quitté son évêché, que saint Vulfran l'est à Abbeville et en Normandie pour estre décédé après avoir semblablement abdiqué; vous sçavez que c'est luy qui a fondé le monastère de Senones en Lorraine, luy donnant le nom de votre ville.*

Pour en venir aux saints mal placez, il me semble que saint Joseph n'est pas bien au mois de décembre, à moins qu'on ne le mette *après Noël*; les paroles qui composent son office font envisager J.-C. comme déjà né, tandis que celui de l'Advent dit qu'il viendra et ne tardera pas. Je croy qu'il auroit mieux été dans un des jours du mois de janvier, qui est un temps où l'on honore l'enfance de J.-C. et qu'il y faudroit aussi transférer *la mémoire de saint Joachim, car, en la laissant au 20 mars*, c'est indubitablement donner occasion aux paroisses et communautez d'en faire la feste ou la confrérie en ce même jour. Vous avez le 19 *janvier* vacant, où saint Joseph ne serait, ce me semble, pas mal.

J'ay encore d'autres remarques de pareille espèce, mais je n'ose prendre la liberté de vous les envoyer que je ne sache si celles-cy vous agréeront. Je ne prétends point vous prescrire de loix, c'est toujours sauf meilleur avis, et je me ferai toujours gloire de souscrire à vos lumières. En tout cas, *celle de saint Joseph paroit la plus importante : plusieurs personnes m'en ont aussi parlé. Il y a quelques autres fautes* dans le calendrier, contre la vérité de l'histoire, mais ce sont des mois éloignez que vous n'imprimerez pas encore sitost. Je finis en vous assurant qu'on ne sçauroit être avec un plus profond respect que j'ay l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

LE BEUF.

D'Auxerre, ce 21 juin 1715.

## II.

### AU R. P. DOM EDMOND MARTENNE, RELIGIEUX BÉNÉDICTIN DE LA CONGRÉGATION DE SAINT-MAUR, A PARIS (1).

A Auxerre, le 10 janvier 1721.

Mon Révérend Père,

Comme je crois que parmi vos continuelles occupations, les matières liturgiques ne laissent pas que de vous faire plaisir, je me flatte que vous agréerez le petit présent que je vous fais du Bref Auxerrois de l'an 1721. Depuis que Monseigneur l'évêque m'a commis pour le faire j'ay toujours tâché de réveiller de leur assoupissement ceux qui regardent les offices divins et l'étude des rits comme une pure bagatelle. Pour cela, je n'ai rien négligé de ce qui paroissoit propre à exciter l'attention et à obliger messieurs les chanoines de recourir à leurs titres, à leurs archives, et à leurs livres d'église. Vous en pourrez voir des preuves en parcourant ce bref, mais surtout en prenant la peine de voir trois lignes, qui sont au bas de la page qui précède le mois de janvier. Le petit mandement de notre prélat a son mérite, parce qu'il indique les deux voyes de rétablir la véritable antiquité, en quelque diocèse que ce soit.

Je vous prie de me pardonner si je laisse à penser qu'il y a fort peu de temps qu'on regarde l'Avent comme un temps de

(1) N° 574 du Catalogue d'une vente des Autographes de M*** (Duplessis). *Paris, Charavay*, 1855, *in*-8.

tristesse et de pénitence : je sçai que vous n'estes point de ces personnes qui ne sçavent ce que c'est que de se départir d'un sentiment qu'elles ont une fois embrassé. L'on m'a fait voir des preuves invincibles que, selon l'usage romain, receu dans les Gaules au IXe siècle, et toujours continué depuis, les offices ne respiroient que la joye, durant ce temps-là et que, ce qui paroît de mortification dans les cloîtres est seulement un reste de l'ancien gallican, lequel n'a point dû ny pu corrompre l'esprit du romain, qui a dû être le rite dominant depuis neuf cent (*sic*) ans. Je ne vous alléguerai point la fréquente répétition de l'Alleluia pendant ce saint temps, vous l'avez dû remarquer avant moi. Notre usage est de le chanter même aux Féries et de finir les Laudes et les Complies par des chants les plus gais qui se puissent, par rapport à la feste prochaine de Noël. Il y a bien d'autres marques spécifiques de joye que je passe sous silence, sans m'arrester non plus à la couleur blanche que nous avions aussi bien que Paris, il n'y a pas longtemps.

Du reste, je me flatte que vous reconnoîtrez que j'ai beaucoup profité de la lecture de vos mémoires sur les anciens rits, et que vous conviendrez qu'aucun diocèse n'a encore tant rétabli les anciens et véritables usages de la cathédrale que le diocèse d'Auxerre, conformément à la promesse qu'en a donné (*sic*) le prélat qui le gouverne, dans son approbation du livre du P. Le Brun, oratorien, sur la messe, dattée (*sic*) du 8 mai 1716.

Je vous remercie de l'honneur que vous me faites de me nommer dans les nouveaux tomes que vous vous disposez de faire paroître. Je voudrois déjà que, pour l'utilité du public, il fussent achevez d'être imprimez. J'ai prié un de mes amis de vous faire lire une charte que je soupçonne de fausseté. Si elle vous paroît suspecte, je serai un peu plus hardi à la réfuter. Pour moi, je m'en défie. On dit que l'original est entre les mains de M. l'abbé

Daquin, doyen de Saint-Thomas-du-Louvre, en qualité d'abbé de Saint-Laurent, au diocèse d'Auxerre.

Je suis, avec un vrai respect,

Mon Révérend Père,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

LE BEUF,

Chanoine et sous-chantre de l'église d'Auxerre.

## III.

AU R P. CHAMILLARD L'AINÉ, DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS, RUE SAINT-ANTOINE, A PARIS (1).

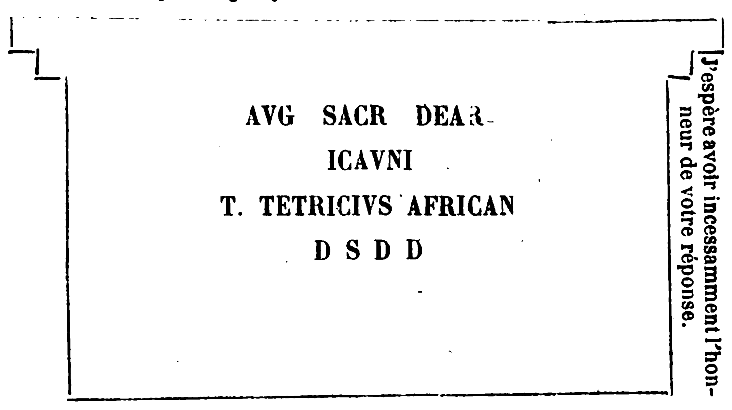
Mon très Révérend Père,

Quoique je pusse prendre la voie du P. Prévost de Sainte-Geneviève, pour vous faire tenir cette lettre, j'ai cru devoir cette fois-cy seulement vous écrire par la poste pour vous prier de vouloir bien relire l'inscription que je vous avois envoyée, et qui s'est trouvée égarée pendant votre absence, suivant que vous me faites l'honneur de me le mander. Je la représenterai dans la dernière page de cette lettre ; et je vous dirai ici qu'elle a été trouvée incrustée dans les murs de l'ancienne cité d'Auxerre, de manière même qu'elle m'a été plutost sensible par les doigts que par la vue, parce que la face antérieure de l'autel, où elle est, est dans l'intérieur collatéral de l'épaisseur du mur. Elle n'est qu'à vingt pas de la porte d'Auxerre que les anciens appelloient Balneaire parcequ'elle conduisoit à la rivière qu'on appelle *Icauna.*

(1) N° 605 du catalogue d'une vente d'Autographes faite par M. Laverdet, au mois de Janvier 1854. *Paris*, 1854, in-8°.

Quelques-uns prétendent qu'*Icauni* est au datif : pourquoi je l'avois cru au nominatif, et que nos anciens auroient été appelez *Icauni*, comme ceux de la Franche-Comté *Sequani*. Les lettres sont belles et bien formées ; elles sont de la hauteur du petit doigt. L'endroit du mur où elle est, se trouve garni de plusieurs restes de chapiteaux ou bases de colonnes, placez sans attention, il y a même un reste d'une statue prodigieuse, dont on ne voit que le bout de la draperie. La pierre a environ trois à quatre pieds en quarré en tous sens comprise la corniche.

Inscription que j'ai découverte le 18 avril 1721 :




J'espère avoir incessamment l'honneur de votre réponse.

On ne peut pas appercevoir distinctement la dernière lettre de la première ligne, à cause qu'elle est fort avant dans le mur. Il paroit que c'est ou un R ou un B ou une (*sic*) E.

Je souhaite de tout mon cœur que vous soyez assez heureux pour découvrir les antiquitez que possédoit l'illustre Auxerrois, M. Duval. L'abbaye de religieuses, où vous avez été autrefois, s'appelle de Saint-Julien. C'était le centre du paganisme d'Auxerre. Si l'abbesse étoit un peu plus curieuse, il y a longtemps que j'y aurois fait des recherches. La sœur de notre prélat, abbesse de Saint-Remi, proche Rambouillet, a eu cette envie

durant qu'elle y demeuroit, mais elle n'a pu rien faire découvrir.

Je suis avec bien du respect,

Mon très Révérend Père,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

LE BEUF.

A Auxerre, ce 10 mars 1722.

## IV.

AU R. P. SOUCIET, DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS, BIBLIOTHÉCAIRE DU COLLÉGE DE LOUIS-LE-GRAND, A PARIS (1).

Mon Révérend Père,

L'honneur que j'ai eu de vous saluer l'été dernier, en vous priant de me faire voir un de vos manuscrits, me porte à prendre la liberté de m'adresser à vous au sujet d'un des points sur lesquels nous fîmes rouler la conversation. Vous pouvez vous ressouvenir que je vous demandai si vous n'aviez pas, parmi vos manuscrits, d'anciens livres, où il y eût du chant noté à la manière des siècles qui ont précédé celui de Guy Arétin, et cela parceque, selon les occasions qui se présentent, je ramasse tout ce qui peut servir dans un traitté (*sic*) sur l'origine et les progrez du chant éclésiastique, que j'ai en vue de composer.

Cette matière a quelque liaison avec celle dans laquelle le Révérend Père Du Cerceau est très versé, et c'est pour cela que je vous prie de vouloir bien me faire sçavoir s'il seroit disposé à marquer son sentiment, touchant un article contesté dans certains lieux, où l'on ne connoît pas la capacité des musiciens gagez dans les chapitres. Selon quelques personnes, la capacité de

(1) N° 382 du catalogue des Autographes de M. Parison. *Paris, Laverdet*, 1856, in-8°.

ces sortes de chantres est bornée, et ils ne peuvent être écoutez que jusqu'à un certain point. Mais le grand nombre présume que tout ce qui regarde le chant doit être de leur sphère et qu'ils en sont les arbitres souverains. Un aussi habile homme qu'est le Révérend Père Du Cerceau pourroit prononcer sur cette question, en lui exposant le pour et le contre. C'est à quoi, mon Révérend Père, je vous prie d'avoir la bonté de l'engager. Les *Mémoires de Trévoux* font connoître de plus en plus l'étendue des connoissances du R. P. Du Cerceau. Le point de la difficulté qui est agi entre lui et M. Burette est un de ces articles où nos musiciens n'entendent rien. Qu'on leur parle de chant dorien ou phrygien, ils se regardent l'un l'autre. Pour moy, je vous dirai que j'ai eu la clef de ces différentes modulations, il y a près de trente ans, par l'explication que je me fis donner, étant encore tout jeune, de tous les termes employez dans la table des modes, à la fin des bréviaires de Paris. Après bien des réflexions faites, il m'a paru que l'Église n'a fait que réduire à son usage les différentes mélodies des payens, puisées dans la Grèce, et je ne doute pas que, si le R. P. Du Cerceau était comme nous dans l'exercice quotidien du chant grégorien, où il y a du chant antiphonique, chant responsoire en manière de rondeau, il ne reconnût quelquefois que les différents assemblages de chants qui sont usitez dans l'Eglise, ne puissent servir à développer le sens des passages obscurs de quelques anciens auteurs payens.

J'ai l'honneur d'être avec bien du respect,

Mon Révérend Père

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Le Beuf,

Sous-chantre et Chanoine de l'église d'Auxerre.

A Auxerre, ce 23 février 1729.

P. S. — Je souhaitte (*sic*) que l'annonce, que j'ay fait faire de

la découverte des médailles, proche Brienon, et qu'on n'a imprimée que dans le Mercure de Janvier dernier, puisse faire trouver quelques médailles du genre de celles que le R. P. Chamillard eut, il y a quatre ans, d'une autre découverte faite aussi dans nos quartiers. J'avais dit à un des merciers, qui en ont acheté à la livre, d'aller trouver le R. P. vers la Toussaint ; je ne sçay s'il l'a fait.

## V.

### Au même (1).

Mon Révérend Père,

Comme le possesseur de la médaille ci-jointe a été longtemps à se déterminer à me l'envoyer, c'est ce qui est cause de mon délay. Enfin, la voilà, et j'ay cru devoir me servir de la voye la plus sûre, qui est celle de la poste, parce qu'il auroit pu arriver que d'autres voyes l'eussent fait perdre en chemin.

Je suis fâché de la peine que vous aurez de l'aller retirer vous-même, mais M. le directeur de la poste m'a dit que c'étoit la coutume et qu'il en coustoit un peu plus que pour une lettre ordinaire. A l'égard des vingt-quatre livres que j'ai payez (*sic*) pour avoir cette médaille, vous auriez, s'il vous plaît, la bonté de les remettre à un grand jeune homme brun, mon compatriote, lequel aura l'honneur de vous aller trouver muni d'une de mes lettres, qui lui donne pouvoir de recevoir pour moy cette somme de vos mains.

(1) N° 381 du catalogue des Autographes de M. Parison. *Paris, Laverdet;* 1856, in-8°.

On m'a effrayé dans le Berry, d'où je suis de retour, en m'apprenant que le R. P. Chamillard l'aîné étoit dangereusement malade, et qu'on tenoit cela d'une de ses parentes. Je vous assure que j'y prends beaucoup de part. Ce seroit une vraye perte pour les amateurs de l'antiquité.

On a trouvé ces jours-cy, proche cette ville, en creusant pour faire un puits dans un jardin, où étoit un cimetière autrefois, parmi des tombeaux sans inscription, deux pièces qui se tenoient et qui sont d'argent, l'une est de Louis-le-Débonnaire, si je ne me trompe ; d'un côté, *HLVDOVVICVS IMP.*; de l'autre *CHRISTIANA RELIGIO*. Cette monnoye ne me paroit pas rare, mais la plus petite des deux a d'un côté autour du bord : ++ *CAP.... EP.* le milieu de l'inscription n'est guères lisible; au revers, on lit facilement *Aquitania*, ainsi marqué dans le milieu de la pièce.

Comme nous n'avons pas icy le livre de M. Bouteroue, l'on ne peut sçavoir si cette dernière pièce y est, ny si elle est rare. J'ay bien recommandé au maistre du jardin de ne s'en pas dessaisir, en attendant des nouvelles.

J'ai l'honneur d'être avec tout le respect possible,

Mon Révérend Père,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

LE BEUF,

Chan. et sous-ch. d'Auxerre.

A Auxerre, ce 14 juillet 1730.

Les lettres qui précèdent sont assez intéressantes en elles-mêmes, pour qu'il ne soit pas besoin de les accompagner de notes ou de commentaires. Cependant on ne peut s'empêcher de remarquer que la lettre écrite à l'abbé Fenel est antérieure d'un an au premier ouvrage imprimé de Lebeuf, âgé seulement de 28 ans, lorsqu'il était consulté par le doyen de son église métropolitaine sur des matières aussi délicates que les questions liturgiques; il est vrai de

dire que déjà dans le diocèse de Lisieux il avait fait ses preuves. Si l'on compare le calendrier du bréviaire de Sens de 1702 avec celui de 1725, on verra que la plupart des observations adressées par le chanoine d'Auxerre au doyen de Sens, ont été prises en considération; ainsi, dans le calendrier de 1725, on a supprimé, comme le proposait l'abbé Lebeuf, au 11 février saint Saturnin, au 31 mai sainte Pétronille, au 7 juillet les saints Nicostrat et Claude, au 30 août, les saints Félix et Adanct, au 15 septembre saint Nicomède et au 28 du même mois sainte Eustochie; on a introduit, comme il le conseillait également, au 13 novembre saint Paterne, moine de Saint-Pierre-le-Vif de Sens, martyrisé à Sergines, et au 21 février saint Gombert, archevêque de Sens, qui vivait au VIII[e] siècle. Ces modifications, à l'exception des deux dernières, ont été adoptées dans le missel de Sens de 1785.

La seconde lettre, adressée à D. Martenne, apprend que l'abbé Lebeuf est l'auteur du bref auxerrois de 1721, que l'on doit donc ajouter au catalogue de ses ouvrages.

L'inscription auxerroise, qui fait l'objet de la troisième lettre, avait été découverte, le 18 avril 1721, par l'abbé Lebeuf, et c'est à cette lettre que le P. Chamillard fit, au mois d'avril 1722, la réponse que l'on trouve imprimée dans la préface de l'*Histoire de la prise d'Auxerre*.

La cinquième lettre porte encore des fragments assez complets d'un cachet armoirié; on y distingue une levrette accompagnée de trois étoiles, deux en chef et une en pointe. Ces armoiries doivent être celles de l'abbé Lebeuf.

La Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne possède aussi le brouillon d'une lettre, qui a dû être adressée au président Bouhier, vers le mois d'avril 1736; les mots sont écrits en abrégé et souvent même indiqués seulement des initiales (1). On peut toutefois lire ce qui suit :

(1) Ce brouillon commence ainsi : Il ne m'app. pas de donner à l'ouvrage dont vous m'avez f. présent.. .. Les abbréviations y sont de cette

Monsieur,

Il ne m'app[artient] pas de donner à l'ouvrage dont vous m'avez f[ait] présent la louange qu'il mérite (1) ................ ......... Je ne suis pas assez bon humaniste ny critique pour juger de la bonté des sçavantes notes dont il est enrichi. Je me borne à vous marquer mes très h[umbles] remerciemens d'un présent si honorable. Je voudrai de mon côté avoir quelque ouvrage qui put vous estre offert, mais je suis touj[ours] dans l'embarras du nouv[eau] brév[iaire] de Paris et cela durera encore quelque temps. Cela n'empêche pas cepend[ant] que de temps à autre je ne cultive......... l'antiquité. Le P. Duplessis m'a encore obligé de luy répondre par l'attaque qu'il m'a livrée dans le Mercure de mars, ma rép[onse] paroitra dans celuy d'avril, elle est imprimée de ces jours-cy (2).

C'est le P. Biet (3), génovéfain, abbé régulier de Saint-Léger de Soissons, qui a remporté le prix de cette académie pour cette

sorte : Je voudrai trouver lexpédient de qq. benef. simple pr. mes 2 benef. d'A......

(1) Les points indiquent les passages que nous n'avons pas su lire. Les restitutions, que nous avons cru pouvoir faire, sont placées entre crochets.

(2) Il s'agit sans doute ici de la réponse de l'abbé Lebeuf aux observations de D. Duplessis, imprimée dans le Mercure du mois de Mars 1736, au sujet du mot celtique *Dunum* et du pays de Tellau, situé en Neustrie. Cette réponse se trouve dans le Mercure du mois de Mai 1736; elle avait été précédée, au mois de Janvier, d'un article de l'abbé Lebeuf sur le même sujet.

(3) *Dissertation sur la véritable époque de l'établissement des Francs dans les Gaules*, par le P. Réné Bief, 1736, in-12, ouvrage qui a remporté le prix de l'Académie de Soissons.

année. On écrit qu'une pièce dont je connois l'auteur (1) en a si fort approché que, s'il eût deux prix elle eût eu le second. Elles seront imprimées toutes les deux dans le cours de cette année et on verra quelle est celle qui renferme le plus de recherches.

J'ay été informé.............................obt[enait] p[our] m[oi] q[uelque] ch[ose] de la Cour. Mes adv[ersaires] compatr[iotes] m'y ont dépeint, il y a trop longt[ems] de couleurs qui ne leur coutent rien. On parle de me donner une pension sur le clergé de Paris, je ne crois pas qu'elle soit assez forte pour me fixer à P[aris] je voudrai trouver l'expédient de q[uelque] bénéf[ice] simple pour mes deux bénéf[ices] d'A[uxerre] mais les permutans sont rares à trouver. Comme vous êtes des pr[emiers] p[résidents] (2) de M. l'évêque de Dijon (3) qui est....... abbé dans notre ville (4), ce sera, monsieur, une occ[asion] de me f[aire] conn[oitre] à sa g[randeur]. Je ne me mêle que de lettres

.............................................

conneissez-vous cet académicien? Il m'avoit fait offre de service mais la q[uestion] est de sçavoir s'il parlait franc. Il y a de ça M......qui, étant abbez, ont des prieurés à donner, d'autres des chapelles, mais chacun a ses parents ou amis. On.... .......peu des gens de lettre.

Je m'occupe à ramasser de quoy écrire sur le prix de l'Aca-

(1) La pièce, dont l'abbé Lebeuf dit connaître l'auteur, n'est autre chose que son propre ouvrage, intitulé : *Dissertation où l'on fixe l'époque de l'établissement des Francs dans les Gaules*, etc., etc., etc., *Paris*, *J.-B. de l'Espine*, 1736, in-12.

(2) Jean Bouhier était président à mortier au parlement de Dijon.

(3) L'évêque de Dijon, par déclaration du roi du 18 mars 1732, avait été nommé premier conseiller d'honneur au parlement de Bourgogne.

(4) Jean Bouhier, évêque de Dijon en 1725, et abbé de Saint-Germain d'Auxerre.

démie des Belles-lettres pour 1737, c'est-à-dire sur l'état des sciences depuis la mort de Charlemagne jusque..... (sic) (1).

Ma diss[ertation] ne peut devenir curieuse et inter[essante] quautant que j'y citeray des faits qui ne seront guères connus, que j'y f[erai] conn[oître] et des ouvrages qui n'ont point encore été imprimez. Vous sçavez, Monsieur,...... vous en aviez des auteurs du règne de Ch[arles] le Ch[auve] et des roys suivans, surtout du x<sup>e</sup> siècle où ils ont été plus rares. J'en ay découvert icy quelques-uns, mais cela ne me suffiroit pas, je me propose de parler de toutes les sciences et arts libéraux; j'ay trop de choses sur la musique de ces temps là, c'était alors une science fameuse. Mais je n'ay presque rien sur la médecine par exemple, ni le droit civil, ny la géographie.

A ce sujet, monsieur, je vous prie de me faire part de votre avis touchant une faute remarquée que je crois être dans le P. Mabillon, Annales Bénédictines, t. 3, p. 126, et que M. Fleury a adoptée dans son histoire. Ils ont fait tous les deux un auteur de l'Eugraphius qui est nommé dans la 7<sup>e</sup> lettre de Gerbert. Pour moy, il me paroît que Eugraphius ne signifie là *qu'un bon écrivain*, et que cela signifie qu'on prenne un bon écrivain et qu'on récrive les livres des abbayes d'Orbaies et de Saint-Bale. Peut-être faut-il lire *prescribat* au lieu de *prescribantur*. Je ne connois pas d'auteur appellé *Eugraphius*. Gerbert qui étoit un

(1) Le sujet du prix proposé, pour l'année 1737, par l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres était : *L'état des sciences en France, depuis la mort de Charlemagne jusqu'à celle du roi Robert*. Voir *Mém. de l'Acad. des Inscriptions et Belles-lettres*, t. XII, p. 3. La dissertation de l'abbé Lebeuf se trouve dans son *Recueil de divers écrits pour servir d'éclaircissements à l'histoire de France*, etc., t. I, *Paris, Jacques Barrois fils*, 1738, in-12, 2 vol.

sçavant hérissé de grec a voulu se servir de ce mot..... pour signifier sa pensée à un autre sçavant comme luy.

Les doutes du savant abbé, au sujet d'Eugraphius, sont encore reproduits dans quelques lignes tracées par lui sur une petite bande de papier (1) ; les abréviations, les surcharges, la pâleur de l'encre et la déchirure du papier ne permettent de lire que ces mots :
« La lettre de Gerbert met *Eugraphius recep*... sans dire sur « quoy cet Eugr[aphius] avoit travaillé. On est accoutumé à le « prendre pour un comm[entateur] de Térence et j'ai suivi ce « parti comme les autres, cepend[an]t je doute de la réalité de « cet auteur. En effet Gisbert... dans ses observations in-8°, « 1670, le fait vivre du temps même de Gerbert. Fabricius en sa « bibli[othèque] latine copie cette époque sans y rien changer. « Tous les comm[entateurs] de Térence, que j'ai vus avec le nom « de cet auteur, sont récens et sujets à caution. J'ay examiné « celui de la bibli[othèque] du roy et celui de la bibli[othèque] « Colbert. J'espère avoir quelque... sur celui qui est en An- « g[leterre]. En attendant, j'ay conjecturé que Gerbert auroit pu « avoir intention dans sa lettre à Airard de ne lui conseiller au- « tre chose que de se pourvoir d'un habile écrivain *Eugraphius* « pour écrire Pline et transcrire les livres conservés.... (2). En ce « cas Eugraphius ne seroit pas un nom propre à moinsque.... »

On trouve rarement une lettre de l'abbé Lebeuf sans ratures et cependant les deux fragments qui précèdent prouvent qu'il avait l'habitude de faire un brouillon avant demettre sa correspondance au net ; et à voir les quelques mots écrits par lui sur le pli extérieur d'une lettre que lui avait adressée le P. Viger (1) de l'Oratoire (2), on

(1) Autographe appartenant à la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne ; il est mentionné avec le précédent sous le n° 932 du Catalogue de M. Laverdet, février 1857.

(2) Déchirure du papier.

peut se convaincre qu'il faisait aussi quelquefois le canevas de ses lettres.

Voici d'après les catalogues des ventes l'analyse de différentes lettres de l'abbé Lebeuf :

1º Au R. P. Prévost, 7 février 1723, 3 p. in-4º;

Il donne pour la bibliothèque du savant Papillon une longue liste d'auteurs auxerrois peu connus, avec l'indication de leurs ouvrages.

(Nº 291, Vente Charavay, nov. 1852).

2º Au P. Souciet, Auxerre, 26 octobre 1731, 3 p. in-4º;

Il l'entretient d'une médaille d'or de Luce Vere qui vient d'être trouvée près d'Auxerre. Il a fait chercher Nithard, manuscrit à la bibliothèque du roi pour juger de l'édition de cet auteur, mais inutilement. Enfin on lui a écrit de Troyes qu'après la mort de MM. Pithou, dont l'un avait publié cet historien, le P. Sirmond vint voir les manuscrits provenant de la succession et qu'il s'accommoda de quelques-uns.... Il écrit au P. du Sollier, à Anvers, touchant Saint-Germain d'Auxerre, dont l'article est admirablement bien traité.

A cette lettre était jointe une note autographe de l'abbé Lebeuf, 2 p. in-4º. Depuis que sa lettre pour Anvers est partie, il s'est bien ressouvenu d'un saint encore différent de tous ceux dont il parle au P. Dusollier. Détail sur ces saints (nº 380 du catalogue des autographes de M. Parison. *Paris*, Laverdet, 1856, in-8º.)

3º Au même, Auxerre, 14 mai 1730, 2 p. in-4º.

Il lui propose l'acquisition d'une belle médaille d'or d'Anto-

(1) Et non pas *Vigier*, comme les auteurs de la *Biographie universelle* l'ont imprimé, t. XLVIII, p. 461-462.

(2) Ce fragment appartient à la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne.

min-le-Pieux, qui vient d'être trouvée dans les environs. Il espérait que le père Du Cerceau continuerait à réfuter son adversaire sur le système de la musique des anciens. Ce qui le frappe le plus dans les dernières remarques de M. Burette, c'est que les anciens n'avaient point le chant majeur, etc., etc.

(No 379 du cat. Parison).

4o Au président Bouhier, Paris, 22 mai 1734, 8 p. in-4o.

Il est inquiet de savoir si son ouvrage qu'il lui a envoyé est parvenu et il lui demande sa protection auprès du Chancelier et du Procureur-général.... On n'a rien à lui dire sur les affaires du temps; il a été fort circonspect sur tout cela. Le temps de sa commission pour les deux livres de chant finira avec l'année....

No 383, idem.

5o Au même, Paris, 29 juin 1742, 3 p. in-4o.

Il lui envoie un exemplaire de sa Dissertation soissonnaise qu'on vient d'imprimer. Son édition est faite sous ses yeux, et la meilleure, il y a rectifié quelque chose qui était trop crû contre la légende de saint Maur....

(No 385, idem).

6o Au même, Paris, 9 décembre 1773, 4 p. in-4o.

Nouvelles littéraires et diverses. Ses mémoires ne sont pas encore affichés. Le libraire Durand veut les vendre si chèrement qu'il en est honteux. L'on a tiré peu d'exemplaires. Sur ce qu'il lui propose de chercher un libraire pour publier l'histoire de Besançon de M. Dunod.... On ne court plus guère que sur les livres de mathématiques, ou sur les romans et semblables livrets. Il a eu assez de peine pour trouver un libraire pour l'histoire de Verdun, qu'on imprime en ce moment. Détail sur un manuscrit

de Sorbonne, écrit l'an 1009, par ordre d'Harmon, évêque de Verdun, qu'il est occupé actuellement à débrouiller... (1).

N° 384. idem.

LE Cte L. DE BASTARD.

(1) Ces trois lettres, adressées au président Bouhier, doivent appartenir maintenant à la Bibliothèque impériale.

# NOTE

## SUR LA GÉOGRAPHIE PHYSIQUE DU MORVAN.

(Lue dans la séance publique tenue par la Société, à Avallon, le 30 juin 1857).

MESSIEURS,

Le voyageur qui, venant d'Auxerre, a suivi les contours arrondis et peu accidentés de la Cure, et découvre du haut de notre promenade du Petit-Cours cette vallée si resserrée, si pittoresque du Cousin, est involontairement frappé du contraste. Les sinuosités brusques de notre petite vallée, l'escarpement de ses rochers, leurs saillies abruptes, leurs tons bruns et sévères ; tout, jusqu'à la bruyère qui les recouvre, tout annonce un changement complet. Pour me servir du terme usité, on a quitté le *bon pays*, on a devant soi le Morvan. C'est de ce Morvan que je viens vous entretenir quelques instants. J'ai pensé que pour vous, Messieurs, qui êtes les représentants des sociétés savantes de la Bourgogne, le Morvan, qui en est certainement la partie la plus pittoresque, le relief géographique le plus saillant, pourrait vous offrir un intérêt tout particulier. On a déjà bien parlé du Morvan. On a décrit les mœurs, les usages de ses habitants ; on a fait son histoire ancienne et moderne. Je viens ici vous le présenter sous un autre point de vue. Je viens vous parler de sa géographie physique et finir en vous montrant comment elle est une conséquence de sa constitution géologique. Que ce mot n'effraie personne. J'éviterai le plus possible les détails scientifiques, car je le sais, la géologie est chose peu intéressante, excepté pour les adeptes.

On entend ordinairement par Morvan le pays compris entre l'Arroux à l'Est, le canal du Nivernais à l'Ouest et commençant au Nord à Avallon et se terminant au Sud un peu au-delà de la Roche-Millay.

Considérant le Morvan sous le rapport de la nature même du sol, j'étendrai un peu ses limites. Je comprendrai sous cette dénomination tout le massif granitique, terminé d'un côté par une ligne presque droite allant du Nord au Sud, d'Avallon au bord de la Loire un peu au-dessous de Digoin, en passant par Lormes et Moulins-Engilbert ; de l'autre côté, à l'Ouest, par une ligne brisée partant encore d'Avallon et passant par Saulieu, Arnay, Couches, Montcenis, et se terminant à la Loire près de Digoin.

Toute cette contrée est généralement plus élevée que le pays environnant, et si elle ne présente pas toujours, pour y arriver, des pentes aussi abruptes que celles de Lormes et de Montcenis, cependant on peut dire, en thèse générale, que partant du *bon pays* pour arriver au Morvan, il faut toujours monter. Aussi dans le tracé des routes, a-t-on toujours, jusqu'à ces derniers temps, évité le Morvan. La partie de la route de Paris à Lyon qui le côtoie d'Avallon à Chalon, présente des pentes rendues plus sensibles encore par l'espèce de fanatisme qu'on avait autrefois pour la ligne droite dans le tracé des voies de communication.

Le point culminant du Morvan est au bois du Roi, près des sources de l'Yonne, au centre du pays. Il atteint 905 mètres au-dessus du niveau de la mer. De là à Saulieu, Quarré, Lormes, Château-Chinon, l'altitude moyenne est de 600 mètres ; puis elle diminue rapidement sur tout le pourtour, surtout du côté de l'Ouest. Les montagnes de Montjeu et d'Uchon forment un massif isolé qui atteint une altitude de 643 mètres au signal de

Montjeu, et donnent naissance en s'abaissant à une petite chaîne parallèle à la chaîne principale qui part du Beuvray, en comprenant entre elles la vallée de l'Arroux.

Si on veùt juger de la situation du Morvan au milieu du pays environnant, il faut se transporter au mont Beuvray. Le mont Beuvray se relie au Nord par un col étroit avec le massif d'où sortent les sources de l'Yonne, près du point culminant du Morvan. Il est comme une sentinelle avancée de ce massif qu'il égale presque en hauteur. Son altitude est de 810 mètres, celle du col de 555 et celle du mont Perneley qui domine les sources de l'Yonne, est de 820. Du mont Perneley au mont Beuvray, il y a à peine 6 ou 7 kilomètres. Cette montagne est le géant de la contrée.

A l'Est, à l'Ouest et au Midi, à peine si quelques-unes atteignent 500 ou 600 mètres. Aussi de son sommet jouit-on d'un magnifique panorama. En regardant le Midi, on a à l'horizon à gauche Uchon (684 mètres), par dessus les montagnes du Mâconnais à quinze ou vingt lieues, puis, par dessus tout cela, le mont Blanc ; en face, la vallée de la Loire que l'on voit briller à l'horizon aussi loin que la vue peut s'étendre. A l'Ouest, les montagnes du Berry, au Sud-Ouest à l'horizon, les monts Dore, enfin le plomb du Cantal.

Pour bien voir tout cela, il faut un beau jour, un ciel pur, ou mieux un ciel bien transparent. Il faut y passer la journée tout entière, voir le soleil se lever derrière le mont Blanc, se coucher derrière les monts Dore.

Pardonnez-moi, si je parle ici un peu comme le professeur à la veille des vacances ; ce n'est pas une journée mal employée. Puis on en profite pour visiter la croix que le Congrès scientifique de France a fait planter au sommet du mont Beuvray en l'honneur de saint Martin, apôtre des Gaules. On verrait aussi facilement

le même jour les sources de l'Yonne. Aux Morins, près du pré d'où elle sort, on jouit d'une vue aussi étendue que celle du Beuvray, mais peut-être plus pittoresque.

Un autre endroit qui permet de bien juger de la forme et de la saillie de notre Morvan, c'est le haut des pentes de Montjeu. On a à ses pieds la ville d'Autun avec ses monuments et ses promenades, et par delà une vallée de deux ou trois lieues où serpente l'Arroux ; on voit se profiler du Nord au Sud la chaîne du véritable Morvan. On la voit monter insensiblement depuis Saulieu (600 mètres) jusqu'au bois du Roi, où elle atteint 910 mètres. Puis se détache en avant le colosse Beuvray. A partir de là, on voit le pays descendre brusquement jusqu'à la Loire. Encore quelques collines isolées, telles que Tholeur près de la Roche-Millay (600 mètres), le mont Dorue (558 mètres). Tout le reste atteint à peine 300 à 400 mètres. Aussi on n'a pas idée de la rapidité des pentes qu'on a à ses pieds, quand, du haut des Morins, on regarde dans la direction de la Roche-Millay.

La disposition et la direction des cours d'eau nous montreront bien aussi le relief du pays.

La contrée dont le Morvan occupe le centre est limitée à l'Est par la Saône, à l'Ouest par la Loire. L'une coule du Nord au Sud, l'autre du Sud au Nord.

Cependant la ligne de partage des eaux qui semblerait, d'après cela, devoir se diriger dans le même sens que les deux grands cours d'eau, leur est à peu près perpendiculaire, ou mieux, elle se dirige généralement du Nord-Est au Sud-Ouest. Elle part d'Arnay, passe par Saulieu, Arleuf, puis se recourbe fortement vers Château-Chinon et remonte au Nord pour se terminer vers Saint-Sauge. Ce sont, pour ainsi dire, deux lignes de partage se croisant à la source de l'Yonne sous un angle aigu, et dont la seule branche vraiment importante, la seule qui nous intéresse,

est celle qui va d'Arnay aux sources de l'Yonne se dirigeant, comme je l'ai dit, du Nord-Ouest au Sud-Ouest. Aux deux extrémités de la ligne sinueuse dont je viens de parler, se trouvent les points de partage de deux canaux, celui du canal de Bourgogne près Pouilly, et celui du canal du Nivernais près La Colancelle.

Aucun des cours d'eau du Morvan ne va à la Saône. Tous vont à la Loire ou à la Seine.

Les deux plus importants sont l'Yonne et l'Arroux, qui reçoivent les eaux de presque tous les autres. J'ajouterai encore l'Aron. L'Yonne et l'Arroux coulent dans l'intérieur du massif, comme la Loire et la Saône à l'extérieur, l'Yonne du Sud au Nord, et l'Arroux du Nord au Sud.

La vallée de l'Yonne est toujours plus ou moins resserrée. Elle est, dans tout son parcours, creusée dans le granit ou dans des roches résistantes. Celle de l'Arroux, au contraire, resserrée aussi près de sa source, s'élargit, près d'Autun, quand elle arrive dans le bassin houiller.

Elle, ou mieux ce bassin qu'elle traverse, acquiert sur un parcours de quelques lieues une largeur de 12 kilomètres au travers de laquelle serpente la rivière. Au sortir de ce terrain, elle rentre dans le granit et reprend son aspect primitif.

La nature et le régime des cours d'eau du Morvan sont une dépendance immédiate de la nature du sol. Le granit et les autres terrains du Morvan sont imperméables. Aussi, après avoir traversé un mètre au plus de terre végétale, les eaux viennent s'arrêter au rocher et coulent suivant la pente; grossissant leur volume en se réunissant, mais jamais d'une manière considérable avant de paraître au jour. De chaque pli de terrain on voit poindre une source, ou mieux un suintement; chaque vallée a son petit ruisseau qui grossit, à mesure qu'il descend, par des suintements inaperçus.

Pour parler de celle qui nous intéresse le plus, l'Yonne, à sa source, n'est presque qu'un suintement. Au milieu d'un pré dont le sol tourbeux est pénétré d'eau, un trou de quelques décimètres de côté protégé par deux grosses pierres, rempli d'une eau limpide au milieu de laquelle on voit un léger trépidement de source, voilà l'Yonne à sa naissance. Au bas du pré elle forme ruisseau, et à 400 ou 500 mètres de là, le volume d'eau a augmenté de telle manière qu'elle est flottable.

C'est à cette imperméabilité du sol, à ses sources si multipliées que le Morvan doit ses aspects si frais, ses gazons d'un si beau vert, qui contrastent si bien avec l'âpre rudesse de ses roches de granit.

Dans le *bon pays*, les sources sont beaucoup plus rares et beaucoup plus volumineuses. Les eaux, traversant les terrains perméables, s'arrêtent aux terrains imperméables situés souvent à de trop grandes profondeurs pour donner lieu à des sources. Vous citerai-je la Champagne, avec sa craie perméable, et ses plaines désolées ? Je préfère vous citer la Beauce, le grenier de la France, mais qui n'a ni source ni rivière, sur un espace de vingt lieues à la ronde ; qui n'a, pour les hommes et les bestiaux, que des puits ou des mares qui tarissent en été ; et dont la fertilité ne l'empêche pas de nous envier nos eaux si pures, si fraîches et si multipliées du Morvan. Enfin, vous dirai-je que la Sologne, qui pèche par l'excès d'eau, parce que son sol est imperméable et parfaitement uni (ce qui empêche l'eau de s'écouler), que la Sologne serait féconde, si elle avait, comme notre Morvan, ces inégalités continuelles de terrain peu sensibles pour l'habitant du pays, mais si rudes pour l'homme de la plaine qui s'y trouve pour la première fois ?

Il me resterait, pour compléter cette esquisse rapide de la géographie du Morvan, à vous donner une idée de sa flore. Je

suis trop ignorant en botanique pour le faire. Nous avons parmi nous des botanistes à qui une telle tâche revient de droit, et qui ont publié dans le Bulletin des catalogues de plantes du département qu'il est désirable de voir continuer.

Je dirai seulement en général quelques mots sur les essences d'arbres forestiers qui dominent dans nos bois ; ce sont le chêne et le charme. Ils sont exploités généralement comme taillis. On cite seulement quelques futaies. Après eux, vient le hêtre qui est encore assez répandu, surtout dans les plateaux élevés du Morvan; là, il devient l'essence dominante. Quoique notre Morvan ne soit qu'un pygmée par rapport au Jura et même au mont Dore, l'altitude a déjà donné un changement dans l'essence dominante.

Les châtaigniers sont clair-semés dans les bois ; on en rencontre quelques-uns, mais on ne peut les regarder comme une essence. Ils sont très-répandus, il faut le dire, dans les haies et les enclos de certaines contrées du Morvan, et jusqu'à une certaine hauteur, mais à cause de leurs fruits et le plus souvent parce qu'on les y a mis.

Un bois, je ne dirai pas particulier au Morvan, mais qui en borde tous les cours d'eau, et qui, par conséquent, s'y rencontre à chaque pas, c'est l'aulne, connu dans le pays sous le nom de *verne*. Il demande l'eau, et l'eau courante ; jugez s'il doit bien réussir dans le Morvan. Dirai-je, en passant, qu'il semble que ce bois, tout-à-fait impropre à la menuiserie et à la charpente, est placé ici pour faire la matière première des sabots de nos Morvandeaux pour lesquels il faut un bois résistant et léger ? Mais le hêtre qu'ils trouvent aussi à chaque instant sous leur main, est plus facile à travailler, résiste mieux, et ne se fend pas; aussi est-il préféré. Quelques bouleaux couronnent nos rochers ; quelques marsaules peuplent les endroits humides de nos bois. Mentionnerai-je pour mémoire les houx qui prennent des pro-

portions d'arbres, et dont les feuilles perdent alors leurs épines dans les rameaux supérieurs? Les genevriers atteignent de très-grandes proportions ; il n'est pas rare d'en voir de plus de deux mètres.

Enfin, la bruyère (suivant les botanistes, ce n'en est pas une), la bruyère, qui recouvre tous les lieux incultes et forme de jolis tapis rosés dans nos bois à l'automne. Le Morvan possède pourtant une vraie bruyère, au dire des botanistes (*Erica cinerea*) ; je l'ai rencontrée assez commune aux environs de Château-Chinon, et j'en ai même retrouvé un pied près de Lormes.

Je citerai, à propos de bruyère, un fait qui me semble intéressant comme fait de distribution géographique des plantes. Le *Gros-Mont*, près duquel nous passerons demain en allant à Vézelay, est une montagne calcaire sur laquelle il n'y a pas trace de bruyère. Sur une espace très-circonscrit se trouve du sablon : la bruyère (notre bruyère du Morvan) se trouve là, et ne se trouve que là dessinant les contours du sablon.

Je ne puis cependant quitter la flore générale du Morvan sans parler de ses magnifiques digitales qui ne se trouvent plus sur les sols calcaires, et qui sont au nombre de ces belles plantes que nos jardins repoussent comme trop communes et qu'on appelle dédaigneusement *fleurs des champs*.

Enfin, pour en finir, (car je crains, non sans raison, d'avoir abusé de votre patience), je vous dirai deux mots de la constitution géologique du Morvan; je serai court, je vous le promets.

Le Morvan n'a pas atteint tout d'abord sa forme et ses dimensions actuelles. Elles ont été produites par une suite de terrains qui sont venus se déposer sur la roche primitive, le granit; et qui ensuite ont été bouleversés, modifiés soit par des éruptions

successives de matières venant de l'intérieur à l'état fluide, soit par des mouvements du sol qu'on pourrait appeler des tremblements de terre gigantesques.

La première roche, je ne dirai pas de sédiment ou de dépôt, mais stratifiée, présentant l'apparence de couches, fut le gneiss, sorte de granit stratifié.

Une bande de ce terrain s'étend depuis Saint-Martin-du-Puits près Lormes, jusqu'à Thoste, près Semur, où elle disparaît sous les calcaires, contournant ainsi la partie Nord du massif granitique du Morvan. Une autre bande se montre près d'Autun, dans le massif de Montjeu.

Ce premier granit (car il y en eut plusieurs) et le gneiss qui le recouvre, étaient composés de feldspath blanc, de quartz gris et de mica noir. Je l'appelerai granit noir. Après le dépôt du gneiss, vient un autre granit qui le traversa dans tous les sens sous forme de filons, sortit en masses énormes qui constituent une grande partie de nos granits du Morvan. On y retrouve empâtés des morceaux et des blocs de granit noir. Sa couleur dominante est le rose, le mica est blanc ou noir. Je l'appellerai granit rose. A ces deux espèces de granit, toujours venant de l'intérieur de la terre, en succéda une troisième, la pegmatite, à laquelle je joindrai le leptinite; la première, granit à très-gros grains, la seconde, granit à grains très-fins.

Sur ces terrains, au Sud et à l'Ouest se sont déposés des terrains de transition, dont on retrouve les traces depuis Bourbon-Lancy jusqu'à une ligne qui partirait de Vaux-Clair, près Lormes, et finirait à la Pierre-Ecrite, près Saulieu. Toute la partie au Nord de cette ligne n'en offre aucune trace. Les terrains se composent de poudingues ou assemblages de cailloux de différentes natures et de toutes grosseurs, et de schistes assez semblables à ceux de Vassy. La partie non recouverte par ce terrain,

et qui, comme vous le voyez, était assez restreinte, était seule hors de l'eau qui a déposé ce terrain. Ce fut après ce dépôt qu'arrivèrent les porphyres quartzifères qui bouleversèrent en les traversant, granits, gneiss, pegmatites, terrains de transition, mais modifièrent profondément ceux-ci bien plus altérables que les autres et peut être encore à un certain point de molesse. Ces terrains de transition en furent si rudement malmenés qu'ils changèrent d'aspect et revêtirent une sorte de déguisement. Ils devinrent des roches compactes de nature problématique.

Dans la carte géologique de France, où du reste on ne pouvait entrer dans beaucoup de détails, ces lambeaux de terrain sont confondus avec le reste du terrain qui les a englobés.

Un géologue de notre Bourgogne que j'aurais voulu voir ici, M. de Charmasse, a, le premier, signalé ces faits à la réunion de la Société géologique de France à Avallon en 1845; depuis, il en a fait une longue et consciencieuse étude. Il lui faudrait peu de temps et de travail pour en faire un tout complet. J'espère qu'il ne nous le fera pas attendre. C'est de lui que je tiens tout ce que je viens de vous dire sur la géologie du Morvan.

Ce fut après la sortie du porphyre que dut se déposer le terrain houiller d'Autun et celui de la Charmée près Rouvray ; car les débris des porphyres se trouvent sous forme de cailloux roulés dans les couches de poudingues subordonnées au terrain houiller, comme me l'a fait remarquer celui qui me sert ici de guide.

Le Morvan eut alors à peu près atteint son relief. Sur ses bords, car il était une île, se déposèrent plusieurs terrains successifs ; mais celui qui se déposa le dernier est le lias qui l'enterre de toutes parts et qui forme quelques taches sur sa surface assez loin de ses bords.

C'est cette pierre qui a été employée dans la construction des

murs de nos habitations et surtout de celle de notre église Saint-Lazare. C'est celle que nos maçons appellent pierre de champ, par opposition au granit qu'ils appellent pierre de roche, et qui est *pétrie*, passez-moi l'expression, d'une coquille caractéristique appelée gryphée arquée. Pour vous donner une idée de l'étendue et de la continuité de ce dépôt, je vous dirai qu'il constitue toutes nos grandes plaines de l'Auxois qui touchent le granit; dans l'Avallonnais la plaine des Arpannas, puis la plaine d'Epoisses, la vallée de Saint-Thibaut. En allant vers Autun, il se continue, mais par lambeaux; on en retrouve encore des traces près de cette ville à Curgy et à Guenaut.

A l'Est, on le retrouve formant une bande assez large au pied de Lormes, qui se continue en contournant le granit jusqu'à Moulins-en-Gilbert, où elle disparaît sous les sables tertiaires.

Avant, pendant et même après le dépôt du terrain du Lias, sortirent de cette île du Morvan, et sur toute sa surface, une quantité énorme de quartz ou mieux de silice à l'état fluide, venant au jour par une foule de fissures produites par leur éruption ou par la cause qui amena leur éruption. Ces fentes, remplies de silice de différentes époques, sont si multipliées, que vous ne feriez pas une promenade dans notre vallée du Cousin sans en traverser des milliers. Les masses, qui ont rempli ces fentes, fluides, quand elles les ont remplies, ont formé en se refroidissant des sortes de murs qui, plus durs que le granit formant les parois de la fente, ont plus résisté que lui aux agens extérieurs, et ressemblent, en se dressant ainsi isolés, aux restes de quelque construction cyclopéenne; j'en citerai seulement un exemple près d'Avallon : il se trouve à l'embouchure du ru d'Aillon qui donne ses eaux à Avallon, en face l'habitation de notre collègue, M. Raudot.

Ce sont ces quartz siliceux qui, en s'épanchant à la surface

du granit, ont formé une couche dure de silex intermédiaire dans nos environs entre le granit et la pierre à chaux. Cette couche constitue la corniche qui couronne d'une manière si pittoresque les roches de Pierre-Perthuis, et forme le dessus de la pierre percée, que nous irons voir demain, si notre séance de Vézelay nous en laisse le loisir.

Ce qui a donné le dernier relief à notre Morvan, ce n'est plus un dépôt, c'est un soulèvement que vous ne regretterez pas, quand je vous dirai que c'est celui de la Côte-d'Or. Peut-être sans lui n'aurions-nous ni Clos-Vougeot, ni Chambertin. Heureusement, longtemps après le dépôt du lias et de beaucoup d'autres terrains, le sol, granit, lias, terrain jurassique, Morvan, *bon pays* par une commotion violente, tout s'est fendu, mais de fentes parallèles, dirigées généralement du Sud-Ouest au Nord-Est. Outre cela, le milieu de la masse a été plus soulevée que les bords. La partie la plus soulevée a été la ligne qui va de Sombernon aux montagnes d'Autun, je devrais peut-être dire au Beuvray. C'est ce qui rend compte de ce que je vous disais en commençant : aucun cours d'eau descendant du Morvan ne va à la Saône.

Cette saillie de terrain les arrête tous. C'est à lui que vient s'adosser la Côte-d'Or. La vallée de l'Ouche coule dans une de ces fentes de Bligny au Pont-de-Pany et en dessine parfaitement la direction.

Le terrain de lias, dont je vous parlais tout-à-l'heure, va par conséquent en montant comme par gradins, à chaque fente depuis notre Vassy dont les carrières nous les montrent relevant le ciment à l'Est, et dont l'altitude est là de 250 mètres jusqu'à Sombernon, où il atteint 600 mètres. A Pont-de-Pany il retombe à 400 mètres pour retomber à 250 mètres près de Dijon. C'est à ce bouleversement que l'on doit ces traces de lias que j'ai indiquées près d'Autun.

Je finis en vous demandant pardon de m'être un peu trop laissé aller à ma science de prédilection, la géologie ; je ne pensais pas à prendre ici la parole, mais on a désiré que les sciences naturelles fussent représentées au Congrès; si je n'ai pas réussi comme je l'aurais désiré, vous me saurez au moins gré de l'intention.

MOREAU.

## CATALOGUE

*des plantes phanérogames qui croissent naturellement dans le département de l'Yonne.*

### CINQUIÈME CENTURIE.

| NUMÉROS d'ordre. | NOMS DES GENRES et des espèces. | SYNONYMIE. | HABITATIONS, époques de la floraison. | LOCALITÉS. |
|---|---|---|---|---|
| 401 | CHEIRANTHUS cheiri (Lin.) | | Vieux murs. avril-septembre. | Auxerre, Sens, Avallon, Villen.-le-R., Vézelay, Chastellux. |
| 402 | NASTURTIUM sylvestre (R. Brown) | Sysimbrium sylvestre (Lin.) (D. C.) | Bords des eaux, lieux frais avril-septembre. | Partout. |
| 403 | ARABIS arenosa (Scop.) | Sisymbrium arenosum (Lin.) | Lieux frais sablonneux, rochers. avril-juillet. | Cravan, Auxerre, Ancy-le-Fr., Tanlay. (nous); Coul. s-Y. (Sagot), Coul.-l.-Y. Irancy, Voutenay, Tonnerre (Boreau) |
| 404 | CARDAMINE pratensis (Lin.) | | Prés et bois humides, bords des eaux. mars-mai. | Partout. |
| 405 | —impatiens (Lin.) | | Bords des eaux mai-juin. | Cure (nous); Bessy, Arcy, Voutenay (Boreau). |
| 406 | LEPIDIUM campestre (Brown) | Thlaspi campestre (Lin.) | Bords des chemins. mai-juillet. | Presque partout. |
| 407 | HELIANTHEMUM guttatum (Mill.) | cistus guttatus (Lin.) | Moissons, taillis des lieux secs et sablonneux. juin-septembre. | Charbuy, Fleury Monéteau. |
| 408 | SILÈNE nutans (Lin.) | | Lieux secs, bois. mai-août. | Bois de St-Cyr-l.-C. Assez commun. |
| 409 | SAGINA apetala (Lin.) | | Pelouses humides. mai-octobre | Environs d'Auxerre. Assez commun. |

| NUMÉROS d'ordre. | NOMS DES GENRES et des espèces. | SYNONYMIE. | HABITATIONS, époques de la floraison. | LOCALITÉS. |
|---|---|---|---|---|
| 410 | HOLOSTEUM umbellatum (Lin). | | Champs sablonneux mars-mai. | Partout. |
| 411 | SPERGULA arvensis (Lin.) | | Champs sablonneux mai-octobre. | Environs d'Auxerre. Commun. |
| 412 | ILLECEBRUM verticillatum (LIN) | Paronichia verticillata. (D. C. | Lieux humides des terrains siliceux et granitiques. juillet-septembre. | Forêt de Pontigny, Perrigny, Domecy-s.-Cure (nous); le Morvan (Boreau). |
| 413 | SEDUM reflexum (Lin). | | Lieux secs des terrains calc, murs. juillet-août. | Partout |
| 414 | — acre (Lin) | | Bords des champs calcaires, murs, vieux toits. | Partout |
| 415 | POTERIUM sanguisorba (Lin.) | | Coteaux, pâturages. mai septembre. | Assez commun. |
| 416 | AMELANCHIER vulgaris (Moench). | Aronia rotundifolia (Pers.) Mespilus amelanch. Lin.) | Coteaux secs et pierreux. avril-mai. | Saint-Moré, bois de l'hospice d'Auxerre à Coul.-la-Vineuse (nous); Coul.-s-Y. (Sagot), Arcy-s-C, Avallon, Val-de-Mercy, Mailly-le-Château (Boreau) |
| 417 | Sorbus torminalis (Crantz). | Pyrus torminalis (Ehr.) Cratœgus torminalis (Lin.) | Bois. mai. | Tanlay, Coul.-la-V., Villen.-St.-Salve. |
| 418 | — aria (Crantz). | Pyrus aria (Ehr.) Cratœgus aria (Lin.) | Bois, coteaux pierreux. mai. | Coul.-la-Vin., Val-de-Mercy, Tanlay, Cruzy, Tonnerre (nous) : environs d'Auxerre, de Joigny, de Chablis et de Tonnerre (Boreau). |

| NUMÉROS d'ordre. | NOMS DES GENRES et des espèces. | SYNONYMIE. | HABITATIONS, époques de la floraison. | LOCALITÉS. |
|---|---|---|---|---|
| 419 | SAROTHAMNUS scoparius (Koch). | Spartium scoparium (Lin.) Cyptisus scoparius (Linck ) | Lieux stériles et sablonneux des terrains non calcaires avril-juin. | Partout. |
| 420 | GENISTA pilosa (Lin.) | | Coteaux-calcaires et sablonneux. avril-juin. | Environs d'Auxerre, Appoigny, Bleigny, Saint-Bris, Brion, Irancy, Ancy-le-F., Tonnerre. |
| 421 | CYTISUS laburnum (Lin.) | | Bois, buissons. mai-juin. | Auxerre, p. Cassoir, Tanlay à Narmond ; Fléy et Irancy. |
| 422 | ONONIS columnae (All.) | Ononis parviflora (Lam.) | Lieux secs et pierreux, coteaux. juin-août. | Auxerre, Saint-Bris, Châtel - Censoir , Rochers de St-Moré (nous); Vermanton et Voutenay (Boreau). |
| 423 | TRIFOLIUM patens (Schreb.) | Trifolium parisiense (D C.) -- spadiceum (Dub ) | Prés humides. mai-août. | Commun |
| 424 | — rubens (Lin.) | | Haies, bords des bois, champs des coteaux, calcaires mai-juillet. | Irancy, Fléy, Cruzy, Tanlay, Irancy, St-Bris. |
| 425 | TRIFOLIUM elegans (Savi.) | Trifolium hybridum (Desf.) | Bois, pelouses juin-septembre. | Auxerre, St Georges, St.-Maurice-a.-R.-Hommes (nous); Coulanges-sur-Y. (Sagot). |
| 426 | LOTUS major (Scop.) | Lotus uliginosus (Schk.) | Bois humides et sablonneux, bruyères. juillet-septembre. | Commun. |
| 427 | ASTRAGALUS cicer (Lin.) (D.C.) (Lois.) | Astragalus vesicarius (Lam.) | Lieux secs. mai-juillet. | Courson (nous ; Andries (Sagot). |

| NUMÉROS d'ordre. | NOMS DES GENRES et des espèces. | SYNONYMIE. | HABITATIONS, époques de la floraison. | LOCALITÉS. |
|---|---|---|---|---|
| 428 | CORONILLA minima (Lin. | | Bords des bois, pelouses sèches des terrains calcaires. mai-juillet. | Coulanges-s.-Yonne (Sagot); commun (nous). |
| 429 | VICIA cracca (Lin.) | | Buissons, bois, prés, champs. juin-septembre | Environs d'Auxerre, de Tonnerre, etc. |
| 430 | RHAMNUS catharticus (Lin.) | | Bois, haies. juin-juillet. | Avallon, Auxerre, Tanlay (nous); Coulanges-s-Y. (Sagot) |
| 431 | — frangula (Lin.) | | Lieux frais, bois humides. mai-juillet. | Partout. |
| 432 | SANICULA europæa (Lin.) | | Bois couverts et humides. mai-juin. | St-Georges, Dixmont, Lindry, Venoy, la Puisaie. |
| 433 | SIUM angustifolium (Lin.) | Berula angustifolia (Koch.) | Fossés, ruisseaux. juillet-septembre. | Auxerre et ses envir. où il est commun. |
| 434 | SILAUS pratensis (Koch.) | Peucedanum pratense (Lam.) Ligusticum silaus (Dub.) | Bois humides, prés argileux. juin-septembre. | Partout. |
| 435 | TORILIS anthriscus (Gaertner.) | Tordylium anthriscus (Lin.) Caucalis anthriscus (Scop.) | Bords des bois, lieux incultes, haies. juin-août. | A peu près partout. |
| 436 | SCANDIX pecten veneris (Lin.) | | Champs, moissons. mai-septembre. | Partout. |
| 437 | VISCUM album (Lin.) | | Parasite sur les pommiers, les peupliers, rare sur l'aubépine. mars-avril. | Partout. |
| 438 | RUBIA peregrina (Lin.) | Rubia peregrina et lucida (Auct.Gall.) | Lieux pierreux, haies, bois. mai-août. | Chablis, Tanlay, St-Bris, etc. |

| NUMÉROS d'ordre. | NOMS DES GENRES et des espèces. | SYNONYMIE. | HABITATIONS, époques de la floraison. | LOCALITÉS. |
|---|---|---|---|---|
| 439 | GALIUM debile (Gren. et God.) | Galium constrictum (Chaub.) — uliginosum (Mérat, non Lin.) | Lieux fangeux. mai-août. | Forêt de Frétoy (Sagot). |
| 440 | — uliginosum (Lin.) | | Marais, prés marécageux. mai-septembre. | Marais de Druyes (Sagot), le Thureau à Villeneuve-St.-Salve (nous). |
| 441 | — cruciatum (Gren. et God.) (Scop.) | Vaillantia cruciata (Lam.) (Lin.) | Haies, bois, lieux humides avril-juin. | Partout. |
| 442 | — palustre (Lin.) | | Fossés, marais, lieux fangeux. mai-août. | Partout. |
| 443 | — aparine (Lin.) | | Haies, buissons, lieux cultivés. mai-septembre. | A peu près partout. |
| 444 | — mollugo (Lin.) | | Haies, buissons mai-août. | Auxerre (nous), Coulanges-sur-Yonne (Sagot). |
| 445 | DIPSACUS pilosus (Lin.) | | Bois, haies. juin-septembre. | Au pied du château de Maulne, près Cruzy (nous); Avallon (Boreau). |
| 446 | INULA graveolens (Desf.) | Solidago graveolens (Lam.) Erigeron graveolens (Lam.) | Champs sablonneux août-octobre. | Auxerre, Venoy, Gurgy, Saint-Georges, Appoigny, Perrigny. |
| 447 | ARTEMISIA camphorata (Vill.) | Artemisia corymbosa Lin.) | Lieux secs et pierreux. août-octobre. | Rochers de St-Moré. |
| 448 | SENECIO sylvaticus (Lin.) | | Bois et champs sablonneux. juin-septembre. | Villeneuve-St-Salve, Charbuy, Appoigny. |
| 449 | LAPPA minor (D.C.) | Arctium lappa, var. A. (Lin.) Lappa glabra, var. A. (Lam.) | Décombres, bords des bois. juin-septembre. | A peu près partout. |

| NUMÉROS d'ordre. | NOMS DES GENRES et des espèces. | SYNONYMIE. | HABITATIONS, époques de la floraison. | LOCALITÉS |
|---|---|---|---|---|
| 450 | LAPPA major (Gaertner.) | Arctium lappa, (Wild.) Lappa glabra. var B. (Duby). | Bords des chemins, lieux incultes. juillet-septembre. | Coulanges-s.-Yonne, Auxerre, Héry, St.-Fargeau. |
| 451 | THRINCIA hirta (D.C.) (Gren et God.) | Leontondon hirtum (Sm.) | Lieux incultes, pelouses, champs sablonneux. juin-octobre. | Partout. |
| 452 | LEONTONDON autumnalis (Lin.) | Apargia autumnalis (Wild.) (Dub.) Oporinia autumnalis (D. C.) | Lieux incultes, pelouses juin-octobre. | Partout. |
| 453 | HYPOCHOERIS maculata (Lin.) | Archirophorus maculatus (Scop.) | Pâturages des bois, bruyères. juin-août. | Perrigny et Charbuy (nous); Appoigny (Boreau). |
| 454 | CREPIS pulchra (Lin.) | Prenanthes hieracifolia (Wild.) — pulchra (D. C.) Sclerophyllum pulchrum (Gaud.) | Coteaux, vignes, champs pierreux. mai-juillet. | Assez répandu presque partout. |
| 455 | — biennis (Lin.) | | Prés humides. mai-juillet. | Coulanges s.-Yonne (Sagot), Auxerre, Venoy (nous). |
| 456 | LACTUCA muralis (Fries.) (Lin.) | Chondrilla muralis (Lam.) Prenanthes muralis (L. | Vieux murs, bois, lieux couverts. juin-septembre | Avallon, Mailly-le-Château. |
| 457 | MYOSOTIS hispida (Gren. et God.) | Myosotis collina (Rich. — annua (Auct.) | Terrains sablonneux avril-septembre. | Auxerre, Charbuy, Appoigny |
| 458 | MENTHA rotundifolia (Lin.) | | Fossés, lieux humides. juillet-septembre. | Partout. |
| 459 | SALVIA sclarea (Lin.) | | lieux secs. juillet août. | Auxerre, fossés de la ville au midi; Avallon au pied des murs de la ville du côté du Cousin. |

| NUMÉROS d'ordre. | NOMS DES GENRES et des espèces. | SYNONYMIE. | HABITATIONS, époques de la floraison. | LOCALITÉS. |
|---|---|---|---|---|
| 460 | LAMIUM maculatum (Lin.) | | Haies, lieux frais, près des murs. avril-novembre. | Partout. |
| 461 | STACHYS recta (Lin.) | Stachis sideritis (Vill.) (Dub.) | Lieux pierreux des terrains calcaires. juin-septembre. | Partout. |
| 462 | TEUCRIUM scordium (Lin.) | | Bords des eaux. juin-septembre. | Bords du canal à St-Vinnemer (nous); Vincelles (Boreau) |
| 463 | VERBASCUM floccosum (Waldst et Kit.) | Verbascum lichnitis (Dub.) | Lieux incultes et pierreux. juin-septembre. | Partout. |
| 464 | GRATIOLA officinalis (Lin.) | | Prairies humides marécageuses. juin septembre. | La Puisaie, Ste-Nitace, à Auxerre, Joigny. |
| 465 | LYSIMACHIA vulgaris (Lin.) | | Lieux frais, bords des eaux. juin-septembre. | Partout. |
| 466 | PLANTAGO major (Lin.) | | Bords des chemins, pelouses, cours. mai-octobre. | Partout. |
| 467 | — coronopus (Lin.) | | Lieux secs, pelouses sablonneuses. juin-septembre. | Çà et là. |
| 468 | POLYGONUM convolvulus (Lin.) | | Champs, lieux cultivés. juin-septembre. | Partout. |
| 469 | — fagopyrum (Lin.) | | Cultivé. juin-août. | Cultivé à Quarré-les-Tombes et dans tout le Morvan. |
| 470 | FAGUS sylvatica (Lin.) | | Bois des terrains calcaires. avril-mai. | Tanlay, Cruzy, St.-Bris, St.-Cyr, etc. |
| 471 | CARPINUS betulus (Lin.) | | Bois, haies. avril-mai. | Partout. |
| 472 | JUNCUS lampocarpus (Bor.) (Ehrh.) | Juncus articulatus (Lin.) | Lieux humides. juin-septembre. | Partout. |

| NUMÉROS d'ordre. | NOMS DES GENRES et des espèces. | SYNONYMIE. | HABITATIONS, époques de la floraison. | LOCALITÉS. |
|---|---|---|---|---|
| 473 | LUZULA pilosa (Wild.) | Luzula vernalis D.C.) Juncus pilosus, var. A. (Lin.) | Lieux sablonneux humides. mars-mai. | Presque partout. |
| 474 | — multiflora (D.) | | Bois, taillis, bruyères humides. mai-juin | Appoigny, Perrigny. Thureau de Saint-Denis |
| 475 | — Forsteri (D.C.) | | Bois, taillis. avril-juin. | Environs d'Auxerre. |
| 476 | CYPERUS fuscus (Lin.) | | Lieux fangeux juin-août. | Etang de Guilbaudon à Gurgy, Branches. |
| 477 | SCIRPUS setaceus (Lin.) | | Lieux humides et sablonneux. juin-août. | Un peu partout. |
| 478 | CAREX gynobasis (Vill.) (Boreau). | Carex alpestris (Al.) — diversiflora (Host.) | Collines sèches. avril-juin. | Commun dans tout le calcaire. |
| 479 | ANDROPOGON ischomum (Lin.) | Andropogon angustifolium (Sm.) | Pelouses sèches. juin-octobre. | Prés de l'Yonne, entre Appoigny et Seignelay, Saint-Moré. |
| 480 | DIGITARIA sanguinalis (Koch.) | Paspalum sanguinale (Lam.) Panicum sanguinale (Lin.) | Lieux cultivés, terrains sablonneux. juillet-octobre. | Partout. |
| 481 | DACTYLIS glomerata (Lin.) | | Lieux herbeux, bois, prairies. juin-septembre. | Partout. |
| 482 | AGROSTIS vulgaris (Wilhering) (Boreau). | Agrostis vulgaris (Dub.) | Lieux secs, pâturages. juillet-septembre. | Partout. |
| 483 | SETARIA viridis (Pal.Beau.) | Panicum viride (L.) | Lieux cultivés. juillet-octobre. | Partout. |
| 484 | PHLEUM boehmeri (Wibel). | Phalaris phleoides (Lin.) | Lieux secs. mai-juillet. | Presque partout. |
| 485 | AVENA flavescens (Lin.) | | Prairies, pâturages. mai-juillet. | Presque partout. |

| NUMÉROS d'ordre. | NOMS DES GENRES et des espèces. | SYNONYMIE. | HABITATIONS, époques de la floraison. | LOCALITÉS. |
|---|---|---|---|---|
| 486 | BROMUS secalinus (Lin.) | | Moissons. mai-juillet. | Auxerre. |
| 487 | BROMUS erectus (Huds.) | Bromus pratentis (Lam.) | Prés secs, lieux arides. mai, juin et automne. | Partout. |
| 488 | BROMUS tectorum (Lin.) | | Vieux murs, champs arides, surtout des terrains sablon. mai-juin. | Partout. |
| 489 | — racemosus (Lin.) | Bromus pratentis (Erh.) | Bords des chemins, prés. mai-juillet. | Partout. |
| 490 | BRACHYPODIUM sylvaticum (Pal. de B.) | Triticum sylvaticum (Mœnch.) Bromus sylvaticus (Dub.) | Bois, haies, lieux couverts. juillet-octobre. | Auxerre, St-Georges, St-Bris. |
| 491 | FESTUCA rigida (Kunth.) | Poa rigida (Lin.) | Lieux secs et pierreux, murs. juin. | Auxerre, route d'Egriselle, Gurgy. |
| 492 | — tenuiflora (Lin.) | Triticum nardus (D. C.) (Dub.) | Lieux incultes et arides. juin-juillet. | Presque partout. |
| 493 | — bromoides (Lin.) | Festuca uniglumis (Ait.) | Sables. mai-juillet. | St-Georges. |
| 494 | — duriuscula (Lin.) | | Lieux secs, bords des chemins. mai juin. | Presque partout. |
| 495 | FESTUCA pratensis (Huds.) | Festuca elatior (Lin.) | Prés humides. mai-juillet. | Coulanges-s.-Yonne (Sagot). |
| 496 | POA compressa (Lin.) | Poa muralis (Wib.) | Sables, vieux murs. juin-août. | Presque partout. |
| 497 | — annua (Lin.) | | Pelouses, cultures, rues. toute l'année. | Partout. |

| NUMÉROS d'ordre. | NOMS DES GENRES et des espèces. | SYNONYMIE. | HABITATIONS, époques de la floraison. | LOCALITÉS |
|---|---|---|---|---|
| 498 | POA<br>— nemoralis (Lin.) | | Bois, sables, murs. mai-septembre. | Presque partout. |
| 499 | — trivalis (Lin.) | Poa scabra (Chr.)<br>— pratensis (Roth.) | Prés, lieux humides. mai-juillet. | Partout. |
| 500 | TRITICUM<br>caninum (Lin.) | Triticum sœpium (Lam.)<br>Elymus caninus (L.) | Bois, buissons, haies, lieux frais. juin-août. | Presque partout. |

DÉY ET COURTAUT.

# OBSERVATIONS

# MÉTÉOROLOGIQUES

FAITES

# A L'ÉCOLE NORMALE D'AUXERRE,

PENDANT LE 4e TRIMESTRE 1837.

**1857.** **Mois**

| Jours du mois. | OBSERVATIONS BAROMÉTRIQUES À 0 DE TEMPÉRATURE. à 9 heures du matin. | à midi. | à 8 heures du soir. | à 9 heures du soir. | OBSERVATIONS THERMOMÉTRIQUES température minimum. | température maximum. | température moyenne. | différence des extrêmes. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | mm | mm | mm | mm | | | | |
| 1 | | | | | + 8 2 | +20 5 | +14 35 | 12 3 |
| 2 | | | | | + 8 5 | +18 2 | +13 35 | 9 7 |
| 3 | | | | | + 8 5 | +20 3 | +14 40 | 11 8 |
| 4 | | | | | + 7 8 | +23 2 | +15 30 | 15 4 |
| 5 | | | | | +13 1 | +13 4 | +13 25 | 0 3 |
| 6 | | | | | + 8 5 | +16 5 | +12 50 | 8 0 |
| 7 | | | | | + 9 0 | +17 0 | +13 00 | 8 0 |
| 8 | | | | | +11 1 | +15 6 | +13 35 | 4 5 |
| 9 | | | | | +11 2 | +15 4 | +13 30 | 4 2 |
| 10 | 747 76 | 748 24 | 748 31 | 750 33 | + 8 5 | +15 8 | +12 15 | 7 3 |
| 11 | 752 60 | 753 21 | 752 72 | 752 52 | + 8 4 | +15 6 | +12 00 | 7 2 |
| 12 | 752 10 | 751 98 | 751 58 | 751 53 | + 5 0 | +15 8 | +10 40 | 10 8 |
| 13 | 750 74 | 749 68 | 748 98 | 748 31 | + 5 1 | +16 2 | +10 65 | 11 1 |
| 14 | 743 68 | 743 48 | 742 48 | 741 r. 36 | + 5 3 | +17 9 | +11 60 | 12 6 |
| 15 | 742 56 | 743 85 | 744 49 | 746 46 | + 5 2 | +20 1 | +12 65 | 14 9 |
| 16 | 751 42 | 751 59 | 751 28 | | + 4 5 | +20 5 | +12 50 | 16 0 |
| 17 | 747 48 | 746 73 | 745 71 | 746 21 | + 5 0 | +13 7 | + 9 35 | 8 7 |
| 18 | | 751 65 | | 753 87 | + 5 8 | +13 1 | + 9 45 | 7 3 |
| 19 | 756 15 | 756 16 | 756 09 | 756 79 | + 9 0 | +17 9 | +13 45 | 8 9 |
| 20 | | 760 70 | 760 61 | 760 55 | +11 8 | +17 7 | +14 75 | 5 9 |
| 21 | 761 60 | | 760 09 | 750 35 | + 8 4 | +12 5 | +10 45 | 4 1 |
| 22 | 760 35 | 759 00 | 758 13 | 757 86 | + 9 8 | +13 6 | +11 70 | 3 8 |
| 23 | 754 97 | 754 12 | 752 88 | 753 70 | + 4 8 | +17 4 | +11 10 | 12 6 |
| 24 | 754 92 | 755 34 | 756 40 | 757 96 | + 7 1 | +18 6 | +12 85 | 11 5 |
| 25 | 758 78 | | 755 87 | 735 23 | + 7 2 | +17 3 | +12 25 | 10 1 |
| 26 | 748 21 | 744 80 | 742 68 | 740 87 | + 7 7 | +14 0 | +10 85 | 6 3 |
| 27 | 739 63 | 738 85 | 738 79 | 738 79 | + 6 8 | +15 4 | +11 10 | 8 6 |
| 28 | 739 66 | 740 92 | 741 24 | 742 34 | + 7 2 | +14 5 | +10 85 | 7 3 |
| 29 | 738 43 | 735 65 | 733 69 | 732 76 | + 6 8 | +12 7 | + 9 75 | 5 9 |
| 30 | 733 80 | 734 68 | 735 22 | 737 17 | + 4 5 | +14 0 | + 9 25 | 9 5 |
| 31 | 738 01 | 738 75 | | 739 74 | + 6 2 | +12 8 | + 9 50 | 6 6 |
| moyennes du mois. | 748 64 | 747 97 | 748 86 | 748 79 | | | | |

Plus grande élévation 761,60, le 21, à 9 h. du m.
Moyenne élévation 732,76, le 29, à 9 h. du s.

RÉCAPITULATION.
Maxim. extrême + 23,2, le 4.
Minimum extr. + 4,5 le 30.
Différence des extrêmes 18,7.
Moyenne du mois + 11,98.
Moyenne de la variabilité journalière 8,74.

**d'Octobre.**

| VENTS avant midi. | VENTS après midi. | ÉTAT DU CIEL avant midi. | ÉTAT DU CIEL après midi. | Observations pluviométriques. | OBSERVATIONS GÉNÉRALES. |
|---|---|---|---|---|---|
| N.-E. | N.-E. | br. épais | serein | mm | |
| S. | N. | brouillard | couvert | | |
| S.-S.-E. | S.-E. | id | serein | 0 40 | Résultat du brouillard. |
| S.-O. | S.-O. | nuageux | gr. nu. gris | | |
| S. | N. | couvert | couvert | 15 51 | |
| O.-S.-O. | O. | serein | id. | 0 60 | |
| O. | O. | nuageux | nuageux | | |
| S.-O. | S.-O. | gr. nuag. gris | id. | 9 00 | |
| O. | S.-O. | id. | id. | 0 46 | |
| O. | O.-S.-O. | gr. nu. blancs | couvert | 3 48 | |
| S.-S.-E. | N.-O. | nuageux | serein | 1 90 | |
| N. | E. | br. tr.-épais | id. | 0 15 | Résultat du brouillard. |
| E. | N. | brouillard | id. | | |
| N. | N.-E. | id. | id. | | |
| N.-E. | N.-E. | br. tr.-épais | id. | | |
| N.-E. | N.-E. | brouil. épais | crein | | |
| E.-S.-E. | E. | br. tr.-épais | id. | | |
| S. | S.-O. | brouil. épais | couvert | | |
| S. | S.-O. | couvert | id. | 3 16 | |
| S. | S. | nuageux | nuageux | 4 88 | |
| S. | S.-O. | couvert | couvert | 4 80 | |
| O. | S.-O. | id. | id. | 5 05 | |
| S.-E. | N.-O. | brouillard | nuageux | 0 05 | |
| N. | S.-O. | couvert | couvert | | |
| O. | O. | nuageux | id. | | |
| O. | N.-O. | couvert | nuageux | 8 12 | |
| S. | S. | qqs. n. légers | serein | 0 46 | |
| S. | S. | couvert | couvert | 6 64 | |
| S. | O. | id. | nuageux | 0 86 | |
| O. | O. | nuag. blancs | couvert | 3 62 | |
| O.-N.-O. | O. | brouillard | brumeux | 0 30 | |
| Nombre de jours | beaux et couverts, ou jours de beau temps 14. de pluie 17. de brouillard 12. | | | mm 69 44 | |

**1857.** **Mois**

| JOURS du mois. | OBSERVATIONS BAROMÉTRIQUES A O DE TEMPÉRATURE. à 9 heures du matin. | à midi. | à 3 heures du soir. | à 9 heures du soir. | OBSERVATIONS THERMOMÉTRIQUES température minimum. | température maximum. | température moyenne. | différence des extrêmes. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 753 62 | 740mm 66 | 752mm 40 | 751mm 10 | + 2 3 | +15 5 | + 8 90 | 13 2 |
| 2 | 748 15 | 753 05 | 747 01 | 747 20 | + 6 1 | +15 2 | +10 65 | 9 1 |
| 3 | 747 30 | 747 65 | 747 18 | 747 82 | +12 3 | +16 8 | +14 55 | 4 5 |
| 4 | 750 21 | 747 55 | 749 28 | 749 25 | + 9 2 | +18 1 | +13 65 | 8 9 |
| 5 | 749 80 | 749 26 | 750 07 | 750 21 | + 8 8 | +20 2 | +14 50 | 11 4 |
| 6 | 751 12 | 750 06 | 752 15 | 754 12 | +10 7 | +17 5 | +14 10 | 6 8 |
| 7 | 756 46 | 752 85 | 757 40 | 758 02 | +10 1 | +14 5 | +12 30 | 4 4 |
| 8 | 759 04 | 756 92 | 758 60 | 758 20 | + 6 7 | +14 4 | +10 55 | 7 7 |
| 9 | 758 50 | 758 68 | 758 48 | 758 44 | + 9 0 | +13 1 | +11 05 | 4 1 |
| 10 | 759 60 | 759 90 | 760 90 | 759 85 | + 9 4 | +12 5 | +10 95 | 3 1 |
| 11 | 764 62 | 754 74 | 764 86 | 766 26 | + 5 0 | + 8 2 | + 6 60 | 3 2 |
| 12 | 766 41 | 765 26 | 765 23 | 765 26 | — 0 2 | + 7 0 | + 3 40 | 7 2 |
| 13 | 763 01 | 762 60 | 760 15 | 758 68 | — 1 3 | + 7 0 | + 2 85 | 8 3 |
| 14 | 757 38 | 756 60 | 755 62 | 755 22 | + 0 3 | + 7 1 | + 3 70 | 6 8 |
| 15 | 756 97 | 756 70 | 755 34 | 753 87 | — 2 0 | + 5 0 | + 1 50 | 7 0 |
| 16 | 756 80 | 756 53 | 756 10 | 755 51 | — 3 0 | +10 1 | + 3 55 | 13 1 |
| 17 | 756 27 | 755 87 | 756 10 | 756 45 | + 1 7 | +10 7 | + 6 20 | 9 0 |
| 18 | 756 10 | 756 80 | 756 25 | 757 92 | + 2 2 | +12 7 | + 7 45 | 10 5 |
| 19 | 758 16 | 758 18 | 758 15 | 758 22 | — 1 3 | + 8 8 | + 3 75 | 10 5 |
| 20 | 760 17 | 760 65 | 760 26 | 761 12 | + 3 2 | +10 0 | + 6 60 | 6 8 |
| 21 | 762 31 | 762 20 | 762 12 | 761 62 | + 4 3 | + 9 9 | + 7 10 | 5 6 |
| 22 | 761 04 | 760 15 | 759 05 | 756 05 | — 2 5 | + 3 1 | + 0 30 | 5 6 |
| 23 | 750 18 | 749 35 | 749 00 | 748 71 | — 1 3 | +11 1 | + 4 90 | 12 4 |
| 24 | 738 41 | 736 13 | 737 42 | 740 44 | + 0 1 | +12 9 | + 6 50 | 12 8 |
| 25 | 742 12 | 742 40 | 742 6 | 743 24 | + 5 5 | + 8 5 | + 7 00 | 3 0 |
| 26 | 739 30 | 740 03 | 740 85 | 741 15 | + 2 8 | + 7 8 | + 5 30 | 5 0 |
| 27 | 742 30 | 742 80 | 743 65 | 746 19 | + 5 4 | + 7 2 | + 6 30 | 1 8 |
| 28 | 751 14 | 751 90 | 751 98 | 752 13 | — 0 5 | + 1 9 | + 0 70 | 2 4 |
| 29 | 752 59 | 752 10 | 751 35 | 749 36 | — 0 4 | + 3 0 | + 1 70 | 2 6 |
| 30 | 748 08 | 748 49 | 749 40 | 749 90 | — 0 4 | + 6 5 | + 3 05 | 6 9 |
| moyennes du mois. | 753 91 | 755 45 | 753 70 | 753 78 | | | | |

Plus grande élévation 766,41, le 12, à 9 h. du m.
Moindre élévation 736,13, le 24, à midi.

RÉCAPITULATION.
Maxim. extr. + 20, 2, le 5.
Min. extrême —3, le 16.
Différence des extrêmes 23,2.
Moyenne du mois + 7,3.
Moyenne de la variabilité journalière 7,14.

**de Novembre.**

| VENTS | | ÉTAT DU CIEL | | Observations pluviométriques. | OBSERVATIONS GÉNÉRALES. |
|---|---|---|---|---|---|
| avant midi. | après midi. | avant midi. | après midi. | | |
| S. O | S. | brumeux | quelq. nuag. | mm | |
| O. | O. | pluie | couvert | 1 19 | |
| S.-E. | S. | beau | pet. pluie | 0 09 | |
| S. | S. | brum. légère | blanc | | |
| S. | S. | lég brum. | quelq. nuag. | | |
| S. E. | S.-O. | lég. nuages | pluie | 0 95 | |
| S.-O. | O. | brouillard | nuageux | | |
| S. | E. | id. | nuag. blancs | | |
| N.-E. | E. | id. | ciel gris | 0 05 | Résultat du brouillard. |
| N.-E. | N.-E. | ciel | couvert | | |
| E. | N.-E. | id. | serein | | |
| N.-E. | E. | serein | id. | | |
| N. | N.-E. | couvert | couvert | | |
| E. | E. | quelq. nuag. | nuageux | | |
| N. | N. | serein | serein | | |
| N. | S.-E. | couvert | pluie | 0 32 | |
| S.-E. | S.-E. | id. | nuageux | | |
| S. | S. | lég. brum. | blanc | | |
| E. | S.-E. | serein | br. humide | 0 01 | Résultat du brouillard. |
| E. | N.-E. | br. humide | couvert | | |
| E. | N.-E. | couvert | id. | | |
| S. | S. | brouillard | brouillard | | |
| S.-E. | S. | lég. brum. | couvert | | |
| S.-S.-O. | O. | pluie | pluie | 0 04 | |
| O. | O. | pluie | couvert | 1 76 | |
| O. | O. | pet. pluie | pet. pluie | 0 03 | |
| E. | N.-E. | couvert | pluie | 0 59 | |
| N.-E. | E. | id | couvert | 0 10 | qqs. flocons de neige. |
| E. | E. | id | id. | 0 06 | |
| E. | E. | serein | blanc | | |

Nombre de jours
- beaux et couverts, ou jours de beau temps 22.
- de pluie 8.
- de brouillard 8.
- de gelée 9.

Total pluviométrique : mm 3 19

**1857.** **Mois**

| Jours du mois. | OBSERVATIONS BAROMÉTRIQUES à 0 de température | | | | OBSERVATIONS THERMOMÉTRIQUES | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | à 9 heures du matin. | à midi. | à 3 heures du soir. | à 9 heures du soir. | température minimum. | température maximum. | température moyenne. | différence des extrêmes. |
| 1 | 752mm 89 | 752mm 70 | 753mm 90 | 756mm 67 | — 1 2 | +10 0 | + 4 40 | 11 2 |
| 2 | 760 14 | 759 80 | 759 10 | 757 64 | + 4 5 | +11 7 | + 8 10 | 7 2 |
| 3 | 754 42 | 715 15 | 753 70 | 754 20 | + 0 5 | + 8 4 | + 4 45 | 7 9 |
| 4 | 755 61 | 756 10 | 755 93 | 755 33 | + 5 9 | +12 6 | + 9 25 | 6 7 |
| 5 | 755 49 | 757 50 | 759 10 | 761 67 | + 7 8 | + 8 5 | + 8 15 | 0 7 |
| 6 | 766 06 | 766 40 | 766 75 | 767 16 | + 5 2 | + 8 9 | + 7 05 | 3 7 |
| 7 | 768 37 | 767 83 | 767 95 | 768 63 | + 2 8 | + 3 1 | + 2 95 | 0 3 |
| 8 | 770 04 | 769 29 | 768 75 | 767 39 | + 0 4 | + 4 8 | + 2 60 | 4 4 |
| 9 | 764 52 | 763 42 | 763 30 | 763 06 | + 3 5 | + 4 7 | + 4 10 | 1 2 |
| 10 | 765 06 | 765 20 | 765 35 | 765 68 | — 2 4 | + 2 0 | — 0 20 | 4 4 |
| 11 | 766 00 | 766 10 | 766 15 | 766 30 | — 1 5 | + 1 8 | + 0 15 | 3 3 |
| 12 | 767 20 | 767 15 | 767 08 | 766 90 | — 1 5 | + 4 5 | + 1 50 | 6 0 |
| 13 | 766 60 | 765 90 | 765 55 | 764 64 | — 3 7 | — 0 0 | — 1 85 | 3 7 |
| 14 | 764 53 | 763 80 | 763 40 | 762 33 | — 2 0 | — 0 5 | — 1 25 | 1 5 |
| 15 | 762 36 | 762 15 | 761 80 | 761 45 | — 4 0 | + 1 2 | 1 40 | 5 2 |
| 16 | 762 05 | 762 2[illegible] | 762 60 | 763 35 | — 1 6 | + 2 5 | + 0 45 | 4 1 |
| 17 | 763 75 | 763 73 | 763 80 | 763 55 | — 0 1 | + 6 2 | + 3 05 | 6 3 |
| 18 | 763 03 | 761 27 | 761 10 | 759 17 | — 1 8 | + 5 6 | + 1 90 | 7 4 |
| 19 | 758 51 | 756 32 | 756 85 | 757 55 | + 0 3 | — 5 8 | + 3 05 | 5 5 |
| 20 | 758 15 | 759 18 | 759 05 | 758 55 | + 0 6 | — 7 1 | + 3 85 | 6 5 |
| 21 | 760 22 | 760 85 | 760 90 | 761 22 | + 1 7 | — 9 2 | + 5 45 | 7 5 |
| 22 | 763 47 | 763 83 | 764 27 | 765 41 | + 7 2 | — 9 3 | + 8 25 | 2 1 |
| 23 | 766 10 | 766 41 | 766 10 | 765 85 | + 7 1 | - 9 4 | + 8 25 | 2 3 |
| 24 | 765 40 | 765 62 | 765 80 | 765 45 | + 5 5 | + 7 2 | + 6 35 | 1 7 |
| 25 | 764 84 | 764 60 | 764 10 | 763 87 | — 2 8 | + 3 5 | + 0 35 | 6 3 |
| 26 | 761 90 | 761 16 | 760 43 | 759 44 | — 1 5 | + 4 5 | + 1 50 | 6 0 |
| 27 | 760 08 | 760 24 | 760 80 | 761 75 | + 3 3 | + 5 1 | + 4 20 | 1 8 |
| 28 | 763 10 | 763 70 | 763 80 | 764 04 | — 1 8 | + 4 6 | + 1 40 | 6 4 |
| 29 | 765 12 | 761 60 | 765 92 | 766 79 | — 2 0 | + 1 3 | — 1 65 | 0 7 |
| 30 | 766 79 | 766 50 | 766 10 | 765 96 | — 7 2 | — 7 1 | — 7 15 | 0 1 |
| 31 | 765 98 | 765 65 | 765 92 | 766 21 | — 1 4 | — 6 2 | — 3 80 | 4 8 |
| moyennes du mois. | 762 83 | 762 59 | 762 75 | 762 81 | | | | |

Plus grande élévation 770,04, le 8, à 9 h. du m.
Moindre élévation 752,70, le 1er, à midi.

RÉCAPITULATION.
Maxim. extr. +12,6, le 6.
Minimum extr. + 7,2, le 30.
Différence des extrêmes 19,8.
Moyenne du mois + 2,69.
Moyenne de la variabilité journalière 4,41.

**de Décembre.**

| VENTS | | ÉTAT DU CIEL | | Observations pluviométriques. | OBSERVATIONS GÉNÉRALES. |
|---|---|---|---|---|---|
| avant midi. | après midi. | avant midi. | après midi. | | |
| S. | S. | couvert | couvert | mm | |
| S. | S. | br. légères | serein | | |
| S. | S. | nuageux | nuageux | | |
| S. | S. | couvert | pet. pluie | | |
| O. | O. | pluie | pluie | 2 90 | |
| O. | O. | couvert | brouillard | 1 20 | |
| S.-E. | S.-E. | brouillard | id. | | |
| N.-E. | N.-E. | id. | couvert | 0 50 | Résultat du brouillard. |
| E. | S.-E. | nuages gris | id. | | |
| S. | S. | brouillard | brouillard | 0 10 | Résultat du brouillard. |
| E. | E. | id. | br. épais | | |
| N.-E. | N.-E. | ciel gris | nuageux | | |
| N.-E. | N.-E. | br. épais | brumeux | | |
| S.-E. | S.-E | couvert | couvert | | |
| S.-O. | S.-O. | id. | id. | | |
| S.-O. | S. | brouillard | nuageux | | |
| S. | S. | lég. brumeux | beau | | |
| S. | S. | très-beau | très-beau | | |
| S.-O. | S.-O. | pluie | couvert | 1 40 | |
| S. | S.-O. | brouillard | id. | | |
| O. | O. | pluie | pluie | 1 40 | |
| O. | O. | pet. pluie | couvert | 1 40 | |
| O. | O. | couvert | id. | | |
| E. | E. | id. | id. | | |
| S.-E. | S.-E. | brouillard | brouillard | 0 60 | Résultat du brouillard. |
| S.-E. | S. | id. | id. | | |
| E. | N.-E. | brumeux | beau | | |
| N. | N.-O. | couvert | couvert | | |
| N. | N.-E. | br. épais | br. épais | | |
| E | E. | brouillard | ciel blanc | | |
| S.-E. | S. | id. | lég. vapeurs | | |

| Nombre de jours | | mm |
|---|---|---|
| | beaux et couverts, ou jours de beau temps 26. | 8 50 |
| | de pluie 5. | |
| | de neige 13. | |
| | de gelée 16. | |

ROBIN,
*Maître-adjoint à l'Ecole normale.*

## NOTE

### SUR LA CORRECTION DES ÉPREUVES TYPOGRAPHIQUES.

---

L'exactitude et la beauté typographiques dépendent, beaucoup plus qu'on ne le croit généralement, de la forme des manuscrits et de la correction des épreuves par les auteurs. Nous avons cru leur faciliter cette opération en rappelant ici les signes de corrections employés le plus fréquemment, et en donnant quelques indications sommaires sur le même sujet. (Voir le tableau ci-joint.)

Les indications les plus essentielles peuvent se résumer en quelques mots. Une des plus importantes c'est que tout auteur, pour avoir une impression correcte, doit, avant de livrer son travail, le relire attentivement et désigner avec soin : 1° les lettres majuscules ; 2° les mots qui doivent être en caractère italique, tels que les titres d'ouvrages cités, les mots de langue étrangère, etc ; 3° bien déterminer la ponctuation, qui, mal indiquée, peut altérer le sens d'une phrase, et dont la responsabilité appartient à l'auteur.

Les corrections doivent s'indiquer d'une manière claire sur la marge des pages, la première placée près du texte, à droite pour le recto, à gauche pour le verso, et les autres s'en éloignant successivement. Lorsqu'une faute oubliée ne peut être placée, après coup, à son ordre, on l'indique par un signe particulier comme pour les renvois.

Un mot remplacé par un mot de même grandeur ne cause aucun *remaniement,* mais une phrase ou un mot ajouté ou retranché sur l'épreuve oblige à recommencer presque intégralement la composition du reste du paragraphe. Les frais de correction sont en ce cas supportés par la Société.

L'auteur qui revoit une seconde épreuve doit vérifier en même temps si les corrections qu'il a indiquées sur la première ont été faites exactement. Il écrit alors à la première page de la feuille les mots *bon à tirer,* qui indiquent qu'on peut imprimer, en tenant compte toutefois des corrections qu'il a marquées.

Enfin, lorsqu'un mot ou une phrase paraît fautive au correcteur, il appelle l'attention de l'auteur sur ce point en entourant d'un trait de plume, sur l'épreuve, le mot ou le passage douteux et en écrivant en marge le mot *voir.* Lorsque l'auteur demande la conservation du texte primitif, il lui suffit de biffer le mot *voir;* dans le cas contraire, il indique les modifications introduites dans le texte en la forme ordinaire.

# TABLE DES MATIÈRES.



## HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE.

---

SCIENCES NATURELLES.



[illegible]

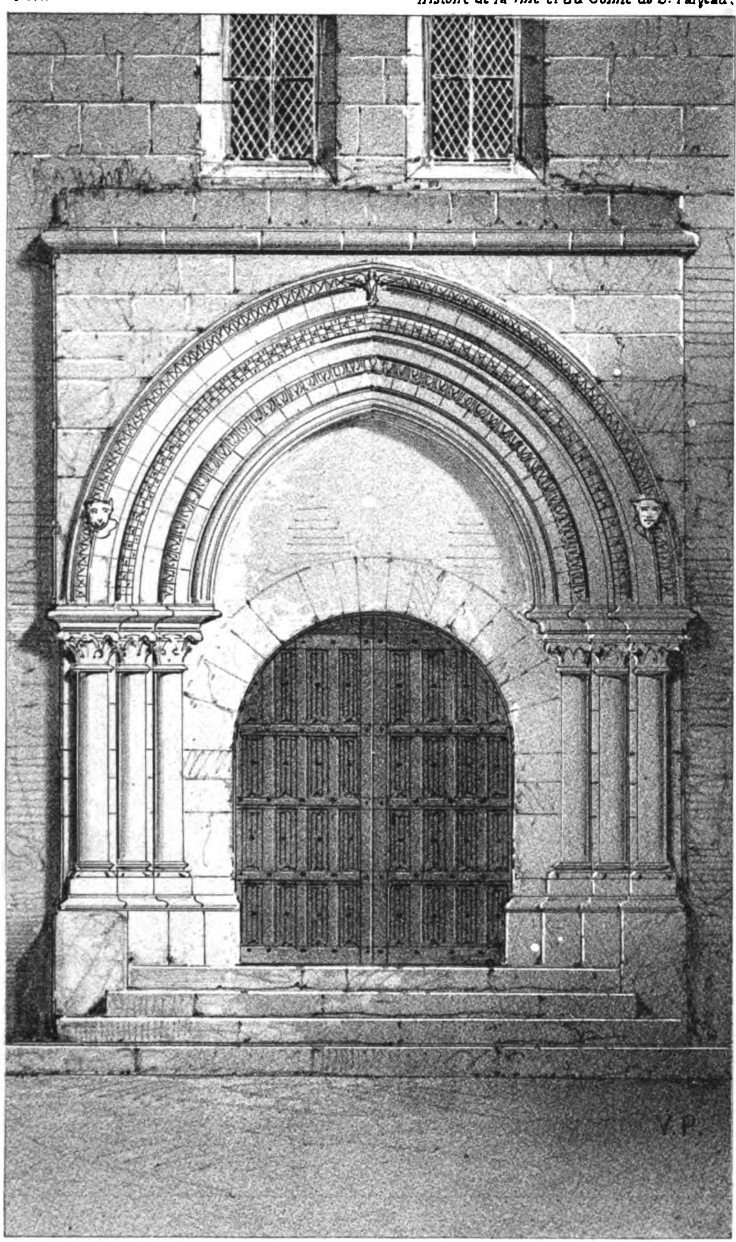
[illegible]

[illegible] Conseil [illegible]

[illegible] des Sciences [illegible]

Victor Petit del et lith. Lith. Perriquet à Auxerre.

Tour de l'Horloge à Saint-Fargeau.

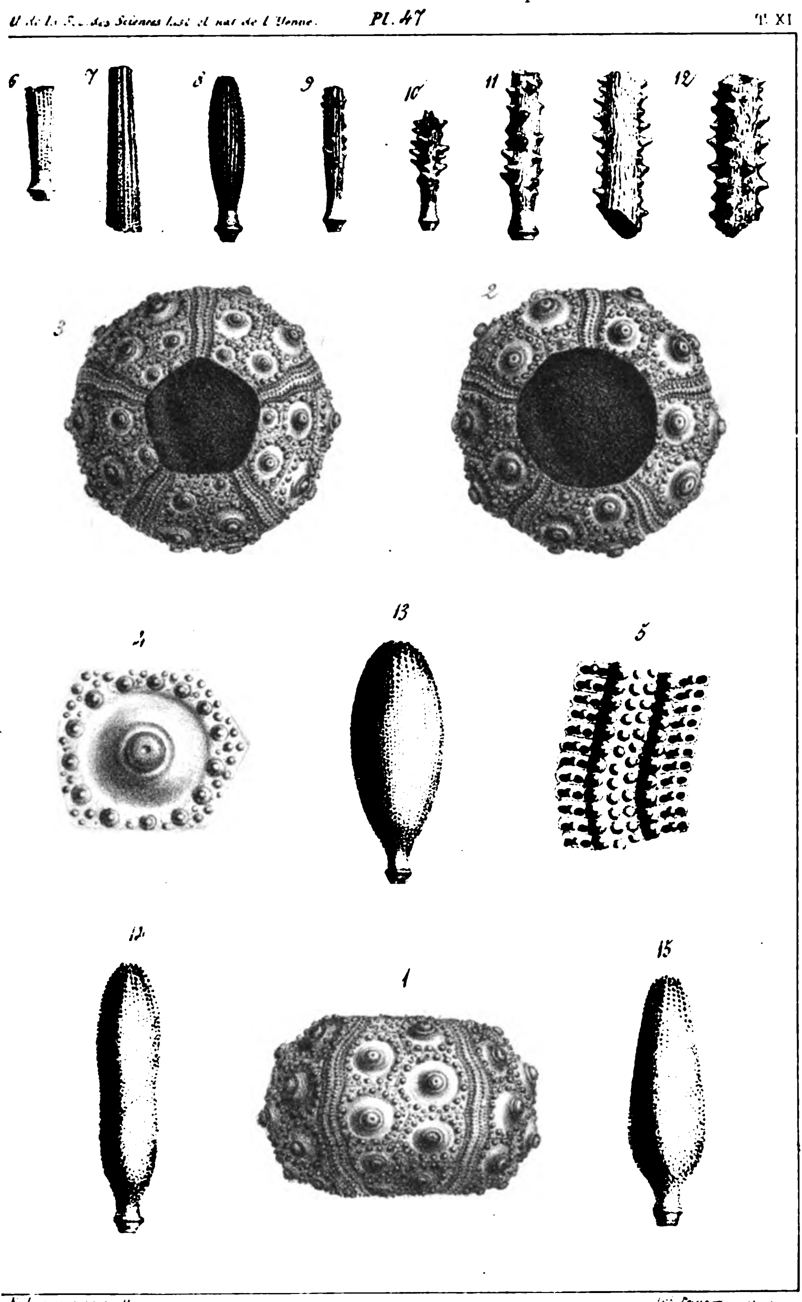



Victor Petit del. et lith. Lith. Perriquet à Auxerre

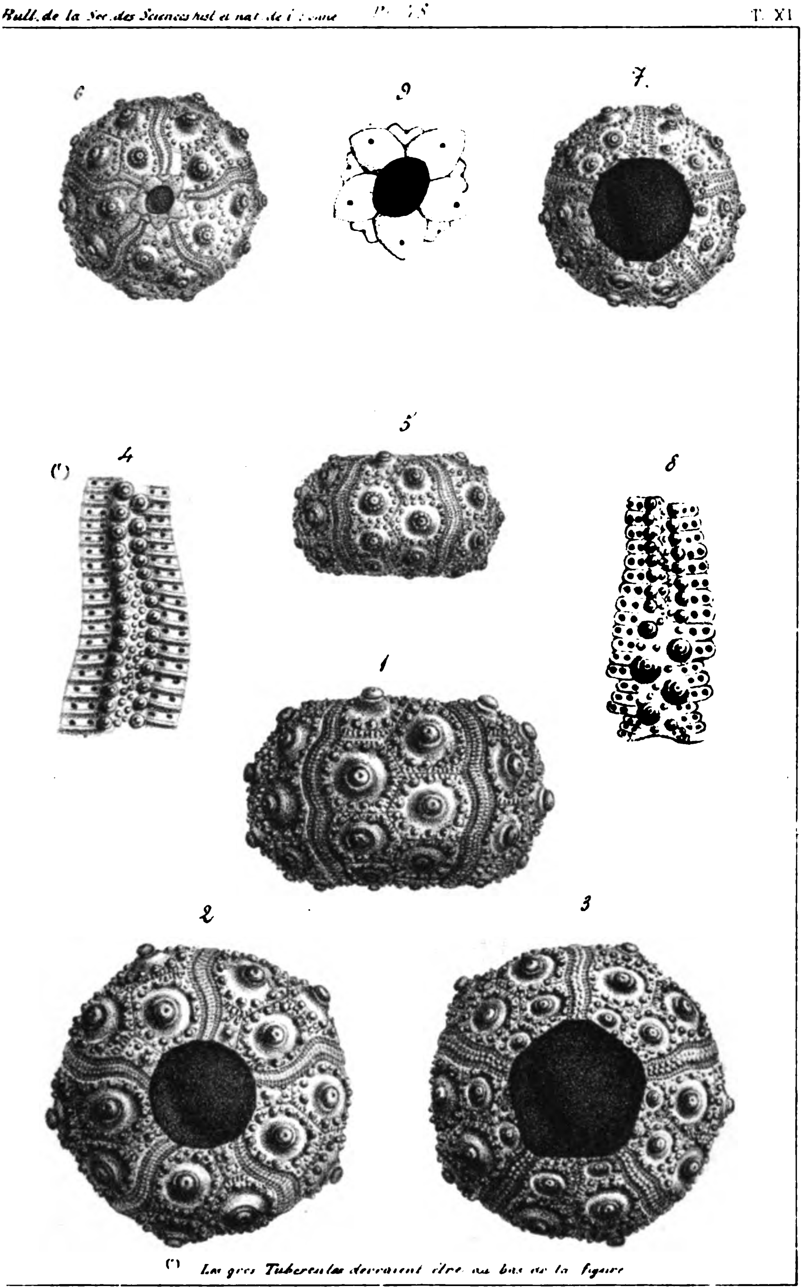
Portail de l'église de Bléneau.

Victor Petit del. et lith. Lith. Perriquet à Auxerre

Portail de l'église de Saint-Fargeau.

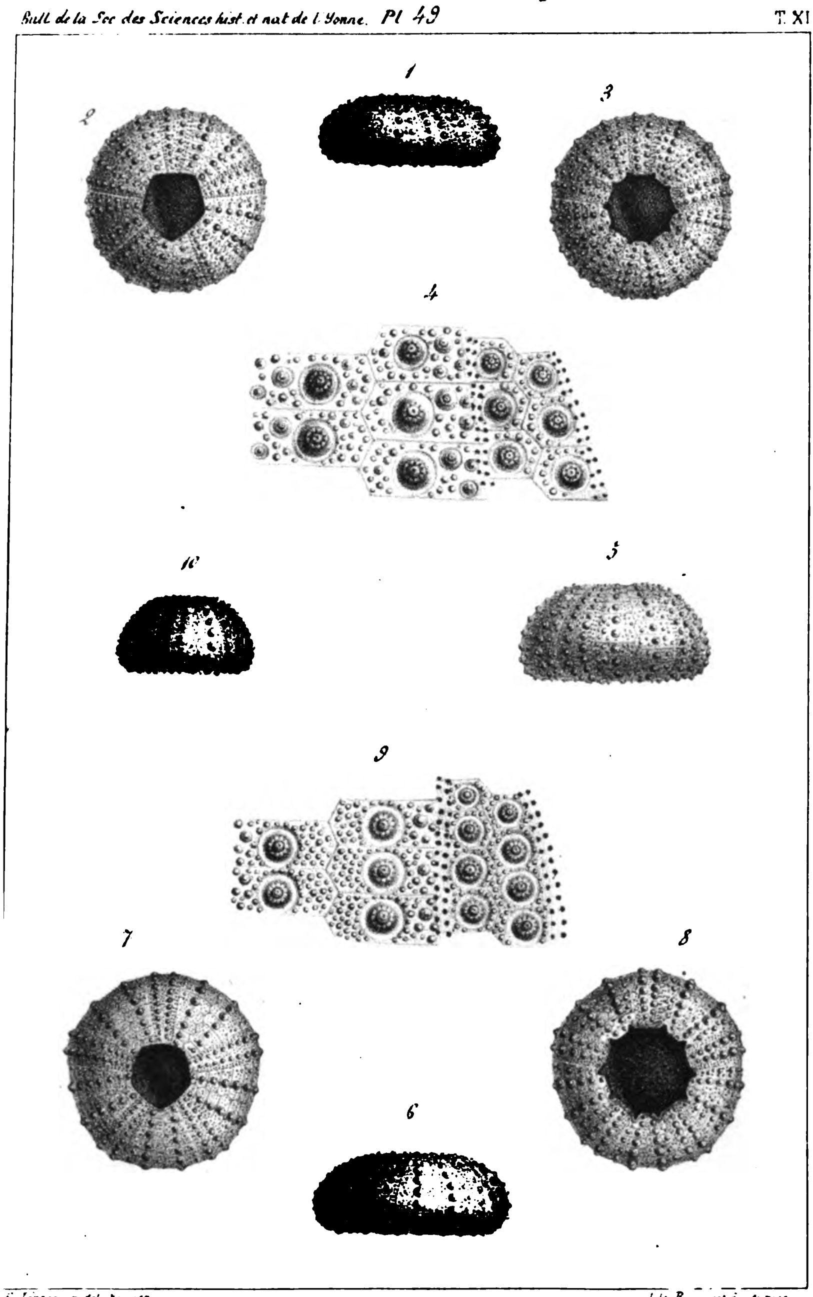


1-8 Cidaris Lardyi, Desor. = 9-12 Cidaris hirsuta, Marcou.
13-15 Hemicidaris [illegible]ifera, Desor




(*) Les gros Tubercules devraient être au bas de la figure

1-4 Rhabdocidaris Salviensis, Cotteau.
5-9 Hemicidaris Neocomiensis, Cotteau.




E. Levasseur del. & lith. Lith. Perriquet à Auxerre.

1-5 Pseudodiadema rotulare, Desor.
6-10 Pseudodiadema Bourgueti, Desor.

5 4 1 2

6 3

9 10 8

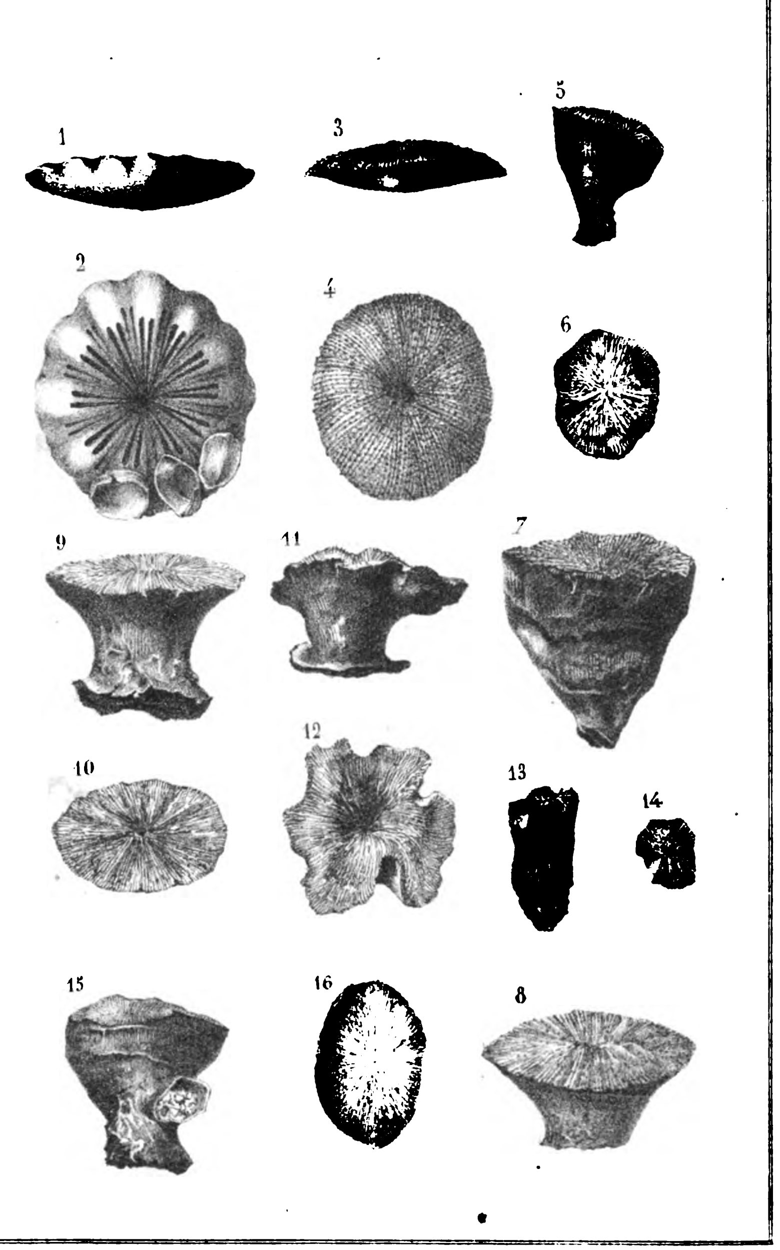
11 7

14

12 13

E. Levasseur del. & Lith.

1-6. Pseudodiadema Bourgueti, Desor. — 7-10 Pseudodiadema Picteti, Desor.
11-14 Cyphosoma Neocomiensis, Cotteau.

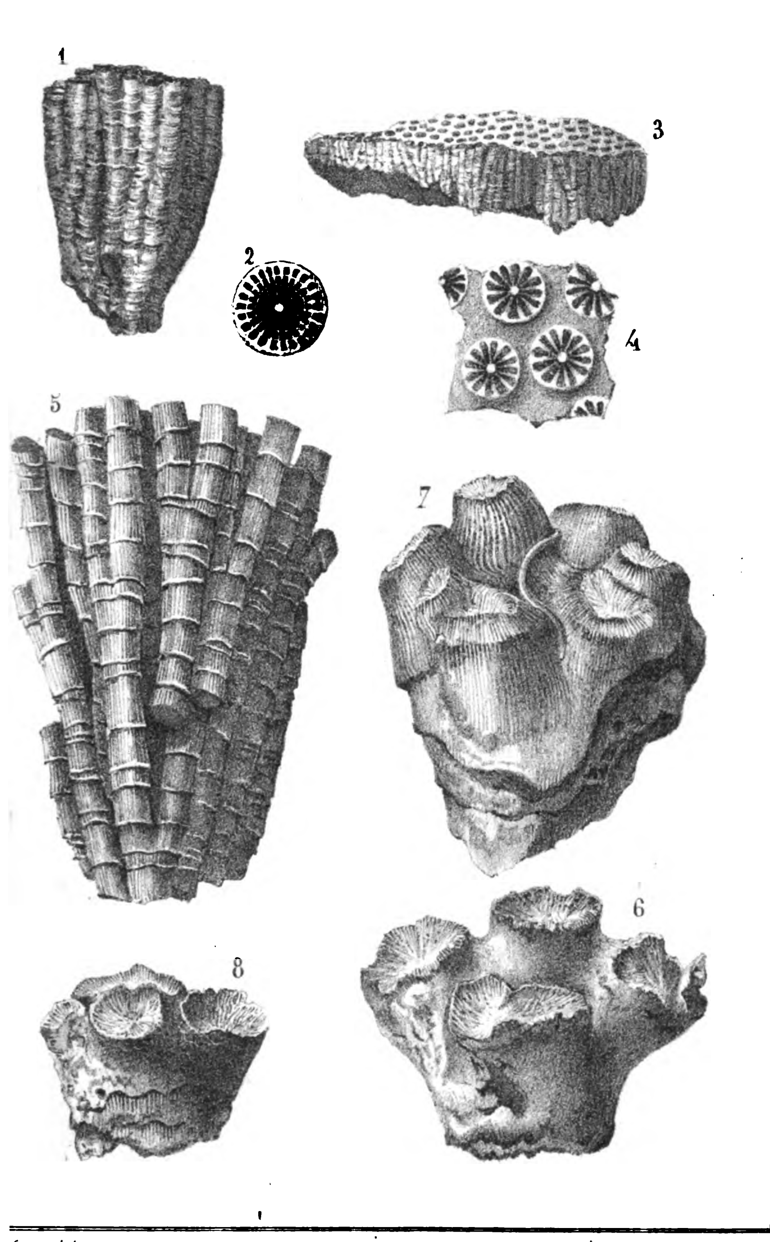



*O. Querm del.* — *Lith. Perriquet à Auxerre.*

Fig. 1.2. *Dasmia Neocomiensis*, E. de F.
3.4. *Cyclolites Eturbensis*, id.
5.6. *Trochoseris poculum*, id.

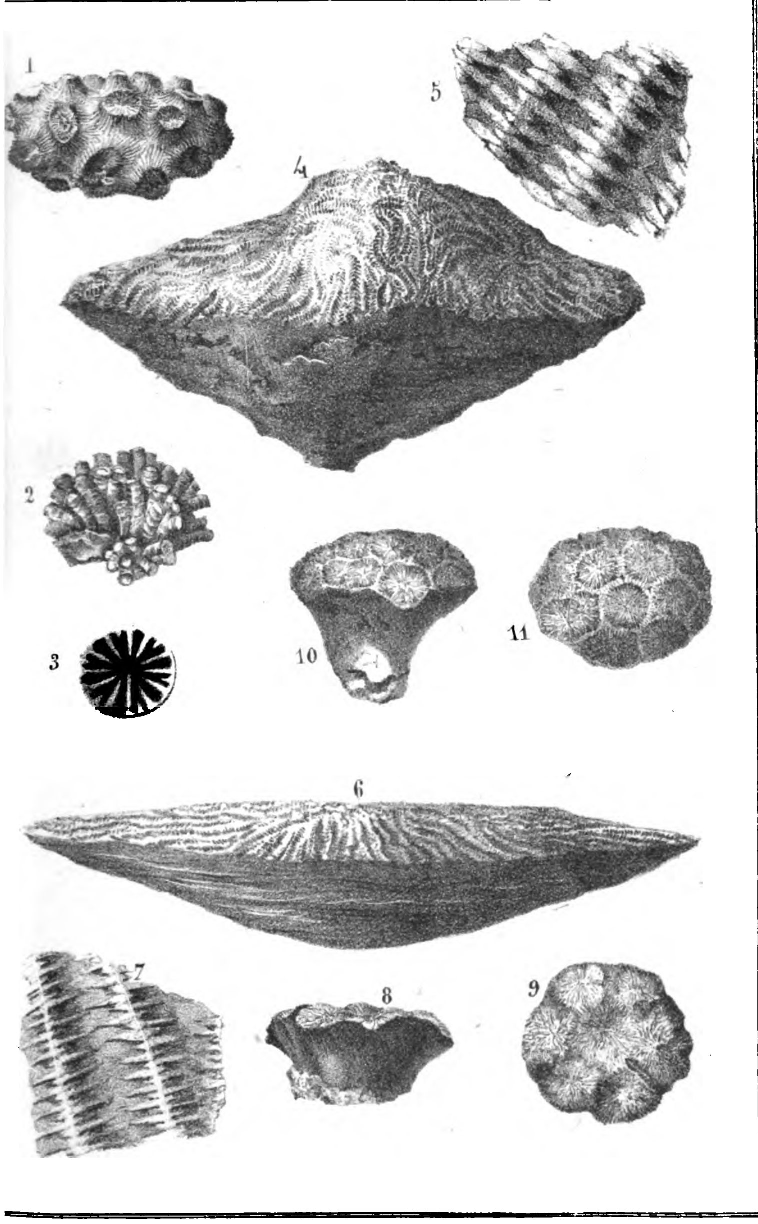
Fig. 7. *Trochoseris clavus*, E. de F.
. 8. id. *Eturbensis*, id.
. 9.10. id. *Tombecki*, id.

Fig. 11.12. *Trochoseris sinuosa*, E. de F.
13.14. id. *sessilis*. id.
15.16. id. *tenuilamellosa*, id.




Querm lith. Lith. Perriquet à Auxerre.

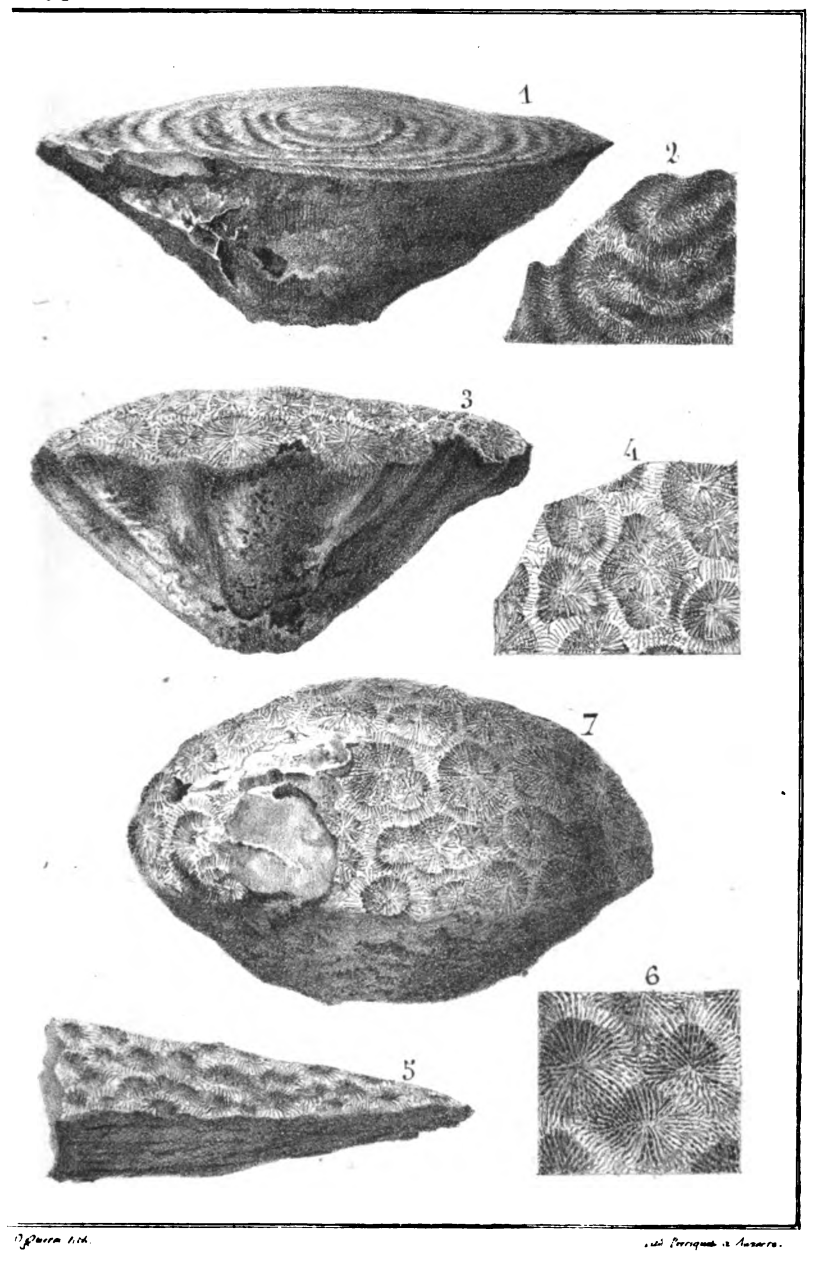
| | | | |
|---|---|---|---|
| 1. 2. | *Stylosmilia* | *Néocomiensis* | E. de From. |
| 3. 4. | *id.* | *Gracilis* | *id.* |
| 5. | *Calamophyllia* | *compressa* | d'Orb. |
| Fig. 6. | *Thecosmilia* | *Néocomiensis* | E. de From. |
| . 7. | *Baryphyllia* | *gregaria* | *id.* |
| . 8. | *id.* | *dubia* | *id.* |




...Quérin lith. Lith. Perriquet à Auxerre

| | | | |
|---|---|---|---|
| .. Baryphyllia haimei . E. de Fr. | | Fig. 6 7. Eugyra Neocomiensis | E. de Fr. |
| .3. Cladophyllia clemencia | d° | . 8.9. Latimæandra Flosculus | d° |
| .5. Eugyra cotteaui | d° | . 10.11. Favia conferta | d° |

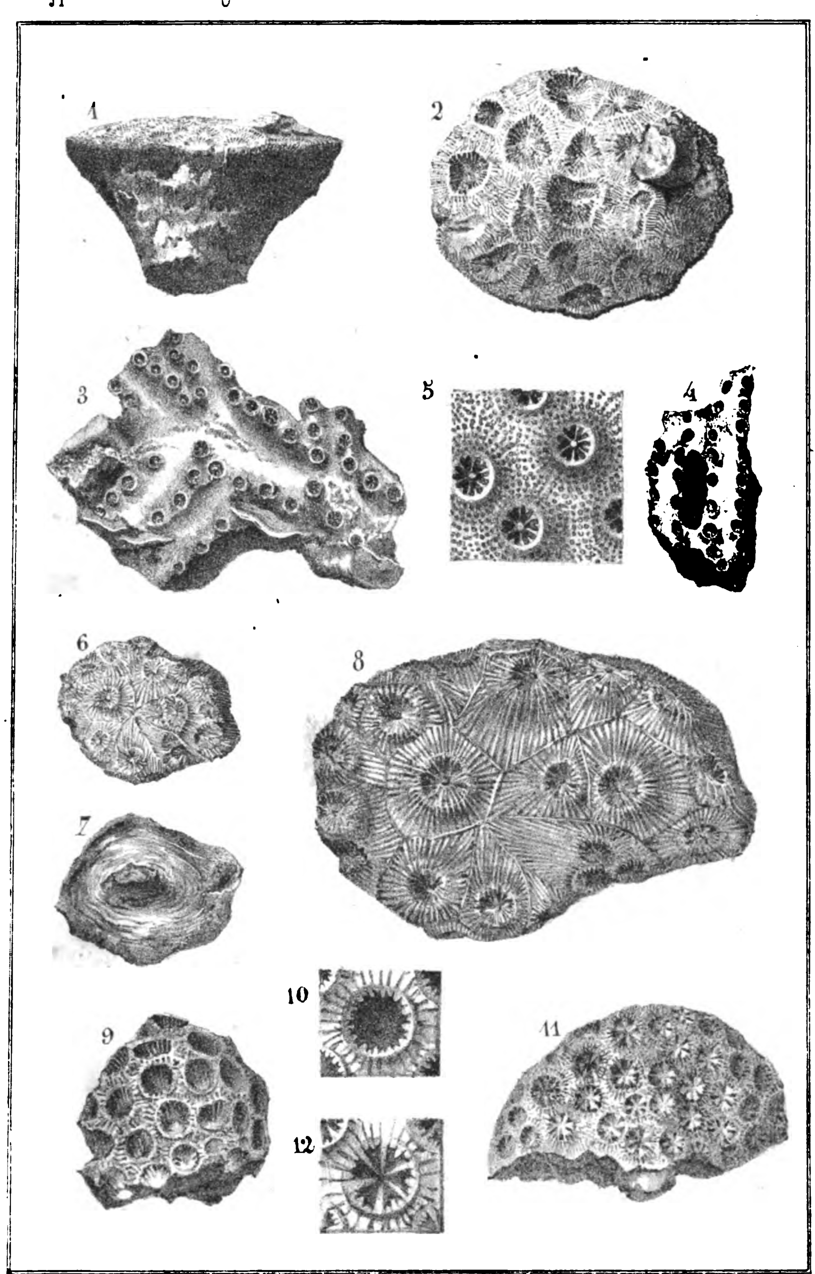
Polypiers de l'Étage Néocomien. *Bull. de la Soc. des Sciences hist. et nat. de l'Yonne.* Pl. IV.




*O. Guérin lith.* *Lith. Perriquet à Auxerre.*

Fig. 1.2. *Latimæandra circularis.* E de Fr | Fig. 5.6. *Ceroseris explanata.* E. de Fr.
3.4. *Favia plana* d° | » 7. *Favia hemispherica* d°

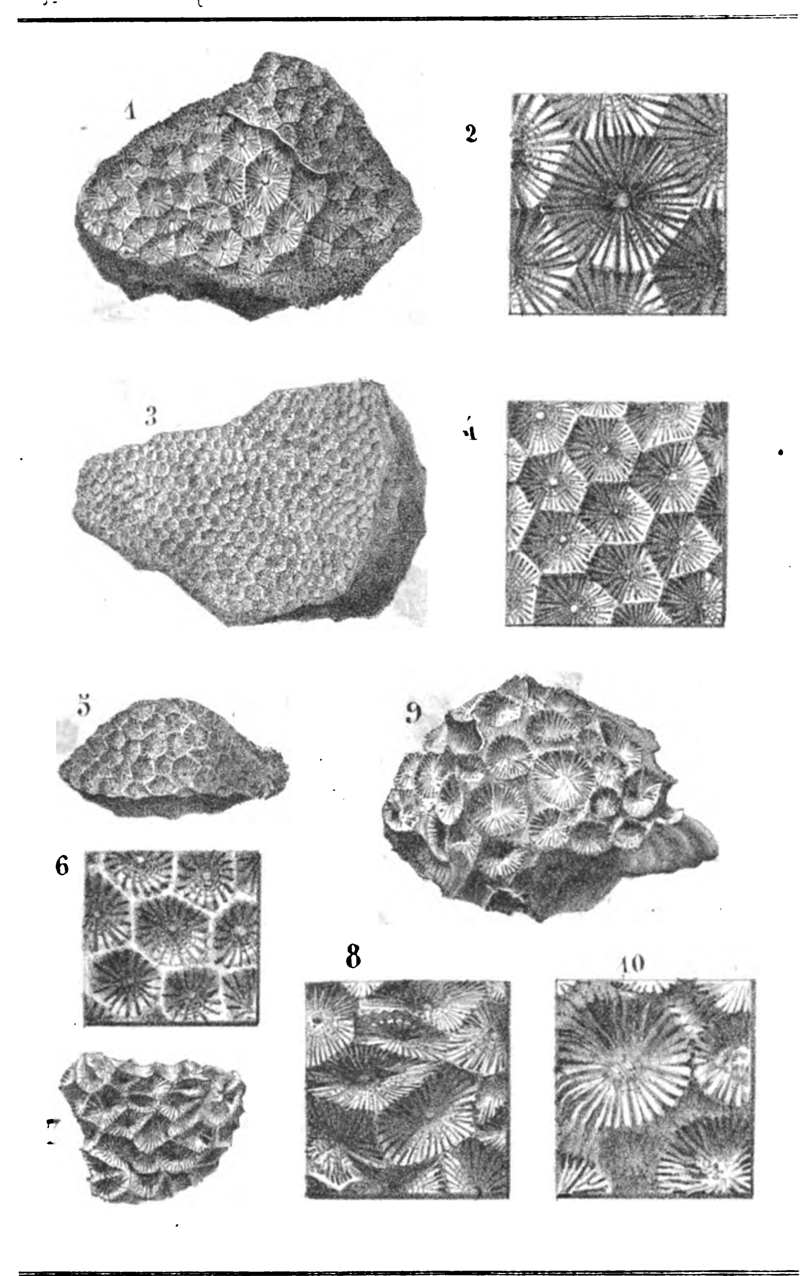
Polypiers de l'Etage Néocomien *Bull. de la Soc. des Sciences hist. et nat. de l'Yonne.* Pl. V.




J. Querin lith. Lith. Perriquet à Auxerre.

Fig. 1. 2. *[illegible] turbinata.* E. de Fr. | Fig. 6. 7. 8. *[illegible] mirabilis.* E. de Fr.
" 3. 4. 5. *[illegible] neocomiensis* id. | " 9. 10. *Cyathophora excavata* id.

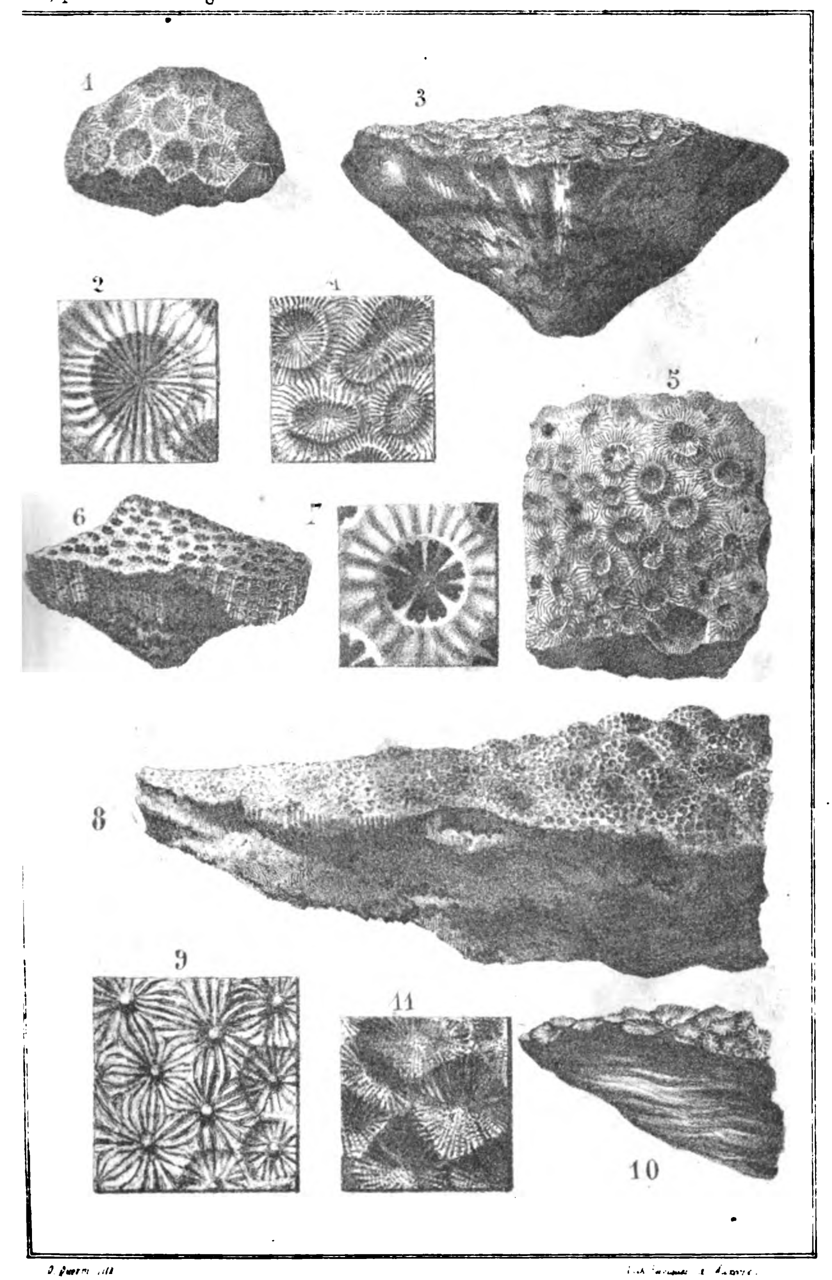
Fig. 11. 12. *[illegible] neocomiensis* E. de Fr.




? Gaerm lith. … Lith. Kerriquel … 

Fig. 1. 2. *Astrocœnia magnifica.* E. de Fr. | Fig. 5. 6. *Astrocœnia subornata.* E. de Fr.
3. 4. *id. regularis.* id. | 7. 8. *id. compressa.* id.

Fig. 9. 10. *Phyllocœnia varians.* E. de Fr.



| | | | |
|---|---|---|---|
| Fig. 1. 2. | *Phyllocœnia colteaui* | | d'Orb. |
| „ 3. 4. | *id* | *dubia.* | E. de Fr. |
| „ 5. 6. | *id* | *Neocomiensis.* | *id* |
| Fig. 6. 7. | *Pentacœnia elegantula* | | d'Orb. |
| „ 8. 9. | *Holocœnia collinaria.* | | E. de Fr. |
| „ 10. 11. | *Isastræa Eturbensis.* | | *id* |

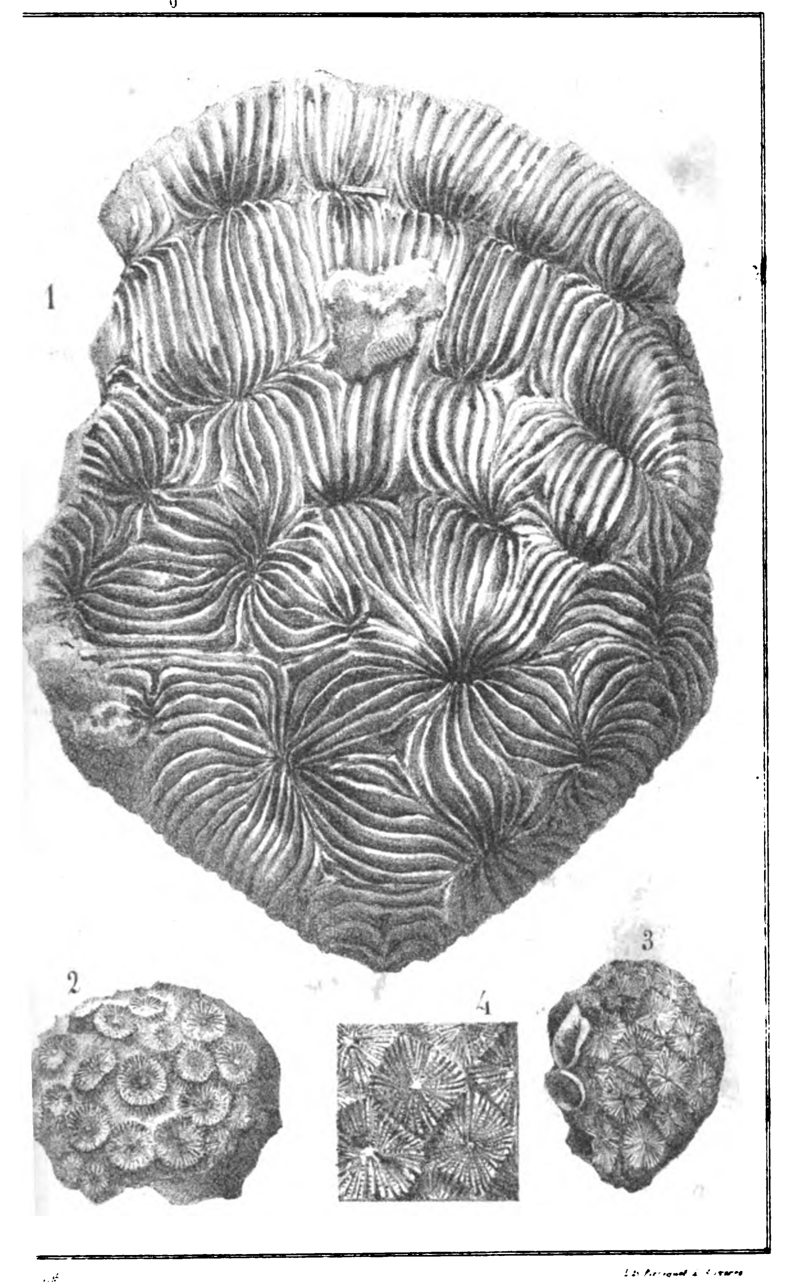
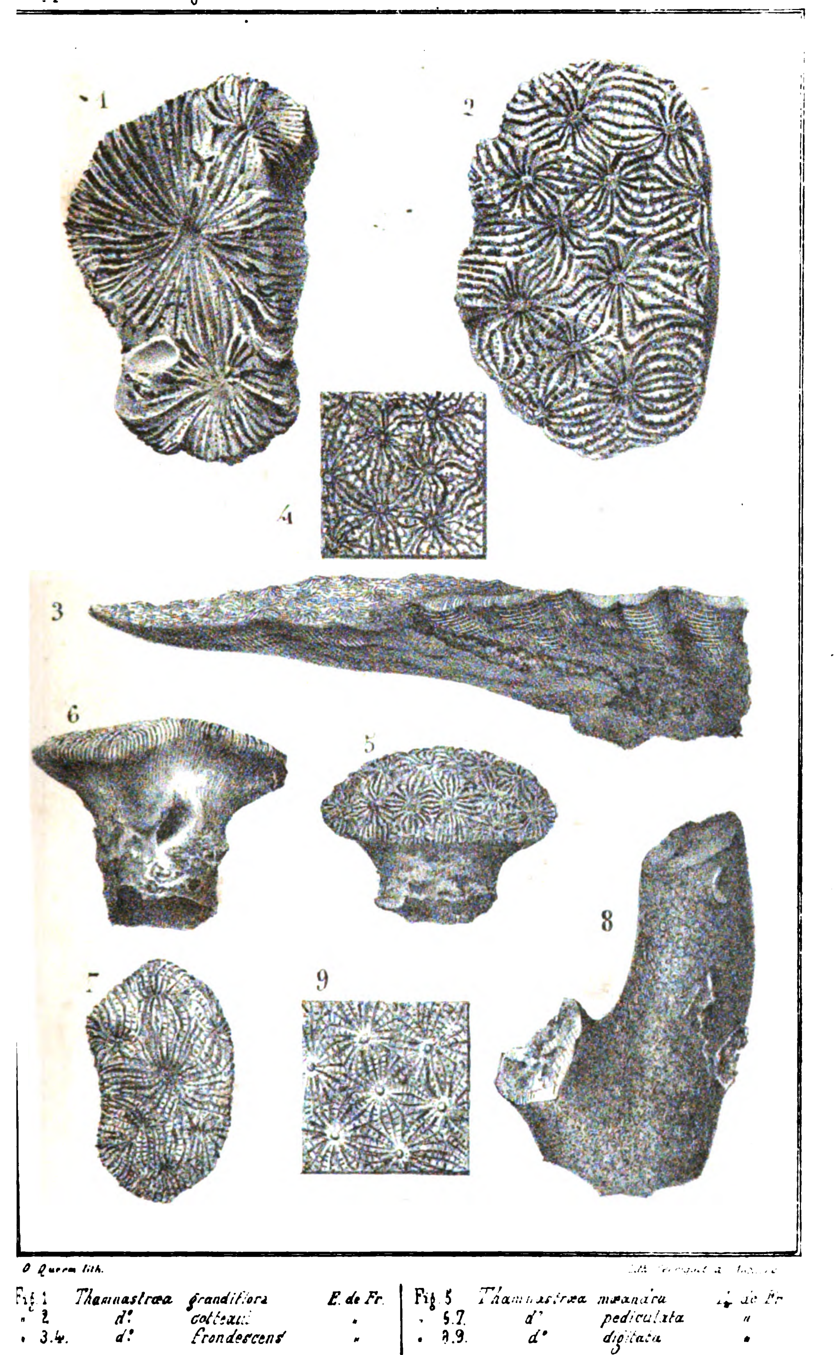
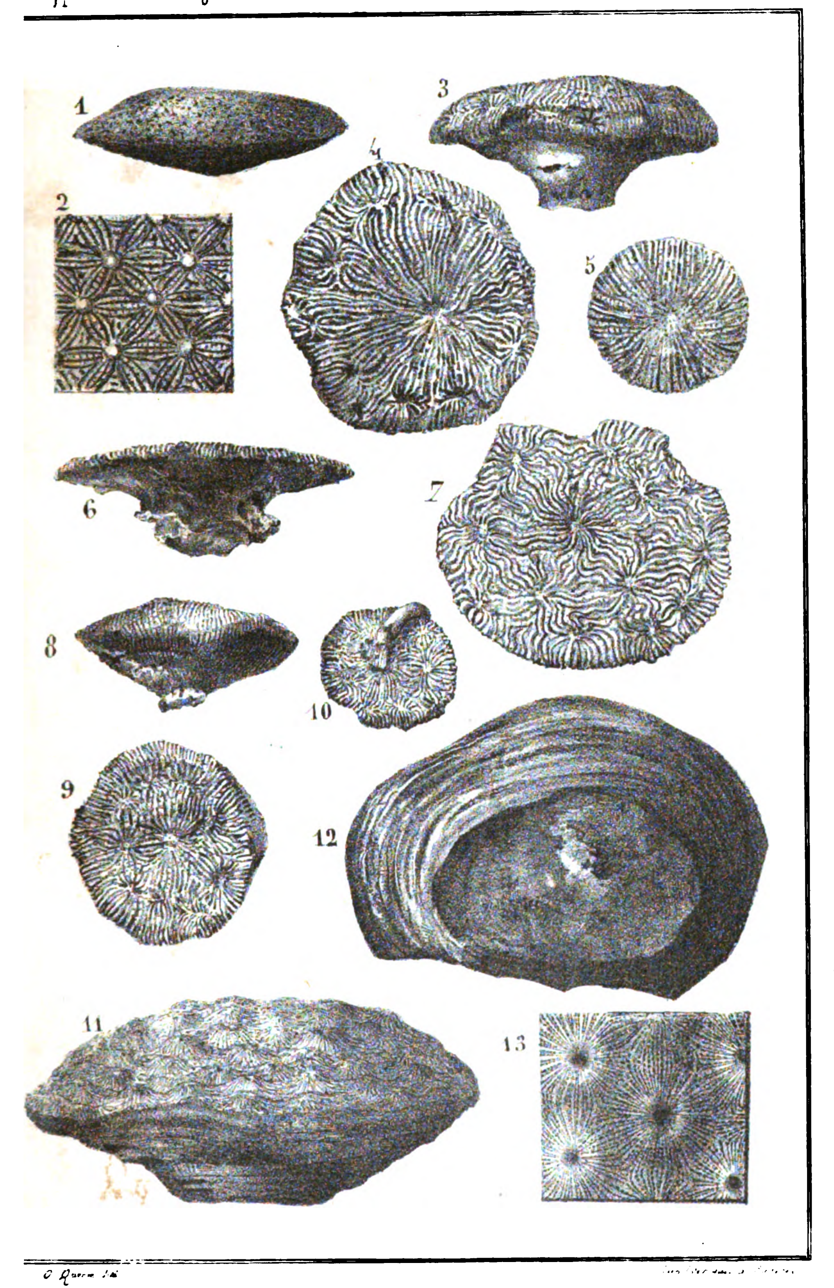



Fig 1. Dimorphocœnia Crassisepta E de Fr
2. Heliastræa Neocomiensis id
3 4. Isastræa Neocomiensis id




O. Querm lith.

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Fig. 1 | Thamnastræa | grandiflora | E. de Fr. | Fig. 5 | Thamnastræa | meandra | ½ de Fr. |
| „ 2 | d° | cotteaui | „ | „ 6.7. | d° | pediculata | „ |
| „ 3.4. | d° | frondescens | „ | „ 8.9. | d° | digitata | „ |




O. Querm. del.

Fig. 1. 2. *Thamnastræa punctata* E. de Fr. | Fig. 6. 7. *Dimorphastræa explanata* E. de Fr.
3. 4. 5. *Dimorphastræa grandiflora* d'Orb. | 8. 9. 10. d° *bellula* d'Orb.
Fig. 11. 12. 13. *Polyphylloseris convexa*. E. de From.


Princeton University Library
32101 076523537